REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

11e ANNÉE — 1933 — TOME XI

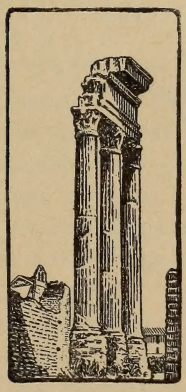

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)
1933

638434
11.7.56

PA
2002
R4
année 11

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La Société des Études latines, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1933 :

Président : A. Ernout, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Vice-présidents : E. Albertini, professeur au Collège de France.

D. Barbelenet, docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal.

Secrétaire-administrateur et directeur de la Revue : J. Marouzeau, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mlle P. Laurent, diplômée d'études supérieures[1].

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à tel domaine ou à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des

1. En cours d'année, Mlle Laurent, amenée par son mariage à quitter Paris, a été remplacée par Mlle Jeanne Wuilleumier, agrégée des lettres.

sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en deux fascicules, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Rapports et Mémoires*, *Notes et communications*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement aux diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines,** dont douze volumes ont été publiés jusqu'à ce jour, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 40 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 1,000 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités, Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 60 francs l'année pour la France, 75 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, no 550.54, ou chèque en banque) à :

Mlle Jeanne Wuilleumier, trésorière,
46, rue Lepic, Paris, XVIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles-Lettres,
95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer. — A. Meillet. — J. Carcopino.

Membres donateurs

P. Collinet. — D. Dias de Moraes. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — H. Philippart. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

Membres inscrits au 1er juin 1933

Albertini (E.), professeur au Collège de France — 86, avenue de la République, Montrouge, Seine.

Alesandrescu (G.), professeur et directeur du lycée Lazar — 38, Soseana P. S. Aurelian, Bucarest, II, Roumanie.

Andurand (Mlle), professeur au Collège de jeunes filles d'Oudjda, Maroc.

Ansermoz (P.), professeur au Collège classique — villa Cornélia, avenue Cécil, Lausanne, Suisse.

5 Arnoux (G.) — 127, avenue Jean-Jaurès, Paris, xixe.

Aubert (Mlle M.), professeur au Collège Sévigné — 32, rue de la Clef, Paris, ve.

Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 320, Calle Valencia, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), docteur ès lettres, ancien membre de l'École roumaine de Rome — 20, strada L. Calargiu, Jasi, Roumanie.

10 Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Barone (M.), professeur au lycée classique du Collegio Militare, Rome, Italie.

Barrelet (P.), professeur à l'école Lemania — chemin de Mornex, Lausanne, Suisse.

Barrera (Emilio de la), capitan veterinario — 7, calle de Tacna, Chorrillos, Lima, Pérou.

Bartier (Abbé H.), professeur au collège Saint-Joseph — 92, rue Solférino, Lille, Nord.

15 Bassol (Marian), professeur à l'Université de Grenade, Espagne.

Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Ecosse.

Bayard (Chanoine L.), professeur à l'Institut catholique — 60, boulevard Vauban, Lille, Nord.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 135, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 10, avenue de la Porte-de-Ménilmontant, Paris, xxe.

20 Beek (C. J. M. J. van), professeur au Séminaire « Beekvliet », St Michiels-Gestel, Hollande.

Béguin, licencié ès lettres — 41, rue des Vieux-Patriotes, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 11, square de Port-Royal, Paris, xiiie.

Béranger (J.), professeur au Collège — Bex, canton de Vaud, Suisse.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

25 Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e.

Besse (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

Beuchard (Mlle M.-Th.), professeur au lycée de jeunes filles de Mayence.

Bezard (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles, Seine-et-Oise.

Biancani (Mme A.), licenciée ès lettres — 88, boulevard de Saint-Cloud, Garches, Seine-et-Oise.

30 Billiand (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

Binet (L.), professeur au lycée Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

Blanc (A.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Blanchard (G.) — 135, rue Ordener, Paris, xviiie.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, v^e.

35 Bloch (Jules), professeur à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

Bloch (Oscar), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 79, avenue de Breteuil, Paris.

Bonamy (Mlle A.), licenciée ès lettres — École militaire de Saint-Cyr, Seine-et-Oise.

Bonnami (J. P.), étudiant en philologie classique — 269, rue du Noyer, Bruxelles, Belgique.

Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 69, rue de Rome, Paris.

40 Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris, xve.

Bossu (Abbé C.), professeur à l'Institution Victor-de-Laprade — 12, rue du Collège, Montbrison, Loire.

Bouffault (Mlle E.), professeur de cours secondaire — 61, rue de la Colonie, Paris, xiiie.

45 Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Boulfard (F.), professeur de lettres — 55, rue Nau, Marseille.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, ive.

Boussineau (L. de), professeur à l'Externat des Enfants nantais — 18, rue de Gigant, Nantes, Loire-Inférieure.

Boyancé (F.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.

50 Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Bréguet (Mlle E.) — 2, avenue des Vollandes, Genève, Suisse.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres — La Capite de Vézenaz, près Genève, Suisse.

Breucker (A.) — 28, Vughterstraat, s'Hertogenbosch, Hollande.

Broche (G. E.), chargé de cours à l'Université de Gênes — 32, boulevard Joachim, vieille chapelle de Montredon, Marseille, Bouches-du-Rhône.

55 Bröndal (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

Brouwer (P. de), professeur au lycée catholique — Nieuwe Govilescheweg, Tilburg, Hollande.

Broye (Mlle M.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles de Lausanne — 4, Préfleuri, Ouchy, Suisse.

Bruhl (A.), ancien membre de l'Ecole de Rome — 18, rue Théodule Ribot, Paris, xviie.

Brun (L.), professeur au lycée Montaigne — 1, avenue de la Porte-de-Montrouge, Paris.

60 Brunel (Cl.), directeur de l'École des chartes, professeur à l'École des Hautes Études — 11, rue Cassatte, Paris, vi^e.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xive.

Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 140, avenue de Paris, Tunis.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Budry (M.), professeur de lettres — La Flondine, Territet, Suisse.

65 Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), chargé de cours à l'Université de Neuchâtel — Cortaillod, près Neuchâtel, Suisse.

Burke (Francis), professeur à Woodstock College — Woodstock, Maryland, États-Unis.

Burnier (E.), licencié en théologie — 1, rue du Midi, Lausanne, Suisse.

Buscaroli (C.), Preside Liceo classico comunale — Imola, Italie.

70 Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur honoraire au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vi^e^.

Cahen (J. G.), professeur au lycée de Tourcoing, Nord.

Campbell-Brown (Mlle K.), professeur à l'École normale de jeunes filles de Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise.

Camus de Vycastel — 34 *bis*, boulevard Saint-Marcel, Paris, xiiie.

75 Capron (P.), professeur au Collège du Christ-Roi — Sirault, Hainaut, Belgique.

Carcopino (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, xive.

Carlisle (E.) — 2, Priory Gardens, Weld Road, Birkdale, Lancs., Angleterre.

Carraz (P.), professeur au collège Saint-Louis — 14, rue de l'École-de-Médecine, Genève, Suisse.

Cassart (J.),

80 Cayrou (G.), secrétaire de la rédaction de la Revue Universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Celle (Mario G.), segretario civico, Ufficio stampa del Municipio — 9-12, via Paolo Giacometti, Genova, Italie.

Champendal (E.), professeur au collège de Vallorbe, Vaud, Suisse.

Chantraine (P.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 147, boulevard Magenta, Paris, x^e^.

Chantre (abbé A.), professeur de littérature latine au Séminaire des Missions — Iseure, Allier.

85 Charles (Mlle J.), professeur au Collège Sainte-Marie — 12, rue Stanislas, Paris.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 55, rue du Cherche-Midi, Paris.

Chennevelle (O.), licencié ès lettres — Cité universitaire, Maison de l'Argentine, 17, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Chevalier (P.) — Les Aruns, Val de Gorbie, Menton.

90 Chevallier (M.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — 54, route de Malagnon, Genève, Suisse.

Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

Colin (J.), conservateur de la bibliothèque universitaire — 43, rue Stanislas, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Collart (P.), membre de l'École française d'Athènes — La Vigie, Cologny, Genève, Suisse.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, vi^e^. — Membre donateur.

95 Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 38, rue Bautain, Strasbourg.

Comeau (Mlle M.), directrice d'École normale — Meung-sur-Loire, Loiret.

Constans (L.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, xviie.

Cordier (A.), professeur au lycée Condorcet — 18, rue Lacretelle, Paris, xve.

Corvisy (H.), rédacteur principal au Ministère de la Justice — 11 *bis*, rue Dulong, Paris, xviie.

100 Cosmao-Dumanoir (M.) — 11, avenue de Malakoff, Paris.

Cotard (R.), rédacteur en chef de la Revue Humanités (Grammaire), professeur au lycée Montaigne, 9, rue du Sommerard, Paris, v^e.

Cousin (J.), professeur de première supérieure au lycée — 23, rue Saint-Louis, Poitiers, Vienne.

Craig (J.-D.), professeur à l'Université de Sheffield, Angleterre.

Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

105 Cros, professeur au lycée Louis-le-Grand — 3, square Grangé, Paris, xiiie.

Cross (Ephraïm), professeur au City College — 1847, University Avenue, Bronx, New-York.

Crouzet (P.), inspecteur d'Académie — 15, rue de Tocqueville, Paris, xiiie.

Cuendet (G.), docteur de l'Université de Genève — 18, rue Miremont, Genève.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

110 Cypriani (J.), professeur au lycée — 21, rue Thérèse, Montpellier, Hérault.

Daguerre (Mlle S.), étudiante — 37, boulevard de la Chapelle, Paris.

Dain (A.), professeur à l'Institut catholique, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 59, rue Raynouard, Paris, xvie.

Damas (P.), agréé au Tribunal de commerce — 3, place du Parlement, Bordeaux, Gironde.

Darquet (G.) — 6, Place du Maine, Paris.

115 Daupeley (P.), imprimeur de la Revue des Études latines — Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir.

Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 35, rue Laoureux, Verviers, Belgique.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Delacroix (abbé S.), professeur au Séminaire de N.-D. de Consolation — Fuans, Doubs.

De Laet (Mlle Chr.), professeur à l'Institut du Sacré-Cœur — Héverlé, Belgique.

120 Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 22, rue du Printemps, Toulouse.

Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

Delétra (D.), pasteur à Dardagny, Genève.

125 Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Delisle (E.), professeur au collège — Maison Berney, Rolle, Vaud, Suisse.

Denéréaz (Mme V.) — 2, Longeraie, Lausanne, Suisse.

Deratani (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

Desjardins (J.), professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 10, rue Daubigny, Paris, xviie.

130 Deubel (L.), professeur au collège — 16, ruelle Pontrouge, Sarrebourg, Moselle.

Dias de Moraes (D.), professeur au gymnase d'État, membre de l'Académie des lettres de Bahia — 68, Larga de S. Raymunda, Bahia, Brésil. — Membre donateur.

Dorado (Mlle M. L. Garcia), professeur à l'Instituto nacional de l'Enseñanza — 24, Padre Isla, Leon, Espagne.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Duchemin — 7, rue de l'Alboni, Paris, xvie.

135 Ducournau (C.), professeur au lycée de Meknès (Maroc) — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

Dufresne (M.-G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

Dumoulin (J.), archiviste-paléographe — 5, rue des Grands-Augustins, Paris, vi^e.

Durand (R.), professeur honoraire de la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée — 4, rue de Bellegarde, Toulouse, Haute-Garonne.

140 Durry (M.), professeur à la Faculté des lettres de Caen, Calvados.

Dutoit (Abbé E.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

Duval (P.), professeur au lycée — 28, rue de la Croix-Carrée, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Elcus (Ch.) — 36, rue du Colisée, Paris, viiie.

Ernout (A.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, v^e.

145 Ernst (Mlle J.), licenciée ès lettres — Foyer international des étudiantes, 93, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e.

Espinosa Pólit (A.), préfet des études au collège de Cotocollao, Quito, Équateur.

Espitallier (Abbé) — Séminaire universitaire, 39 *bis*, rue des Farges, Lyon, 5e.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

Evolceanu (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

150 Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

Faider (P.), professeur à la Faculté des lettres — 4, boulevard de Kerchove, Gand, Belgique.

Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

Faivre (J.), proviseur du lycée Wallon, Valenciennes, Nord.

Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général-Foy, Paris, viiie.

155 Fargues (P.), professeur à la Faculté des Lettres — Clos Cangina, Aix-en-Provence.

Faure-Geors (Mlle L.), professeur au collège de Sainte-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin.

Favez (Ch.), privat-docent à l'Université — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.

Fécherolle (abbé P.), professeur au Séminaire de Bastogne, Belgique.

Fedel (A.), professeur au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, xive.

160 Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 245, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

Félix (Abbé), professeur à l'Institut libre de Villedieu, Manche.

Ferrero (G.), professeur à l'Université — 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

Ferté (L.), docteur en médecine — 204, boulevard Raspail, Paris, vi^e.

Fischer (C.), directeur de l'École secondaire de Châtel-Saint-Denis, Fribourg, Suisse.

165 Fitz Gerald (W. E.), professeur au Boston College — Boston, Massachusetts, États-Unis.

Flandin (M.), professeur au lycée Carnot — 6, boulevard de Clichy, Paris.

Flinck-Linkomies (E.), professeur à l'Université — 9, Vironkatu, Helsingfors, Finlande.

Florian (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

Flusin-Gazin (Mlles), étudiantes — 35, rue de Turenne, Grenoble, Isère.

170 Fohalle (R.), chargé de cours à l'Université — 6, rue de Fauvettes-Bressous, Liége, Belgique.

Fontan (A.), docteur en droit, juge au Tribunal civil — Guelma, Algérie.

Fordyce (G. J.), fellow of the University, Jesus College, Oxford, Angleterre.

FOURNIER (Mlle R.), professeur au lycée — Hôtel de la Tour-Hassan, rue de Chellah, Rabat, Maroc.

FRACCARO (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

175 FRANCK — 18, rue Demours, Paris.

FRANKFURTER (E.), libraire-éditeur — 8, rue du Grand-Chêne, Lausanne, Suisse.

FREDET (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe. — Membre donateur.

FRÈRE (G.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

FRETÉ (Mlle A.), licenciée ès lettres, diplômée de l'École des Hautes Études, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

180 FROIDEVAUX (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

GAGÉ (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 73, boulevard d'Anvers, Strasbourg.

GAIFFIER D'HESTROY (Beaudoin DE), de la Société des Bollandistes — 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

GALINDO (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.

GALLAY (Abbé P.), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

185 GALLETIER (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

GALTIER (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

GANSZYNIEC (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

GARNIER-DUQUESNE (Mme G.), licenciée ès lettres — 6, chemin du Servan, Lausanne, Suisse.

GAUDU (F.), professeur au lycée — 41, rue Haldot, Caen, Calvados.

190 GAUTREAU (M.), professeur au lycée Henri IV — 9, square Charles-Laurent, Paris, XVe.

GEUTHNER (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

GHELLINCK (le P. DE), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

GIFFARD, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

GILLART (Mlle O.), professeur au lycée de jeunes filles — 35, rue Saint-Christophe, Avignon, Vaucluse.

195 GINNEL (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

GIRAUD (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, Hanoï, Tonkin.

GLARDON (Mlle Y.), professeur à l'École Vinet — 17, avenue Druet, Lausanne, Suisse.

GONÇALVES (F. Rebêlo), professeur à la Faculté des lettres — 1, 1e d., R. da Estrèla, Lisbonne, Portugal.

GONZALEZ DE LA CALLE (P. U.), professeur à l'Université de Madrid — 42, v. Blasco-Ibáñez, Madrid.

200 GOUGENHEIM (G.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

GOUTTESOULARD (abbé), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

GRANDJEAN (F.), professeur à l'Université — 29 *bis*, chemin de Miremont, Genève, Suisse.

GRAT (F.), maître de conférences temporaire à la Faculté des lettres — 43, avenue Foch, Vincennes, Seine.

GRENIER (A.), professeur à la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

205 GRISART (A.), docteur en philosophie et lettres — 33, avenue Bouvier, Virton, Belgique.

GRIVEL (B.), professeur au Collège classique — 5, avenue Davel, Lausanne, Suisse.

GROH (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchécoslovaquie.

Groot (A. W. de), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

Guérin (Ch.) — 20, rue Cousté, Cachan, Seine.

210 Guichard (G.) — 19, avenue de la Gare, Feurs, Loire.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, xve.

Guilland (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Guillet (E.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, rue Silhac, Hautes-Pyrénées.

215 Guiñez (Abbé J. Benedicto) — Quillón, Chili.

Gunz (C. A.) — 9, rue de Marteray, Lausanne, Suisse.

Guyader (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

Halkin (L.), professeur à l'Université — 59, boulevard de Laveleye, Liége, Belgique.

Hamel (P.), professeur honoraire — 133, boulevard Raspail, Paris, vi^e^.

220 Haussaire — 1, rue F. de Ramel, Alais, Gard.

Heeckeren (G. de) — 60, rue Pierre-Charron, Paris.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Seraing, Belgique.

Henné (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

Hendricksen (A. W.), St Joseph's Seminary, Nyenga-Jinga P. O., Uganda, East Africa,

225 Herbecq (A.), professeur à l'Athénée de Virton, Belgique.

Herescu (N. J.), maître de conférences à l'Université, directeur de la « Revista clasica » — 87 *bis*, rue Stirberg-Vodă, Bucarest, Roumanie.

Hermies (R. d'), professeur au lycée — 9, rue de Maubeuge, Lille, Nord.

Hernando (Cl.), professeur à l'Instituto de Jovellanos, Gijón, Espagne.

Herrmann (L.), professeur à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

230 Herrouet (J.-M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Hersch (Mlle J.), licenciée ès lettres — 6, place Claparède, Genève.

Heurgon (J.), professeur au lycée — 46, rue de l'Ermite, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Heyde (K. van der), professeur au gymnase de Haarlem — 29, Tuinwijklaan, Haarlem, Hollande.

Hierche (R.), élève de la Faculté des lettres — 9, place de Vaugirard, Paris, xve.

235 Holingue (R.) — 28, rue Durantin, Paris.

Hoogterp, docteur ès lettres — 8, Rosengracht, Harlingen, Hollande.

Hubaux (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Batty, Cointes, près Liége, Belgique.

Hubert (E.), directeur du pensionnat de Bertigny — Fribourg, Suisse.

Hubert (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

240 Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres — 11, rue Jules Picault, Poitiers.

Ilc (J.), professeur au lycée, 2/1 Novi trg, Ljubljana, Yougoslavie.

Iwanicki (C. P.) — 833, S. Front Street, Philadelphie Pa., États-Unis.

Jalinoux, licencié ès lettres — 31, rue du Chemin de fer, Vincennes, Seine.

Janot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

245 Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

Jeanmaire (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 216, rue Nationale, Viroflay, Seine-et-Oise.

Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, xvie.

250 Jonval (M.), maître de conférences temporaire à l'École des Hautes Études — 5, avenue Duquesne, Paris, viie.

Jordanescu (F.), professeur au lycée de Focsani, Roumanie.

Joron — 4, rue de Lille, Paris, viie.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

255 Jové (E.), directeur de « Palestra Latina » — Universidad, Cervera (Lérida), Espagne.

Jullian (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, vi^e^.

Jullion (Mlle M.-A), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, xviiie.

Juret (A.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Granddidier, Strasbourg.

Kaden (H.), professeur à la Faculté de droit — 35, chemin de Miremont, Genève, Suisse.

260 Kent (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Kersbergen (Mlle A.), étudiante à l'Université d'Amsterdam — 1, Koninginneweg, Haarlem, Hollande.

Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, viie.

Kolovrat (G. de), docteur ès lettres — 5, avenue Pasteur, Paris, xve.

Krier (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbruck, Luxembourg.

265 Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

Labhardt (A.), étudiant — 14, rue de l'Est, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Laborderie (R.), professeur au lycée — 29, rue Capdeville, Bordeaux, Gironde.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 50 *bis*, rue Boileau, Paris, xvie.

Lacroix (M.), professeur au lycée Henri IV — 16, rue Tournefort, Paris, v^e^.

270 Lafaix (D^r^) — 76, rue de la Voie-Verte, Paris, xive.

La Flize (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, v^e^.

Laforgue (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

Laherre (J.-A.), professeur au grand lycée d'Alger.

Lainey (abbé P.), professeur à l'Institut libre de Saint-Lô, Manche.

275 Lambert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

Lambrino (S.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bucarest, Roumanie.

Latil, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xive.

280 Laurent (R.), professeur à l'Université Laval, Québec, Canada.

Laurent-Schwob (Mme P.), diplômée d'études supérieures, trésorière de la Société des Études latines — 5, rue Amyot, Paris, v^e^.

Lavarenne (M.), professeur au lycée — 81, boulevard H. Vasnier, Reims, Marne.

Lebègue (H.), directeur d'études honoraire à l'École pratique des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Le Bras (G.), professeur à la Faculté de droit — 12, avenue Ernest-Reyer, Paris, xive.

285 Le Cam — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris.

Lecène (P.), licencié en droit, assistant de la salle de droit romain à la Faculté de droit — 22, rue Henri-Heine, Paris, xvie.

Léger (J.), professeur au lycée de Lonchamps, Bordeaux, Gironde.

Leidenbach (Mlle M.), licenciée ès lettres — Corseaux, près Vevey, Suisse.

Lejeune (M.), agrégé de grammaire — 35, avenue de Châtillon, Paris, xive.

290 Lemaire (Abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

Lemmens (Mlle M.) — Les Filles de la Croix, 121, rue de Namur, Louvain, Belgique.

Lenchantin de Gubernatis (M.), professeur à l'Université de Pavie, Italie.

Leneveu — rue Amiral-Lhermite, Coutances, Manche.

Léonnec (Mlle), professeur au lycée de jeunes filles d'Alger.

295 Leroy (Maxime), assistant à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 19, rue de Chênée, Angleur, Belgique.

Leroy (Maurice), professeur — 89, avenue des Rogations, Bruxelles, Belgique.

Lesage (L. N.), secrétaire du périodique « Le Mois » — 144, rue de Rivoli, Paris, i^er.

Leschi (M.-L.), directeur des antiquités d'Algérie — 87, boulevard Camille Saint-Saens, Alger.

Levet (A.), professeur à la Faculté de droit — 6, rue Clot-Bey, Grenoble, Isère.

300 Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

Liebeskind (W.), professeur suppléant à la Faculté de droit — 44, quai des Eaux-Vives, Genève, Suisse.

Linage (de), Rouède, Selme (Mlles), étudiantes — 7, rue Villars, Grenoble, Isère.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Écosse.

305 Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

Liscu (M.), professeur au lycée — 11, strada Lazareanu, Bucarest, Roumanie.

Löfstedt (E.), professeur à l'Université de Lund, Suède.

Lot (Mlle I.), étudiante ès lettres — 53, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Loyen (A.), professeur au lycée — 9, rue Jules-Lemaître, Orléans, Loiret.

310 Luchaire (J.), docteur ès lettres, directeur honoraire de l'Institut international de coopération intellectuelle — 96, avenue des Ternes, Paris.

Lucot (R.), professeur au lycée — 6, rue Clemenceau, Toulouse, Haute-Garonne.

Lyer (St.), docteur ès lettres de l'Université de Prague, professeur au lycée Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Magos (Mme H.), professeur à l'Institut Paridaens, Louvain, Belgique.

315 Maille (E.), professeur au lycée Montaigne — 13, rue de Tournon, Paris, vi^e.

Mallein — 21, rue des Moines, Paris, xvie.

Malloue (M.) — à Saint-Jean-le-Thomas, Manche.

Maréchal (A.-Ch.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 12, avenue de l'École d'agriculture, Montpellier, Hérault.

Maresh (D.), étudiant en lettres — 6, rue Huysmans, Paris, vi^e.

320 Marin (A.), professeur au Séminaire central — 55, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

Marouzeau (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Marrou (H.), professeur à l'Institut français de Naples — 20, via Filippo-Palizzi, Napoli, Italie.

MARTROYE (F.), membre de la Société nationale des Antiquaires de France — 131, boulevard Saint-Germain, Paris, VIe.

MASSIÉRA (P.), principal du Collège de Condom, Gers.

325 MASSINON (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, XXe.

MASSON (Mlle), directrice de l'École normale libre — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

MAUGER (G.), professeur au lycée de Reims — 12, rue Lacretelle, Paris, XVe.

MAUREL, professeur au collège — 17, avenue Gambetta, Le Blanc, Indre.

MAURIS (L.) — 10, avenue Dickens, Lausanne, Suisse.

330 MAYOL DE LUPÉ (Mgr. J. DE) — 2, avenue Émile Acollas, Paris, VIIe.

MCCORMICK (J. P.), professeur à la Catholic University — Caldwell Hall, Brookland, D. C., États-Unis.

MCDANIEL (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, États-Unis.

MEILLET (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, VIIe.

MERCANTON (J.), étudiant — Campagne Primerose, Cour, Lausanne.

335 MERCKAERT (L. R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue Verhas, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

MERLIN (A.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — 5, villa de Villiers, Neuilly-sur-Seine, Seine.

MERTZ (L.), professeur au lycée Charlemagne — 10, rue Joseph Gaillard, Vincennes, Seine.

MEYLAN (L.), directeur du gymnase de jeunes filles de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

MEYLAN (Ph.), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue de Florimont, Lausanne, Suisse.

340 MICHEL (Georges) — 2, rue Doudart de Lagrée, Grenoble, Isère.

MICHEL (Pierre), professeur au Collège d'Épernay, Marne.

MICHON (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

MINARD (A.), agrégé-répétiteur à l'École normale supérieure — 50, rue Lhomond, Paris, Ve.

MONCEAUX (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 47, rue de Verrières, Antony, Seine.

345 MONFLEUR (Mlle J.) — 26, rue Delambre, Paris, XIVe.

MONNIER (A.) — gare de Caen, Calvados.

MONNIER-BATTUT (Mme J.), libraire — 17, rue Bréa, Paris, VIe.

MONSUEZ (R.), professeur au lycée de Tourcoing — 19, rue Saint-Henri, La Madeleine, Nord.

MOUNTFORD (J. F.) — 42, Park Road West, Birkenhead, Angleterre.

350 MULLER (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

MULLER (H. F.), chef du département des langues romanes à l'Université Columbia, New-York, U. S. A.

NAIRN (J. A.), proviseur honoraire de Merchant Taylors School — Stubbings Vicarage, Maidenhead, Berks, Angleterre.

NAVRÁTIL (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

NEDIOGLU (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

355 NELSON (A. W.), docteur ès lettres, bibliothécaire de l'Université d'Upsala, Suède.

NICOLAU (M. G.), professeur au lycée de Bucarest, 6, villa des Roses, Fontenay-aux-Roses, Seine.

NIEDERMANN (M.), professeur à la Faculté des lettres — 14, Maujobia, Neuchâtel, Suisse.

NITTI (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 17, rue Vavin, Paris, VIe.

NOAILLES (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, VIe.

360 Noblot (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 3, rue des Boers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Nolhac (P. de), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, viiie.

Nougaret (L.), professeur au lycée de Beauvais — 41, route de Clermont, Marissel près Beauvais, Oise.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

Nussbaum (J), professeur au gymnase — 63, rue A.-M. Piaget, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

365 Ochoa de Olsa (M.) — Andosilla (Navarre), Espagne.

Oltramare (A.), doyen de la Faculté des lettres — 30, rue Carteret, Genève, Suisse.

Ooteghem (J. van), S. J., professeur aux Facultés N.-D.-de-la-Paix, secrétaire de la revue « Les Études classiques » — 59, rue de Bruxelles, Namur, Belgique.

Pabon S. de Urbina (J. M.), catedratico, Université de Salamanque — Plaza de Jaime Vera 2, Salamanque, Espagne.

Pagis (M.), élève de l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, v^e.

370 Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 7, rue Vital, Paris, xvie.

Palanque (J.-R.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 23, faubourg Saint-Jaumes, Montpellier.

Parain (Ch.), professeur au lycée Buffon — 39, rue Claude Bernard, Paris, v^e.

Parvu (L.), étudiant ès lettres — 7, rue Vornicul Sturza, Berlad (Roumanie).

Pasoli (A.), professeur au r. liceo-ginnasio — 21, via S. Paolo, Verona, Italie.

375 Patois (Ch.), professeur au Collège — 92, rue du Rhône, Genève, Suisse.

Peeters (F.), docteur en philosophie et lettres, aspirant à l'Université de Bruxelles — 3a, Treurenberg, Bruxelles, Belgique.

Pegon (P.), professeur de première supérieure au lycée — 26, rue Philippe-le-Hardi, Dijon, Côte-d'Or.

Péguy (P.), agrégé des lettres, pensionnaire de la Fondation Thiers — 5, Rond-point Bugeaud, Paris, xvie.

Pepin-Lehalleur — 7, rue Nitot, Paris, xvi^e

380 Perelmann (Mlle M.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — La Villette, Yverdon, canton de Vaud, Suisse.

Perrenoud (A.), professeur au Collège classique — 13, Maillefer, Neuchâtel.

Perrenoud (J.-L.), professeur au gymnase — 11, rue des Tourelles, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Perret (Jacques), agrégé préparateur à l'École normale supérieure — 5, Rond-point Bugeaud, Paris xvie.

Perret (Jean), professeur au lycée de Bourg, Ain.

385 Perret (V.), directeur de l'École Jawetz, Bel-Air, Métropole, Lausanne, Suisse.

Perrochat (P.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Général-Durand, Grenoble, Isère.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

Petit (Joan) — 79, Rambla de Catalunya, Barcelone, Espagne.

Petot (F.) — Bonnefontaine, par Mirebel, Jura.

390 Petré (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Philippart (H.), professeur à l'Université — 26, rue Victor-Greyson, Bruxelles. — Membre donateur.

Picard (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres — 16, avenue de l'Observatoire, Paris, vi^e.

Pichard (L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, vi^e.

Pidoux — 64, rue Gimelli, Toulon, Var.

395 Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, xvie.

Pigeri (G. B.), assistente nella Seccola orientale dell'Università cattolica, incaricato di lingua e letteratura latina nell'Istituto di magistero — 17, via Ennio, Milano, Italie.

Piguet (D.), professeur au Collège — 9, avenue des Quatre-Marronniers, Yverdon, Suisse.

Pinaud — 5, square Frédéric-Valois, Paris, xve. — Accademia di Romania, Valle Giulia, Roma.

Pippidi (D. M.), licencié ès lettres et en droit — 17, boulevard Catargiu, Craïova, Roumanie.

400 Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

Pittet (Abbé A.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

Pokrowski (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

Polge — 120, avenue du Grand-Bouddha, Hanoï, Tonkin.

Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand et à l'École normale de Sèvres — 22, rue Friant, Paris, xive.

405 Popa-Lisseanu (G.), professeur au lycée Lazar — 53, calea Plevnei, Bucarest, Roumanie.

Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

Portaz (Abbé) — Séminaire universitaire, 39 *ter*, rue des Farges, Lyon, 5e.

Préchac (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 1, rue Alain Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

410 Price (Mlle M.-L.), élève de l'Université Columbia — 112 West, 129th street, New-York, États-Unis d'Amérique.

Przychocki (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

Quentin (Dom H.), professeur à l'Institut pontifical d'Archéologie chrétienne — Palazzo San Calisto, 24, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma, xiv.

Querol (L.), professeur au lycée — 55, Blanquerias, Valencia, Espagne.

Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

415 Regard (P.), docteur ès lettres — 43, rue Madame, Paris, vi^e^.

Reiring (abbé W.) — Collège Saint-Alphonse, Berg Nebo, Nimègue, Hollande.

Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

Renoir (E.), professeur au lycée Hoche — 3, avenue des Prés-aux-Bois, Viroflay, Seine-et-Oise.

Renou (L.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 3, rue Pierre Cherest, Neuilly-sur-Seine.

420 Respino (A. Diaz), cathedratico d. Instituto nacional de sec. enseñanza, Lugo, Espagne.

Reymond (Mlle A.), licenciée ès lettres — 10, avenue des Cerisiers, Pully près Lausanne, Suisse.

Reymond (E.), directeur de l'École nouvelle de Chailly-sur-Lausanne, Suisse.

Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

425 Ribes — 71, rue Chaptal, Levallois-Perret, Seine.

Riedlinger (A.), professeur au collège de Genève — Collonge-Bellerive, près Genève, Suisse.

Rivard (abbé J. A.) — 40, High Street, Willimantic, Connecticut, État-Unis.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.), licencié ès lettres — 30, rue Edouard Delanglade, Marseille.

430 Rodriguez (P. I.) — 12, St Annastrasse, München, Allemagne.

Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvanie, Philadelphia, U. S. A.

Roman (O.) — Service commercial des mines domaniales de la Sarre, 4, Trierer-strasse, Sarrebrück, II, Sarre.

Romano (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

435 Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

Roux (R.) — 26, rue Lafayette, Versailles, Seine-et-Oise.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster of Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ruffel (P.), professeur au lycée de Montauban, Tarn-et-Garonne.

Rumpf (P.), professeur au collège — 27, rue de Lausanne, Morges, Vaud, Suisse.

440 Ryba (B.), privat-docent à l'Université, Filosofická Fakulta, Smetanovo nám., Praha I, Tchécoslovaquie.

Safarewicz (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 14, Portowa, Wilno, Pologne.

Saint-Denis (E. de), professeur au lycée du Parc, Lyon, Rhône.

Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

445 Sausy (L.), maître de conférences auxiliaire à la Sorbonne — 20, rue de Villiers, Levallois-Perret, Seine.

Savary (L.), rédacteur à la « Tribune de Genève » — 3, rue Madame-de-Staël, Genève, Suisse.

Schillings (Th.), docteur en philologie et lettres, bibliothécaire à l'Université — place du Peuple, Louvain, Belgique.

Schmitz (dom Ph.), directeur de la Revue Bénédictine — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

Schouterden (G.) — 28, rue Hippolyte-Fenoux, Le Havre.

450 Schrijnen (Mgr J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastraat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

Serban (Stan), étudiant en lettres — Comuna Slobozia-Ciorasti, Jud. Ramnicul Sarat, Roumanie.

Seston (W.), maître de conférences à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg.

Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

Sindou (R.), étudiant à la Faculté des lettres — 14, Hameau Boileau, Paris, xvie.

455 Sives (abbé D.), graduate student, Catholic University, Washington, États-Unis.

Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sneyders de Vogel, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

Socorro Pérez (M.), cathedratico del Instituto nacional de sec. enseñanza, Las Palmas, Canaries.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

460 Soria y Hernandez (T. D.), professeur à l'Université — 15 duplic., Calle de Ruiz, Madrid, Espagne.

Soustre (Mlle M.-L.), professeur au Collège de jeunes filles de Périgueux, Dordogne.

Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — Légation royale d'Albanie, 12, rue de Presbourg, Paris, xvie.

Stchoupak (Mme N.), diplômée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, xive.

Stehlé (H.) — 4, rue de Montchoisy, Genève, Suisse.

465 Stubbe (L.), professeur au Collège de Montreux — 10, villa Carina, Lausanne, Suisse.

Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

Tachauer (Mlle A.), élève de l'école des hautes études — Banque Hoskier et Cie, 15, rue des Mathurins, Paris.

TERRACHER (A.), recteur de l'Académie de Bordeaux — 29, cour d'Albret, Bordeaux.
THEODORU (J.), — Scurtesti-Buzau, Roumanie.
470 THOMAS (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.
THOMAS (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.
TOBERER (Mlle A.), étudiante — Les Moulins, 84, Yverdon, Suisse.
TOUSSAINT (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.
TOUTAIN (J.), directeur d'études et secrétaire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, VIe.
475 TREYVAUD (J.), professeur au gymnase classique de Lausanne.
TWOMBLY (P. Nell) — 9, rue Raynouard, Paris, XVIe.

VAGANAY — 151, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.
VALENTIN (Abbé) — Séminaire universitaire, 39 *ter*, rue des Farges, Lyon, 5e.
VALLETTE (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.
480 VELASCO — 1, rue S. Domingo, Lisbonne, Portugal.
VENDRYES (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, VIe.
VIGNE (J.), professeur à l'Institut français de Londres — 26, Blandford Road, Bedford Park, London W. 4.
VILLENEUVE (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — villa Courteline, avenue Lepic, Montpellier.
VISSCHER (F. DE), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue du Jardin zoologique, Gand, Belgique.
485 VREEDE (F.), directeur du Cercle d'Études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris, VIe.

WALTZ (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.
WIBLÉ (E.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève, Suisse.
WIBLÉ-GAILLARD (Mme A.), professeur au collège — 1, rue d'Ermenonville, Genève, Suisse.
WOLTJER (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.
490 WUILLEUMIER (J.-P.), professeur à la Faculté des lettres — 33, rue Constant, Lyon.
WUILLEUMIER (Mlle J.), agrégée des lettres — 46, rue Lepic, Paris, XVIIIe.

YON (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
YVON (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, V^e.

ZBINDEN (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.
495 ZEILLER (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, VIe.
ZEPPA DE NOLVA (C.), professeur à l'Université de Madrid — Hilarion Eslava, 28, Madrid, Espagne.

Salle de travail de l'École des Hautes Études — Sorbonne, escalier E, Paris, V^e.
Institut d'études latines — Sorbonne, escalier E, Paris, V^e.
Groupe d'études anciennes — Sorbonne, escalier E, Paris, V^e.
500 Association des étudiantes — 1, rue du Vieux-Temple, Grenoble, Isère.
Section de latin de la Faculté des lettres de Grenoble, Isère.
Institut de latin de la Faculté des lettres de Caen, Calvados.

BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTS ABONNÉS

France et Colonies.

Aix, Université.
— Bibliothèque publique.
505 Alger, Université.
Angers, Lycée David-d'Angers.
Beauvais, Lycée Jeanne-Hachette.
Besançon, Université.
Bordeaux, Université.
510 Casablanca, Lycée Lyautey.
Cette, Collège.
Dijon, Université.
Fontainebleau, Collège Carnot.
Grenoble, Bibliothèque universitaire.
515 Hazebrouck, Collège.
La Flèche, Prytanée.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
Lyon, Université.
520 Mâcon, Lycée de jeunes filles.
Marseille, Bibliothèque municipale.
Nancy, Université.
Orléans, Bibliothèque municipale.
Paris, Université.
525 — École pratique des Hautes Études.
— École normale supérieure.
— Institut catholique.
— Association Guillaume Budé.
— École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
530 Poitiers, Université.
Rabat, Lycée Lyautey.
Strasbourg, Bibliothèque universitaire.
Tunis, Bibliothèque publique.
Verneuil, École des Roches.

Étranger.

535 Aberdeen, Université.
Abo, Académie.
Amsterdam, Université.
— Université libre.
Ann Arbor (Michigan), Université.
540 Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
Beirout, Université.
545 Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
Bruxelles, Université libre.
— Ministère des Sciences et Arts.
Bucarest, Séminaire pédagogique.
550 Caceres, Institut national d'enseignement secondaire.
Cagliari, Faculté des lettres.
Cambridge (Angleterre), Philological Society.
Cambridge (États-Unis), Université Harvard.
Chapel-Hill, University of North Carolina.
555 Cincinnati (Ohio), Université.
Cleveland, Western Reserve University Libraries.
Cluj, Institut d'études classiques.
Coïmbre, Institut français.
Copenhague, Bibliothèque royale.
560 Cracovie, Université.
Dublin, Bibliothèque nationale d'Irlande.
Florence, Bibliothèque nationale.
Fribourg (Allemagne), Literarische Anstalt.
Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
565 — Pensionnat de Bertigny.
Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
Gênes, Université.
Glasgow, Université.
570 Göttingen, Université.
Greifswald, Faculté de philosophie et lettres.
Graz, Université.
Haarlem, Gymnase.
Hamburg, Université.
575 Hanover, Darmouth College.
Helsingfors, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
Lausanne, Collège classique cantonal.
Le Caire, Université.
580 Leningrad, Université.

Leningrad, Bibliothèque publique.
Lisbonne, Institut français.
Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
Los Angeles, Université de Californie.
585 Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseignement secondaire.
— Bibliothèque nationale.
— Faculté de philosophie.
Marburg, Université.
590 Milan, Université.
Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
Munich, Bibliothèque nationale.
Neuchâtel, Université.
595 Newcastle, Armstrong College.
New Haven (Connecticut), Yale University.
Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
Philadelphie, American philosophical Society.
600 Princeton (New Jersey), Université.
Québec, Université Laval.
— École normale supérieure.
Rome, Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque Vaticane.
605 — École française.
Saint-Laurent, Collège Saint-Laurent.
Salamanque, Faculté de philosophie et lettres.
Santiago, Université.
Séville, Faculté de philosophie.
610 Swansea, University College.
Swarthmore College, Pensylvanie.
Tartu, Institut d'antiquités classiques.
Tokio, Université.
Upsala, Université.
615 Utrecht, Université.
Venise, Istituto di scienze e lettere.
Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1933.

Président : M. A. Ernout.

Membres présents. — M. E. Albertini, Mlle Ardouin, MM. D. Barbelenet, J. Bayet, H. Bernès, J.-M. Bordenave, J. Carcopino, Mlle Comeau, MM. L.-A. Constans, A. Cordier, P. Crouzet, Mlle F. Delmond, MM. A. Ernout, A. Ferté, Mlle A. Freté, M. M. Gautreau, Mlles A.-M. Gindre, A. Guillemin, MM. O. Huber, E. Jolivet, P. de Labriolle, S. Lambrino, M. Larive, H. Lebègue, A. Loyen, J. Marouzeau, Mgr Mayol de Lupé, M. L. Mertz, Mlle Motin, MM. M.-G. Nicolau, Pepin-Lehalleur, Mlle H. Petré, MM. A. Piganiol, R. Sindou, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. N.-J. Twombly, J. Van Ooteghem, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. A. Ernout, président, souhaite la bienvenue à M. S. Lambrino, professeur à l'Université de Bucarest. En le remerciant d'avoir bien voulu profiter d'un bref séjour à Paris pour apporter à la Société un des derniers résultats obtenus par les recherches archéologiques dont il a déjà l'an dernier entretenu la Société, il se plaît à saluer en lui le digne successeur de son maître le grand archéologue et historien V. Pârvan.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. M.-G. Nicolau présente un *Projet d'unification de la terminologie médicale par le latin.* Il montre que les médecins ont des raisons toutes particulières pour employer le latin dans les relations internationales : l'usage du latin comme langue scientifique n'a été abandonné que très tard par les médecins (à la fin du XVIIIe siècle) ; la terminologie officielle de la pharmacopée est latine, ainsi que celle de l'anatomie en Allemagne. Un retour à l'ancienne tradition, qui faisait du latin la langue scientifique internationale et, de toute manière, la base d'une terminologie commune, est plus facile à réaliser ici que dans tout autre domaine.

Passant de la théorie à la pratique, M. Nicolau a dès maintenant élaboré un projet de Dictionnaire des termes médicaux latinisés, en accord avec la Société des médecins UMFIA, qui demande à saisir de la question la Société des Études latines.

II. — M. J. Bayet, examinant le texte de Liv., I, 27, 9 : *Magna pars Fidenatium, ut qui coloni additi Romani essent, latine sciebant*, ne pense pas qu'il soit opportun de le corriger, comme on le fait habituellement. A son avis, il s'agit là du « décalque » à demi conscient d'une donnée annalistique, qui reflétait l'un des modes antéhistoriques de la « colonisation » italique (saisie des femmes ; pénétration par endosmose ; peuplement réciproque). Ces formes d'expansion se sont perpétuées très tard, et la colonisation classique latine ou romaine n'a eu qu'une durée relativement brève. Tite-Live, qui n'a pas su préciser cette évolution, a eu du moins la prudence de sauvegarder des formules ambiguës (auxquelles se prêtait l'indétermination de termes comme *colonus* et *addere*) ; notre rôle n'est pas de les préciser en accentuant l'erreur de l'historien ancien, mais de découvrir sous elles le résidu des traditions les plus antiques.

M. Piganiol, tout en admettant l'évolution antéhistorique qu'a retracée M. Bayet, ne pense pas cependant qu'on puisse se passer de corriger le texte.

M. Albertini se rallie à l'avis de M. Bayet ; il ajoute qu'on peut même aller plus loin et voir dans les *coloni* Fidénates des travailleurs employés par les Romains et apprenant peu à peu les éléments de leur langue, phénomène qui se vérifie actuellement dans l'Afrique du Nord.

M. Carcopino est du même avis et se félicite de voir se confirmer de plus en plus ses idées sur la jeunesse de la colonisation latino-romaine proprement dite.

M. Ernout attire l'attention sur l'importance du témoignage livien en ce qui concerne le mode d'expansion du latin et les rapports avec les langues et dialectes voisins.

III. — M. S. Lambrino présente une *inscription récemment découverte à Histria*, qui permet de préciser la date à laquelle la ville a été détruite par les Goths. Jusqu'à présent, les savants estimaient que cette destruction avait eu lieu en 238 ap. J.-C., d'après la *Vita Maximi et Belbini*, 16, 3. La nouvelle inscription, gravée en 246 en l'honneur de Philippe l'Arabe par les *cives Romani et Lai consistentes* dans un *vicus* dépendant de la ville, montre que la vie sur le territoire d'Histria n'a pas été trop bouleversée par l'invasion de 238. En revanche, les invasions de 248 et surtout celle de l'année suivante ont été beaucoup plus funestes à la région. Toute la Scythie Mineure a été dévastée, et les Barbares ont pu

passer au delà de l'Hémus. En 251, l'empereur Decius trouvera la mort dans la bataille d'Abrittus, localité située dans le sud de la Scythie Mineure. Il est probable que la ville a été détruite à l'occasion d'une de ces deux invasions, en 248 ou en 249. Elle semble, d'après les monnaies trouvées dans les fouilles, avoir été reconstruite par l'empereur Probus.

M. A. Ernout, président, adresse les félicitations et les remerciements de la Société à M. Lambrino.

Après quelques observations de M. E. Albertini, M. Jérôme Carcopino joint ses félicitations à celles que le Président vient d'exprimer à M. Lambrino : sa communication est une de celles où une sûre méthode conduit de petites observations épigraphiques à d'importantes acquisitions pour l'histoire. Il se demande seulement si les *Laoi* qui ont tenu bon si longtemps à Histria, au lieu d'être des Thraces Λαιαῖοι, comme l'a suggéré V. Pârvan (*Dacia*, t. II, p. 243), ne sont pas plutôt des Celtes, comme les Laoi que Polybe nous montre s'installant à la fin du ve siècle avant notre ère dans la haute vallée du Pô (Pol., II, 17, 4).

M. Lambrino se réserve d'examiner cette interprétation ; il estime que, si certaines difficultés qu'elle paraît soulever pouvaient être écartées, il y aurait là une nouvelle et importante contribution à l'histoire de la région.

II.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1933.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. E. Albertini, J. Bayet, H. Bléry, M. et Mme G. Bonfante, MM. J.-M. Bordenave, J. Carcopino, J. Chatelain, L.-A. Constans, A. Cordier, R. Cotard, R. Durand, A. Ernout, Mlle A. Freté, MM. E. Garreau, M. Gautreau, A. Grenier, Mlle A. Guillemin, MM. Ph. Hubert, E. Jolivet, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, A. Merlin, L. Mertz, É. Michon, Mlles S. Morin, Y. Motin, M. J. Perret, Mlle H. Pétré, MM. Ch. Picard, A. Piganiol, Ch. Samaran, L. Sausy, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, M. N. J. Twombly, J. Vendryes, Mlle J. Wuilleumier, M. H. Yvon.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Marouzeau, s'autorisant d'observations faites au cours d'un voyage en Méditerranée, propose quelques exemples destinés à rappeler *comment la vue directe des choses peut aider à comprendre les textes.*

a) Les épithètes *garrula* et *arguta* données par Virgile à l'hirondelle (*Georg.*, IV, 307, et I, 377) s'expliquent mieux si on se représente non

pas l'hirondelle de nos pays, qui ne babille qu'occasionnellement, mais une hirondelle du sud de l'Italie, dont le pépiement pendant le vol est ininterrompu.

b) M. P. Nicosia a déjà montré que la « palmosa Selinus » de *Aen.*, III, 705, ne peut pas être « la ville des palmes », le palmier étant inconnu en Sicile dans l'antiquité ; mais qui a traversé les landes du site de Sélinonte ne peut se défendre de penser que Virgile a voulu évoquer les palmiers nains (chamerops humilis), qui sont la végétation caractéristique de la région.

c) On peut observer dans l'Italie du Sud et dans les îles de la Méditerranée que les chevriers mettent périodiquement le feu à la lande pour détruire la végétation durcie et faire revenir de jeunes pousses comestibles ; n'est-ce pas l'explication du vers *Aen.*, X, 406 : « dispersa immittit siluis incendia pastor », que l'on interprète d'ordinaire en prêtant au berger soit des incendies de forêts (!), soit le brûlage des chaumes?

II. — M. Albertini appelle l'attention de la Société sur *la nécessité d'organiser en France un service des antiquités.* Présentement, ni l'étude, ni la conservation des monuments antiques que la France possède ne sont assurées de façon satisfaisante. Les architectes des monuments historiques sont orientés par leur formation et leurs occupations habituelles vers les monuments médiévaux et modernes beaucoup plus que vers les monuments antiques. L'activité des archéologues locaux rend de grands services, mais ces collaborations bénévoles manquent de constance et de continuité. Le partage des attributions entre la direction des Beaux-Arts (Monuments historiques) et la direction de l'Enseignement supérieur (Comité des travaux historiques) a de graves inconvénients. Nous sommes loin des résultats obtenus à l'étranger, là où un service est régulièrement organisé. Le remède consisterait à créer un corps d'inspecteurs dont chacun serait chargé d'une circonscription déterminée, et dont le domaine comprendrait les monuments postérieurs à la préhistoire et antérieurs aux Carolingiens. L'organisation de ce service est une œuvre de longue haleine ; la Société des Études latines sera dans son rôle en s'y intéressant.

La communication de M. Albertini donne lieu à une discussion animée.

M. Michon connaît depuis longtemps et déplore les défauts du régime actuel. Les restrictions budgétaires rendent sans doute difficile une amélioration. Le plus pratique serait d'encourager et d'aider les Sociétés savantes de province, et d'obtenir que les Universités entretiennent avec les sociétés locales des relations plus étroites qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent.

M. Ch. Picard signale, à l'appui de l'exposé documenté de M. E. Al-

bertini, quelques cas récents où la science étrangère a cru devoir profiter du manque d'organisation de nos chantiers archéologiques nationaux : l'essentiel des résultats des fouilles de Provence n'a-t-il pas été récemment présenté par un professeur de Marburg dans des périodiques allemands? Et c'est un historien italien qui publie et interprète les Trophées de Saint-Bertrand-de-Comminges.

Il serait temps de montrer que nous ne jugeons pas notre riche patrimoine d'antiquités nationales trop indigne de nos soins. Les pays les moins scientifiquement équipés, il y a peu, ont maintenant des directions des Antiquités : il y en a en Turquie ; en Grèce, à côté de l'Éphorie hellénique, qui s'occupe de l'hellénisme classique, fonctionne une Éphorie des monuments byzantins. — En France, seuls les amphithéâtres et les théâtres antiques reçoivent des restaurations, qui, souvent, comme à Saintes, à Vienne ou ailleurs, ne vont pas, d'ailleurs, sans inconvénients ; encore ne s'en occupe-t-on un peu que parce qu'ils servent à des cérémonies pseudo-antiques ou à des jeux. Si, en raison de la crise, ainsi que l'a marqué M. Michon, on ne peut guère actuellement adopter que des vœux, il faut souhaiter au moins un régime provisoire, où les jeunes historiens et archéologues de nos Facultés obtiendraient le rôle de conseillers et d'inspecteurs des sites historiques de leurs Académies, en liaison avec les sociétés locales.

M. Grenier parle dans le même sens. L'inspection des antiquités permettrait à de jeunes archéologues de s'employer utilement ; les Sociétés locales trouveraient dans ce service un guide dont elles ont souvent grand besoin.

M. Carcopino estime que ce service, dont la nécessité est manifeste, peut être organisé dans le cadre des Universités ; de cette façon seulement, il n'entraînera pas la création de postes nouveaux, condition indispensable pour que le projet de réforme ne soit pas écarté sans examen. Il propose la nomination d'un Comité chargé de mettre au point le texte d'un vœu que la Société présenterait au ministre de l'Éducation nationale.

M. Vendryes approuve cette proposition et signale qu'il y aura intérêt ensuite à faire agir éventuellement dans le même sens d'autres sociétés, Société des Études grecques, Société des Antiquaires, Société préhistorique, etc.

La proposition de M. Carcopino est adoptée à l'unanimité. Sont désignés comme membres du Comité : MM. Ernout, Marouzeau, Albertini, Carcopino, Grenier, Merlin, Michon, Picard, Toutain.

La réunion du Comité est fixée au 11 mars ; le compte-rendu de son activité sera publié dans la *Revue* (cf. ci-dessous, p. 54 et suiv.).

III.

SÉANCE DU 11 MARS 1933.

Cette séance a été consacrée à la célébration du dixième anniversaire de la fondation de la Société, coïncidant avec l'adhésion du cinq centième membre.

Une centaine de membres ou amis de la Société se sont réunis à la Sorbonne, dans la salle du Rapprochement universitaire. M. A. Ernout, président, leur souhaite la bienvenue ; M. Marouzeau, administrateur, présente un Rapport sur l'activité de la Société pendant les dix années écoulées ; M. A. Meillet, ancien président, souligne le sens profond qu'a pris la fondation et le développement de la Société ; M. M. Durry, professeur à la Faculté des lettres de Caen, apporte le message des membres de province ; M. P. Faider, professeur à l'Université de Gand, celui des membres étrangers, et un télégramme latin de M. A. Oltramare, doyen de la Faculté des lettres de Genève, exprime le salut du groupe romand, première filiale de la Société.

La réunion s'achève en causeries autour du buffet, dans une atmosphère d'extrême cordialité.

Le compte-rendu de cette célébration sera donné en détail d'autre part (cf. ci-dessous, p. 33 et suiv.).

IV.

SÉANCE DU 13 MAI 1933.

Président : M. A. Ernout.

Membres présents. — MM. J. Bayet, H. Bernès, H. Bléry, J.-M. Bordenave, J. Carcopino, E. Cavaignac, A. Cordier, Mlle S. Daguerre, M. A. Dain, Mlle Y. Desdouits, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlles J. Ernst, A. Freté, M. H. Gautreau, Mlle Guillemin, Mme P. Laurent-Schwob, MM. A. Loyen, J. Marouzeau, L. Mertz, J.-R. Palanque, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, A. Piganiol, Pinaud, R. Rabouam, E. Renoir, Mlle Tachauer, MM. J. Twombly, P. Vallette, J. Vendryes, Mlle J. Wuilleumier.

— M. Ernout, président, souhaite la bienvenue à plusieurs membres de province présents à la séance d'aujourd'hui : M. E. Cavaignac, de l'Université de Strasbourg ; M. J.-R. Palanque, de l'Université de Montpellier ; M. A. Loyen, professeur au lycée d'Orléans. Il faut se réjouir de cette participation active à nos travaux de membres habituellement

éloignés de Paris ; nos séances en prennent un sens et un intérêt particuliers.

M. Ernout présente à la Société le *Lexique de la terminologie linguistique* de M. Marouzeau, qui vient de paraître et dont on peut espérer qu'il servira de base aux travaux amorcés en vue de réaliser une unification internationale de la terminologie.

Il signale que notre confrère M. A. Yon a soutenu brillamment en Sorbonne ses thèses de doctorat, dont l'une, relative à la famille des des mots *reor*, *ratio*..., a fait, il y a quelques années, l'objet d'une communication à la Société.

— M. Marouzeau rend compte brièvement d'un voyage qu'il a fait récemment en Scandinavie, invité par les Universités de Copenhague, Lund et Stockholm, et se plaît à se faire l'interprète des sentiments qui lui ont été exprimés par tous les latinistes scandinaves à l'adresse de la Société.

Il fait part de plusieurs adhésions récentes, qui portent le chiffre des membres de la Société au delà de 500. Plusieurs de ces adhésions sont dues au zèle de notre confrère M. L. Mertz, qui a droit à toute la gratitude de notre Société.

Il signale que la Société vient de perdre un de ses membres les plus éminents : M. Hermann Jacobsohn, linguiste et latiniste illustre, professeur à l'Université de Marburg, privé de sa chaire et de son enseignement en raison de sa qualité d'israélite, s'est volontairement donné la mort. La mesure qui a poussé à cet acte un savant probe, dévoué à la science comme à son pays, provoquera un sentiment de douleur et de réprobation chez les membres d'une Société qui, ne connaissant au regard de la pensée ni frontières ni inégalités, se considère comme solidaire avec les savants de tous les pays.

M. Ernout, président, tient à associer la Société aux sentiments exprimés par M. Marouzeau et rappelle en quelques mots émus ce qu'a été la belle carrière scientifique de Hermann Jacobsohn, un des savants qui faisaient le plus honneur à la science de son pays.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Palanque présente une étude sur *deux correspondants de saint Ambroise : Orontien et Irénée.* Sur ces deux personnages, à qui sont adressées vingt lettres sur un total de quatre-vingt-six, une lecture attentive des textes peut nous renseigner. Quoique les éditeurs bénédictins de saint Ambroise aient cru devoir distinguer deux Orontien, il s'agit, en réalité, du même homme, un Oriental, peut-être Syrien, de famille chrétienne, venu à Milan recevoir les directives de l'illustre évêque. — Irénée, qui a reçu onze lettres, si l'on suit l'édition romaine

de préférence à celle des Mauristes, est, lui aussi, un Oriental, peut-être un Hellène d'Égypte, non pas un clerc, comme on l'a supposé, mais plutôt un officier récemment converti, sans doute en service dans la garde impériale à la cour de Vienne. Ces relations épistolaires avec deux personnages d'origine orientale attestent le rayonnement exercé par l'évêque de Milan.

II. — M. A. Loyen recherche *ce qu'était l'Albis* pour Claudien, XXI, 226, et pour Sidoine Apollinaire (*Carm.*, VII, 391). On a souvent, dans ces deux passages, traduit Albis par « Elbe » ; mais il s'agit dans le texte des deux poètes de campagnes conduites sur le Rhin ou même en Belgique. L'abbé Dubos songeait à l'Alve, rivière des Ardennes. M. Jullian voyait dans l'Albis la Rauhe Alp ou Jura de Franconie. M. Loyen montre par des comparaisons de textes que l'Albis de Claudien n'est qu'un souvenir de Tacite et prouve par des citations de Florus et d'Aelius Spartianus qu'un Romain même lettré du IVe siècle n'avait plus aucune idée de la distance séparant l'Elbe du Rhin. L'Albis pour Claudien et pour Sidoine n'a plus aucune réalité géographique ; c'est un simple souvenir littéraire, et l'usage qui en est fait s'explique moitié par l'entraînement de l'hyperbole, moitié par ignorance.

M. Vendryes, en s'associant aux conclusions de M. Loyen, les appuie par quelques observations relatives au peuple nomade des Bastarnes ; MM. Ernout, Carcopino, Marouzeau attirent l'attention sur diverses confusions géographiques commises par les anciens : Lucain semble bien prendre le Vosegus pour un fleuve ; Salluste place Cirta au bord de la mer ; Virgile et Lucain confondent Pharsale et Philippes.

III. — M. Vendryes, étudiant *la formation de la seconde conjugaison latine*, attire l'attention sur le suffixe *-ē-*, qui non seulement marque l'état (*dolēre*, *manēre*, *rubēre*), mais sert à exprimer une sensation causée par un objet extérieur (*uidēre*, verbe réceptif). Il propose d'expliquer la formation des verbes comme *iubēre*, *censēre*, *fatērī*, *mēderī*, par le fait que l'action désignée par ces verbes était inspirée ou imposée au sujet par une puissance extérieure, dont le sujet était conçu à l'origine comme l'organe irresponsable et inconscient.

Le détail de la démonstration fera l'objet d'un article qui paraîtra dans le prochain fascicule de cette *Revue*.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SÉANCE DU 28 MAI, A NEUCHATEL.

Président : M. A. Oltramare.

Membres présents. — M. H. Borle, Mlle E. Bréguet, MM. A. Burger, G. Cuendet, P. Fabre, C. Favez, A. Ginnel, M. Jeanneret, H. Kaden, A. Labhardt, Mlle M. Leidenbach, MM. W. Liebeskind, P. Meylan, M. Niedermann, A. Oltramare, J.-L. Perrenoud, L. Stubbe.

Séance administrative.

M. A. Oltramare rappelle à l'Assemblée que la Société des Études latines a fêté, le 11 mars, à Paris, sa dixième année d'existence. Invité par M. Marouzeau à prendre la parole, lors de cette commémoration, au nom du Groupe romand et des membres étrangers de la Société, il n'a malheureusement pas pu se rendre à Paris. Il a dû se contenter d'envoyer à la Société des Études latines un télégramme en latin, dont il donne lecture à l'Assemblée.

La Société des Études latines ayant décidé de fixer à 40 francs la cotisation annuelle, le Comité du Groupe romand propose d'élever la cotisation de 10 francs à 12 francs, proposition adoptée après discussion. Le dernier dimanche de novembre est ensuite choisi comme date de la prochaine séance, qui aura lieu à Fribourg.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Fabre, professeur à l'Université de Fribourg, présente une étude fouillée, qu'il intitule modestement : *Quelques réflexions à propos de la tradition manuscrite du De bello ciuili.* Il estime qu'il y a intérêt à ajouter aux sept manuscrits utilisés communément un huitième, le *Neapolitanus*, qui complète le stemma généralement admis. Ce stemma est-il légitime? Même si l'on se refusait à en admettre le détail, on doit reconnaître, en tous cas, que les huit manuscrits ont un archétype commun, et la comparaison de certains passages de ces manuscrits permet d'affirmer que cet archétype laissait beaucoup à désirer, et qu'il ne remontait sans doute pas au delà du viiie ou du ixe siècle, puisque non seulement cet archétype, mais le manuscrit sur lequel il avait été copié

était écrit en minuscules. Constation importante, si l'on pense que, pour la *Guerre des Gaules*, l'archétype des manuscrits existants remonte au moins au IVe siècle. Malgré les efforts et l'ingéniosité des philologues, le texte de la *Guerre civile*, du fait même de la tradition manuscrite, est et demeurera inférieur à celui du *De bello gallico.*

II. — M. G. Cuendet, privat-docent à l'Université de Genève, compare *Cicéron et saint Jérôme traducteurs.* Cicéron condamne le mot à mot, mais il se vante de rendre la pensée et le ton de son modèle sans porter atteinte à la pureté du latin ; sa syntaxe et son vocabulaire échappent à l'influence du grec et la langue de son *Timée* ne se distingue pas de celle d'une œuvre originale. En revanche, saint Jérôme vise à la précision absolue ; dégagé de toute préoccupation littéraire, il accueille quantité d'hellénismes et il a fait de la *Vulgate* une copie fidèle, un calque du texte grec.

Cet intéressant exposé est suivi d'une discussion animée, qui donne l'occasion à M. Cuendet de préciser sa pensée sur quelques points et provoque un échange d'idées, dont voici l'essentiel : les différences constatées entre Cicéron et Jérôme trouvent leur explication dans la diversité des buts poursuivis ; les écrivains classiques n'ont pas tous compris la traduction comme Cicéron ; écrivant pour les petites gens, il est compréhensible que le traducteur de la Bible ait usé d'une langue populaire ; le caractère sacré du texte explique le scrupule du mot à mot ; certains des hellénismes signalés chez saint Jérôme ne sont souvent que des expressions du latin populaire ; enfin, la comparaison de l'*Itala* avec la *Vulgate* montre moins de servilité à la lettre et plus de respect de l'esprit dans la traduction de saint Jérôme que dans celles qui l'ont précédée.

Visite de collections scientifiques et artistiques.

Après un déjeûner pris en commun, les participants ont eu l'heureuse fortune de visiter, sous la savante direction de M. Vouga, professeur à l'Université, la belle collection des antiquités de la Tène, et, guidés par M. Jeanneret, professeur au Collège classique, fin connaisseur en matière d'art, ils ont pu admirer les principales toiles du Musée de peinture, ainsi que le vieux Neuchâtel, en particulier la collégiale et le château.

DIX ANNÉES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

La *Société des Études latines*, fondée le 22 mars 1923, a accompli en mars 1933 *dix années d'existence* et atteint le chiffre de *cinq cents adhérents*.

Ce double événement a été célébré par une fête intime, qui a eu lieu à la Sorbonne, dans la salle du Rapprochement universitaire, le samedi 11 mars, à dix-sept heures.

Une centaine de personnes avaient répondu à l'appel du Bureau, parmi lesquelles, outre M. Abraham, chef de cabinet du ministre de l'Éducation nationale, personnellement empêché, M. Charléty, recteur de l'Académie de Paris, MM. H. Delacroix et F. Brunot, doyen et doyen honoraire de la Faculté des lettres, des inspecteurs généraux et inspecteurs d'Académie, de nombreux professeurs de la Faculté et des grandes Écoles, la plupart des membres de la Société habitant Paris et des représentants de la province et de l'étranger.

M. A. Ernout, professeur à la Sorbonne, président de la Société pour l'année courante, ouvrit la séance et souhaita la bienvenue en ces termes aux personnes présentes :

Mesdames, Messieurs,

Le devoir d'un président est d'être bref, et aujourd'hui plus que jamais. Néanmoins, avant de passer la parole à M. Marouzeau, je croirais manquer à un autre devoir si je ne remerciais tous les assistants d'avoir bien voulu s'associer, par une présence réelle, à la célébration de cet anniversaire. En premier lieu, l'expression de ma gratitude ira à M. le Ministre de l'Éducation nationale, qui, empêché par des obligations impérieuses d'être aud'hui des nôtres, a voulu montrer l'intérêt qu'il porte à nos études en déléguant en la personne de notre collègue M. Abraham le plus aimable et le plus compétent de ses représentants. Je remercierai ensuite M. le Recteur Charléty, dont nous savons l'attachement à la cause de l'antiquité ; M. le Doyen Brunot, un « ennemi du latin » comme le latin voudrait en avoir beaucoup ; M. le Doyen Delacroix, qui nous a déjà donné tant de preuves de sympathie effectives, notamment en aidant si heureusement à la création

d'un Institut d'Études latines. Je dois aussi saluer nos confrères étrangers, apôtres militants de la cause latine, et qui se vouent de tout leur cœur et de toute leur intelligence à la défense et à l'illustration de sa langue. Nous comptions sur M. Oltramare, président du Groupe romand de notre Société : les fonctions qu'il remplit à l'Université de Genève ne lui ont pas permis de s'absenter, à notre grand regret ; du moins avons-nous la joie de saluer notre éminent collègue et ami, M. Faider, professeur à l'Université de Gand, dont l'activité bienfaisante nous a gagné tant d'adeptes en Belgique, et qui, par ses contributions personnelles, a donné à notre Revue *un lustre particulier. Enfin à tous, Parisiens et provinciaux qui se pressent dans cette salle, j'adresse, au nom de la Société, mes souhaits de bienvenue. Et je crois être leur interprète en disant à M. Marouzeau combien nous lui sommes reconnaissants de nous avoir fourni l'occasion de cette assemblée. Si nous nous réunissons aujourd'hui dans cette atmosphère de fête, c'est à lui que nous le devons. Fondateur de la Société des Études latines, il en a été le père nourricier et l'animateur. C'est grâce à son activité, à son dévouement, à son esprit d'organisation que la Société peut célébrer aujourd'hui, en même temps que sa dixième année d'existence, l'inscription de son cinq centième membre. Cette action personnelle qui fut et qui demeure si féconde, sans doute n'en sera-t-il pas question dans le rapport qu'il va vous lire. Omission que je me plais à réparer par anticipation, avant de lui passer affectueusement la parole.*

M. J. Marouzeau, professeur à la Sorbonne, administrateur de la Société et directeur de la *Revue*, après avoir donné lecture d'un grand nombre d'adresses envoyées par des membres éloignés de Paris, présente son Rapport sur les dix années écoulées :

Notre réunion ne commémore pas un événement extraordinaire et inattendu. Cinq cents membres en dix ans, c'est, je crois bien, très exactement le chiffre que je m'étais amusé à prévoir dès la fondation de notre Société. Notre Société n'a pas eu un développement anormalement rapide ; son succès n'est pas miraculeux, il est naturel et légitime ; il est tel que l'appelaient les besoins du latin et la volonté de quelques latinistes.

Est-ce à dire que ce succès prévisible ait été obtenu sans peine?

Le pire ennemi que j'ai eu à vaincre, c'est le doute, père de l'inaction. Ennemi aimable, cordial, empressé, avide de donner une approbation de principe pour pouvoir différer une adhésion, et qui dès le premier appel s'exprimait en ces termes : « Théoriquement, l'idée de réunir les personnes qui s'intéressent au latin ne peut être que favorablement accueillie. Mais... » Ce « mais » était annonciateur : 1° des questions : « Quel sera le champ des études latines? Qui le délimitera? Au nom de quelle autorité exclura-t-on

le droit, la patristique, l'épigraphie, le moyen âge? » ; — 2° des suspicions : « Vous songez à une coordination d'efforts, ce qui signifie une enrégimentation des latinistes sous un drapeau. Il y a lieu de craindre que ce drapeau ne se réduise peu à peu à n'être qu'un petit fanion et que la Société ne se transforme à bref délai en une petite chapelle, au profit de quelques initiés et d'une orthodoxie intransigeante » ; — 3° des objections d'ordre pratique : « A l'heure actuelle, il n'y a pas une Société qui ne végète, accablée sous le poids des dépenses. Est-ce le moment d'organiser une Société dont on peut dire d'avance qu'elle ne bouclera pas son budget? La question est de savoir si le groupement que vous projetez est pratiquement réalisable. S'il l'était, il serait fait depuis longtemps! »

A ces objections, à ces inquiétudes, à ces doutes, les faits ont répondu et me dispensent de tout commentaire. J'aimerais pourtant, si j'en avais le loisir, mettre en regard de ces marques de défiance les approbations et les collaborations qui m'ont été données aussi dès le début : philologues, comme L. Havet, qui acceptait avec empressement d'être notre premier président ; historiens et archéologues, comme le directeur d'alors de l'École de Rome, notre président d'hier, qui m'adressait du palais Farnèse « son adhésion enthousiaste » ; linguistes, comme celui (aussi notre ancien président) qui me disait : « Projet un peu ambitieux ; tant mieux, on verra à réaliser les ambitions avec le temps » ; romanistes, comme cet historien de la langue française, alors doyen de la Faculté, qui mériterait d'être appelé notre parrain, car, consulté par moi sur la fondation d'une Société de documentation classique, il s'écriait tout de suite : « Et pourquoi pas une Société des Études latines? » ; amis des études et humanistes, comme ce grand médecin, qui, s'inscrivant dès le premier jour comme membre perpétuel, m'écrivait : « Si ceux qui ont la chance d'exercer une profession lucrative tout en ayant conservé le goût de la culture ne venaient pas les premiers à l'aide des travailleurs désintéressés, ils prouveraient par là même qu'ils n'ont pas compris l'essentiel de ce que la culture doit donner. »

Parmi les questions qui m'ont été posées dès le début, il y en a une pourtant à laquelle vous me permettrez de m'arrêter un instant, parce qu'elle sera actuelle tant que vivra notre Société et méritera d'être posée sans cesse, pour nous inciter aux réflexions salutaires : « Pourquoi, m'a-t-on dit souvent, une Société des Études latines? » — Pourquoi?

Parce que nous sommes à un stade de l'évolution scientifique où les efforts du savant isolé sont impuissants à dominer la matière de la science. La multiplication des recherches et des publications, l'extension des disciplines dans le temps et dans l'espace, leur interrelation de plus en plus manifestée, l'essor pris par les sciences historiques et les disciplines auxiliaires, le développement et le renouvellement des recherches linguistiques, sans parler d'autres facteurs, économiques, nationaux, sociaux, tout cela

fait que les sciences de l'homme en général et notre science de l'antiquité en particulier en sont arrivées à un point où s'impose une organisation nouvelle du travail.

Organisation par spécialisation, chaque savant devant limiter son champ d'activité en extension à mesure qu'il l'étend en profondeur.

Comme corollaire, organisation de la documentation, chacun devant pouvoir s'informer sans délai et sans peine de ce qui se fait dans les domaines qu'il n'a que le temps d'entrevoir.

En même temps, organisation par collaboration, la tare du spécialiste étant d'être comme enfermé et prisonnier dans son domaine, et le devoir du savant étant aujourd'hui plus que jamais de se faire contrôler.

Collaboration au sens le plus large du terme, non pas seulement d'une discipline à l'autre, mais entre catégories de personnes, le professeur ne pouvant ignorer ce que fait le savant, ni le maître du lycée ce que fait son collègue de l'Université, ni l'élève ce que font ceux qui l'instruisent, ni les humanistes et lettrés ce que font les enseignants et les chercheurs de profession.

Collaboration, enfin, d'un pays à l'autre, notre science ne devant et ne voulant connaître de frontières que celles qui séparent l'erreur de la vérité.

Dans ces nécessités, sommairement exposées, n'y a-t-il pas de quoi justifier l'existence d'une Société comme la nôtre et fonder le programme que dès le début elle se traçait en ces termes : « Grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes ; représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires... ; réaliser entre latinistes un contact permanent et une libre collaboration susceptibles d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement ? »

Avons-nous rempli ce programme? A cette question, je répondrai d'abord par des chiffres. La liste de nos premiers adhérents, dès avant le premier appel officiel, comptait 55 noms, et une cinquantaine de personnes étaient présentes à l'Assemblée constitutive du 22 mars 1923. La première liste de membres inscrits, à la date du 1er octobre suivant, comprenait 144 adhérents. Ce chiffre est passé d'année en année de 144 à 215, 261, 296, 356, 434, 467, 489, 568, pour arriver cette année à plus de 600, en y comprenant les abonnés, car le chiffre de 500 que nous fêtons aujourd'hui ne comprend que les adhérents individuels, à l'exclusion des collectivités.

Progressant en même temps que la Société, la Revue, *qui avait paru pour la première fois sur 135 pages, en comptait successivement dans les années suivantes 208, 251, 302, 331, 363, 387, 427, pour aboutir cette année-ci à son chiffre-record : 527. Sa présentation et sa diffusion se sont améliorées d'année en année, grâce à la compétence attentive de notre imprimeur, grâce à la complaisance éclairée de notre éditeur.*

Trop étroite, en dépit de cette croissance rapide, pour accueillir toutes les offres de publications, la Revue *devait s'adjoindre bientôt une Collection d'études latines, qui, vite hypertrophiée à son tour, se scindait en deux séries, l'une scientifique, l'autre pédagogique, qui comprennent aujourd'hui douze volumes, plusieurs couronnés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et plusieurs épuisés, ce qui est aussi une forme de consécration.*

La matière des articles et ouvrages publiés est infiniment variée, comme on peut le voir par l'Index publié à la fin du tome VIII ; toutes les disciplines y sont représentées, depuis les origines indo-européennes de la langue et les origines étrusco-italiques de la civilisation jusqu'au latin médiéval ; tous les aspects du latin y figurent : méthode et recherche, enseignement et pédagogie, activité scientifique et vie scolaire.

Aussi nos adhérents appartiennent-ils à tous les ordres de l'activité : parmi les seuls Français, une centaine sont d'enseignement supérieur, environ 120 des autres ordres d'enseignement, une vingtaine sont étudiants, une soixantaine humanistes.

Nos séances ont été dès le début très fréquentées et très vivantes grâce à l'empressement de tous, grâce à la vigilance et à la bonne grâce de nos présidents successifs, ceux dont nous saluons ici la mémoire vénérée : L. Havet et H. Goelzer, et ceux que nous avons la joie de voir parmi nous : MM. E. Chatelain, A. Meillet, J. Carcopino, A. Ernout. Ces séances ont été l'occasion de discussions sur les principales questions qui ont pendant ces dix années préoccupé les latinistes : rapports avec les disciplines voisines, pratique de l'enseignement, apprentissage et prononciation du latin, organisation des examens, en particulier de la licence, questions de documentation (bibliographie), de méthode (technique de l'édition critique), de recherche (suggestions de travaux), d'organisation (question du service des antiquités), etc., et plusieurs fois des vœux formulés ou étudiés en séance ont été accueillis favorablement par les autorités universitaires.

Les étrangers ont pris une large part à nos travaux ; ils fournissent presque la moitié de notre contingent : 200 sur 500 membres, comprenant : 67 Suisses, 31 Belges, 17 Hollandais, 16 Roumains, 15 Américains, 14 Espagnols, 10 Italiens, 9 Anglais, 7 Tchécoslovaques, 3 Russes, 3 Polonais, le reste partagé entre Danemark, Suède, Norvège, Allemagne, Yougoslavie, Finlande, Canada, Australie, Brésil, Chili, Pérou, Équateur, Égypte. Outre ceux dont nous avons publié des ouvrages ou des articles, nous avons accueilli à nos séances de nombreux collègues de divers pays ; plusieurs d'entre nous ont eu le plaisir de représenter la Société dans diverses occasions en Suisse, Angleterre, Italie, Belgique, Danemark, Suède, et jusqu'aux États-Unis... Notre Société est si bien internationale qu'elle vient de s'adjoindre une filiale romande, laquelle est en train de servir de modèle à d'autres groupements étrangers.

Nous sommes en pleine prospérité, en pleine activité. Que nous reste-t-il à faire? Surtout ne pas nous complaire dans la satisfaction d'avoir réussi. Ne pas nous contenter de continuer d'être. Craindre la stagnation, qui est la mort des Sociétés. Une Société ne meurt pas le jour où elle disparaît. Elle meurt le jour où, ayant acquis la facilité de vivre, elle ne s'oblige plus à l'effort. Elle meurt le jour où elle ne progresse plus. Entrant dans une décade nouvelle, nous devons l'occuper d'une activité renouvelée. Ce ne sera pas assez que, nous réunissant dans dix ans pour célébrer un nouvel anniversaire, nous puissions nous féliciter d'avoir vécu; nous devrons pouvoir nous vanter d'avoir recommencé une seconde existence, et si nous voulons donner à la cérémonie d'aujourd'hui tout son sens, ce sera moins en reportant nos regards vers un passé complaisamment évoqué qu'en dirigeant notre pensée vers un avenir chargé de tâches.

M. A. Meillet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, prononce ensuite quelques paroles à titre d'ancien président de la Société :

Il rappelle d'abord la mémoire de Louis Havet, qui, avec son éloquence et son autorité, aurait loué comme il convient M. Marouzeau, âme de la Société. « M. Marouzeau, magicien, a réalisé une œuvre difficile autant qu'elle était nécessaire. Du royaume des ombres où résident les présidents dont les pouvoirs sont expirés, il en a évoqué un qui puisse parler du passé de la Société. Ce président se trouve être un linguiste. Il remercie avant tout M. Marouzeau d'avoir envisagé les études latines avec ampleur. C'est parce qu'il représente une civilisation que le latin nous intéresse, et cette civilisation dépasse largement le domaine de ce qu'on est convenu d'appeler le monde latin. Grâce à la largeur avec laquelle, sous la direction de M. Marouzeau, les études latines ont été considérées, la Société continuera de prospérer comme elle l'a fait jusqu'ici, et l' « ancien président » qu'évoquera dans dix ans M. Marouzeau aura à célébrer une seconde décade de la vie de la Société, aussi bien remplie, aussi riche de résultats que la première ».

M. Marcel Durry, maître de conférences à la Faculté de Caen, parla ensuite au nom des membres de province :

Mesdames, Messieurs

Si la Société a pensé à me confier la mission que je remplis ici, quand tant d'autres en auraient été plus dignes, c'est qu'elle sait l'attachement que j'ai pour elle depuis le jour où un impérieux besoin, servi par une énergique volonté, lui a donné naissance.

Devant parler « au nom des membres de province », j'ai voulu savoir qui étaient ces mandants inconnus. J'en ai parcouru la liste, curieuse et ins-

tructive. Des professeurs des facultés, des lycées et des établissements libres ; rien là que de naturel. L'enseignement primaire est représenté ; des principaux, des proviseurs, un recteur font des infidélités à l'administration pour lire notre Revue. *Voici enfin qui est plus touchant : des avocats, des médecins sont abonnés, et si tous les membres de la Société sont désintéressés, avouons que ces amateurs d'humanités le sont plus que nous! Clientèle variée, clientèle dispersée aussi à travers la France entière, dans les villes et jusque dans des villages, depuis les montagnes jusqu'aux plages de la Manche. N'ayons garde d'oublier les pays d'outre-mer ; les archéologues africains sont des lecteurs assidus, et il y a des fascicules qui, après des semaines de voyage, s'en vont échouer à Hanoï, ou à Quito, ou à Nyenga-Jinga dans l'Ouganda!*

Je ne veux pas revenir sur l'utilité générale de la Société, dont on vient de vous parler excellemment. Je souhaite seulement considérer les services particuliers qu'en reçoivent les provinciaux. Ils me paraissent essentiellement de deux sortes.

Vous connaissez les sociétés savantes de nos petites villes. Elles sont composées d'érudits enthousiastes qui ont voué un culte aux antiquités de leur canton. Remercions-les, puisque ce sont eux qui découvrent, grâce à leur connaissance des lieux et des hommes, des patois et des traditions ; ce sont eux aussi qui conservent, le plus souvent à leurs dépens, l'aide des municipalités n'intervenant qu'avec une regrettable lenteur. Mais, lorsqu'il s'agit d'étudier et de publier, les meilleurs de ces autodidactes ont parfois des doutes et des incertitudes. C'est alors que la Revue, *par ses articles et ses conseils, vient à leur secours. Je ne citerai qu'un exemple qui me permettra de rendre hommage à Maurice Besnier, dont la mort brutale vient de mettre en deuil notre Faculté. On se rappelle sa note — un vrai modèle — sur la méthode à suivre pour l'étude des routes romaines ; elle enseignera comment il faut fouiller, observer, interpréter, et la future carte de la Gaule lui devra beaucoup. Dans le même ordre d'idées, la Société commence aujourd'hui une campagne pour la création d'un Office des antiquités en France ; si, comme nous le souhaitons de tout cœur, son appel est entendu, ce sera un nouveau service rendu à tant d'archéologues bénévoles dont la modestie cherche des guides et dont le dévouement a droit à toute notre gratitude.*

L'utilité de la Revue *dans les facultés provinciales est évidente. Sans doute doit-on veiller à ce que les futurs professeurs de collège possèdent de façon imperturbable le rudiment. Mais il faut à ces auditoires sympathiques, où voisinent des étudiantes, des abbés et des maîtres d'internat, autre chose ; ils veulent des aperçus sur les trouvailles récentes, sur les sciences auxiliaires, ils veulent du nouveau à tout prix. Il n'est alors que de les renvoyer aux* Études latines. *J'ai même toujours recommandé à mes étudiants, et non sans succès, l'abonnement personnel, qui rend la lecture plus tentante. Toutefois, tous n'ont pas le temps de dépouiller la* Revue. *Le*

professeur le fait pour eux avec plaisir et avec profit; éloigné des samedis parisiens, il se dédommage en puisant dans les chroniques et les comptes-rendus, et c'est ainsi qu'il peut donner à ses étudiants des échos de Hautes-Études et des illusions de Collège de France!

Vous voyez, Messieurs, combien les abonnés de province ont de raisons, et j'en ai passé, de s'associer à la fête d'aujourd'hui. En leur nom, j'apporte à la Société des Études latines *des félicitations, des remerciements et des vœux. Dix ans, cinq cents membres ; au vingtième anniversaire, nous serons mille! En terminant, je tiens à saluer les présidents passés et présent, qui par leur enseignement et par leurs ouvrages ont été ou sont nos maîtres. Chacun de ces noms, honneur de la science française, représente une spécialité, est comme un programme. Ce n'est pas le moindre mérite de M. Marouzeau d'avoir su, faisant lui aussi de diverses nations une patrie, d'avoir su grouper ces éminents concours qui prouvent et la variété et l'unité des études latines. Mais, si je voulais dénombrer les mérites de notre administrateur, je vous retiendrais longtemps et le ferais rougir. Nous sommes tous d'accord pour répéter que cette Société qu'il a créée et qu'il anime infatigablement, qui est son œuvre, mérite bien de la science et de la culture.*

Parlant au nom des membres étrangers, M. P. Faider, professeur à l'Université de Gand, apporte en particulier l'hommage des latinistes belges :

Mesdames, Messieurs,

En toute autre circonstance, la tâche de prendre la parole au nom des membres de la Société des Études latines habitant hors de France m'eût paru délicate et redoutable. Aujourd'hui et ici, je n'ai qu'à laisser parler mon cœur pour être assuré d'exprimer des sentiments unanimes de reconnaissance et d'admiration. Ils s'adressent tout spécialement (faut-il le dire après tant d'autres?) à M. Marouzeau, qui a été depuis l'origine l'animateur vigilant d'une société prospère et active : c'est à son dévouement, à son sens des réalités aussi bien qu'à son idéal que la Société des Études latines doit non seulement sa naissance, non seulement la constante progression du nombre de ses membres et de ses publications, mais aussi la situation morale, le rang qu'elle occupe dans l'opinion.

A cet éloge de votre administrateur, j'associe, avec la même sincérité, la suite remarquable de vos présidents. En particulier, il m'est impossible de ne pas évoquer l'œuvre historique d'un Carcopino, qui a un tel retentissement chez nous, l'œuvre linguistique et philologique de MM. Meillet et Ernout, dont le récent Dictionnaire étymologique de la langue latine *est appelé à faire époque dans l'histoire des études latines. Grâce à des publications de cette qualité, la France a conquis aujourd'hui une suprématie qui ne lui est plus contestée à l'étranger.*

Faut-il parler des services que la Société des Études latines, telle qu'elle

est conçue et organisée, rend à ses membres hors de France? J'ai été frappé de ce que, parmi ceux-ci, les Suisses d'abord, les Belges ensuite, étaient, de beaucoup, les plus nombreux. Cela n'a rien d'étonnant. M. Oltramare, s'il avait pu être des nôtres aujourd'hui, vous aurait dit, au nom du groupe romand qu'il préside avec tant de distinction, à peu près ce que je vous dis moi-même en tant que Belge, à savoir qu'entre la France et nous il n'existe pas de frontière morale. Que nous habitions Gand, Bruxelles ou Liége, il nous est infiniment précieux de trouver ici, à Paris même, un centre d'études aisément accessible et d'entretenir, les uns avec leurs collègues, les autres avec leurs anciens maîtres, des rapports amicaux et directs, dont la publication régulière de la Revue *nous fournit, si j'ose ainsi parler, l'aliment intellectuel. De cet avantage, tous vos membres étrangers jouissent dans une mesure qui varie selon les distances géographiques, la différence des langages et certaines traditions déterminées par l'histoire. De plus, l'existence de la Société des Études latines offre à ses membres étrangers l'occasion d'entretenir entre eux de pays à pays, et sans passer par Paris, des relations de plus en plus nombreuses. Grâce à ce merveilleux* Index generalis *que constitue la liste de vos membres, il nous est arrivé, par exemple, de pouvoir établir le contact avec des collègues polonais ou roumains, et cela pour le plus grand profit de nos communes études et de nos amitiés internationales.*

Le monde latin, dans la pensée des membres de votre Société, n'est pas limité aux seuls peuples qui parlent une langue apparentée à celle de Rome. Il se confond avec le domaine de l'étude et de l'amour de la langue latine elle-même que l'on dit morte, mais qui reste si vivante et si féconde par la solidarité qu'elle établit dans la pensée des peuples, quels qu'ils soient. Dans cet ordre d'idées, la Société des Études latines, et par l'esprit qui la dirige, et par son rayonnement à l'étranger, apparaît comme un puissant moyen d'entente et de compréhension réciproques.

Elle contribue à faire de l'antique Pax romana *ce que j'appellerai très simplement, aujourd'hui, la « Paix française ».*

Enfin, au nom du groupe romand de la *Société des Études latines*, MM. A. Oltramare, président, empêché d'assister à cette cérémonie, et Ch. Favez, secrétaire, avaient adressé à la Société pour la cérémonie le télégramme suivant :

Vobis natalem sodalitatis decimum agentibus sodales Heluetii animis nunc et inter se et uobiscum coniunctissimi gratiam gratulantes referunt debitam et uota suscipiunt plurima ut circuli multis locis fiant similes latinorumque studiorum societas ducente Marouzeau floreat et crescat. Valete.

CHRONIQUE
DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ.

Le principal événement de la vie de notre Société dans ce premier se mestre a été la célébration de sa dixième année d'existence. Cette fête, dont on trouvera ci-dessus le compte-rendu (p. 33 et suiv.), a été l'occasion pour de nombreux membres français et étrangers de manifester leur attachement à la Société et de signaler les services qu'elle leur rend.

— La Société a été saisie à sa séance de février d'un Rapport de M. Albertini tendant à faire apparaître la nécessité d'organiser en France un service d'antiquités. Un Comité, nommé immédiatement, s'est réuni le 11 mars et a élaboré un texte de vœux qui, transmis aux autorités compétentes, a été favorablement accueilli et immédiatement suivi de réalisation. On trouvera ci-dessous, p. 54 et suiv., le compte-rendu de cette démarche.

— Le Groupe romand semble appelé à faire école. Un certain nombre de latinistes de la Belgique wallone se concertent actuellement pour constituer un groupement semblable qui se superposerait aux sociétés scientifiques existant en Belgique sans faire double emploi avec elles.

— L'administrateur de la Société a été invité ce printemps à faire quelques conférences au Danemark et en Suède. Il a été reçu en particulier par les Universités de Copenhague, Lund, Stockholm, Upsal, par l'Académie danoise, par la Société philologique et le Cercle linguistique de Copenhague, par la Société des humanistes de Stockholm. L'accueil qu'il a reçu, les paroles qui lui ont été adressées allaient pour une bonne part à la Société dont il était heureux d'apporter le message ; dans ces Universités où la tradition des études classiques est si vivante et assurée par des maîtres si éminents, il a été agréable de recueillir les témoignages d'attachement à notre Société, dont la première ambition est d'être internationale.

— Un des membres les plus actifs de notre Société, M. P. Faider, de

l'Université de Gand, appelé récemment à l'Université de Strasbourg, à titre de professeur d'échange, pour donner une série de conférences, nous écrit pour nous dire à quel point l'atmosphère de sympathique collaboration créée par la Société des Études latines a contribué à rendre son séjour agréable et fructueux.

II. — Cours, congrès, voyages.

M. H. Lévy-Bruhl nous apporte des renseignements intéressants sur le *Congrès international de droit romain* qui a été organisé en Italie en avril dernier à l'occasion du XIVe Centenaire du Digeste. La première partie du Congrès s'est tenue à Bologne, la seconde à Rome, concurremment avec le troisième Congrès des *Studi Romani*. Environ soixante-dix romanistes y firent des communications sur les sujets les plus divers. C'est dire qu'il ne saurait être question d'en dresser ici la liste. Elles seront du reste publiées, nous dit-on, dans un très court délai. Il convient en tout cas de signaler ici le « clou » du Congrès, l'annonce de quelques pages de Gaius découvertes par M. Arangio-Ruiz sur un papyrus. Ce texte intéresse spécialement les juristes, mais, comme toute source nouvelle, il ne peut laisser indifférents les latinistes en général. On nous en promet la publication pour le mois de septembre.

— L'Institut interuniversitaire italien vient de publier une élégante brochure donnant tous les renseignements sur les *Cours de culture et de langue pour étrangers en Italie en 1933*. Les cours qui touchent aux études latines sont surtout, pour l'été, ceux qu'organise à Rome en juillet-août l'Italo-American Association : archéologie et histoire de l'art, vie privée et vie publique des Romains. Pour les conditions d'inscription et les facilités de voyage (visa gratuit pour les passeports, entrée gratuite dans les musées, réductions sur les chemins de fer), on peut s'adresser à l'*Istituto interuniversitario italiano*, 28, Via del Tempio di Giove, Roma, 18.

— En Angleterre, l'*Association for the reform of latin teaching* donnera à Chichester (Sussex) du 28 août au 8 septembre un *Cours de méthodologie de l'enseignement de la langue latine*. S'adresser à Miss F. F. Moor, 10, Church Street, Old Headington, Oxford.

— Le quinzième *Congrès international de l'enseignement secondaire* se tiendra à Riga dans la dernière semaine de juillet 1933. S'adresser au Dr L. Adamovics, Raina Bulvaris, 29, I gimnazija, Riga, Lettonie.

— Faisant suite aux deux premiers Congrès tenus à La Haye et à Genève, le troisième *Congrès international de linguistes* se réunira cette année à Rome, du 19 au 26 septembre. Des trois sections prévues, les deux premières sont susceptibles d'intéresser les latinistes : problèmes

généraux de linguistique, langues indo-européennes. Les questions prévues pour la discussion en séance plénière sont les suivantes : aspect individuel et aspect social du langage ; influences réciproques entre les langues comme cause d'innovation ; rapports entre le son et l'idée ; rapports entre la langue et le caractère national ; l'origine des éléments morphologiques dans les langues indo-européennes ; le problème de la parenté entre les grands groupes linguistiques ; analogies entre la méthode appliquée à l'histoire des langues et celle qui convient à l'étude des traditions populaires et arts figurés, etc.

La participation au Congrès est fixée à 50 lire (25 lire pour les membres de la famille d'un congressiste) ; les renseignements peuvent être demandés à la *Commissione nazionale italiana per la cooperazione intellettuale*, Via del Conservatorio, Roma 115.

— L'Association G. Budé organise pour cet été une cinquième croisière, qui sera essentiellement une visite des îles grecques de la mer Égée avec escales en Grèce et en Asie Mineure : départ de Marseille le 7 septembre, visite de : Ithaque et Zanthe, Olympie, Santorin, la Crète, Rhodes, Samos, Éphèse, Mytilène, Skiathos et Skyros, Délos, Athènes, Corinthe, Tirynthe, Argos et Mycènes, Sparte, retour à Marseille le 29 septembre. La croisière étant organisée pour les membres de l'Association, toute personne qui désire y prendre part doit adhérer à l'Association et verser la cotisation (20 francs pour la France, 30 francs pour l'étranger), qui donne droit au service du Bulletin de l'Association. Les renseignements sont fournis au siège de l'Association, 95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

III. — Périodiques et Sociétés.

L'essor des études classiques en Roumanie se marque par la création d'une nouvelle Revue, due à l'initiative de l'entreprenant et infatigable S. Lambrino. Non content d'avoir mis sur pied la *Revista istorica romana*, qui a été annoncée ici même, M. Lambrino va assurer la publication d'une Revue consacrée spécialement aux antiquités roumaines sous le titre *Istros*, *Revue roumaine d'archéologie et d'histoire ancienne*.

La Revue sera destinée à des études d'histoire et d'archéologie générale préhistorique et gréco-romaine, mais le noyau sera formé par les études et les informations relatives aux régions qui s'étendent sur les deux rives du Danube inférieur. Elle informera le public étranger sur les travaux exécutés ou publiés en Roumanie en premier lieu et, dans la mesure du possible, sur ceux des pays voisins : Bulgarie, Albanie, Serbie, Hongrie, Tchécoslovaquie, Russie. Le premier numéro, janvier-juin, paraîtra au commencement de juin, le second au commencement de décembre.

— Une *Societas linguae latinae* vient de se fonder à Varsovie pour « adapter le latin à l'usage international ». Les auteurs de la circulaire adressée à notre Société, M. Th. Zielinski, président, et M. I. Wieniewski, secrétaire, signalent les efforts accomplis dans différents pays pour faire du latin la langue universelle de la science, se proposent de soumettre leur projet à la Commission internationale de coopération intellectuelle et de constituer une Commission internationale de philologues qui établirait un Lexique de la langue latine adaptée aux nécessités modernes. Ils demandent aux latinistes des différents pays d'adresser leurs conseils et leurs observations au *Secrétaire, M. I. Wieniewski, Warszawa, Polna 46 m. 17.*

IV. — Travaux en cours et en projet.

L'*Unione accademica nazionale* d'Italie, qui se donne pour mission d'assurer en ce qui concerne l'Italie la réalisation des projets de l'Union académique internationale, a entrepris la publication des *Inscriptiones Italiae.* Deux fascicules ont déjà vu le jour, dus à MM. P. Barocelli et G. Corradi, et comprenant les inscriptions de la XIe région ; un troisième va paraître, de M. J. Mancini, qui contiendra les inscriptions de Tibur, et les fascicules suivants se succéderont par régions, épuisant le matériel épigraphique des municipes et des colonies sur tous les territoires aujourd'hui rattachés à l'Italie. La publication comporte non seulement des reproductions et descriptions d'inscriptions, mais aussi des préfaces et des commentaires fournissant l'essentiel des instruments historiques propres à éclairer l'épigraphie.

— Le professeur E. A. Lowe annonce, dans la collection de l'Université d'Oxford, la publication prochaine de la première partie de son recueil des *Codices latini antiquiores*, qui constituera un guide précieux pour les manuscrits latins antérieurs au IXe siècle. L'ouvrage sera complet en dix parties ; la première, avec 44 pages de texte et 34 planches, sera consacrée aux manuscrits du Vatican.

— M. F. Grat a mis à profit un séjour en Espagne pour amorcer la réalisation d'un projet, qu'il avait signalé ici même (t. IV, p. 33), d'un relevé critique et complet des manuscrits des classiques latins ; les résultats de l'enquête très fructueuse qu'il a menée en Espagne font l'objet d'un exposé dans cette *Revue* même, p. 62.

— M. L. Laurand, l'infatigable cicéronisant, est en train d'imprimer un petit ouvrage où il a condensé tout ce qu'il estime avoir à dire d'essentiel sur Cicéron, en insistant sur les questions dont il n'a trouvé la solution qu'après de longues études, comme la culture intellectuelle de Cicéron, la caractéristique de son éloquence, ses idées personnelles en

philosophie, l'évolution de son style et quelques côtés de sa vie extérieure, sa fortune, ses villas, etc. L'ouvrage paraîtra à la Société « Les Belles-Lettres ».

— M. A. Grisart, qui a remporté cette année en Belgique le second prix au Concours universitaire avec une thèse sur *les sources de la biographie de Virgile*, pense à compléter cette étude par une *Biographie critique de Virgile*, qui promet d'être fort utile après l'envahissement que nous a valu la célébration du bi-millénaire virgilien. Il est bon de noter que le terrain se trouve déblayé par la *Bibliography of Vergil*, que notre confrère M. F. Peeters vient de publier dans le Bulletin XXVIII du *Service Bureau for classical teachers* de l'*American classical league* de la New-York University.

— Dans la thèse récente qu'il a brillamment soutenue sur *Ratio et les mots de la famille de reor*, M. A. Yon signalait (en particulier p. 50) l'intérêt qu'il pourrait y avoir à faire l'histoire des verbes d'opinion, auxquels il se trouve lui-même amené à consacrer un chapitre. A cette suggestion il a été répondu avant la lettre : le P. N.-J. Twombly, professeur américain en mission d'études, actuellement élève à l'École pratique des hautes études, prépare une étude des verbes du type *credo*, *puto*, *duco*, *existimo*, *opinor*, *etc.*, qu'il poussera probablement jusqu'à la littérature ecclésiastique, où les mots de ce groupe prennent un nouvel intérêt et un nouvel essor.

— M. A. Yon lui-même, qui, à titre de thèse complémentaire, a établi une édition du *De fato*, enrichi d'une importante préface, a l'intention, en même temps qu'il s'attaquera aux autres ouvrages philosophiques de Cicéron, d'entreprendre une étude générale du rôle de Cicéron comme introducteur de la philosophie à Rome.

— M. A. W. de Groot, amené à préparer une seconde édition de son ouvrage paru dans notre collection d'études latines : *La prose métrique des anciens*, et déjà épuisé, projette d'élargir considérablement le cadre de cette étude et d'aborder la question générale du rythme appliquée à la poésie et à la prose latines.

V. — Suggestions de travaux.

Au terme de ces dix années pendant lesquelles je me suis appliqué à réunir à cette place conseils, suggestions, projets et programmes de travaux, j'aimerais, d'une part en me référant aux termes du Rapport que j'ai présenté à l'occasion de notre fête décennale (cf. ci-dessus, p. 38), d'autre part en utilisant les tables récapitulatives parues à la fin du tome VIII de cette *Revue*, me livrer avec mes lecteurs à une sorte d'examen général et de revision des tâches offertes au latiniste.

Nous vivons en un temps où le bilan de nos connaissances est dûment enregistré : le latiniste tient à sa disposition dans chaque bibliothèque une ample provision d'ouvrages de référence : encyclopédies, dictionnaires, manuels généraux ou propres à chaque discipline, ouvrages scolaires et d'initiation, collections de textes et de traductions. Dans le domaine de la bibliographie, avec la *Bibliotheca philologica classica* de Klussmann qui va de 1878 à 1896, la *Rétrospective* qu'achève de préparer M. Lambrino pour les années 1896 à 1914, les *Dix années de bibliographie classique* que j'ai publiées moi-même pour la période de 1914 à 1923 et l'*Année philologique* qui nous assure depuis cette dernière date la bibliographie courante, tout ce qu'a produit la science de l'antiquité depuis un demi-siècle est à la disposition soit de l'étudiant qui cherche une initiation rapide, soit du professeur qui a besoin pour son enseignement d'une sûre mise au point, soit du savant qui veut être au courant de ce qui se fait dans son domaine et du spécialiste qui doit pouvoir trouver rapidement, en dehors de sa discipline propre, le renseignement fourni par un autre spécialiste. En aucun temps le latiniste n'a été aussi abondamment pourvu d'instruments de travail. En aucun temps aussi il n'a eu plus de tâches et d'obligations. Ses devoirs s'accroissent avec ses moyens.

Un premier regret à exprimer est celui de n'avoir pas à notre disposition le trésor d'éditions de textes que pourrait faire attendre l'état de nos connaissances. Sans doute les collections de textes abondent ; pour ne pas parler des séries étrangères : Teubner, Velhagen, Oxford, Loeb, Paravia, Bernat Metge..., la France possède maintenant, outre d'anciennes collections scolaires, G. Budé en pleine production, Garnier remanié, Hatier qui s'organise... Mais ce qu'on cherche en vain, surtout chez nous, hélas ! ce sont des éditions savantes. Deux choses disparaissent de nos collections de textes : le commentaire encyclopédique et l'appparat systématique, le moyen d'établir le texte et le moyen de le comprendre. Est-ce la faute des éditeurs? N'est-ce pas aussi celle des auteurs? N'est-ce pas un peu celle des maîtres? Un fait certain, c'est que le travail d'édition n'attire plus, les cours de préparation philologique n'ont plus de public ; les latinistes qui se vouent au travail d'éditeur (et il en faut beaucoup pour alimenter les collections) croient avoir tout fait quand ils ont présenté une édition qui résume le travail des éditions précédentes. On pense ainsi n'abandonner que des détails et une science de luxe ; en fait, on ruine peu à peu le fondement de tout travail solide et on fait que bientôt ce qu'on estime être l'essentiel, ne reposant plus sur rien, perdra toute valeur scientifique et toute garantie. C'est là suivre la marche inverse de celle qui a assuré depuis un siècle le progrès des sciences de la nature, en méconnaissant que seule une étude irréprochable des élé-

ments peut conduire aux vues d'ensemble et aux découvertes. Au train dont vont les choses, l'édition risque de descendre bientôt au niveau « Nisard » ou « Lemaire » d'où cinquante années de travail méthodique et acharné l'avaient enfin tirée. Il faut que les jeunes latinistes qui aspirent à faire œuvre scientifique s'attachent à une préparation systématique qui les familiarisera avec la paléographie, l'histoire des textes, la méthode critique, la technique de l'édition. Il faut surtout qu'ils acquièrent le sens, le goût et l'usage de la critique et s'astreignent au travail difficile, le seul productif. Pratiquement, il faudra qu'on se décide à réaliser un type d'édition tel que d'abord la critique du texte y soit entourée de toutes garanties, qu'ensuite le commentaire y trouve sa place d'honneur, étant entendu que, si un savant n'y suffit pas, il fera appel à la collaboration des spécialistes. Si l'on veut des modèles pour ce genre de réalisation, on n'a qu'à regarder une édition comme celle du *De divinatione* que nous devons à M. St. Pease, ou celle des *Satires* d'Horace de P. Lejay, ou celle du poème de Lucrèce, que nous ont donnée en fructueuse collaboration MM. A. Ernout et L. Robin.

Dans l'ordre des disciplines grammaticales, si nous avons d'excellents manuels de phonétique, morphologie, syntaxe, il nous manque un ouvrage sur l'orthographe latine. Depuis le manuel vieilli de Brambach, nous n'avons aucune mise au point ni des usages, ni des théories, et à chaque instant le phonéticien, l'historien de la langue, le comparatiste se trouvent à court de renseignements sur la façon dont les Latins écrivaient (en particulier, la question de la ponctuation demanderait une étude approfondie). L'embarras des éditeurs, au moment d'adopter pour le texte qu'ils publient un système orthographique, se traduit dans leurs préfaces par un aveu d'ignorance et le choix d'un système arbitraire.

L'étude du vocabulaire, histoire des mots et histoire des significations, est appelée à faire de grands progrès, sinon à se renouveler complètement, si l'on prend pour base le Dictionnaire étymologique de Ernout-Meillet. Il y a dans cet ouvrage l'amorce de quantité de monographies qui appelleront à leur suite une systématisation. Il faudra pour poursuivre utilement les recherches de ce genre des instruments de travail nouveaux : d'une part, confection d'Index d'auteurs, dans le sens qui a été indiqué ici plusieurs fois par M. Faider et par moi-même ; d'autre part, préparation d'Index de mots et d'Index d'éléments morphologiques qui nous fourniraient pour tel terme ou telle formation la référence des publications où il en est traité, suppléant au Thesaurus inachevé et remplaçant avantageusement les répertoires et catalogues souvent inutilisables de Neue-Wagener, Georges, Paucker.

L'étude des mots n'épuise pas l'étude du vocabulaire. Il faut se déshabituer de considérer le mot comme une unité indépendante, tel qu'il

figure dans le dictionnaire. Le mot est à saisir dans le cours de l'énoncé, avec ses attaches, ses appartenances, en considération des rapports de sens, de construction, de voisinage, qui le lient aux autres éléments de la phrase, et font qu'il convient de parler du rôle d'un mot plutôt que de sa signification. Pratiquement, plus que l'étude des mots isolés, plus que celle des familles de mots, que reconnaît l'analyse linguistique, mais non en général la conscience du sujet parlant, l'étude des groupes devra retenir l'attention : groupes étroits et locutions composées, groupes d'usage, formules, clichés, phrases-mots, unités secondaires dont l'étude conduit, d'une part, à mieux apprécier le matériel lexicographique, d'autre part, à amorcer l'étude stylistique.

La stylistique est une science mal reconnue, mal définie, mal dénommée ; étude victime de conceptions surannées et dont la méthode même est à découvrir. Nous étudions le style d'après les principes qui ont été scolastiquement posés par les anciens, ignorants de toute science du langage, ou plutôt nous n'étudions pas le style, nous l'apprécions, substituant une esthétique à une technique. Qu'est-ce en réalité que le style? Qu'est-ce qu'un procédé de style? Quel en est le mécanisme et par quoi le fait de style se distingue-t-il du fait de langue? A quelle partie de la langue s'applique la stylistique et quelle place demande-t-elle dans l'étude du langage? Telles sont les questions que l'auteur de ce Rapport a plusieurs fois abordées dans cette *Revue*, mais dont la solution demandera bien des monographies et essais préalables.

Un ordre d'études est en marge de la stylistique, qui est loin d'être défriché ; c'est l'ensemble des considérations qu'on range sous le titre de l'ordre des mots : comment la place des mots est-elle déterminée par la syntaxe, par l'usage, par le sens, par les besoins d'expression, la recherche de l'intensité, par le contexte antérieur ou prévisible, par les circonstances de l'énoncé, par la mentalité du sujet parlant, par l'attitude du sujet entendant, en vue d'effets de surprise, d'attente, de suspension, de contraste...? Il y a là une foule de problèmes délicats, qui en même temps qu'à la grammaire touchent à la psychologie du langage.

Psychologie du langage encore, et aussi sociologie du langage, tout ce qui regarde les tons, les genres, les qualités de l'énoncé : rapports de la langue littéraire avec la langue traditionnelle et archaïque, de la langue familière avec celle de la poésie, conciliation et opposition des diverses tendances : imitation et différenciation, relations entre la langue écrite et la langue parlée...

Il faudra s'habituer aussi à ne pas séparer par une analyse artificielle la langue et la pensée. Des ouvrages comme ceux de MM. F. Brunot, H. Delacroix, Ch. Bally ont montré l'intérêt qu'il peut y avoir à suivre la marche inverse de la marche traditionnelle, c'est-à-dire à partir de la pensée

pour aller à l'expression. Mine inépuisable de recherches, qui consisteraient à s'interroger sur les aspects que revêt la pensée du sujet parlant : expressivité et affectivité, intensité et atténuation, modes de l'affirmation et de la négation, doute et certitude, vague et précision, suggestion de la pensée par les mots, etc.

Entre les disciplines grammaticales et la littérature se trouve un domaine mixte, que n'ont suffisamment exploré ni les grammairiens, ni les historiens de la littérature ; c'est celui des sciences du rythme et du mètre.

D'abord, sauf quelques manuels scolaires insuffisants, nous n'avons pas à proprement parler une Métrique latine ; nous n'avons pas de quoi nous débrouiller dans la versification même la plus élémentaire en apparence, celle des comiques. On dispute encore sur l'adaptation de la métrique grecque à la langue latine, sur la rigueur des lois prosodiques et des « licences » métriques, sur le mécanisme de l'hiatus, de la synérèse, de l'abrègement iambique, sur la constitution des groupes métriques, la valeur des coupes. Quand il y a double possibilité de scansion, de quel côté est la règle et de quel côté l'exception? Sur plusieurs points, la recherche a été amorcée par L. Havet dans son enseignement oral ; elle demande à être reprise et poursuivie en suivant certaines des directives qu'il a formulées, comme celle de l'orientation donnée par l'auteur au lecteur ou au récitant, l'élimination des amphibologies, etc.

Une question de plus en plus embrouillée à mesure que se prolongent les discussions des philologues est celle de l'ictus, avec les deux aspects de la scansion dits *arsis* et *thesis*. Qu'est-ce que le « lever » et le « poser »? Élévation de la voix qui articule ou du pied qui bat la mesure? Accent perceptible dans la récitation ou simple geste d'accompagnement? Il semble bien que la vérité ait été formulée récemment par M. M. G. Nicolau dans son livre sur *L'origine du cursus rythmique et les débuts de l'accent d'intensité*, mais la démonstration demande encore bien des apports de faits et d'arguments.

A la question de l'ictus est liée celle de l'accent. Sur ce point, la première chose à faire serait de ruiner d'un trait de plume tout le travail de ceux qui, depuis quelques années, ont torturé les textes, même dans des éditions scolaires (pauvres élèves !) jusqu'à ce que consentent à coïncider dans le vers accent et ictus métrique, au prix d'interversions, de groupements, d'enclises, d'exceptions et de licences. Ensuite, il faudra reconstruire, et chercher par des études de détail, portant surtout sur la période de transition entre l'accent tonique et l'accent d'intensité, à déterminer objectivement les rapports de l'accent métrique et de l'accent verbal.

Mais que dis-je? Pas plus que sur la nature de l'accent métrique on

n'est d'accord sur la nature de l'accent proprement dit : hauteur ou intensité? Sur ce point aussi les travaux de M. Nicolau promettent d'apporter la lumière ; mais il y faudra des efforts qui dépassent sans doute ceux d'un homme et même d'une génération.

Obscure encore demeure la question de la prose métrique, même après la controverse dont les ouvrages de MM. A. W. de Groot et F. Novotny représentent la dernière phase. Non seulement la nature de la clausule est encore incertaine en ce qui regarde le rôle du pied et le rôle du mot, mais sur la méthode même d'investigation et de détermination des clausules (comparative, mathématique, interne ou externe), on n'est pas d'accord. Faut-il s'en étonner? Cicéron lui-même, sur plus d'un point, n'est pas d'accord avec Cicéron.

A la question de la prose métrique et de la prose rythmique s'en joint une autre dont l'importance a récemment été soulignée ; c'est celle de la prose mesurée : technique de la période, rôle des membres et des incises, parallélismes et équivalences qui conduisent peu à peu la prose savante à être une sorte de versification mesurée de type français.

Cette question en soulève encore une dont l'intérêt est particulièrement vif ; c'est celle de ce que les Allemands ont appelé la « Schallanalyse ». Y a-t-il, dans une langue morte et écrite, aussi bien que dans une langue vivante et parlée, un rythme décelable, fait de groupements et dépendances de membres, de montées et descentes d'accentuation ou d'intonation, tel que, étant donnée par exemple une phrase complexe amputée d'un de ses membres, il soit possible, par un simple travail d'analyse phonique, de déceler la lacune, d'en découvrir la place et l'étendue? Les adeptes de la théorie se sont livrés à cette expérience sur un texte de Tacite, et l'épreuve leur a paru concluante. Quelque doute qui puisse subsister, même après expérience, il reste que la considération du débit est de première importance, surtout pour une langue qui, comme le latin littéraire, était avant tout un instrument d'expression oratoire. C'est la reconstitution du débit qui permet de déceler les nuances, les reliefs, les valeurs, et même parfois, comme l'a montré M. Ch. Bally, des rapports syntaxiques inexprimés (cas de la subordination par l'intonation). Seulement, la méthode n'est pas fixée, et je crains bien qu'elle ne doive être cherchée en sens inverse de ce qu'ont fait les promoteurs de la Schallanalyse. Comment reconstituer le débit sinon à la suite d'un minutieux travail d'analyse non phonique, mais stylistique? Pour savoir où se portent l'accent et l'intonation, comment se déploient la modulation et la cadence, il faut se laisser guider par des indices de sens et par le mécanisme de l'énoncé, par le jeu des répétitions, ellipses, renforcements, et surtout par les procédés d'ordre des mots, dont l'étude devrait être à la base même de la Schallanalyse.

La nouveauté et l'intérêt de toutes ces recherches réside peut-être moins dans la nature des choses que dans la méthode. Si les faits, dont la plupart sont connus, peuvent s'éclairer d'un jour nouveau, c'est à condition qu'on les examine à la lumière des conceptions de la linguistique moderne : valeur du signe, rapports du signifiant et du signifié, rôle de la psychologie, valeur de certaines notions longtemps réputées simples et essentielles, en réalité secondaires et relatives, telles que : logique, sens du mot, règle et exception... S'il peut y avoir progrès dans l'étude du latin comme de toute langue, morte ou vivante, c'est en élargissant les cadres transmis par la philologie de tradition gréco-romaine, c'est en cessant de pratiquer des méthodes issues de la vieille rhétorique, c'est en nous mettant, nous latinistes, à l'école de ceux qui ne le sont pas et qui nous apportent le secours de disciplines nouvelles.

Cette nécessité apparaît encore davantage si, au lieu de considérer seulement les textes et la langue comme si c'était là le tout du latin, on ouvre les yeux sur la littérature et l'histoire et la vie. C'est un domaine qui prête peut-être moins à de nouveaux défrichements ; pourtant, il y a là aussi une attitude à prendre qui pourrait renouveler les études. On a trop souvent regardé de l'intérieur les documents qui nous font connaître le monde et l'esprit latin. On a travaillé sur les textes sans en sortir, sans tirer tout le parti possible des sciences dites auxiliaires. On n'a pas assez fait appel à la collaboration des spécialistes venus du dehors : historiens, historiens des sociétés et des religions, archéologues et épigraphistes, ceux qui étudient les monuments et le sol et la nature. On n'a pas assez replacé les Latins dans leur milieu politique, social, culturel, naturel. Que d'incompréhensions venues de ce qu'on étudie chaque auteur comme un représentant d'une sorte de république universelle des lettres, conçue pour ainsi dire hors de l'espace et du temps, et non en même temps comme un homme d'un certain âge, d'une certaine patrie, d'un certain milieu !

D'une façon générale, la littérature est inexactement interprétée du fait qu'elle n'est pas replacée dans son cadre : comment se perpétue la tradition littéraire, par quels échelons, dans quels milieux? quel est à Rome aux diverses époques le monde qui lit, où est le public lettré? quels sont les « auctores » et quelle est la bibliothèque de chaque écrivain? Jusqu'où s'étend, socialement et géographiquement, le monde lettré? Quel est le degré de culture, quelle est l'influence des provinces, des pays conquis? quel est le rôle des voies de communication, routes et mers? quel est l'apport des étrangers? comment se constitue, comment se développe, comment agit l'esprit public? Autant de questions considérées souvent comme en dehors du domaine propre au latiniste, et qui sont en réalité préalables à une vraie compréhension des hommes et des œuvres.

Je m'arrête, pour ne pas décourager les explorateurs à force d'ouvrir devant eux des « terrae incognitae » ; mais si ce programme, très rapidement parcouru, est susceptible de provoquer et d'orienter les recherches, je dois faire remarquer aux travailleurs de demain que, grâce à l'effort de leurs devanciers, ils sont en état mieux qu'on ne l'a jamais été d'aborder des tâches nouvelles. Jamais les instruments de travail n'ont été aussi nombreux et aussi perfectionnés, jamais les voies n'ont été aussi exactement tracées ; mettre à profit ces conditions favorables serait justifier les efforts faits depuis dix ans dans le cadre de la Société des Études latines, et ce serait de la part de la génération qui monte le meilleur hommage à rendre à la génération qui descend.

J. Marouzeau.

UNE DÉMARCHE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES
POUR
L'ORGANISATION D'UN SERVICE DES ANTIQUITÉS

M. E. Albertini, professeur au Collège de France, a présenté à la séance de la Société des Études latines du 11 février 1933 le Rapport suivant :

« Je viens aujourd'hui proposer à la Société des Études latines d'inscrire au programme de ses travaux une question d'ordre pratique ; je lui demande de chercher un remède à un mal dont souffrent en France nos études. Il s'agit en somme de mieux utiliser pour le progrès de nos connaissances les monuments archéologiques. Que notre Société soit dans son rôle et dans son domaine en s'occupant d'un tel sujet, c'est ce qui n'a pas besoin d'être démontré ; le *Bulletin archéologique* tient dans notre *Revue* une place significative, et nous sommes tous soucieux de ne point séparer les textes des documents archéologiques ou épigraphiques. La question même dont nous allons nous occuper a déjà été indiquée dans la *Revue*, en 1928 : M. Marouzeau, rendant compte (p. 108-109) du livre de M. Jean Colin (paru en 1927) sur *Les antiquités romaines de la Rhénanie*, puis revenant sur ce même livre dans sa *Chronique* (p. 125-126), appuie le vœu de M. Colin qui demande pour la France « la création d'un *Service des antiquités* tel qu'il en fonctionne parfaitement dans notre Afrique du Nord et chez tous nos voisins » (p. 39) ; et, dans le dernier fascicule de notre *Revue* (1932, p. 314), M. Marouzeau mentionne de nouveau ce desideratum, à propos de l'appel adressé par M. Blanchet aux collaborateurs éventuels de la *Forma Orbis Romani*.

Dans la phrase citée ci-dessus de M. Colin, l'adverbe « parfaitement » est d'un optimisme sur lequel je dois faire des réserves. Mon expérience personnelle me met en mesure d'affirmer que ce qui existe en Algérie n'est point « parfait ». Il est vrai cependant que l'Algérie, bien que régie par les mêmes lois que la France, a pu, de sa propre initiative, commencer à combler la lacune qui, dans la métropole, est restée totale. C'est en France qu'il y a le plus à faire, et que la tâche est le plus pressante. Quant aux autres pays, administrés par la France, qui possèdent des ruines antiques, Maroc, Tunisie, Syrie, ce sont des pays de protectorat

ou de mandat : les réglementations françaises ne s'y appliquent point, et nous n'avons pas à les comprendre dans le champ de cet examen.

Dans l'état actuel des choses, deux catégories de personnes, en fait, s'occupent en France des ruines antiques : les architectes des Monuments historiques, lorsque les ruines sont classées ; les archéologues de la localité ou de la région, que les ruines soient classées ou non. Les architectes des Monuments historiques conservent et entretiennent les monuments antiques classés, au même titre que les monuments des époques postérieures ; lorsque des fouilles y sont faites, ils en ont la direction. D'autre part, en beaucoup d'endroits, les archéologues du pays, soit isolés, soit groupés en sociétés, s'efforcent dans la mesure de leurs moyens de rechercher et de mettre en valeur les vestiges de l'antiquité.

On ne méconnaîtra ni le talent des architectes des Monuments historiques, ni les services qu'ils rendent, si l'on constate que leur formation, la tradition de l'administration à laquelle ils appartiennent, la nature de notre patrimoine artistique enfin les orientent vers les monuments médiévaux et modernes plus que vers les ruines gallo-grecques et gallo-romaines. Prenons le très intéressant volume 17-18 (1932) de *Mouseion*, publication de l'Office international des musées qui est rattaché à l'Institut international de coopération intellectuelle : c'est un très utile recueil de renseignements sur la législation et les méthodes de restauration des monuments en différents pays. On y trouve des articles de M. Paul Léon sur *La restauration des monuments en France*, de M. Verdier sur *La législation des monuments historiques en France*. Il suffit de s'y reporter pour être assuré que lorsqu'on dit, en France, « monument historique », on pense presque toujours cathédrale ou château. « Un monument historique », a écrit M. Paul Léon dans son livre sur *Les monuments historiques* (1917), « est un organisme vivant. Il sert à un usage déterminé, il est affecté à des occupants qui tentent de l'adapter à leurs besoins et lui font courir les plus grands risques d'altération : d'où la nécessité d'une législation spéciale... » Il est manifeste que cette définition ne s'applique point ou ne s'applique que très exceptionnellement aux monuments d'époque préromaine ou romaine. C'est à propos de cathédrales et d'églises que la doctrine de nos architectes en matière de restauration s'est débattue et s'est fixée. Presque centenaire aujourd'hui, le service des Monuments historiques a une compétence et une expérience indiscutables pour les monuments du moyen âge, de la Renaissance, des temps modernes. On ne peut attendre ni exiger des architectes qui le composent une compétence et une expérience égales pour la période antique. D'une façon générale — il faut toujours réserver, bien entendu, la possibilité des exceptions individuelles — la conduite des fouilles est une tâche à laquelle ils ne sont guère préparés ; leurs

occupations ne leur permettent d'ailleurs que des visites espacées et rapides sur les chantiers ; l'interprétation historique des résultats sort de leur domaine habituel. En matière d'entretien et de restauration, on aura toujours à craindre qu'ils ne transportent et n'appliquent telles quelles aux monuments antiques des méthodes valables pour les monuments médiévaux, et qu'il ne leur arrive de préférer la reconstitution à la remise en place, à cette « anastylose » au delà de laquelle il est le plus souvent imprudent de se risquer quand il s'agit d'un monument antique (voir, dans le volume cité de *Mouseion*, p. 200 et suiv., *Une « charte de la conservation des monuments » en Italie*).

Les sociétés savantes et les travailleurs isolés ont fait et continuent à faire beaucoup pour la conservation et l'étude des antiquités nationales. Le palmarès qui énumérerait les principaux services rendus par les archéologues locaux serait très long ; on y verrait côte à côte des universitaires, des archivistes, des ecclésiastiques, des médecins, de petits fonctionnaires en activité ou en retraite, des propriétaires citadins ou ruraux, de riches collectionneurs, des étudiants. Leur passion pour la recherche, leur dévouement, leur désintéressement sont souvent dignes de grands éloges. Mais il faut bien signaler que, dans ce déploiement d'activités bénévoles, tout n'est pas pour le mieux. La bonne volonté n'est pas toujours servie par une culture et une méthode suffisantes. Surtout il est difficile d'assurer la continuité du travail : nous connaissons tous des sociétés savantes de petite ville qui ont été actives et fécondes tant qu'un homme a vécu, et qui sont entrées en sommeil ou en agonie du jour où l'animateur a disparu. Il faut ajouter à cela que le travail fourni par ces collaborateurs de la science archéologique est, dans la totalité ou la presque totalité des cas, un travail gratuit. Si les dépenses des fouilles peuvent être parfois — pas toujours — couvertes au moins partiellement par une subvention de l'État, la rémunération du fouilleur, en règle générale, est nulle. Il donne sans indemnité son temps et sa peine, prenant sur les heures de loisir que lui laisse l'exercice de sa fonction ou de son métier. Dès lors, il lui est fréquemment impossible — et plus fréquemment que jamais dans le temps où nous vivons — de s'occuper des antiquités avec la constance, l'assiduité, la minutie qui seraient désirables et dont lui-même aurait probablement le goût.

A cette inégalité, à cette instabilité des efforts qui se produisent dans les différentes régions de la France, on n'a su jusqu'à présent trouver que des palliatifs. La Société française des fouilles archéologiques, fondée en 1904, a une action heureuse, mais inévitablement sporadique. Le rôle d'un organe centralisateur et directeur est dévolu à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, siégeant au ministère de l'Éducation nationale, et le *Bulletin archéologique* publié

depuis 1883 par cette section est le périodique où l'on peut le mieux, en principe, suivre la besogne archéologique qui s'accomplit en France et dans l'Afrique du Nord française. Rattachés au Comité avec le titre de correspondants du ministère, les travailleurs locaux sont invités à le tenir au courant de leurs recherches et de leurs trouvailles. Mais un contact régulier n'est pas aisé à établir et surtout à maintenir entre un Comité siégeant au ministère et des particuliers dispersés dans les provinces. En outre, les ressources financières mises à la disposition du Comité sont très restreintes. Enfin, et ceci est l'obstacle décisif, le Comité des travaux historiques ressortit à la direction de l'Enseignement supérieur, tandis que le service des Monuments historiques ressortit à la direction des Beaux-Arts : quiconque connaît un peu la machine administrative saisit tout de suite la gravité et la nocivité de cette séparation.

Les résultats de ce système, ou de cette absence de système, apparaissent à qui visite les ruines antiques de France ou en fait l'objet de son travail. Ceux d'entre nous qui l'an dernier assistaient au Congrès de l'Association Guillaume Budé à Nîmes et qui ont pris part aux excursions organisées à cette occasion ont senti ce qu'il y a de défectueux et de dangereux dans la situation présente. Dans quels chantiers les journaux de fouilles sont-ils régulièrement tenus? Dans quels chantiers la surveillance est-elle ininterrompue? Nous serions fort en peine de répondre à ces questions. D'autre part, la publication des résultats obtenus est souvent tardive, incomplète, insuffisamment illustrée ; nous n'avons rien de comparable aux *Notizie degli Scavi* qui renseignent avec précision et promptitude les archéologues sur les découvertes d'Italie. Si nous prenons le dernier volume paru du *Bulletin archéologique*, volume qui correspond aux deux années 1928 et 1929, et si nous en consultons la table alphabétique, nous n'y trouverons ni Arles, ni Orange, ni Saint-Bertrand-de-Comminges, ni Saint-Remi, ni Vaison, ni Vienne : le Comité des travaux historiques n'a donc reçu pendant deux ans aucune nouvelle de toutes ces villes, où cependant l'on a travaillé. D'autres périls se révèlent quand on visite une localité où les recherches ont cessé depuis quelque temps : trop souvent les ruines exhumées ont été abandonnées à elles-mêmes, n'ont pas été classées et se dégradent ou disparaissent. Je prends un exemple dans mes souvenirs, celui des ruines romaines de la forêt de Compiègne où je me suis beaucoup promené : dans les nombreux établissements gallo-romains de la forêt, Napoléon III a fait faire des recherches qui ont fourni quantité d'objets au musée de Saint-Germain ; mais (sauf en un point, à Champlieu) rien n'a été tenté pour conserver les ruines, qui pourraient être pittoresques et instructives, et qui ne sont plus guère que des tas de pierrailles et de tessons.

Ces dangers s'augmentent du fait qu'il n'existe pas en France de loi

sur les fouilles, et qu'un particulier est libre d'entreprendre une fouille et de la conduire à sa guise dans un terrain qui lui appartient. Respectueuse à l'excès de la propriété individuelle, la législation française n'a pas voulu jusqu'à présent restreindre sur ce point le *ius abutendi*. On arrive ainsi à des résultats tels que celui que je copie dans le *Guide bleu* de Provence, édition de 1922, p. 271 : « M. Engelfred, propriétaire du château de Cavalière » (Cavalière, entre le Lavandou et Cavalaire, correspondrait à la station romaine d'*Alconis*), « a retrouvé les infrastructures d'Alcône et, sur son acropole, celles d'un temple élevé à Hercule et qu'il a fait rétablir dans son style primitif : trois salles, le pronaos, la cella, l'adyton, contenant des poteries ; à l'étage (*sic*), musée où figurent verreries, verres, monnaies, cuivres, armes, statues, etc... »

Il faut que cela change. On sent très nettement cette nécessité quand on compare ce qui se passe chez nous à ce qui s'exécute dans d'autres pays : songeons à l'œuvre, incomparable par la précision, par la méthode et par la portée historique, que les Allemands ont réalisée en explorant le *limes* ; songeons à ce que fait en Italie le Service des antiquités, à la façon dont il découvre, dont il publie, dont il restaure. Le Congrès de Nîmes, au printemps dernier, nous avait conduits en Provence ; le Congrès de Ravenne, en automne, nous a menés en Istrie. Ce que les archéologues italiens, à Parenzo, à Aquilée, à Grado, ont obtenu et dans l'étude scientifique et dans la présentation des monuments nous a frappés d'une admiration à laquelle nos souvenirs de Provence mêlaient un peu d'humiliation et d'envie.

Le remède ne serait-il pas dans la création, en France, d'un personnel symétrique à celui qui accomplit en Italie de si bonne besogne? Les antiquités de France seront convenablement étudiées, conservées et mises en valeur le jour où le soin en sera confié à un personnel spécialisé, le jour où il existera un corps d'inspecteurs des antiquités qui auront pour fonction et occupation d'être inspecteurs des antiquités, et qui recevront comme tels un traitement, du même ordre de grandeur qu'un traitement universitaire. Il ne doit pas être impossible de faire admettre aux pouvoirs publics et à l'opinion que l'inspection des antiquités est un emploi d'intérêt général qui demande toute l'activité d'un homme et qui mérite un traitement, tout comme un poste dans l'enseignement, les contributions ou les ponts et chaussées.

Chacun de ces inspecteurs serait chargé d'une circonscription déterminée, les circonscriptions étant naturellement d'étendue inégale, suivant la densité des vestiges antiques. Chronologiquement, leur domaine pourrait commencer là où se termine celui des préhistoriens, et s'arrêterait de l'autre côté à la période carolingienne. Les antiquités préhistoriques ont dès maintenant leur statut à part, que les préhistoriens, si je

ne me trompe, jugent à peu près satisfaisant, depuis que, par une significative contradiction dans les termes, une section spéciale des « Monuments préhistoriques » a été créée dans la Commission des Monuments historiques. Pour les édifices carolingiens et postérieurs, le service des Monuments historiques peut sans doute être maintenu tel qu'il existe actuellement, peut-être au prix de quelques retouches qu'il appartiendrait aux médiévistes, et non pas à nous, de demander.

Rattachés à la direction des Beaux-Arts, mais aussi à la direction de l'Enseignement supérieur, les inspecteurs des antiquités assureraient d'une façon régulière et efficace la liaison entre le Comité des travaux historiques et les travailleurs locaux ; car il va sans dire qu'il ne saurait être question de donner aux inspecteurs le monopole du travail archéologique et de substituer leur action à celle des savants provinciaux : leur rôle consisterait, pour une large part, à collaborer avec les archéologues locaux, soit en orientant leurs recherches, soit en aidant, en coordonnant et en mettant en lumière leurs efforts. Ils auraient, suivant les cas, la direction ou le contrôle des fouilles entreprises dans leur circonscription ; il leur appartiendrait d'indiquer aux architectes la nature et l'étendue des travaux d'entretien et de restauration, et aussi de former et de guider le personnel subalterne — contremaîtres, chefs de chantier — de qui dépend en grande partie le succès des fouilles et des travaux. Ils auraient à signaler les découvertes, fortuites ou non, d'antiquités, et à faire le nécessaire pour l'exploitation de ces découvertes. Leur tâche, cela va sans dire, sera notablement facilitée le jour où la France possédera enfin une loi sur les fouilles.

On demanderait avant tout à ces inspecteurs une formation archéologique, telle qu'on peut la recevoir dans les Écoles ou Instituts d'archéologie entretenus par la France à l'étranger, ou bien dans les Facultés des lettres, ou bien à l'École du Louvre. Et cela revient à dire que dans l'ensemble ce personnel serait d'origine universitaire. Mais il pourrait aussi se recruter en partie parmi les architectes, à condition qu'ils aient pris soin d'ajouter à leur formation technique d'architecte une culture d'archéologue, à l'exemple de tels architectes-archéologues que nous connaissons en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, à condition encore que l'inspection des antiquités soit, dans l'exercice de leur activité, l'essentiel et non l'accessoire.

En Algérie, à côté du service des Monuments historiques, une inspection des antiquités a été créée en 1900, puis une direction des antiquités en 1923. C'est l'amorce du service qui pourra s'organiser, *mutatis mutandis*, sur le même type que le service proposé ci-dessus pour la France.

Nous aboutissons, en somme, à demander la création d'un certain nombre de postes convenablement rétribués. Il faudra, en outre, si l'on

veut obtenir des résultats du même ordre que ceux dont s'enorgueillit à bon droit l'Italie, augmenter sensiblement les crédits affectés aux fouilles et à la publication des fouilles. C'est dire que la réforme désirable, même si l'idée en était accueillie par des sympathies unanimes, ne serait pas réalisable du jour au lendemain ; la mener à bien sera une œuvre de longue haleine. La Société des Études latines remplira pleinement sa fonction et servira de grands intérêts, scientifiques et nationaux, si elle veut bien inscrire cette question à son ordre du jour, discuter, préciser, améliorer le projet de réforme qui vient de lui être soumis, et faire jouer, en faveur de nos monuments antiques, l'autorité morale qu'elle possède si légitimement. »

Eugène ALBERTINI.

A la suite de la présentation de ce Rapport a eu lieu entre les archéologues présents à la séance un échange de vues dont on trouvera le résumé au procès-verbal des séances (cf. ci-dessus, p. 26).

La Société des Études latines, consultée, a décidé immédiatement de nommer une Commission qui serait chargée d'élaborer un texte de vœu.

Cette Commission, qui comprenait, outre MM. A. ERNOUT et J. MAROUZEAU, président et administrateur de la Société, MM. ALBERTINI, CARCOPINO, GRENIER, MERLIN, MICHON, PICARD, TOUTAIN, s'est réunie le 11 mars et a rédigé le vœu suivant, destiné à être remis par la Société aux autorités compétentes :

La Société des Études latines constate que les conditions dans lesquelles les monuments antiques, en France, sont étudiés et conservés ne sont pas toujours satisfaisantes et donnent lieu à des comparaisons défavorables entre notre pays et les pays voisins. Elle émet le vœu que des mesures soient prises pour améliorer cette situation.

Elle juge désirable l'organisation d'un Service des antiquités, qui aurait dans ses attributions les monuments postérieurs à la préhistoire et antérieurs aux Carolingiens ; il aurait pour rôle de signaler les découvertes d'antiquités, d'orienter et de seconder les efforts des Sociétés savantes et des particuliers, de proposer la répartition des crédits budgétaires consacrés aux fouilles, de diriger ou contrôler les fouilles, de s'entendre avec les architectes sur les travaux à exécuter, d'assurer le cas échéant la liaison entre les archéologues locaux et le Comité des travaux historiques, et, d'une façon générale, d'agir au mieux en vue de l'étude méthodique et de la conservation des monuments.

Considérant que, dans les circonstances présentes, il serait difficile de demander la création d'un corps spécial d'inspecteurs convenablement rémunérés, la Société suggère que dès maintenant, sans attendre le moment où une organisation définitive serait possible, des professeurs, maîtres de conférences et chargés de cours compétents des Facultés des lettres soient

chargés de l'inspection des antiquités dans les différents ressorts académiques, cette mesure ne devant imposer au budget la création d'aucun emploi nouveau.

La Société ne peut cependant s'abstenir de signaler l'insuffisance des crédits affectés aux fouilles en France et à la publication de ces fouilles. Elle émet le vœu que ces crédits soient relevés.

Ce vœu a été présenté par une délégation de la Commission, composée de M. Ernout, président de la Société, et de MM. Albertini et Carcopino, à M. Bollaert, directeur des Beaux-Arts, qui en a étudié les termes avec beaucoup de bienveillance et a promis de le faire aboutir dans le plus bref délai possible.

Promesse bientôt réalisée, car un décret daté du 13 avril 1933, paru au *Journal officiel* du 15 avril 1933, règle le sort des monuments historiques des époques grecque et gallo-romaine dans des conditions qui donnent ample satisfaction aux désirs de notre Société.

Ce décret institue à la Commission des monuments historiques une cinquième section dite « Section des fouilles et antiquités classiques ».

Il en précise le rôle : elle aura pour mission de provoquer ou de surveiller ces fouilles, officielles ou privées, et de diriger, en les secondant, les efforts généralement si louables des personnalités et des sociétés archéologiques locales.

Il lui reconnaît, comme aux autres sections, la faculté de nommer des correspondants, choisis de préférence, mais non exclusivement, parmi les professeurs des Universités provinciales, et habilités non seulement à surveiller, conjointement avec l'architecte en chef des monuments historiques de la circonscription, les chantiers en activité, mais à proposer toutes mesures utiles à l'exploitation scientifique de la fouille et à la conservation des vestiges ou objets découverts. Enfin, il en désigne les membres, répartis en deux catégories : 1° les membres de droit, parmi lesquels on notera, à côté du Directeur des Beaux-Arts et du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, les conservateurs des antiques au Musée du Louvre et au Musée de Saint-Germain, les président, vice-président et secrétaire de la Commission archéologique du Comité des travaux historiques, et, avec voix consultative, les adjoints à l'inspection générale des monuments historiques ; — 2° dix membres, désignés individuellement par le ministre de l'Éducation nationale. Sur ces dix membres, sept ont été nommés le même jour par M. de Monzie : MM. Jullian, Pottier, Espérandieu, de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; MM. Carcopino et Picard, de la Sorbonne ; M. Albertini, du Collège de France ; M. Grenier, de l'Université de Strasbourg.

La Société peut être fière du résultat obtenu. Elle est heureuse de témoigner sa reconnaissance à M. le ministre de Monzie, à M. le directeur des Beaux-Arts Bollaert et à M. le directeur de l'Enseignement supérieur Cavalier. Elle leur sait gré d'avoir si heureusement et si rapidement accompli une réforme dont elle attend le plus grand bien pour l'avenir de nos études et l'enrichissement de notre patrimoine archéologique.

La Rédaction.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

UNE ENQUÊTE SUR LES MANUSCRITS LATINS D'ESPAGNE

Sur la demande de M. Marouzeau, je suis heureux de communiquer aux lecteurs de la *Revue des Études latines* les premiers résultats d'une enquête que je viens de poursuivre en vue de constituer un relevé *critique* et *complet* des manuscrits des classiques latins.

J'ai commencé mes recherches par l'Espagne, car les bibliothèques ecclésiastiques et laïques de ce pays contiennent de nombreux manuscrits classiques inconnus ou inutilisés.

J'évalue à plus d'un millier le total des manuscrits espagnols concernant les auteurs latins *païens* et antérieurs à Constantin ; certes, la plus grande partie est constituée par des exemplaires des XVe et XVIe siècles dérivés souvent de modèles italiens ; mais il n'en existe pas moins quelques centaines de manuscrits antérieurs à l'époque de l'humanisme qui méritent d'être considérés, d'autant plus qu'ils présentent parfois une tradition spéciale du texte.

Or, combien de manuscrits espagnols sont utilisés par les éditeurs actuels? — Une vingtaine peut-être?

On comprend d'ailleurs pourquoi : un savant qui édite un auteur latin ne peut visiter les bibliothèques privées et publiques d'Espagne pour savoir s'il ne rencontrera pas un manuscrit des œuvres d'Ovide ou de Sénèque.

C'est pourquoi j'ai entrepris mon relevé des manuscrits des classiques latins, en me limitant d'ailleurs aux auteurs païens et à ceux antérieurs au règne de Constantin.

Grâce à une minutieuse préparation, j'ai pu en un mois faire un utile travail : inventorier en entier plusieurs bibliothèques et amorcer l'inventaire de quelques autres. Je ne me suis pas borné à noter les caractéristiques des manuscrits, mais j'ai photographié en totalité ou en partie les plus importants, j'ai ainsi plus de 1,600 photographies de *codices* de la fin du Xe siècle au début du XIVe contenant les œuvres de plusieurs auteurs, parmi lesquels : Térence, Ovide, Cicéron, Sénèque.

Mais quel que puisse être l'intérêt particulier de quelques manuscrits,

il est quelque chose qui dépasse en importance les meilleures trouvailles, c'est l'ensemble de l'œuvre entreprise.

Le relevé complet et critique des manuscrits des auteurs latins doit fournir une base solide aux futurs travaux de critique et d'édition.

Voici comment j'ai conçu le travail :

Chaque œuvre conservée dans un manuscrit est notée sur une fiche ayant en vedette le nom de l'auteur (par exemple : *Ovide*) et le titre de l'œuvre (par exemple : *Métamorphoses*).

En dessous sont indiqués :

1° La date et l'état du manuscrit (par exemple : *début du XIIIe siècle. — Exemplaire complet, avec le livre XV*).

2. L'indication de la Bibliothèque et de la cote.

3. L'indication des photographies faites et des fac-similés existants.

Puis vient la description du manuscrit :

Description des caractères externes (parchemin ou papier, dimensions, etc.) et des caractères internes (débuts et fins des diverses parties).

Enfin, la fiche se termine par l'indication des éléments permettant (autant qu'il est possible) de faire un classement sommaire, ou de saisir quelle est l'origine du manuscrit. Sont notées les mentions relatives à l'histoire de l'exemplaire (propriétaires successifs, mentions de scribes, etc...) ainsi que les caractères spéciaux des *codices* (types de décoration, écoles auxquelles les miniatures peuvent se rattacher, etc.)

La collection de fiches est doublée, pour les manuscrits de quelque intérêt, d'une collection de photographies, afin que tout éditeur de textes puisse se rendre compte des exemplaires auxquels il s'adresse et même au besoin puisse les lire en entier ; cette collection de photographies est à mes yeux aussi importante que celle des fiches.

Après l'Espagne, je passerai aux autres pays et là j'irai plus vite, car la besogne me sera facilitée par les catalogues imprimés qui existent déjà.

J'ai commencé mon travail seul, et sans aide d'aucune sorte, mais je n'ai nullement l'intention de garder pour moi le résultat de mes recherches ; je ferai connaître au fur et à mesure de leur découverte les *codices* les plus importants, et quand j'aurai fini le relevé des manuscrits espagnols, mes fiches et mes photographies seront à la disposition des latinistes qui pourront les consulter pour leurs travaux.

L'œuvre que j'ai entreprise est une œuvre de longue haleine, mais elle est nécessaire et, de plus, parfaitement réalisable. Je la poursuivrai aussi rapidement que les circonstances et les charges de l'enseignement me le permettront.

F. Grat.

II

QUELQUES INTERPRÉTATIONS DE VIRGILE

1. — Virgile (*Buc.* 3, 36 et suiv.), décrivant une coupe ciselée où s'entrelacent en relief des pampres et des rameaux de lierre, emploie le mot *tornus* pour désigner l'instrument qui a servi à l'artiste. Les traducteurs s'expriment d'ordinaire de telle sorte que cette ciselure paraît avoir été faite « au tour » (!). Quelques commentateurs reculent devant cette étrangeté et pensent que Virgile nomme « par périphrase le tour au lieu du ciseau » (V. Chapot, dans le *Dictionnaire des antiquités*, s. v., note 24). Le mot *tornus* et le mot grec dont il est la transcription n'auraient-ils pas servi à désigner soit l'outil qui sert à ciseler (τορεύειν) soit l'établi fixe du ciseleur, avant de s'appliquer au dispositif perfectionné qui permet d'utiliser un mouvement de rotation? Ne sommes-nous pas victimes, en traduisant le mot latin, de la suggestion contenue dans nos mots français *tour* et *tourner?* Le *Dictionnaire des antiquités*, s. v., ne permet pas de résoudre la question.

2. — Virgile (*Georg.* IV, 110) arme son Priape-épouvantail d'une « falx saligna ». Qu'est-ce que peut bien être une faux ou faucille de saule? Aucun traducteur, aucun commentateur ne paraît résoudre ni peut-être remarquer la difficulté qu'il y a à se représenter cet outil. Salomon Reinach, à la fin d'un long article du *Dictionnaire des antiquités* consacré aux diverses formes de faux et de faucilles, ne sachant apparemment que faire du texte de Virgile (confirmé du reste par *Priap.* 5, 1 : « ligneus ... Priapus et falx lignea »), dit simplement : « Enfin la faux de saule est attribuée au dieu des jardins Priape. » Ici encore il semble qu'il y ait erreur par suggestion, due au parallélisme de lat. *falx* avec fr. *faux*. L'outil de Priape, dieu des jardins, doit être le « croissant » ou « fauchet » de jardinier, constitué par une courte lame ou un simple couteau fixé au bout d'un long manche. Un tel outil peut être taillé grossièrement dans une tige de saule, mais jamais de la vie celui que nous appelons une faux ou une faucille!

3. — Dans un dictionnaire très répandu, l'expression *luna silenti* de Caton (*Agric.* 29; 40, 1; 49, 2) et de Pline l'ancien (*N. H.*, XVI, 190; XXVIII, 7, 23) est traduite par « quand la lune est voilée ». C'est un contresens, car dans tous ces passages il est question du moment où on doit accomplir certains travaux des champs, donc d'un moment de la journée, que Caton précise (40, 2) par l'indication accessoire « postmeridiem ». Le sens est : « quand la lune est obscure », c'est-à-dire « pendant la nouvelle lune ». Le sens de *silere* = « être dans l'ombre » est

indiscutable; c'est celui auquel se réfèrent et Festus quand à propos de *silicernium* (295, 2 et suiv.) il appelle le mort « is qui silentium cernit », et Donat quand à propos du même mot (ad Ter., *Ad.* 587) il explique : « silentes, id est umbrae ». Dès lors, ne doit-on pas mettre en doute l'explication, si délicieusement poétique, mais pléonastique, qu'on donne d'ordinaire du « tacitae per amica silentia lunae » de Virgile (*Aen.* II, 255) : « l'aimable silence du calme clair de lune » ? Ne s'agit-il pas plutôt de la disparition de la lune derrière les nuages, qui permet à la flotte de dissimuler son avance, et ne peut-on pas attribuer à Virgile, toujours à l'affût des archaïsmes d'expression, la coquetterie de poétiser ici la vieille formule des paysans du Latium, sauvée pour nous de l'oubli par Caton ?

4. — Des traductions récentes de Virgile appellent encore Sélinonte « la ville des palmes » d'après *Aen.* III, 705 : « palmosa Selinus ». On a pourtant fait justice de cette interprétation : M. P. Nicosia (*Arch. stor. Sicil.*, 1924, p. 408-414) a rappelé que le palmier était inconnu en Sicile au temps de Virgile. Mais cet auteur, après avoir indiqué que Virgile a pu penser au palmier nain, « chamerops humilis », renonce à cette interprétation pour supposer d'après une représentation de monnaie qu'il s'agit d'une sorte d'acanthe ou d'ache. Avant de connaître la première suggestion de M. Nicosia, j'avais pensé aussi au palmier nain, dont Cicéron nous dit qu'il était abondant en Sicile : « radices palmarum agrestium, quarum erat in illis locis (à Pachynum, qui est comme Sélinonte sur la côte sud) sicuti in magna parte Siciliae multitudo ». Un voyage récent en Sicile m'a permis de le constater en telle abondance autour de Sélinonte que je tiens plus que jamais à mon interprétation de « palmosa Selinus ».

5. — Lorsque dans l'*Énéide* X, 406, Virgile compare la fureur de la mêlée à celle d'un incendie, il nous propose l'évocation suivante :

Dispersa immittit siluis incendia pastor.

Qu'est-ce que ce berger qui met le feu aux forêts ? On a pensé au brûlage des chaumes, qui est en effet d'usage courant en Italie, mais le moyen alors d'expliquer *siluis ?* Ici aussi un voyage au pays de Virgile fournit l'explication : il s'agit d'un usage qui est encore couramment pratiqué en Méditerranée; certains maquis, en particulier justement le maquis de palmiers nains dont j'ai parlé plus haut, n'offrent la pâture aux moutons et aux chèvres que lorsqu'ils ont de jeunes pousses, si bien que périodiquement on est obligé de les incendier pour les renouveler; le spectacle de ces incendies volontaires est tout à fait caractéristique du paysage méditerranéen, et se trouve fort exactement décrit par Virgile :

Correptis subito mediis extenditur una
Horrida per latos acies Volcania campos.

6. — On a discuté la question de savoir si l'*hirundo* de Virgile est le martinet ou l'hirondelle commune (cf. Th. Fl. Royds, *The beasts, birds and bees of Virgil*, et P. d'Hérouville, dans cette *Revue*, t. VI, p. 63). Or, il y a un trait que le poète ne manque pas de noter chaque fois qu'il parle de l'hirondelle, c'est son bavardage incessant : « arguta » (*Georg.* I, 377), « garrula » (*Georg.* IV, 307), « loquacibus » (*Aen.* XII, 475). Le trait s'applique mal à l'hirondelle de nos pays, qui n'est babillarde qu'occasionnellement, et qui l'est surtout, si l'on peut dire, chez les poètes, en souvenir de Virgile; mais il y a en Italie du Sud une variété d'hirondelle dont le cri, tout différent de celui qui nous est familier, constitue un bavardage incessant, obsédant, très propre à nous faire comprendre la prière de saint François : « Sœurs hirondelles, ne pourriez-vous vous taire? » C'est là, à n'en pas douter, l'hirondelle de Virgile.

J. Marouzeau.

III

LES SENTIMENTS FAMILIAUX DE CICÉRON
D'APRÈS LE VOCABULAIRE DE SES LETTRES[1]

On saisit dans les lettres de Cicéron mille nuances variant suivant les personnes auxquelles l'écrivain s'adresse, mais aussi suivant les circonstances et l'humeur du jour (L. Laurand, *Cicéron est intéressant*, p. 21). L'étude de ces nuances nous renseigne en particulier sur les sentiments de Cicéron vis-à-vis des membres de sa famille.

Si l'on s'en rapporte aux lettres à Atticus, on s'aperçoit que les rapports entre Cicéron et sa femme n'étaient pas toujours des plus cordiaux, même pendant les premières années de leur union (cf. *A.*, I, 18, 2). Nous ne relevons jamais de diminutif ni de possessif affectueux lorsqu'il s'agit de Terentia, même à l'occasion d'une maladie : « Terentia magnos articulorum dolores habet » (*A.*, I, 5, 8). Elle apparaît comme la femme légitime, sans plus, dans la même phrase où ses enfants reçoivent les noms les plus affectueux : « tantum requietis... quantum cum uxore et filiola et mellito Cicerone consumitur » (*A.*, I, 18, 1).

Le ton change complètement pendant l'exil : Terentia devient le modèle des épouses, idéalisée par l'éloignement, et Cicéron ne trouve pas de termes assez affectueux pour elle : « mea Terentia » (*F.*, XIV, 3, 1), « mea desideria » (*F.*, XIV, 2, 4), « mea uita » (*F.*, XIV, 4, 1), « mea suauissima atque optatissima Terentia » (*F.*, XIV, 5, 2). Mais cette ten-

1. Extrait d'un mémoire pour le diplôme d'études supérieures présenté à Paris en 1932.

dresse n'est qu'une illusion de l'absence. Dès le retour de l'exil, l'épouse redevient « Terentia » tout court : « tu Oppios Terentiae dabis » (*A.*, X, 4, 12), « de ea re scripsi ad Terentiam » (*A.*, XI, 11, 2), et le demeure à plus forte raison après le divorce (*A.*, XII, 18 à 23).

Cicéron a reporté sur ses enfants tous les trésors de sa tendresse; mais sa fille surtout tint une grande place dans son cœur, si l'on en juge par les expressions qui la désignent : « deliciae nostrae » (*A.*, I, 5, 8) ou mieux encore : « deliciolae nostrae » (*A.*, I, 8, 3). Pendant les premières années, Cicéron emploie toujours un diminutif des plus tendres : « Tulliola » (*A.*, I, 10, 6) ou « filiola » (*A.*, I, 18, 1), et à plus forte raison pendant l'exil; le nom de « Tulliola » (*F.*, XIV, 1, 6) est alors le plus souvent accompagné d'un possessif affectueux : « Tulliola mea » (*F.*, XIV, 4, 3; *A.*, IV, 1, 4), « Tulliola nostra » (*F.*, XIV, 1, 1; 2, 1). Ou encore l'auteur use aussi de diminutifs rares : « illius misellae » (*F.*, XIV, 4, 3), et associe des superlatifs et des diminutifs : « mea carissima filiola » (*F.*, XIV, 4, 6), « miserrimae filiolae Tulliolae » (*A.*, III, 19, 2).

Lorsque la fillette grandit, « Tulliola » disparaît pour faire place à « Tullia », accompagné seulement d'un possessif affectueux : « Tullia mea » (*A.*, VI, 4, 2); X, 8, 1; 13, 1; *F.*, II, 15, 2; III, 12, 2; VIII, 23, 4). Quand la jeune femme devient mère, sa santé fragile inquiète son entourage, et nous voyons réapparaître le diminutif tendre : « Tulliolam, quae nobis nostra uita dulcior est » (*F.*, XIV, 7, 1). De même, lorsque Dolabella délaisse son foyer : « meam Tulliolam » (*F.*, XVI, 16, 1).

En ce qui concerne le jeune Cicéron, nous trouvons aussi les diminutifs pendant les toutes premières années : « filiolo me auctum scito », écrit le père à Atticus (*A.*, I, 2, 2); son amour pour le petit être se manifeste par les appellations les plus tendres : « mellitus Cicero » (*A.*, I, 18, 1) parfois empruntées au grec (*A.*, II, 9, 4; 12, 4; 15, 4).

Pendant l'exil, il emploie encore le possessif affectueux : « Cicero meus » (*A.*, IV, 15, 10; V, 9, 3; *F.*, XIV, 4, 3; XVI, 12, 6; *Q. f.*, I, 3, 3; III, 4, 6; 8, 2), ou des superlatifs attendris : « filium uenustissimum mihique dulcissimum » (*Q. f.*, I, 3, 3), « modestissimus et suauissimus puer » (*A.*, V, 9, 3), « Cicero bellissimus » (*F.*, XIV, 7, 3).

Le jeune homme ne se montra guère digne de ces louanges excessives; envoyé à Athènes pour études, il s'endetta sans tenir aucun compte des avertissements paternels; aussi assistons-nous dans les lettres qui suivent à un changement dans l'expression, qui rappelle celui que nous avons constaté au sujet de Terentia : le jeune homme n'est plus que « Cicero »; tout au plus mérite-t-il une fois le possessif affectueux : « Ciceroni meo » (*A.*, XIV, 17, 5) quand il se débat dans de pénibles embarras d'argent.

Jamais le possessif affectueux n'est oublié dans les premières lettres à Quintus; nous trouvons toujours au moins « mi frater » (*Q. f.*, I, 3, 1; II, 3, 7; 4, 7; 5, 4); mais l'amitié se manifeste aussi par l'emploi des épithètes les plus tendres : « mi suauissime et optime frater (*Q. f.*, II, 6;

III, 7, 2; 9, 9), « mi suauissime et carissime frater » (*Q. f.*, III, 4, 6), « mi optime atque optatissime frater » (*Q. f.*, III, 6), et c'est dans les mêmes termes que Cicéron parle de son frère à Atticus : « Quinto, suauissimo fratri » (*A.*, I, 15, 1).

Hélas, ce frère qu'il prétend aimer plus que lui-même : « quem pluris facerem quam me ipsum » (*A.*, III, 10, 2), ne se privera pas d'intriguer un jour contre lui : il redeviendra alors « Quintus » tout court (*A.*, XI, 5, 4; 13, 2; 22, 1), et toute l'amitié fraternelle sombrera dans le « scelus Quinti » (*A.*, XI, 21, 1).

Mêmes avatars dans les relations de Cicéron avec son neveu : pendant les premières années, Cicéron éprouva pour ce neveu les sentiments d'un père, si l'on en croit ce qu'il écrit à Quintus : « Cicero tuus nosterque » (*Q. f.*, III, 3, 4). Le possessif affectueux accompagne toujours le nom de l'enfant, qu'il appelle « Cicero noster » (*Q. f.*, 1, 4; 14) comme son propre fils, assimilation qui est encore plus complète dans l'expression « Cicerones nostri » (*A.*, VII, 13, 3).

Mais, un jour, le « puer optimus » trahit son oncle, révélant aux Césariens ses projets d'embarquement. Cicéron s'efforce un temps de lui conserver son affection : « iuuenem nostrum non possum non amare, sed ab eo non amari plane intellego » (*A.*, X, 10, 6). Il fallut la trahison du père pour lui dessiller complètement les yeux; dès ce moment le cher neveu n'est plus que le digne fils de son père : « Quintus ad me acerbissime scripsit, filius uero mirifico odio » (*A.*, XI, 15, 2).

Sur Dolabella son gendre, Cicéron a tâché quelque temps de se faire illusion : « Dolabellam quem ego perspicio et iudico cupidissimum atque amantissimum mei... » (*F.*, VII, 32, 3), lisons-nous dans une lettre à Volumnius. Il l'appelle parfois « Dolabella noster » (*F.*, VII, 33, 2), « Dolabella meus » (*F.*, XII, 1, 1), mais il a hésité longtemps avant d'accorder ce témoignage d'affection : « O mirificum Dolabellam meum! Iam enim dico meum; antea, crede mihi, subdubitabam » (*A.*, XIV, 15, 1). Et l'illusion ne durera pas : non seulement Dolabella ne fut pas un mari modèle, mais son avarice sordide écœura Cicéron, qui revient bientôt au « Dolabella » tout court : « cum Dolabellae auaritia... magna desperatione affectus essem » (*A.*, XIV, 19, 1), surtout après les excès politiques du personnage : « Dolabella Asiam uexare uidetur et in ea se gerere taeterrime » (*Br.*, II, 4, 3).

C'est ainsi que le vocabulaire affectif de Cicéron nous révèle l'histoire de ses désillusions : âme tendre, disposé à l'affection et prêt à l'exprimer complaisamment, c'est l'incompréhension ou la trahison des siens qui le contraint peu à peu à un renoncement sentimental et à une sécheresse d'expression peu conformes à sa nature.

R. Bailleux,
Professeur au Collège de Châlons-sur-Marne.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

L'ASPECT VERBAL EN LATIN
PROBLÈMES ET RÉSULTATS

PAR K. VAN DER HEYDE
Professeur au gymnase de Haarlem

(Suite[1]*)*

LE TEMPS ET L'ASPECT DANS LE SYSTÈME VERBAL LATIN

Pour expliquer le mécanisme du verbe latin, deux théories sont en présence : celle de Blase, Delbrück et autres, qui invoquent, à côté de la notion du temps, celle de l'Aktionsart, et celle de Meillet, fondée sur la distinction des deux notions de l'*achèvement de l'action* et du *temps relatif* au moment où l'on parle.

Commençons par la dernière, qui semble aujourd'hui généralement acceptée en France et dont j'ai déjà présenté brièvement la critique dans : *Composita en verbaal aspekt bij Plautus*, p. 100. On sait que selon ce système, publié pour la première fois *Rev. de Philol.*, 21, 81, reproduit depuis dans la *Syntaxe* de Riemann-Lejay (212) et dans la *Grammaire comparée* de Meillet-Vendryes (246), enfin défendu énergiquement par Meillet dans le *B. S. L.*, 77, 82 et 87, 119, toute forme verbale latine exprime deux notions, celle du temps relatif au moment où l'on parle (présent, prétérit, futur) et celle du degré d'achèvement (infectum ou perfectum). Les formes dérivées du thème d'infectum (présent, imparfait, futur simple, présent et imparfait du subjonctif, infinitif, impératif et participe présent, gérondif et participe en *-ndus*) indiquent le procès en voie d'accomplissement (aspect inachevé),

1. Cf. cette *Revue*, t. X, 1932, p. 326 et suiv.

les formes dérivées du thème de perfectum (parfait, plus-que-parfait, futur antérieur, parfait et plus-que-parfait du subjonctif, infinitif du parfait) indiquent le procès accompli (aspect achevé). Du point de vue temporel, *dico* et *dixi* sont des présents, *dicebam* et *dixeram* des prétérits, *dicam* et *dixero* des futurs.

Faisons d'abord une remarque essentielle. Le système des temps latins, tel qu'il nous apparaît au début de l'époque historique, est morphologiquement d'un parallélisme remarquable : en face de trois temps formés sur le thème du présent (présent, imparfait et futur I) nous en avons trois autres, formés sur le thème du parfait, qui par rapport à la forme correspondante du thème du présent expriment l'action achevée. C'est cette relation qui ressort nettement du schéma dressé par Meillet. Seulement ne perdons pas de vue qu'il ne s'agit là que d'un *effort pour chercher la relation sémantique correspondant au parallélisme attesté sur le terrain de la morphologie.* C'est là le point de vue adopté par Varron, dont les remarques, de caractère purement systématique (*L. L.*, IX, 96 et suiv.; X, 47 et suiv.), sont souvent citées à l'appui de la théorie de Meillet. Au point de vue de l'étude des fonctions grammaticales des formes verbales, un tel classement, basé sur la morphologie, n'a pas plus d'importance que les innombrables systèmes qui, en partant d'une classification des nuances temporelles logiquement possibles, cherchent à leur superposer un système morphologique correspondant[1]. La théorie des fonctions ne peut s'attendre à aucun parallélisme : les formes qui servent à énoncer des faits passés sont mieux représentées dans toutes les langues que celles qui concernent le présent et le futur, simplement, comme le remarque Jespersen (*Tid og Tempus*, 386), « parce qu'on sait beaucoup plus au sujet du passé qu'au sujet du futur[2] ».

Il me semble que Meillet n'a pas suffisamment distingué ces deux points de vue, celui de la morphologie et celui de la sémantique. Cependant ne dit-il pas lui-même (*R. Ph.*, 21, 82) : « *tuli* est un présent et souvent tenu pour tel au point de vue de l'accord des temps; ... si, dans nombre de cas, *tuli* entraîne après lui

1. Pour ces systèmes « logiques », voir Jespersen : *Tid og Tempus* (*Oversigt kong. Danske Vidensk. Selsk. Forhandlinger*, 1914, 367).

2. Voir Prisc., VIII, 38 (Keil, I, 405) : *Nec mirum tam late patere praeteritum tempus, cum in notitiam nostram nihil sic naturaliter a longo saeculorum spatio potest venire, quomodo actus praeteriti temporis. In praesenti enim et futuro pleraque incerta nobis sunt angustissimaque est eorum cognitio nobis et dubium plerumque.*

le passé, c'est que le sens l'a emporté, dans l'esprit du sujet parlant, sur la forme grammaticale : une action *achevée* est *dans la réalité* une action passée » ; et encore : « Dans l'usage, le perfectum a plus ou moins gardé, suivant les verbes, la valeur de l'ancien parfait. De bonne heure, il s'emploie avec la valeur d'un temps passé » (*Gr. comp.*, 248) ? N'est-ce pas là avouer que le système est défectueux ? En effet, pour l'étude des fonctions, seuls le « sens » et l' « usage » importent. S'il est vrai que l'action énoncée au moyen d'un parfait latin est achevée par rapport au moment où l'on parle, il ne s'ensuit pas que ce soit la fonction grammaticale de cette forme d'énoncer que l'action est terminée au moment où l'on parle[1]. En effet, un simple coup d'œil jeté sur n'importe quel texte latin suffit à nous convaincre que le cas de *dixi* « j'ai fini de parler », *vixit* « il a vécu, il est mort », est extrêmement rare : chez Plaute, par exemple, je n'en connais que cinq exemples en tout : Ba. 151 (*vixisse*), Cap. 516 (*fuisse*), Per. 637 (*fuit*), Ps. 311 (*vixit*), Ru. 1321 (*habuisse*). En somme, dans tous ces exemples, comme dans le vers bien connu de Virgile (*Aen.*, II, 325) : *fuimus Troes*, *fuit Ilium*, etc., il s'agit d'un emploi anormal, de valeur expressive, ayant parfois nettement le caractère d'un jeu de mots, comme par exemple Ru. 1320-1321 : Gr. *divitias tu quidem habuisti luculentas*. La. *miserum istuc verbum et pessumum est, habuisse et nihil habere*. Plus fréquents, bien que, par rapport à l'emploi normal, en nombre insignifiant, sont les exemples du type *perii*, *occidi*, *interii* « je suis perdu » et surtout ceux du parfait passif du type *prandium coctum est* (cf. Ru. 342), où nous avons d'ailleurs toujours la possibilité de voir un adjectif verbal en *-tus* (*-sus*) joint à la copule. Nous ne pou-

1. Ce fait a été méconnu par Barbelenet (*De l'aspect verbal*, 18), pour qui le prétérit latin est « l'équivalent d'un parfait grec et non pas d'un aoriste », ce qu'il croit être confirmé par les mots de Charisius, pour qui *perfectum transactum quid significat* (Keil, I, 168). En réalité, les mots de Charisius (voir aussi : Ex *Arte gramm.* excerpta, 562 (Keil, I) ne sont pas moins que ceux des autres grammairiens du recueil de Keil en contradiction évidente avec la théorie de Meillet ; voir, p. ex., Prisc., VIII, 38 (Keil, II, 405) : *sunt igitur tempora tria, praesens, praeteritum et futurum, sed praeteritum rursus dividitur in tria, in praeteritum imperfectum, praeteritum perfectum, praeteritum plusquamperfectum* (comp. la même théorie chez Diomède (Keil, I, 335), Donat (Keil, IV, 384), Cledonius (Keil, V, 19, 60), Pompeius (Keil, V, 234), Consentius (Keil, V, 377), Asper (Keil, V, 551), Maximus Victorinus (Keil, VI, 199), Marius Plotius (Keil, VII, 432), etc.). Aussi il n'y a aucune contradiction, comme le croit Barbelenet, chez Priscien, quand il ajoute : *ergo proprie si quis contempletur vim praeteriti perfecti, non aliam iudicet hoc habere quam apud Graecos illud quod* ἀόριστον *vocant*.

vons pas entrer dans les détails de ces phénomènes : en principe, l'état de choses latin ne me semble pas différer beaucoup de celui qu'on trouve, avec des différences de détail, dans la plupart des langues romanes et germaniques modernes, en tout cas en hollandais et, si je ne m'abuse, aussi en français du Nord[1]. Un parfait comme *dixi*, tout comme *j'ai dit* et *ik heb gezegd*, était, dans la conscience linguistique du sujet parlant, un temps essentiellement passé. Toutefois, sous l'influence des circonstances dans lesquelles ce temps était employé et du sens propre du verbe, la valeur ancienne de « parfait présent » pouvait, pour ainsi dire, renaître. Dans le cas du parfait « négatif » du type *vixi*, l'influence du contexte (emploi « absolu » du verbe) est claire, celle du sens propre du verbe d'ailleurs également. Personne ne se servira, par exemple, du parfait *perii* pour dire « j'ai fini de périr », ni de *laudavi* pour « j'ai fini de louer ». Ce n'est que pour des verbes « hyper-duratifs », tels que « être », « vivre », « avoir », qu'on rencontre cet emploi. L'explication du type *occidi* est de même nature. Il est évident qu'ici c'est le sens résultatif et intransitif du verbe qui donne au parfait sa valeur de temps présent. Dire qu'une action résultative-intransitive, c'est-à-dire une action dont les résultats se font sentir au sujet lui-même, a eu lieu, c'est souvent dire que pour ce sujet les résultats persistent. Pour que ceci soit vrai — et ici nous touchons à la question des circonstances ou du contexte —, il faut qu'aucune indication temporelle concernant le passé ne soit ajoutée au verbe. Surtout lorsque le sujet grammatical est présent il peut être assez embarrassant de se décider pour l'une ou pour l'autre des deux nuances; voir, par exemple, Plaut., Mi. 83 : *nunc qua adsedistis caussa in festivo loco*, où l'emploi de *adsedistis* n'est que fort peu différent de celui, purement présent, de *astitit*, Ibid. 213 : *euscheme hercle astitit et dulice et comoedice*. C'est dans ce cas que la valeur ancienne du parfait se montre le plus résistante, non pas seulement en latin, mais aussi, si je ne me trompe, en français et dans toute langue où l'ancien parfait a subi le même développement.

D'autre part, les verbes résultatifs-transitifs ont de bonne heure trouvé un autre moyen d'exprimer cette nuance : le type *urbem captam habeo* (*teneo*) est déjà fréquent chez Plaute (cf.

1. Pour toute cette question, comp. Jespersen, *Tid og Tempus*, p. 390 et suiv.

Bennett, I, 439). Ces faits, ainsi que, pour le passif, la formation du type *laudatus fui*, prouvent que, sans aucun doute, dans la conscience linguistique du temps de Plaute, le parfait était un temps passé.

Les mêmes arguments suffisent à démontrer que le plus-que-parfait *dixeram* ne signifie pas « j'avais fini de dire », mais « j'avais dit », et que *dixero* ne signifie pas « j'aurai fini de dire », mais « j'aurai dit ».

Dans la rubrique de l'infectum je n'insisterai pas sur les traductions : *dico* « je suis en train de dire » et *dicebam* « j'étais en train de dire » (bien que nous soyons exposés à voir par la suite qu'elles ne recouvrent nullement la fonction grammaticale de ces formes). Pour le futur *dicam*, la traduction : « je serai en train de dire », est manifestement erronée. Sans doute, dans une phrase comme : *cum tu domum venies, nos cenabimus*, le second futur exprime cette nuance, mais ceci n'est qu'un fait accidentel, explicable par le contexte. N'importe quel texte latin que le hasard lui aura mis sous les yeux prouvera au lecteur non prévenu que dans la fonction du futur simple la notion de l' « inachevé » ne joue aucun rôle; voir, par exemple, Plaut., Am. 1048 et suiv. : *certumst, intro rumpam in aedis : ubi quemque hominem aspexero... seu patrem sive avom videbo, optruncabo in aedibus.*

Je passerai sous silence les formes modales et nominales, qui ont trouvé place dans le schéma de Meillet; ce que je viens de dire au sujet des formes temporelles suffit à prouver que le système est insoutenable[1]. Comme je disais plus haut, il ne s'agit, j'en suis convaincu, dans toute cette controverse, que d'une différence de point de vue; il ne faut pas imposer le point de vue de la morphologie à ceux qui étudient la fonction des formes, indépendamment de leur origine historique.

Mes objections au système de Blase sont un peu du même ordre. Pas plus que Meillet pour la notion de l'achevé, Blase pour celle de l'Aktionsart ne semble bien distinguer entre la nuance exprimée secondairement et la fonction grammaticale. En effet, après avoir répété le lieu commun, sans intérêt pour notre étude, que l'Aktionsart est « unlösbar mit der Verbalhandlung verbunden,

1. Remarquons en passant la place de *dic* dans la rubrique de l'infectum, ce qui donnerait à cet impératif, auquel nulle forme de perfectum ne s'oppose, le sens de : « sois en train de dire ! ».

und es also Verbalformen ohne Aktionsart nicht gibt », il ne se sert de cette notion — heureusement, disons-le — que dans son traitement du présent, de l'imparfait et du futur antérieur de l'indicatif et du parfait du subjonctif. Dans ces quatre cas, il semble bien qu'il admette la fonction grammaticale propre à exprimer l'aspect : « kursiv » dans le cas du présent et de l'imparfait, « punktuell » dans celui du futur II et du parfait du subjonctif. Nous avons vu ce que ceci avait de contradictoire et qu'on ne peut pas parler de l'aspect de l'imparfait sans lui opposer celui de quelque autre temps passé, ni de celui du futur antérieur et du parfait du subjonctif et passer sous silence celui du futur simple et du présent du subjonctif. Cette conséquence est d'ailleurs acceptée pour l'imparfait entre autres par Schmalz, qui lui oppose l'aspect « punktuell » du parfait[1], pour les deux autres pour la première fois par Delbrück (*V. S.*, 320 et 376).

En ce qui concerne l'emploi des deux futurs, la théorie de Delbrück a été ramenée à ses justes proportions par Sjögren[2]; de l'étude minutieuse qu'il a faite aussi bien de l'emploi du futur simple que de celui du futur antérieur[3] en latin ancien, il ressort nettement que, d'un point de vue statique, aucune différence d'aspect ne peut être constatée entre ces deux temps. L'emploi du futur simple, que Delbrück n'avait pas suffisamment observé, est dans nombre de cas complètement identique à celui du futur II; comparez, par exemple, Plaut., Poe. 719 : *eadem narrabo tibi res Spartiaticas*, avec Mo. 1039 : *eadem opera ego haec tibi narravero*, ou Men. 545 : *da sodes aps te : poste reddidero tibi*, avec Ibid. 546 : *immo cedo aps te : ego post tibi reddam duplex*. La seule différence d'emploi qu'on puisse découvrir, c'est que le futur II se trouve le plus souvent à la fin d'un vers, soit pour des raisons d'ordre purement métrique (voir Kroll, *Berl. Ph. W.*, 25, 103; *N. Jb.*, 25, 325; *Wiss. Synt.*, 47), soit en vertu de la tendance bien connue de donner cette place à des formes ou des emplois insolites. Il est évident qu'on n'a pas le droit, dans ces conditions, d'attribuer à ces formes la fonction grammaticale d'exprimer une différence d'aspect. Même si l'on croit voir, comme le fait aussi Sjögren

1. *Lat. Gramm.*, 486 : « Als Aorist gibt das lat. Perfekt eine punktuelle Handlung wieder. »

2. *Zum Gebrauch des Futurums im Altlateinischen* (Uppsala, 1906), 133-195.

3. Les formes « isolées » des types *faxo* et *amasso* peuvent être laissées de côté.

(voir notamment p. 193 et suiv.), dans certains emplois les traces de l'origine aoristique du futur II, on doit reconnaître que, dans la conscience linguistique du temps de Plaute, on ne se rendait plus compte de cette valeur. Si l'on veut à tout prix, en face de ces deux formes différentes, chercher une différence de sens correspondante — que l'on ne pourra d'ailleurs jamais établir —, la plus vraisemblable serait celle qu'avait déjà supposée Madvig (*Op. Ac.*[2], 465). En effet, la nuance affective de célérité qu'il attribue au futur II, dans les cas où il fait concurrence au futur simple, s'expliquerait aussi bien comme la réminiscence de l'ancienne valeur aoristique, qu'en partant, comme le faisait Madvig et comme le veut Meillet[1], de l'expression du procès accompli.

En ce qui regarde les deux types prohibitifs *ne facias : ne feceris*, ici non plus il ne semble pas que la preuve de l'existence d'une différence d'aspect ait été donnée par Delbrück. Il aurait fallu pour cela un certain nombre de doublets probants à l'intérieur du même verbe. Or, parmi les exemples qu'il donne, il n'y a que quatre doublets, dont deux, comme le reconnaît d'ailleurs Delbrück lui-même, n'offrent aucune différence d'aspect démontrable : *ne fueris* (Au. 618) : *ne sis* (Ps. 118) ; *ne dix(er)is* (Au. 744) : *ne dicas* (Ru. 1390). Dans Poe. 553 : *ne curassis* et St. 319 : *ne cures*, la différence, supposée par Delbrück et admise entre autres par Hofmann (Schmalz-Hofmann 573) : « nimm keine Rücksicht (im Einzelfall) » : « kümmere dich nicht (allgemein) » ne peut nullement être prouvée[2] et ne serait d'ailleurs qu'une confirmation de la règle bien connue de Madvig, dont il sera question plus loin. Restent seuls *ne feceris : ne facias* ; Men. 415-416 : *ne feceris./periisti, si intrassis intra limen* ; Ep. 148 : (*patierin ut ego me interimam?*). Ep. *ne feceris* ; Cu. 539 : *ne te mihi facias ferocem aut supplicare censeas* ; Cu. 565 : *nil apud me quidem, ne facias testis* ; Au. 173 : *verba ne facias soror, scio quid dictura es*. Il est évident que ce cas isolé, où en effet, au point de vue de sens, une différence d'Aktionsart peut être constatée, ne nous autorise pas à voir dans l'expression de cette nuance la fonction grammaticale

1. Voir aussi Hale, *I. F.*, XXXI, 273.

2. On peut tout aussi bien considérer *ne cures* comme une espèce de parenthèse : « ne t'en fais pas, ne t'en occupe pas », et *tua quod nihil refert* comme la réponse à la question *quid fers ? quid festinas ?* (voir les nombreux exemples que je donnerai plus bas de ce genre de parenthèse).

des formes verbales en question. Au point de vue latin ce fait est secondaire; l'explication — s'il y en a une — ne doit pas être cherchée ici. Notons, d'ailleurs, qu'on ne voit pas bien pourquoi Delbrück, après avoir étudié (*o. l.*, 363 et suiv.) l'opposition grecque μὴ ποιήσῃς/μὴ ποίει, en observant la valeur de l'équivalent latin de μὴ ποιήσῃς ne lui oppose pas le type correspondant de μὴ ποίει, *ne time*, pourtant si fréquent en latin ancien (voir Bennett, I, 362). Il me semble que la solution doit être cherchée sur le terrain, toujours extrêmement subjectif[1], des valeurs modales : *ne dixeris* était pour un Romain du temps de Plaute la négation de l'impératif *dic* — l'emploi adhortatif de *dixeris* est secondaire et extrêmement rare en latin ancien (voir Schmalz-Hofmann 564 et 573) —, *ne dicas* celle du subjonctif *dicas*. On sait qu'en latin ancien l'emploi de ces deux formes adhortatives n'est pas toujours bien distingué (voir Schmalz-Hofmann 572); il n'est donc nullement étonnant qu'on retrouve le même flottement pour l'expression du prohibitif.

Toutefois, en considérant de plus près l'emploi de ces deux types, on arrive à distinguer — à côté d'un certain flottement, qui s'explique aisément par le caractère subjectif de la nuance exprimée et par les exigences du mètre — certains faits qui semblent bien prouver qu'en vérité *ne dixeris* était considéré commme le vrai prohibitif, servant à interdire l'exécution imminente d'un acte, tandis que *ne dicas* avait plutôt la valeur d'un simple avertissement. Sans pouvoir entrer dans le détail des faits, qui n'ont aucun intérêt pour la présente étude, je me borne à signaler les points suivants[2] : 1° en proposition indépendante, le type *ne dixeris* n'est attesté (d'après Bennett, I, 171) qu'à la seconde personne, c'est-à-dire à la seule personne où il est question d'une défense directe; 2° le type n'est pas attesté, sauf dans le *de Agr.* de Caton, dont les prescriptions sont d'un caractère tout personnel, dans les défenses de tendance générale[3]; 3° le type *ne dicas* se trouve très souvent employé avec la valeur d'une espèce

1. Voir les vives polémiques qu'ont suscitées les travaux bien connus de Elmer sur ce sujet : *A. J. Ph.*, 15, 133 et 299; *Cornell St.*, VI.

2. Ceci n'est vrai que pour l'ancienne formule prohibitive commençant par *ne*; dans celles commençant par *neque (nec)*, *nullus*, *nemo*, *nihil*, etc., l'emploi du parfait ne semble pas se distinguer de celui du présent.

3. Ainsi la règle de Madvig (*Op. Ac.*², 484¹), contestée par Elmer (*A. J. Ph.*, 15, 133) pour toute la latinité, mais généralement acceptée pour l'époque classique, est confirmée en partie par les faits du latin ancien.

de parenthèse de caractère avertissant ou rassurant; voir, par exemple, Mo. 745 : *e me, ne quid metuas, nihil sciet*; Mer. 528 : *nunc, mulier, ne tu frustra sis, mea non est, ne arbitrere*[1]; 4° il a très souvent la valeur d'un prohibitif futur; voir, par exemple, Mi. 1362 : *si forte liber fieri occeperim, mittam nuntium ad te : ne me deseras*, ce qui est très rare[2] dans le type *ne dixeris*; 5° même en dehors des cas 3 et 4 il ne sert jamais à *empêcher* réellement une action imminente, soit parce que cet acte a déjà été accompli et que le sujet parlant veut tout simplement dire qu'il était superflu, par exemple Au. 241 : *novi, ne doceas*, soit parce que le sujet parlant veut faire cesser une action en cours d'exécution ou un état d'âme existant, par exemple Cu. 183 : *dormio, ne occlamites*; Mi. 1215 : *moderare animo, ne sis cupidus*[3].

Tout ceci nous a mené bien loin de notre point de départ : il nous reste à définir la fonction grammaticale de l'imparfait, du parfait et du plus-que-parfait et à examiner leurs rapports avec la catégorie de l'aspect. Nous avons reproché à Blase d'avoir attribué à l'imparfait l'aspect « cursif », sans lui opposer celui du parfait; en revanche Schmalz, qui accepte cette conséquence, semble tomber dans une erreur bien plus grave, celle d'identifier l'opposition imparfait-parfait en latin, avec l'opposition imparfait-aoriste du grec. Il me semble superflu d'insister sur cette erreur : rappelons seulement l'emploi purement « narratif » de l'imparfait grec, qu'on chercherait vainement en latin. L'opposi-

1. Ainsi se trouvent employés : *ne sis frustra, ne erres, ne cures, ne spem ponas, ne speres, ne operam perdas, ne exspectetis, ne mirere, ne postules, ne metuas, ne territes, ne facias testis, ne censeas, ne arbitreris.* Dans la plupart de ces cas le caractère indépendant de notre construction a été mis en question (voir entre autres Bennett, *Cornell St.*, IX, 58 et suiv.; Schmalz, *Lat. Gramm.*, 478). En effet, au point de vue psychologique, les mots *ne frustra sis*, etc., sont subordonnés à l'affirmation qu'ils accompagnent (*mea non est, e me non sciet* dans les exemples cités); mentalement on pourrait suppléer dans ces cas un verbe tel que *dico tibi* « je t'assure ». Dans le cas où le prohibitif précède, cette « omission » est toujours marquée, au moins dans le texte de Lindsay, par deux points, par ex. : Poe. 1373 : *ne mirere mulieres/ quod eum sequontur : modo cognovit filias/ suas esse hasce ambas.*

2. Delbrück (*o. l.*, 380) prétend à tort que cet emploi n'est jamais attesté. Pers. 572 : *ne parseris* (en fin de vers!) se rapporte sans aucun doute au futur et est d'ailleurs entouré de prohibitifs présents; du type en *-ssim* je ne trouve que Ter. Phorm. 742 : *ne me istoc nomine appellassis posthac.* Ci. 110 : *ne dixeris* et Au. 100 : *ne intromiseris* (tous les deux en fin de vers), se rapportant également au futur, semblent être subordonnés.

3. Si, dans ce dernier cas, on pouvait être tenté de parler de l'aspect imperfectif de l'action, il ne faut pas perdre de vue que l'expression de cette nuance ne recouvre pas la fonction grammaticale du prohibitif présent.

tion de l'imparfait (et du plus-que-parfait) au parfait dans le style narratif en latin, qui a été caractérisée très bien par les mots « Exposition und Mitteilung » (voir Kroll, *Wiss. Synt.*, 49), n'a que très peu de ressemblance avec l'opposition de l'imparfait à l'aoriste dans le style narratif du grec. En latin, la succession des événements du récit se déroule en parfaits devant un décor fait d'imparfaits et de plus-que-parfaits — il s'agit d'une superposition —, tandis que le récit grec juxtapose les faits sur le même plan, en invitant le lecteur tantôt à en suivre à son aise le développement, tantôt à n'en considérer que la réalisation, la totalité. Cette valeur « relative » de l'imparfait latin, servant à exposer les faits contemporains aux événements successifs du récit, est tout à fait essentielle dans nos textes, dont la plupart sont de caractère purement narratif. Il est évident que cet emploi est très mal caractérisé par le terme d'Aktionsart « cursive » ou « durative » ; il ne s'agit ni de la durée réelle de l'action, ni de la représentation subjective du développement du procès verbal, mais d'un moyen stylistique de donner de la perspective à la narration.

Bien moins satisfaisant encore est l'emploi des termes « cursif » ou « duratif » et « ponctuel » pour caractériser la différence de ces deux temps dans des doublets tels que : *amavi hercle equidem ego olim in adulescentia* (Mer. 264); *illam amabam olim, nunc iam alia cura impendet pectori* (Ep. 135); *equidem deciens dixi :/ domi ego sum...* (Am. 576); *dicebam, pater, tibi ne matri consuleres male* (As. 938). C'est sur cet emploi « absolu » de l'imparfait, forcément inconnu dans un texte narratif, mais essentiel dans la langue parlée de Plaute et Térence, que j'ai cru devoir me baser pour l'explication que j'ai tenté de donner autrefois (*Mnem.*, LIV, 64; *R. Ph.*, 59, 140; voir *Composita*, 100) de sa fonction grammaticale.

J'ai fait observer qu'il faut distinguer en latin deux genres d'énonciation, celle qui contient l'*indication directe* du fait et celle qui contient l'*indication indirecte* du fait par un *appel à la mémoire*. Cette distinction est surtout très nette lorsqu'il s'agit de verbes « dicendi » et « sentiendi ». Lorsqu'on veut tout simplement faire part à quelqu'un des mots ou d'une promesse d'un autre, on se sert des parfaits *dixit*, *negavit*, *promisit*, etc., par exemple Am. 1122 : *is se dixit cum Alcumena clam consuetum cubitibus*; As. 930 : *ecastor qui surrupturum pallam promisit tibi*;

lorsqu'on veut rappeler à quelqu'un les mots qu'on a dits (ou qu'il a dits lui-même) ou la promesse qu'il a faite (ce qui a souvent la nuance d'un reproche), on se sert de l'imparfait, comme dans l'exemple de *dicebam* (As. 938), cité plus haut, et par exemple Ps. 1314 : *at negabas daturum esse te mihi : tamen das*; Mer. 631 : *promittebas te os sublinere meo patri.* Quant aux verbes « sentiendi », on peut citer l'emploi fréquent de l'imparfait *censebam* (et de l'ironique *an censebas?*), de *credebam*, par lesquels le sujet parlant, en face de la réalité, reconnaît (ou est invité à reconnaître) l'erreur d'une opinion précédente; voir, par exemple, Per. 171 : *me quidem iam satis spectatam censebam esse*; Men. 605 : *clanculum te istaec flagitia facere censebas pote?*

Remarquons, en passant, que ces exemples ne contiennent aucune indication positive concernant l'époque à laquelle se réfère la mémoire du sujet parlant : la personne interpellée est censée être suffisamment renseignée à ce sujet par l'affirmation ou par l'opinion dont il est question.

D'un autre côté, l'imparfait de ces verbes « incomplets » — c'est-à-dire n'exprimant pas une action réelle — reçoit par voie secondaire à certaines personnes une valeur temporelle de caractère négatif par rapport au moment présent : lorsqu'on dit *promittebas*, la pensée : « et maintenant tu ne tiens pas ta parole », est sous-entendue; lorsqu'on dit *censebam*, on pense : « mais je vois que je me suis trompé ». En effet, dans cet emploi « absolu » de l'imparfait, c'est la réalité actuelle qui invite le sujet parlant à consulter sa mémoire et à en confronter les données avec les faits réels dont il est témoin. Dans *R. Ph.*, 59, 140, j'ai traité en détail de ce phénomène, en tâchant de démontrer que c'était ce fait qui donnait aux imparfaits des verbes marquant l'obligation ou la possibilité leur caractère « irréel »; il en est de même avec la nuance de modestie de *volebam* et la nuance d'ironie de *censebas?* (voir *Mnem.*, l. l., 168). Lorsqu'il s'agit d'un verbe ordinaire, exprimant une action réelle, cette opposition doit être accentuée par des adverbes temporels à valeur « relative », tels que *olim*, *dudum*; voir l'exemple de *amabam* (Ep. 135), cité plus haut, et par exemple Ru. 1123 : *nunc demum istuc dicis.../ dudum dimidiam petebas partem.*

Généralement, toutefois, il n'existe aucune relation temporelle de caractère comparatif entre la mémoire du sujet parlant et le

moment présent; celle-là est fixée par rapport à un moment quelconque du passé, qui forme le sujet de la conversation.

Il n'y a pas lieu d'insister sur les détails de cet emploi « normal » de l'imparfait; la valeur « remémorative » (si j'ose proposer ce terme) est présente — pour ne citer que quelques cas probants — là où le sujet parlant interroge quelqu'un sur le but d'une action qu'il vient d'interrompre lui-même : Ci. 723 : *quid quaeritabas?* (en phrase affirmative : Mi. 1336 : *temptabam spirarent an non*), aussi bien que dans un passage comme Cas. 432-433 : *ut ille trepidabat, ut festinabat miser!/ ut sussultabat...* ou Mi. 463 : *sed quo modo dissimulabat!*, où le sujet parlant nous invite à nous représenter en détail une scène passée, ou là où quelqu'un, rentrant en scène, nous rapporte les résultats d'une mission dont il s'est chargé : Am. 1009 : *Naucratem quem convenire volui in navi non erat*; Phorm. 595-596 : (*vixdum dimidium dixeram, intellexerat :*)/ *gaudebat, me laudabat, quaerebat senem. dis gratias agebat...*; de même dans le cas où le sujet parlant demande à quelqu'un de lui rendre compte de sa conduite dans une situation qui forme le sujet de la conversation : Ba. 673 : *quid igitur... sic hoc digitulis duobus sumebas prioribus*; Ps. 798 : *si me arbitrabare isto pacto ut praedicas, qur conducebas.* De tous ces exemples, qu'on peut multiplier à loisir en se servant des relevés complets, mais mal ordonnés, de Wheeler (*Cl. Ph.*, I, 380; voir *A. J. Ph.*, 24, 163) et Bennett (*Synt.*, I, 26), la différence entre l'énonciation faite au moyen d'un imparfait et celle qui contient un parfait ressort avec netteté; tandis que celle-ci sert à énoncer directement le procès-verbal, la phrase à l'imparfait en énonce le souvenir. Aussi, dans ce type de phrase, ce n'est pas tant la communication du fait lui-même qui importe; souvent il s'agit d'un événement dont le sujet parlant sait bien qu'il n'est nullement ignoré par son auditoire, mais qu'il veut simplement mentionner une fois de plus, soit pour en relever le caractère particulier, comme dans les phrases commencant par *ut*, *quomodo*, soit pour en tirer un argument, comme dans les exemples de *dicebas*, *promittebas*, etc., soit pour quelque autre raison. De même, dans la phrase à l'imparfait commençant par *cur*, *quare*, il ne s'agit pas d'une simple question; celui qui dit *cur fecisti?* ne fait que demander un renseignement, celui qui se sert de l'imparfait pour demander à quelqu'un le motif d'un acte veut faire preuve de son étonnement en invitant

l'autre à se représenter avec lui la situation en question : les passages Ba. 673 et Ps. 798, cités plus haut, font bien apparaître cette nuance de reproche ou d'étonnement.

Dans tout ceci il n'y a pas été question de la valeur « relative » de l'imparfait, servant à indiquer la simultanéité dans le passé. Il est évident que cette nuance se présente d'une façon toute naturelle là où la mémoire du sujet parlant est fixée à une époque quelconque du passé par l'énonciation directe d'un fait au moyen d'un parfait. C'est sur ce cas, enfin, où le sujet parlant fait ressortir l'événement principal à l'arrière-plan des données de sa mémoire, qu'est basé le procédé littéraire du contexte narratif, pour lequel nous avons accepté plus haut le terme « Exposition und Mitteilung ». Remarquons, que dans les passages narratifs, c'est le présent « historique » qui fait concurrence au parfait, tandis que dans l' « exposition » le plus-que-parfait se trouve à côté de l'imparfait. En effet, le présent et le parfait se rapprochent par le caractère *direct* de l'énonciation, tandis que le plus-que-parfait, comme l'imparfait, fait appel à la mémoire. C'est le *caractère de l'énoncé* qui les distingue et qui fait que, dans l' « exposition », l'imparfait sert à marquer la simultanéité, tandis que le plus-que-parfait exprime l'antériorité à l'événement principal, constituant ainsi en même temps le second point de comparaison entre l'imparfait et le parfait. Modifiant légèrement la rédaction donnée *R. Ph.*, l. l., je voudrais formuler cette seconde différence ainsi : la phrase à l'imparfait contient, comme la phrase au présent, l'énoncé « statique » d'un état, la phrase au parfait — et au plus-que-parfait — contient l'énoncé « dynamique » d'un événement[1]. Ajoutons, pour éviter tout malentendu,

1. Le terme « événement » peut prêter à l'équivoque, toute forme temporelle exprimant en quelque sorte un événement. Notons que pour désigner cette dernière notion je me sers du terme « procès verbal » (all. *Vorgang*). Dans notre définition le terme « événement » sert à caractériser la valeur déterminante du prédicat par rapport au sujet. J'ai ajouté les termes « dynamique » et « statique » pour marquer que cette valeur déterminante est intimement liée à la catégorie du temps. En effet le procès verbal, que le sujet parlant rapporte sous la forme dynamique d'un événement, est considéré par lui comme une phase achevée de la succession du temps, tandis que dans l'énoncé « statique », qui se rapporte à l'état existant soit au moment où l'on parle, soit au moment où l'on a fixé sa mémoire, le mouvement temporel s'est, pour ainsi dire, arrêté. Il me semble que cette différence de « tempo », comme l'appelle Jespersen (*Tid og Tempus*, 403-404), ne ressort pas suffisamment de la définition courante, selon laquelle la phrase à l'imparfait (et au présent) exprimerait un *fait inachevé*, celles au parfait et au plus-que-parfait un *fait achevé*. Cette

qu'il ne s'agit nullement de la valeur propre du verbe employé : le sujet parlant peut se servir d'un verbe exprimant essentiellement un état (*sum*, *sto*, *amo*) pour énoncer un événement, tandis qu'un verbe comme *do* ou *dico*, dont la notion verbale comporte l'idée de l'achèvement, de sorte qu'on ne peut pas se représenter *l'action même* sous la forme durable d'un état, peut très bien être employé pour définir l'état d'une personne. En effet, c'est précisément dans ces cas, où le sens propre du verbe semble mal s'accorder avec la valeur grammaticale de la forme verbale, qu'on peut le mieux se rendre compte de cette fonction. Ainsi, lorsqu'on se sert du présent *dico* ou de l'imparfait *dicebam*, il est évident que ce n'est pas du développement lui-même du procès verbal qu'on parle : le verbe sert à qualifier l'état d'esprit du sujet grammatical au moyen des paroles prononcées par lui; voir, par exemple, Mer. 465 : *ad portum ne bitas*, *dico iam tibi*, et l'emploi de *dicebam* As. 938 : *dicebam*, *pater*, *tibi ne matri consuleres male*, où le jeune homme rappelle à son père qu'il n'approuvait pas sa conduite envers sa mère. De même, le présent *do* ne signifie pas « je suis en train de donner », mais « je te fais cadeau », c'est-à-dire « je permets que tu gardes »; voir l'expression *veniam do* (Ep. 730), qui se rapporte nettement à l'état d'esprit du sujet grammatical. Quant au parfait des verbes marquant un état, ici l'événement dont il est question a souvent le caractère d'une véritable « activité »; voir, par exemple, le parfait *fui* dans une phrase comme : *heri Romae fui*, et l'emploi de *amavi* dans l'exemple Mer. 264 : *amavi hercle equidem ego olim in adulescentia*, cité plus haut.

Il nous reste à dire quelques mots sur l'emploi du plus-que-parfait. On a vu que l'imparfait, employé de façon « absolue », exprimait souvent, par voie secondaire, un rapport temporel — de caractère négatif — avec le moment présent; c'était le cas où le sujet parlant, en face de la réalité actuelle, établit mentalement une comparaison entre cet état de choses et celui dont il garde le souvenir (type *censebam*, *aequius erat*, etc.). Qu'un tel emploi ne se trouve pas pour le plus-que-parfait, c'est tout naturel : l'état de choses que le sujet parlant a sous les yeux évoquera le souvenir d'un état antérieur et non pas celui du concept dyna-

définition a, en outre, l'inconvénient de n'expliquer nullement la valeur des présents *dico*, *do*, etc., dont il sera question plus bas.

mique du procès-verbal, tel qu'il est exprimé par le plus-que-parfait. Toutefois, ceci ne veut pas dire que le plus-que-parfait exprime toujours le rapport temporel de l'antériorité dans le passé; sa fonction d'énoncer un « événement » au moyen d'un appel à la mémoire apparaît aussi bien dans un passage comme Mi. 1347 : Py. *quid istuc est negoti?* Pa. *animus hanc modo hic reliquerat*, ou Mo. 524-525 : Th. *qur non fugis tu?* Tr. *pax mihi est cum mortuis.*/ Th. *scio. quid modo igitur? qur tanto opere extimueras?* (remarquez l'emploi de *modo*, servant à fixer la mémoire)[1], que dans l'emploi « relatif » du type Tri. 160-161 : *pro di immortales, verbis paucis quam cito*/ *alium fecisti me, alius ad te veneram!*, où en effet le temps de *veneram* est antérieur à celui de *fecisti*. Vouloir expliquer, comme le fait, par exemple, Blase (211), le premier groupe d'exemples à l'aide de ce dernier emploi, c'est-à-dire par une espèce d'omission des mots : « avant tel ou tel événement », c'est méconnaître le caractère « remémoratif » du plus-que-parfait latin. Tout comme c'était le cas pour l'expression de la simultanéité par l'imparfait, l'expression de l'antériorité par le plus-que-parfait s'explique d'une façon toute naturelle par son emploi fréquent à côté d'un autre temps passé, servant à fixer la mémoire.

On voit que, en ce qui concerne l'emploi en phrase simple, où il ne s'agit pas de faire ressortir l'événement principal sur l'arrière-plan d'une situation contemporaine et d'événements antérieurs, comme, par exemple, Men. 29-30 : *Tarenti ludei forte erant quom illuc venit.*/ *mortales multi, ut ad ludos, convenerant*, la différence entre nos trois temps passés est de caractère éminemment subjectif. Ceci apparaît d'une façon particulièrement nette, lorsqu'on compare, par exemple, la valeur des trois formes *dixi*, *dicebam*, *dixeram* dans les passages suivants : Ba. 805 et suiv. : Ni. *et te dixisti id aurum ablaturum tamen*/ *per sycophantiam.* Ch. *egone istuc dixi?* Ni. *ita.*/ Ch. *quis homost qui dicat me dixisse istuc?* Ni. *tace,*/ *nullus homo dicit : hae tabellae te arguont*; As. 938 : *dicebam, pater, tibi ne matri consuleres male*; Mer. 975 : *ille quidem illam sese ancillam matri emisse dixerat.* Dans le premier exemple il est question de l'affirmation d'un fait dont le sujet parlant se déclare informé, sans en avoir été témoin lui-même; le contexte démontre qu'il s'agit d'un fait qu'il est inutile de nier.

1. Voir les exemples chez Blase (211) et Bennett (50).

Dans les deux derniers passages, le sujet parle de son propre souvenir, ce qui leur prête le caractère d'une argumentation. Quant au caractère de l'énoncé, nous voyons que celui qui est fait au moyen du parfait et du plus-que-parfait rapporte une simple affirmation du sujet grammatical, tandis que la phrase à l'imparfait doit servir, comme nous l'avons vu plus haut, à déterminer son état d'esprit au moment en question.

On voit que dans la détermination de la fonction grammaticale de ces temps la notion de l'aspect ne joue aucun rôle. Pas plus que la distinction entre l'énonciation directe et l'énonciation indirecte ou « remémorative », celle entre l'énoncé « statique » et « dynamique » du procès-verbal ne regarde la façon dont le sujet parlant se représente le développement de l'action. Ces deux faits sont d'ailleurs étroitement liés. En effet, c'est précisément l'opposition, primaire au point de vue psychologique, de ces deux types d'énonciations, contenant chacune un point de vue différent du sujet parlant par rapport au procès verbal, qui interdit la considération de l'aspect, également subjective et supposant chez le sujet parlant un seul point de vue par rapport aux procès verbaux en question. D'autre part ce même fait tend à fixer, à l'intérieur de ces deux genres d'énonciations, l'attention du sujet parlant sur la valeur temporelle de l'énoncé; c'est cette considération qui est, comme nous l'avons vu plus haut, à la base de la distinction de l'énoncé « statique » et « dynamique » du procès verbal.

Quant à la catégorie de l'Aktionsart, il est évident que la fonction grammaticale de nos formes n'a rien à faire avec l'expression de la modalité objective du procès verbal. Sans doute, le procès énoncé d'une façon statique peut se distinguer, soit par son degré d'achèvement, soit par sa durée, soit par son caractère itératif, de celui qui est énoncé sous la forme dynamique d'un événement; mais ce sont là des nuances de signification de caractère purement secondaire, que nous aurons plus loin l'occasion d'étudier en détail.

K. VAN DER HEYDE.

(A suivre.)

II

GROUPES DE MOTS, FORMULES ET CLICHÉS

PAR J. MAROUZEAU
Professeur à la Sorbonne

L'habitude de considérer le mot en lui-même, isolé et autonome, tel que nous le présente le dictionnaire, nous fait perdre de vue qu'il n'a qu'une existence relative, en tant que membre de l'énoncé. C'est dans la phrase qu'il apparaît ce qu'il est véritablement, élément d'un système par rapport auquel se définissent à la fois sa forme, son sens, sa valeur et sa qualité.

D'abord, le mot peut se présenter dans le système dont il fait partie comme plus particulièrement rattaché à tel ou tel autre terme de façon à réaliser avec lui une sorte d'unité secondaire ou « groupe de mots ».

Groupe *coordonnant*, constitué par une juxtaposition de termes, ou *subordonnant*, dont les termes sont entre eux dans un rapport de dépendance.

GROUPES COORDONNANTS

Un groupe coordonnant se compose d'ordinaire essentiellement de deux termes, soit de sens identiques (*sûr et certain*) ou voisins (*bel et bien*), soit de sens complémentaires (*bêtes et gens*) ou opposés (*de gré ou de force*).

Le rapport de signification aperçu entre les deux termes est souvent souligné par un artifice de forme : isosyllabie (*comme ci-comme ça*), allitération (*sain et sauf*), homéotéleute (*deçà-delà*).

Parfois s'ajoute à ces caractéristiques quelque particularité, soit syntaxique, comme l'absence de particule de liaison (*bon gré mal gré*), soit lexicographique, comme l'emploi d'une forme hors d'usage (*peu ou prou*).

Par définition, le groupe est un élément permanent de la langue. L'appartenance que nous sentons entre ses termes composants résulte essentiellement de l'habitude que nous avons de les rencon-

trer ensemble. Un groupe n'est pas une innovation datable, il est le produit d'une création lente et progressive.

Souvent, comme on vient de le noter, c'est la forme même des termes du groupe qui révèle une survivance d'un état de langue antérieur. Maints groupes en latin présentent des archaïsmes de syntaxe, de morphologie ou de vocabulaire; ainsi il y a des mots hors d'usage dans :

purus putus, *sanus sartus*, *sartus tectus;*

— des formes flexionnelles désuètes dans :

domi militiaeque, *libertis libertabus;*

— une syntaxe archaïque (par asyndète) dans :

patres (*et*) *conscripti.*

Les particularités d'ordre phonique ci-dessus indiquées sont également, du moins en ce qui concerne le latin, caractéristiques d'un état de langue ancien, car elles appartiennent essentiellement à l'époque où la forme propre de la littérature était le « carmen » (cf. sur cet aspect de la littérature primitive P. Lejay, *Histoire de la littérature latine*, t. I). En effet les groupes abondent dans les formes primitives d'énoncé, expressions de la langue religieuse ou rituelle : *oro obsecro*, *dare dicare*, *fors fortuna*, *felix faustus*, *optumo maxumo*, *dea dia*, *Mater Matuta*, *Iuno Iuga*, *sacra profana*, *ius et fas;* — formules de la chancellerie, du droit et de l'administration : tresuiri agris *dandis assignandis*, auro argento *flando feriundo*, certatio *multae poenae*, *pacti conuenti*, *locatum conductum*, *uictus uestitus*, *liberos coniuges*, *usus fructus*, *publica priuata*, *patres conscripti*, *filii filiae*, *nepotes neptes*, *certa et rata*, *promissa et confirmata* (cf. aussi le type d'expression juridique : *qui emit emerit*, qui malum uenenum *fecit fecerit*) ; — expressions militaires : *ferro et igni*, *agere ferre*, *proelia pugnas* (Lucr. I, 10 et 230), *equis uiris*, *milites equites*, *nautae milites*, *arma tela*, *opibus uiribus*, *uentis remis;* — dictons, façons de parler proverbiales ou traditionnelles : inter *sacrum et saxum*, inter *os atque offam*, *maria montisque* polliceri, inter *manum et mentum*, per *sucum et sanguinem*, sine *sudore et sanguine*, *os oculique*, *uiuus atque uidens*, *onus et honos*, *albus an ater*, *spes opesque*, *copias opes*, *operam curam*, *uelint nolint*, *uiue uale*, *ualeas uigeas*, *praesente absente*, *par impar*, *satis superque*, *susque deque*, *ultro citro*, *deorsus retrorsus*, *rursus prorsus*, *praeter propter*, *palam secreto*, *clam palam*, *huc illuc*...

Par le fait même qu'il est une survivance, le groupe se présente comme une forme d'énoncé de caractère exceptionnel, propre à être utilisée en vue d'un effet de style.

Mais il apparaît aussi comme une forme de langage expressive du fait qu'il constitue un mode d'énoncé exhaustif, d'énoncé par addition, exprimant soit deux fois approximativement la même idée, soit deux aspects notables d'un concept, soit les deux éléments constituants d'un tout.

Enfin, il est encore expressif parce que les procédés phoniques qu'il met en œuvre d'ordinaire, allitération, homéotéleute, symétrie et isométrie, sont de nature à frapper l'attention, donc à mettre en relief la notion exprimée.

A titre de procédé intensif, le groupe est employé à toutes les époques par les écrivains soucieux d'effet par insistance :

Salluste, *Cat.* 20, 12, pecuniam *trahunt uexant.*

Tite-Live, XXIX, 2, 13, *hortantur orant.*

Tacite, *Hist.*, II, 70, *intueri mirari.*

Tacite, *Dial.*, 23, *fastidiunt oderunt.*

Le procédé est surtout cher aux écrivains qui relèvent de l'art oratoire, du fait qu'il leur permet de réaliser ce qu'on a appelé l' « abundantia stili ». Cicéron en fait, comme on sait, un usage constant :

Flacc., 2, 5, *defendam resistam.*

Flacc., 5, 11, *spoliatos uexatos.*

Sull., 15, 44, *quieueris tacueris.*

Att., I, 16, 8, *confirmans excitans.*

Tusc., V, 31, 87, *minis blandimentis.*

Dom., 23, 59, quam *uexauistis raptastis.*

Phil., X, 11, 26, *constituit comparauit.*

Mil., 32, 87, *instabat urgebat.*

Il ne craint pas de redoubler l'effet :

Ad. Quint. fr., II, 8 (10), ut me *et appelles et interpelles*, et *obloquare et colloquare* uelim.

Ad Att., XVI, 16 C, 2, *enitere elabora*, uel potius *eblandire effice.*

Scaur., 8, 15, quiuis ... *impelli deterreri, fingi flecti* potest.

Scaur., 9, 18, *poposcit imperauit, eripuit coegit.*

Verr., II, 54, 134, *inuestigare adire, appellare corrumpere.*

Verr., III, 3, 6, qui... *spoliare relinquere, prodere oppugnare* ausus sit.

Sest., 1, 1, qui omnia... *uiolarint uexarint, perturbarint euerterint.*

Har. resp., 12, 25, quid magis *inquinatum deformatum, peruersum conturbatum.*

— et même de le tripler :

Fam., V, 12, 5, *admirationem expectationem, laetitiam molestiam, spem timorem.*

Mil., 28, 77, *ius aequitas, leges libertas, pudor pudicitia.*

Il n'y a plus là en réalité une survivance ; il y a exploitation oratoire d'un procédé qui procure à l'écrivain le double avantage de réaliser des effets de style personnels dans le cadre d'une tradition reçue.

Groupes subordonnants, formules et clichés

Si deux notions sont telles qu'il s'établisse fréquemment entre elles, par la nature des choses ou par la volonté du sujet parlant, un rapport de voisinage, de dépendance, d'appartenance, etc., les mots qui les expriment habituellement tendent à apparaître comme les deux termes d'une expression composée dont l'un appelle l'autre à titre de complément naturel ou même nécessaire ; c'est le cas des groupes qu'on peut appeler subordonnants.

A un degré extrême, la locution constituée par subordination apparaît comme un mot unique, l'un ou l'autre des éléments, ou les deux à la fois, ayant perdu leur autonomie et quelquefois toute existence propre ; de ce type sont en français les expressions : *passer outre, hors pair, raison d'État, état civil, perdre les devants, par ouï-dire...*

Le latin possède ainsi nombre de formules dans lesquelles entrent des mots individuellement hors d'usage : *uirile secus, ritu ferarum, uice alicuius, sponte sua, ore tenus*, etc.

L'adverbe *usque*, en dehors des formules où il est joint à un adverbe de lieu ou de temps, ne s'emploie guère qu'avec le verbe *sequor* : Hor. *Sat.*, I, 9, 19; Lucr., IV, 357; Prop., II, 30, 2; Ov., *Met.*, III, 91 (cf. P. Lejay, note à Horace *Sat.*, I, 9, 19).

Chez César, le comparatif *certior* ne se trouve que dans la formule *certiorem facere* (39 exemples ; une seule exception : VI, 10, 4) ; *carus* seulement dans l'expression *carum habere* (III, 59, 3 ; VII, 19, 5 ; V, 34, 6 ; II, 32, 2) ; *commode* n'est employé qu'avec les adverbes

minus (4 exemples) et *satis* (6 exemples), sauf une exception (?) : IV, 31, 3.

Un cas plus ordinaire est celui où deux mots sont liés l'un à l'autre de telle façon que, l'un d'eux étant énoncé, l'autre se présente presque invinciblement à l'esprit : *gravement* appelle *malade* et *grièvement* s'impose avec *blessé* ; nous disons, sans presque avoir licence de varier l'expression : *une fine allusion*, *inspirer des inquiétudes*, *suffire à une tâche*, *succomber à la peine*, etc. (sur l'emploi de ces clichés dans le français moderne, cf. Ch. Bally, *Précis de stylistique*, p. 87 et suiv., et *Traité de stylistique*, t. I, 1re partie, chap. II). Il suffit qu'une telle union de mots soit réalisée par la force des choses dans des circonstances fréquentes, qu'elle traduise une opinion, un jugement, un sentiment d'application courante, pour qu'elle prenne corps, se fixe et devienne comme un nouvel élément de vocabulaire substitué au mot proprement dit. On se trouve ainsi amené à parler par formules bien plus que par mots, et c'est une des raisons qui font que le langage réel est réfractaire à une analyse élémentaire ; « une des difficultés (de l'étude du vocabulaire)... est qu'on parle en général par clichés juxtaposés consistant en groupes de mots » (A. Meillet, *Bull. de la Soc. de linguistique*, XXII, 2, p. 159).

Le phénomène a une telle extension dans l'usage de certaines personnes qu'on peut souvent deviner à coup sûr, par exemple à l'énoncé d'un substantif, quelle épithète va l'accompagner, et que parfois même on prévoit dès le début d'une phrase exactement comment elle finira. La chose apparaît surtout dans la langue des gens sans culture ou des demi-savants, ceux-ci s'efforçant d'imiter des expressions qui portent la marque des plus cultivés, ceux-là, par indigence de moyens d'expression, se trouvant condamnés à adopter les formules qu'ils trouvent toutes faites dans l'usage. Chez les uns comme chez les autres, la formule une fois acceptée, l'habitude fait son œuvre, lie de plus en plus étroitement les termes conjugués, et la suggestion peut devenir alors si tyrannique qu'elle détourne le sujet parlant de s'attacher au sens strict de l'expression, ou le dispense même d'y songer ; il emploie la formule, même si elle n'exprime qu'approximativement ce qu'il veut dire, et la conversation de certaines gens prend ainsi un tour tellement conventionnel qu'on a peine, à travers les formules stéréotypées qu'ils emploient, à saisir leur pensée véritable.

Sans doute c'est là un cas extrême, mais la tendance se retrouve à quelque degré en chacun de nous, et les meilleurs écrivains, les plus originaux, n'y échappent (imparfaitement) que par une surveillance constante et un contrôle attentif de leur style.

En latin, comme en français, les groupes de ce type abondent dans la langue familière; en particulier les « cadres » du dialogue, salutations, congés, appels, compliments, sont tout en formules : *audin tu?* (*Per.* 676) = écoute donc; *uiden tu* (*Poen.* 314) = regarde; *quid ais?* (*Poen.* 352) ou *quid ais tu?* (*Pseud.* 615) = dis donc! (au contraire *quid tu ais?* est une phrase véritable = que dis-tu? *Eun.* 474). Dans la Satire du Fâcheux (Hor., *Sat.* I, 9) toutes les articulations du dialogue sont en formules : *quid agis?* = comment vas-tu? *numquid uis?* = puis-je prendre congé? *nil agis* = ce n'est pas la peine; *sic habet* = c'est comme ça. La plupart de ces locutions seraient inexactement interprétées si on prétendait les soumettre à une traduction analytique.

Plutôt encore que la langue familière, c'est la langue banale que caractérise l'emploi de ces formules impersonnelles, d'autant qu'un grand nombre sont composées avec les mots les plus usuels de la langue : *dare operam, malum, poenam, uerba, ueniam, sonitum; facere finem, pausam; agere gratias; habere rationem; aegre ferre; summo opere; aequo animo; bona mens...*

De ces formules banales, caractéristiques de la langue d'usage, il faut distinguer celles qui prennent naissance dans la langue littéraire, du fait qu'on les rencontre dans telle œuvre très répandue et offerte à l'imitation. De ce type sont en français les expressions que nous empruntons à nos souvenirs classiques : « les âmes bien nées » de Corneille, « la première pierre » de la Bible...

De même en latin le *profanum uulgus* ou le *disiecti membra poetae* d'Horace, le *dira cupido* ou le *fortunatos agricolas* de Virgile...

L'expression *adoleuerit aetas*, qui est déjà dans Lucrèce III, 449, puis plusieurs fois dans Virgile, *Aen.* XII, 438, *Georg.* II, 362, semble s'être imposée à Horace comme un cliché poétique dans la prédiction pompeuse de sa sorcière (*Sat.* I, 9, 34).

Virgile semble avoir mis à la mode des clichés comme : *dicta dare, dare sonitum;* l'expression *haec ubi dicta dedit* se trouve 7 fois dans l'Énéide (II, 790; VI, 628; VII, 323; VIII, 541; X, 663; XII, 81 et 441); *dicta dabas* 3 fois (V, 852; IX, 431; X, 599); le mot *sonitus*, employé 43 fois dans Virgile, l'est 15 fois dans la for-

mule *sonitum dare* et 4 fois dans la formule *fit sonitus*. Le P. J. Roiron a relevé dans Virgile de nombreux clichés du type : *dictis affatur* (II, 147; VIII, 126; X, 599); *uox faucibus haesit* (II, 774; III, 48; IV, 280; XII, 868, etc.); *dixerat, et...; iamque... et; ast ubi*, qui apparaîtront après Virgile comme caractéristiques du style de l'épopée.

D'autres formes littéraires ont leurs clichés propres; on a observé (C. Weyman, *Similia zu Virgils Hirtengedichten*, *Wochenschr. f. klass. Philol.*, 1907 et 1918) que certaines formules sont spéciales à la poésie pastorale; Lucrèce est victime d'habitudes de langage qui apparaissent comme des formules propres à la poésie didactique; il y a des clichés d'orateurs et des clichés d'historiens.

Mais, d'une façon générale, c'est la poésie qui est le réceptacle des formules et clichés : Cicéron, original et varié quand il écrit en prose, fait des vers tout de formules (cf. ceux qu'il cite lui-même dans le *De diuinatione*). Pétrone écrit une prose originale; les vers qu'il nous propose en modèle dans le fragment du *Bellum Ciuile* ne sont qu'un assemblage de clichés épiques.

Les anciens se sont-ils rendu compte de ce défaut? Horace paraît bien en chercher le remède quand il recommande la *callida iunctura* propre à renouveler l'expression, car il faut vraisemblablement entendre par là un groupement de termes analogue à celui que les théoriciens de la rhétorique désignaient sous le nom de catachrèse. Cicéron range en effet parmi les figures, sous le nom d' « abusio », traduction du grec κατάχρησις, un procédé de style par lequel, dit-il, « abutimur uerbis propinquis, si opus est, uel quod delectat uel quod decet » (*Orat.* 27, 94); l'expression est un peu obscure, mais s'éclaire par l'exemple dont il l'illustre : « ut cum *minutum* dicimus *animum* pro *paruo* »; il s'agit de rompre une formule en remplaçant l'un des termes attendu (ici *paruo*) par un substitut destiné à faire un effet de surprise (ici *minuto*).

L'auteur de la Rhétorique à Herennius est plus explicite : « abusio, dit-il, est quae uerbo simili et propinquo pro certo et proprio abutitur » (IV, 33, 45), et il donne les exemples suivants d'expressions renouvelées par ce procédé : *uires breues*, *parua statura*, *longum consilium*, *oratio magna*, *pauco sermone*. Dans cette série d'exemples, chacun des adjectifs est inattendu, et le procédé équivaut à une brisure de groupe.

Les théoriciens se trouvent ainsi toucher en passant, sans en apercevoir l'importance, à une des questions les plus importantes parmi celles qui ont trait aux procédés de style.

L'écrivain trouve chez les auteurs qui l'ont précédé des clichés traditionnels; les reproduire et les multiplier lui assure à bon compte une sorte d'élégance banale; mais s'en dégager et les renouveler lui conférera originalité et personnalité; les écrivains neufs sont essentiellement des briseurs de groupes. L'attitude qu'ils prennent à cet égard est un des aspects de la lutte qui se livrent dans la constitution d'une langue littéraire les deux forces les plus constamment agissantes : d'une part l'instinct ou le souci d'imitation, d'autre part l'esprit d'initiative et l'affectation d'indépendance.

J. Marouzeau.

III

LES MANUSCRITS DE CICÉRON

par L. Laurand

Ire partie. — Indications générales

Au temps de Cicéron.

Tantôt Cicéron écrivait ses lettres lui-même, tantôt il les dictait; parfois il ajoutait, de sa main, quelques lignes à ce que son secrétaire venait d'écrire.

On ne saurait dire si ses autres ouvrages ont été écrits de sa main. Très probablement, il n'avait pas de secrétaire au temps du *De inventione*, mais dictait le *Brutus* ou l'*Orator*. Quoi qu'il en soit, il dut revoir et corriger ce qu'il avait dicté. Tiron et, sans doute, des esclaves placés sous ses ordres s'occupaient de mettre au net au moins un exemplaire. Atticus en faisait copier un grand nombre et les vendait[1].

1. S. Häfner (*Die literarischen Pläne Ciceros*. Diss. Munich, 1928, p. 118) rejette avec raison les hypothèses de R. Sommer, *Hermes*, LXI, 1926, p. 389-422. — Voir aussi G. Boissier, *Revue archéologique*, 1863, t. I, p. 93-102.

Mais à peine un auteur a-t-il publié un ouvrage qu'il trouve déjà des modifications à y faire. C'est ce qui arrivait à Cicéron. Il écrivait à son cher Atticus de vouloir bien s'occuper des corrections : il fallait changer « Eupolis » en « Aristophane[1] », supprimer dans le *Pro Ligario* le nom de *Corfidius*[2], changer le mot *inhibere* qui n'avait pas été employé avec assez de justesse[3]. Mais la vente avait été rapide; impossible de modifier les exemplaires déjà mis en circulation.

Parfois c'était toute une préface qu'il fallait remplacer par une autre[4]. Parfois aussi un ouvrage avait été remanié profondément avant d'être publié[5] et la première rédaction subsistait. C'étaient comme deux « éditions », toutes deux authentiques.

Déjà donc le texte présentait des variantes considérables, dues à l'auteur lui-même.

De copie en copie.

Après la mort de Cicéron on continua de copier ses ouvrages.

Au temps de Quintilien, il existait encore des exemplaires autographes et c'est sur leur lecture qu'on s'appuyait pour préciser les détails de l'orthographe cicéronienne[6]. Mais ils finirent par disparaître, et, depuis bien longtemps, on en a perdu la trace. C'est des copies seules qu'on se sert aujourd'hui.

Elles s'étaient répandues dans tout l'empire; mais les divers ouvrages étaient très inégalement représentés. Tandis que les discours étudiés dans les classes se multipliaient presque à l'infini, les traités sérieux restaient assez rares; saint Augustin assurait que les dialogues philosophiques n'existaient pas à Hippone[7].

Avec le moyen âge l'activité diminua; mais ne cessa jamais : on continuait de copier Cicéron, au moins dans les monastères. Diverses correspondances nous ont conservé des détails sur les envois de manuscrits que l'on faisait d'un pays dans un autre. Ainsi, au IXe siècle, Loup, abbé de Ferrières, demande qu'on lui prête

1. *Ad Atticum*, 12, 6, 3 (*alias* 12, 6, a, 1); cf. *Orator*, 9, 29.
2. *Ad Atticum*, 13, 44, 3; cf. *Pro Ligario*, 11, 33.
3. *Ad Atticum*, 13, 21, 3; cf. *Académiques*, 2, 29, 94.
4. *Ad Atticum*, 16, 6, 4; il s'agit du *De gloria*, aujourd'hui perdu.
5. Par exemple, les *Académiques*.
6. Quintilien, 1, 7, 20.
7. Lettre 118, 9.

les *Verrines*, les *Lettres*, la traduction d'Aratus : il fait copier les exemplaires qu'on lui envoie, ou bien il s'en sert pour corriger et compléter ceux qu'il possède[1].

Quand la Renaissance paraît, le nombre des copies augmente dans une proportion incroyable. On voit les humanistes se mettre en campagne, voyager, fouiller les bibliothèques. Ils copient de leur main, ou font copier tout ce qu'ils ont trouvé. Pétrarque se fait un bonheur de transcrire les lettres de Cicéron. Le Pogge, dans des pérégrinations infinies, recueille un grand nombre de manuscrits, cicéroniens et autres. Il ne dédaignait nullement de les copier lui-même; mais, étant fort peu consciencieux, parfois il trouvait plus simple de les dérober et les emportait tranquillement dans son sac de voyage; il était déjà loin quand on s'en apercevait.

Grâce à l'activité débordante des humanistes, les livres dont il ne restait que quelques exemplaires — ou même un seul — sont de nouveau multipliés. C'est vers la même époque que l'imprimerie débute; les œuvres de Cicéron sont désormais sauvées.

Aujourd'hui : difficultés.

Mais, pour retrouver le vrai texte, au milieu des copies divergentes, la difficulté est considérable. Pour aucun auteur latin, le problème n'est aussi complexe.

Aucun, en effet, n'a laissé tant d'ouvrages. Parfois, pour un seul, comme le *De inventione*, il existe des centaines de manuscrits. Tantôt on trouve un seul discours, un seul traité, tantôt un groupe, les *Catilinaires*, les *Philippiques*, tantôt un mélange de traités et de discours, tantôt la série entière des lettres *Ad familiares*, tantôt la moitié seulement.

Un grand nombre de manuscrits sont inachevés : on ne saurait croire combien il y en a dans lesquels les initiales n'ont pas été exécutées : l'espace reste blanc. Dans ce cas, il est vrai, la perte est surtout pour l'amateur d'art et la lettre qui manque se laisse aisément deviner. Mais que de fois ce sont tous les mots grecs que le scribe a laissés en blanc pour être transcrits par un plus

1. Lettres 69 et 104. *Monumenta Germaniae historica.* Epistolarum tomus VI, Berlin, Weidmann, 1925, p. 67, 91.

savant! et celui-ci n'est jamais venu; ce dont on aurait le plus besoin est juste ce qui manque.

Que de fois aussi des pages ont été déchirées, surtout au commencement et à la fin : car ce sont les parties les plus exposées. Et non seulement des pages, mais une partie considérable d'une œuvre, comme le *De oratore* ou l'*Orator*[1]. Tels sont les manuscrits appelés *mutili*, d'un nom devenu classique.

Et, si rien ne manque, le relieur moderne a parfois rendu la lecture impossible en serrant trop la marge intérieure, ou même en collant brutalement une feuille de papier blanc sur la dernière page. Que de démarches ne faudrait-il pas pour obtenir que l'écriture cachée soit enfin rendue visible!

Certains manuscrits paraissent intacts; mais, en les examinant, on s'aperçoit qu'ils ne l'ont pas toujours été; la partie récente, qui complète les lacunes, est d'une valeur nulle ou fort douteuse.

Autres difficultés!

Le nombre immense des manuscrits cicéroniens multiplie à l'infini les difficultés, dont plusieurs se rencontrent dans l'étude d'autres auteurs, mais jamais au même degré.

Il faudrait courir vers tous les points de l'horizon, pour rechercher au fond des bibliothèques les textes qui s'y cachent. Encore ne serait-on jamais sûr qu'il n'en reste pas d'inconnus ou d'oubliés.

S'il existe des catalogues, on ne peut toujours s'y fier : certains écrits n'y figurent pas; d'autres y figurent, mais n'existent pas[2].

Pour tous les auteurs, la date des manuscrits les plus anciens est souvent douteuse, presque toujours approximative[3]. Mais, pour Cicéron, la confusion est portée à son comble. Les listes générales, que l'on essaie d'en dresser, ne peuvent guère être cohérentes : les dates probables ont été fixées par des savants différents de science, d'époque et dont les idées étaient parfois opposées; l'un attribuait au XIe siècle l'écriture qui, pour tel autre pa-

1. Ce fait est bien connu; voir les éditions du *De oratore* et de l'*Orator*.
2. Pour tous ces détails, voir *infra*, 2e partie : *Études spéciales*.
3. *Manuel des études grecques et latines*, VII, 248 (fin). — E. A. Lowe, *Classical Quarterly*, XX, 1928, p. 43, 62.

léographe, est évidemment du xe siècle, et l'écart est parfois plus considérable encore.

Reprendre ces questions pour tous les manuscrits de Cicéron serait un travail immense, auquel une vie d'homme ne suffirait évidemment pas. Il faut très souvent se contenter d'une approximation, ou même d'une date fixée arbitrairement; trop heureux, si l'on ne reproduit pas une assertion que l'on trouverait fausse à première vue, aussitôt qu'on aurait le manuscrit sous les yeux.

Progrès malgré les difficultés — Travail passionnant.

Et pourtant, malgré toutes ces difficultés, la connaissance des manuscrits cicéroniens progresse peu à peu.

Depuis le commencement du xxe siècle, on en a collationné un grand nombre; certaines de leurs leçons les plus importantes ont été notées dans les nouvelles éditions critiques; d'autres sont publiées dans les revues philologiques.

Le travail se poursuit, quoique jamais on ne puisse mettre à la portée du public tout ce que les manuscrits renferment d'instructif et d'intéressant.

Ils nous apprennent l'histoire du texte, la forme plus ou moins correcte sous laquelle il a été lu, au cours des siècles. Oh! sans doute, dans le nombre, il y en a de bien mauvais, et l'on se demande même de quelle utilité ils pouvaient être. On voudrait pouvoir aller s'asseoir à côté du scribe et lui dire : « Je ne comprends pas bien ce que vous venez d'écrire. » Mais combien d'autres manuscrits sont soigneusement copiés, et leur comparaison, au moins, est instructive.

Certains ont été relativement peu lus; mais il en subsiste qui ont servi à une foule de lecteurs, tant ils portent les traces d'un usage prolongé.

Entre les lignes et dans les marges, des notes expliquent les mots rares et les difficultés : ce sont les « gloses », presque toutes inédites.

Un *N* majuscule, ou même énorme, ou bien le mot « Nota! » ou bien encore une main avec l'index tendu signalent les passages qui ont attiré l'attention, l'admiration même : telles, par exemple, certaines pensées élevées du *De officiis*, du *De amicitia*. Un moine du xiie siècle et un humaniste de la Renaissance étaient des hommes bien différents. Tous deux ont vibré.

Trop rarement, et surtout vers le xve siècle, la date est indiquée; on sait le nombre de jours que la transcription a demandé, l'heure à laquelle on l'a terminée[1], le nom du copiste, d'autres circonstances que jamais on ne devinerait. C'est un habitant de Pise, chassé de sa patrie, réfugié à Lucques; il charme ses loisirs ou gagne quelque argent en copiant les lettres *Ad familiares*[2]. C'est un cardinal qui, pendant le concile de Constance, fait transcrire les *Verrines*, les discours *Post reditum*, le *De provinciis consularibus*[3].

Toutes ces indications, et beaucoup d'autres, encore inédites, font mieux comprendre la place que Cicéron tenait dans la vie intellectuelle du moyen âge et surtout de la Renaissance, l'attention qu'on donnait à ses œuvres, le prix qu'on y attachait. La beauté de certains manuscrits en témoigne aussi. Écriture, initiales, ornements, miniatures, encore fraîches après plusieurs siècles, disent l'estime qu'on avait pour un texte digne de ces splendeurs[4].

Les armoiries peintes au frontispice ou d'autres indications précieuses permettent de nommer les personnages pour lesquels les copies furent exécutées. L'une était destinée à un Gonzague[5], l'autre à un Médicis[6]; beaucoup, simplement à un monastère ou à quelque studieux humaniste.

Et, des mains pour lesquelles ils étaient faits, les manuscrits ont passé entre celles de bien des possesseurs. Ils ont leur histoire, parfois inscrite sur leurs feuillets. Mazarin, Colbert, en étaient propriétaires[7] et n'avaient sans doute pas le temps de les lire. Mais Muret les étudiait tant et si bien qu'il en imitait étonnamment le style.

De toutes parts, jaillissent les informations curieuses et suggestives.

1. Exemples *infra : Quelques manuscrits datés.*
2. Cf. *infra, ibid.*
3. Cf. *infra, ibid.*
4. Cf. *infra : La beauté des manuscrits cicéroniens.*
5. Exemple : Londres. British Museum. *Burneianus* 159.
6. Les *Laurentiani Medicei* appartenaient aux Médicis; certains avaient été exécutés pour tel ou tel d'entre eux. Ainsi le *Laurentianus Mediceus* 76, 1, a été écrit par Gérard-Jean de Ciriago pour Pierre de Médicis (fils de Cosme de Médicis).
7. De nombreux manuscrits de la Bibliothèque nationale ont appartenu à Mazarin ou à Colbert.

IIe PARTIE. — ÉTUDES SPÉCIALES

I. Pour l'inventaire des manuscrits cicéroniens[1].

Le temps est bien loin où l'on pourra, enfin, avoir une liste complète — ou presque complète — des manuscrits qui contiennent les œuvres de Cicéron.

Il faudra d'abord que l'on ait réuni tous les renseignements actuellement dispersés dans les catalogues des bibliothèques. De ces catalogues, les uns sont imprimés, et l'on peut, sans trop de difficulté, les consulter dans bien des pays divers. D'autres, au contraire, sont inédits; il n'en existe qu'un seul exemplaire, et, pour les voir, il faut faire le même voyage que pour étudier les manuscrits qu'ils décrivent. Aussi ne sera-ce qu'après bien des travaux d'approche qu'on arrivera à réunir tout ce que contiennent les catalogues actuellement existants.

Mais, alors même, il restera encore beaucoup à faire. Car on se sera aperçu bien des fois, en cours de route, que les catalogues contiennent un grand nombre d'erreurs, et que certains manuscrits y ont été purement et simplement omis.

Pour faciliter le travail de l'avenir, nous indiquons ici certaines erreurs ou lacunes que nous avons eu l'occasion de remarquer dans nos recherches de ces dernières années :

BARCELONE.

D'après Haenel[2], plusieurs manuscrits de Cicéron se trouveraient à la « Biblioteca de los Carmelitos Delcalzos (vulgarmente los Insepets[3]) », entre autres, deux *Brutus*, l'un du XIIIe siècle, l'autre du XIVe siècle. Ces

1. Sur les manuscrits utilisés jusqu'ici, voir les éditions critiques. Des vues synthétiques se trouvent dans les littératures latines de Schanz et de Curcio (à propos de chaque œuvre, les paragraphes intitulés respectivement : *Die Ueberlieferung*, *Manoscritti*). — Un résumé d'ensemble en quelques pages : F. W. Hall, *A companion to classical texts*, Oxford, Clarendon Press, 1913, p. 219-228. — Dans les études qui suivent, nous citons seulement des manuscrits que nous avons examinés par nous-même.

2. G. Haenel, *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Belgii, Britanniae M., Hispaniae, Lusitaniae asservantur*, Leipzig, Hinrichs, 1830, p. 919.

3. En réalité Jusepets. Cf. C. Barraquer y Roviralta, *Las casas de religiosos en Cataluña durante el primer tercio del siglo XIX*, Barcelone, Altès y Alabart, II, 1906, p. 465.

derniers seraient évidemment très importants, puisque toutes les copies connues du *Brutus* sont du xve siècle (dérivées du *Laudensis* découvert en 1422).

En 1929, aucun manuscrit de Cicéron ne se trouvait au monastère des Carmes déchaussés; deux de ceux que Haenel y avait vus avaient été transportés à la bibliothèque de l'Université :

I, 3, 12. *De officiis*, xive s. Cf. catalogue inédit[1] par Mariano Aguiló, composé vers 1860.

I, 3, 18. *De officiis et alii tractatus*, d'après le même catalogue. xve s. En réalité *De officiis*, *Paradoxes*, *Songe de Scipion*. Des pages restées blanches à la fin du volume étaient très probablement destinées au *De senectute* et au *De amicitia*, qui se trouvent très souvent réunis au *De officiis*, aux *Paradoxes* et au *Songe de Scipion*.

Quant au *Brutus*, on ne pouvait le trouver en 1929[2] à la bibliothèque de l'Université; un exemplaire de *Orator*, *Brutus*, *De senectute*, se trouvait mentionné au catalogue inédit; il aurait été perdu entre 1860 et 1880 (époque à laquelle on a refait les cotes des manuscrits).

Mais on peut être sûr qu'il n'était pas antérieur à 1422, malgré l'assertion de Haenel[3].

Bologne.

Biblioteca Universitaria.

1097 (*alias* 2229). D'après le catalogue imprimé[4], contient : « M. T. Ciceronis epistulae ad Brutum, ad Q. fratrem, ad Atticum, ad Lentulum. » En réalité, toutes les lettres de Cicéron, en un énorme et superbe volume. Dans les lettres *Ad familiares*, chaque livre porte, en titre, le nom du destinataire de la première lettre; le premier livre est ainsi intitulé : *Ad Lentulum*. C'est ce qui a trompé l'auteur du catalogue : au lieu de *Ad Lentulum*, il aurait dû mettre : *Ad familiares*.

Outre les lettres authentiques de Cicéron, ce manuscrit contient : *Pseudocicero Ad Octavium* (folio 35 verso), dont le catalogue ne fait pas mention.

1354 (*alias* 2592). Contient les lettres *Ad familiares*. Le catalogue l'attribue au xive siècle; pourtant il est certainement du xve, puisqu'il

1. Pour éviter les confusions entre « catalogue manuscrit » et « catologue de manuscrits », nous appellerons « catalogues inédits » les catalogues écrits à la main et non publiés.

2. Nous n'avons aucune information sur ce qui a pu arriver aux manuscrits de Barcelone depuis 1929.

3. Voir plus loin, Escorial.

4. L. Frati, *Indice dei codici latini conservati nella Biblioteca Universitaria di Bologna : Studi italiani di filologia classica*, XVI, 1908, p. 103-432; XVII, 1909, p. 1-171.

porte la date de 1445 (folio 134 recto). Mais, à ne juger que par l'écriture, on l'attribuerait, en effet, au XIVe.

Escorial.

Q, I, 9. D'après le catalogue imprimé, il renferme les lettres *Ad familiares : M. T. Ciceronis epistolarum ad familiares libri XVI*[1]. En réalité, les lettres à Brutus, à Quintus, à Atticus.

Haenel s'était trompé aussi : il avait cru que le manuscrit renfermait seulement les lettres à Atticus[2].

Voici la raison de ces erreurs :

Au folio 1 recto commencent les lettres à Brutus, mais le copiste a mis en titre : *M. T. Ciceronis ad Atticum liber primus incipit feliciter. Cicero Attico salutem.*

Haenel, pressé[3], n'a fait attention qu'à ce titre et n'a pas remarqué l'*incipit* véritable : *L. Clodius tr. pl. designatus ualde me diligit*, qui est, en réalité, le commencement de la première lettre à Brutus. Comme les lettres à Atticus se trouvent dans le même volume, après celles adressées à Brutus et à Quintus, il a cru que tout le volume ne contenait que les lettres à Atticus.

Quant à Antolin, il a confondu *At Atticum* et *Ad familiares;* il n'a pas remarqué que le manuscrit comprend trois collections de lettres différentes, et il a intitulé le tout *Ad familiares*, c'est-à-dire juste la collection qui ne s'y trouve pas.

T, III, 20. *De senectute*, *De amicitia*, *Paradoxes*, etc.

Serait du XIVe siècle d'après Haenel[4], mais Antolin le date du XVe siècle et certainement avec raison[5]. Le fait est à noter à cause des manuscrits du *Brutus* que Haenel date du XIVe siècle ou même du XIIIe[6].

Florence.

Biblioteca Laurenziana.

On sait qu'il existe un catalogue très précieux, celui de Bandini.

Mais il est ancien; les attributions de date fixées par les savants du XVIIIe siècle ne sont pas toujours celles qu'on admet aujourd'hui; on ne peut donc jamais s'y fier et il faut vérifier chaque cas particulier.

1. Antolin, *Catalogo de los códices latinos de la real biblioteca del Escorial*, 5 vol., Madrid, Imprenta Helénica, 1910-1923, III, p. 358.
2. Haenel, *Catalogi*, p. 941.
3. La somme des renseignements qu'il a réunis, en peu de temps, dans ses *Catalogi* est immense; on ne doit pas s'étonner qu'il ait commis, çà et là, quelques erreurs.
4. Haenel, *Catalogi*, p. 920.
5. Antolin, *Catalogo*, IV, p. 152.
6. *Supra* (Barcelone).

Ne citons qu'un exemple : le fameux *Laurentianus Mediceus*[1] 49, 9, était attribué au XIe siècle par Bandini[2]. Maintenant on le date universellement du IXe[3].

Florence.

Biblioteca Nazionale.

Magl.[4] 29, 199 (XIVe siècle). Outre les ouvrages signalés dans le catalogue dressé par Galante[5], ce manuscrit contient une copie du *Timée* de Cicéron (folios 117 verso à 123 recto) qui a échappé à l'auteur du catalogue.

Londres.

British Museum.

Ici, nous n'avons presque pas trouvé de rectifications à faire[6]; mais nous croyons devoir signaler une particularité notable.

Les catalogues ont été publiés; on les trouve dans bien des villes, mais sur place on dispose d'un instrument de travail tout à fait particulier, sinon unique[7].

Outre les catalogues de chaque collection, on peut en consulter un, composé de morceaux découpés et collés suivant l'ordre de matières, avec les additions ou corrections[8] dues à plusieurs générations de bibliothécaires. Un des volumes est consacré aux classiques latins. Nulle part on ne voit mieux quelles ont été les opinions successives sur la date des manuscrits. Ainsi, le *Royal 15, A, VIII*, était du XIe siècle d'après le catalogue imprimé. Ici un bibliothécaire a discrètement ajouté un trait de plume qui rajeunit le munuscrit de cent ans; il a été ainsi quelque temps du XIIe; un autre bibliothécaire, venu plus tard, a pris non sa plume, mais son crayon; un nouveau jambage s'est ajouté et le manuscrit est maintenant du XIIIe siècle.

1. Les manuscrits de ce fonds sont appelés tantôt *Laurentiani*, tantôt *Medicei;* la cote complète est *Laurentianus Mediceus*, parce qu'il y a aussi d'autres *Laurentiani* portant des indications, comme *Laurentianus Sancti Marci*, etc.

2. Bandini, *Catalogus*, II, p. 468.

3. Voir les éditions critiques récentes, v. g. Sjögren, édition de Leipzig, Teubner, 1925, p. I.

4. Provenant de l'ancienne *Biblioteca Maglabecchiana.*

5. *Studi italiani di Filologia*, XV, 1907, p. 153.

6. Il y aurait des rectifications à faire sur les catalogues imprimés, v. g. les *Aratea* de Cicéron, intitulées *Anonymi poema* (*Harleianus* 2506, catalogue des manuscrits Harley, p. 697); mais presque toutes les erreurs sont corrigées sur le catalogue méthodique dont il va être question. — Voir cependant plus loin, *manuscrits datés.*

7. Sur ce catalogue, cf. J. P. Gilson, *A student's guide to the manuscripts of the British Museum*, Londres, S. P. C. K., 1920, p. 37-38.

8. Dans un grand nombre de bibliothèques, l'exemplaire local du catalogue porte des corrections précieuses; mais on ne trouve pas d'ordinaire un ensemble comme celui-ci.

Madrid.

Biblioteca Nacional.

Les manuscrits de cette bibliothèque ne semblent pas avoir été utilisés jusqu'ici. Même ceux des lettres ne sont pas mentionnés dans les travaux détaillés qui ont été consacrés à la correspondance de Cicéron.

Paris.

Bibliothèque nationale.

On sait que, pour l'ancien fonds latin, le lecteur ne dispose que d'un catalogue rédigé au XVIIIe siècle; très souvent, les dates ne sont pas celles qu'on fixerait aujourd'hui.

Exemples :

Latin 6347, folios 49-56. Ce quaternion était attribué au Xe siècle par l'ancien catalogue. On l'attribue à la fin du VIIIe[1] ou au VIIIe-IXe[2].

Latin 6602. 1re partie (*De officiis*). XIIIe siècle, d'après l'ancien catalogue. Fin du XIe, d'après Chatelain[3]. — 2e partie (*Philippiques*, *Catilinaires*). XIVe siècle, d'après l'ancien catalogue. XIIIe, d'après Chatelain[4].

Latin 7823 (XVe siècle). D'après l'ancien catalogue, contient les *Verrines*. En réalité, il est incomplet. Il s'arrête, *De praetura urbana*, 43, 111, au milieu d'un mot : *de istius singu-* (huitième ligne du folio 53 recto).

Comme c'est juste à cet endroit que cesse le manuscrit latin 7775, qui est certainement plus ancien, on en conclut que le 7823 en est la copie.

Mais le 7775 est plus incomplet au début; donc le 7823 a été copié avant que le 7775 fût aussi mutilé que maintenant.

Séville.

Biblioteca Colombina (en 1931)[5].

Haenel en avait dressé le catalogue[6]. Certains des manuscrits qu'il désignait sous le titre *Ciceronis Rhetorica* contiennent en réalité la Rhéto-

1. E. Chatelain, *Un fragment du plus ancien manuscrit du « De officiis »* : *Revue de philologie*, V, 1881, p. 135-136.
2. C. Atzert, édition *Teubneraria* du *De officiis*, 1923, p. VII, XXI.
3. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, p. 12.
4. Chatelain, *Ibid.*, même page.
5. Nous ignorons si des changements ont eu lieu depuis cette époque.
6. Haenel, *Catalogi*, p. 979-980.

rique à Hérennius. Tels le 5, 4, 13 (autrefois AA, 144, 48), le 5, 6, 15 (autrefois AA, 139, 21), le 7, 3, 10 (autrefois AA, 139, 23)[1].

5, 4, 20 (autrefois AA, 144, 47). D'après Haenel, contient *Tusculanes*[2], *De officiis*, *De amicitia*, *De senectute;* mais on y trouve aussi les *Paradoxes*. Ce traité manque de titre et, par suite, n'a pas été reconnu par Haenel ni par l'auteur du catalogue inédit.

5, 4, 11 (autrefois AA, 144, 28). Un manuscrit qui réserve des surprises est celui que Haenel intitule « *Ciceronis orationes aliquae* c(um) argum(entis) Lusci, Xicconis et Joach. Spilimbergi ». Quels sont donc ces discours?

Le catalogue inédit auquel Haenel empruntait ses renseignements nous dit : *orationes aliquot cum argumentis, Lusculi* (et non *Lusci*), *Xichonis* (et non *Xicconis*) et *Joannis Spilimbergensis* (et non *Spilimberg*).

Nous trouverons donc quelques discours : *orationes aliquae* ou *aliquot*. Mais lesquels?

En réalité, aucun discours de Cicéron, mais les commentaires d'Antonius Lusculus (folio 1 recto), de Sico (troisième orthographe du même nom) (folio 69 recto) et de Jean de Spilimberg (folio 79 recto). Commentaires d'humanistes, non sans intérêt; mais ce n'est pas un manuscrit de Cicéron.

Tolède.

Biblioteca de la Iglesia mayor[3].

13, 12. Contient le *De amicitia* d'après Haenel[4]. Le catalogue inédit nous informe de plus que le *De senectute* y suit le *De amicitia*. Mais on n'a pas vu qu'entre les deux se trouvent aussi les *Paradoxes*.

47, 15. D'après le catalogue inédit, cet énorme volume contient, outre divers auteurs, comme saint Augustin et Boèce, le *De officiis* de Cicéron. L'auteur du catalogue a remarqué, en effet, les mots *Explicit Tullius de officiis*. Mais il n'a pas vu que d'autres ouvrages de Cicéron y sont copiés aussi : *Paradoxes*, *Catilinaires*, *De senectute*, *Timée*.

100, 10. D'après Haenel[5], contiendrait le *De oratore*, et tel est bien

1. Dans beaucoup de bibliothèques, les catalogues anciens attribuent à Cicéron la *Rhétorique à Hérennius*, mais, comme on donne le titre exact de celle-ci, l'erreur est facile à corriger. Ici, au contraire, on ne peut savoir si le titre *Rhetorica* désigne le *De inventione* ou la *Rhétorique à Hérennius*.

2. Le début des *Tusculanes* manque.

3. En 1931. Nous ignorons si ces manuscrits sont encore à Tolède. Plusieurs d'entre eux avaient été transférés à Madrid, puis étaient revenus à leur ancienne demeure (P. Ewald, *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, VI, 1881, p. 285, 316). Peut-être sont-ils repartis. D'autres étaient restés à Madrid après le premier voyage.

4. Haenel, *Catalogi*, p. 994.

5. Haenel, *Ibid.*, même page.

le titre marqué sur le dos du volume. Mais il suffit de l'ouvrir : [*U*]*trum difficilius*... C'est l'*Orator* et non le *De oratore*.

100, 12. D'après Haenel[1] : *Ciceronis De rhetorica*. Non ; mais la *Rhétorique à Hérennius*, qui n'est pas de Cicéron, et, de plus, le *Songe de Scipion*, qui est bien de lui.

Turin.

Biblioteca Nazionale Universitaria.

Ici plus qu'ailleurs, les indications fournies par les catalogues préparent au lecteur de nombreuses déceptions. On n'est pas cependant sans avoir entendu dire que les précieux palimpsestes[2] ont été détruits par l'incendie de 1904. Mais on ne sait pas généralement combien d'autres manuscrits ont été endommagés. Plusieurs sont en partie brûlés et on ne peut les ouvrir sans risquer de les voir tomber en morceaux ; d'autres ont souffert non du feu, mais de l'eau. Les pompiers les ont arrosés si copieusement que beaucoup de lignes sont devenues illisibles.

Pour les manuscrits intacts, il y aurait, au moins, une correction à faire aux catalogues : le manuscrit G, V, 34, contient non le *Pro Quinctio*, mais le discours *In Vatinium* (sauf les dernières lignes du § 41, après *tributum esse videatur*). Le titre, ajouté d'une main récente au folio 27 verso, est fautif. Sorbelli[3] a eu tort de se fier à ce titre.

Vérone.

Biblioteca comunale.

523. Le catalogue[4] nous indique bien quels ouvrages contient ce manuscrit et signale avec raison que la première lettre de Cicéron à Quintus est incomplète ; mais il ne nous dit pas — et ne peut pas nous dire — où la copie s'arrête. Pour le savoir, il faudrait supprimer la malencontreuse feuille de papier blanc collée sur la dernière page.

On le voit par ces quelques exemples, pour dresser l'inventaire

1. Haenel, *Catalogi*, p. 994.
2. G. Ottino, *I codici Bobbiesi nella Biblioteca Nazionale di Torino*, Turin, Clausen, 1890, p. 2.
3. A. Sorbelli, *Inventari dei manoscritti delle Biblioteche d'Italia;* XXVIII : *Torino*, Florence, Olschki, 1922, p. 114. — Quoique nous ne nous occupions pas, en général, des ouvrages faussement attribués à Cicéron, signalons cependant, en passant, que le même manuscrit contient Pseudosalluste, *Adversus Ciceronem* (folio 25), et Pseudocicero, *Adversus Sallustium* (folio 26), non mentionnés dans les catalogues de Pasini et de Sorbelli.
4. G. Biadego, *Catalogo descrittivo dei manoscritti della Biblioteca comunale di Verona*, Vérone, Civelli, 1892, p. 285.

des manuscrits cicéroniens — inventaire indispensable à l'histoire du texte — il ne suffira pas de transcrire les renseignements contenus dans les catalogues existants[1], ce ne sera là qu'un travail préalable, il faudra beaucoup ajouter et corriger plus encore.

On est donc bien loin aujourd'hui de pouvoir écrire l'histoire du texte de Cicéron.

II. Quelques manuscrits datés.

Pour Cicéron comme pour les autres auteurs, la date des manuscrits est le plus souvent douteuse ou très approximative. Mais dans le nombre énorme des manuscrits cicéroniens il s'en trouve pourtant qui portent l'indication de l'année, du jour, parfois même de l'heure où ils ont été terminés.

Quand tous les renseignements de ce genre auront été réunis, on se fera une idée plus exacte de l'histoire du texte. En attendant qu'il existe un recueil complet, nous indiquons ici les dates que nous avons remarquées dans les manuscrits, depuis que nous avons pensé à noter ce détail :

Bologne.

Biblioteca Universitaria.

1354 (*alias* 2592). Manuscrit terminé le 15 avril 1445 (folio 134 recto). Par erreur, le catalogue le date du XIVe siècle. Et, de fait, si l'on jugeait par l'écriture seule, c'est bien à cette époque qu'on l'attribuerait. Mais l'attestation du copiste est formelle.

1145 (*alias* 2283). Copie des lettres *Ad familiares*, terminée le 29 janvier 1421 (folio 98 recto). Une autre écriture a transcrit Pseudocicero *In Sallustium* et Pseudosalluste *In Ciceronem*[2] et ces deux vers :

« Tullius Arpinas ex ordine natus equestri
Qui virtute sua consul in urbe fuit. »

Cette seconde partie du manuscrit a été achevée le 3 avril 1443 (folio 100 recto).

1. Outre les erreurs que nous avons signalées, il y en a un grand nombre d'autres, et c'est à peu près inévitable. Nous en signalerons encore quelques-unes plus loin, à propos des manuscrits datés.

2. Non mentionnés dans le catalogue.

Bordeaux.

Bibliothèque municipale.

991. Encore un manuscrit qui porte deux dates différentes. Les folios 1-61 sont une belle copie du *De officiis* avec initiales ornées, dessins très fins dans les marges. A la fin de cette première partie, une note indique qu'elle a été écrite à Sienne et terminée le vendredi 7 décembre 1421. Mais, aux folios 62-65, on lit le *Pro Marcello* et le *Pro Ligario*, tracés d'une vilaine écriture négligée et presque sans ornements. C'est encore à Sienne que ces pages, si différentes des premières, ont été écrites, mais quelques années plus tard et par un autre scribe; elles ont été achevées le 3 février 1426.

Florence.

Biblioteca Laurenziana.

Laurentianus Mediceus 48, 10. Terminé le 9 février 1415.

Laurentianus Mediceus 76, 1. Terminé en janvier 1455.

Laurentianus Sancti Marci 263. Terminé le 17 mai 1443 à l'heure de vêpres.

Biblioteca Nazionale.

I, IX, 3. Terminé le vendredi 8 juin 1435.

Londres.

British Museum.

Add. 11928. Terminé en 1444.

Add. 34, 139. Le *De amicitia* a été terminé en 1492 (folio 86 verso). Le *De senectute*, le *Songe de Scipion*, les *Paradoxes* sont peu antérieurs.

Burneianus 152. Terminé le 9 janvier 1468 « à la cinquième heure de la nuit » (*hora quinta noctis*).

Harleianus 2592. Copié à Assise pendant les mois de juillet et d'août 1462[1]. Le copiste n'a mis que deux mois pour transcrire le *De oratore* et l'*Orator;* mais le manuscrit est plein de fautes.

Harleianus 2631. *De senectute*, terminé en 1427, et *De amicitia*, en 1430.

Harleianus 3568. Terminé en 1463.

Harleianus 3872. Le *De amicitia* a été terminé en 1377. Dans le même manuscrit se trouvaient des ouvrages de divers auteurs (Valère Maxime,

1. Attribué par erreur à 1465 dans le catalogue imprimé. L'erreur est corrigée à la main dans le catalogue méthodique dont nous avons parlé plus haut.

Salluste) achevés en 1303. Les *Paradoxes* ont été écrits avant le *De amicitia* et le *De senectute* après; mais on ne sait rien de plus précis.

Harleianus 5428. Le catalogue imprimé et même le catalogue méthodique moderne l'attribuent à l'année 1470. En réalité, ce manuscrit se compose de deux parties : folios 1-138, *Verrines*, terminées le 2 décembre 1469; folios 139 et suiv., autres discours : *Pro Milone*, etc..., *Philippiques*, ces dernières terminées en 1470.

Madrid.

Biblioteca nacional.

13839. *De officiis*, achevé en 1417.

Real Biblioteca (en 1929)[1].

2, B, 4. Terminé le 21 mars 1433, ère de Pise[2]. Ce manuscrit, qui contient les lettres *Ad familiares*, a été écrit à Lucques par un habitant de Pise, chassé de sa patrie.

Milan.

Biblioteca Ambrosiana.

H 137, *inf.* La première partie de ce manuscrit (folios 1-56), contenant le *De officiis*, a été terminée le 18 mars 1432; le *De amicitia* et le *De senectute* ont été ajoutés par un autre copiste du xve siècle; mais on ne sait pas la date précise.

E 53, *sup.* Terminé en 1433.

G 22, *sup.* Terminé en 1434.

Naples.

Biblioteca Nazionale.

IV, B, 42. Terminé à Sienne le 7 février 1423.

IV, G, 14. *De officiis*, terminé le 23 octobre 1467. Les *Paradoxes* et le *De amicitia* ont été ajoutés plus tard.

IV, G, 20. *De amicitia*, suivi d'un commentaire (*Explicationes super librum de amicitia*). Terminé le 31 août 1469.

IV, G. 24. Le catalogue dit seulement xve siècle. Mais on sait le jour et l'heure pour une partie du manuscrit. Le *De amicitia* a été terminé le 2 octobre 1475 à 23 heures : *De amicitia libellus explicit die secundo*

1. Nous ne savons si les manuscrits de cette bibliothèque sont actuellement à la Biblioteca Nacional ou ailleurs.

2. Sur l'ère de Pise, cf. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, Hachette, 1894, p. 108, 127.

mensis octobris hora vigessima (sic) *tercia milesimo quadringentessimo septuagessimo quinto.* Cette note, se trouvant au milieu du volume, a échappé à l'auteur du catalogue. Le *De senectute* est écrit après le *De amicitia*, mais ne porte pas de date précise.

Paris.

Bibliothèque nationale.

Latin 6342. Terminé en 1376.

Latin 6351. Le catalogue donne ce manuscrit comme de 1467. En réalité, il a été terminé le 16 janvier 1467. Mais le scribe n'a bien sûr pas copié en seize jours ces 168 folios de belle écriture comprenant le *De officiis*, les *Paradoxes*, le *De senectute*, le *De amicitia* et le *Songe de Scipion*, ornés de très nombreuses initiales en couleurs. L'ensemble du manuscrit est donc au moins de l'année précédente.

Latin 6357. Se compose d'au moins deux parties originairement distinctes. La première comprend le *De officiis*, le *De amicitia* et d'autres ouvrages qui ne sont pas de Cicéron; elle a été terminée le 3 avril 1439. La seconde partie ne contient pas d'ouvrage de Cicéron; quoique placée actuellement après la première, elle lui est antérieure, car elle a été terminée le 12 janvier 1439.

Latin 6361. *De amicitia*, terminé le 21 avril 1458, puis *De senectute*, terminé le 5 mai de la même année. Les *Paradoxes* et le *Songe de Scipion*, qui suivent, sont aussi de 1458; mais on ignore la date du *De legibus*, qui termine le volume.

Latin 6616. *De amicitia*, terminé en 1459; suite non datée.

Latin 7789. Terminé le 5 novembre 1405. Cette date est celle de l'achèvement de la traduction du *De senectute*. Le texte latin du même traité et celui du *Pro Marcello* qui le précède doivent être notablement antérieurs (fin du XIVe siècle).

Latin 10337. Lettres *Ad familiares*, terminées le 30 juin 1458. Écrites, pour la plus grande partie, à Gênes, mais achevées à Arqua (en latin *Arquata*). Le copiste promet de copier aussi les lettres à Atticus avec le même soin.

Nouvelles acquisitions latines 351. Terminé en 1487, à Naples. « *Traités de Cicéron sur les devoirs, sur l'amitié et sur la vieillesse.* Copie faite[1] à Naples, en 1487, pour une dame et pour Camille, neveu de cette dame, alors âgé de douze ans[2]. »

1. En réalité terminée : « *opus absolutum anno Domini* M CCCC LXXXVII » (folio 222 verso).

2. L. Delisle, *Bibliothèque nationale. Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, Paris, Champion, 1891, p. 185.

Pérouse.

Biblioteca comunale.

E 71. Terminé le troisième dimanche de juin 1416 à dix heures.
N 56. Terminé le lundi 12 février 1500.

Plaisance.

Biblioteca comunale.

3. Semblerait daté de 1470, mais, en réalité, se compose de deux manuscrits différents reliés ensemble; le premier seul concerne Cicéron et c'est le second qui porte la date. La première partie est évidemment aussi du xve siècle, mais la date précise n'est pas connue.

Ravenne.

Biblioteca Classense.

349. Contient d'abord le *De oratore*, terminé le 10 novembre 1422, puis les *Partitions oratoires* et le *De optimo genere oratorum*. Ces deux derniers traités ne sont pas datés.
125. Terminé le 18 octobre 1457, à Venise.
28. Terminé le 6 juillet 1467.

Reims.

Bibliothèque municipale.

871. Copié pendant le concile de Constance et donné à la cathédrale de Reims par le cardinal Fillastre. Entré à cette bibliothèque le 17 août 1416.
1110. Écrit en 1417 à Constance, d'après une note du folio 1 verso. Mais cette note, quoique contemporaine, n'a pas la même précision que les *explicit* des scribes. Une légère erreur est à corriger dans le catalogue imprimé : *Cathenatus 21 junii 1416*[1]. Il y a dans le manuscrit : 1426. Du reste, le manuscrit, écrit en 1417, ne peut être entré à la bibliothèque en 1416.
1111. Donné aussi à la cathédrale de Reims par le cardinal Fillastre, mais copié un an plus tôt.

Séville.

Biblioteca Colombina.

5, 5, 19 (autrefois BB, 150, 3). Terminé le 25 mai 1467. Mais plu-

1. *Catalogue des départements*, XXXIX, p. 301.

sieurs ouvrages sont écrits à la suite des traités de Cicéron (*De natura deorum*, *De officiis*, *De senectute*) ; ceux-ci peuvent donc être un peu antérieurs à 1467.

5, 5, 35 (autrefois AA, 139, 26). Daté de 1432 d'après Haenel et d'après le catalogue inédit. En réalité, il faut distinguer : le *De amicitia* a été terminé le vendredi 21 novembre 1432 « à la sixième heure de la nuit » (*hora sexta noctis*). Le *De senectute* a été écrit ensuite ; on n'est pas sûr qu'il soit de 1432.

Sienne.

Biblioteca Comunale.

H, XI, 65. Terminé en 1429. Le catalogue[1] ne fait pas mention de cette date.

H, VI, 21. Terminé le 31 janvier (*die ultimo*[2] *ianuarii*) 1471.

Tolède.

Biblioteca de la Iglesia mayor.

100, 18. Terminé le 9 septembre 1463.

Venise.

Biblioteca Nazionale Marciana.

3640. Terminé en 1440. Celui qui a copié ce manuscrit ne travaillait point pour gagner un salaire ; il nous avertit qu'il a transcrit ce manuscrit à son usage et à l'usage des siens : *Nicolaus Marci Petri filius Dalmata Spaletinus* (sic) *scripsit sibi et suis* (folio 98 recto).

2022. Terminé le jeudi 23 juin 1467, à la fin du jour (*hora ultima diei, sole iam demerso*).

3343. Une lettre datée de 1425 et placée à la première page envoie ce livre à un certain Georges ; l'auteur de la lettre, Baptista Bevilaqua, assure que Georges deviendra meilleur en lisant le *De officiis*. Mais l'écriture de la lettre n'est pas la même que celle du manuscrit ; celui-ci est un peu plus ancien.

On ne sait donc pas exactement quand il a été écrit, mais on a une indication indépendante des caractères de l'écriture : en aucun cas il ne pourrait être postérieur à 1425. On connaît aussi la ville où la copie a été faite et le nom du scribe : *Paduae in domo domini Lodovici de Bugacharenis, liber scriptus per me Nicolaum filium quondam Johannis de Bononia.*

1. N. Terzaghi, *Studi italiani di filologia*, XI, 1903, p. 428.
2. Et non *ultima*, comme on lit dans le même catalogue, p. 415. Il y a certainement *ultimo*.

III. Le « Ravennas » 469 et les points sur les « i ».

Il existe à la « Biblioteca Classense » de Ravenne un manuscrit étrange des lettres à *Brutus*, *Quintus*, *Atticus*.

Quand on est habitué aux innombrables copies de ces ouvrages exécutées au xve siècle, on éprouve un sentiment involontaire d'étonnement et d'admiration. Ce manuscrit paraît beaucoup plus ancien que tous ceux qui nous ont conservé les mêmes lettres de Cicéron[1].

Mommsen n'a pas échappé à cette impression, et il l'a exprimée avec force dans une note que l'on conserve, aujourd'hui encore, dans la bibliothèque de Ravenne : *Codex praeclarus est, omnium qui adhuc exstant epistolarum ad Atticum librorum manu scriptorum sine ullo dubio antiquissimus et in ea re comparandus cum praeclaro illo Aristophanis volumine, praecipuo Classensis bibliothecae ipsiusque municipii Ravennatis ornamento*[2]. D'après lui, le ms. est du xiiie siècle : *Scriptus est sec. XIII, litteris luculentis et pulchris*[3].

Boot, passant une journée à Ravenne en octobre 1871, lut la note de Mommsen, sans trouver d'objection, et consulta rapidement le manuscrit se proposant bien de l'étudier et de le collationner plus tard avec soin. Au bout de quelques années, désespérant de pouvoir retourner à Ravenne, il chargea son ami Boissevain de ce travail.

Boissevain nota les variantes du premier livre, et, sans mettre en doute la date ancienne du manuscrit déclara cependant qu'il ne le trouvait pas aussi excellent que l'avait affirmé Mommsen[4]. Néanmoins Boot se procura une collation des livres suivants et publia toutes les variantes dans son édition des lettres à Atticus[5]. Il attribue encore une grande importance au *Ravennas*.

Sjögren, au contraire, le fait rentrer dans le rang et le date du xve siècle[6], sans motiver en détail cette opinion, qui eût indigné Mommsen.

1. Ravenne, *Biblioteca Classense*, 469 (*alias* 137, 4, 2).
2. Note manuscrite conservée avec le manuscrit 469, p. 2; une addition du bibliothécaire Cappi atteste l'authenticité de ce document et sa date de 1847 (*ibid.*, p. 3).
3. Même note, p. 1.
4. Boot, édition des lettres à Atticus, 2e éd., p. xiv-xv.
5. *Ibid.*, p. xvi-xxiii.
6. H. Sjögren, *Commentationes Tullianae*, Upsala, Almqvist, 1910, p. 5.

Il faut bien avouer que l'aspect du ms. n'est pas du tout celui des mss. du xve siècle; dans la même bibliothèque on en trouve une quantité[1], et le contraste est extrême.

D'autre part, l'écriture ne ressemble pas non plus aux lettres anguleuses du xiiie siècle. Si on veut lui attribuer une date ancienne, il faut la faire remonter au moins jusqu'au xiie siècle, ou même plus haut. *Encore ne trouverait-on aucune époque qui convînt parfaitement;* on serait porté à fixer le manuscrit ici ou là, suivant les critères qu'on examinerait.

Mais on sait que parfois les copistes du xve siècle se faisaient un plaisir d'imiter la minuscule ancienne.

Jamais, cependant, ils n'y réussissaient entièrement. Sans le vouloir, ils mettaient toujours dans leur œuvre quelques caractéristiques de leur époque.

Ce fut le cas pour le *Ravennas*.

Un détail est caractéristique entre tous.

La minuscule ancienne ignorait entièrement l'usage de mettre des points sur les *i*. A partir du xiie siècle l'*i* est de plus en plus souvent surmonté d'un petit trait vertical; mais le point, le véritable point, tel qu'il existe encore actuellement, ne commence qu'au xve siècle. Aussi notre copiste s'abstient-il en général de l'employer; mais l'habitude est plus forte que lui; il ne peut s'empêcher d'en mettre quelques-uns de temps en temps. Par là il s'est trahi.

Le *Ravennas* n'est donc que du xve siècle, comme les autres copies de lettres à Atticus, Brutus et Quintus. D'ailleurs, Mommsen avait remarqué qu'il a été écrit pour un Florentin[2] et que le copiste savait bien le grec[3]. Autant d'indices qui conviennent beaucoup mieux au xve siècle qu'au xiiie ou aux siècles antérieurs.

IV. Pour l'histoire des deux variantes.

Les éditions critiques ne peuvent admettre dans leurs notes toutes les variantes. Aussi, en les lisant, est-on bien loin de pouvoir se faire une idée juste de l'histoire du texte[4].

1. Par exemple, les manuscrits de Cicéron 28, 31, 107, 125, 129, 135, 265, 306, 349, 367, 371.
2. Mommsen. Note manuscrite citée, p. 3.
3. Mommsen, *ibid.*, p. 2.
4. Pour la différence entre l'apparat critique et l'histoire du texte, voir *De ami-*

Deux exemples permettront d'entrevoir par quelles vicissitudes il a passé.

*
* *

Le ms. le plus ancien du *De amicitia*[1] donne seulement ces mots : *Quintus Mucius augur multa narrare...* Dans le *Laurentianus* 50, 45 (xe siècle), le texte était d'abord le même; mais, au-dessus de la ligne, on a inséré le mot *sceuola*. C'était, d'après l'opinion actuelle, une simple glose, une explication destinée à éclairer un nom peu connu par un autre qui l'était davantage. Mais, par suite d'une confusion, on a cru que le mot ajouté faisait partie du texte et la plupart des manuscrits écrivent (avec diverses variantes d'orthographe ou autres)[2] *Quintus Mucius augur Scaevola*.

Personne, jusqu'ici, n'a fait le relevé des mss. qui contiennent le texte exact et de ceux qui présentent un texte interpolé. Nous en indiquerons ici un certain nombre de chaque catégorie : ceux que nous avons eu l'occasion de consulter depuis que notre attention a été attirée par ce curieux détail.

Nous trouvons le mot *Scaevola* (*Scaeuola*) ajouté dans les manuscrits suivants[3] :

Bâle. Universitätsbibliothek. F, III, 35 (xive-xve s.).

Bologne. Biblioteca comunale. A 201 (xve s.) — A 394 (xve s.) — Biblioteca universitaria. 285 (*alias* 474) (xve s.) — 1315 (*alias* 2548) (xve s.) — 1347 (*alias* 2585) (xve s.).

Bordeaux. Bibliothèque municipale. 996 (xive-xve s.).

Escorial. F, IV, 16 (xve s.) — M, II, 12 (xive-xve s.) — T, III, 15 (xve s.). T, III, 20 (xve s.).

Florence. Biblioteca Laurenziana. Conventi soppressi 60 (xve s.) — 62 (xve s.) — Laurentianus Mediceus 45, 2 (xiiie s.) — 50, 45 (xe s.; mais *sceuola* est ajouté au-dessus de la ligne par une main récente) — 76, 1 (xve s.) — 76, 29 (xive s.) — 76, 30 (xve s.).

citia (collection Budé), p. xxiv-xxv. Aux collations citées (*Ibid.*, p. xxv, n. 2, ajouter maintenant : *Le ms. Laurentianus* 45, 2 (*Revue de philologie*, LV, 1928, p. 353-360).

1. Berlin. Preussische Staatsbibliothek. Lat. qu. 404 (ixe-xe siècles). C'est le fameux *Parisinus Didotianus*, dont la perte avait longtemps causé tant d'émotion. Voir *De amicitia* (collection Budé), p. xiv-xvi.

2. Cf. *infra*, V : *Les premiers mots du « De amicitia »*.

3. Il se trouve aussi dans bien d'autres manuscrits, dont un nombre infime est cité dans les éditions critiques; mais nous notons seulement ici ceux que nous avons vus par nous-même récemment.

Holkham Hall. 382 (xve s.) — 383 (xve s.) — 385 (xve s.) — 386 (xve s.).

Londres. British Museum. Add. 11935 (xive-xve s.) — 11936 (xve s.) — 11937 (terminé en 1416) — 11941 (xve s.) — 16985 (xve s.) — 18842 (xve s.) — 18843 (xive s.) — 19586 (xive-xve s.) — 34139 (xve s.) — Arundel 124 (xve s.) — 128 (xve s.) — 353 (fin xve s.) — Burn. 135 (xve s.) — 136 (xive s.) — 137 (xve s.) — 138 (xve s.) — 147 (xve s.) — 163 (fin xve s.) — Egerton 2, 516 (commencement xive s.) — Harleianus 2469 (xve s.) — 2567 (milieu xve s.) — 2627 (commencement xve s.) — 2628 (xve s.) — 2630 (xve s.) — 2631 (xve s.) — 2682 (xie s.) — 2690 (fin xve s.) — 2723 (milieu xve s.) — 2784 (commencement xve s.) — 3872 (terminé en 1377) — 3916 (xve s.) — 4169 (milieu xve s.) — 4810 (fin xve s.) — 4858 (xive s.) — 4927 (xiie s.) — 4929 (xiiie-xive s.) — 5135 (xve s.) — 5267 A (xve s.) — 5341 (xve s.) — 5376 (xve s.) — 5747 (fin xve s.) — 6514 (xve s.) — 6522 (xve s.) — Reg. 15, A, VIII (commencement xiiie s.) — 15, A, X, 2 (fin xii^e s.) — 15, A, XX (xiii^e s.).

Madrid. Biblioteca nacional. 9126 (xve s.).

Milan. Biblioteca Ambrosiana. G 22, *sup.* (xve s.) — H 137, *inf.* (xve s.).

Naples. Biblioteca Nazionale. IV, G, 4 (xiiie s.) — IV, G, 7 (xive s.) — IV, G, 8 (xive-xve s.) — IV, G, 10 (xve s.) — IV, G, 14 (xve s.) — IV, G, 19 (xve s.) — IV, G, 20 (xve s.; le *De amicitia* a été terminé en 1469[1]) — IV, G, 21 (xve s.) — IV, G, 24 (terminé le 2 octobre 1475[2]) — IV, G, 26 (xve s.).

Paris. Bibliothèque nationale. Latin 2171 (xiiie s.) — 5755 (xve s). — 6105 (xve s.) — 6342 (xive s.) — 6345 (xive s.) — 6348 (fin xive s.) — 6350 (xve s.) — 6351 (terminé le 16 janvier 1467) — 6352 (xve s.) — 6357 (xve s.) — 6360 (xive s.) — 6361 (xve s.) — 6362 (commencement xve s.) — 6364 (xive s.) — 6604 (xive s.) — 6607 (xve s.) — 6608 (xve s.) — 6609 (xve s.) — 6613 (xve s.) — 6614 (xiiie s.) — 6615 (xve s.) — 6617 (xve s.) — 6618 (xve s.) — 6758 (xiiie s.) — 6761 (xve s.) — 6763 (xve s.) — 7698 (xive s.) — 7784 (xve s.) — 7788 (xve s.) — 8552 (xve s.) — 11867 (fin xiiie s.) — 13947 (xve s.) — 15103 (xiiie s.) — 16589 (xve s.) — Nouv. ac. lat. 552 (xve s.) — 850 (xve s.) — 2374 (xiiie s.).

Pérouse. Biblioteca comunale. D 53 (xve s.) — E 33 (xve s.) — G 82 (xve s.) — H 14 (xve s.).

Ravenne. Biblioteca Classense. 28 (terminé le 6 juillet 1467) — 135 (xve s.) — 265 (xve s.).

Rome. Vatican. Palatinus lat. 1525 (xve s.).

Séville. Biblioteca Colombina. 5, 3, 35 (xve s.) — 5, 4, 20 (xve s.) — 5, 5, 53 (xve s.).

1. Cf. *supra : Quelques manuscrits datés.*
2. Cf. *supra, ibid.*

Sienne. Biblioteca comunale. H, VI, 19 (xve s.) — H, IV, 20 (xve s.) — H, XI, 65 (xve s.).

Tolède. Biblioteca de la Iglesia mayor. 13, 12 (xiiie s.) — 47, 15 (xve s.) — 100, 22 (xve s.) — 100, 23 (xve s.)[1].

Venise. Biblioteca Nazionale Marciana. 1588 (xve s.) — 1589 (xive s.).

Au contraire, les manuscrits dans lesquels on lit seulement *Quintus Mucius augur*[2] sont relativement peu nombreux.

Dans nos études de ces dernières années, nous avons seulement remarqué les suivants[3] :

Paris. Bibliothèque nationale. Latin 544 (commencement du xie s.) — 7752 (xe s.) — Nouv. acq. lat. 351 (terminé en 1487).

Autant qu'on en peut juger — en attendant des relevés plus complets — c'est dans l'immense majorité des manuscrits que la faute s'est introduite.

*
* *

La dernière ligne du *De amicitia*, comme la première, a son histoire, mais assez différente.

Ici encore, un mot fautif a été introduit; le texte primitif était : *nihil amicitia praestabilius putetis*. L'ouvrage se terminait par un dichorée, la clausule favorite de Cicéron[4].

Un jour, quelque copiste distrait, mais habitué à penser en latin, ajouta le mot sous-entendu *esse :*

praestabilius esse putetis.

Il en résulta une mauvaise clausule : la fin d'hexamètre, que Cicéron évite le plus souvent et que, surtout à la fin de sa vie[5], il n'aurait jamais tolérée comme finale d'un ouvrage littéraire.

1. Nous ne tenons pas compte des traductions; car, même aujourd'hui, les traducteurs ajoutent le mot *Scaevola* même s'ils ne l'admettent pas dans leur texte latin critique. Mais notons, en passant, que la traduction italienne contenue dans le manuscrit de Tolède (même bibliothèque, 100, 24) commence *Quinto Mutio augur Sceuola,* ce qui suppose un texte latin dans lequel le mot *Sceuola* avait été ajouté après *augur* et non après *Mutius* : le fait n'est pas rare; voir *infra : Les premiers mots du « De amicitia »*.

2. Avec de nombreuses diversités; cf. *infra*, V : *Les premiers mots du « De amicitia »*.

3. Il en existe évidemment plusieurs autres; voir les éditions critiques; mais leur relevé, ici encore, est nécessairement incomplet.

4. Cf. *Études sur le style des discours de Cicéron*, 3e éd., p. 165-167.

5. Cf. *Études sur le style des discours de Cicéron*, 3e éd., p. 179-180.

Le relevé des variantes ne donne plus du tout la même proportion que pour l'addition du mot *Scaevola*. On en jugera par les indications qui suivent.

Nous laissons de côté les différences secondaires : *praestabilius* écrit avec *ae*, avec *e*, avec *e* cédillé (qui signifie *ae*), la finale *-us* écrite en toutes lettres ou indiquée par l'abréviation connue : une sorte de virgule, de boucle ou de crochet (dont la forme varie à l'infini). Nous omettons de même les variantes : *praestantius*, *praestăntius ac dignius*, *praestabilius amicitia*, et *putes*, au lieu de *putetis*.

Nous avons remarqué le mot *esse* dans les manuscrits suivants :

Bâle. Universitätsbibliothek. F, III, 35[2].

Bologne. Biblioteca comunale. A 201 — Biblioteca Universitaria. 1315 (*alias* 2548).

Escorial. M, II, 12 — T, III, 15 — T, III, 20.

Florence. Biblioteca Laurenziana. Conventi soppressi 62 — Laurentianus Mediceus 45, 2 — 76, 30.

Holkham Hall. 383.

Londres. British Museum. Add. 11936 — 11937 — 16985 — 18842 — 18843 — 34139 — Arundel 124 — 128 — 353 — Burn. 135 — 137 — 163 — Harl. 2469 — 2627 — 2784 — 5341 — Reg. 15, A, VIII.

Milan. Biblioteca Ambrosiana. G 22, *sup*. — H 137, *inf*.

Naples. Biblioteca Nazionale. IV, G, 7 — IV, G, 19 — IV, G, 21.

Paris. Bibliothèque nationale. Latin 6361 — 6362 — 6364 — 6604 — 6607 — 6613 — 6616 — 6763 — 8552 — Nouv. ac. lat. 351.

Pérouse. Biblioteca comunale. G 82.

Séville. Biblioteca Colombina. 5, 3, 35 — 5, 4, 20 — 5, 5, 33.

Sienne. Biblioteca comunale. H, VI, 19.

Tolède. Biblioteca de la Iglesia mayor. 100, 23.

Venise. Biblioteca Nazionale Marciana. 1588.

Mais il existe un bon nombre de manuscrits dans lesquels l'interpolation fautive du mot *esse* n'a pas été faite; nous avons noté ceux-ci :

Bologne. Biblioteca comunale. A 394 — Biblioteca Universitaria. 285 (*alias* 474) — 1347 (*alias* 2585).

Bordeaux. Bibliothèque municipale. 996.

1. Nous ne répétons pas ici les dates des manuscrits déjà cités à propos du mot *Scaeuola* : la plupart de ces manuscrits sont les mêmes, mais, dans quelques-uns, le début du traité manque; dans un plus grand nombre, ce sont les dernières pages qui ont disparu.

Escorial. F, IV, 16.

Florence. Biblioteca Laurenziana. Conventi soppressi 60 — Laurentianus Mediceus 45, 2 — 50, 45 — 76, 1.

Holkham Hall. 382 — 385 — 386.

Londres. British Museum. Add. 11935 — 11941 — 19586 — Burn. 136 — 138 — 147 — Egerton 2, 516 — Harl. 2567 — 2628 — 2630 — 2631 — 2690 — 2691 — 2723 — 3872 — 3916 — 4169 — 4725 — 4810 — 4858 — 4927 — 4929 — 5135 — 5267 A — 5376 — 5747 — 6514 — Reg. 15, A, X, 2 — 15, A, XX.

Madrid. Biblioteca Nacional. 9126.

Naples. Biblioteca Nazionale. IV, G, 4 — IV, G, 8 — IV, G, 10 — IV, G, 14 — IV, G, 20 — IV, G, 24 — IV, G, 26.

Paris. Bibliothèque nationale. Lat. 5752 — 5755 — 6105 — 6342 — 6345 — 6348 — 6350 — 6351 — 6357 — 6360 — 6609 — 6614 — 6615 — 6617 — 6618 — 6761 — 7698 — 7784 — 7788 — 11867 — 13947 — 15103 — 16589 — 18420 — Nouv. ac. lat. 850.

Pérouse. Biblioteca comunale. D 53 — E 33 — H 14.

Ravenne. Biblioteca Classense. 28 — 135 — 265.

Sienne. Biblioteca comunale. H, IV, 20 — H, XI, 65.

Tolède. Biblioteca de la Iglesia Mayor. 47, 15 — 100, 22.

Venise. Biblieteca Nazionale Marciana. 1589.

Vérone. Biblioteca comunale. 523.

Zurich. Zentralbibliothek. Rh. 127[1].

*
* *

D'après ce qui précède on voit que, des deux erreurs étudiées ici, la première s'est répandue presque universellement; la seconde n'a eu qu'un succès plus restreint.

Bien des manuscrits seraient encore à examiner; mais le résultat général n'est pas douteux.

Il resterait aussi à étudier toutes les éditions, et l'on aurait certainement quelques surprises. Nous ne signalons qu'un fait : il étonnera, sans doute.

Érasme a publié le *De amicitia* en 1529. Or, le texte qu'il adopte commence par *Quintus*[2] *Mutius augur Scaevola*, et finit par *esse putetis*.

1. Ce manuscrit ne contient, du *De amicitia*, que les dernières lignes, depuis *tolerabilia esse debent* (27, 104).

2. Exactement QVINTNS (N pour V, faute d'impression).

Certes, Érasme était un grand latiniste, et pourtant il a commis ici deux erreurs considérables. A quelle époque et par qui ces fautes ont-elles été corrigées? Nous laissons à d'autres le soin de le rechercher[1].

Mais on voit que l'histoire du texte de Cicéron n'est encore qu'à ses débuts.

C'est ce qu'il fallait démontrer.

V. Les premiers mots du « De amicitia ».

Les remarques précédentes sont loin de faire connaître les formes variées que prennent dans les manuscrits les premiers mots du *De amicitia*. Des diversités, impossibles à énumérer complètement, se sont fait jour à travers la tradition. Leur étude, si elle était entreprise quelque jour, montrerait ce qu'ont eu sous les yeux les lecteurs de Cicéron, au moyen âge et au temps de la Renaissance.

Tel ou tel indice servirait certainement aussi au classement des manuscrits ou pourrait faire découvrir leur origine.

Essayons de donner quelque idée de cette variété presque infinie; nous ne citerons qu'un seul ms. pour chaque particularité.

Le premier mot *Quintus* est écrit tantôt en toutes lettres, tantôt en abrégé.

Quintus (en toutes lettres). Bologne. Biblioteca comunale. A, 394.

Q. (abréviation). Naples. Biblioteca Nazionale. IV, G, 26.

Au fond, personne ne sait si, dans le premier exemplaire écrit par Cicéron — ou par son secrétaire — le mot était écrit en toutes lettres ou en abrégé.

D'ailleurs, les éditions n'indiquent pas d'autres variantes du même mot.

Il est écrit en majuscules ou en minuscules.

Majuscules. Escorial. F, IV, 16.

Minuscules. Bordeaux. Bibliothèque municipale. 996.

Souvent l'initiale est ornée. Escorial. T, III, 15.

1. Quant aux conclusions à tirer pour la valeur du texte lui-même, il n'y a rien ici de spécial à Cicéron. Pour les principes généraux, voir *Manuel des études grecques et latines*, VII, nos 205-206.

Mais on sait que les initiales les plus soignées étaient exécutées par un artiste plus exercé et après que le reste du manuscrit était terminé. On leur préparait un espace vide. Dans des exemplaires innombrables, il n'a pas été rempli, et le provisoire est devenu définitif.

Milan. Biblioteca Ambrosiana. H, 137, *inf.*

Pour le mot *Mutius* on distinguera :

MVTIVS (avec t, en majuscules). Escorial. T, III, 20.

Mutius (avec t, en minuscules). Londres. British Museum. Arundel 124.

MVCIVS (avec c, en majuscules). Paris. Bibliothèque nationale. Latin 6617.

Mucius (avec c, en minuscules). Séville. Biblioteca Colombina. 5, 3, 35.

Mucius écrit d'une façon très spéciale : l'*i* se trouve à l'intérieur du C, le tout étant en majuscules. Holkham Hall. 382.

MV en majuscules, *tius* en minuscules. Escorial. T, III, 15.

L'*i* de *Mutius* ou *Mucius* sans point ni trait. Londres. British Museum. Royal 15, A, VIII.

L'*i* avec trait au-dessus. Florence. Biblioteca Laurenziana. Laurentianus Mediceus 76, 30.

Enfin cet *i* avec point. Naples. Biblioteca Nazionale. IV, G, 14.

augur en majuscules. Londres. British Museum. Harleianus 5747.

— en minuscules. Sienne. Biblioteca comunale. H, VI, 20.

— en minuscules avec l'initiale majuscule. Séville. Biblioteca Colombina. 5, 5, 33.

Parfois des orthographes étranges :

agur (mais le premier *u* est récrit au-dessus de la ligne). Londres. British Museum. Harleianus 4169.

auger. Tolède. Biblioteca de la Iglesia mayor. 100, 22.

aug. en abrégé, suivi d'un simple point. Naples. Biblioteca Nazionale. IV, G, 26.

aug' suivi d'une abréviation (sorte d'apostrophe) qui, d'ordinaire, représente *us* et non *ur*. Londres. British Museum. Harleianus 3872.

Scaevola est écrit en majuscules ou en minuscules avec diverses orthographes.

— écrit en majuscules. Tolède. Biblioteca de la Iglesia mayor. 100, 22.

— tout en minuscules (c'est la forme la plus ordinaire). Venise. Biblioteca Nazionale Marciana. 1589.

— en minuscules avec l'initiale majuscule. Londres. British Museum. Royal 15, A, X, 2.

— avec *e*. Venise. Biblioteca Nazionale Marciana. 1588.

— avec *ae*. Londres. British Museum. Harleianus 2690.

— avec *oe*. Naples. Biblioteca Nazionale. IV, G, 26.

— avec *e* cédillé. Paris. Bibliothèque nationale. Latin 6342.

— écrit au-dessus de la ligne. Florence. Biblioteca Laurenziana. *Laurentianus Mediceus* 50, 45.

— écrit dans le texte. Ravenne. Biblioteca Classense. 28.

ceuola et la lettre *s* ajoutée au-dessus de la ligne. Londres. British Museum. Harleianus 2682.

D'ordinaire *Sceuola* est ajouté après le mot *augur*. Venise. Biblioteca Nazionale Marciana. 1589.

Mais quelquefois il se trouve avant. Holkham Hall. 383.

sceuola annulé par des points, puis récrit au-dessus de la ligne. Londres. British Museum. Harleianus 4810.

Au lieu de *Quintus Mutius augur Scaevola*, on trouve simplement *Q. M. A. S.* (il est vrai que *Quintus* a été écrit aussi en toutes lettres avant cette série d'abréviations). Londres. British Museum. Harleianus 4929.

Ou bien encore, le traité commence ainsi : *M. Multa de gaio l. socero suo.* Le commencement de la phrase est omis. Londres. British Museum. Harleianus 2691.

Nous ne disons rien des signes de ponctuation qui séparent les premiers mots, par exemple : *Quintus Mutius augur*, suivi d'un point, et *Sceuola multa* venant ensuite, comme si c'était le commencement d'une nouvelle phrase. Tolède. Biblioteca de la Iglesia Mayor. 47, 15[1].

Comment sont nées peu à peu toutes ces diversités? Quelles ont

1. Nous laissons de côté bien d'autres particularités, comme les abréviations de *-us* dans *Quintus* et dans *Mucius*.

été les influences subies et les réactions successives, les corrections, les contaminations d'une famille de manuscrits à l'autre?

Ce n'est pas aujourd'hui qu'on pourrait le dire.

Mais on se rend déjà compte par ces constatations que jamais, jamais, jamais une édition ne remplace les manuscrits.

Jamais elle ne peut donner l'idée de toutes les *particularités utiles pour essayer d'établir l'origine et la filiation des manuscrits.*

VI. Le labeur des copistes.

Même en copiant du Cicéron, on pouvait se trouver fatigué, et l'on n'était pas toujours fâché d'arriver au bout.

Les copistes ont plus d'une fois donné libre cours à leurs impressions en écrivant à la fin de leur tâche des vers qui trahissent leur lassitude.

L'un d'eux, après avoir tracé une carte du ciel pour illustrer les *Phénomènes*, déclare qu'il a trouvé et tracé les noms des constellations *proprio sudore.* (British Museum. Harleianus 647, folio 21 verso.)

Un autre termine sa copie par ces vers peu corrects :

Scribere qui nescit nullum putat esse laborem
Sed ego, qui scripsi, laborem esse novi.

(Londres. British Museum. Harleianus 2631, folio 90 verso; les mêmes vers sont récrits au folio 91 verso, avec deux fautes d'orthographe : *scripesi, laboren.*)

Un troisième, après avoir transcrit les *Philippiques* et les *Verrines*, ajoute ce quatrain :

Ut gaudere solet fessus navita labore
Desiderata diu litora nota uidens,
Haud aliter scriptor optato fine libelli
Exultat uiso lassus et ipse quidem.

(Turin. Biblioteca Nazionale Universitaria. D, IV, 2.)

Souvent la fatigue se trahit par un moindre soin donné aux majuscules, aux titres. Un scribe avait entrepris de copier les seize livres *Ad familiares;* mais, vers le milieu du XIIIe livre, il trouve que les initiales rouges et les titres, également à l'encre rouge, compliquent vraiment trop son travail ; le XIIIe livre est rempli

de brèves lettres de recommandation, au nombre de soixante-dix-neuf. Simplifions, si nous voulons arriver au bout, se dit le copiste. Et il achève son œuvre d'une manière beaucoup moins élégante. L'écriture n'a pas varié : on reconnaît la même main ; mais les titres et majuscules d'un travail soigné sont beaucoup plus rares. (Bologne. Biblioteca comunale. A, 40.)

Un *De amicitia* commence en grande écriture avec des lettres ornementées au début de chaque phrase ; mais cela demande trop de peine ; bientôt les ornements disparaissent. Plus loin, les lettres diminuent de taille : le scribe économise sa peine, son temps et son papier. (Séville. Biblioteca Colombina. 5, 5, 33 ; autrefois BB, 150.)

Mais ne soyons pas sévères pour ces travailleurs modestes qui nous ont rendu tant de services en nous conservant les œuvres de Cicéron. Ne leur en voulons pas d'avoir laissé parfois leur attention se relâcher et leur patience fléchir.

Ils nous ont d'ailleurs eux-mêmes demandé d'être indulgents : tel le jeune scribe de quinze ans qui termine par ces vers un manuscrit, comprenant du Cicéron et d'autres auteurs :

Vix bene ter quinos compleram Jacobus annos[1].
Aurea stirpe trahens ortum cum scribere primum.
Hoc opus indocto rudis ausa est police dextra.
Si is igitur peccat peccat corruptio libri.
Da ueniam quicunque leges puerilibus annis.

(Paris. Bibliothèque nationale. Latin 6072, folio 122 verso[2].)

VII. La beauté des manuscrits cicéroniens.

L'estime dans laquelle on tenait les œuvres de Cicéron, surtout à l'époque de la Renaissance, est attestée non seulement par le nombre considérable des copies qu'on en exécuta, mais par le soin donné à leur ornementation.

Nous signalerons ici quelques-unes de celles que nous avons eu l'occasion de voir. Aucune photogravure n'en donne l'idée.

Ces manuscrits sont cités seulement à titre d'indication, nous

1. Jacques met un point à la fin de chaque vers, et nulle autre ponctuation dans ce petit poème.
2. La suite du manuscrit est d'une autre main.

souhaitons vivement qu'une étude plus complète fournisse un jour la liste de tous les plus beaux manuscrits cicéroniens. Mais, comme nous craignons fort que ce jour ne soit assez éloigné, nous pensons qu'en attendant, des listes partielles ne sont pas sans quelque utilité.

Comme toujours, dans les énumérations du même genre, nous signalons seulement les manuscrits que nous avons eus entre les mains depuis que notre attention s'est portée sur cette question.

Bologne. Biblioteca Universitaria.

1097 (*alias* 2229). Magnifique in-folio contenant toutes les lettres de Cicéron, avec très belles initiales au commencement de chaque livre.

Florence. Biblioteca Laurenziana.

Laurentianus Mediceus 48, 8 (discours; *De Imperio Cn. Pompei*, etc.)[1]. Somptueux in-folio du xve siècle. Miniatures à la première page; au verso, le titre en lettres d'or.

Laurentianus Mediceus 76, 1 (traités philosophiques). Copié spécialement pour Pierre de Médicis.

Londres. British Museum.

Add. 11928 (lettres *Ad familiares*). Ce manuscrit a excité l'enthousiasme d'un bibliothécaire, qui a écrit en tête : « *A splendid and beautiful* Italian ms. on the *finest* vellum, written in *fine* plain and open characters... The capitals, at the beginning of each letter, are *very beautifully* and highly illuminated in gold and colours.

« This is a very *fine* and valuable ms. »

Harleianus 5295 (*De oratore;* xve siècle). « Codex membranaceus pulcher », dit, avec raison, le catalogue imprimé.

Madrid. Biblioteca nacional.

12839 (*De officiis;* achevé en 1417). Miniatures et nombreuses lettres ornées.

Milan. Biblioteca Ambrosiana.

L 102, *sup.* (*Tusculanes*). Miniatures extrêmement fines.

Mont-Cassin.

340 (*Verrines;* xve siècle). In-folio, belles initiales.

Paris. Bibliothèque nationale. Latin 7789 (*Pro Marcello, De senectute;* terminé le 5 novembre 1405). Considéré par A. Champollion comme le plus beau manuscrit de Cicéron que possède la Bibliothèque nationale[2]. Initiales soignées et miniatures.

Latin 16589 (*De amicitia, De officiis, Paradoxes, De senectute, Tuscu-*

1. Pour abréger, nous ne répétons pas ici le contenu des manuscrits; on le trouve dans les catalogues, les éditions, etc.

2. A. Champollion, *Paléographie*, p. 77.

lanes, *De finibus;* xve siècle, d'après Léopold Delisle[1]). « Superbe manuscrit », dit une note écrite au verso du feuillet de garde et qui l'attribue au xvie siècle. La première page ne comprend que le titre du *De amicitia* et les premiers mots jusqu'à *in omni sermone* inclusivement. Ces quatorze lignes sont écrites en capitales, alternativement or et violet.

Pérouse. Biblioteca comunale.

N 56 (*Tusculanes*, manuscrit terminé le 12 février 1500). Contient le plus joli *explicit* que nous ayons jamais vu.

Rome. Vatican.

Ottobonianus 2057 (traités de rhétorique; xve siècle). Miniature intéressante[2] et très belle écriture.

Urbinas 322 (lettres à Brutus, Quintus, Atticus; xve siècle). Il commence ainsi : « In hoc ORNATISSIMO codice continentur... » Très belle écriture, splendides initiales.

VIII. Menus détails.

Combien on aura de peine à établir un jour la liste complète des mss. cicéroniens, on l'a vu plus haut par quelques exemples; mais bien d'autres remarques faites au jour le jour mènent à la même conclusion.

*
* *

Ainsi, nous lisons dans une revue allemande[3] que le gymnase de Torgau possède un manuscrit de Cicéron, ms. datant de la Renaissance. Mais on ne nous dit pas quel ouvrage (ou quels ouvrages?) il contient.

Encore pourrait-on arriver à le savoir. Mais tous les manuscrits que nous avons vus paraître dans les catalogues de vente, que sont-ils devenus? Bien rarement on a de leurs nouvelles. Il ne sera pas facile de retrouver leurs traces.

*
* *

Toujours il faudra se défier des titres. On lit : *M. T. Ciceronis hortensius incipit*[4]. Qu'on ne croie pas avoir trouvé le dialogue in-

1. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 15176-16718 du fonds latin*, Paris, Durand, 1870, p. 68.
2. Cf. *Revue de philologie*, LIV, 1928, p. 353.
3. *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, XLVIII, 1931, p. 591.
4. Florence. Biblioteca Nazionale. Magl. 29, 199.

titulé *Hortensius*, dont la découverte serait une si grande joie. Le copiste s'est trompé : ce qu'il a transcrit c'est tout simplement ce qui reste des premières *Académiques*.

*
* *

On sait qu'un ms. est du XIIe siècle. Cette date inspire un certain respect. Mais, à la première page, une splendide initiale et une fine miniature datent évidemment de la Renaissance. Qu'est-il donc arrivé? Le manuscrit n'est-il pas du XIIe siècle? Il l'est dans son ensemble. Mais deux folios avaient été arrachés. On les a remplacés au XVe siècle, en ayant soin d'imiter, dans une certaine mesure, l'écriture de la partie ancienne; mais, pour le début, on a fait trop beau. Les initiales des pages qui suivent paraissent grossières en comparaison des ornements qui rehaussent les pages intruses. Il faudra se défier du texte que celles-ci contiennent; en tout cas, il n'est pas du XIIe siècle, et les éditions critiques avertissent bien rarement de détails comme celui-là[1].

Dans un autre manuscrit, plus vénérable encore[2] — il est du IXe siècle — ce sont les quatre dernières pages, déchirées et malpropres, que remplacent deux feuillets récents, renfermant le texte complet; mais d'après quelle source?

*
* *

Le copiste qui transcrivait un ouvrage de Cicéron n'était pas d'ordinaire un helléniste; les mots grecs étaient pour lui des énigmes et il ne se risquait pas à imiter ces caractères inconnus sans en comprendre le sens. Il laissait le plus souvent un espace blanc; plus tard un scribe plus habile venait et remplissait les lacunes; parfois l'espace était trop étroit, parfois trop large; les lettres se serraient ou débordaient au-dessus de la ligne. Mais il arrivait aussi que l'helléniste ne vînt jamais. Les espaces restent vides, attendant encore qu'on les remplisse. Seulement, on voit en marge le mot *Graecum* ou la lettre *G* indiquant la nature de ces lacunes.

Le grec, dans les manuscrits de Cicéron, a son histoire à part,

1. Rome. Vatican. Vat. lat. 1698 (*De inventione*).
2. Rome. Vatican. Vat. lat. 3246 (*Tusculanes*).

différente de celle du texte, et encore plus difficile à retrouver[1].

Exemple : Madrid. Biblioteca Nacional. 9121 (grec ajouté par plusieurs mains et parfois manquant).

*
* *

Dans les ouvrages modernes on aime à distinguer diverses sortes d'éditions : les unes ne donnent que le texte de l'auteur; d'autres ajoutent des notes explicatives, un commentaire qui cherche à résoudre les difficultés; enfin, il en est que l'on qualifie d' « éditions critiques », dans lesquelles on lit les diverses variantes que présente le texte.

Les mêmes distinctions existaient parmi les manuscrits. La plupart ne donnent que le texte, plus ou moins soigné, plus ou moins correct. Un nombre assez considérable présente, de plus, des explications tout à fait analogues aux commentaires actuels, quoique généralement moins bien informées; ces explications sont ce qu'on appelle les « gloses », elles ont été très souvent signalées. Mentionnons seulement un manuscrit où le commentaire est écrit à la suite du texte. Naples. Biblioteca Nazionale. IV, G, 20. Le *De amicitia* y est suivi d' « Explicationes » d'une écriture différente. Elles indiquent le sens précis des mots, expliquent les allusions historiques et la suite des idées, citent au besoin des textes empruntés à d'autres ouvrages de Cicéron (v. g. les *Tusculanes*), à Sénèque, Quintilien, etc.

Mais on trouve aussi parfois de véritables éditions critiques, indiquant plusieurs variantes et laissant le choix au lecteur. Tel est le manuscrit du Mont-Cassin 340 (*Verrines;* xve siècle). Les variantes y sont écrites en marge, de la même main que le texte; ce ne sont pas des corrections, comme il arrive si souvent, mais un bref apparat critique, analogue à celui qu'on trouve dans certaines éditions modernes.

*
* *

Des centaines, des milliers de manuscrits cicéroniens ont été copiés au cours des siècles; mais ont-ils beaucoup servi? Étaient-ils très lus?

1. Nous ne touchons pas ici une autre question : celle des mots grecs écrits en lettres latines; cf. *Études sur le style des discours de Cicéron*, 3e éd., p. 71, n. 2.

Les uns plus; les autres moins. Les exemplaires splendides ornés de miniatures admirables étaient gardés trop jalousement pour être d'un usage ordinaire. Ils ne seraient pas dans un état de conservation si parfait si on les avait consultés très fréquemment.

Mais on peut dire que la plupart des manuscrits ont été très lus. Beaucoup d'entre eux ont laissé des feuillets à la bataille. Les traces d'un usage fréquent sont visibles sur bien des pages. Il en est où une vénérable crasse, d'une antiquité séculaire, dit assez qu'ils ont été maniés par des lecteurs innombrables.

Exemple : Escorial. Q, I, 11 (XIIIe siècle). Combien de générations de latinistes ont manié ce volume pour le mettre dans un tel état!

*
* *

Mais, hélas! depuis qu'il y a des imprimés, les manuscrits sont bien négligés et, si des conservateurs attentifs ne veillent sur eux, l'abandon leur est plus funeste que l'usure de jadis. Les vers en font leur proie, et le texte en est peu à peu rongé en attendant qu'il tombe en poussière entièrement.

Exemple : Pérouse. Biblioteca comunale. D, 14 (*De officiis*). De nombreux trous ronds attestent le passage des vers; aussi, bien des lettres ont disparu, et le mal est sans remède.

*
* *

On se demande peut-être combien coûtaient ces manuscrits? Fallait-il être riche pour lire Cicéron?

Encore des questions auxquelles on ne peut donner que des réponses partielles. Mais, de temps en temps, on trouve quelques notes indiquant des prix.

Exemple : Bologne. Biblioteca Universitaria. 280. Manuscrit contenant plusieurs discours de Cicéron, acheté cinq ducats à Bologne le 7 mai 1466.

*
* *

On publie de nos jours des « Extraits » de Cicéron, des « Lettres choisies », pour les lecteurs pressés qui trouvent trop longs les ouvrages complets ou pour les commençants qui risqueraient de

s'y noyer. L'usage est ancien, et les manuscrits montrent que le choix se portait souvent sur les même passages qu'aujourd'hui.

Exemple : Choix de lettres. Escorial. T, III, 15 (xve siècle), folios 82-134. — Turin. Biblioteca Nazionale Universitaria. D, V, 44 (xve siècle).

*
* *

Enfin parmi les remarques sans nombre qu'appellerait la description des manuscrits cicéroniens, il faudrait signaler la variété infinie non seulement de l'écriture et de l'ornementation, mais aussi du format.

Il y en a vraiment de toutes les grandeurs, depuis celle de nos in-32 jusqu'à celle de nos in-folio, en passant par les in-16, les in-12, les in-octavo, les in-quarto.

D'ailleurs, les catalogues imprimés ne manquent pas de mentionner le nombre de centimètres en longueur et en largeur. Mais la vue est plus réjouissante.

On aime les tout petits comme le volume de poche conservé à Vérone (Biblioteca comunale. 523); mais l'on ne peut ouvrir qu'avec respect les puissantes collections de *Discours* ou de *Lettres* qu'on trouve un peu partout, à Bologne, Oxford, Rome, Venise et ailleurs.

Exemples : Bologne. Biblioteca Universitaria. 1095. — Oxford. Bodleian Library. Canon. 226. — Rome. Vatican. Palat. 1525. — Venise. Biblioteca Nazionale Marciana. 1655, et surtout 1810.

Quant à l'énorme in-folio de Tolède (on dirait maintenant : le super in-folio), devant lui, on reste stupéfait. (Tolède. Biblioteca de la Iglesia Mayor. 47, 15).

L. Laurand.

IV

TVLLIANA

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR QUELQUES LETTRES DE CICÉRON

PAR L.-A. CONSTANS
Professeur à la Faculté des lettres de Paris

Att., IV, 1, 4 Cicéron revient d'exil. Il a quitté Dyrrachium la veille des ides d'août (4 août) 57, le jour même, dit-il, où a été votée par les comices la loi de son rappel. Le 5, il est arrivé à Brindes, où l'attendait sa fille Tullia et où la population lui a fait un accueil enthousiaste. C'est là qu'une lettre de Quintus lui apprit le vote du 4. Cicéron dit à Atticus quel jour lui est parvenue cette lettre, au reçu de laquelle il s'est mis, soit le jour même, soit le lendemain, en route pour Rome. Mais le texte des manuscrits n'est pas sûr, et la date qui a paru jusqu'ici en résulter a embarrassé — à bon droit — les commentateurs. Cette date est : *ante diem VI. Id. Sext.*, le sixième jour avant les ides d'août, soit le 8. Tel est le texte qu'a adopté, après bien d'autres, M. Sjögren, dans son édition de la *Collectio scriptorum ueterum Upsaliensis*. Mais cela suppose que le courrier de Quintus, parti de Rome dans l'après-midi du 4, a parcouru 360 milles, soit 540 kilomètres, en quatre jours. Ce n'est assurément pas impossible : César, dans des circonstances exceptionnelles, pour aller de Rome à Genève en mars 58, ou pour aller, en février 52, rejoindre ses légions de Vienne à Langres (ou Dijon?), a couvert des étapes journalières de 150 kilomètres[1]; on ne doit pas perdre de vue, cependant, que la vitesse normale des courriers était de 40 à 50 milles par jour, 60 à 75 kilomètres. D'autre part, comme Cicéron est arrivé à Rome le 4 septembre[2], il aurait mis 25 à 26 jours à couvrir en sens inverse la même distance, alors qu'il devait être pressé de revoir Rome et les siens après dix-sept mois d'absence.

1. Cf. *B. G.*, I, 7, 1, et Plut., *Caes.*, 17; *B. G.*, VII, 9, 4; Suet., *Caes.*, 57.
2. Cf. *Att.*, IV, 1, 5.

Cette double difficulté a amené O. E. Schmidt à proposer de lire le chiffre III au lieu du chiffre VI, ce qui nous donne la date du 11 au lieu du 8. Ce texte a été adopté par Tyrrell et Purser. Une correction de ce genre est irréprochable au point de vue paléographique quand les manuscrits, comme c'est le cas habituel, donnent la date en chiffres : car alors la confusion entre *iii* et *ui* est on ne peut plus facile. Mais ici, précisément, les manuscrits nous mettent en présence d'un cas particulier, et tel que les vraisemblances paléographiques vont à l'encontre de la correction proposée. En effet, que nous donnent-ils? *R*, le meilleur manuscrit de la classe Σ[1] — *E* manque pour ce passage — porte *ante dies ē* (= *est*); *P*, manuscrit parent de *R*, *ante dies est; O* et *V*, autres manuscrits de la classe Σ, *ante diem sext.* D'autre part, le meilleur représentant de la classe Δ, *M* (*Mediceus* 49, 18), porte *ante dies sex.* Il est clair que c'est là une correction. Le texte de l'archétype commun à Δ et à Σ paraît avoir été *antediesext.* ou *antediesest.* A première vue, cette constatation pourrait sembler justifier la lecture *ante diem sextum.* Mais il convient d'observer que cette graphie d'une date en toutes lettres a un caractère exceptionnel : d'ordinaire, les manuscrits des Lettres de Cicéron écrivent une date comme *ante diem sextum Idus Sextiles* de la façon suivante : *a. d. ui. id. sext.* De cette observation découle une double conséquence. La première, c'est que, si les manuscrits font ici exception à la règle, il devient impossible d'adopter la correction d'O. E. Schmidt, fondée précisément sur un usage graphique qui, ici, n'est pas observé. La seconde, c'est que cette graphie anomale pourrait bien être le signe d'une corruption. Nous sommes donc invités tout ensemble à rejeter la correction d'O. E. Schmidt *ante diem III. Id. Sext.* et à ne pas nous contenter de la leçon traditionnelle *ante diem VI. Id. Sext.* De fait, il nous paraît extrêmement probable que le texte primitif était simplement *Id. Sext.* (= *Idibus Sextilibus*); que, par redoublement de ces deux unités graphiques, on a eu le texte fautif *ad. sext. id. sext.;* que ce que l'on prenait pour le chiffre *VI* étant écrit — exceptionnellement,

1. Bibl. nat., lat. 8538. — Cf. notre article dans *Rev. Ét. lat.*, 1930, p. 341 et suiv. Nous sommes heureux que cet article ait amené M. Sjögren, le savant éditeur des Lettres à Atticus, à reconnaître la valeur du ms. *R*, qu'il avait d'abord écarté, et à l'utiliser à partir du livre IX (*Coll. script. uet. Upsal.*, fasc. III, 1932; cf. *Symbolae philol. O. A. Danielsson dicatae*, Upsal, 1932, p. 318).

et pour cause — *sext.*, on a éprouvé le besoin de développer également les abréviations *a. d.* : d'où le texte *ante diem sext* ou *antediēsext* ou *antediesest.*

La conclusion s'impose : il faut lire *Id. Sext.*, « aux Ides d'août », c'est-à-dire le 13. Dès lors, le messager de Quintus aura mis neuf jours à parcourir 360 milles, et Cicéron vingt ou vingt et un : nous sommes ramenés, de part et d'autre, à des chiffres normaux.

*
* *

Att., IV, 13, 1. *Immo uero cogimur : Milonis nuptiae ; comitiorum non nulla opinio estrigo et surata fuisse me in altercationibus quas in senatu factas audio fero non moleste.*

Ce texte, évidemment corrompu, paraît bien être celui de l'archétype, puisqu'il nous est donné à la fois par la première main du *Mediceus* et par les manuscrits *R* et *P* (Bibl. nat., lat. 8538 et 8536), représentants de la classe Σ. Il a été corrigé de bonne heure. Le *Mediceus* porte la leçon suivante : *est. Ergo et si irata*, qu'on retrouve dans d'autres manuscrits de la même classe et peut-être — s'il faut en croire Bosius — dans un manuscrit aujourd'hui perdu (*Z*) ayant appartenu à Jean de Tournes. Cet essai de lecture remplace par des mots latins les barbarismes de l'archétype, mais il n'éclaire pas le sens. Bosius a proposé : *est. Ego ut sit rata afuisse*, qui a été adopté par la plupart des éditeurs. Pourtant, le texte ainsi établi est aussi peu satisfaisant que possible. Il fait dire à Cicéron : « Je suis forcé d'aller à Rome : c'est le mariage de Milon, et on s'attend à des élections. *A supposer que ce bruit se confirme*[1], je ne suis pas fâché de n'avoir pas été là lors des disputes qui, me dit-on, ont eu lieu au Sénat. » Nous avouons ne pas comprendre. Quel lien y a-t-il entre ces élections et les discussions du Sénat ? Les éditeurs qui acceptent le texte de Bosius pensent à une discussion sur l'octroi de *supplicationes* à César ou à propos de l'expédition de Crassus contre les Parthes[2]. Cicéron ajoute, en effet, dans la phrase suivante : *nam aut defendissem quod non placeret aut defuissem cui non oporteret :* « Car je me serais trouvé dans l'alternative ou de défendre une cause que je n'approuvais

1. Tyrrell, II², p. 116, note : « Granting that it is confirmed. »
2. Tyrrell, *loc. cit.*

pas ou de priver de mon appui quelqu'un à qui je le devais. » Encore une fois, qu'est-ce que cela a affaire avec la perspective de comices électoraux? Personne, en vérité, ne nous l'explique. Et comment Cicéron peut-il dire : « Je me félicite de n'avoir pas été au Sénat, à supposer que le bruit d'élections se confirme? » Est-ce donc que, si le bruit ne se confirmait pas, il regretterait d'avoir été absent? Tyrrell explique la phrase en supposant une ellipse : « A supposer que le bruit d'élections se confirme, ⟨je regrette de ne pas avoir assisté à la brigue électorale; mais⟩ je ne suis pas fâché etc... » Outre que l'ellipse est un peu forte, on ne voit pas que la brigue ait attendu, pour se donner libre cours, l'annonce des élections, quand celles-ci sont en retard de quatre mois (on est au milieu de novembre) et alors qu'il était d'usage, pour les candidats au consulat, de poser leur candidature un an à l'avance; on ne voit pas davantage que Cicéron puisse ne pas arriver à temps pour jouir du *rush* final de la campagne électorale, puisqu'il ne s'agit que de bruits (*comitiorum non nulla expectatio*), et qui demandent, par hypothèse, confirmation (*ut sit rata*), puisque, d'autre part, il doit être à Rome dans deux ou trois jours, étant arrivé dans sa villa de Tusculum le 14 et ayant l'intention d'être à Rome le 18.

M. Sjögren a fait sagement, dans sa récente édition des Lettres à Atticus, de faire précéder le texte en question d'une croix. Nous observerons seulement que le texte à marquer de ce signe, si l'on renonce à chercher une correction plus acceptable que celle qui a jusqu'à présent rallié trop de suffrages, n'est pas, comme l'imprime le savant éditeur suédois, + *ergo et si irata;* il n'y a là qu'un essai ancien de lecture de l'archétype — essai d'ailleurs infructueux; la leçon primitive est, à n'en pas douter, celle de *M¹RP : estrigo et surata.* C'est de là qu'il faut partir si l'on veut essayer de découvrir ce que nous cache la corruption de l'archétype.

Dans cette recherche, une voie s'offre à nous, qui n'a pas encore été tentée : c'est celle que nous ouvre, à plus d'une reprise, la mélecture d'un mot ou d'un groupe de mots grecs transcrits, à un moment donné, en lettres latines. Un exemple en quelque sorte classique est celui que nous trouvons dans *Att.*, VII, 11, 5, où les manuscrits donnent *quae sit hora me Caesaris* et où on lit, depuis Victorius : *quae sit* ὁρμὴ *Caesaris.* La graphie en lettres latines re-

monte-t-elle, pour les cas de ce genre, à Cicéron lui-même? Il est probable que c'est plutôt le fait d'une édition du temps de l'Empire. Si, en effet, dans les œuvres philosophiques de Cicéron, tous les mots grecs sont écrits en caractères latins, dans les lettres *ad familiares* il paraît avoir eu recours, très généralement, à l'alphabet grec[1]. A plus forte raison dut-il en être de même dans sa correspondance avec Atticus, qui est de caractère intime et adressée à un homme qui n'était pas moins grec que latin. Mais on a l'impression qu'à un moment donné les éditeurs romains des Lettres de Cicéron — tant *ad familiares* qu'à Atticus, Quintus et Brutus — transcrivirent en caractères latins sinon les citations de quelque étendue, du moins tous les mots ou groupes de mots isolés; par la suite, ils furent retranscrits, tant bien que mal, en caractères grecs[2]. Exception faite, cependant, de ceux qui ne furent pas compris : ce sont précisément ceux-là qui constituent ces *loci desperati* sur lesquels la critique moderne a encore, croyons-nous, son mot à dire.

Dans la courte lettre à laquelle appartient le passage que nous étudions, Cicéron a eu recours au grec à trois reprises : σκυλμόν — ὀξύπεινος — τὴν παροῦσαν κατάστασιν τυπωδῶς. En réalité, il y a eu recours une fois de plus : sous les mots *estrigo et surata fuisse* il faut lire, croyons-nous : λῃστρικῷ Συρίας *afuisse*. L'iota souscrit de ω était ascrit dans le texte du manuscrit primitif, et c'est là l'origine de *et;* le *a* de *afuisse* a été joint au mot précédent; le deuxième sigma, C, de ce mot a été lu T. Les autres corruptions, si elles ne s'expliquent pas toutes aussi aisément, sont cependant, on en conviendra, légères.

Avec cette restitution, tout le texte s'éclaire. Nous avons d'abord deux phrases symétriques sans verbe : *Milonis nuptiae; comitiorum non nulla opinio*, qui énoncent les raisons pour lesquelles Cicéron se sent forcé d'aller à Rome : « C'est le mariage de Milon; et je ne suis pas sans m'attendre à des élections. » Ensuite Cicé-

1. La question de l'écriture du grec, par les Romains, à l'aide de lettres latines, a été étudiée dans une dissertation de G. Nieschmidt, *Quatenus in scriptura Romani litteris graecis usi sint*, Marbourg, 1913. L'auteur a laissé de côté les Lettres à Atticus, Quintus et Brutus, sans doute à cause de l'âge relativement récent des manuscrits.

2. Voir, par exemple, *Fam.*, IX, 16, 4, αποφθεγματωρον *codd.* Cicéron avait écrit ἀποφθεγμάτων; on a, sous l'Empire, transcrit *apophthegmatorum;* on a, plus tard, retranscrit αποφθεγματωρον.

ron explique pourquoi, s'il est pressé maintenant d'être à Rome, il n'a pas été fâché, jusqu'à présent, de ne s'y pas trouver. Et c'est à cause de Crassus. Il avait, à quelque temps de là, eu avec le consul, en plein Sénat, une altercation violente : Crassus l'avait traité d' « exilé », ce qui était bien l'allusion la plus cruelle qu'on pût faire à son passé politique; Cicéron en avait été profondément blessé et il ne s'était réconcilié avec Crassus que par nécessité, à la prière des deux autres triumvirs, Pompée et César[1]. Comme on le voit par la suite de la lettre, Crassus venait de procéder aux cérémonies officielles de son départ de Rome pour sa province de Syrie : il s'était hâté de le faire pour mettre ses adversaires devant un fait accompli. On était, en effet, très ému à Rome de l'expédition que Crassus préparait contre les Parthes, des levées considérables qu'il avait faites en Italie en vertu de la *lex Trebonia;* le jour de son départ officiel, quand il offrit au Capitole le traditionnel sacrifice, le tribun Atéius provoqua de violentes manifestations populaires et prononça contre lui et contre son entreprise des imprécations auxquelles le désastre de Carrhes devait donner, dix-huit mois plus tard, une tragique portée[2]. Ces manifestations, nous le voyons par notre texte, avaient été précédées de discussions passionnées au Sénat. Sans doute l'*ornatio prouinciae* en avait-elle fourni le prétexte. Car, bien que Crassus ait pu lever des troupes par la seule vertu du plébiscite Trébonien, il ne semble pas qu'il ait été pour cela dispensé d'obtenir du Sénat les sommes nécessaires à leur solde et à leur entretien. Cicéron désapprouve une expédition inutile, dangereuse, onéreuse, et qui n'a d'autre but que de servir, au mépris du droit des gens, les ambitions de Crassus : c'est cette expédition qu'il qualifie de « brigandage syrien », λῃστρικόν Συρίας. L'adjectif λῃστρικόν est employé substantivement par Thucydide[3]; A. Croiset traduit : « la piraterie »; le *Thesaurus* d'Henri Estienne explique, en sous-entendant σύστημα : *praedonum agmen*. De toute manière, l'expression s'applique bien à ce que Cicéron veut signifier, soit qu'il pense à l'expédition en général, soit qu'il pense plus précisément aux troupes que Crassus se dispose à emmener et pour lesquelles on a demandé de l'argent au Sénat.

1. Cf. Cassius Dio, XXXIX, 60; *Fam.*, I, 9, 20.
2. Cf. Plut., *Crass.*, 16; Cic., *De diu.*, I, 16, 29-30.
3. Thuc., I, 4.

Outre les raisons d'honnêteté et d'humanité qui l'inspirent, Cicéron obéit à des motifs plus personnels. Sa réconciliation avec Crassus n'a été qu'à demi sincère : ne s'écrie-t-il pas, à la fin de notre lettre, à propos du départ de Crassus : *O hominem nequam!* Mais toute son indignation ne fait pas que son rapprochement récent avec le consul et le désir qu'il a de ne pas déplaire à César et à Pompée ne l'empêchent d'intervenir. C'est pourquoi l'absence lui paraît une solution excellente : *nam aut defendissem quod non placeret* (l'expédition contre les Parthes), *aut defuissem cui non oporteret* (Crassus).

*
* *

Une autre lettre du livre IV *ad Atticum* nous a paru offrir une fréquence remarquable du genre de faute que nous venons de signaler. Les manuscrits nous ont conservé dans cette lettre deux mots grecs : nous pensons qu'il faut en lire en trois autres endroits dans le court passage suivant :

Att., IV, 19, 1. *quin tu huc aduolas et inuisis illius nostrae rei p. germane + putaui de nummis* (uel *-os*) *ante comitia tributim uno loco diuisis* (uel *-os*) *palam, uide absolutum Gabinium + cociace dictaturam fruere iustitio et omnium rerum licentia. Perspice aequitatem animi mei et + ludum et contemptionem ⟨F⟩elicianae unciae*[1].

1° *Germane putaui de.* Les plus récents éditeurs — Tyrrell, Sjögren — ont renoncé à rien tirer de ce texte. Tyrrell écrit : *germanae...? + putaui de*, en donnant à *germanae* le sens de « véritable, authentique », et en supposant, avec Wesenberg, qu'un mot comme *umbram*, *simulacrum*, *imaginem* est tombé après *germanae*. Manutius a proposé de lire *peti uide* pour *putaui de :* « vois que l'on fait sa campagne électorale etc... ». Cette conjecture a le mérite de cadrer avec le contexte et de séparer correctement les syllabes fournies par les manuscrits : car le *uide* qui suit invite à couper *puta uide*. Le défaut de la leçon de Manutius, c'est qu'elle laisse subsister un texte inintelligible avec *inuisis illius nostrae rei p. germane;* c'est, d'autre part, qu'elle oblige à

1. Pour ces deux derniers mots, les mss. présentent de nombreuses variantes. Nous adoptons la très heureuse conjecture de Tyrrell, et nous les laisserons hors du débat.

corriger dans le mot *puta* deux lettres sur quatre. Nous croyons, quant à nous, que *puta* est une corruption de ΓΥΠΑ et qu'il faut écrire :

Quin tu huc aduolas et inuisis illius nostrae rei p. germane γυπά? *uide* etc...

Celui qui est « authentiquement le vautour de notre belle république », c'est Gabinius, désigné par son nom un peu plus loin. On sait quelle haine vigoureuse Cicéron avait vouée aux deux consuls de 58, Gabinius et Pison, qu'il tenait pour les principaux responsables de son exil. En décembre 54, au moment où il écrit la présente lettre, Gabinius, rentré de son gouvernement de Syrie, a été acquitté scandaleusement dans le procès *de maiestate* qui lui avait été intenté pour avoir, de son propre chef et au mépris de l'oracle sibyllin, rétabli Ptolémée Aulète sur le trône d'Égypte[1]. Cicéron s'est retenu de se laisser aller, au cours des débats, à la violence de ses sentiments[2] : il ne voulait pas mécontenter Pompée; bientôt même il allait, cédant aux prières de son tout-puissant ami, prendre la défense de Gabinius dans le second procès qu'on lui intenta pour malversations. Mais, dans l'intimité de sa correspondance avec Atticus, il sort de sa prudente réserve, non sans avoir recours, toutefois, au voile de la transcription en grec. L'épithète de *uultur*, *uulturius*, lui est familière quand il parle des consuls de 58 et de leur rapacité comme gouverneurs de province. *Pro Sestio*, 33, 71 : *Exierunt malis ominibus atque exsecrationibus duo uulturii paludati.* — *In Pis.*, 16, 38 : *Appellatus est hic uulturius illius prouinciae (si diis placet) imperator*[3].

L'adverbe *germane* ne se trouve pas ailleurs dans Cicéron[4]; mais l'adjectif *germanus*, au sens de *uerus*, *genuinus*, est fréquent.

2° Le mot *cociace* a été rattaché par les éditeurs tantôt à la lettre *Att.*, IV, 17, 3, tantôt à celle-ci. Il est placé, en effet, à la jointure de deux passages — l'un d'*Att.*, IV, 17, l'autre d'*Att.*, IV, 19 — qui, par suite d'une interversion des feuillets de l'archétype, se trouvent indûment soudés dans les manuscrits. La lettre *Att.*, IV, 17, 3, porte dans les manuscrits le texte : *et eo magis nunc co-*

1. Cf. *Att.*, IV, 18; Dio, XXXIX, 55 et 62.
2. Cf. *Q. fr.*, III, 4, 3.
3. Cf. Apul., *Met.*, X, 33 : *togati uulturii.*
4. Dans *Q. fr.*, II, 14, 2, un ms. et trois éditions anciennes donnent *germane*, mais la vraie leçon est *genuine*.

ciace dictaturam. Depuis que Mommsen a reconnu l'interversion des feuillets[1], les éditeurs font la coupure soit avant, soit après l'incompréhensible *cociace*. Tyrrell, Sjögren l'attribuent à *Att.*, IV, 17, 3, où ils le font précéder d'une croix ; ils placent également la croix fatidique, dans *Att.*, IV, 19, 1, devant *dictaturam fruere*. Sternkopf attribue *cociace* à *Att.*, IV, 19, 1 ; le texte de *Att.*, IV, 17, 3, débarrassé de ce barbarisme étrange, devient parfaitement intelligible, et dans *Att.*, IV, 19, 1, Sternkopf propose de lire, au lieu de + *cociace dictaturam*, *olface dictaturam*, en rapprochant de *Att.*, IV, 18, 3 : *res fluit ad interregnum, et est non nullus odor dictaturae*.

Nous croyons aussi, pour notre part, que *cociace* appartient bien à *Att.*, IV, 19, 1. Mais nous y voyons la transcription en lettres latines de ϢCEACE = ὡς ἔασε. Il doit y avoir là, de la part de Cicéron, quelque réminiscence littéraire.

Les mots *nummis* et *diuisis*, donnés sous cette forme par les manuscrits Δ, sont donnés sous la forme *nummos* et *diuisos* par les manuscrits *R* et *P*, seuls représentants pour ce passage de la classe Σ[2]. Or, il importe de remarquer que l'accusatif *nummos... diuisos* ne présente pas de sens après les mots *putaui de*, lesquels se trouvent, ainsi séparés, dans *RP* comme dans les autres manuscrits. C'est une présomption en faveur de l'authenticité de la leçon. On conçoit fort bien, en effet, comment, après ce que l'on croyait être la préposition *de*, *nummos* est devenu *nummis*. Mais on ne comprend pas comment *nummis... diuisis* serait, dans les mêmes conditions, devenu *nummos... diuisos*. Le principe de la *lectio difficilior* joue ici à plein. Et cette leçon *nummos... diuisos* exige que nous fassions commencer une nouvelle phrase avec *uide*, ce qui confirme la division γυπά. *Vide* précédemment établie.

Reste le mot *fruere*. Il nous paraît bien difficile d'admettre que Cicéron écrive à Atticus : « Viens jouir de l'absence de tribunaux, de la licence universelle. » Qu'a-t-il donc, cet honnête et paisible citoyen, à redouter de la justice? et que peut-il donc attendre de l'anarchie et du relâchement des mœurs? En vérité, tout ironique qu'on la suppose, pareille invitation a de quoi nous étonner. Nous croyons que *fruere* cache un infinitif dont *dictaturam* est le sujet

1. *Ges. Schriften*, VII, p. 28 et suiv.; cf. Sternkopf, *Hermès*, XL (1905), p. 1 et suiv.

2. Le mot *nummos* a été laissé en blanc par *P*, qui donne, par ailleurs, *diuisos*.

et *iustitio* le complément, et nous proposons d'écrire : *dictaturam irruere iustitio.*

En définitive, notre texte s'établit ainsi : *Vide nummos ante comitia tributim uno loco diuisos palam, uide absolutum Gabinium* ὡς ἔασε *dictaturam irruere iustitio et omnium rerum licentia.*

L'ensemble se traduira : « Vois comment on a distribué de l'argent, avant les élections, tribu par tribu, en un même lieu et sous les yeux de tous; comment Gabinius a été acquitté, et comment cela a permis, par la suspension de la justice et la licence universelle, que la dictature fonde sur nous. »

Le mot de *iustitium* désigne, comme on sait, l'arrêt de toute activité juridique, édicté dans des circonstances graves. Cicéron l'emploie ici par hyperbole : après l'acquittement scandaleux de Gabinius, c'est comme s'il n'y avait plus de tribunaux[1].

3° Dans la dernière phrase du passage que nous étudions, le mot *ludum* fait difficulté. Tyrrell le fait précéder d'une croix. Sternkopf déclare ne pas le comprendre et conclut qu'il est vraisemblablement corrompu. C'est bien aussi notre sentiment. Mais nous croyons qu'ici encore on est en présence d'un mot grec : nous proposons de lire λύσιν, « affranchissement, libération, indépendance ».

*
* *

Q. fr., II, 3, 5. *Sed idem Nerius index edidit ad allegatos Cn. Lentulum Vatiam et C. Cornelium* + *ista ei. Eodem die* etc...

Tel est le texte que donnent les plus récentes éditions, celles de Tyrrell et Purser, de Purser (Oxford), de Sjögren. C'est dire qu'on a renoncé à remédier à l'évidente corruption du texte[2]. Nous ne croyons pas, pour notre part, que le cas soit désespéré.

Rappelons brièvement les faits, tels que nous les apprend ce passage de la lettre à Quintus (§ 5). Le 10 février 56, Sestius, le tribun de l'année 57 qui avait si énergiquement contribué à faire rappeler Cicéron d'exil, était accusé de brigue par un certain Cn. Nérius, de la tribu Pupinia : *A. d. IIII. Idus Febr. Sestius ab indice Cn. Nerio Pupinia ambitu est postulatus.* Ce personnage dé-

1. Cf. *Q. fr.*, III, 7, 3 : *Gabini absolutio lex impunitatis putatur.*

2. A signaler cependant que Gurlitt, *Philol.*, 1920, p. 326, a proposé de lire : *C. Cornelium Statium.*

nonçait des faits de brigue qu'il avait surpris dans sa tribu au moment des élections au tribunat pour l'année 57 : on sait que, dans les comices tributes, le vote se faisait par tribus, et que la tribu était le cadre normal des largesses électorales et des tentatives de corruption. Le même jour, un autre accusateur citait Sestius devant les tribunaux pour violence. Cicéron se mit aussitôt à la disposition de Sestius : *eique nos totos tradidimus... itaque faciemus.* C'est ici que se place la phrase en discussion : *Sed idem Nerius* etc... Le mouvement marqué par *sed* semble indiquer assez nettement qu'un ou plusieurs faits nouveaux sont intervenus qui rendront la tâche de Cicéron difficile, si résolu qu'il soit à défendre son ami. Mais la phrase qui énonce ces faits nouveaux est corrompue en deux endroits : *ad allegatos*, *ista ei.*

Les manuscrits donnent tous, pour la première leçon, *ad allegatos*, sauf *R*, qui donne simplement *adlegatos*. Nous écrivons *adligatos*, en nous référant à un texte d'Isidore de Séville qu'a signalé M. Warde Fowler : *Testes... Hos quisque ante iudicium sibi placitis alligat, nec cui sit postea liberum aut dissimulare aut subtrahere se : unde et alligati appellantur*[1]. Ainsi Cn. Nérius, ne se bornant pas à dénoncer les faits de brigue qu'il a observés dans sa tribu, la tribu Pupinia, a produit deux autres témoins, Cn. Lentulus Vatia et C. Cornélius.

Restent les mots *ista ei.* L'état de la tradition manuscrite est le suivant. Tandis que les manuscrits de la classe Δ sont unanimes à donner *ista ei eodem die*, les autres manuscrits présentent les variantes suivantes : *staei. eo die G staerodie R statim eo die OV statuto die P.*

Deux remarques s'imposent à l'examen de ces variantes. La première, c'est que, pour toutes, on n'a plus affaire au démonstratif *ista*, mais à une forme au premier abord inintelligible *sta*. La seconde, c'est que *statim eo die* et *statuto die* sont d'évidentes tentatives de correction. Dans Δ, *ista* apparaît bien aussi comme une tentative pour remplacer l'inconnu par le connu. Nous restons donc en présence de la leçon *staeieodie* ou *staeieodemdie* comme étant celle de l'archétype commun aux *codices italici*, archétype dont il n'est plus à démontrer qu'il était écrit en *scriptura continua.*

1. Isid., *Or.*, V, 23; cf. W. Fowler, *Class. Rev.*, II, p. 40.

Le problème se pose donc dans les termes suivants : que recouvre la leçon au premier abord inintelligible *staei* ou *sta ei*? C'est ici le lieu de se souvenir d'un second caractère incontestable de l'archétype des lettres à Atticus, Quintus et Brutus, qui est d'avoir comporté de nombreuses abréviations. *Sta* nous apparaît dès lors comme une abréviation de *Stellatina* (*tribu*). Le texte primitif, celui qui s'est trouvé légèrement altéré dans l'archétype, devait être : *stā et*. Le fait nouveau qui inquiète Cicéron, c'est que Nérius a produit deux autres témoins appartenant à une autre tribu, et qui venaient dénoncer d'autres faits de brigue observés dans leur tribu. Que l'abréviation épigraphique courante de *Stellatina* soit *Ste* ou *Stel* et que nous ayons ici *Stā*, c'est une chose qui ne doit pas nous surprendre : le système d'abréviation qui a été suivi ici est le système normal des abréviations tironiennes, où le signe radical est suivi d'un signe de terminaison. *Ei* des manuscrits doit, croyons-nous, se lire *et*. Cicéron indique dans une seule et même phrase, en usant du coordonnant *et*, deux faits nouveaux inquiétants : l'un qui se rapporte à l'accusation *de ambitu*, l'autre — sénatus consulte ordonnant la dissolution des « sodalités » ou clubs politiques — qui se rapporte à la fois à l'accusation *de ambitu* et à l'accusation *de ui*, et qui est révélateur des dispositions du Sénat.

Le texte devra donc s'établir, en définitive, de la sorte :

Sed idem Nerius index edidit adl⟨i⟩gatos Cn. Lentulum Vatiam et C. Cornelium St⟨ellatin⟩a, et eodem die senatus consultum factum est etc...

*
* *

Q. fr., II, 8, 3. *Habemus hanc philosophiam non ab Hymetto sed ab + araxira.*

Ici encore, toutes les éditions modernes inscrivent la *crux* fatidique. Au risque de sembler bien audacieux, ici encore nous essaierons de découvrir ce qui se cache sous la corruption du texte[1].

Ce qui apparaît, au premier abord, c'est que Cicéron, par ce mot — ou groupe de mots — mystérieux, qui s'oppose à *Hymetto*, doit faire allusion à une montagne éclatante qu'il aperçoit de l'endroit où il est. Dès lors, une question préliminaire se pose : d'où

1. Pour la discussion des conjectures antérieurement proposées, nous renvoyons à la note de Tyrrell, t. II², p. 102.

la lettre *Q. fr.*, II, 8, est-elle écrite? On l'a datée le plus souvent de Cumes, mai 55, mais avec doute. Baiter, Wesenberg inscrivent la date, mais ne se prononcent pas sur le lieu; Körner[1] est peu disposé à admettre Cumes, et reconnaît que le contenu de la lettre ne fournit pas d'indication certaine pour la date; Sjögren écrit : « *e Cumano?*[2] » Seul Tyrrell paraît plus affirmatif[3]. O. E. Schmidt date la lettre de Cumes, avril 56[4]; mais cela est impossible, car Quintus était encore en Sardaigne après le 16 mai 56[5] : or, quand Cicéron écrit *Q. fr.*, II, 8, Quintus est en Italie, probablement à Rome, et il a auprès de lui son fils et son neveu. Récemment, M. K. Springer a proposé : Pompéi, fin avril 55[6]. Mais cela est également inacceptable : en effet, Cicéron écrit au § 2 : *Hoc uero mihi peculiare fuerit, hic etiam isto* (scil. *Mario*) *frui. Nam illorum praediorum scito mihi uicinum Marium lumen esse.* Par les mots *illorum praediorum* se trouve désigné, sans doute possible, le *Pompeianum*[7] : *hic* doit donc, nécessairement, désigner une autre villa. Plus récemment encore, M. Rothstein a proposé : Tusculum, septembre 55[8]. Il se fonde sur ces mots de la lettre : *Apud Anicium uidemus ut paratum sit*, « Je vois à ce qu'on soit prêt à le recevoir chez Anicius » (il s'agit de Marius, de santé trop délicate pour venir dans la villa de Cicéron, qui est *aperta ac ne rudis quidem*, « ouverte à tous les vents et dépourvue du confort le plus élémentaire »). Il est vrai que nous savons, par une allusion d'une lettre à Quintus[9], qu'Anicius avait une villa à Tusculum. Mais est-ce une raison pour qu'il n'en ait pas eu une à Antium? Quant à la date de septembre 55, elle est impossible. M. Rothstein l'indique parce qu'il suppose que le mot *spectacula* de *Q. fr.*, II, 8, 4, vise les jeux qui furent donnés par Pompée en septembre 55; mais nous savons pertinemment que Cicéron y assista, donc se trouvait à Rome, et non point à Tusculum[10].

1. A. Körner, *De epistulis... quaestiones chronologicae*, diss. Leipzig, 1885, p. 31.
2. Édition de la *Coll. script. uet. Upsal.*, 1911, p. 110.
3. *Op. cit.*, p. 100, note.
4. O. E. Schmidt, *Ciceros Villen*, dans *Neue Jahrb.* de Ilberg, 1889, p. 480, note 4.
5. Cf. *Q. fr.*, II, 6. Il paraît tout à fait arbitraire d'imaginer, comme le fait Schmidt, un bref aller et retour de Quintus en avril-mai.
6. K. Springer, *Supplementum Tullianum*, Charlottenburg, 1927, p. 99.
7. Voir plus loin, p. 151.
8. *Hermès*, 1932, p. 84-85.
9. *Q. fr.*, III, 1, 23.
10. Cf. *Fam.*, VII, 1. — Le mot *spectacula*, dans *Q. fr.*, II, 8, 4, ne fait pas allusion à des représentations, mais au spectacle du désordre politique.

Dans cette grande incertitude où nous sommes sur la date et le lieu de la lettre *Q. fr.*, II, 8, une conjecture de Madvig, à propos d'une corruption des manuscrits au début de la lettre, doit retenir notre attention. Les manuscrits donnent : *ante a te is* ou *antea te is*. Madvig a proposé d'écrire : *Antiates*[1]. C'est, au point de vue paléographique, irréprochable. Quant au sens, il est de beaucoup préférable à celui que peut offrir la vulgate *An te Ateius?* — dont nous ne voyons pas, pour notre part, comment il faut l'entendre[2]. Avec *Antiates*, au contraire, tout s'éclaire. Cicéron vient de reprocher à son frère de craindre de le déranger : *Antiates me hercule mihi docere uideris istius generis humanitatem, qua quidem ego nihil utor abs te :* « Vraiment, tu me parais donner aux gens d'Antium une belle leçon de discrétion ; mais c'est une vertu dont je ne veux pas de ta part[3]. »

Si la lecture si heureuse de Madvig n'a guère été adoptée jusqu'ici, c'est apparemment parce qu'elle implique que la lettre soit datée d'Antium[4]. Mais rien, à la vérité, ne s'y oppose : nous avons tout un ensemble de lettres qui ont été écrites par Cicéron au cours d'un séjour qu'il fit à Antium au mois de juin 56[5] ; la lettre *Q. fr.*, II, 8, s'insère aisément dans la série.

Il convient même d'observer qu'il y a en faveur de cette thèse de sérieuses présomptions, en dehors des appuis que lui apportent la leçon *Antiates* et celle que nous proposerons tout à l'heure. L'allusion à la maladie du fils de Quintus (*opposuisti semel* ἀναντίλεκτον *causam, Ciceronis nostri ualetudinem : conticui; iterum Cicerones : quieui*) cadre avec ce que nous apprend la lettre *Att.*, IV, 7, écrite entre le 11 et le 15 avril 56 : *Nihil* εὐκαιρότερον

1. *Adu. crit.*, III, p. 195.

2. Voir la note de Tyrrell, *op. cit.*, p. 100 : il propose deux interprétations, l'une qui sous-entend *docuit*, l'autre qui sous-entend *interpellat.*

3. On ne saurait objecter à ceci que, cinq ans auparavant, Cicéron se félicitait de la discrétion des gens d'Antium : *Att.*, II, 6, 2 : *esse locum tam prope Romam... ubi me interpellet nemo, diligant omnes.* Outre qu'ils ont pu changer, c'est peut-être gratuitement que Quintus leur faisait la leçon.

4. C. F. W. Müller adopte *Antiates*, sans donner pour la lettre d'indication de lieu. O. E. Schmidt, *op. cit.*, p. 474, note, l'adopte également, tout en datant la lettre de Cumes : il imagine pour cela un séjour de Quintus dans la maison de son frère à Antium au mois d'avril 56 ; cette construction est des plus fragiles.

5. *Att.*, IV, 4a ; 5 ; 6 ; 8 ; 12 ; *Fam.*, V, 12. Le classement chronologique de ces lettres a donné lieu à controverse ; la solution la meilleure a été fournie par Rauschen, *Ephemerides Tullianae*, diss., Bonn, 1886, p. 42 et suiv. ; cf. Ed. Meyer, *Caesars Monarchie u. das Principat des Pompeius*, 3e éd., p. 139, note.

epistula tua, quae me sollicitum de Quinto nostro, puero optimo, ualde leuauit. Venerat horis duabus ante Chaerippus, mera monstra nuntiarat. Par contre, dans la correspondance de l'année 55, nous ne trouvons aucune allusion à une maladie du jeune Quintus.

Cicéron, on l'a vu, oppose la maison dans laquelle il se trouve (*hic*) à des *praedia* où il a Marius pour voisin. Si l'on rapproche ce passage de *Fam.*, VII, 1, 5, *ut nostras uillas obire... possis*, on se convainc que le mot *praedia* désigne non pas une propriété, mais deux, qui ne peuvent être que le *Cumanum* et le *Pompeianum*[1] : il faut donc que la lettre soit écrite d'ailleurs que de Cumes. La villa d'où Cicéron écrit la lettre *Q. fr.*, II, 8, est *aperta ac ne rudis quidem* (§ 3) : ce n'est pas là une raison suffisante pour affirmet qu'il s'agit du *Cumanum*. Prétendre, comme le fait O. E. Schmidt, que Cicéron a acheté le *Cumanum* dans l'hiver de 57-56 ou au printemps de 56[2], parce qu'il en est question pour la première fois dans la correspondance en avril de cette année[3], c'est d'une logique aventureuse. Et si le même auteur affirme que Cicéron bâtit une villa neuve, au printemps de 56, sur le terrain que — par hypothèse — il venait d'acheter, c'est sur la foi de notre lettre *Q. fr.*, II, 8, en lui faisant dire tout ce qu'elle ne dit pas. L'expression *uilla aperta ac ne rudis quidem*, non plus qu'une allusion à des ouvriers (*ut uel cum fabris habitare possimus*), rien de tout cela ne nous oblige à supposer que Cicéron bâtit une villa neuve. Il convient de ne pas oublier, en effet, qu'au moment de l'exil de Cicéron ses adversaires politiques avaient détruit ou endommagé non seulement sa maison du Palatin, mais aussi plusieurs de ses villas[4]. Dans la lettre *Att.*, IV, 4 a, écrite d'Antium en juin 56, on voit Cicéron faire un inventaire et un reclassement de sa bibliothèque d'Antium, et il écrit à propos de ses livres : *reliquiae multo meliores sunt quam putaram*, « ce qu'il en reste vaut beaucoup mieux que je n'avais cru ». N'est-ce pas là la preuve que la maison d'Antium n'avait pas été épargnée? L'expression dont se sert Cicéron fait

1. Voir plus loin, p. 151.
2. *Op. cit.*, p. 479.
3. *Q. fr.*, II, 5, 4.
4. Cf. *Att.*, IV, 2, 5, sur les estimations faites par le Sénat pour indemnités : *cetera ualde illiberaliter : Tusculanam uillam quingentis milibus, Formianum HS ducentis quinquaginta milibus.* Ce texte ne signifie pas qu'il n'y eut que le *Tusculanum* et le *Formianum* de détruits ou endommagés : Cicéron cite des exemples, il ne fait pas nécessairement une énumération complète.

penser à un incendie. Lorsqu'il écrit, dans *Q. fr.*, II, 8, 3, *nos enim ita philologi sumus ut uel cum fabris habitare possimus*, cela cadre à merveille avec ce que nous savons par ailleurs du réaménagement complet de sa bibliothèque, auquel il procéda pendant son séjour à Antium de juin 56[1]. Objectera-t-on que sa maison d'Antium n'est pas tellement inhabitable, puisqu'il a avec lui sa fille Tullia et puisque même il invite Atticus avec sa jeune femme[2]? Mais Tullia peut s'accommoder du confort précaire dont son père se contente. Quant à l'invitation, les termes en sont caractéristiques : *Ipse uero utique fac uenias, si potes in his locis adhaerescere et Piliam adducere*; et l'on voit par les autres lettres de cette période qu'Atticus ne se rendit pas à l'invitation de son ami. Enfin Cicéron n'invite-t-il pas Quintus dans la lettre même où il exprime le regret de ne pouvoir pas recevoir Marius, parce que sa santé exige des ménagements particuliers? La maison d'où Cicéron écrit cette lettre *Q. fr.*, II, 8, n'est donc pas inhabitable pour tout autre que lui : rien ne s'oppose à ce qu'elle soit la maison d'Antium en juin 56, et plus d'un indice, on la vu, nous engage à l'admettre.

Revenons maintenant à la leçon mystérieuse *ab araxira*. Si la lettre est écrite d'Antium, c'est d'une montagne visible d'Antium, dans les mêmes conditions où l'Hymette était visible d'Athènes, qu'il doit y être question. Or, cette montagne existe, et elle est effectivement nommée dans le texte : il nous suffit de lire *ab acra Axyra*, « du rocher d'Anxur ». A cinquante kilomètres au sud-est d'Antium, fermant l'horizon par delà la côte basse et les vastes étendues des marais Pontins, se dresse, à 228 mètres au-dessus du niveau de la mer toute proche, le rocher blanc d'Anxur, aujourd'hui Terracine. C'était un site célèbre. Horace lui a consacré un beau vers de son « Voyage à Brindes » (*Sat.*, I, 5, 26) :

Impositum saxis late candentibus Anxur.

« Anxur, posé sur son rocher qui brille au loin. » Semblablement, Martial, V, 1, 6 : *candidus Anxur*. Le même poète dit ailleurs, VI, 42, 6 : *superbus Anxur*, expression dont il faut rapprocher celle de Stace, *Silu.*, I, 3, 86 : *arcesque superbae Anxyris*. Et l'on

1. Cf. *Att.*, IV, 4a, 1; 5, 3; 8, 2.
2. *Att.*, IV, 4a, 2.

pourrait citer encore : Lucain, *Phars.*, III, 84 : *praecipitis... Anxuris arces;* Silius Ital., VIII, 390 : *scopulosi uerticis Anxur;* Tite-Live, IV, 59, 3 : *urbs prona ad paludes*[1]. Autant de témoignages qui nous expliquent à merveille comment un rapprochement a pu naître, dans la pensée de Cicéron, entre le rocher d'Anxur, vu d'Antium, et l'Hymette, vu d'Athènes. Sans compter que l'orientation est rigoureusement la même : Anxur est au sud-est d'Antium, comme l'Hymette au sud-est d'Athènes.

L'adjectif *Anxurus* est dans Virgile, *Aen.*, VII, 799, comme épithète du Jupiter qui était adoré sur cette acropole. La graphie *Ax-*, à laquelle nous conduisent les manuscrits pour notre texte, est attestée par plusieurs documents numismatiques et épigraphiques : *Juppiter Axur(us)* sur un denier de C. Vibius Pansa[2]; *cultores Iouis Axo*[*rani*] dans *C. I. L.*, X, 6483; *T. Claudius Axoranus* sur une inscription de Terracine (*C. I. L.*, X, 6331, 2, 19)[3]. La graphie *-yr-* se retrouve chez Stace, *loc. cit.;* chez Servius, *ad Aen.*, VII, 799; chez Porphyrion, *ad Hor.*, *Sat.*, I, 5, 25. Avant l'adjectif *Axyra*, nous proposons de lire *acra* plutôt que *arce*, qui pourrait également venir à l'esprit, mais qui nous éloigne davantage de la leçon des manuscrits. Le mot grec ἄκρα se présente ailleurs sous forme latine[4], et il est très vraisemblable que Cicéron l'ait employé ici sous cette forme.

*
* *

Q. fr., II, 10, 5. *Reliqua singulorum dierum scribemus ad te, si modo tabellarios tu praebebis. Quanquam eiusmodi frigus impendebat ut summum periculum esset ne appius neaedis urerentur.*

Tel est le texte des manuscrits. *appius neaedis* est la leçon de de M^1, *aedis* paraissant écrit sur un grattage; les manuscrits Σ ont : *appius ne (a)edes;* M^2 et les autres manuscrits Δ, ainsi que les anciennes éditions, donnent *Appio suae aedes*, que les éditeurs modernes ont adopté. L'explication traditionnelle est la suivante.

1. Sur Anxur-Terracina et sur la région, voir l'excellent travail de La Blanchère, *Terracine*, 1883.

2. Babelon, *Monnaies de la Rép. romaine*, II, p. 546.

3. Aux documents épigraphiques du X° volume du *Corpus* relatifs à Anxur, ajouter L. Leschi, *Mél. de Rome*, XL (1923), p. 207 et suiv., nouvelle lecture d'une inscription de la région avec mention des *Anxorates*.

4. Par exemple, Plin., *N. H.*, III, 100 : *promuntorium quod Acram Iapygiam uocant* (en Calabre). Cf. *Thes. linguae lat.*, *s. u.*

Il fait très froid — le début de la lettre contient une allusion à la température : *Nam pridie Id. cum Appius senatum infrequentem coegisset, tantum fuit frigus ut pipulo, conuicio coactus sit nos dimittere* — le consul Ap. Claudius, recevant beaucoup de monde, allume de grands feux dans sa maison, ce qui crée un danger d'incendie. Ce n'est pas sans raison que Tyrrell, dans une longue note de son édition, qualifie cette explication de puérile. Il en propose une autre, qui consiste à donner à *frigus* le sens figuré qu'il a quelquefois : « accueil frais, froideur ». Appius aurait été obligé de renvoyer le Sénat à cause de l'accueil glacial que lui firent les quelques sénateurs présents. Mais ce *frigus* ne va guère avec les clameurs que signifient *pipulum* et *conuicium*. Et puis, Cicéron vient de dire à son frère : « Je n'aurais eu, pour le moment du moins, aucun sujet de t'écrire une lettre, si je n'avais reçu la tienne. *En effet*, le 12 février, etc... ». Si le Sénat a manifesté au consul un tel mécontement de sa politique, est-ce là chose sans intérêt, et Quintus ne peut-il souhaiter qu'on l'en informe avec détail? Dans la dernière phrase de la lettre, les difficultés sont plus graves encore. Tyrrell ne décide pas si *periculum esset ne Appio suae aedes urerentur* signifie : « la maison d'Appius risque d'être gelée » (tant il y vient peu de monde), ou « la maison d'Appius risque d'être incendiée » (par les citoyens mécontents). Dans le premier cas, si médiocre que soit parfois la qualité des calembours de Cicéron, on hésite à lui attribuer une pareille platitude; dans le second, l'opposition de *frigus* et de *urerentur* est de plus mauvais goût encore. Dans l'un et l'autre cas, l'expression *frigus impendebat* ne convient pas au sens figuré de *frigus*. Mais ce n'est pas tout. La phrase commence par *quanquam*, « pourtant » : dans la phrase précédente, Cicéron a promis à son frère, qui est hors de Rome, dans une de ses propriétés, de lui envoyer des nouvelles, pour peu qu'il lui fournisse des courriers; si la phrase qui suit contient quelque donnée sur la situation à Rome, on ne voit pas trop ce que peut signifier *quanquam*, sinon, peut-être, que ce qui se passe ne vaut pas la peine qu'on en parle. Est-ce donc si peu de chose que l'incendie de la maison d'un consul? Et s'il s'agit seulement de son abandon, à cause de la froideur de l'opinion, Quintus ne peut-il désirer savoir les raisons de l'impopularité d'Appius? Nous retrouvons ici, aggravée, la même objection qui se présentait tout à l'heure à propos du début de la lettre.

Il faut donc conserver à *frigus* son sens ordinaire. On est dans une période de grand froid : le 12 février 54 correspond, d'après le système de concordance de Holzapfel, au 30 décembre 55 de l'année réelle. Il faisait si froid dans la Curie — ou dans le temple qu'Appius avait choisi pour y convoquer le Sénat — que les sénateurs protestèrent jusqu'à ce que la séance eût été levée. Il faisait d'autant plus froid que l'assistance était moins nombreuse (*senatum infrequentem*). A la fin de sa lettre, Cicéron fait de nouveau allusion au froid. Nous proposons d'écrire, au lieu de *appius neaedis*, *appiae in uadis*. *Vrerentur* a pour sujet *tabellarii* de la phrase précédente. La suite des idées est, dès lors, parfaitement claire : « Quant au reste, je te tiendrai au courant jour par jour, pourvu que tu me fournisses des courriers; il est vrai qu'avec le froid qui menace ils sont en grand danger d'être gelés dans les bas-fonds de la voie Appienne. »

La voie Appienne, dans sa traversée des marais Pontins, était constamment envahie par les eaux. « Construite sur un sol tourbeux, dit M.-R. de La Blanchère dans son livre sur *Terracine*[1], entrecoupée de marécages, la via Appia s'affaissait sans cesse, comme celle qui l'a remplacée de nos jours[2]... Un simple fascinage, maintenu par des abatis latéraux et des palafittes de distance en distance, supportait le corps de l'ouvrage, qui n'était guère qu'un cailloutis. Là-dessus portait la *glarea*, entre deux files de grosses pierres. Encore l'ensemble s'affaissait-il toujours, et il fallait le recharger et le munir de nouvelle bordure. » *Via uda*, « route détrempée », dit Lucain[3]. C'est ce que Cicéron appelle *Appiae uada*, « les gués » ou « les bas-fonds » de l'Appia. On avait bien, à une date que nous ignorons, creusé un canal parallèle à la route pour drainer les eaux; mais la précaution était insuffisante. Ce canal doublait la route sur près de trente kilomètres, depuis *Forum Appi* jusqu'à trois milles au nord de Terracine : au temps d'Auguste, on l'utilisait pour franchir plus commodément ce passage difficile, en y naviguant de nuit sur des bateaux remorqués

1. M.-R. de La Blanchère, *op. cit.*, p. 82-83.

2. Ceci, qui était vrai en 1883, ne l'est plus depuis le récent desséchement des marais Pontins.

3. Luc., *Phars.*, III, 84-85 :

Iamque et praecipitis superauerat Anxuris arces
Et qua Pomptinas uia diuidit uda paludes.

par des mules[1]. Ce fut seulement sous Nerva et Trajan que l'on contruisit une chaussée suffisamment haute et solide, avec de beaux ouvrages d'art[2].

Le texte tel que nous le rétablissons permet de préciser dans quelle région se trouvait Quintus quand Cicéron lui écrivait la lettre *Q. fr.*, II, 10. Il devait être à Formies, où il avait vraisemblablement, comme à Arpinum, sa part de la propriété paternelle.

*
* *

Fam., VII, 1, 1. *Neque tamen dubito quin tu ex illo cubiculo tuo, ex quo tibi Stabianum perforasti et patefecisti senum, per eos dies matutina tempora lectiunculis consumpseris.*

Cette phrase, dont nous donnons ici le texte tel que les manuscrits le fournissent, appartient à la célèbre lettre où Cicéron félicite son ami M. Marius de n'avoir pas assisté aux jeux offerts par Pompée en septembre 55 pour l'inauguration de son théâtre. Nous n'entrerons pas dans le détail des longues discussions auxquelles ce passage a donné lieu : qu'il nous suffise de citer, en particulier, Boot, *Observationes criticae ad M. Tullii Ciceronis epistolas*, Amsterdam, 1880, p. 12-13, et la longue note de Tyrrell dans son édition, t. II², p. 109-111. La correction de Boot, *sinum* pour *senum*, a été adoptée par Tyrrell et Purser, par Sjögren (éd. Teubner, 1925); Mendelssohn préfère placer une croix devant *senum*, tout en déclarant que *sinum* lui paraît une heureuse lecture.

Il y a cependant à cette lecture une difficulté qui n'a échappé ni à Boot ni à Tyrrell. Comment peut-on dire : *perforasti Stabianum sinum*, « tu as percé une vue sur le golfe de Stabies »? On attend après *perforasti* un complément d'objet indiquant ce que Marius a « percé », et non pas ce que la percée lui a procuré. Aussi Boot, revenant sur son idée première, a-t-il finalement proposé de substituer *tablinum* à *Stabianum :* « tu as percé un balcon et ouvert devant toi le golfe ». Correction onéreuse, et d'ailleurs peu satisfaisante : *perforare tablinum* n'échappe pas tout à fait à l'objection que Boot a formulée lui-même contre *perforare Stabianum sinum :* ce n'est pas le balcon qui est percé, mais il est le résultat d'une percée faite à travers une cloison; pour reprendre les

1. Cf. Strab., V, 3, 6 (233); Hor., *Sat.*, I, 5, 4 et suiv.
2. Cf. *C. I. L.*, X, 6824; La Blanchère, *op. cit.*, p. 106.

termes mêmes du critique néerlandais, « *tablinum perforare* est *perforato cubiculi pariete facere tablinum* ». Cette façon de parler est peu admissible en prose.

Reid a proposé d'écrire : *Stabianum perforando patefecisti sinum;* mais, ici encore, la correction est onéreuse, et d'autre part elle nous force d'admettre un emploi assez surprenant de *perforando* sans complément.

Nous pensons qu'il faut écrire : *Stabianum perforasti et patefecisti scenam*, en se souvenant de Virgile, *Aen.*, I, 164. Lorsque Énée et ses compagnons sont obligés par la tempête d'aborder en Afrique, ils se réfugient dans une rade que le poète décrit avec précision : en avant, une île ; de part et d'autre, d'énormes rochers à pic :

tum siluis scaena coruscis
Desuper, horrentique atrum nemus imminet umbra.

« Au-dessus, comme un mur de fond, des bosquets frémissants, et un bois noir qui domine du mystère de son ombre », traduit heureusement M. Bellessort[1].

Cicéron ici se rencontre avec Virgile pour comparer la courbe d'un golfe à celle d'un théâtre et la montagne boisée qui forme le fond du golfe au grand mur qui domine la scène. Peut-être l'un et l'autre avaient-ils dans la pensée le modèle de quelque poète hellénistique ? Il convient d'ailleurs de remarquer que la comparaison s'offre d'elle-même, en quelque sorte, à Cicéron, puisqu'il oppose Marius, lisant tranquillement dans sa villa, aux gens qui à Rome, au même moment, assistent, ensommeillés, aux grimaces des mimes : *cum illi interea qui te istic reliquerunt spectarent communis mimos semisomni.*

Notre correction[2] est, paléographiquement, aussi économique

1. Éd. G. Budé. — Pour l'interprétation de ce passage de l'*Énéide*, voir, en dernier lieu, G. Schnayder, *De portus Lybici descriptione Vergiliana*, dans les *Commentationes Vergilianae* éditées par l'Académie polonaise, 1930, p. 49 et suiv.

2. La leçon *scenam* se trouve déjà dans d'anciennes éditions : cf. Lambin, éd. 1565 (Lyon), t. III, p. 457 : *alii legunt* patefecisti scenam. Elle a été reprise par Fr. Benedict, éd. de 1790 (Leipzig), t. I, p. 541 ; tout récemment, par M. Glynn Williams, dans son édition avec traduction des lettres *ad familiares*, Londres, 1928 (cf. id., *Class. Rev.*, 1926, p. 65). Mais M. Glynn Williams, comme Benedict, ne donne pas du tout à *Stabianam scenam* le sens que nous lui donnons. Il traduit, en adoptant d'autre part la correction de Reid *perforando patefecisti :* « And yet I doubt not that you, looking out of that chamber of yours, from wich, by making a gap [either in the wall of the house by inserting a new casement, or by felling trees], you have opened out for yourself a view of the Stabian stage... »

que possible : que *scenam*, en effet, ait pu devenir *senam*, c'est ce que prouve le fait que quelques lignes plus loin le même mot est écrit *scenam* dans un manuscrit (*R*), *cenam* dans les deux autres (*M*, *G*). La corruption du mot aura été favorisée par le fait que les scribes n'en saisissaient pas bien le sens ; quant à la confusion de *a* et *u*, c'est une des fautes les plus banales auxquelles ait donné lieu l'écriture carolingienne.

Au point de vue du sens, *Stabianam scenam*, « le rideau de verdure qui fait au-dessus de Stabies comme le fond d'une scène », convient parfaitement aux verbes *perforasti* et *patefecisti*, « tu as fait percer et ouvrir largement » : il ne reste rien de la difficulté que ces deux verbes ont opposée jusqu'ici aux interprètes. Observons enfin que les pentes du Monte S. Angelo, qui domine de sa masse imposante Castellammare di Stabia, sont encore aujourd'hui couvertes de bois et de taillis de châtaigniers.

La nouvelle explication que nous apportons force à placer la villa de Marius non point à Pompéi, comme on l'a fait jusqu'ici, mais au-dessus de Stabies, de l'autre côté du golfe. O. E. Schmidt[1] s'appuie sur ce passage, qu'il lit *Stabianum perforasti et patefecisti sinum*, pour situer la villa de Marius à côté de celle de Cicéron, immédiatement au nord-ouest de Pompéi, près de la porte d'Herculanum : de là, dit-il, Marius voyait Stabies et son golfe, *Stabianum sinum*. Il faut inverser la position de la villa de Marius : Cicéron, de sa villa, l'apercevait, derrière Stabies, sur ces pentes boisées qui lui faisaient l'effet de surplomber le golfe comme un mur de fond surplombe un théâtre. Placée à Stabies et non à Pompéi, la villa de Marius est orientée au nord-nord-ouest : on comprend que, dans une villa ainsi exposée, il ait passé ses matinées à lire avec la vue du golfe devant lui ; si sa villa avait été à Pompéi, avec l'exposition contraire, il eût été bien vite gêné par le soleil.

La suite de la lettre *Fam.*, VII, 1, nous confirme dans la thèse que nous soutenons ici sur la véritable situation de la villa de Marius. Au § 3, on rencontre une allusion à un sénat provincial dont Marius faisait partie : il pouvait y assister, écrit plaisamment Cicéron[2], à des *ludi Osci* ou atellanes, autrement dit à des scènes bouffonnes dont les naturels lui donnaient le spectacle : *Non enim*

1. *Ciceros Villen*, *loc. cit.*, p. 491.
2. *Q. fr.*, II, 8, 3.

te puto Graecos aut Oscos ludos desiderasse, praesertim cum Oscos uel in senatu uestro spectare possis. Si la villa de Marius avait été à Pompéi, il s'agirait ici du sénat de Pompéi. Mais Pompéi, colonie romaine fondée en 80 par Sylla, avait des décurions qui étaient des citoyens romains, pour la plupart vétérans de Sylla ou fils de vétérans; à leur égard, la plaisanterie de Cicéron ne se comprend pas. Si, au contraire, sa villa était à Stabies, le sénat en question est celui de Nucera, villa libre, à qui appartenait le territoire de Stabies depuis que cette ville, en 89, avait été détruite par Sylla[1]. Les habitants de Nucera avaient gardé la langue et les usages osques, et cette raison a suffi à Mommsen pour conjecturer que le sénat dont parle Cicéron dans sa lettre à Marius est celui de Nucera[2]. Il est aisé de tirer de cette observation la conclusion qu'elle comporte nécessairement : c'est que la villa de Marius était sur le territoire de Nucera, et non pas sur le territoire de Pompéi.

Au § 5, Cicéron souhaite de pouvoir échapper aux tâches harassantes du barreau pour aller se reposer en Campanie et jouir du commerce de son ami. *Tu modo istam imbecillitatem ualetudinis tuae sustenta et tuere, ut facis, ut nostras uillas obire et mecum simul lecticula concursare possis.* « Continue seulement de fortifier et protéger ta santé délicate, afin de pouvoir venir dans mes villas et faire avec moi de grandes courses en litière. » Ce texte apporte à notre thèse un nouvel appui. Quelles sont, en effet, ces villas de Cicéron? Son *Pompeianum*, qu'il possédait au moins depuis l'année 60[3], et son *Cumanum*, qui est mentionné dans ses lettres à partir de l'année 56[4]. Celles-là seulement : car la propriété de Pouzzoles, ou *Puteolanum*, ne fut acquise qu'en 45[5]. Dès lors, si le pluriel *nostras uillas* ne peut désigner que le *Pompeianum* et le *Cumanum*, il faut que la villa de Marius ait été suffisamment éloignée de l'un et de l'autre pour que la recommandation de Cicéron ait un sens; il n'aurait pas dit à son ami : « Ménage ta santé afin de pouvoir me rendre visite dans mes villas », si l'une des deux villas en question avait été contiguë à la sienne; il aurait écrit, dans ce cas : *Cumanum nostrum obire*, et non : *uillas nostras obire.*

1. Cf. Pline, *N. H.*, III, 62; Nissen, *Ital. Landeskunde*, II, p. 766; Beloch, *Campanien*, 2e éd., p. 242.
2. *C. I. L.*, X, p. 124.
3. Cf. *Att.*, I, 20, 1, et II, 1, 11.
4. *Q. fr.*, II, 5, 4.
5. Cf., sur cette question, O. E. Schmidt, *op. cit.*, p. 486.

Une dernière question de texte se pose à propos du passage que nous étudions. Les manuscrits portent : *ex illo cubiculo tuo ex quo*. Les éditeurs corrigent généralement, depuis Lallemand, *in illo*. Tyrrell a maintenu *ex*, mais Purser, dans l'édition d'Oxford, est revenu à *in*. Tyrrell voyait dans *ex illo cubiculo tuo ex quo* un cas d' « attraction inverse »[1]. Mais cette sorte d'attraction est très rare en dehors des comiques; chez Cicéron, ce serait le seul exemple. Lebreton ne l'admet pas : il fait valoir que la lettre *Fam.*, VII, 1, est particulièrement soignée, assujettie aux lois de la prose métrique, comme celles dont Cicéron pensait qu'elles seraient montrées; dans une telle lettre, le vulgarisme que constitue cette attraction inverse est assez peu vraisemblable[2]. Cette explication grammaticale ne saurait donc être invoquée pour maintenir le texte des manuscrits. Mais il convient, d'autre part, de ne pas perdre de vue que la prose classique offre des exemples de l'emploi de *ex* avec des verbes qui ne sont pas des verbes de mouvement, dans des expressions comme *ex equis colloqui*, *ex uinculis causam dicere*[3]. Ceci ouvre la voie à une explication stylistique qui suffit, croyons-nous, à justifier le *ex illo cubiculo tuo... consumpseris* de Cicéron. L'idée de spectacle domine tout le passage : quand Cicéron a commencé sa phrase, il avait dans l'esprit l'opposition de Marius et des spectateurs romains, il songeait à Marius ayant sous les yeux la vue du golfe et en jouissant *de* sa chambre bien plus qu'à Marius lisant *dans* sa chambre : c'est pourquoi il a écrit *ex illo cubiculo tuo*. Conserver ici le texte des manuscrits, c'est respecter une irrégularité grammaticale où se reflète le mouvement même de la pensée.

L.-A. Constans.

1. Cf., par exemple, Plaute, *Cistell.*, 60 : *indidem unde oritur facito ut facias stultitiam sepelebilem.*
2. Lebreton, *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*, p. xiv.
3. Cf. Caes., *B. G.*, I, 4, 1; 43, 3.

V

DEUX CORRESPONDANTS DE SAINT AMBROISE : ORONTIEN ET IRÉNÉE

PAR J.-R. PALANQUE
Maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier

La correspondance de saint Ambroise, sans être aussi étendue que celle de ses contemporains saint Jérôme ou saint Augustin, forme une partie importante, la plus intéressante, à coup sûr, de son œuvre. On a surtout étudié, avec raison, ses lettres aux empereurs et à sa sœur Marcelline, qui constituent nos sources les plus précieuses sur les grandes affaires auxquelles l'évêque de Milan a été mêlé. Mais il semble qu'on ait négligé les autres. Sans doute avons-nous là, le plus souvent, des billets assez impersonnels, adressés à des correspondants nombreux et divers : on compte 27 destinataires différents pour 39 lettres ; mais 31 autres lettres[2] se répartissent entre 4 correspondants seulement, et c'est à leur sujet que bien des affirmations reçues doivent être revisées. Le prêtre Simplicien, qui devait succéder à Ambroise sur le siège de Milan, est gratifié de 4 lettres, l'évêque Sabin de Plaisance en a reçu 7 ; enfin nous en trouvons 9 et 11 respectivement adressées à deux personnages obscurs, Orontien et Irénée. Nous voudrions essayer d'élucider les questions qui peuvent se poser à leur sujet.

LES LETTRES A ORONTIEN
(Epist. LXX, LXXI, LXXVII, LXXVIII, XLIII, XLIV, XXXIV, XXXV, XXXVI).

Les Mauristes, qui ont édité la correspondance d'Ambroise, avec ses autres œuvres, au XVIIe siècle, ont établi un ordre devenu traditionnel[2] ; comme le montrent les numéros de ces lettres, ils

1. Les quatre-vingt-onze lettres qui ont été conservées comprennent, en outre, treize lettres aux empereurs, trois à Marcelline et cinq synodales, où Ambroise tient simplement la plume d'un Concile,

2. Cette édition, reproduite dans la Patrologie de Migne (*P. L.*, t. XVI), est encore la seule utilisée, en attendant celle que doivent donner, dans le Corpus de Vienne, le P. Faller et le P. Buergi.

ont discerné quatre groupes de lettres à Orontien : *XXXIV* à *XXXVI*, *XLIII-XLIV*, *LXX-LXXI*, *LXXVII-LXXVIII;* mais ils ont distingué deux personnages différents : le dernier groupe serait adressé à un Juif converti, toutes les autres à un prêtre de Milan, desservant d'une « paroisse » en dehors de la ville. Toutes ces conclusions doivent être revisées.

Il n'est nullement nécessaire de supposer l'existence de deux Orontien. Le destinataire de la *Lettre LXX* est certainement un clerc[1]; après le diaconat (*sacro ministerio*), il a reçu la prêtrise (*hoc gradu*) des mains d'Ambroise lui-même, mais rien n'indique qu'il ait été un jeune « oblat » de l'église de Milan, comme le veulent les Mauristes[2] : *a primo flore pueritiae es heres ecclesiae quae te suscepit et tenet* signifie simplement qu'il a trouvé la foi chrétienne dans son berceau, qu'il a eu une enfance pieuse et qu'il est resté attaché à l'Église de sa famille et de sa jeunesse. En outre, quoi qu'en disent ces mêmes auteurs, c'est une conjecture bien légère d'affirmer qu'il aurait été « préposé à l'administration d'une église située hors de Milan[3] ». Ils ont dû être conduits à cette supposition par le fait même que l'évêque de Milan est en correspondance avec Orontien. Il n'aurait pas pris la peine d'écrire, et si souvent, à un clerc de sa ville épiscopale. Aussi est-il plus simple de penser qu'Orontien ne résidait pas en Italie; son nom fait penser au fleuve de Syrie, et surtout le texte des lettres nous atteste que ce personnage est un oriental, familiarisé avec la langue grecque, tant philosophique que scripturaire : Ambroise s'y réfère à la doctrine d'Aristote sur l'ἐντελέχεια[4], analyse la notion de νοῦς[5], cite le texte grec d'un verset de Psaume[6] et d'une phrase de Michée[7].

1. ... *memor gratiae dei et muneris, quod per inpositionem suscepisti manuum mearum, ut, in hoc gradu, sicut in ministerio sacro, fidem tuam atque industriam demonstres* (*Epist. LXX*, 25).

2. *Hunc... a teneris ecclesiae oblatum a parentibus constat* (in *P. L.*, t. XVI, col. 1267, note c).

3. *Et hinc coniecturam non leuem ducas ipsum ecclesiae cuiuspiam extra Mediolanum positae regimini ab Ambrosio nostro fuisse praefectum* (in *P. L.*, t. XVI, col. 1240, note g). *Ecclesiae regimen* pourrait signifier un évêché; il ne semble pas cependant que les Mauristes aient voulu en faire un évêque, ils ont bien compris *ministerium* = diaconat et *hic gradus* = sacerdoce ou prêtrise (*Ibid.*).

4. *Epist. XXXIV*, 1.

5. *Epist. XLIII*, 14-15.

6. *Ibid.*, 13.

7. *Epist. LXX*, 11.

Si donc Orontien est un oriental, familier de longue date avec les Écritures comme avec les philosophes, on comprend aisément qu'Ambroise écrive à cet amateur d'exégèses : *Recte ergo, fili, a lege coepisti, in euangelio confirmatus es, a fide in fidem*[1]. C'est d'après cette phrase[2] que les Mauristes, à la suite de Godefroy Hermant, ont cru voir en ce personnage un Juif, converti de la Loi mosaïque à l'Évangile. Il est plus naturel de la comprendre autrement : après avoir étudié l'Ancien Testament, il passe au Nouveau; il a d'abord consulté Ambroise sur l'interprétation de la Loi, il a trouvé ensuite dans l'Évangile la confirmation de sa foi et des explications qu'il avait reçues. On peut donc identifier cet Orontien avec l'autre, et ce texte va même nous permettre de classer ces neuf lettres dans un ordre différent de l'ordre traditionnel.

La première nous paraît être la *Lettre LXX*. Orontien vient de recevoir l'ordination sacerdotale; Ambroise l'exhorte à montrer autant de foi et de zèle dans son nouvel état que naguère dans le diaconat. Il était donc présent à Milan jusque-là : après sa prêtrise, il a quitté cette ville, mais il reste en contact avec son « père » spirituel et le consulte sur un texte de Michée. *Non enim otiose te mouit : Et tu Abrabam domus Ephrata*[3], lui répond l'évêque, qui lui envoie à ce propos toute une dissertation sur la conversion de l'âme infidèle.

La *Lettre LXXI* fait suite à celle-ci, comme l'ont bien vu les Mauristes; elle la complète en traitant de l'âme fidèle[4].

La *Lettre LXXVII* doit aussi être rattachée à la *LXX :* elle traite sur la demande d'Orontien, de la *rei diuinae hereditas*[5]. Les Mauristes trouvent singulier qu' « un diacre, instruit dans les disciplines ecclésiastiques », puisse poser de telles questions. Il nous semble au contraire naturel que l'expression *heres ecclesiae*, appliquée par Ambroise à Orontien[6], ait suscité de sa part une demande d'explication; l'évêque la fournit en dissertant sur la Promesse du salut faite à Abraham et sur la portée de l'Ancienne Loi. Les derniers paragraphes de la lettre apportent de nombreux

1. *Epist. LXXVII*, 15.
2. Et peut-être aussi d'après les passages où les Juifs sont attaqués (*Ibid.*, 12-14).
3. Mich., V, 2 (*Epist. LXX*, 2).
4. *Superiore epistula de ea anima sermonem contulimus quae*, etc... *Haec uero epistula de ecclesiae filia nobis sermo sit quam*, etc... (*Epist. LXXI*, 1).
5. *Non otiose quaerendum putasti quae sit rei diuinae hereditas* (*Epist. LXXVII*, 1).
6. Cf. *Epist. LXX*, 25.

textes du Nouveau Testament qui conduisent à la phrase finale, dont il a été question ci-dessus[1].

Quant à la *Lettre LXXVIII*, aucune expression ne la rattache formellement à la précédente, mais elle développe un thème analogue : il s'agit encore de la « justification » d'Abraham, de la foi et de la charité, selon des maximes pauliniennes.

La *Lettre XLIII* est immédiatement consécutive à l'*Exameron* que nous datons de 387[2]. Orontien se demandait pourquoi l'homme avait été créé le dernier; Ambroise, n'ayant pas abordé ce point dans son ouvrage, satisfait ici la curiosité de son « fils » spirituel par des comparaisons poétiques, où l'influence virgilienne se fait sentir[3].

La *Lettre XLIV* n'a pas de liaison apparente avec la précédente, mais, comme celle-ci, elle traite de la création : Ambroise y développe des considérations allégoriques, imprégnées de pythagorisme, sur le nombre sept et sur le nombre huit[4].

La *Lettre XXXIV* n'est pas antérieure à la *XLIII*, comme le veulent les Mauristes[5] et Ihm[6], qui voient ici (et dans la *XXXVI*) des allusions à la persécution arienne de 386; la phrase finale qui est invoquée[7] n'a nullement une portée si précise. Il semble, au contraire, que la question d'Orontien à laquelle répond cette lettre ait été suscitée par le développement sur le νοῦς de la *XLIII* : il s'agit ici de la création de l'âme et de l'union de l'âme et du corps, d'après un texte de saint Paul (Rom., VIII, 20).

La *Lettre XXXV* complète manifestement la précédente[8]. Le commentaire du même texte amène l'évêque à traiter de l'adoption de l'humanité par le Père divin et de l'espérance du salut; on

1. *Supra*, en tête de la p. 155.

2. *Moueri te insinuasti mihi, lecto Examero, quod ipse scripsi*, etc. (*Epist. XLIII*, 1). — Sur la date de l'*Exameron*, cf. notre ouvrage (sous presse) *Saint Ambroise et l'Empire romain*, p. 519.

3. Cf. les rapprochements que fait sœur M. D. Diederich, *Vergil in the works of St. Ambrose*, p. 110-111.

4. Cf., en particulier, *Epist. XLIV*, 4 : les enfants peuvent naître au septième mois de gestation, jamais au huitième.

5. In *P. L.*, t. XVI, col. 860.

6. *Studia ambrosiana* (*Jahrbücher für klassische Philologie*, 1890), p. 47.

7. *Etiam nos passiones huius temporis futurae spe et expectatione consolemur gloriae* (*Epist. XXXIV*, 11).

8. *Superior epistula tuae inquisitioni respondit, haec meae responsionis portio est, quae non soluat, sed impleat superiorem* (*Epist. XXXV*, 1).

voit reparaître ici le thème de l'*hereditas diuina*, auquel Ambroise s'est, ailleurs aussi, attaché[1].

La *Lettre XXXVI* répond à une nouvelle question d'Orontien sur le même texte paulinien (Rom., VIII, 26). Ce sont de brèves considérations sur la prière. La phrase *peto passionem martyrii*[2], où l'on a voulu voir une allusion à la persécution arienne, doit être comprise de façon plus générale; mais il est possible qu'elle soit un peu postérieure à 386.

Manifestement, toutes ces lettres ont dû « s'enchaîner » dans un court espace de temps, si l'on en juge par la phrase initiale de la dernière : *Concatenantur sibi epistulae nostrae, ut tamquam inter praesentes uideamur sermonem caedere : ita ego ex tua interrogatione, tuque ex mea explanatione epistulis scribendis materiam damus*[3].

En définitive, Orontien nous paraît être un chrétien d'Orient, peut-être syrien, qui, après une enfance pieuse et une jeunesse studieuse, est venu à Milan, où il est entré dans le clergé. A-t-il été attiré par la réputation du *presbyterium* monastique qu'avait fondé Ambroise? Y a-t-il fait comme un stage temporaire, avant de repartir vers sa patrie ou d'autres lieux? Nous n'avons aucune donnée là-dessus. En tout cas, c'est l'exégèse qui fait la matière de sa correspondance avec son « père » spirituel, et ces neuf lettres doivent s'échelonner sur quelques mois, autour de 387, la cinquième étant précisément contemporaine de l'*Exameron*.

Les lettres a Irénée
(Epist. XXXI, XXXIII, LXIV, LXIX, XXIX, XXX, XXVIII, XXVII, LXXIII, XXVI, LXXVI.)

Pour la correspondance avec Irénée, une question subsidiaire se pose : combien de lettres lui ont été adressées? quelles sont-elles au juste? le problème ne pourra être résolu avec certitude qu'après un nouvel examen des manuscrits; en attendant l'édition critique des lettres qui manque encore, on peut proposer les corrections suivantes à l'édition Bénédictine.

1. Cf. *Epist. XXVII* (à Irénée), 5-6; *Enarratio in psalm. XXXVI*, 19-20; *De obitu Theodosii*, 9, 40.
2. *Epist. XXXVI*, 4.
3. *Ibid.*, 1.

Si l'on s'en fie aux critères internes, c'est à tort que les *Lettres XXXII* et *LXXIV* sont indiquées comme adressées à Irénée : la première est manifestement la suite de la *Lettre XLVI*, à la fin de laquelle on trouve la citation de Jérémie qui inaugure cette lettre-ci[1]; les Mauristes, qui ont voulu rejeter la liaison admise par tous les éditeurs antérieurs, sont obligés de rapporter l'indication de la *Lettre XXXII* (*licet enim mihi de superioris fine epistulae sequentis mutuari exordium*, § 1) à l'allusion très vague de la *Lettre XXXI*[2], ce qui est insoutenable. Les anciennes éditions considèrent les *Lettres XLVI* et *XXXII*, ainsi liées, comme adressées à Irénée; l'édition romaine semble avoir raison d'y voir deux lettres à Sabin de Plaisance. La correction de l'édition romaine paraît s'imposer aussi pour la *Lettre LXXIV*, qui devait être adressée à Clémentien, comme la *Lettre LXXV*, qui en est la suite manifeste[3].

Par contre, la *Lettre XXVI* est bien adressée à Irénée, comme le portent tous les manuscrits, de l'aveu des Mauristes, qui, comme tous les éditeurs, ont voulu corriger l'adresse : ce serait, comme la *Lettre XXV*, une lettre à ce magistrat nommé Stude, que les Mauristes pour les besoins de la cause veulent appeler Studius Irenaeus[4]; cette solution fantaisiste est pleinement inacceptable.

Au lieu de douze, c'est donc onze lettres que nous avons de la correspondance à Irénée. Quel était ce personnage?

Ici encore il s'agit certainement d'un oriental; le nom est d'origine hellénique; la langue grecque lui est familière, à en juger d'après plusieurs passages des lettres qu'il reçoit[5]. On peut même supposer que c'est un Hellène d'Égypte, car il s'émeut de voir les Égyptiens jugés défavorablement dans l'Écriture[6].

1. Le texte de la Bible (Hierem., XVII, 11) que cite l'*Epist. XXXII*, 1, est : « Clamauit perdix, congregauit quae non peperit »; l'*Epist. XLVI*, 14 portait précisément : ... *perdix qui clamauit ut congregaret quae non peperit.*

2. ... *nequissimi patris diaboli qui uult congregare quae non generauit* (*Epist. XXXI*, 11). Cette phrase n'est pas à la fin de la lettre, qui a encore deux autres paragraphes, tandis que la phrase citée à la note précédente est bien à la fin de la *Lettre XLVI.*

3. Cf. notre *Saint Ambroise...*, p. 472 et 476.

4. In *P. L.*, t. XVI, col. 1041-1042, note d.

5. Texte grec de Ps. XLIV, 3 et de Esai., LII, 7 (*Epist. XXIX*, 1), de Ps. CXL, 2 (*Epist. XLIV*, 5), de Ephes., IV, 16 (*Epist. LXXVI*, 12-13); παρθενικὸς λόγος à trois reprises (*Epist. XXXI*, 3, 10); εἰρηνικήν avec jeu de mots sur le nom d'Irénée (*Epist. XXX*, 15).

6. *Moueri te significasti mihi eo quod legeris : Abominandas apud Aegyptios immolemus deo* (Exod., VIII, 26), *Epist. XXVII*, 1.

Irénée est assurément aussi un converti. Il a demandé à Ambroise « si Dieu aime du même amour ceux qui ont la foi depuis leur enfance et ceux qui y ont accédé dans leur jeunesse ou leur âge mûr »[1]. Ailleurs, l'évêque lui parle de ses erreurs passées[2], mais lui recommande de ne pas regarder en arrière et de rester ferme dans ses résolutions[3]. On discerne, à travers ces réponses de son « directeur », les scrupules d'un néophyte.

Certains ont pensé qu'Irénée était entré dans le clergé : Baunard[4] et Ihm[5] en font même un prêtre de Milan[6]. C'est qu'ils ont donné un sens trop précis à des expressions qu'on peut interpréter autrement : le *nihil in sacerdotibus plebeium* (*Epist. XXVIII*, 2) n'est pas une allusion au « sacerdoce » d'Irénée, mais s'explique par le contexte, où est commenté un passage de l'Exode[7]; *servum domini* (*Epist. XXIX*, 23) signifie simplement adepte du Christ, l'appellation de *filius* (*Epist. XXIX*, 24; *XXX*, 16, etc.) n'implique aucune autorité hiérarchique, elle est tout à fait à sa place dans ces lettres de direction.

A la différence des lettres à Orontien, en effet, celles-ci ne sont pas uniquement consacrées à l'exégèse scripturaire; plusieurs contiennent aussi des prescriptions morales dont l'intérêt, il faut le dire, est plus vif. La *Lettre XXIX*, en particulier, est une belle exhortation à la vie parfaite, qui semble adaptée à la personne d'Irénée : celui-ci a souffert pour le Christ[8], il doit se tourner entièrement et définitivement vers Dieu[9], être vainqueur du siècle,

1. *Differentia charitatis utrum sit aliqua apud deum, eorum qui a pueritia crediderint et eorum qui iuuentutis aut posterioris aetatis processu prudenter requirendum putasti* (*Epist. XXXI*, 1).

2. *Exuat* (anima tua) *uetera, abiciat erroris desideria, abluat oculos suos* (*Epist. XXIX*, 17).

3. *Retro luxuria, retro inpuritia est. Denique ascendens ad montem Loth retro reliquit sodomitana flagitia... Non ergo pedes tui retro, sed mores non reuertantur. Non fiant manus tuae remissae... Non fiat uoluntatis tuae recidiua infirmitas, non ullus intercursus criminum. Sed ingressus es mane, peruenisti, consiste* (*Ibid.*, 21).

4. *Histoire de saint Ambroise*, p. 491.

5. *Op. cit.*, p. 46.

6. On pourrait du reste le réfuter avec les mêmes arguments employés ci-dessus pour Orontien.

7. ... *praeceptum Moysi ut montem cum sacerdotibus ascenderet populus autem seorsum staret. Separauit igitur sacerdotes a populo* (*Epist. XXVIII*, 1).

8. ... *non solum ut Christum annuntiarent, sed etiam pro illo paterentur* (*Epist. XXIX*, 1); cf. *Epist. XXVII*, 17, et la phrase finale : ... *qui non erubescis in passionibus gloriari.*

9. *Epist. XXIX*, 17, 21 (cité *supra*, notes 2 et 3).

rester inexpugnable dans la Cité de Dieu[1]. Et les expressions employées à cette occasion[2] nous donnent à penser qu'Irénée est un officier de l'armée : les termes militaires s'imposaient dans ces développements imagés sur la lutte contre le démon, mais l'insistance même que l'évêque y met semble faire allusion à l'état de vie de son fils spirituel ; la phrase *si sanctificaueris bellum, pro deuotionis et fidei certamine* peut même être considérée comme une preuve formelle.

Allons plus loin. Les considérations sur les vicissitudes du pouvoir impérial que contient cette lettre peuvent être rapportées avec vraisemblance à la crise de 392. *Quam miserae etiam hic regum conditiones sint*, s'écrie Ambroise, *quam mutabiles imperii status, quam exigua uitae huius spatia, quanta in ipso imperio seruitia, cum ad aliorum, non ad suum uiuant arbitrium*[3]. Les Mauristes ont vu là une allusion à la mort de Gratien ; elle se comprend aussi bien pour celle de Valentinien II, et ces « servitudes des empereurs soumis à la volonté d'autrui » s'appliquent parfaitement à la situation de ce malheureux prince, jouet, et peut-être finalement victime d'Arbogast. La phrase comporte en outre des pluriels oratoires (*regum, uiuant*) ; il n'est pas interdit de croire qu'elle a une arrière-pensée précise, car, si elle a été écrite après l'usurpation d'Eugène, elle concerne aussi le nouvel empereur, à qui Arbogast avait donné la pourpre et dictait les actes de sa politique. Nous le supposerons d'autant plus volontiers que cet Irénée, on l'a vu, a souffert pour sa foi[4] ; or, il est probable que les chrétiens de l'entourage d'Arbogast ont subi des tracasseries au moment de la réaction païenne de 393. Irénée nous semble donc un officier de la Garde impériale, d'origine orientale, mais en service à la Cour de Vienne en 391-393.

1. *Ascende in palmam, uince saeculum..., introduc autem bonitatem mentis quae habet gratiam in ligno uitae, si lauerit stolam suam et ingrediatur in ciuitatem quae uera est gratia sanctorum in qua est dei tabernaculum... Si quis igitur incola esse coeperit illius ciuitatis supernae..., non discedat ab ea, non exeat...* (*Ibid.*, 20-21).

2. *Intus esto ut per te alienigenae non transeant, unae operationes et cogitationes inanes : non transibunt autem si santificaueris bellum, pro deuotionis et fidei certamine, pro ueritatis studio aduersus passionum illecebras et sumpseris arma dei aduersum spiritales nequitias et astutiam diaboli..., quem mansuetus bellator facile proterit, qui non serat iurgia, sed sicut decet seruum domini, cum modestia fidem doceat et eos qui aduersantur redarguat* (*Ibid.*, 23).

3. *Ibid.*, 18.

4. Cf. *supra*, page précédente, note 8.

L'ordre dans lequel ont été écrites ces onze lettres n'est pas aisé à établir; il est sûrement différent de celui qu'ont proposé les Mauristes. D'après eux, la première serait la *Lettre XXVII* parce que l'évêque écrit en terminant : *non erubescas patrem interrogare.* Il nous semble au contraire que cette affectueuse invitation doit répondre à des protestations d'Irénée s'excusant de mettre si souvent Ambroise à contribution, et celui-ci lui dit en somme de continuer : « Ne te gêne pas, n'hésite pas à me consulter. » Il faut donc qu'il y ait eu déjà plusieurs consultations d'Irénée.

Un critère de priorité peut être discerné dans l'absence de *fili, filius*, aux formules conclusives : ce terme affectueux se comprend quand plusieurs lettres ont déjà noué des liens étroits entre le néophyte et son directeur spirituel. Trois précisément en sont dépourvues : ce sont les *Lettres XXXI, XXXIII, LXIV.*

La *Lettre XXXI* pourrait bien être la première : c'est elle qui commence par l'énoncé de la question d'Irénée concernant les chrétiens de naissance et les convertis; elle consiste en un commentaire du texte de Joël (I, 9) : *Lamentare ad me super sponsam...*

La *Lettre XXXIII* lui fait suite, comme l'ont vu tous les auteurs : Ambroise y répond à une objection sur l'interprétation de Deut., XXI, 16. Irénée est encore un débutant dans l'exégèse biblique[1].

La *Lettre LXIV* répond à une question assez simple encore : pourquoi la manne est-elle descendue sur « le peuple de nos pères[2] »? L'évêque se place, comme il est naturel, sur le terrain du symbolisme eucharistique.

Dans les huit autres, il appelle Irénée « son fils ». Il y répond encore aux questions inquiètes d'un néophyte scrupuleux, embarrassé par les moindres difficultés du texte biblique.

La *Lettre LXIX* justifie les prescriptions de la Loi mosaïque sur les vêtements appropriés à chaque sexe. Irénée voulait non seulement s'éclairer à ce sujet, mais répondre à des objections qu'on lui posait sur ce point. Ambroise se place sur le terrain de la morale et du bon sens : avec un brin de satire, il condamne les efféminés qui veulent prendre les attributs de l'autre sexe.

1. Ambroise lui dit : *Verum ipse non ignoras quod interdum scriptura cum allegoriam dicit...* (*Epist. XXXIII*, 2).

2. *Quaeris a me cur dominus deus manna pluerit populo patrum et nunc non pluat* (*Epist. LXIV*, 1).

Les lettres suivantes sont, plus encore, de caractère moral : l'évêque s'y propose de faire avancer Irénée dans la voie de la vertu en le soutenant dans ses tribulations :

La *Lettre XXIX*, que nous avons datée de 393[1], est une méditation sur le Souverain Bien, auquel tout chrétien doit viser.

La *Lettre XXX* en est le simple prolongement, comme le montre l'exorde[2]. L'occasion en est fournie par un texte d'Aggée (I, 4) sur les demeures lambrissées (*in domibus caelatis*). Elle se termine par un bel éloge de la paix, avec une formelle allusion au nom grec d'Irénée : (*animam*) *quod pacificam significat et ut tuo nomine utar* εἰρηνικήν[3].

Ces conseils de détachement se continuent dans la courte *Lettre XXVIII*, qui recommande de s'écarter des voies faciles et banales, afin de prendre rang dans l'élite.

La citation de l'Écriture sur l'Égypte et les mœurs infâmes des Égyptiens[4] a dû provoquer la demande d'explication d'Irénée, à laquelle répond la *Lettre XXVII :* celle-ci le fait selon la méthode allégorique, avec une digression sur les filles de Laban.

Avec la *Lettre LXXIII* nous revenons à l'exégèse proprement dite : elle explique le texte de saint Paul : *ubi non est lex, nec praeuaricatio* (Rom., IV, 5). Ambroise y disserte sur l'utilité de la Loi mosaïque et ses rapports avec la Loi naturelle.

C'est peut-être à elle que fait allusion la *Lettre XXVI;* en y expliquant l'absolution par Jésus de la femme adultère, Ambroise se prononçait sur la portée de l'Ancienne Loi. Mais il est également possible qu'elle fasse suite à une autre lettre perdue. Une phrase fait allusion aux évêques itaciens[5], ce qui date la lettre d'après 386[6]; elle se comprend assez bien si Irénée, comme nous l'avons supposé, a séjourné en Gaule, où le schisme félicien donna lieu à

1. Sur la date de la réaction païenne en Italie et, par suite, de cette lettre, cf. Rauschen, *Jahrbücher der christlichen Kirche unter Theodosius...*, p. 390, et notre *Saint Ambroise...*, p. 546-547.

2. *Vbi superiorem absolui epistulam et perferendam tibi tradidi, uenit in mentem illud*, etc. (*Epist. XXX*, 1).

3. *Ibid.*, 15.

4. *Vae iis qui descendunt in Aegyptum* (Esai., XXXI, 1), *Epist. XXVIII*, 8.

5. *... posteaquam episcopi reos criminum grauissimorum in publicis iudiciis accusare, alii et urgere usque ad gladium supremamque mortem, alii accusationes huiusmodi et cruentos sacerdotum triumphos probare coeperunt* (*Epist. XXVI*, 2).

6. Sur la date de l'exécution de Priscillien, cf. Babut, *Priscillien et le priscillianisme*, p. 243, dont nous corrigeons légèrement les conclusions dans notre *Saint Ambroise...*, p. 516-518.

tant de discordes parmi les évêques autour de 390 précisément, ainsi que l'attestent la tenue du Concile de Milan, lors de l'affaire de Thessalonique, et les déclarations d'Ambroise en 392[1].

La *Lettre LXXVI* est un commentaire assez bref de l'Épître aux Éphésiens.

De l'exégèse donc encore, mais souvent aussi de la morale : voilà ce que contient cette correspondance avec Irénée. Les onze lettres ont dû s'échelonner sur un espace de temps assez restreint : peut-être entre 390 et 393, pendant le séjour à Vienne de Valentinien II, puis d'Eugène, dont ce personnage a été, selon nos suppositions, un officier.

L'ordre que nous avons proposé demeure assez fragile : en particulier, les *Lettres LXXIII* et *XXVI* peuvent être antérieures à la *XXIX*, donc à 393.

*
* *

Nos conclusions, on le voit, restent encore imprécises; il ne nous paraît pas possible d'arriver à plus de certitude. Du moins croyons-nous avoir réfuté les affirmations des Mauristes en ce qui concerne la date et l'ordre de ces lettres[2] : les *Lettres XXVII* à *XXXVI*, quoi qu'ils en aient dit, n'ont aucun rapport avec la persécution de Justine; les liaisons qu'ils ont proposées sont souvent arbitraires. Cependant, on peut fixer des dates non seulement pour les *Lettres XLIII-XLIV* à Orontien, mais pour la *Lettre XXIX* à Irénée. Quant à la personnalité des destinataires, nous croyons avoir réussi à en dégager quelques traits, grâce à une lecture attentive de ces textes : Orientaux l'un et l'autre, au moins d'ascendance et de culture, ils témoignent du rayonnement exercé au loin par le grand évêque de Milan, qui leur a adressé de nombreuses consultations exégétiques et des directions morales.

A ce titre, le prêtre Orontien et le converti Irénée, officier à la Cour de Vienne, méritaient d'être tirés de l'oubli.

J.-R. Palanque.

1. *Epist. LI*, 6, et *De obitu Valentiniani*, 25 (cf. notre *Saint Ambroise...*, p. 265-266.)
2. Ihm (*op. cit.*, p. 46-47) n'a guère apporté de modifications à leurs conclusions; Mamone (*Le epistole di S. Ambrogio*, in *Didaskaleion*, 1924, p. 84-108) encore moins.

VI

UNE TRADUCTION GRECQUE D'UN TEXTE DE MACROBE DANS LE Περὶ μηνῶν DE LYDUS[1]

PAR LE P. PAUL HENRY, S. J.

Au livre IV, §§ 36 et 37, du Περὶ μηνῶν de Jean Laurent le Lydien, polygraphe byzantin contemporain de Justinien, on trouve deux pages qui correspondent, quasi mot pour mot, au *Commentarium in Somnum Scipionis*, livre I, §§ 20-27, de Macrobe. Dans aucune publication, que je sache, ces textes n'ont encore été rapprochés. R. Wünsch, le dernier éditeur de Lydus, ne signale pas le passage correspondant de Macrobe; F. Bluhme, dans son excellente dissertation sur les sources du Περὶ μηνῶν[2], ne paraît pas non plus avoir remarqué cet étroit parallélisme, qui l'eût cependant grandement intéressé.

Ce rapprochement pose divers problèmes de critique littéraire, de critique verbale, peut-être même de critique historique. Cette étude fera ressortir, une fois de plus, combien intimement parfois cette dernière discipline est liée à celles-là.

Dans quelles conditions ces passages nous sont-ils transmis?

Eyssenhardt, qui a édité Macrobe dans la collection Teubner, a établi son texte du *Commentarium* de Macrobe sur deux manuscrits, P, le *Parisinus* 6371, du XIe siècle, et B, le *Bambergensis* M. IV. 15, qui est à peu près de la même époque. Notre texte manque dans le *Parisinus* qui présente ici une assez longue lacune. Tel qu'on peut l'étudier, il repose donc sur un seul manuscrit-source.

Pour ce qui est de Lydus, les conditions sont encore moins bonnes. Le Περὶ μηνῶν ne nous est parvenu, littéralement, qu'en pièces et morceaux, qui dérivent eux-mêmes, le plus souvent, non de l'ouvrage original, mais d'un résumé datant, d'après Wünsch, du IXe siècle. Tel manuscrit, ainsi le plus ancien, le *Parisinus*

1. Communication faite, le 10 décembre 1932, à la *Société des Études latines* (voir le compte-rendu de la séance dans la *Rev. Ét. lat.*, janv. 1933, p. 281).

2. F. Bluhme, *De Joannis Laurentii Lydi libris* Περὶ μηνῶν *observationum capita duo*, Diss., Halle-Wittenberg, 1906, 121 pp.

suppl. gr. 257, n'a que deux fragments, tel autre n'a conservé que ceux-ci, tel autre n'a que ceux-là. Bref, Wünsch compte sept ou huit manuscrits-sources représentant un certain nombre de collections d'extraits et son édition, célébrée à l'envie par ses contemporains[1], est une sorte de « puzzle », un jeu de patience reconstitué à l'aide des débris de la tradition, débris qui s'emboîtent souvent fort bien les uns dans les autres. — En 1896, Wünsch retrouvait dans un *miscellaneus* grec de l'Escurial (Φ. III. 11), écrit par divers copistes des XIVe et XVe siècles, cent trente extraits du Περὶ μηνῶν. Plusieurs reproduisaient des textes déjà connus, d'autres, qui parfois les continuaient, étaient encore inédits. Notre passage se trouve au nombre de ces derniers. C'est dire que ces textes jumeaux, le latin de Macrobe et le grec de Lydus, ne reposent chacun que sur un seul manuscrit. Nous les reproduisons d'après les éditions d'Eyssenhardt et de Wünsch avec les notes critiques de ces éditeurs[2] :

Comm. in somn. Scip., I, 20-27.

Causam si quis forte altius quaerat unde diuinis maliuolentia ut stella malefica esse dicatur, — sicut de Martis et Saturni stellis existimatur — aut cur notabilior benignitas Iouis et Veneris inter genethliacos habeatur cum sit diuinorum una natura, in medium proferam rationem apud unum omnino quod sciam lectam. nam Ptolomaeus in libris tribus quos de harmonia composuit patefecit causam quam breuiter explicabo. (21) certi, inquit, sunt numeri, per quos inter omnia quae sibi conuenienter iunguntur et aptantur fit iugabilis conpetentia, nec quidquam potest alteri nisi per hos numeros conuenire. (22) sunt autem hi epitritus, hemiolius, epogdous, duplaris, tri-

De mens., IV, 36-37.

ὅτι ὁ Πτολεμαῖος ἐν τῇ ἁρμονικῇ · ὡρισμένοι, φησίν, εἰσὶν οἱ ἀριθμοί, δι' ὧν ἐν πᾶσι τοῖς πρὸς ἄλληλα συμβαίνουσι καὶ ἁρμοζομένοις ὁμόλογος γίνεται συμφωνία · καὶ οὐδ' ὁτιοῦν δύναταί τινι, εἰ μὴ διὰ τούτων τῶν ἀριθμῶν συνελθεῖν. εἰσὶ δ' οὗτοι · ἐπίτριτος, ἡμίολιος, σπονδεῖος, διπλάσιος, τριπλάσιος, τετραπλάσιος.

1. Voir Bluhme, *Diss.*, p. 2.
2. Sigles : B = Bambergensis M. IV. 15; B' = lectio codicis emendatione anterior. S = Scorialensis gr. Φ. III. 11.

plariš, quadruplus. quae hoc loco interim quasi nomina numerorum accipias uolo, in sequentibus uero, cum de harmonia caeli loquemur, quid sint hi numeri, quidue possint, opportunius aperiemus : modo hoc nosse sufficiat quia sine his numeris nulla colligatio, nulla potest esse concordia. (23) uitam uero nostram praecipue sol et luna moderantur. nam cum sint caducorum corporum haec duo propria, sentire uel crescere : αἰσθητικόν, id est sentiendi natura, de sole, φυτικὸν autem, id est crescendi natura, de lunari ad nos globositate perueniunt, sic utriusque luminis beneficio haec nobis constat uita qua fruimur. (24) conuersatio tamen nostra et prouentus actuum tam ad ipsa duo lumina quam ad quinque uagas stellas refertur, sed harum stellarum alias interuentus numerorum, quorum supra fecimus mentionem, cum luminibus bene iungit ac sociat, alias nullus applicat numeri nexus ad lumina. (25) ergo Veneria et Iouialis stella per hos numeros lumini utrique[1] sociantur sed Iouialis soli per omnes, lunae uero per plures, et Veneria lunae per omnes, soli per plures numeros aggregatur. hinc licet utraque benefica[2] credatur, Iouis tamen stella cum sole accomodatior est et Veneria cum luna, atque ideo uitae nostrae magis commodant, quasi luminibus uitae nostrae auctoribus numerorum ratione[3] concordes. (26) Sa-

1. utriusque B.
2. benenefica B'.
3. rationem B.

ὅτι τὸ μὲν αἰσθητὸν ἐξ ἡλίου, τὸ δὲ φυσικὸν ἐκ τῆς σεληνιακῆς σφαίρας πρὸς ἡμᾶς παραγίνεται, καὶ τῇ τῶν φώτων ἑκατέρων εὐποιΐᾳ κατ' ἐξαίρετον ἥδε συνέστηκεν ἡμῖν ἡ ζωὴ ἢ μέντοι ἡμετέρα ἀναστροφή · καὶ αἱ τῶν πράξεων προκοπαὶ τοῦτο μὲν πρὸς τὰ δύο ταυτὶ φῶτα, τοῦτο δὲ καὶ πρὸς τοὺς πέντε πλάνητας ἀναφέρονται · ἀλλὰ τούτων τῶν ἀστέρων ἄλλους μὲν ἡ μεσιτεία τῶν ἀνωτέρω μνημονευθέντων ἀριθμῶν καλῶς μετὰ τῶν φώτων ἑνοῖ καὶ συνάπτει · ἄλλος δὲ οὐδεὶς ἀριθμοῦ συνδέσμος συμβιβάζει μετὰ τῶν φώτων · οὐκοῦν οἱ μὲν τῆς Ἀφροδίτης καὶ τοῦ Διὸς ἀστέρες διὰ τούτων τῶν ἀριθμῶν ἑκατέρῳ[1] τῶν φώτων συνάπτονται, ἀλλ' ὁ μὲν τοῦ Διὸς τῷ ἡλίῳ διὰ πάντων, τῇ δὲ σελήνῃ διὰ πλειόνων, ὁ δὲ τῆς Ἀφροδίτης τῇ μὲν σελήνῃ διὰ πάντων, τῷ δ' ἡλίῳ διὰ πλειόνων ἁρμόζεται ἀριθμῶν. ἐντεῦθεν εἰ καὶ τὰ μάλιστα τούτων ἑκάτερον ἀγαθοποιόν, ὁ τοῦ Διὸς ὅμως ἀστὴρ σὺν ἡλίῳ λυσιτελέστερός ἐστι, καὶ ὁ τῆς Ἀφροδίτης σὺν τῇ σελήνῃ ·

οἱ δὲ τοῦ Κρόνου καὶ Ἄρεος ἀστέρες

1. ἑκατέρων S, corr. Gu. Kroll.

turni autem Martisque stellae ita non habent cum luminibus conpetentiam, ut tamen aliqua uel extrema numerorum linea Saturnus ad solem, Mars aspiciat ad lunam. ideo minus commodi uitae humanae existimantur quasi cum uitae auctoribus arta numerorum ratione[1] non iuncti. cur tamen et ipsi nonnunquam opes uel claritatem hominibus praestare credantur, ad alterum debet pertinere tractatum, quia hic sufficit aperuisse rationem, cur alia terribilis, alia salutaris existimetur. (27) et Plotinus quidem in libro qui inscribitur *si faciunt astra*, pronuntiat, nihil ui uel potestate eorum hominibus euenire, sed ea, quae decreti necessitas in sangulos sancit, ita per horum[2] septem transitum stationem recessumue monstrari, ut aues seu praeteruolando seu stando futura pennis uel uoce significant nescientes. sic quoque tamen iure uocabitur hic salutaris, ille terribilis, cum per hunc prospera, per illum significentur incommoda.

οὕτως οὐκ ἔχουσι πρὸς τὰ φῶτα σύμβασιν ὥς τινι μέντοι ἐσχάτῃ[1] ἀριθμῶν ἐμφάσει τὸν μὲν Κρόνον πρὸς τὸν ἥλιον ἀφορᾶν, τὸν δὲ Ἄρην πρὸς τὴν σελήνην. καὶ διὰ ταῦτα ἧττον ὠφέλιμοι τῇ ἀνθρωπίνῃ δοκοῦσι ζωῇ·

τί δὲ δήποτε καὶ αὐτοὶ ἐσθ' ὅτε καὶ πλοῦτον καὶ περιφάνειαν τοῖς ἀνθρώποις παρέχειν πιστεύονται, ἑτέρᾳ τοῦτο ἐξετάσει προσήκει.

ὅ γε μὴν Πλωτῖνος ἐν βιβλίῳ τῷ ἐπιγραφομένῳ ‘ ὅπως ποιεῖ τὰ ἄστρα ’ περὶ τούτου ἀποφαινόμενός φησι, μηδὲν ἢ δυνάμει ἢ ἐξουσίᾳ τούτων τοῖς ἀνθρώποις συμβαίνειν ἀλλ' ἅπερ ἡ τῆς θείας οἰκονομίας ἀνάγκη ἑκάστοις ἐκύρωσεν, οὕτω διὰ τοῦ τῶν ἑπτὰ τούτων προποδισμοῦ ἢ στηριγμοῦ ἢ ὑποποδισμοῦ δεικνύσθαι, ὥσπερ καὶ οἰωνοὶ ἤτοι περιπτάμενοι ἢ ἀτρεμοῦντες τὰ μέλλοντα ταῖς πτέρυξιν ἢ ταῖς φωναῖς σημαίνουσιν εἰδότες.

A la suite de ce passage qui traite un thème astrologique bien connu, l'influence des astres sur les actions humaines, l'auteur grec cite deux morceaux de Plotin, tirés précisément du traité intitulé : Περὶ τοῦ εἰ ποιεῖ τὰ ἄστρα (*Enn.* II, livre III). Je laisse de côté ces citations qui sont extrêmement intéressantes pour l'histoire du texte de Plotin et je me limite strictement à la partie qui a son parallèle chez Macrobe.

Après avoir établi les faits, abordons les problèmes qu'ils soulèvent.

I. — Le premier concerne *le rapport littéraire* de ces textes. En

1. rationem B'.
2. *p* eorum B.

1. μέντοι ἢ ἐσχάτη S, ἢ del. Gu. Kroll.

présence d'un parallélisme aussi étroit on peut formuler plusieurs hypothèses. Ces textes pourraient être indépendants l'un de l'autre et remonter à une source commune, soit latine, soit grecque; si elle est latine, c'est Macrobe qui copie et Lydus qui traduit, si elle est grecque, c'est l'inverse. Si cette hypothèse de l'indépendance réciproque de ces textes s'imposait, on aurait fait une jolie découverte : on aurait retrouvé un fragment, assez long, d'un auteur philosophique antérieur à Macrobe et qu'il faudrait alors identifier.

Cette hypothèse, si séduisante soit-elle, doit absolument être écartée. Un examen attentif *du texte des manuscrits* prouve que l'un de ces textes dérive immédiatement de l'autre.

Au § 25 *du texte d'Eyssenhardt* on lit : « ergo Veneria et Iouialis stella lumini *utrique* per hos numeros sociantur ». Ce datif *utrique* est fort correct, mais est une correction d'éditeur : notre seul manuscrit porte *utriusque*, qui est certainement une faute, comme le prouve la suite de la phrase. Lisons le passage correspondant de Lydus *dans l'édition de Wünsch :* ἑκατέρῳ τῶν φώτων, datif exigé par συνάπτονται et restitué par Kroll qui ne connaissait pas le texte parallèle de Macrobe. Or, le seul manuscrit de Lydus qui transmette ce passage porte ἑκατέρων τῶν φώτων, un génitif, tout comme *utriusque*. — Si l'on suppose que ces textes sont indépendants et qu'ils dérivent d'une source commune, il faut admettre que Lydus et Macrobe l'ont utilisé avec une fidélité telle qu'ils en reproduisent de concert une faute manifeste. Comme l'un deux l'a traduit, la chose devient par trop improbable. On ne peut concevoir ces textes comme indépendants l'un de l'autre.

Ceci étant acquis, on n'a pas de peine à démontrer que l'original, c'est le latin, que la traduction, c'est le grec. Les latinismes du texte grec sautent aux yeux : au § 24, « *cum* luminibus bene iungit ac sociat » est traduit par καλῶς μετὰ τῶν φώτων ἑνοῖ καὶ συνάπτει, et au § 25 « Iouis tamen stella *cum* sole accomodatior » est traduit par ὁ τοῦ Διὸς ὅμως ἀστὴρ σὺν ἡλίῳ λυσιτελέστερός ἐστι.

Le premier problème soulevé, d'ordre littéraire, paraît résolu de façon certaine et par des considérations proprement philologiques : les leçons des manuscrits (« variantes » serait ici un mot bien mal choisi) prouvent que ce texte du Περὶ μηνῶν est une traduction d'un passage du *Commentarium in Somnum Scipionis.*

II. — Si le texte grec attribué jusqu'ici à Lydus est authentique[1],

1. Cette réserve est importante. La première fois que je rapprochai ce texte du

ce rapprochement, en matière de *critique historique*, aurait une assez grande portée.

Tout d'abord, il nous permettrait de nous rendre compte de la manière dont Lydus traduit ses sources : on verrait qu'il est fidèle jusqu'à en traduire les fautes.

En second lieu, nous trouverions ici la vérification d'une « loi » déjà énoncée par Schultze et reprise par Bluhme (*op. cit.*, p. 27), à savoir que lorsque Lydus met à profit un auteur, il ne le cite que rarement, mais cite toutes les autorités de cette source. Ici il ne fait pas mention de Macrobe, mais bien de Ptolémée et de Plotin cités par Macrobe.

Enfin et surtout, si notre texte est authentique et si l'on accepte la démonstration esquissée plus haut, nous aurions la preuve que Lydus dépend directement de Macrobe, constatation intéressante pour la critique historique. En effet, on ne sait trop pourquoi, les auteurs qui ont traité ces questions, depuis Schultze jusqu'à Wissowa, en passant par Bluhme, admettent tacitement comme une sorte de postulat que Lydus et Macrobe sont des sources indépen-

Περὶ μηνῶν de celui de Macrobe, j'hésitai à le considérer comme authentique. Mais ni Wünsch, ni Bluhme n'avaient douté de cette authenticité : j'allai donc de l'avant. Bluhme cite même un des extraits de Plotin comme preuve de la fidélité de Lydus (*op. cit.*, p. 37); quant à Wünsch, dans son *stemma codicum*, il faisait dériver ces extraits de l'Escurial, non pas de l'abrégé du Περὶ μηνῶν, mais directement de l'ouvrage original. Comme je préparais ma communication du 10 décembre, je lus dans *Gnomon*, 1928, p. 648, une intéressante note de M. R. Harder dont voici la teneur : « Die zitate [des Ennéades] bei Joa. Lydus de mens. gehören, wie H. Grabowsky in einer noch ungedruckten, von R. Wünsch augeregten Königsberger Dissertation von 1914 schlagend erwiesen hat, nicht dem Johannes sondern mit dem ganzen Stück S. 94, 14-97, 14 W. einem bereits den Planudes benutzenden Scholiasten. » J'écrivis immédiatement au professeur Harder pour avoir communication de cette dissertation, tout au moins des principaux arguments de l'auteur. Il me répondit très aimablement le 15 décembre qu'il avait perdu de vue M. Grabowsky, et me signalait en terminant que cet endroit était le seul du *De mensibus* où Plotin fût cité, et que la forme de la citation faisait penser à une scolie. Je n'avais donc pas d'arguments décisifs pour ou contre l'authenticité. A la séance de la *Société des Études latines* j'avais formulé d'assez fortes réserves : on se montra quelque peu sceptique sur mon scepticisme. — Au moment de publier cette note, j'eus l'idée de consulter deux manuscrits de la traduction que fit Maxime Planude (1260-1310) du *Commentarium* de Macrobe, *Paris. gr.* 1868 (xve siècle) et *suppl. gr.* 1101 (xive siècle) : les morceaux de « Lydus » s'y retrouvent dans les mêmes termes, avec quelques variantes. Planude *a-t-il pu* transcrire Lydus? Oui, puisqu'il avait lu tout le Περὶ μηνῶν dans un manuscrit *complet* et qu'il en avait fait des extraits qui constituent une de nos plus importantes sources (voir Wünsch, éd. du Περὶ μηνῶν, p. L sqq.). *L'a-t-il fait* pour ces textes-*ci?* On hésite à répondre. Dans un travail plus ample sur l'*Histoire du texte de Plotin* je serai forcé de revenir sur ces problèmes. Peut-être me sera-t-il possible alors de les résoudre de façon définitive.

dantes. Si l'on pouvait prouver avec certitude que tel texte de Lydus a été traduit de Macrobe, ailleurs le témoignage de Lydus perdrait quelque chose de sa valeur. Là où autrefois en découvrait deux témoignages convergents, il faudrait peut-être les réduire à un seul. Chaque cas, d'ailleurs, mériterait une étude particulière.

III. — Le dernier problème que soulèvent ces textes parallèles relève de la *critique textuelle*. Nous nous retrouvons ici sur un terrain plus ferme, où la question d'authenticité n'intervient pas.

Eyssenhardt corrige à peine son manuscrit. Il a le droit d'écrire *utrique*, parce que très probablement Macrobe n'écrivit pas autre chose. L'éditeur de « Lydus » aurait dû écrire ἑκατέρων, parce que c'est là le texte authentique de son auteur, qu'il s'appelle Lydus ou Planude. Cet auteur lisait-il un manuscrit latin qui portait *luminis* utriusque plutôt que *lumini* utrique? C'est possible. Au § 26, *cur tamen et ipsi* est rendu par τί δὲ δήποτε καὶ αὐτοὶ, ce qui suppose que l'auteur grec ait lu ou cru lire *tandem* au lieu de *tamen*. On n'oserait dire qu'en soi *tandem* soit une faute : nous sommes à la fin d'un développement comme le prouve l'apodose de la phrase; mais *tamen* est excellent. Le texte de Macrobe paraît donc bien édité.

Quant au texte grec, il est piquant de constater que là où il est bien transmis, on l'a corrigé, que là où il est corrompu, on l'a laissé sans correction.

Nous l'avons vu, le génitif ἑκατέρων est seul authentique. Ce n'est pas une « faute de copiste »; bien au contraire, les scribes donnent ici une preuve éclatante de leur fidélité. Non moins certain est le τινι ἢ ἐσχάτῃ qui traduit le latin du § 26 *aliqua vel extrema;* Kroll a eu tort de supprimer la particule ἢ. Les deux seules corrections d'éditeur sont condamnées par le texte parallèle de Macrobe.

En revanche, en trois ou quatre autres endroits le texte du manuscrit de l'Escurial est fautif et personne ne s'en est douté. Αἰσθητὸν et φυσικὸν n'ont aucun sens, et c'est αἰσθητικὸν et φυτικὸν qu'il fallait lire, comme nous l'apprend le grec *et le latin* du § 23 de Macrobe : « les facultés de sentir et de croître »; paléographiquement la correction est on ne peut plus facile à expliquer : dans nos manuscrits ικον s'écrit souvent en abrégé, et φυτικόν alterne régulièrement, peut-on dire, avec φυσικόν. Le début du § 24 de Macrobe servira à ponctuer et à accentuer correctement le texte grec et l'on écrira ... ζωὴ · ἡ μέντοι au lieu de ἡ ζωὴ ἢ μέντοι. Plus bas, on corrigera

συνάπτει. ἄλλος δὲ en συνάπτει, ἄλλους δὲ. Enfin, dans la toute dernière phrase, on insérera devant εἰδότες la négation μὴ, comme l'exigerait seul, sans compter le *nescientes* de Macrobe, le sens général du texte de Plotin ici résumé (*Enn.* II, 3, 3, fin).

Paul Henry, S. J.

NOTE ADDITIONNELLE

par Ch. Picard
professeur à la Faculté des Lettres de Paris

A la séance de la Société des études latines où le P. Paul Henry a présenté la communication qui fait l'objet de l'article ci-dessus, M. Albertini a relevé fort justement que certains philologues admettaient plus ou moins malaisément la réalité d'emprunts faits aux auteurs latins par des compilateurs écrivant en grec. Peut-être y aurait-il lieu de distinguer les polygraphes purement grecs et ceux qu'on peut appeler déjà byzantins, comme Jean le Lydien, Lydus, contemporain de Justinien. Ce Lydus, en tout cas, puisait assidument dans les auteurs latins. A la preuve qui a été donnée le 10 décembre, et qui est convaincante — s'il s'agit bien du personnage — on en peut adjoindre une autre, *moins directe*, je le reconnais, mais encore assez évidente. Il suffit de placer côte à côte un passage de Cicéron, *De nat. deorum*, III, 23, et un autre de Johannes Lydus, que je citerai ici d'après l'édition Bekker, p. 72 = *De mensibus*, IV, 38 :

A. Cicéron, *De nat. deorum*, III, 23 :

Dionysos multos habemus :

1. Primum Jove et Proserpina natum.
2. Secundum Nilo, qui Nysam dicitur condidisse.
3. Tertium Cabiro patre, eumque regem Asiae praefuisse ferunt, cui Sabazia sunt instituta.
4. Quartum Jove et Luna, cui sacra Orphica putantur confici.
5. Quintum Niso natum et Thyone, a quo trieterides constitutae putantur.

B. Lydus, IV, 38 (éd. Bekker) :

Κατὰ δὲ τοὺς ποιητὰς, Διόνυσοι πέντε·

1. Πρῶτος Διὸς καὶ Λευκοθέας.
2. Δεύτερος ὁ Νείλου, ὁ καὶ βασιλεύσας Λιβύης καὶ Αἰθιοπίας καὶ Ἀραβίας.
3. Τρίτος Καβίρου παῖς, ὅστις τῆς Ἀσίας ἐβασίλευσεν, ἀφ' οὗ ἡ Καβιρικὴ τελετή.
4. Τέταρτος ὁ Διὸς καὶ Σεμέλης, ᾧ τὰ Ὀρφέως μυστήρια ἐτελεῖτο καὶ ὑφ' οὗ ὁ οἶνος ἐκεράσθη.
5. Πέμπτος ὁ Νύσου καὶ Θυώνης, ὃς κατέδειξε τριετηρίδα.

Les variantes, importantes, certes — et d'ailleurs attendues, puisque Lydus prétend se repérer collectivement « aux poètes », — n'empêchent pas la curieuse similitude relative des deux textes ; il est plus que probable que là comme ailleurs — ainsi que le P. Paul Henry l'a bien observé — Lydus a affecté de citer plutôt les sources mêmes... de l'auteur

auquel il empruntait. La documentation de Cicéron était hellénique. — Mais il faut sans doute attribuer, à l'influence du *De natura deorum*, la présentation du texte et le classement numérique, identique ici et là, des divers Dionysos. — Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'on doive éviter ici de songer à une source commune *possible*, *sinon probable*[1].

VII

RECHERCHES SUR LES JEUX SÉCULAIRES

PAR J. GAGÉ

Chargé de cours à la Faculté des lettres de Strasbourg

(Suite[2]*)*

II. — Ce que nous apprennent les nouveaux fragments épigraphiques

M. Pietro Romanelli, du Musée national des Thermes à Rome, vient de satisfaire l'impatience de tous les érudits en donnant, dans les *Notizie degli Scavi*[3], une édition scrupuleuse des nouveaux fragments d'inscription relatifs aux jeux séculaires, dont on avait annoncé la découverte en 1930. Ils lui sauront gré, ainsi qu'à son collaborateur le « restauratore » Ruggieri, d'avoir si bien réussi, par l'effort conjugué du mosaïste et du philologue, une tâche qui n'était pas aisée : à savoir d'identifier d'abord, puis de déchiffrer et de recomposer dans l'ensemble des textes déjà connus les quelque cent vingt morceaux éparpillés dans la fouille.

1. P. Foucart : *Le culte de Dionysos en Attique*, *Mém. de l'Inst. de France*, XXXVII, 2, 1906, p. 16-17, a signalé une troisième liste des divers Dionysos ; elle figure dans L. Ampelius, IX, et elle range aussi les cinq Dionysos *dans le même ordre* ; cependant les variantes de la liste d'Ampelius (rapprochée pour la première fois par P. Foucart des deux autres) sont plus importantes, s'écartant à la fois du texte de Cicéron et de celui de Johannes Lydus.

2. Cf. cette *Revue*, 1932, p. 441.

3. *Notizie degli Scavi di antichità* (publiées par la R. Accademia dei Lincei), vol. VII, série VI, fasc. 7-8-9, 1931 (paru en 1932), p. 313-345. L'étude comprend deux plans du lieu de la découverte, une reproduction du texte en capitales, une édition développée en minuscules et une reproduction photographique (pl. X), où les fragments déjà connus et qui s'ajustent aux nouveaux sont distingués par un cerne. Il serait très désirable, pour la commodité de l'étude, que tous les fragments des *Acta* sévériens fussent maintenant réunis et présentés ensemble sous leur nouvelle forme, ce que nous nous proposons de faire ailleurs.

L'éditeur a souvent fait plus : se servant des anciens fragments pour éclairer les nouveaux, il a pu, en plusieurs endroits, compléter par d'heureuses conjectures les lignes mutilées du texte; inversement, il a noté au passage les données nouvelles ou la correction qui s'impose des vues précédemment admises. Sa publication, qui accompagne le texte d'un commentaire précis, va désormais prendre place à côté de l'édition que Mommsen avait magistralement donnée des *Acta* de 1890, et ne rendra pas moins de services aux historiens des jeux séculaires. Près de publier nous-même sur ces jeux une étude d'ensemble, nous voudrions ici, en exprimant notre reconnaissance toute particulière à l'éditeur, essayer de préciser l'étendue de la contribution que ces nouveaux fragments apportent à notre science. On verra d'ailleurs qu'ils n'intéressent pas seulement l'historien du culte, mais par moments l'historien tout court, qui voit s'y refléter certains aspects de l'empire des Sévères, et aussi le latiniste, auquel ils offrent, outre les particularités de leur prose, un nouveau *carmen saeculare*, malheureusement en lambeaux.

*
* *

Tous les nouveaux fragments appartiennent au *commentarium* des jeux de 204, célébrés sous Septime Sévère. De ces *Acta* sévériens on possédait, depuis 1899, des fragments d'une certaine étendue, mais très décousus : en particulier le préambule et le procès-verbal des délibérations préliminaires, qui manquent presque entièrement à ceux d'Auguste, les dispositions relatives à la distribution des *suffimenta* et à la réception des *fruges*, l'extrémité gauche des chapitres réservés aux sacrifices jusqu'à la deuxième nuit, et des fragments informes relatifs aux *ludi honorarii*. Tels qu'ils étaient, ces morceaux avaient permis de reconstituer avec vraisemblance le dessin général de l'inscription sur le pilastre de marbre, pareil à celui des jeux d'Auguste : la plupart trouvaient place sur la face antérieure, jusqu'au passage concernant les *ludi* du troisième jour (fr. I à VII de l'édition de Mommsen dans l'*Ephemeris epigraphica*, VIII = *C. I. L.*, VI, 4, 2, n°s 32326 à 32331); les derniers continuaient et sans doute achevaient le texte sur le haut de la face latérale. Les nouveaux proviennent tous du bas de la face antérieure. Ils s'ajustent assez exactement, en haut au fragment V, en bas au fragment VII, sur

lequel s'arrête l'inscription de cette face; et sur la surface ainsi définie ils sont assez denses pour que rien d'essentiel ne risque de nous échapper dans les lacunes, et pour qu'on soit forcé en revanche d'expulser de cet endroit le court fragment VI, que les premiers éditeurs y avaient placé sous réserve. Le texte recouvré s'étend sur environ soixante-dix lignes de hauteur, la première correspondant à la ligne 22 du fragment V déjà connu, que M. Romanelli, par convention, a prise pour point de départ de sa numérotation.

Voilà pour ce qui est de la disposition matérielle. Quant au contenu, l'inscription nouvelle correspond à cette partie des procès-verbaux qui va des sellisternes du deuxième jour aux *ludi sollemnes* du troisième, par lesquels s'achèvent les vrais jeux séculaires : partie dont l'équivalent est conservé pour les jeux augustéens, mais avec de si graves lacunes et d'une rédaction si concise que le texte sévérien était à priori le bienvenu. Il l'est d'autant plus que la nouvelle trouvaille a largement confirmé l'impression qu'on avait eue dès 1890 de son style : minutieux et prolixe comme les Actes des Arvales de même époque, il est certes dépourvu des belles qualités de ton du commentaire augustéen; mais il se rachète à nos yeux par son abondance même. La description de chaque rite y est si circonstanciée que sa confrontation avec les Actes augustéens est féconde, même là où le passage correspondant nous est intégralement conservé.

Sans nous obliger à suivre l'ordre des lignes, comme l'éditeur a dû faire, nous retiendrons surtout les données nouvelles sur le rituel du sacrifice, sur l'exécution du *carmen*, sur la composition des chœurs et sur l'organisation des *ludi*.

A. — Le rituel du sacrifice et la prière séculaire.

Les Actes augustéens sont là-dessus très brefs; ils se contentent d'indiquer pour chaque divinité la qualité et le nombre des victimes offertes, détails déjà précieux, par lesquels s'étaient vu confirmer les prescriptions de la Sibylle. Les Actes sévériens, ici comme ailleurs, sont plus abondants. Si nous les possédions intacts, ils ne nous laisseraient rien ignorer ni du mode du sacrifice, ni des gestes et du costume de l'officiant. Dans les renseignements qui nous sont rendus, sans doute faut-il faire la part de quelques traits propres aux jeux de 204 et n'en déduire qu'avec

prudence les éléments de date plus ancienne. Mommsen avait déjà considéré comme douteux que les rites de l'*haruspicatio* et de l'examen des *splanchna*, attestés pour les jeux de Sévère, eussent été pratiqués à ceux d'Auguste. En général, cependant, il est permis de leur accorder une valeur plus étendue, car l'ensemble des *Acta* sévériens — c'est encore là un caractère que la nouvelle découverte a confirmé — se distingue par un souci très apparent d'archaïsme. Justement, par une circonstance favorable, les nouveaux fragments nous décrivent presque intégralement le sacrifice de la deuxième nuit : or, les rites de cette nuit s'adressent à Terra Mater, c'est-à-dire à celle des divinités des jeux qu'on est fondé à considérer comme la plus ancienne souveraine du *Tarentum*, de sorte qu'à travers son rituel nous pouvons espérer entrevoir, non seulement celui des premiers *ludi*, mais peut-être, au delà, celui du culte valérien, auquel l'influence de Tarente a substitué un jour les cérémonies séculaires[1].

a) *Le sacrifice.* — Le nouveau texte confirme que Terra Mater reçoit le sacrifice d'une truie pleine, *sue plena;* il précise que la victime est *propria prodigiua*[2]. Le premier de ces termes, déjà connu par les Actes d'Auguste, semble s'appliquer en général à toute victime offerte dans les conditions requises; le second n'était jusqu'ici attesté que pour le sacrifice aux Moires[3]. Restitué pour Terra Mater, il la rapproche de ces divinités, qui lui sont déjà associées par la communauté de victimes noires; il achève de lui rendre sa figure indigène et archaïque, à peine recouverte par le *ritus graecus*[4]. On sait que Festus définit *prodiguae* les victimes *quae consumuntur*[5], celles dont la chair est entièrement détruite; l'agent de la destruction est le feu, ce feu dont le rôle, sur les autels du *Tarentum*, remonte à l'antiquité légendaire.

Le sacrifice est accompli, comme d'ordinaire, par l'empereur

1. Les titres particulièrement anciens de Terra Mater (ou Tellus) au *Tarentum* avaient été soulignés notamment par Pinza, en même temps que l'origine sabine du culte, dans le *Bull. Com. di Roma*, XXIV (1896), p. 191-230; ils viennent d'être confirmés et précisés, avec une correction importante, par P. Wuilleumier, *Rev. Ét. lat.*, 1932, I, p. 127-146.

2. Éd. Romanelli, l. 49-50.

3. *Acta* augustéens, l. 91; cf. Mommsen, *Gesamm. Schriften*, VIII (*Epigr.* I), p. 607.

4. Sur le rituel de Terra Mater, cf. J. Carcopino, *Virg. et les orig. d'Ostie*, qui fait déjà, p. 705, le rapprochement du rituel ostien de Maia avec celui de la Terra Mater des jeux d'Auguste, et Wuilleumier, *loc. cit.*

5. Festus, p. 296, éd. Lindsay.

Sévère, qui tient le couteau, la tasse et la patère avec le vin. Caracalla *sacrum praeit*[1] : c'est-à-dire que, suivant l'usage, il dicte à son père la formule rigoureuse des rites. Un rôle évidemment modeste revient aux *publici*, les esclaves du collège quindécemviral. Géta est parmi les simples assistants, mais nous le verrons bientôt s'associer de plus près à la cérémonie. La scène est assez exactement figurée sur une monnaie contemporaine[2].

b) *Les vêtements liturgiques.* — Les Actes augustéens sont muets sur le costume des officiants, auquel Mommsen, dans son commentaire, n'a point prêté attention. Il est cependant évident qu'il a son importance, et l'on pouvait déjà tirer quelques indications à cet égard des représentations monétaires qui commémorent les jeux de Domitien : la toge y alterne avec la tunique frangée à manches courtes. L'inscription confirme et éclaire ce témoignage. Elle met à décrire les préparatifs vestimentaires des rites le même zèle scrupuleux que les Actes contemporains des Arvales. Elle nous révèle qu'aux jeux de 204 — et ici le renseignement doit valoir aussi des précédents — Septime Sévère, pour la troisième nuit, revêtit la prétexte et ceignit la couronne; c'est dans ce costume qu'il sacrifie d'abord avec l'encens et le vin; il l'échange contre la *tunica fimbriata* pour offrir à Terra Mater le sacrifice sanglant[3]; il semble qu'il le reprenne ensuite pour assister aux *ludi*. Et il paraît bien garder la prétexte et la couronne tout au long des sacrifices et des rites célébrés le troisième jour. Ces données ne s'accordent que partiellement avec celles des monnaies de Domitien, où la tunique frangée ne figure avec netteté que dans les scènes de sacrifice aux Moires et à Jupiter, l'empereur paraissant en toge aux autres sacrifices, y compris celui de la troisième nuit[4]; mais la divergence n'est sans doute qu'apparente : car dans ce dernier cas l'empereur en toge tient la patère, c'est-à-dire qu'il n'est encore qu'à la première partie du sacrifice, non à la seconde, pour laquelle il passera la tunique frangée. Dans ces conditions il est permis de penser que la *tunica fimbriata* est le vêtement liturgique prescrit pour l'immolation, et spécialement pour l'immola-

1. Éd. Romanelli, l. 48 : [*sacrum* | *praee*]*unte imp. Antonino;* cf. même formule dans le récit du sacrifice à Juno Régina, fragment IV, l. 5.

2. Cohen, *Monn. de l'emp. rom.*², IV, p. 14.

3. Éd. Romanelli, l. 48 : « ture uinoque fecit dein *posita praetexta sumta tun*[*ica fimb*]*riata...* »

4. Voir la description de ces monnaies dans l'article de Dressel, *Ephem. epigr.*, VIII, p. 311.

tion suivie d'holocauste. Il paraît sûr, en tout cas, que le choix des costumes n'est pas plus laissé à la fantaisie que dans le rituel des frères Arvales, lesquels revêtent selon le temps le *ricinium* ou la *praetexta*[1]. Les autres rites des jeux semblent s'accomplir surtout sous la prétexte. C'est la prétexte qui règne, avec la couronne, dans les rites proprement apolliniens du troisième jour, où le style du *ritus graecus* se déploie dans toute sa pureté. La première est souvent considérée comme un insigne distinctif donné aux prêtres des grands collèges au même titre qu'aux magistrats[2]. Elle semble cependant comporter une signification religieuse : on use de vêtements de pourpre, selon Pline, pour apaiser les dieux[3]. Or, la prétexte, la couronne, comme le rameau de laurier, sont les éléments caractéristiques des processions purificatoires d'origine sibylline, conduites par les quindécemvirs[4].

Un costume différent est requis pour les jeux du cirque : c'est, comme pour les *circenses* ordinaires, la *tunica palmata* et le *scipio aeborneus* des triomphateurs, que portent au moins les deux Augustes, peut-être les autres quindécemvirs.

Prétexte, tunique frangée, tunique brodée de palmes, couronne et sceptre, ces différents insignes n'introduisent pas seulement dans les jeux la couleur d'un vain cérémonial, mais répondent à des rites de sens différent et alternent en vertu de prescriptions liturgiques.

c) La prière séculaire. — La *precatio*, acte capital du sacrifice, était, dans les jeux séculaires comme en général dans le rituel formaliste des Romains, fixée par écrit et lue par l'officiant. Il suffisait, pour en être assuré, de considérer à nouveau les représentations monétaires où l'empereur sacrifiant tient dans sa main un *volumen*[5]. Mais sur ce point aussi les fragments nouveaux sont particulièrement précis. Ils nous apprennent que, pour Apollon

1. Cf. Henzen, *Acta fr. Arv.*, p. 38 : les Arvales revêtent la prétexte pour tous les sacrifices (sacrifices *non sanglants*), le *ricinium* pour les jeux. Dans les jeux séculaires, la prétexte doit être réservée aussi aux sacrifices non sanglants (aux Ilithyies, à Apollon).

2. C'est, par exemple, le point de vue de Mommsen, *Droit public*, II, p. 57-60. Il n'y a rien sur le vêtement liturgique, comme en général sur le rituel du culte, dans l'ouvrage de Wissowa, *Relig. u. Kult. d. Römer.*

3. Pline, *N. H.*, IX, 36, 127 : *Dis advocatur placandis* (*purpura*).

4. Comparer, par exemple, la procession décemvirale de 207 av. J.-C., décrite par Tite-Live, XXVII, 37, un des exemples les plus anciens et les plus complets d'une pompe de rite grec, suivie de l'exécution d'un *carmen*.

5. Dressel, *Eph. epigr.*, VIII, *loc. cit.*

et Diane, Septime Sévère lut lui-même la prière à prononcer : *prec*[*a*]*tion*[*e quam le*]*git ipse*[1]... Une telle expression implique que les deux actes peuvent être dissociés, et la prière lue par un autre que celui qui la prononce. De fait, une autre ligne[2] ramène les mots *retinente precatione*... qui se rencontraient déjà sur les premiers fragments, mais n'avaient suscité aucune remarque des éditeurs[3]. M. Romanelli estime avec raison que le détail n'est pas négligeable, et, comme l'expression est chaque fois suivie d'un martelage dont l'étendue répond à la longueur du nom de *Geta Caes*(*ar*), il restitue : *retinente precatione*[*m Geta Caes*(*are*)][4] : Sévère officie donc, mais la prière lui est dictée, ou « soufflée », par un assistant qui sans doute est Géta. L'indication est fort intéressante pour la connaissance du rituel si particulier de la prière romaine, où rien, comme on le voit, n'était laissé au hasard, et où la récitation impeccable était assurée par ces précautions. Elle est précieuse encore à un autre point de vue : Septime Sévère a mis les jeux séculaires à profit, comme toutes les grandes fêtes publiques, pour répandre l'idée dynastique qui lui était chère. On verra bientôt sa femme, à la tête des cent dix matrones, invoquer Junon; son fils aîné, déjà Auguste, l'assiste dans tous les rites; mais le cadet non plus n'était pas oublié. Les Actes confirment ainsi le témoignage de certaines monnaies où figure, sous la légende SACRA · SAECVLARIA, l'image parlante de cette trinité impériale[5].

Mais, pour l'histoire des jeux séculaires, la restitution la plus intéressante est celle d'un des passages de la formule précatoire. On sait que la caractéristique des prières des jeux est que toutes se ramènent à un schéma commun, qui autorise à parler d'une *prière séculaire;* c'est au *carmen saeculare* qu'il appartenait de s'adresser aux dieux dans les fonctions propres à chacun[6]. Cette uniformité, qui donne au rite une régularité monotone, mais en relève la solennité et en accuse le sens, avait permis à Mommsen de reconstituer la teneur générale de la *precatio*, en s'aidant tout

1. Éd. Romanelli, l. 55.
2. *Ibid.*, l. 49.
3. Fragment IV, l. 6.
4. Il y a une difficulté de lecture que M. Romanelli relève lui-même : l'absence de *m* à la fin du mot *precatione*. Mais on admettra avec lui soit une erreur du lapicide, qui en a commis d'autres, soit le martelage de la lettre avec le nom de Géta, soit même, ce qui est moins probable, un emploi absolu de *retinente* dans une construction où Géta serait au génitif.
5. Cohen, IV, p. 65.
6. Cf. nos observations ici-même, 1931, II, p. 306.

à la fois des lambeaux conservés dans les Actes et des analogies connues de la liturgie romaine[1]. Or, son texte reçoit sur un point, des nouveaux fragments, une correction très inattendue : partant de quelques mots conservés des Actes sévériens, *utique semper Latinu*[...][2], Mommsen incorporait dans la prière, entre autres vœux pour l'accroissement de l'empire et de la majesté du peuple romain, le souhait que la divinité « protège toujours le nom latin » : *utique semper Latinu*[*m nomen tueare*...]. La restitution paraissait excellente et n'avait soulevé aucune objection. Il faut pourtant lui substituer cette lecture : *utique semper Latinus optemperassit*[3]. Aux dieux des jeux séculaires, les Romains ne demandaient pas la protection du nom latin, mais bien l'obéissance du Latin.

La formule ainsi révélée, qui doit prendre place dans le texte de toutes les prières[4], comme appartenant à leur fonds commun, invite à reprendre l'examen d'ensemble de la *precatio*, qui n'a pas été conduit jusqu'au bout par Mommsen. Et, d'abord, elle semble imposer une attachante hypothèse : n'aurions-nous pas là le souvenir d'un grand fait historique des premiers siècles de Rome, du temps où le *Latinus* représentait une puissance à dompter et à maintenir en sujétion, c'est-à-dire, selon la direction qu'on assigne au mot, un écho de la conquête sabine du ve siècle, événement dont la tradition ne parle guère, mais que tant d'indices postulent, ou, inversement, de la soumission du Latium par Rome, long et premier effort de la « conquête romaine »? La première hypothèse a pour elle le fait, de plus en plus plausible, que le premier culte du *Tarentum*, ou mieux du *Terentum*, prédécesseur des jeux séculaires, était précisément sabin, et se pratiquait au bord du Tibre, comme dans l'Ostie préostienne, sur la grande route du sel que durent emprunter les migrations sabines. La seconde pourrait peut-être invoquer un détail de la légende étiologique du *Tarentum*, tel qu'il est conservé par Zosime : l'autel souterrain aurait été fondé et enseveli par les Romains au cours d'une guerre

1. Mommsen, *Ges. Schr.*, *loc. cit.*, p. 610-613.

2. *Acta* sévériens, fragment IV = *C. I. L.*, VI, 32329, l. 11.

3. Éd. Romanelli, l. 51 (*optemperassit*) et l. 56 (*obtemperassit*); ces variantes orthographiques sont très fréquentes dans les *Actes* de 204; chaque fois aussi *utique* est écrit *utiquae*.

4. Le fait est certain, non seulement pour la raison générale invoquée plus haut, mais parce que nous avons la trace de cette formule dans trois passages, à savoir dans les prières à Junon, à Terra Mater et à Apollon. Le problème se poserait en d'autres termes si elle n'appartenait qu'à la prière à Terra Mater : alors l'hypothèse sabine aurait pour elle un argument très fort.

contre Albe[1]. Il ne s'agit naturellement que d'une fable, mais qui s'accorderait avec le souvenir d'un culte en quelque sorte « anti-latin ». Car c'est là où nos deux conjectures se rencontrent : Sabins contre Latins, Romains contre Latins, le premier rituel du *Tarentum* aurait été hostile au « Latinus ».

Ne dissimulons pas toutefois les objections qui surgissent. Il en est de préalables, en particulier celle-ci que, si le culte primitif du *Tarentum* était sabin, il était, à l'époque la plus ancienne jusqu'où l'on remonte, gentilice et non national, aux mains d'une famille d'origine sabine bien acclimatée à Rome, les Valerii.

Admettons pourtant qu'il ait mêlé à son rituel de telles préoccupations nationales ; les difficultés renaissent lorsqu'on essaie de se représenter comment l'étrange formule a pu survivre à l'histoire et se perpétuer au cœur de la prière séculaire du peuple romain. Il semble qu'on ne puisse envisager que deux chemins : ou bien elle sera passée directement, lors de la grande « réforme » de 249, du rituel valérien dans celui des nouveaux *ludi;* ou bien, vivant hors du rituel depuis l'époque de la conquête, elle y sera entrée par le détour d'un oracle sibyllin. La première hypothèse ne peut être exclue absolument, s'il est vrai que plus d'un élément cultuel ait survécu à la réorganisation des *ludi Terentini*[2]. Mais elle se heurte à deux objections : d'une part, les rites du *Tarentum*, en devenant séculaires, ont changé de destinataires : à un couple possible Volcanus-Mater Larum s'est substitué de façon certaine le couple Dispater-Proserpine; d'autre part, et cette substitution en est précisément le signe, le sens des rites a changé aussi : de simplement salutaires, ils sont devenus en 249 essentiellement propitiatoires et infernaux; de gentilices, nationaux; et de sabins, romains. Dans ces conditions, les formules de la prière étaient sans doute les plus malaisées à transmettre, et, entre toutes, celle qui sonnait si étrangement aux oreilles d'un peuple latin.

L'autre hypothèse a le grand avantage de nous amener à poser le problème sur le bon terrain. Avec elle, en effet, nous rejoignons la Sibylle, suprême ordonnatrice des jeux; or, le rapport de notre formule avec les prédictions sibyllines est frappant, et il a été relevé en passant par M. Romanelli qui a mis en face d'elle

1. Zosime, II, 3, 2.
2. C'est ce que suppose M. Wuilleumier, *art. cit.*, qui esquisse, p. 146, l'hypothèse du souvenir de la conquête sabine.

les deux derniers vers de l'oracle séculaire conservé par Phlégon et Zosime :

Καί σοι πᾶσα χθὼν Ἰταλὴ καὶ πᾶσα Λατίνη
αἰὲν ὑπὸ σκήπτροισιν ὑπαυχένιον ζυγὸν ἕξει[1].

Ces vers ont été depuis longtemps d'autant plus vivement discutés qu'ils sont dans tout l'oracle les seuls à nous promettre une allusion d'histoire, et par suite à nous orienter dans le délicat problème de sa date et de son « authenticité » relative. Phlégon donne pour but à la prescription sibylline « de faire rentrer dans l'obéissance les Latins rebelles[2] ». Certains critiques, il est vrai, ont dénié toute valeur à son commentaire. Mommsen au contraire, le suivant à la lettre, a voulu voir dans ces deux vers la marque d'authenticité du poème, qui daterait de la guerre sociale, ou du moins, dans l'hypothèse de l'apocryphe augustéen, la preuve que le faussaire cherchait à accréditer cette date[3]. Un doute radical nous paraît hors de propos. Phlégon ne pouvait compiler les vieux prodiges et leurs remèdes sans s'enquérir un peu de leurs circonstances historiques, et s'il a puisé chez les annalistes, la marge d'erreur ou d'invention en est d'autant diminuée. Il est d'ailleurs frappant que son commentaire, comme la prière séculaire, met en avant les Latins, alors que l'oracle les associe vaguement à toute l'Italie. Je crois qu'il faut chercher la solution dans le sens indiqué par Mommsen. On objecte à sa conjecture que les Latins n'ont guère participé à la guerre sociale, qui les vit presque tous fidèles[4]. Mais Mommsen, plus qu'à la crise propre du *bellum Italicum*, songeait aux épisodes qui l'avaient précédée, en particulier à la révolte survenue en 126 de Frégelles, colonie latine. D'ailleurs, est-il impossible qu'un oracle circulant à cette époque troublée, devant le danger d'une défection générale des alliés, ait associé Latins et Italiens comme le faisait depuis deux siècles le formulaire latin? Le *nomen Latinum* et les *socii Italici*, ne l'oublions pas, ont été longtemps presque indissolubles[5].

1. Phlégon, *De macrob.*, 4; Zosime, II, 6.

2. Τῶν συμμάχων αὐτων καὶ κοινωνῶν μὴ ἐμμενόντων ταῖς συνθήκαις, ἀλλὰ πυκνὰ μεταβαλλομένων καὶ πολεμούντων αὐτοῖς, dit Phlégon, la Sibylle prédit : ἐπιτελεσθεισῶν τῶν θεωριῶν τούτων ὑποταγήσεσθαι τοὺς ἀφεστῶτας Λατίνους.

3. *Ges. Schr.*, *loc. cit.*, p. 578.

4. Cf. Wuilleumier, *loc. cit.* et n. 5.

5. Cette observation, qui est de Mommsen, condamne d'avance toute tentative pour dissocier le vers sibyllin.

Ce qui semble ruiner l'hypothèse de Mommsen, c'est que la date de 126 coïncide trop exactement avec celle des jeux séculaires de l'espèce la plus apocryphe, inventés après coup pour justifier par un calcul de 110 ans la date choisie par Auguste. Mais un oracle « séculaire » a fort bien pu courir en dehors de toute date légitime, et la période tourmentée qui va des Gracques à Sylla était singulièrement propice aux spéculations de ce genre; elle a réveillé les terreurs du millénarisme et, partant, suscité les vaticinations sibyllines[1]. Datés de ce temps, les vers de l'oracle seraient un nouveau document à verser au dossier du sibyllinisme présyllanien. Sans doute, dans son ensemble, l'oracle lui-même peut être de date plus récente, et il est difficile, en tout cas, de nier qu'il n'ait reçu sa dernière forme qu'en prévision des jeux d'Auguste. Mais il est dans les habitudes du travail sibyllin de coudre des vers de date et d'origine diverses.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : l'oracle est ou se prétend né des angoisses d'une défection latine et italienne. Pareil danger s'est présenté à plusieurs reprises jusqu'à la guerre sociale, mais a cessé, après elle, d'avoir aucun sens. La formule de la prière, *uti... semper Latinus optemperassit*, est donc nettement archaïque, à condition d'entendre par là, moins l'archaïsme de la forme, qui est exactement celui de toute la prière, que l'archaïsme du souhait. Que nous l'imaginions léguée par la plus ancienne tradition des jeux, c'est-à-dire par l'histoire sabine ou par celle des premiers *ludi*, ou que nous ne la fassions entrer dans le rituel séculaire qu'avec la réorganisation augustéenne, elle remonte, par le détour de l'oracle, à une antiquité relative[2].

Ce point est important. Ce qu'il faut retenir en effet de cette analyse, c'est le lien qui s'y est révélé entre l'oracle sibyllin et la

1. Voir notamment, à propos des prodiges de 88 et de leur interprétation « séculaire » par les « devins toscans », le passage de Plut., *Sylla*, 7, et le commentaire de M. Carcopino, *Virgile et le mystère de la IVe Églogue*, p. 144; sur le sibyllinisme en général à cette époque, avec des réserves, Zielinski, *La Sibylle*, p. 116 et suiv.

2. Lorsque les premiers jeux furent institués, en 249, le danger principal, pour Rome, venait des Puniques. Mais il n'est pas absolument impossible qu'elle ait craint, dans cette crise, la défection de ses alliés (qu'on songe à la défection d'une partie des colonies latines pendant la seconde guerre punique), et que la formule relative au *Latinus* ait été prononcée dès ces premiers jeux avec une certaine valeur d'actualité : la soumission définitive du Latium ne datait guère que de quatre-vingts ans.

prière séculaire. Celle-ci, d'ailleurs, se réfère solennellement aux livres sacrés : *uti ... in illis libris scriptum est.* Mais nous ne soupçonnions pas qu'elle s'en fût inspirée de si près. Ce rapport demeure susceptible de deux explications opposées : il peut tenir à l'autorité que possédait l'oracle aux yeux des organisateurs des jeux, ou, plus simplement, à une supercherie méditée. Mais l'hypothèse de la fraude complète paraît bien cependant être exclue par la découverte. Car on ne voit pas pourquoi Auguste se fût donné la peine de faire justifier par la Sibylle une formule de prière aussi désuète et aussi inutile, et l'on voit encore moins pourquoi, la prière ne retenant que le *Latinus*, le faussaire sibyllin se fût cru obligé de mentionner toute l'Italie. Par tous les chemins, nous sommes ramenés à cette conclusion probable, qui n'est pas sans conséquence pour l'histoire des jeux, que l'oracle s'imposait comme un texte au moins partiellement authentique aux quindécemvirs de l'an 17.

B. — Le rite du « carmen saeculare »

On sait quelle était la brièveté irritante des Actes augustéens sur le *carmen* d'Horace et son exécution : trois lignes leur suffisaient pour tout dire. Nous ne pouvions leur faire un reproche de ne pas nous donner le texte même du poème, puisque la tradition littéraire a su nous le garder. Mais les indications sur son exécution, quoique plus claires qu'il n'avait paru à Mommsen, étaient loin de satisfaire notre curiosité. Les Actes sévériens, dans leurs nouveaux fragments, nous apportent ici bien des précisions. Nous n'avons que des débris des onze lignes qu'ils réservaient au texte du *carmen;* mais il nous reste des données essentielles sur la manière dont il fut chanté et sur le chœur qui l'exécuta.

a) *Le « carmen saeculare » de 204.* — L'auteur du *carmen* de 204, dont le nom a disparu dans une lacune[1], avait dû se reporter au grand modèle d'Horace, à moins qu'il ne se soit inspiré du poème composé pour les jeux de Domitien, dont nous ignorons tout; les rites, en tout cas, prescrivaient un hymne écrit tout ex-

1. M. Romanelli, p. 335, suggère, à titre de simple hypothèse, le nom du futur empereur Gordien, connu pour les travaux poétiques de sa jeunesse. Aucun nom ne s'impose.

près[1]. Il s'en est toutefois affranchi dans la forme, s'il est vrai, comme M. Romanelli l'a observé avec surprise, que son poème ait été écrit, non en strophes saphiques, mais en hexamètres dactyliques. De fait, les fragments de vers qui nous sont rendus, dont certains, sur la droite de l'inscription, ont quelque étendue, se composent exclusivement de dactyles et de spondées[2]; il semble qu'à la ligne 68 nous ayons un hexamètre auquel ne manque que la syllabe initiale : ...] *Neptunia glauca cauis findantur aratris;* de même à la ligne 69, où manquerait le pied final : *condat secretis uictricia postibus* [...]. Il ne serait pas étonnant en soi qu'un poète du IIIe siècle ait reculé devant la technique délicate de l'ode, s'il n'était étrange d'autre part qu'un hymne destiné à une exécution chorale eût été écrit dans le mètre dactylique. Il faut admettre à tout le moins que les hexamètres formaient couplet. Au total, l'étendue du poème était très voisine de celle du *carmen* d'Horace[3].

Autant qu'on en peut juger sur d'aussi pauvres restes, le *carmen* de 204 commençait aussi par une invocation à Apollon et Diane, Phoebus-Phoebeia. Pas plus cependant que celui d'Horace il n'oubliait les autres dieux. On relève même le nom de Bacchus, qui n'avait aucun titre à figurer dans les *ludi*, mais que Septime Sévère, ainsi qu'en témoignaient déjà ses médailles[4], a tenu à y associer avec son compagnon Hercule : les *dii patri* et *auspices* de l'empereur leptitain ne pouvaient être absents de la grande pensée séculaire. Les espérances du *carmen* sont assez semblables à celles d'Horace : fécondité des champs, prospérité de la navigation, paix dans les camps, mais aussi gloire militaire. Dix ans avant les jeux solennels, que Septime Sévère voyait venir de loin, ce programme impérial se résumait déjà dans ses légendes monétaires : *saeculum frugiferum*, *saeculi felicitas*, etc.[5]. Comme les

1. Cf. Zosime, II, 5, 8 : ὕμνος... νεωστὶ πεποιημένος.

2. Une exception seulement : à la ligne 69 : *castrisque Marte quieto...*, *quĕ* fait difficulté, car ce ne peut être une fin de vers, le pied précédent étant spondaïque. Mais M. Romanelli propose avec vraisemblance de corriger en *quae* ou *qui*.

3. D'après le calcul de M. Romanelli, 1750 lettres, contre 1800 pour le *carmen* d'Horace.

4. Cf. Cohen, IV², p. 14, nos 105-106.

5. *Ibid.*, p. 65-67 : noter surtout le no 627 (monnaie de 193), qui représente, sous la

jeux séculaires d'Auguste, ceux de Septime Sévère ont mûri dans une atmosphère bien travaillée.

Le style du poème, à la différence de celui d'Horace, semble avoir affecté l'archaïsme, trait conforme au goût littéraire du temps autant qu'à l'esprit des jeux sévériens. Parmi les expressions conservées, une surtout, provenant des tout premiers vers, mérite à cet égard de retenir l'attention, parce qu'elle nous rappelle très opportunément quel était, dans la pensée des Romains, l'effet vraiment incantatoire du chant séculaire : « Nous chantons, dit le chœur, en séduisant les dieux par l'appât de notre chant » : *canimus mulcent*[*es*] *inlice cantu numina*. Or, Varron exhumait précisément le mot *inlex* d'un *chorus Proserpinae*[1] où l'on s'accorde, depuis l'étude de Cichorius, à reconnaître le premier *carmen saeculare*, celui des jeux de 249[2]. Le *carmen* de 204 se rattachait ainsi à la tradition romaine la plus authentique, qui faisait du *carmen* exécuté sans faute un moyen infaillible de fléchir les dieux.

b) *L'exécution chorale.* — Puisque le *carmen saeculare* est un rite capital des jeux, il importe de connaître les détails de son exécution. C'est le point sur lequel l'inscription nouvelle fait définitivement la lumière. L'analyse même du poème d'Horace, nous le montrions ici récemment[3], obligeait déjà d'entendre l'expression concise des Actes augustéens, *eodemque modo in Capitolio*, dans son sens rigoureux, et, rejetant ici les conjectures de Mommsen, de n'admettre sur le Palatin et sur le Capitole qu'une double exécution intégrale. Si quelque doute subsistait, il ne pourra résister à la netteté catégorique des Actes sévériens : une première exécution eut lieu au Palatin, après les sacrifices du troisième jour, comme aux jeux de l'an 17 ; puis, après une *pompa* sur laquelle nous allons revenir, elle fut exactement répétée au Capitole. Mais les Actes nous attestent en outre une troisième exécution que nous n'aurions pas soupçonnée, en fin du même jour,

légende SAEC. FELICIT., « le croissant couché, entre les pointes duquel se trouvent sept étoiles », symbole consacré du renouvellement cosmique.

1. Varron, *De lingua latina*, VI, 94 : « Quare una origine illici et *inlicis* quod in choro Proserpinae est. »

2. Cichorius, *Römische Studien*, p. 1 et suiv.; appuyé par Altheim, *Terra Mater*, p. 2 et suiv.

3. *Rev. Ét. lat.*, 1931, II, p. 290 et suiv.

en présence des matrones occupées à célébrer les derniers sellisternes[1]. Le lieu n'en est pas indiqué, et nous ne savons exactement où avaient lieu les sellisternes. Il ne s'agit, en tout cas, probablement ni du Palatin ni du Capitole. Cette exécution supplémentaire, de l'avis de M. Romanelli, doit être propre aux jeux de Sévère; rien ne nous autorise, en effet, à l'imaginer derrière le silence des Actes augustéens. Elle confirme d'ailleurs que le *carmen saeculare* ne se divise pas en deux moitiés, l'une pour le Palatin et l'autre pour le Capitole, mais qu'il s'adresse tout entier à tous les dieux des jeux. La répétition de 204 devant les deux déesses du sellisterne, Diane et Junon, s'accorde fort bien avec le rôle que jouent dans les jeux les espérances de fécondité de la race.

L'inscription aide enfin notre imagination à se représenter l'exécution même des chœurs, qui sont de véritables chœurs, c'est-à-dire des danses : *choros habuerunt*[2]. Les jeunes garçons portent la prétexte, moins sans doute comme le vêtement de l'enfance que comme le vêtement propre du *ritus graecus;* les jeunes filles ont revêtu le *palliolum*, voile fixé dans les cheveux par des épingles (*discriminalia*). Leurs danses doivent être rythmées par l'accompagnement des *cornicines* et des *tubicines*[3]. Il y a certainement, comme aux jeux antérieurs, vingt-sept garçons et vingt-sept filles, chiffre sacré. Tous se tiennent par la main, *manibus contexis*, symbole de leur unité rituelle, comme la corde que se passaient de main en main les vierges de 207 avant notre ère[4].

c) *La procession et le « lusus Troiae »*. — Si la théorie mommsénienne du « chant processionnel » se trouve ainsi exorcisée par les nouveaux fragments, en revanche ils confirment l'idée que, d'une colline à l'autre, le chemin parcouru l'ait été processionnellement. La *pompa* commence après la première récitation; elle semble faire une place aux diverses catégories de musiciens et d'acteurs qui jouent un rôle dans les *ludi*, parmi lesquels il faut relever la mention expresse des ludions, dont nous reparlerons. Cette cavalcade, à laquelle participent aussi les conducteurs de

1. Éd. Romanelli, l. 84 : c'est à cette occasion que les Actes donnaient la liste des jeunes choristes. Cf. *infra*.
2. *Ibid.*, l. 75.
3. *Ibid.*, l. 60, juste avant le texte du *carmen*, on lit : ... *ibus tibicinibus*.
4. Liv., XXVII, 37, 14 : « per manus reste data... »

quadriges, de biges, les *desultores* et les *cursores* du cirque, a les caractères essentiels de la *pompa circensis*, telle qu'elle a été décrite par Denys d'Halicarnasse dans un passage très commenté[1]. Elle descend la Voie sacrée, traverse le Forum et passe, avant de monter sur l'*area* capitoline, au pied de l'arc de triomphe fraîchement dédié à Septime Sévère. Mais la présence des *pueri* et des *puellae* du chœur lui donne en même temps le caractère d'une procession rituelle, dont l'efficacité s'ajoute à celle de l'exécution du *carmen :* c'est à ce moment des jeux que doit, en effet, se rapporter la monnaie de Domitien qui représente, en avant de deux personnages en toge, dont l'un doit être l'empereur et tient un *volumen*, trois enfants — deux garçons et une fille? — *marchant* avec un rameau dans la main levée : geste des processions apolliniennes du rite grec[2].

Après la répétition du *carmen* au Capitole, le texte fait allusion à un *lusus Troiae*[3]. Quoique le passage soit très mutilé, il semble résulter de la place même de ce détail dans le procès-verbal que les deux exercices se succédèrent au même endroit; quant aux jeunes acteurs, nous verrons plus loin qu'à l'exception de quelques-uns, ils furent différents. La célèbre parade, citée par Tacite à propos des jeux de Claude[4], est donc désormais épigraphiquement attestée. Il serait étrange qu'elle eût manqué aux jeux d'Auguste, lequel lui portait un intérêt particulier. D'autre part, si elle avait eu lieu, il serait invraisemblable que les Actes l'aient passée sous silence. La difficulté pourra se résoudre tout à l'heure, quand nous montrerons que l'exercice a dû avoir sa place en fin des *ludi honorarii*.

Pueri et *puellae* du chœur et *pueri* de la *Troia* sont réunis pour recevoir des récompenses : bassins d'argent, ou lances (?) pour les garçons, voiles de soie pour les filles[5].

1. Den. Hal., VII, 71-72; cf. l'étude de M. Piganiol, *Jeux romains*, p. 15 et suiv.
2. Cf. Dressel, *loc. cit.*, n° 10; Cohen, I², p. 477, n° 79.
3. Éd. Romanelli, l. 76 : *c]um troiam lusissent...*
4. Tac., *Ann.*, XI, 11.
5. On lit, en effet, aux lignes 75-76 : « Quos perfe[cto] sacrificio Augg. hon[oraverunt | ...] n. VIIII lances arge[nteas...] *reliquis* [c]um troiam lusissent item puell[i]s t... v]ela s[e]rica et pra[emium] sollemne⟨m⟩... » Le mot *reliquis* paraît désigner les acteurs de la *troia*, par opposition aux *pueri* du *carmen*. D'autre part, la construction invite à réserver à ces derniers les *lances* d'argent, de sorte que la conjecture ingénieuse de M. Romanelli, qui propose de restituer *lanceas* et d'attribuer ces lances aux jeunes cavaliers, perd de sa probabilité. Des bassins d'ar-

C. — Les matrones et les choristes

La nouvelle inscription augmente d'un assez grand nombre de noms la liste des matrones, dont les fragments de 1890 avaient restitué quelques parties[1], et elle nous rend une bonne moitié de celle des *pueri* et des *puellae* du chant séculaire, à laquelle s'intègre un morceau resté jusqu'ici énigmatique[2]. Le scrupule des rédacteurs des Actes n'aura pas été vain ; il a permis à M. Romanelli et il permettra encore à d'autres après lui de faire quelques utiles corrections ou additions à la prosopographie de l'époque des Sévères. Pour l'objet qui nous occupe ici, il a le grand intérêt de nous renseigner sur les principes qui ont réglé le recrutement de ces deux groupes de participants.

a) *Les matrones.* — Comme aux jeux d'Auguste, les matrones de 204 sont au nombre de 110, une par année du *saeculum* rituel, en comptant Julia Domna qui préside leur troupe[3]. Il est piquant de voir cette Syrienne, fille d'un prêtre du Baal d'Hémèse, conduire un des rites les plus solennels des jeux séculaires. N'imaginons d'ailleurs pas qu'elle ait fait scandale ; parmi les matrones qui l'entourent, il y a sûrement plus d'une Orientale. Le rôle de premier plan qui revient ici à l'impératrice, alors qu'aux jeux d'Auguste Livie n'est pas même nommée, n'est pas seulement significatif de la place de plus en plus éminente que les femmes de la maison impériale occupent désormais dans la vie publique. Il faut reconnaître qu'il s'accorde admirablement avec les attributs que le siècle leur prête : au témoignage des inscriptions et surtout des monnaies, toute impératrice, depuis le IIe siècle, passe pour être une incarnation de Vénus Genitrix et possède par ex-

gent à usage cultuel ne messiéraient pas aux *pueri* du chœur, qui sont semblables à des *camilli*.

1. Fragments IV et V, auxquels s'ajuste le nouveau texte.

2. Fragment VII ; à la ligne 6, une lecture fautive, *Crispina Arri Ant...*, au lieu de *Crispina Arria Ant...*, avait amené les éditeurs à croire qu'il s'agissait encore de matrones et de leurs maris ; mais le morceau appartenait, d'après le rebord qui le termine, à l'extrémité de la face antérieure, et c'est là que la liste recouvrée vient le rejoindre.

3. Il faut donc restituer à la ligne 9, comme M. Romanelli le fait observer, d'après la ligne 83 du nouveau texte (« Julia Aug. m[ater] castrorum et matro-[nae ce]ntum novem »), le chiffre CVIIII, et non CX, comme ont fait les éditeurs du *Corpus*.

cellence la vertu de *Fecunditas;* mère des camps et de la patrie, elle est sur terre l'image de la grande *Mater* que vénèrent la plupart des religions de ce temps. Julia Domna, qui a particulièrement profité de cette mythologie dévote, est donc bien à sa place à la tête des matrones qui implorent pour l'avenir de Rome les deux déesses fécondantes, Diane-Lucine et Junon.

Le rôle propre des matrones dans les jeux séculaires est en effet d'adresser à genoux, au cours de la seconde journée, une prière solennelle à Junon Regina, leur patronne. C'est le seul qui leur soit dévolu par l'oracle[1]. Mais elles en ont un autre, qui est de célébrer chaque nuit et chaque jour les *sellisternia* en l'honneur de Junon et Diane associées. Ce rite doit remonter aux premiers *ludi* de 249, et la légende valérienne, ici difficile à croire, le compte même parmi les cérémonies instituées par Valésius[2]. Quoi qu'il en soit, il occupe dans les jeux sévériens une place assez importante.

L'oracle ne mettait au choix des matrones qu'une condition : qu'elles fussent mariées en justes noces : γάμου ζεύγλαις δεδμημέναι. Les Actes augustéens, qui parlent de *matronae* sans plus, ne nous disent rien de leur rang social, qu'on peut cependant présumer relevé. A la lecture des quelques noms qui figuraient déjà avec ceux des maris sur un fragment de 1890, Mommsen avait conclu trop vite que les matrones devaient être du peuple, tout au plus femmes de chevaliers[3]. L'une d'elles cependant, *Claudia Dryantilla Plato*[*nis*], paraissait bien être la femme, citée dans une inscription[4], d'un clarissime du temps, et Groag, dès 1900, relevait autour d'elle la présence probable d'autres femmes de même condition[5]. Les nouveaux fragments non seulement rendent à peu près certaines ces identifications, mais prouvent péremptoirement, conformément aux inductions de Groag, d'une part, que la

1. Oracle séculaire, *ap.* Zosime, II, 6, v. 23-24.

2. Notons, à ce propos, que les jeux séculaires n'ont jamais dû comporter, comme semblent l'admettre quelques auteurs, de vrais *lectisternia*. L'oracle, comme les Actes, ne fait allusion qu'à des sellisternes (θεοπρέπτους κατὰ θώκους). Le mot *lectisternia* ne figure que dans le récit de Valère-Maxime, II, 5; mais l'abrégé de Paris rectifie cette erreur, imputable à l'auteur ou à l'un des premiers copistes. Si le lectisterne avait fait partie du rituel primitif des jeux, on ne voit pas pourquoi le sellisterne s'y fût substitué.

3. Mommsen, *Ephem. epigr.*, VIII, p. 300 = *C. I. L.*, VI, 32329.

4. Petersen-Luschau, *Reisen im südw. Kleinasien*, II, 180.

5. Groag, in *Wiener Studien*, 1900, p. 144 et suiv.

liste comptait un grand nombre de matrones de la classe sénatoriale; d'autre part que, dressée dans un ordre strictement hiérarchique, elle accueillait après elles des femmes de chevaliers, avant de finir par ces femmes de tribuns militaires et de primipiles qui avaient mis Mommsen sur une piste erronée. On lit en effet maintenant, à la ligne 26, la rubrique *E*]*questres*, aussitôt suivie du nom de *Iulia Suem*[*ia*], la nièce de l'impératrice, dont le mari est connu pour avoir été chevalier et qui a dû devoir à sa parenté l'honneur de venir en tête des femmes de rang équestre. La liste complète présentait donc l'aspect suivant : d'abord les femmes de sénateurs, puis les femmes de chevaliers, enfin les femmes d'officiers subalternes. Étant donné ce schéma général et, d'autre part, la scrupuleuse hiérarchie qui règle l'énumération dans les documents de cette sorte, on peut considérer comme probable qu'à l'intérieur même de chaque catégorie les matrones étaient classées d'après le rang de leurs maris. Partant de ce principe, une étude attentive des vingt premières lignes, qui ne serait pas à sa place ici, révélera sans doute les noms de quelques sénateurs appartenant aux rangs les plus élevés du Sénat de Septime Sévère[1].

A elles toutes, les 110 matrones peuvent donc se flatter de représenter symboliquement, en même temps que les années du siècle, les cadres officiels de la société impériale. Il serait intéressant de savoir si les mêmes principes avaient réglé le choix des matrones des jeux précédents. Ce n'est pas absolument sûr. Car, s'il est vraisemblable qu'Auguste avait fait appel aux femmes des grandes familles, celles dont il essayait par ses lois de relever la dignité et d'augmenter la fécondité, la mention spéciale accordée par les Actes sévériens à des femmes de tribuns et de primipiles répond trop bien aux tendances particulières du régime de Septime Sévère, qui haussent l'officier de métier jusqu'aux échelons équestres, et, d'une manière générale, la rigueur qui préside au classement des matrones s'accorde aussi trop bien avec les principes du cérémonial de ce temps pour s'expliquer seulement par la tradition des jeux antérieurs. Sous Auguste les cadres sociaux gardaient plus de souplesse; à l'époque des Sévères on sait que

1. Il y aura donc lieu de réviser l'*album* dressé par F. Sintenis, *Die Zusammensetzung des Senats unter Septimius und Caracalla*, Berlin, 1914, qui n'a pas même accueilli, malgré l'étude de Groag, les noms des maris déjà révélés par les fragments de 1890.

les titres nobiliaires s'étendent en fait et en droit à la famille des dignitaires. Femmes et enfants des sénateurs jouissent de toutes les prérogatives des clarissimes. Comme tels on les voit jouer un rôle public dans les cérémonies d'apparat, en particulier dans les rites de l'apothéose des empereurs[1]. Leur participation aux pompes de la liturgie publique ou impériale consacre le prestige qui s'attache au rang sénatorial, sans compenser la ruine de ses prérogatives politiques.

b) *Les choristes du « carmen saeculare »*. — Les mêmes observations s'imposent pour le choix des jeunes gens chargés de l'exécution du chant séculaire[2]. Nous ignorons comment le chœur d'Horace s'était recruté : apparemment parmi les enfants des meilleures maisons, dans la mesure où il en restait assez. Mais le rite lui-même ne requérait vraiment qu'une condition : que *pueri* et *puellae* fussent *patrimi* et *matrimi*, c'est-à-dire eussent leurs père et mère vivants, signe où se reconnaît la bienveillance des dieux[3]. Quant à la qualité sociale, Zosime parle de παῖδες ἐπιφανεῖς[4]. En fait, dans des rites analogues, nous rencontrons parfois des *pueri* qui ne sont qu'*ingenui*[5]. L'ingénuité est naturellement requise des *pueri* des jeux séculaires, puisqu'elle l'est, à ce qu'il semble, des spectateurs eux-mêmes. Dans les jeux de Septime Sévère, elle n'a suffi qu'au dernier de la liste, qui, faute de mieux, est expressément qualifié *ingenuus*. L'avant-dernier est chevalier, tous les précédents, en raison même du silence des Actes, fils de sénateurs. L'ensemble constitue donc aussi une sorte d'abrégé de la société romaine. Mais il faut signaler à ce propos une singularité : l'inscription introduit ainsi la liste des choristes : *pueri*] *senatores item puellae mat*[*ro*]*nae carmen cecinerunt*[6]. La restitution est certaine, et le sens et la construction font nécessairement

1. Cf. Beurlier, *Essai sur le culte impérial*, p. 61 et suiv. Voir surtout, pour l'époque sévérienne, le récit de la consécration de Pertinax chez Dion Cassius, LXXIV, 4, et de Septime-Sévère chez Hérodien, IV, 2, 4 : l'un et l'autre signalent la participation en corps des sénateurs, de leurs femmes et de leurs enfants, chantant des hymnes.

2. Les Actes en donnent la liste à l'occasion de la dernière exécution du poème.

3. Cf. l'oracle, v. 9-10 : ἀλλὰ γονήων | πάντων ζωόντων, οἷς ἀμφιθαλὴς ἔτι φύτλη.

4. Zosime, II, 6, 12.

5. Par exemple Liv. XXXVII, 3 : « decem ingenui decem uirgines, patrimi omnes matrimique... ».

6. Comme M. Romanelli le fait observer, la lecture *matrimae* est impossible, le *m* étant très visible sur le marbre; elle serait exclue, de toute façon, par la présence de *senatores*, qui appelle un équivalent.

de *senatores* et de *matronae* les qualifications respectives des *pueri* et des *puellae*, dans le sens de garçons et filles de classe sénatoriale. C'est un usage des mots dont on ne connaît pas d'autre exemple, et il faut continuer jusqu'à nouvel ordre de le tenir pour exceptionnel. Mais il est probable qu'il s'est justifié par la même évolution sociale qui a fait entrer femmes et enfants des sénateurs dans l'ordre clarissime : *senator* a dû devenir presque synonyme de *clarissimus*, et, à ce titre, désigner au besoin d'avance le jeune homme promis au Sénat par sa naissance. Les mots *puellae* et *matronae* jurent évidemment davantage ; mais sans doute est-il arrivé de même que la qualité de *matrona* devînt de plus en plus le privilège des femmes clarissimes. Ajoutons encore que l'usage de choisir dans la classe sénatoriale les *pueri patrimi et matrimi* requis par les besoins du culte est attesté depuis le Ier siècle de notre ère : c'est ainsi que les jeunes auxiliaires des frères Arvales sont régulièrement dits, dans les Actes du collège, *senatorum filii*[1].

Comme celle des matrones, la liste des *pueri* du chœur pourra livrer quelques renseignements d'ordre prosopographique, puisque la plupart de ces enfants ont dû peupler ensuite les rangs des magistratures et des fonctions sénatoriales. L'identification est rendue difficile par l'absence du prénom et la présence d'un seul *cognomen*, à une époque où il est d'usage d'en porter plusieurs. Quelques résultats peuvent cependant, dès maintenant, être donnés pour probables : le *Baebius M[a]rcellinus* de la ligne 87 doit être un des quatre enfants auxquels l'édile Baebius Marcellinus, impliqué l'année suivante dans un prétendu complot, allait faire avant de mourir des adieux publics[2] ; le *Claudius Pacatianus* de la ligne précédente est sans doute le futur légat de Sévère-Alexandre en Arabie[3], et le surnom de *Sollemnius*, sous lequel on le retrouve alors, conserve peut-être le souvenir de sa participation au chœur séculaire. Presque tous les autres noms de *pueri*, ainsi que ceux des *puellae*, appartiennent à des familles sur lesquelles nous avons quelque témoignage épigraphique. Et de cette liste nous verrons tout à l'heure qu'il faut étroitement rapprocher

1. Le premier exemple date des Flaviens ; cf. Henzen, *Acta fr. Arv.*, p. VI. Le cas de ces *pueri* est d'ailleurs un peu particulier, car Henzen a montré qu'ils tiennent lieu aux Arvales non de *camilli*, mais de fils fictifs.

2. Cf. Dion Cassius, LXXVII, 8-9.

3. Cf. Jardé, *Études critiques sur la vie et le règne de Sév. Alexandre*, p. 314.

celle qu'un fragment de 1890 avait restituée, provenant de la fin des Actes, et jusqu'ici mystérieuse.

D. — Le rituel des « ludi »

Que le rite du *ludus* eût, dans les jeux séculaires, une importance au moins égale à celle du *sacrificium*, tout l'indiquait déjà : le récit légendaire de Valère-Maxime et de Zosime, le nom même des cérémonies et le soin avec lequel les Actes augustéens ont conservé la mention des *ludi* de chaque nuit et de chaque jour. Le *ludus* est dans les jeux l'élément continu qui ne s'interrompt pas de la première nuit à la dernière journée. Cette permanence, grâce à laquelle les dieux ont été divertis sans répit, est certainement l'effet d'une prescription religieuse. Et si elle remonte, comme il est probable, aux premiers *ludi saeculares* de 249, elle est seule en mesure de donner un sens acceptable au témoignage d'ailleurs isolé d'un scoliaste, selon lequel la Sibylle avait prescrit alors de célébrer des jeux durant trois jours et trois nuits[1]. Les cérémonies de 249 ont un caractère infernal trop accusé pour qu'on hésite à les imaginer, d'accord avec les textes, comme foncièrement nocturnes. Et il reste très légitime d'attribuer à une innovation postérieure l'égale répartition des sacrifices entre les trois nuits et les trois journées qui caractérise les jeux d'Auguste. Mais peut-être peut-on concéder que déjà les premiers jeux embrassèrent un *triduum* complet, en ce sens que les *ludi* proprement dits ne cessaient pas d'une nuit à l'autre[2].

Les brèves indications des Actes augustéens restent d'ailleurs décevantes. Ceux de Sévère promettaient mieux et de fait les nouveaux fragments nous rendent d'importants passages relatifs aux *ludi*.

a) *Les ludions*. — Notons d'abord un détail qui a son prix : la mention formelle des acteurs nommés ludions (*ludii* ou *ludiones*). Elle consacre comme une vérité définitive l'hypothèse de M. Piganiol[3], récemment appuyée par M. Boyancé[4], sur la monnaie

1. Ps. Acron, ad Hor., *Carm. saec.* : « triduo, id est tribus diebus et tribus noctibus » ; cf. Wuilleumier, *loc. cit.*, p. 143, qui admet une répartition des rites, dès l'origine, entre les nuits et les jours.

2. La continuité des *ludi* du *Tarentum* est soulignée par M. Piganiol, *Jeux romains*, p. 113.

3. *Ibid.*, p. 22, n. 1.

4. *A propos de la « Satura » dramatique*, in *Rev. Ét. anc.*, XXXIV (1932), p. 15-16.

commémorative des jeux d'Auguste. L'étrange personnage qui y figure, vêtu d'une tunique talaire, coiffé d'un casque à crinière, armé du bouclier rond et de la lance courte, ne devra plus passer pour un Salien, ni davantage pour le *praeco* chargé de publier les jeux; c'est le ludion traditionnel des plus vieux jeux romains. L'allusion des Actes sévériens n'autorise pas à prêter à ces acteurs un rôle de premier plan. Leur présence sur les monnaies a une valeur surtout symbolique : tant il est vrai « qu'on continuait de voir en eux comme l'incarnation même du *ludus*[1] ». Du même coup, je crois qu'il est possible de restituer tout son sens à l'autre monnaie de même origine sur laquelle le même ludion est séparé par un autel d'un personnage en toge dans l'attitude du sacrifice[2]. La représentation illustre les deux aspects des jeux, *ludus* et *sacrificium*, et prouve que leur dualité était sensible aux contemporains d'Auguste.

La participation des ludions aux jeux séculaires a, en outre, l'intérêt de nous confirmer que si, pour l'essentiel, le rite des cérémonies est grec, les Romains ne se sont pas fait faute de l'accommoder à leurs traditions. Particulièrement significative est la présence au fond des jeux de ces *ludi* tout courts, donnés la nuit au *Tarentum* sur une scène sans théâtre, peut-être justement avec le concours des ludions, et parfaitement distincts des *ludi Latini* comme des *ludi Graeci*[3]. Il apparaît, d'une façon générale, que, dans les jeux séculaires, le rituel des *ludi* est celui même des jeux romains.

Les Actes augustéens avaient permis, malgré leurs lacunes et leur brièveté, de faire une distinction essentielle, d'une part entre les *ludi sollemnes* et les *ludi honorarii*, d'autre part, dans chacune de ces catégories, entre les diverses espèces de spectacles : jeux scéniques, latins ou grecs, ceux-ci à leur tour *thymelici* ou *astici;* jeux de cirque, avec courses de *desultores* et lancements de chars; enfin *venatio*. Les nouveaux fragments s'ajustent à ce cadre, mais nous apportent quelques précisions.

b) *La consommation des « ludi sollemnes »*. — Les *ludi sol-*

1. *A propos de la « Satura » dramatique*, p. 15-16.
2. Dressel, *loc. cit.;* Cohen, I², p. 89, n° 188.
3. La distinction, très importante, a été faite par M. Piganiol, *op. cit.*, p. 113-114.

lemnes, les seuls qui fassent vraiment partie du rituel séculaire et soient célébrés sur les fonds publics du *lucar*, s'achèvent le troisième jour, après l'exécution du *carmen*. A cet endroit les Actes augustéens faisaient suivre les *ludi scaenici* d'un spectacle de cirque : quadriges et *desultores*[1]. Dans les jeux de Sévère il s'agit d'une véritable *pompa*. Quittant le Capitole et laissant, à ce qu'il semble, le chœur et les matrones célébrer un dernier sellisterne, les Augustes, accompagnés du préfet du prétoire et des quindécemvirs, se rendent « pour consommer les jeux séculaires » — *ad ludos saeculares consummandos*[2] — dans un théâtre, d'où une *pompa sacrificalis* gagne la vallée Murcia. Les *ludi sollemnes* des jeux augustéens s'étaient consommés « près l'endroit où l'on avait sacrificié les nuits précédentes », c'est-à-dire au *Tarentum* même, habitué aux courses rituelles[3]. Ceux des jeux sévériens, malgré leur docilité générale à la tradition, s'affranchissent ici de la contrainte du lieu : ils s'achèvent au Grand Cirque. Mais ici intervient un détail curieux : on sait que la vallée Murcia est occupée dans toute sa longueur par le *Circus maximus;* pourtant, ce n'est pas tout à fait, comme on s'y attendrait, *in circo maximo* que se joue le spectacle, mais, suivant la restitution de M. Romanelli, qui ne semble pas discutable, *in cir*]*co temporal*[*i*] *circu*[*m Mur*]-*cia*(*e*) (*aedem*), dans un cirque temporaire, par conséquent de bois. M. Romanelli a très bien rendu compte de cet aménagement matériel en supposant une construction de bois appuyée sur la maçonnerie du cirque[4]. Mais un détail aussi singulier appelle une raison précise. Cette raison doit être de nature religieuse. Il faut en effet rapprocher ce *circus temporalis* des *arae temporales ligneae* du *Tarentum*, où se sont déroulés les sacrifices nocturnes. Les uns et les autres sont de bois par fidélité à des usages ou

1. Cf. Mommsen, *Ges. Schrift.*, *loc. cit.*, p. 618.

2. On notera avec quel soin la *consummatio* des différentes sortes de jeux (*ludi* et surtout *munera*) est relatée dans le fragment des Fastes d'Ostie d'époque trajanique, récemment découverte par M. Guido Calza : c'est un acte solennel, auquel préside généralement l'empereur.

3. Sur le site, cf. notre première étude dans cette *Revue*, 1932, fasc. II. Les Actes augustéens, l. 153-154, indiquent clairement que les *metae* nécessaires aux courses de quadriges du troisième jour furent posées *juxta eum locum ubi sacrificium erat factum superioribus noctibus*, cad. au *Tarentum*. Il n'est pas sûr que la *pompa* elle-même signalée tout en fin des jeux, l. 164, ait eu lieu dans un véritable cirque.

4. Romanelli, *loc. cit.*

même à des prescriptions archaïques. Mais, trait plus essentiel peut-être, ils sont provisoires, parce qu'il est dans la nature des jeux séculaires de requérir des lieux de culte qui leur soient propres. Qu'on songe à l'autel souterrain lui-même, qui ne s'ouvrait que pour la durée des jeux, et restait enseveli ensuite jusqu'au bout du *saeculum*. L'aménagement du Grand Cirque, en 204, est sans doute un compromis entre les commodités de la Rome du temps et la tradition impérieuse à laquelle les jeux d'Auguste s'étaient encore conformés. Il est probable que nous atteignons, à travers de pareilles précautions, le fond proprement romain de la superstition séculaire.

Ces *ludi circenses* sont présidés par les Augustes. Ils paraissent consister, comme aux jeux d'Auguste, en lancements de chars — biges et quadriges — et en départs de *cursores*, dont le signal est donné selon le cas par l'empereur, un magistrat ou l'un des quindécemvirs. Le texte nomme, à ce propos, les *metae Murciae*, sans faire la lumière sur le problème de leur emplacement[1].

A cet endroit, qui marque la véritable fin des *ludi saeculares*, se place dans la nouvelle inscription la distribution des récompenses : passage précieux, car le problème était discuté. M. Romanelli observe qu'il vient confirmer, contre les doutes de quelques savants, le témoignage parallèle de l'oracle et de Zosime. Pour être tout à fait exact, il faut distinguer dans ce témoignage deux données : d'une part, l'oracle et Zosime s'accordent pour faire des *fruges* antérieurement offertes par les assistants le salaire des acteurs des jeux; d'autre part, ils semblent associer le public entier au bénéfice de la distribution[2]. Sur le premier point, la confirmation des Actes est entière : les *fruges* sont données aux acteurs, en particulier aux vainqueurs des courses de

1. On sait que l'ambiguïté des textes divise ici les érudits : pour les uns, les *metae Murciae* sont à l'extrémité sud-est du cirque (en dernier lieu, Platner Ashby, *Topogr. diction. of anc. Rome*, p. 348); pour d'autres, au nord-est, près des *carceres*. L'état très mutilé de l'inscription nouvelle ne permet pas de l'invoquer pour ou contre; tout au plus semble-t-il que les *metae M.* d'où Ulpius Soter « cursores... misit » (l. 79) soient en un autre coin du cirque que le lieu — peut-être les *carceres* — d'où Sévère lance des quadriges (même ligne), ce qui tendrait à donner raison à la localisation des *metae M.* au sud-est. Mais ce n'est qu'une présomption fragile.

2. L'oracle dit, v. 30-32 : τάδε πάντα τεθησαυρισμένα κείσθω | ὅφρα τέλη θυμέλῃσι (*ap.* Zosime, θηλυτέρῃσι) καὶ ἀνδράσιν ἕδριόωσιν | ἔνθεν πορσύνῃς μεμνημένος. Zosime écrit, II, 5, 9-10 : κομίζονται δὲ οἱ ταῦτα ποιοῦντες μισθὸν τὰς ἀπαρχὰς τῶν καρπῶν σίτου καὶ κριθῆς καὶ κυάμων. Αὗται γὰρ, ὡς εἴρηταί μοι, καὶ τῷ δήμῳ πάντι διανέμονται. Zosime relate cette distribution à la fin du premier jour, sans doute par confusion.

quadriges. Elle est moins nette sur le second : car le reste des *fruges* semble n'aller qu'aux *apparitiones*[1], c'est-à-dire aux appariteurs publics. Ce n'est pas tout à fait le témoignage catégorique qu'il aurait fallu pour justifier pleinement l'oracle et Zosime. Mais cela n'exclut pas non plus l'hypothèse séduisante d'un « rite de l'offrande », comportant la réception, la purification et la redistribution des *fruges*[2]. Car il reste que ces *fruges* ont bien été soumises à une lustration, et l'usage même de payer les acteurs en nature, attesté pour d'anciens jeux, a pu tenir à l'origine à des idées religieuses. Mais nos « appariteurs » sont embarrassants. Peut-être représentent-ils par convention le public? Peut-être la distribution entre tous les spectateurs se heurtait-elle à des difficultés matérielles? L'idée primitive a dû s'oblitérer. En tout cas, il semble qu'acteurs et appariteurs, aux jeux de 204, se soient partagé la totalité des *fruges*.

c) *Les « ludi honorarii »*. — Dans les Actes augustéens, les *ludi honorarii* étaient annoncés par édit le dernier jour des *ludi sollemnes* et commençaient le surlendemain, après une suspension d'un jour — *die intermisso* — qui accusait la différence entre les deux séries de jeux. Il ne paraît pas que cet intervalle ait été ménagé dans les jeux sévériens : on les voit, en effet, reprendre le lendemain même de la consommation des jeux solennels. C'est aussi pourquoi l'édit qui les annonce figure plus haut, dans les Actes de 204, à une place un peu singulière, entre le compte-rendu des rites du deuxième jour et celui de la troisième nuit; un avertissement donné la veille aurait été trop tardif.

L'édit énumère les divers spectacles : spectacles scéniques, qui se donneront dans les mêmes théâtres que ceux des *ludi sollemnes* et comprendront les mêmes variétés, réserve faite cependant des *ludi* proprements dits, qui s'étaient joués au *Tarentum* sur une scène sans théâtre : trop archaïques peut-être pour figurer dans des réjouissances populaires, ils étaient surtout trop attachés au rite séculaire pour sortir du cadre des jeux solennels et de leur lieu de culte spécial; spectacles de cirque, qui auront lieu cette fois dans le cirque lui-même, *in circo maximo*, ce qui confirme le caractère singulier de son aménagement antérieur, et qui consiste-

1. Éd. Romanelli, l. 83 : *Reliquiae frugum apparitioni*[*bus*]... *secun*[...]... *perpetua*... La faible étendue de la lacune ne permet pas de supposer une énumération.
2. Piganiol, *Jeux romains*, p. 92 et suiv.

ront, comme les précédents, en courses de quadriges et de *desultores;* enfin, pour terminer, somptueuse *venatio*, grande chasse aux fauves à laquelle le public sera convié à participer dans les meilleures conditions de sécurité[1]. Dans les jeux d'Auguste la *venatio* avait fait au dernier moment l'objet d'un édit spécial, et Mommsen avait eu soin de la séparer très nettement des *ludi scaenici*[2]; elle est ici promise comme la suite même des *circenses*[3]. L'édit proprement dit est suivi d'un programme alléchant, où sont détaillés les spectacles scéniques des trois premiers jours, avec les noms populaires des pantomimes qui doivent s'y produire, les *Apolaustus* et les *Pylades* de la Rome de Septime Sévère.

Il ressort de cet édit-programme, avec plus de netteté encore que des brèves indications des Actes augustéens, que les *ludi honorarii*, la *venatio* mise à part, répètent assez fidèlement les *ludi sollemnes*. Ils ne sont plus donnés, il est vrai, au nom de l'État, mais au nom et aux frais des quindécemvirs. Surtout, différence essentielle, ils n'ont plus de rapport direct avec les rites séculaires; aussi se libèrent-ils des contraintes de genre et de lieu qui s'imposaient aux jeux solennels. Il n'en faudrait cependant pas conclure qu'ils eussent un caractère tout profane. Les Actes sévériens suggèrent à cet égard une opinion plus nuancée; au milieu même des jeux honoraires ils signalent des sacrifices, et il est pour le moins curieux qu'il nous reste justement la mention de l'immolation d'une *vacca* à Junon-Régina — victime et déesse des *ludi saeculares* — et d'un *porcus*, qui pourraît être la truie requise par Terra Mater[4]?

d) La « pompa » finale et le rôle des « pueri ». — Ainsi, comme tous les *ludi*, les *ludi honorarii* des jeux séculaires portent en eux-mêmes une fin religieuse. Mais le fait est accusé surtout par la cérémonie qui les couronne. La *venatio*, en effet, ne marque pas

1. M. Romanelli, p. 327, a rapproché très heureusement de cette indication des Actes la description par Dion Cassius, LXXVII, 1, d'une grande chasse offerte pour le dixième anniversaire du règne de Sévère et les noces de Caracalla. Il suppose que l'historien a fait une confusion. En fait, il est fort possible que Sévère, un an après, ait renouvelé la *venatio*. De toute façon, le récit de Dion Cassius éclaire l'allusion des Actes.

2. Mommsen, *loc. cit.*

3. Elle a dû avoir lieu au cirque même ou à l'amphithéâtre.

4. *C. I. L.*, VI, 32332, l. 11, 17 et 18 (cf. *Ephem. epigr.*, VIII, p. 290); le masculin, toutefois, fait difficulté.

plus leur achèvement dans les jeux de Septime Sévère que dans ceux d'Auguste. La ligne qui l'annonce est suivie, dans les Actes de l'an 17, de la promesse d'une *pompa* pour le même jour, veille des ides, accompagnée de la mention de *puer*[*i*][1]. Mommsen n'a pas caché son embarras devant ces deux lignes; les prenant solidairement, il s'est étonné qu'une *pompa* ait eu sa place dans une *venatio*, spectacle profane, et, d'autre part, se refusant à identifier les *pueri* avec ceux du chœur séculaire, encore moins avec des *venatores*, il a finalement laissé le problème en suspens[2]. Or, je crois que la nouvelle découverte nous donne les moyens de le résoudre, ou du moins de bien l'éclaircir.

D'une part, en effet, la *pompa* finale des jeux d'Auguste, si le mot même est absent de nos fragments sévériens, y est pratiquement attestée par la présence, à peu de distance, des mots *circum*, *ex*]*uvias* et *pulvinari*, qui jalonnent une *pompa circensis* normale, avec le cortège de ses *exuviae deorum* solennellement conduites sur des *tensae* jusqu'au *pulvinar* du cirque[3]. D'autre part, dans un fragment tout proche, on lit aussi le mot *puer*[*i*][4]. On observera d'ailleurs que tous ces fragments appartiennent aux derniers chapitres de l'inscription, gravés sur la face latérale du cippe, ce qui oblige à les rapporter aux toutes dernières cérémonies; qu'en outre ils font suite à un édit postérieur à celui que nous avons analysé plus haut, édit par lequel a dû être annoncé un programme que le premier n'avait pas contenu, donc relatif à un spectacle postérieur à la *venatio*. Nous pouvons tirer de ces remarques une première conclusion très probable : c'est que la *venatio* promise par un premier édit a été suivie, en fait, d'une *pompa circensis* prescrite par un second, et c'est aussi, selon toute apparence, que des *pueri* ont joué, pendant ou après cette *pompa*, le même rôle que dans celle qui avait couronné les jeux augustéens.

Il nous reste à déterminer ce rôle, et c'est à quoi peut nous aider la confrontation des nouveaux fragments avec les anciens. Deux de ceux-ci, qui appartiennent aussi à la face latérale du cippe, et se terminent en bas par un blanc, sont considérés à bon

1. *Acta* augustéens, l. 164 : *pr. eid. pompa praelata puer*[*i*...
2. *Ges. Schr.*, *loc. cit.*, p. 619.
3. *C. I. L.*, VI, 32332, l. 15-16 (*pulvinar*), et 32333, l. 5-6 (*circum ex*]*uvias* et *pulvinari*).
4. *Ibid.*, 32332, l. 23 : *puer*[*i*...

droit comme nous rendant l'extrême fin de l'inscription totale[1]. Ils portent les restes d'une liste de noms masculins — gentilice et *cognomen* — dont le dernier ou l'avant-dernier est suivi du titre : *e*]*q*(*uitis*) *R*(*omani*) *f*(*ilius*). De quels personnages s'agit-il? Mommsen pensait à des ludions[2] : hypothèse peu acceptable, quoique nous ayons souligné ici même la participation de ces acteurs aux jeux séculaires; car les ludions, à cette époque, sont gens trop peu considérés pour avoir eu l'honneur d'une pareille énumération, à plus forte raison pour que l'un d'eux eût été dit fils de chevalier. En outre, il est assez probable que les ludions, comme en général les gens de théâtre, n'étaient désignés que par des surnoms. Or, les noms que nous avons là sonnent tout à fait comme ceux des sénateurs nommés dans la liste des matrones.

Cette observation, corroborée par la mention spéciale en fin de liste d'un simple fils de chevalier, avait conduit Groag dès 1900 à reconnaître, sous la plupart de ces noms, des fils de sénateurs[3]. Pour transformer cette impression en certitude, il suffit maintenant de mettre à côté d'eux les noms des choristes restitués par les nouveaux fragments. D'une liste à l'autre, il n'y a pas seulement une similitude générale; certains noms sont identiques. L'*Ocratius Titianus* de l'une peut-il être différent de l'*Opratius Ta*[*ti*]*anus* de l'autre? — De pareilles variantes d'orthographe sont la signature même des Actes sévériens. Le *Clodius Mar*[*cellinus*] de l'une a son correspondant probable dans le *Clodius* [*Marcellinus?*] de l'autre. Dans l'une et l'autre se rencontrent des *cognomina* trop rares pour que la coïncidence soit fortuite : *Sa*]*tyrus*-*Sa*[*ty*]*rus*, *Pacatianus*-*Pac*]*atianus*. Qu'en conclurons-nous? Non pas que les deux listes se ramènent à une seule : par sa place sur le cippe, par l'ordre différent de ses noms et par l'identité même de quelques-uns avec ceux des choristes, la liste des prétendus ludions refuse d'être incorporée à celle des *pueri* qui vient de nous être rendue, et elle ne peut encore moins en être une reproduction pure et simple. Mais toutes les deux doivent nous garder les noms de *pueri* de même qualité.

Nous ne pouvons plus dès lors nous refuser à reconnaître en ces *pueri* ceux qui devaient jouer, comme on l'a vu, un rôle indéterminé dans le dernier acte des jeux, pendant ou après la *pompa*.

1. *C. I. L.*, 32334.
2. *Ephem. epigr.*, VIII, p. 301.
3. Groag, in *Wiener Studien*, 1900, p. 148.

Quel fut ce rôle? Il est impossible de songer à une nouvelle exécution du *carmen saeculare*, parce que le rite est trop exclusivement séculaire pour avoir été répété en dehors des jeux solennels, et aussi parce qu'en pareil cas ce n'est pas une identité partielle que nous attendrions entre les deux listes, mais bien une identité totale. Deux hypothèses sont possibles : ou bien les *pueri* ont joué un rôle dans la *pompa* elle-même, et alors on est obligé de penser à ces *pueri patrimi et matrimi* qui escortaient le cortège des *exuviae* sur leurs *tensae*, religieusement attentifs à ne pas laisser leur échapper la courroie[1]. Ou bien ils ont figuré, après la *pompa*, dans un exercice à part : ce pourrait être ce *ludus Troiae* auquel pensait déjà Groag, et que nous avons relevé, une première fois, parmi les spectacles du dernier jour des jeux solennels.

Les deux hypothèses expliqueraient pareillement qu'il y eût entre nos deux listes similitude, mais non identité complète : les *pueri* de la *pompa*, comme ceux du *carmen*, se recrutent parmi les *patrimi et matrimi* de bonne naissance ; ceux du *ludus Troiae* sont l'élite de la jeunesse. Rien d'étonnant si quelques *pueri* ont pris part successivement aux deux rites : *carmen* d'abord, puis *pompa* ou *ludus Troiae*. La seconde solution me paraît cependant préférable. Si flatteuse en effet qu'elle fût pour ceux qu'on y appelait, la participation des *pueri* à la *pompa circensis* devait être un fait trop banal pour qu'on s'y arrêtât. D'autre part, ce qui reste de la ligne correspondante des Actes augustéens : *pompa praelata puer*[*i...*, suggère plutôt que les *pueri* intervinrent « après le déploiement de la pompe ». Or, nous avons eu précisément l'occasion de nous étonner que le *ludus Troiae*, pourtant cher à Auguste, eût manqué à ses jeux séculaires, alors qu'il est attesté pour les jeux ultérieurs, et cependant nous n'avons pas cru pouvoir le restituer dans le procès-verbal de la troisième journée. Les faits recevraient une solution plausible si l'on admettait que le *ludus Troiae* a bien figuré dans les jeux d'Auguste, mais seulement à la fin des jeux honoraires[2]. La vraisemblance ne s'y oppose pas : le jeu, n'ayant rien à voir avec les rites sécu-

1. Cf. sur ces enfants le texte bien connu de Cicéron, *De harusp. resp.*, XI, 23 : « An si ludius constitit, aut tibicen repente conticuit, *aut puer ille patrimus et matrimus si tensam non tenuit, si lorum amisit...* »

2. L'hypothèse a déjà été avancée par A. von Premerstein, in *Festschrift f. O. Benndorf*, p. 262, n. 1.

laires, n'y pouvait prendre place que comme un spectacle accessoire, et son introduction dans le programme des *ludi sollemnes* du troisième jour fut sans doute, en 204, une innovation de Septime Sévère.

Retenons en tout cas de ces conjectures, comme un fait certain, que les deux séries des cérémonies séculaires, jeux honoraires comme jeux solennels, ont eu pareillement pour couronnement le spectacle de bon augure de ces enfants chers aux dieux.

Jean Gagé.

Note. — Cette étude était déjà rédigée et livrée à l'impression lorsque nous avons pu avoir connaissance, grâce à l'inépuisable bienveillance de M. Cumont, du mémoire de Ernst Diehl, *Zu den neuen Acta ludorum saecularium septimorum des Jahres 204 n. Ch*, publié dans les *Sitzungsber. der Preuss. Ak. der Wissensch.* de Berlin, phil-hist. Klasse, 1932, p. 762-791. Le savant professeur de Halle, particulièrement réputé pour sa science épigraphique, a pu, par un nouvel examen de l'inscription sévérienne, faire avancer sensiblement le travail d'établissement du texte. Il corrige sur quelques points la lecture du premier éditeur et apporte en de nombreux endroits des restitutions nouvelles ou meilleures. On admirera surtout la sagacité avec laquelle, en partant des débris de l'inscription, il est arrivé à reconstruire le « squelette » du *carmen saeculare* de 204 — auquel il accorde une cinquantaine d'*hexamètres* — et à reconstituer l'essentiel de sa teneur. Dans l'ensemble les résultats de ce travail ne changent rien à ceux auxquels nous sommes parvenu nous-même. Signalons cependant une méprise : E. Diehl, p. 767, n. 2, relève que « les mots *utique semper Latinus optemperassit* ont *remplacé* dans toutes les prières la formule augustéenne *utique semper Latinum nomen tueare* », et suggère que ce « changement » a pu avoir un sens politique profond. Mais il n'y a eu aucun changement, car la formule que l'auteur considère ici comme augustéenne n'est en fait qu'une restitution conjecturale de Mommsen d'après les fragments *sévériens*. Nulle part les Actes augustéens, tels que nous les avons, ne nous la donnent même en lambeaux. Il y a donc lieu, comme nous l'avons soutenu dans les pages précédentes, d'introduire la formule révélée par les nouveaux fragments, dans le texte de toutes les prières séculaires, de celles des jeux d'Auguste comme de celles des jeux de Septime Sévère.

J. G.

VIII

L'*ALBIS* CHEZ CLAUDIEN ET CHEZ SIDOINE APOLLINAIRE

PAR A. LOYEN
Professeur au lycée d'Orléans

Il est, dans le panégyrique d'Avitus par Sidoine Apollinaire, deux vers énigmatiques (Carmen VII, 390-391) qui ont souvent provoqué l'embarras et parfois l'ingéniosité des commentateurs. Sidoine, rappelant les campagnes de son beau-père Avitus dans *le Nord des Gaules*, au printemps de l'année 455, le glorifie d'avoir obligé les Francs, qui s'étaient peu auparavant emparés de la Première Germanie et de la Belgique Seconde[1], à se confiner dans les marais de l'*Albis :*

Chattumque[2] palustri
alligat Albis aqua.

Lenain de Tillemont (*Histoire des empereurs*, VI, 259) traduit que « les Cattes (c'est-à-dire les François) se retirèrent vers l'Elbe (au delà du Rhin) » ; Baret, le dernier traducteur français de Sidoine, que « le Catte se blottit dans les marais de l'Elbe ». Tous les dictionnaires, en effet, y compris le *Thesaurus linguae latinae* en cours de publication, ne donnent du mot *Albis* qu'une traduction : *Elbe, fleuve allemand.* Et pourtant cette interprétation, appliquée au récit des exploits d'Avitus en 455, paraît absurde : les Francs ont, dès le début du ve siècle, atteint la vallée de l'Es-

1. La *Germania prima* comprenait les cités de Mayence, Strasbourg, Spire, Worms ; la *Belgica secunda* les cités de Reims, Châlons, Soissons, Saint-Quentin, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Thérouanne, Boulogne (C. Jullian, *Gallia*, p. 81-82).

2. Les Chattes habitaient au Ier siècle sur le cours supérieur du Weser, dans l'actuelle province de Hesse (Tacite, *Annales*, liv. II ; *Germanie*, *passim*) ; ils s'étendent ensuite vers le Taunus et viennent attaquer Mayence, d'où les chasse l'empereur Domitien (Léon Homo, *Le Haut Empire*, p. 400) ; ce sont eux qui les premiers portèrent le nom de *Franci* quand ce nom apparut au IIIe siècle (Jullian, *Histoire de la Gaule*, p. 542, n. 4). Pour Sidoine, *Chattum* est rigoureusement synonyme de *Francum* (le vers 390 répète le vers 372).

caut[1]; d'ailleurs Sidoine lui-même vient de déclarer que la Belgique Seconde et la Première Germanie, c'est-à-dire la région de Cambrai d'une part, de Mayence et de Worms d'autre part, ont dû céder à leurs attaques[2] et les termes employés par le poète dans les deux vers qui nous occupent impliquent non pas un recul des Barbares, mais seulement un arrêt dans leur avance (*alligat*). Ces considérations incitaient les érudits à chercher l'*Albis* sur la rive gauche du Rhin; et, dès le XVIIIe siècle, l'abbé Dubos émettait une hypothèse ingénieuse[3]. Il rapproche les vers de Sidoine d'un passage de *l'éloge de Stilichon*, où Claudien loue son héros d'avoir ramené la paix *sur les bords du Rhin*, permettant ainsi aux troupeaux des Gaulois d'aller paître l'herbe des collines franques de l'autre côté de l'*Albis*[4], et le célèbre érudit de conclure que, même si l'on tient compte des habitudes de transhumance en usage dans certaines régions, « il est sans apparence que les habitants des Gaules ayent jamais envoyé leurs bestiaux paître au delà de l'Elbe qui, dans tout son cours, ne s'approche qu'à la distance de plus de soixante de nos lieues du Rhin, dont le lit servoit de limites aux Gaules »; puis, renvoyant à la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois, l'abbé Dubos déclare, péremptoire : « L'*Albis* coule dans la cité de Tongres; c'est l'*Alve* (ou *Albe*), rivière des Ardennes, qui entre dans l'Ourte, laquelle se jette dans la Meuse. — Il est vrai, ajoute-t-il, que l'Alve s'appelle en latin *Alba*, et non pas *Albis*, comme Claudien a écrit; mais ce poète aura cru qu'il lui était permis de changer, pour rendre son vers plus harmonieux, la dernière syllabe de ce mot, et il aura pris cette licence avec d'autant moins de scrupule qu'elle ne déguisoit point le mot propre dont il s'agit. Quelle que soit la terminaison du mot, qu'on dise ou *Albis* ou *Alba*, il donne également à connaître que son origine vient de ce que le fleuve qui le porte a les eaux blanchâtres. » Dom Martin Bouquet, en termes chaleureux, félicite l'abbé Dubos de sa trouvaille[5], et c'est encore l'interprétation à laquelle s'arrêtent, en

1. Halphen, *Les Barbares*, p. 23.
2. *Carm. VII*, v. 372.
3. Dubos, *Histoire critique de la monarchie française*, t. I, p. 201 et 524.
4. Claudien, XXI, 196-227; *de laudibus Stilichonis*, liv. I :

« Edomuit Rhenum...
Ut iam trans fluvium, non indignante Caüco,
Pascat Belga pecus, mediumque ingressa per Albim
Gallica Francorum montes armenta pererrent... »

5. M. Bouquet, *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, t. I, p. 771.

1836, Grégoire et Collombet, spécialistes de la basse latinité et traducteurs de Sidoine[1].

Le jeu subtil des hypothèses n'était pas terminé. Tout récemment, en 1921, l'Académie des incriptions et belles-lettres entendait une communication de M. Camille Jullian sur le sens à donner au mot *Albis* chez Claudien[2]. L'éminent historien examine précisément le vers de l'*éloge de Stilichon* sur lequel nous avons vu l'abbé Dubos appuyer son argumentation. Il commence par écarter les interprétations antérieures[3] : celle d'Adrien de Valois, proposant de corriger *Albim* en *alveum*, qui désignerait alors le *lit du Rhin* (les troupeaux gaulois traverseraient le Rhin pour se rendre sur les collines franques); celle de l'abbé Dubos, qui a été amené à rechercher l'*Albis* en Belgique par une autre hypothèse gratuite (Dubos a toujours soutenu en effet, mais sans preuves, que les Francs étaient, dès le IVe siècle, domiciliés dans la cité de Tongres); celle de Lehuërou qui, dans son *Histoire des institutions mérovingiennes*[4], accepte pour *Albis* le sens d'*Elbe* et s'efforce de montrer que les Francs allèrent jusque-là; celle enfin d'autres commentateurs qui ont corrigé *Gallica armenta* en *Cimbrica armenta* et ont vu dans le texte de Claudien on ne sait quel contrat entre les Cimbres du Jutland et les Francs de la Basse-Allemagne[5]. Et M. Jullian en arrive à son hypothèse. A son avis, *il ne peut s'agir d'un fleuve* dans le vers litigieux de Claudien. « Je ne me représente pas, écrit-il, des bestiaux passant à travers un fleuve. L'expression *mediumque ingressa per Albim* évoque plutôt le passage à travers forêts ou montagnes. » Or, poursuit le grand historien de la Gaule, il existe sur la rive droite du Rhin un massif montagneux, la *Rauhe Alp* ou Jura de Franconie, que les Anciens connaissaient bien. Ptolémée, dans sa description de la Grande Germanie, le signale à ses lecteurs : « Les montagnes qui avoisinent les sources du Danube portent le même nom que les Alpes. Elles coupent transversalement la Germanie. » Bien plus, deux

1. J.-F. Grégoire et F.-Z. Collombet, *Œuvres de Caius Sollius Apollinaris Sidonius, Carm. VII*, v. 391, note.

2. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1921, p. 250-253.

3. M. Jullian renvoie à l'édition de Claudien par Jeep.

4. Lehuërou, *Histoire des institutions mérovingiennes*, p. 81.

5. M. Jullian omet la correction de Mommsen, *Alpim* = « die schwäbische Alp » (*M. G. H., auct. antiq.*, X, *carm. XXI*, v. 226).

autres textes nous donnent le nom latin de ce massif : il s'appelait *Alba*. Vopiscus, l'un des écrivains de l'*Histoire Auguste*, parlant des victoires de Postume, l'empereur gallo-romain[1], écrit qu'il rejeta les Germains *ultra Nicrum et Albam* « au delà du Neckar et de l'*Alp de Souabe* ». Le panégyriste de Maximien nous parle lui aussi de cette Alpe, *Alba*, lorsqu'il montre la paix rendue à la Germanie jusqu'aux régions que sillonne *horridus Alba*, et c'est à tort que, dans ce passage, les éditeurs allemands[2] ont corrigé *Alba* en *Albis :* l'épithète *horridus* ne se dit pas d'un fleuve, mais d'une montagne; le panégyriste, du reste, ne fait, dans ce passage, que traduire Ptolémée. Et M. Jullian, après avoir proposé du vers litigieux de Claudien la traduction suivante : « Ayant franchi l'Alpe [de Souabe], les troupeaux de Gaule s'en vont paître dans les montagnes des Francs, c'est-à-dire quelque part en Franconie », conclut : voir dans *l'éloge de Stilichon* mention de l'Elbe serait prêter à Claudien une « ânerie géographique »; au contraire, le sens de tout ce passage s'éclaire, même sans correction de texte, si l'on admet qu'*Albis* désigne l'*Alpe de Souabe*, voisine de la frontière[3].

A la séduisante hypothèse de M. Jullian on peut opposer plusieurs arguments :

1° Il n'est pas du tout sûr que la Franconie fût, à la fin du IVe siècle, habitée par des Francs. M. Jullian ne l'admet-il pas lui-même quand il écrit, à une autre page de son œuvre immense (*Histoire de la Gaule*, t. VII, p. 39, n. 1)[4] : « *Je me demande* si la Franconie ne s'appelait pas déjà [fin du IIIe siècle] du nom des *Franci*, *peut-être*[5] par suite d'un déplacement vers l'Est des Chattes qui sont des Francs »; et, pour étayer cette nouvelle hypothèse, M. Jullian cite précisément le vers si discutable de *l'éloge de Stilichon :* « Chez Claudien (*de cons. Stil.*, I, 266), les Franci sont rapprochés de l'*Albis*, qui désigne ici les montagnes de la Souabe et de la forêt hercynienne[6]. »

1. C'est un lapsus ; il s'agit en réalité de Probus (Vopiscus, *Probus*, p. 13).
2. Baehrens, *XII panegyrici latini*, 3, 16.
3. Cf. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, I, Alba.
4. Le tome VII de l'*Histoire de la Gaule* a été édité en 1926, c'est-à-dire cinq ans après la communication résumée ci-dessus.
5. C'est nous qui soulignons les expressions *Je me demande* et *peut-être*.
6. On pense généralement que le nom de *Franconie* est très postérieur au IVe siècle ; il vient des « Francs de l'Est » établis dans cette région par Thierry et

2° Deux autres fois dans son œuvre, Claudien emploie le mot *Albis* et, dans l'un au moins de ces passages, l'*Albis* est un fleuve et un grand fleuve, puisqu'il est mis sur le même rang que le Danube et le Rhin[1].

3e Sidoine, composant son panégyrique d'Avitus, imite constamment l'*éloge de Stilichon*[2]. En particulier, un indice important prouve que les vers de Sidoine où surgit si étrangement l'*Albis* sont directement inspirés de la course triomphale de Stilichon des sources du Danube à l'embouchure du Rhin[3]. Or, à moins de soixante ans d'intervalle, Sidoine a vu dans l'*Albis* de Claudien un fleuve, non une montagne[4].

Il s'agit maintenant de rechercher ce fleuve. Étudions de près les trois textes de Claudien rapportés ci-dessus[5]. Ces trois textes sont des éloges grandiloquents et hyperboliques de Stilichon ou de Marie, l'épouse de l'empereur Honorius. L'exagération est le caractère le plus évident de ces panégyriques : Stilichon, en moins de quinze jours, seul, sans escorte, sans combat, soumet tous les barbares riverains du Rhin depuis les sources du fleuve jusqu'à son embouchure. Le succès est si complet que le « romain » peut désormais, sans danger (et pourtant nous sommes en 396 après

Clotaire, fils de Clovis, après leur victoire sur les Thuringiens. « La région entre le Mayn et le Thüringerwald fut colonisée par les Francs qui lui ont laissé leur nom, la Franconie [après 531] » (F. Lot, *La fin du monde antique*, p. 377).

1. *1er texte :* Epithalame d'Honorius et de Marie (*M. G. H.*, *auct. antiq.*, X, *carm. X*, 278) :

« ... Jam te venerabitur Ister;
Nomen adorabunt populi; iam Rhenus et *Albis* v. 278
Serviet; in medios ibis regina Sicambros. »

2e *texte :* Panégyrique sur le quatrième consulat d'Honorius (*carmen VIII*, 452) :

« Et Rhenum pacare iubes : volat ille [Stilicho] citatis
Vectus equis, nullaque latus stipante caterva...
Imploratque tuum supplex Alamannia nomen.
Bastarnae venere truces; venit accola silvae
Bructerus Hercyniae; latisque paludibus exit.
Cimber, et ingentes *Albim* liquere Cherusci. v. 452

2. Geisler, *Loci similes*, p. 395, dans l'édition de Lütjohann (*M. G. H.*, *auct. antiq.*, VIII).

3. Sidoine, *carm.* VII, 390 :

« Chattumque palustri
alligat Albis aqua; vixque *hoc ter mens-*
[*trua totum*
luna videt, iamque...

Claudien, XXI, 218 :

Tempore tam parvo tot proelia san-
[guine nullo
Perficis, *et luna nuper nascente profec-*
[*tus*,
Ante redis quam plena fuit...

4. L'expression *aqua palustri* le prouve assez.

5. *Carm.* X, 278; VIII, 452; XXI, 226.

J.-C.), s'enfoncer dans les profondeurs les plus mystérieuses de la forêt hercynienne et même attaquer de sa hache les chênes sacrés[1].

D'autres indices rendent suspects les renseignements historiques donnés par le poète : presque tous les noms des peuples germaniques dont il proclame le dévouement à Stilichon sont périmés. Les Sicambres et les Bructères sont depuis longtemps fondus dans la confédération des Franci[2]; les Chérusques ont, depuis le IIIe siècle, disparu de l'histoire[3]; les Cimbres n'ont plus reparu dans les récits des historiens depuis Tacite et Ptolémée[4]; les Chauques ont cédé la place aux Saxons[5]. Les Bastarnes, dont on ne parlait plus depuis un siècle, sont situés par Claudien à la fois près du Rhin et en Thrace[6] et les historiens modernes n'accordent généralement aucune valeur à ces témoignages contradictoires[7]. Tous ces noms de peuplades qui n'étaient plus dans la bouche des hommes de guerre ne peuvent avoir été trouvés par le poète que dans les livres.

Claudien lui-même d'ailleurs, dans deux au moins des trois passages où il évoque l'*Albis*, a pris, semble-t-il, la peine de nous indiquer sa source essentielle : Tacite; il met en parallèle Stilichon et les Drusus, c'est-à-dire Drusus major et Germanicus, son fils[8]. Pour se convaincre de l'imitation, il suffit de rapprocher les textes.

Au livre premier des *Annales* (chap. LIX), Arminius, dans un violent discours aux Chérusques, rappelle avec indignation la conquête par les Romains des pays situés *inter Albim et Rhenum*. Au livre II (chap. XIX), les Chérusques, vaincus près du Weser, songent à s'enfuir *trans Albim*. Un peu plus tard (liv. II, chap. XXII), Germanicus élève un trophée d'armes pour célébrer sa victoire sur les nations qui habitent *inter Rhenum Albimque*, et le récit de ses

1. *Carm.* VIII, 441 sqq.; XII, 196 sqq.
2. Halphen, *Les Barbares*, p. 4.
3. L. Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung* (dans *Quellen und Forschungen...*, 1910) : *die Langobarden*, p. 434.
4. L. Schmidt, *op. cit.*, 1911-1912, *die Kimbern, Teutonen und Ambronen*, p. 17-18.
5. L. Schmidt, *op. cit.*, 1911-1912, *die Chauken und Sachsen*, p. 37.
6. Claudien, *carm.* VIII, 450, et XXI, 96.
7. Ihm, dans *Pauly-Wissowa*, art. Bastarnae; L. Schmidt, *op. cit.*, 1910, *die Bastarnen*, p. 465.
8. Claudien, *carm.* VIII, 455 : « Nobilitant veteres Germanica foedera Drusos... »; *carm.* XXI, 193 : « Cedant, Druse, tui, cedant, Traiane, labores. »

campagnes se termine par cette phrase sur le triomphe (chap. XLI) : « a. d. VII Kal. Iun. triumphavit de *Cheruscis Cattisque* et Angrivariis, quaeque aliae nationes *usque ad Albim* colunt ». De ces divers passages des *Annales*, Claudien a conclu que les Chérusques habitaient sur les bords de l'Elbe (ce qui est une erreur historique)[1] et, pour louer Stilichon d'avoir soumis les Barbares du Rhin, il nous montre les Chérusques quittant l'*Albis* pour venir s'incliner devant le conquérant, *parce qu'il n'a aucune idée de la distance qui sépare les deux fleuves*. Il suffit d'examiner de près les références données par le *Thesaurus* au mot *Albis* pour se convaincre que cette « ânerie géographique » n'a rien de surprenant chez un Romain, même lettré, du IVe siècle.

Tacite déjà, à la fin du Ier siècle, n'écrivait-il pas, au chapitre XLI de la *Germanie*, que l'Elbe, autrefois si célèbre, n'était plus connu de son temps que par ouï-dire[2], et c'est peut-être pour cette raison que le scrupuleux historien ne donne jamais au cours de son récit, ni dans les *Annales* ni dans la *Germanie*, d'indication itinéraire permettant à ses lecteurs de préciser la situation de l'Elbe par rapport au Rhin[3]. Les érudits et les géographes, Pline l'Ancien, Pomponius Mela, Solin se contentent d'énumérer les fleuves de la Germanie. Pour Florus, il semble que l'Elbe se trouve entre la Meuse et le Weser. Il loue Drusus d'avoir placé des garnisons un peu partout dans les provinces conquises, en particulier sur la Meuse, sur l'Elbe et sur le Weser[4]. On a voulu corriger son texte et on lit *Amisiam* (l'Ems) au lieu de *Mosam*, *Lupiam* (la Lippe) au lieu d'*Albim*[5], mais les manuscrits sont formels; pourquoi ne pas admettre que Florus ait pu pécher par erreur? On trouve d'ailleurs, moins de deux siècles plus tard, une

1. Les Chérusques habitaient au Ier siècle sur le cours moyen du Weser (Tacite, *Annales*, *passim*).

2. Tacite, *Germanie*, ch. XLI : « In Hermunduris Albis oritur; flumen inclutum et notum olim, nunc tantum auditur. »

3. Un seul écrivain, Velleius Paterculus, II, 106, donne une indication précise, mais c'est une erreur; la distance indiquée est double de la distance réelle « ad quadringentesimum milliarium ». Cette indication passa inaperçue, comme le prouvent les textes postérieurs sur l'*Albis*.

4. Florus, *Epit.*, 4, 12, 26 : « Praeterea in tutelam provinciarum praesidia et custodias ubique disposuit, per Mosam flumen, per Albim, per Visurgim. Nam per Rheni quidem ripam quinquaginta amplius castella direxit. »

5. Corrections de Domaszewski, *Westdeutsche Zeitschr.* Korr.-Bl. XXII (1902), 91, rapportées avec beaucoup d'éloges par L. Schmidt, *op. cit.*, 1913, *Die Angrivarier und Cherusker*, p. 99, n. 4.

bévue encore plus significative. Voici ce qu'écrit Aelius Spartianus, l'un des écrivains de l'*Histoire Auguste*, retraçant la vie de Didius Julianus, ce riche Romain qui acheta l'empire après la mort de Pertinax[1] : « Il fut longtemps gouverneur de la Belgique; *c'est là* qu'il repoussa une attaque des Chauques, peuples de la Germanie, qui habitaient sur les bords de l'Elbe[2]. » Est-il besoin de solliciter ces textes pour admettre qu'au début du IVe siècle l'Elbe avait, dans les esprits, effectué un étonnant déplacement vers l'ouest et pour conclure que l'*Albis* chez Claudien a perdu toute réalité géographique; c'est simplement un souvenir littéraire, dont l'emploi s'explique moitié par l'entrainement de l'hyperbole, moitié par ignorance.

A plus forte raison chez Sidoine. Il est facile de relever dans les vers du panégyrique d'Avitus, qui ont été à l'origine de notre enquête, à la fois un souvenir précis de Claudien et une réminiscence des *Annales*. L'Elbe est devenu pour Sidoine « le fleuve marécageux du pays qu'habitent les Francs ». Les Francs, au cours des siècles, se sont déplacés; l'Elbe les a suivis. L'autre passage de son œuvre où Sidoine emploie le mot *Albis* est, à cet égard, significatif (*carmen XXIII*, 244) : faisant, vers 465, l'éloge hyperbolique de Consentius de Narbonne et de ses qualités diplomatiques, il s'écrie : « Si les Barbares venaient à rompre les traités, toi seul serais capable de les apaiser. Tu pénétrerais à Tongres, sur les bords du Wahal, du Weser, *de l'Elbe et des marais les plus reculés des Francs*, au milieu de la vénération des Sicambres[3]. »

Chez Sidoine, les fleuves sont comme specialisés : l'Ister (le Danube) est le fleuve scythique des Massagètes (*Epist.* VIII, 12, 3; *carm.* VII, 44); le Rhin, celui des Sicambres (*carm.* VII, 43); l'Elbe, nous l'avons vu, celui des Francs, le Tanaïs (le Don), celui

1. En 193.

2. *Scriptores historiae augustae* (Teubner, t. I), A. Spartianus, *Didius Julianus*, 1, 7 : « Inde Belgicam sancte ac diu rexit. *Ibi* Cauchis, Germaniae populis, qui Albim fluvium adcolebant, erumpentibus restitit... »

3. Sidoine, *carm.* XXIII, 241-246 :

« Hinc si foedera solverentur orbis,
Pacem te medio darent feroces
Chunus, Sauromates, Getes, Gelonus;
Tu Tuncrum et Vachalim, Visurgin, Albin,
Francorum et penitissimas paludes
Intrares venerantibus Sygambris. »

des Huns (*carm.* V, 479) ; et à l'origine de cette spécialisation se trouve non pas une curiosité de voyageur ou de savant, mais un simple souvenir littéraire ; il semble que le monde se soit figé pendant les siècles qui séparent Sidoine de son modèle. C'est un bel exemple de l'absurdité tyrannique de l'imitation. Les Massagètes du Danube ne sont qu'un souvenir de Lucain[1], les Sicambres du Rhin un souvenir de César[2], les Huns du Tanaïs un souvenir de Claudien[3]. Il serait vain, par conséquent, et dangereux de chercher dans tous les passages que nous avons examinés de Claudien et de Sidoine des précisions historiques ; mais il peut être intéressant pour l'histoire de la littérature de mettre en lumière la tyrannie et la malfaisance d'un procédé de travail trop cher aux écrivains de la basse latinité[4].

André Loyen.

1. Lucain, II, 52.
2. César, *De bello Gallico*, t. VI, ch. XXXV à XLII.
3. Claudien, *passim*.
4. On retrouve la même imprécision sur l'*Albis* au VIe siècle chez Fortunat, *Appendix*, II, 28. Le *Ravennate* (VIIIe siècle) considère l'*Albis* à la fois comme un fleuve et une région (*Ravennate*, p. 28, 2 : « Daniae ad frontem Alpes vel patria Albis » ; cf. aussi p. 213, 12).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE (1932)[1]

PAR CH. PICARD
Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

A la mémoire de St. Gsell (1864-1932).

Publiant en français dans la Collection *Ars una* un livre intitulé *Rome antique*[2], Mme E. Strong a noté justement qu'elle est encore la première à avoir tenté une synthèse de cet ordre. Il ne s'agit ici, au vrai, que d'une adaptation complétée, revisée, de l'ouvrage original, en deux volumes dans l'édition anglaise. Ajoutons qu'on aurait tort de croire l'étude bornée à Rome même, selon le titre : l'art provincial tient ici, sinon sa juste place, du moins un rang nécessaire. Les idées personnelles de l'auteur, dont certaines pourront continuer à sembler discutables, se retrouvent partout ; et sa modestie ; car Mme E. Strong aurait eu bien le droit de s'accorder au moins tout le bénéfice d'avoir apporté « les pierres des fondations sur lesquelles devra enfin reposer une réelle histoire ». Elle fait beaucoup plus. — On aura volontiers recours à ce résumé substantiel, qui donne avec les *Monumenti dell'antichità classica :* II, *Italia*, de A. Della Seta, parus en 1926, la possibilité de faire bénéficier tout l'ensemble de l'art latin des enquêtes méthodiques, dont l'art grec a tant profité avant lui. La documentation de Mme E. Strong remonte aux origines italiques et à l'art étrusque.

I. *Origines.* — *La sculpture étrusque.* — La sculpture la plus archaïque en Italie est encore assez maigrement connue[3], sauf pour l'Étrurie et la Sardaigne. En Sardaigne, à S. Vittoria di Serri, où les travaux ont été terminés il y a deux ans dans le grand sanctuaire sarde, on a maintenant des indices chronologiques suffisamment établis pour un classement des ex-voto, donc de la plastique

1. Cinquième chronique annuelle. Les précédentes seront désignées ci-après, à l'occasion, par la mention : *Chron.*, I-V, et la date.

2. Sans date (1932). Je n'ai pas eu entre les mains le travail de M. A. W. Seaby, *Roman art and his influence*, London, 1931.

3. Le catalogue des trouvailles faites dans le Nord de l'Italie pour l'âge du bronze (documents du Musée préhistorique) est préparé par M. M. R. Leopold ; cf. *Introd.*, *Mededeelingen Nederlandsch Inst. Rome*, 1931, 1 sqq.

indigène. La publication complète de M. A. Taramelli[1] permet une étude du développement historique du lieu-saint ; le sanctuaire « au puits », le temple hypèthre, l' « habitation des prêtres », et un nuraghe établi à quelque distance, tous bâtiments de même appareil solide et soigné, représentent le noyau constructif d'origine ; à la deuxième période correspondaient certains périboles séparés, et par exemple celui de la double-hache, des autels et de la table sacrée (murs à plus petits matériaux, avec mortier). La troisième période a décidé de la réunion de ces lieux-saints, devenus comme des chapelles incluses dans une aire aménagée avec des sièges (niches) ; la liaison des matériaux des murs a été faite alors de plus en plus au mortier. Selon la chronologie proposée par Von Bissing[2], la première période remonterait au VIIIe siècle environ, avec les bronzes d'offrande qui la caractérisent ; la seconde serait déjà beaucoup plus tardive (IVe-IIIe siècles), puisque A. Taramelli y a rencontré du matériel punique ; la troisième époque serait approximativement celle de la rivalité entre Rome et Carthage, sans qu'on en puisse préciser le début. Mais toute cette chronologie attend confirmation de l'exhumation, scientifiquement conduite, d'autres sanctuaires sardes, en dehors de celui de S. Vittoria di Serri.

Beaucoup de travail a été fait, comme précédemment, en Étrurie ; on en trouverait l'attestation, en général, à travers les pages nombreuses et denses du cinquième volume des *Studi etruschi* (1931) [3]. Le musée de Florence, longtemps encombré, s'est augmenté de belles salles claires et nouvelles, le long de son jardin. Dans les années précédentes, une originale présentation des bronzes (et des céramiques), selon les fabriques, avait été faite à l'étage supérieur. Les annexes bâties vont servir, par les soins de M. A. Minto, au Musée topographique d'Étrurie. Les sculptures en pierre qui étaient précédemment, ou dans les réserves, ou dans les jardins, vont être maintenant exposées au public (grande salle du jardin). — M. Rud. Noll a signalé les œuvres d'art étrusque conservées dans les musées de province autrichiens[4]. M. Matz[5] vise à préciser les dates du premier art italique, pour la période très archaïque comprise entre le XIe et le VIIIe siècle ; il essaye de déterminer le fonds indigène et les apports des invasions, du Nord, d'Asie, préparant une civilisation mélangée ; la plus ancienne céramique italo-géométrique, à cause des influences dont elle bénéficie, n'a pas dû remonter au delà du VIIIe siècle ; le style villanovien continue de réagir sur l'art étrusque du VIIe siècle, dans son ornementation ; mais dès

1. *Monum. antichi dei Lincei*, XXXIV, 1931, p. 5-126 (*Nuove ricerche nel santuario nuragico di Santa Vittoria di Serri*).

2. *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, p. 19-89. *Chron.*, III, 1930, p. 353-354. On lira avec intérêt le compte-rendu consacré par M. von Bissing à l'*Etruskische Frühgeschichte* de F. Schachermeyr (*Chron.*, III, 1930, p. 354) dans la *Phil. Woch.*, 2 janvier 1932.

3. Exposé spécial des fouilles de Vetulonia (à propos du 50e anniversaire de la découverte de la Nécropole), avec carte (D. Levi). Le volume est dédié à la mémoire d'Isidore Falchi, premier explorateur de Vetulonia ; voir, entre autres études, R. Vighi, *Les terres-cuites des temples de Caeré ;* Fr. Messerschmidt, *Les « candélabres » de Vetulonia ;* Mme Luisa Banti, *Une divinité probable de Vetulonia* : ce serait Vatlum, d'ailleurs non attesté ailleurs, mais qui serait représenté sur le relief de Cervetri offrant des personnifications de villes étrusques : *Rép. reliefs* (de S. Reinach), III, p. 281, 1 (on voit là, outre le dieu de Vetulonia, Vulci, Tarquinii).

4. *Oesterr. Jahresh.*, 1931 (*Beiblatt*), p. 105-112.

5. *Arch. Jahrb.*, XLV, 1930, p. 207 sqq (*Anzeiger*).

le VIIIe siècle, l'Étrurie adopte des tendances d'Asie Mineure, non seulement pour sa religion, mais dans toute sa production industrielle ; les Étrusques seraient donc arrivés d'Anatolie au cours du VIIIe siècle ; du moins, ces émigrants aristocrates ont laissé l'art et le commerce aux mains des indigènes, ce qui facilitait les survivances italiotes.

La publication de Mme A. N. Zadoks-Josephus Jitta, *Ancestral portraiture in Rome and the art of the last century of the Republic*[1], débute par un résumé de l'histoire de l'Italie primitive, où déjà l'art du portrait attirait les artistes. Après avoir distingué dans l'art étrusque deux périodes essentielles séparées par l'intervalle d'un siècle (450-350), l'auteur marque à son tour, après d'autres, la différence entre les personnages représentés au cours de ces deux époques ; figures de proportions longues, effigies d'un type oriental prononcé et très fin comme, par exemple, sur les sarcophages de Cervetri ; puis, dans le second temps, têtes rondes, structures courtes et épaisses. Mais un changement aussi important du type national n'a pu venir que de radicales transformations ethniques, et j'aurais exagéré[2] l'influence possible des causes esthétiques, des modèles tyrrhéniens et grecs archaïques (petits bronzes péloponnésiens). Mme A. N. Zadoks croit plutôt à une transformation sociale, qui aurait substitué les Italiens aux Étrusques. D'ailleurs, les Italiens auraient, dès avant 350, produit, sous l'influence étrusque, des portraits annonçant l'évolution postérieure ; les visages y étaient étudiés plus que les corps mêmes ; une tendance « géométrique », fort sévère, se marquerait dans la structure générale ; si cette tendance *italienne* a eu moins d'action que l'art grec, *étranger*, c'est parce qu'elle manquait d'unité, chaque centre gardant ses routines et habitudes. La supériorité romaine dans les arts n'a pu être consacrée qu'après le succès politique.

M. F. Messerschmidt a étudié un curieux groupe de représentations divines chez les Étrusques (*Die schreibenden Göttheiten in der etruskisch. Religion*)[3].

Diverses études concernent l'art étrusque en général, les rapports de la plastique avec la peinture, etc.[4].

Les découvertes locales n'ont pas manqué, et certaines trouvailles récentes ont provoqué d'intéressants commentaires. L'*Illustr. London News*[5] a publié de nombreuses reproductions des objets sortis de la nécropole de Chiusi au lieu dit Pellegrina (*Chron.*, IV, 1931, p. 330) : notamment des urnes (sujets empruntés à la Guerre de Troie) et le beau sarcophage à gisant de Larth Sentinate Caesar. Dans les *Notizie*[6], M. Doro Levi, qui prépare la publication des documents de Pellegrina, a signalé la valeur des sculptures en tuf de Chiusi (Bagnolo), dont la production, fort étendue, remonte, pour les séries les plus

1. T. I des *Archaeol.-histor. Bijdragen* de l'*Allard-Pierson Stichting* (*Universiteit van Amsterdam*), 1932 ; cf. V. Chapot, *Journ. Savants*, nov. 1932, p. 401-408 ; Ch. Picard, *R. É. A.*, XXXV, 1933, p. 73-76.

2. *Sculpt. ant.*, II, p. 333.

3. *Arch. f. Religionswiss.*, 1931, p. 60-69.

4. P. Ducati, *Emporium*, 1931, II, p. 363 ; A. Neppi Modona, *Historia*, 1930, p. 96-129 (sur l'évolution de la peinture funéraire étrusque).

5. 22 août 1931, p. 293 sqq.

6. *Not. Scavi*, 1931, p. 228-236 (1 pl.).

anciennes, au moins *aux débuts* du VIe siècle (et non à la fin, comme on l'avait admis ordinairement).

A Vulci a été découverte et signalée[1] une matrice en terre réfractaire, ayant servi à la fonte d'une plaquette de bronze : l'œuvre témoigne des traditions de la fin du VIe siècle, peut-être même du début du Ve. Dans les *Disjecta membra* recueillis diligemment par M. Fr. Messerschmidt[2], il y a une intéressante terre-cuite de Vulci (p. 45) représentant un homme au double masque qui semble terroriser un enfant ; l'auteur, parallèlement aux études de M. A. N. Zadoks (ci-dessus), a bien montré l'intérêt des masques *d'acteurs*, en Étrurie, et leur rapport évident avec la décoration funéraire. L'exploration de la nécropole près de Montalto di Castro a été continuée avec succès par M. Ferraguti, et a amené la découverte de tombes anciennes. Lors de la restauration du Ponte della Batia, M. Mengarelli a constaté que dans la construction avaient été insérés des cippes funéraires et des morceaux d'architecture, de style étrusque, datant du second siècle environ[3].

La cassette en terre-cuite peinte, archaïque, du Musée national de Tarquinia, déjà signalée (*Chron.*, IV, 1931, p. 330), est décorée d'une façon qui rappelle avec précision l'ornementation de la Tomba del Barone ; ce que M. Fr. Messerschmidt a fait noter[4]. — M. Werner Technau[5] a attiré l'attention sur certaines découvertes faites par G. Cultrera à Tarquinia, dans les fouilles de nécropoles déjà signalées[6] (principalement dans la région Monterozzi). Les fragments de reliefs en nefro, jusqu'ici inexpliqués, qui montrent des marches d'escalier décorées de zig-zag, de bandes, ou d'autres ornements, ont suggéré à G. Cultrera sa théorie des « escaliers cultuels » : dans la tombe à chambre n° 50 (fonds Merlini) trois de ces reliefs en nefro ont été trouvés dans l'angle droit et proviendraient (?) du dessus du *dromos*[7] ; on croit qu'ils avaient formé là le couronnement au-dessus de la porte de la chambre (dessin reconstitutif, p. 169)[8] ; mais les ornements en escalier eurent-ils seulement une simple valeur utilitaire, architectonique, avant d'être transformés en motif décoratif (« escaliers cultuels ») ? La question n'est pas encore résolue.

A Populonia, on a ouvert quelques tombes étrusques et étrusco-romaines (région Porcarcccia et S. Cervone[9]). La nécropole archaïque de Massa Maritima

1. P. Ducati, *Historia*, 1930, p. 454-469 (9 fig.).
2. *Röm. Mitt.*, XLVI, 1931, p. 44 sqq.
3. L'ouvrage restauré avait été daté de l'époque de Sylla par Von Gerckan (Fr. Messerschmidt, *Nekropolen v. Vulci*, p. 35), ce que ces découvertes tendraient à confirmer ; cf. Terenzio, *Messagero*, 12 avril 1931.
4. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 191-195 (1 pl.).
5. *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 642-644 (*Anzeiger*).
6. *Not. scavi*, 1930, p. 113-184 (*Chron.*, IV, 1931, p. 330). Une observation faite par G. Cultrera dans la tombe à fosse n° 59 (fonds Dili) suggère une date, en même temps qu'elle avertit du rapport conservé là avec la civilisation villanovienne : près d'une amphore à rotules italo-corinthienne, on a trouvé un rasoir en forme de demi-lune.
7. *Not. scavi*, 1924, p. 406, fig. 2.
8. M. W. Technau observe cependant que les côtés sculptés, d'après la position où ils ont été retrouvés là, ne devaient pas être visibles du *dromos*.
9. A. Minto doit les publier en détail dans les *Monum. antichi ;* cf. *Studi etruschi*, V, 1931, p. 512. Autres tombes découvertes fortuitement à Baratti (*Tribuna*, 3 octobre 1931).

offre des documents analogues à ceux qui sont si caractéristiques à Vetulonia[1]. A Castelnuovo Berardenga, sur la propriété Macialina (Quercia Grossa), une tombe à chambre étrusque du milieu du VIe siècle[2] a livré, avec des vases, un fermoir de ceinture, appartenant au « corredo funebre ». Cette pièce est décorée « à jour », des deux côtés, d'une figure de cerf, rappelant l'exemplaire de Murlo[3]. Un miroir de bronze gravé, avec la représentation de Paris et d'Hélène entre les Dioscures, a été trouvé près d'Orvieto, sur une propriété du séminaire épiscopal (Sette Camini) : l'objet provient d'une tombe étrusque des IVe-IIIe siècles[4].

Le British Museum a acquis trois urnes funéraires étrusques[5].

M. K. Ronczewski a étudié à nouveau le chapiteau de Grotta Campanari (Vulci). Il n'est pas des IVe-IIIe siècles, mais plus tardif, et, comme il semble, de la première moitié du IIe siècle. On peut noter son décor *de têtes humaines ;* le thème, plus fréquent qu'on ne croit, n'est pas particulier à l'Étrurie, puisqu'on le connaît aussi assez souvent, dans le S.-E. de la Gaule, notamment[6]. Précisément, M. P. Jacobsthal avait attiré récemment l'attention sur les piliers funéraires celtiques de Glanum (près de Saint-Remy, Provence), colonie de Marseille : ces piliers, d'origine étrusque (?), sont datés entre 150 et 50 av. J.-C. et portent des inscriptions celtiques en caractères grecs ; on ne trouve guère de monuments semblables que chez les Celtes étruscisants de Montefortino (IVe siècle) : les Gaulois de Glanum et les Sénons de Montefortino ont vécu, pendant un temps de leur histoire, en bons termes avec les Étrusques de la vallée du Pô[7].

M. W. Deonna a publié un Hermès étrusque, archaïque, portant le bâton recourbé des bergers : variante, peut-être, du type du caducée[8].

II. *La sculpture latine :* a) *jusqu'à l'ère d'Auguste.* — L'activité des précédentes années s'est maintenue à travers l'Italie entière et aboutit à de multiples découvertes, parmi lesquelles beaucoup enrichiront notre connaissance de la sculpture latine. Des associations privées ont continué à prêter leur concours à l'œuvre commune : ainsi l'*Associazione degli Studi mediterranei*, qui s'occupe des fouilles de Minturnes[9], et la *Società Magna Grecia*, dont l'aire s'étend non seulement à la Campanie et à l'Apulie, mais à la Sicile. M. P. Romanelli[10] a

1. *Studi etruschi*, V, 1931, p. 511 (rive Nord du lac d'Accesa ; à Pesta, tombes à chambre et restes de constructions). — Les objets découverts ont été transportées au Museo Civico de Massa Maritima.
2. A. Minto, *Not. scavi*, 1930, p. 294 sqq.
3. *Not. scavi*, 1926, p. 167.
4. *Studi etruschi*, 5, 1931, p. 512 sqq.
5. F. N. P(ryce), *Br. Mus.*, V, 1931, p. 107 (2 fig.).
6. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 59-79.
7. *Schuhmacher Festschrift*, 1930, p. 189 et pl. 20-21 (reproduit dans les *Cahiers d'hist. et d'archéol.*, 1931, trad. du capitaine Louis). M. P. Jacobsthal a signalé là comme dénotant l'influence étrusque une stèle de Montefortino (IVe siècle), dont l'arrière avait été préparé pour un ornement en forme de croix « *en gradins* » (ci-dessus).
8. *Genava*, 1931, p. 168-170 (2 fig.).
9. Avec une mission de l'Université de Princeton et du Musée, Pensylvanie.
10. *Bollett. com. arch. comun. Roma*, LVIII, 1930, p. 117-207. Sur les fouilles archéologiques en Italie, cf. aussi J. Heurgon, *Rev. Paris*, 1931, IV, p. 53-77 ; *Atti del 2 Congresso d. studi romani*, 1931 ; sur les fouilles de Rome, H. I. Marrou, *R. É. L.*, 1932, II, p. 469-475.

donné un tableau d'ensemble des fouilles, découvertes et publications relatives à l'archéologie et à l'histoire de Rome ; les notices sont disposées dans l'ordre des provinces, concernant d'abord l'Italie, puis l'extérieur. — M. Werner Technau a publié son répertoire périodique, pour tous les travaux, en Italie, Albanie, Tripolitaine et Cyrénaïque, d'octobre 1930 à octobre 1931 ; on trouvera ce rapport précis et documenté, comme à l'ordinaire dans l'*Anzeiger* de l'*Arch. Jahrbuch*[1].

A Rome et dans les provinces, l'organisation des musées se poursuit : en octobre 1930 a été ouvert en Histrie le nouveau Musée de Pola[2], dont un petit guide illustré a paru, en cette occasion, publié par la *Società istriana di archeol. e storia*, *Patria* (1930). Les collections d'Adria ont été installées au Palais municipal. A Turin ont été poursuivis les travaux de la carte archéologique, dont trois feuilles ont paru. La surintendance de Piémont et de Ligurie a pareillement poussé le travail (feuille 102). Après le guide de M. Giannantoni (*Chron.*, IV, 1931, p. 333), nous est donnée, par Mme Alda Levi, une étude plus spéciale, sur les sculptures du Palais ducal de Mantoue[3]. On annonce la préparation du Catalogue du Musée de Lecce par M. P. Romanelli.

Tandis que M. M. P. Nilsson reprenait, défendait habilement et étendait[4] sa théorie, plus architecturale que religieuse, sur l'origine des arcs de triomphe romains — on sait qu'il les fait dériver (*B. C. H.*, XLIX, 1925, p. 143 sqq.) des piédestaux grecs distyles — une nouvelle notice assez générale et cursive a paru en 1931, sur ces monuments (Suse, Rome, Bénévent, Lambèse, Tripoli, etc.), avec quelques indications sur les sculptures qui les décorent[5]. En juin 1931, l'arc de Suse a été nettoyé et couvert ; on a déposé à cette occasion les plaques (bien conservées) de l'attique, qui menaçaient la solidité de la construction[6].

M. G. Q. Giglioli a publié une bonne étude de muséographie, prenant texte des aménagements du nouveau Musée de l'Empire romain (inauguré en 1929)[7]. M. E. Polaschek a fait connaître les monuments d'art romains conservés dans les Musées de Wiener-Neustadt et de Neunkirchen (am Steinfelde)[8]. Quelques ouvrages concernant la vie privée, le costume, la draperie, seront consultés utilement par les spécialistes. Signalons, dans la série *Einleitung in die Altertumswissenschaft*[9], à côté du résumé rapide de A. Rumpf [*Griechische u.*] *römische Kunst*[10], le [*Griechisches u.*] *römisches Privatleben*, de E. Pernice[11], édition revue où il y a un chapitre : *Die Tracht* (p. 36 sqq.)[12]. Une édition revi-

1. XLVI, 1931, col. 620-710 (carte des sites à la p. 620).
2. *Bollett. d'arte*, X, 1930, p. 376.
3. *Sculture greche e romane del Palazzo ducale di Mantova*, Rome, 1931.
4. *Corolla archaeologica Principi hereditario Regni Sueciae Gustavo Adolpho dedicata, Skrifter Svenska Institutet i Rom*, II, 1932, p. 132-139.
5. Adolfo Oxilia, *Vie Am. lat.*, 1931, p. 1099-1110.
6. *Arch. Jahrb.*, *Anz.*, XLVI, 1931, p. 628.
7. *Museo, Bollett. com. arch. comun. Roma*, LVIII, 1930, p. 3-9.
8. *Osterr. Jahresh.*, XXVI, 1930, col. 201-216 (*Beiblatt*).
9. Publiée par A. Gercke (†) et Ed. Norden, Leipzig-Berlin (Teubner).
10. Art latin et romain : p. 77-106 (1931), 2e tome, 3e cahier (4e édition).
11. 2e tome, 1er cahier, 1930.
12. Pour Rome, cf. p. 51 sqq.

sée, illustrée de façon intéressante, de la *The private Life of the Romans* de Harold Whetstone Johnston[1], rendra de grands services. Le chapitre VII, intitulé, p. 176 sqq., *Dress and personal ornements*, fait un large usage des monuments de la statuaire. De même, un récent traité de Miss M. G. Houston[2]. Dans une étude intitulée : *Les secrets de la draperie antique : de l'himation grec au pallium romain*, M. J. Repond[3] a visé à établir la survivance du principe de l'*himation* grec — mué en *pallium* romain — jusqu'au temps des reliefs des sarcophages chrétiens des IVe et Ve siècles ; il aurait été jusqu'alors « débilité, mais non défiguré ». La documentation emprunte beaucoup aux recueils de Mgr Wilpert. M. H. Wollmann a récemment repris et complété[4] les indications qu'il avait données antérieurement (*Röm. Mitt.*, 1917) sur le costume et l'armement des gladiateurs, d'après les monuments figurés. Sous le titre *Dextris umeris exsertio*[5], le regretté P. Couissin avait publié ses dernières recherches concernant le costume de guerre des Gaulois et les diverses façons de porter la tunique.

C'est, comme il était juste, à Mme E. Strong qu'a été confié dans *The Cambridge ancient history*, t. IX[6], l'exposé concernant l'art de la République romaine. Après quelques pages sur le problème des origines (mélange des éléments italiques, étrusques et grecs), l'auteur étudie successivement l'ancien art étrusco-italique, puis la transition du portrait italique au portrait romain, l'influence étrusco-italique sur le relief romain (et la peinture), les influences osco-campaniennes, le relief jusqu'à la fin de la République (et l'architecture) : chacun de ces courts chapitres de synthèse, documentés soigneusement, montre ce qui a été fait depuis Wickhoff pour la défense et illustration de l'art latin pré-augustéen ; il reste encore d'ailleurs beaucoup à explorer, et à vérifier, dans ce large domaine.

Mme E. Strong n'a pu citer à temps la thèse, déjà signalée, de Mme A. N. Zadoks, qui concerne assez spécialement, comme le titre le suggère, l'art du portrait pendant le dernier siècle de la République. L'auteur pense que l'art romain n'a guère fondu ses diverses tendances initiales et contradictoires qu'à ce moment : le portrait ancestral remplaça alors (vers 90 av. J.-C.) le masque funéraire, dont toute l'histoire antérieure peut être esquissée à partir des temps minoens ; la procession des *masques* a perdu peu à peu, à Rome, son caractère magique, la religion gentilice, qui l'exigeait, n'ayant cessé de s'affaiblir à partir du IIe siècle avant notre ère. Les bustes funéraires, apparus après 150 av. J.-C., ne se distinguèrent que par leur matière, la cire — et par les placards où on les enfermait — en chaque atrium ; si aucun ne nous est parvenu, on peut postuler leur influence (?) sur le portrait en général, entre 150 et 50 environ ; car certaines effigies honorifiques laissent transparaître aussi, plus ou moins, les tares

1. C'est Miss Mary Johnston qui a fait le travail de revision, avec soin. Des plans de Rome sont donnés dans l'intérieur de la couverture.

2. *Ancient Greek, Roman, and Byzantine costume and decoration*, London, 1931.

3. Paris, 1931, 157 p. gr. in-8° et 136 fig. ; et Rome, *Inst. pontifical.* Cf. *Bull. Budé*, 1932, p. 53 ; *Journ. Savants*, 1932, p. 137 sqq.

4. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 227-233.

5. César, siège de Gergovie ; cf. *Rev. Ét. lat.*, 1931, p. 320-326.

6. Ch. XX, p. 803-841 ; bibliographie aux p. 965-966.

funèbres[1], et le réalisme s'est développé plus lentement, là où manquaient les indications du moulage, *facial*. Selon Mme A. N. Zadoks, les dates proposées jusqu'ici pour les portraits romains de la fin de la République restent sujettes à caution ; soumises à contestation seraient aussi certaines conclusions récentes de M. F. Goethert : par exemple sur l'abandon de la *toga exigua* : affaire que la mode n'a pas dû décider, de l'avis d'une femme, tout d'un coup, ni même peut-être tout juste entre 60 et 50[2].

Les recherches concernant l'iconographie romaine, pour les derniers siècles de la République, vont bénéficier aussi de la publication de M. K. Michalowski consacrée aux portraits hellénistiques et romains sculptés à Délos[3]. — Le fascicule officiel de l'*Exploration archéologique de Délos* (XIII, 1932) vient à peine de paraître ; précédemment l'auteur avait annoncé, et sa méthode, et les résultats qu'il a visé à obtenir[4]. Les difficultés du travail proviennent de l'anonymat général des portraits romains trouvés dans l'île sacrée. Là où l'on a, avec la statue, la plinthe et une inscription assurant l'identification, les têtes manquent (Billienus et C. Ofellius Ferus[5]). Une seule fois, l'inscription conservée en partie nomme le personnage : mais il s'agit d'un buste (pl. VIII) endommagé : il était, au Cabirion, encastré dans un médaillon circulaire du monument dédié par Hélianax, fils d'Asclépiodoros. Il a donc fallu s'appuyer surtout sur les caractères plastiques, la « typologie » interprétée à la fois d'après la physionomie du modèle, hélas ! anonyme, et le tempérament de l'artiste, hélas ! inconnu[6]. — Je n'ai rien à changer pour ma part aux conclusions de mon étude antérieure sur la tête de bronze « pathétique » de la vieille Palestre (*Monum. Piot*, XXIV, 1920, p. 83 sqq.). Détachée du tronc, elle n'est pas de celles que les pirates alliés de Mithridate insultèrent. Le personnage était donc, plutôt qu'un Romain, un Grec ou un Oriental ; la technique reste de tradition lysippique. M. K. Michalowski n'a pas contesté que l'œuvre fût de la première moitié du IIe siècle av. notre ère (Fr. Studniczka parlait du IIIe siècle) ; il classerait les derniers témoins de la plastique délienne (petite tête de Barbare, pl. XLI) au temps des Antonins, malgré les dévastations de 88 et 69. Faut-il l'en croire? Nous aurions un Mithridate VI Eupator (jeune, vers 115) : pl. VII, p. 5 sqq., dans une tête colossale du *hiéron ;* pour Auguste, cf. ci-après. La nouvelle statue de la maison des masques est publiée en appendice, p. 59 sqq.

Sur les sculpteurs étrangers à Délos, du IIIe siècle à la fin de la République, on consultera quelques récentes et justes observations de M. M. Lacroix[7].

1. Cf. pl. VII-XII (avec une liste de ces documents).

2. Cf. *Chron.*, IV, 1931, p. 337 ; sur l'opuscule de Goethert, cf. *J. R. S.*, 1931, p. 293.

3. Cette documentation était, paraît-il, très attendue en Allemagne. On craint qu'elle en déçoive : il n'y a que trente pièces, la plupart mutilées, y compris les fragments.

4. *Sprawozdania Polskiej Akademji Umiejetnosci*, XXXV, 1930, n° 10, p. 12 sqq. ; *Bull. Acad. polonaise des sciences et des lettres*, Cracovie, 1930, p. 184-191.

5. La statue d'Ofellius Ferus (Lœwy, 242) est aussi seule signée : de Dionysios, fils de Timarchidès, et de Timarchidès, fils de Polyclès : 100 env. av. J.-C.

6. Ces méthodes sont très à la mode en Allemagne (L. Curtius, *Antike*, VII, 1931, p. 226-254). Je ne suis pas seul à les croire assez dangereuses (S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1932, p. 167), trop littéraires, et rarement probantes. Cf. la note 1, p. 16, à propos du portrait pl. XII-XIII et du Norbanus Sorex de Naples.

7. Les étrangers à Délos, *Mél. Glotz*, 1932, p. 501 sqq. (cf. p. 513).

M. C. C. Van Essen[1], poursuivant ses recherches sur les premières périodes de l'art en Italie (communication pour la Société philologique d'Utrecht), a tenté de replacer dans l'ensemble de la production syllanienne, — afin d'y déceler, bien avant la colonne Trajane, le « style continu », — les fresques trop négligées du Columbarium de l'Esquilin, dont l'interprétation reste discutée. Au vrai, ces tableaux animés de la fondation de la grandeur romaine n'évoquent rien tant que les sculptures de l'Hérôon de Trysa et la petite frise de la Téléphie à Pergame ; il n'est pas douteux, par ailleurs, que la disposition des personnages y rappellerait à l'occasion certains documents étrusques, urne de Berlin, urne de Volterra (pl. VII) : c'est sous l'influence de la Grèce et de l'Étrurie que les artistes romains ont formé leur technique et leur goût. Les peintures scéniques réalistes qui provoquèrent tant d'admiration à Rome en 99 av. J.-C., lors des jeux de Claudius Appius Pulcher — avec leurs toits à tuiles rouges — n'étaient-elles pas de même tradition que les *mœniana* (revêtements de balcons) exécutés vers le même temps pour le Forum, par l'Alexandrin Sérapion[2] ?

Peu de documents ou d'études se sont ajoutés à nos dossiers d'information, en ce qui touche à l'iconographie de l'Italie républicaine. M. L. Laurand s'est intéressé aux portraits de Cicéron : le seul buste authentifié par une inscription est celui de Londres, en médiocre état. Ceux du Vatican, du Palais des Conservateurs, de Florence et de Mantoue dériveraient d'un même original. Le buste de Madrid, si célèbre autrefois, ne serait qu'un faux, et la statue de Naples, alléguée parfois, ne représente pas l'orateur, mais un *togatus* quelconque. Il n'y a pas lieu de tenir compte, d'autre part, de la monnaie de Magnésie, inscrite au nom d'un *autre* Cicéron ; ni des gemmes, anépigraphes, dont aucune ne permet bien l'identification[3]. M. H. P. L'Orange a étudié avec finesse et précision trois portraits de femmes de la fin de l'époque républicaine : l'un est au Musée d'Oslo ; un autre aux Thermes, à Rome ; le troisième au British Museum[4]. M. C. Blümel a reproduit et commenté trois portraits romains récemment acquis par le Musée de Berlin : il y a dans le lot une petite tête de la fin de la République, provenant de Tarente[5]. Parmi les documents d'Aquileja trouvés entre 1899 et 1919 et restés inédits, M. Gnirs signale une tête de jeune homme, en terre-cuite, de la fin de la République[6].

L'état actuel des discussions relatives à la date des reliefs du Monument de Dom. Ahenobarbus a été exposé dans la précédente chronique, à la suite des observations de M. F. Gœthert[7]. Rendant compte à part de la dissertation *Zur*

1. *Mededeelingen Nederlandsch Instituut te Rome*, 1932, p. 25 sqq., et pl. VI-VII (Musée des Thermes) ; cf. S. Reinach, *Rép. peintures*, p. 176 ; E. Strong, *Rome antique (Ars una)*, p. 91.

2. E. Strong, *Rome antique*, p. 90. L'artiste qui, au temps de la jeunesse de Varron, peignait des portraits miniatures sur ivoire, s'appelait Zaia et était Cyzicène.

3. *Rev. Ét. lat.*, 1931, p. 309-319, 1 pl. Parmi les portraits modernes, M. L. Laurand signale comme les plus exacts ceux de Canova, de Ruga, récemment.

4. *Röm. Mitt.*, XLIV, 1929, p. 167-179.

5. *Berl. Museen*, 1931, p. 92 sqq.

6. *Oesterr. Jahresh.*, XXVI, 1930, col. 177-190 (*Beiblatt*).

7. *Chron.*, IV, 1931, p. 336 sqq. — Cf. E. Strong, *Rome antique*, p. 79 (date traditionnelle : probablement 45 av. J.-C., avec le correctif de la p. 92 : « époque syllanienne *ou même antérieure* »). M. J. Sieveking a consacré aussi dans *Gnomôn*, VIII, 1932, 8, un compte-rendu important à tout l'ensemble de l'ouvrage de F. Göthert.

Kunst der römischen Republik (*Rev. philol.*), j'ai montré depuis lors la conciliation possible de l'hypothèse de M. F. Gœthert avec celle, antérieure, de H. Mattingly, dont on aurait dû tenir compte[1]. Si l'on pense que le « sacrifice romain » se rapportait à la *deductio* faite en 118, pour la fondation de la colonie de Narbonne (Narbo-Martius) — date que peut accepter M. Gœthert, puisqu'il proposait l'an 115 — tout devient plus clair : et d'abord l'association à la scène de sacrifice d'une chevauchée marine symbolique, *sur trois faces* : les prétendues « Noces de Poseidon » seraient une « épiphanie » déjà, une sorte de *deductio* divine des génies neptuniens accourus sur les flots : on aurait visé à montrer là, sous d'heureux auspices, aux Romains, un acte considérable « qui n'a pris qu'avec les campagnes de J. César et le recul du temps son relief et sa grandeur » (J. Carcopino, *l. l.*). Mieux encore s'expliquerait l'*apparition*, rare et énigmatique, du dieu Mars, sur la quatrième face ; il ne se fût point dérangé sans doute pour une simple cérémonie de fin de censure ; mais il était le « patronus coloniae », à Narbo-*Martius*, et devait assister à la remise des *tituli* des colons.

Sur les monuments d'art romain de la région de Marseille, on consultera désormais, d'abord, l'étude d'ensemble du regretté M. Clerc[2]. Une des dernières recherches de P. Couissin, enlevé par une mort si prématurée, et qu'il a signée avec l'heureux explorateur de Fréjus, M. le Dr Donnadieu, a été publiée sous le titre : *Egitna et le monument de Biot*[3]. Les auteurs aboutissent à des conclusions très vraisemblables sur la date discutée de ce trophée (?) : il se rapporterait à la première victoire que les Romains aient remportée sur notre sol : celle de Q. Opimius (Polybe, 33, 8) sur les Ligures Oxybiens et Déciates (région de l'étang de Vaugrenier, ancien port des Oxybiens). Ce serait l'œuvre d'un artiste du pays, antipolitain ou nicéen, *après 154 av. J.-C.* — Mais il est difficile d'aboutir à une reconstitution[4], malgré le témoignage d'une monnaie d'Antibes. Les treize blocs (dix sculptés) empilés au Jardin public de Juan-les-Pins semblent du moins avoir fait partie du revêtement d'un mur à ouvertures ; tout est gaulois dans le décor : l'enseigne au sanglier, les *torques*, les armures (lance, épée, *pelta*, cuirasses, casques à cornes bouletées, *carnyx*, etc.). On se serait inspiré des trophées-monceaux, avec boucliers au bas. La technique, médiocre, est antérieure à celle des monuments de Saint-Rémy et d'Orange (pas d'incision cernant les contours) ; or, selon E. Lœwy, ces monuments dériveraient des prototypes élevés sur la Sorgue en France et à Rome par Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus, vainqueurs (121 av. J.-C.) des Arvernes et

1. *Journ. Rom. Studies*, 1922, p. 231-233. M. J. Carcopino, avec sa connaissance si sûre de l'époque, m'a signalé cette démonstration, dont lui-même a fait état en sa précieuse *Hist. romaine* (*Hist. gén. Glotz*), t. II (Bloch-Carcopino) : *La République romaine de 133 à la mort de César*, p. 278-279 ; cf. aussi *The Zaharoff Lecture*, Oxford, 1932. Me E. Strong, *Cambridge hist.*, *l. l.*, p. 829, semble exagérer la « curious juxtaposition » de l'art « grec et latin » sur les faces du monument.

2. *Massalia. Hist. de Marseille dans l'antiquité, des origines à la fin de l'Empire romain d'Occident (476 apr. J.-C.)* ; le t. II a paru en 1929. Cf. L.-A. Constans, *Journal des Savants*, 1931, et *Rev. philol.*, 1931, p. 155 sqq. L'étude de M. E. Cahen, sur les monuments de Basse-Provence, n'a pu être recensée à temps ici. Deux fascicules (texte, lavis, plans) ont déjà paru de la *Carte archéologique de la Gaule romaine*, 2e, 1932 (Var).

3. *Rev. archéol.*, 1931, I, p. 69-101. Le trophée (?) de Biot est dit aussi parfois Monument de la Brague.

4. Celle de Dugas-Laurent, *R. É. A.*, 1907, p. 48 sqq., ne peut être acceptée.

des Allobroges. On y verrait s'introduire l'influence pergaménienne, qui manque au Monument de Biot. — Mme M. Massoul a donné l'inventaire des sculptures gallo-romaines de Néris[1], parmi lesquelles il y a notamment une effigie gauloise de dieu accroupi ; le groupe d'un homme et d'un enfant tenant un serpent ; un Jupiter gaulois à la roue (?) avec Bacchus ; le torse d'un dieu aux serpents.

Un important compte-rendu du *Bilderatlas* de la *Germania romana*[2] a été publié par M. A. Grenier.

Sur le passage du relief grec au relief romain, on consultera l'étude, de caractère un peu trop théorique, de M. A. Schober[3].

III. b) *L'époque impériale jusqu'à l'ère flavienne.* — M. E. Lœwy, revenant en un sens très critique sur certaines interprétations de Studniczka pour la statue d'Auguste dite de Primaporta (*Chron.*, II, 1929, p. 207), avait conclu que la cuirasse historiée de l'empereur portait la représentation de Mars Ultor. A son tour[4], M. J. Gagé condamne justement cette interprétation. On verrait face à face le roi Phraatès (*sic*, Studniczka) et Tibère qui récupéra les aigles romaines (Suétone, *Tib.*, 9). La présence du jeune prince s'expliquerait sans difficulté, sur la cuirasse d'une statue sculptée à la demande de *sa mère* Livie, et qui représentait Auguste même portant peut-être les *signa recepta*. L'œuvre serait de 19, contemporaine de l'épître d'Horace, I, 12 (v. 25-29), et elle trouverait son exact commentaire poétique, grâce à Horace encore, dans *Odes*, IV, 14 (cf. v. 33-34) : « Vrai péan de la victoire d'Auguste », la cuirasse de Prima Porta serait ainsi le premier monument illustrant la doctrine de la victoire impériale. La scène de la reddition des aigles aurait décidé, en marge des événements, du maintien du Parthe, typiquement, et comme perpétuel vaincu, dans l'art impérial. Le jeune oriental assis aux pieds de Livie sur le registre moyen du Grand camée de France serait précisément cet éternel humilié, et non l'Attis dont parlait Taübler (*Röm. Mitt.*, XXXIV, 1919, p. 74-81). — Il y aurait eu un portrait colossal d'Auguste à Délos (Michalowski, pl. XX, p. 22-23). M. L. M. Ugolini a signalé[5] aussi à Butrinto (Albanie) la découverte d'un portrait d'Auguste jeune : peut-être une œuvre locale qui aurait été exécutée après la bataille d'Actium. On a trouvé encore dans l'ancienne Buthroton, un Agrippa[6]. Le portrait d'Auguste jeune, avec la statue cuirassée, déjà signalée, qui porte la signature d'un certain Sosiclès, ont été reproduits et commentés à part[7]. Le théâtre d'où proviennent les deux portraits officiels ci-dessus mentionnés a donné de moindres découvertes : celles de statues féminines drapées, notamment, du type de la grande Herculanaise. Dans le Nymphæum, on a trouvé aussi un Apollon et un Bacchus.

1. *Bull. Musées*, 1931, p. 37-40 (5 fig.) : centre important dès avant la conquête romaine.
2. 2e éd. (augmentée), 1928 : IV, *Die Weihdenkmaeler*, 66 p., et XLVIII pl. ; cf. *Rev. philol.*, avril 1931, p. 153.
3. *Oesterr. Jahresh.*, 1931, p. 46-63.
4. *Un thème de l'art impérial romain : la Victoire d'Auguste : Mél. Éc. Rome*, XLIX, 1932, p. 61-92 (cf. p. 72-82).
5. *Bollett. com. arch. comun. Roma (Museo)*, LVIII, 1930, p. 113-115 (2 pl.).
6. L. M. Ugolini, *Boll. Stud. medit.*, 2, 1931, 1, p. 12 sqq.
7. *Iapigia*, II, 1931, p. 298 sqq.

La statue de Livie de la Villa « des mystères », à Pompéi, déjà étudiée en détail par M. A. Maiuri (*Chron.*, IV, 1931, p. 340), reparaît avec une magnifique présentation dans l'ouvrage d'ensemble consacré par le même savant à la célèbre Villa[1]. Peu après le travail d'ensemble de Miss Lily Ross Taylor, *The divinity of the Roman emperor* (1931), — où sont étudiées les origines et les modalités essentielles du culte impérial, d'Auguste à Dioclétien, — dans un article suggestif de la *Revue archéologique*[2], consacré à l'organisation même du culte impérial et de l'idée dynastique chez les empereurs julo-claudiens, M. J. Gagé étudie du même point de vue divers monuments figurés (monnaies, etc.). Il signale au passage que Livie est représentée en prêtresse du *Divus augustus* sur le Camée de Vienne (avec les attributs de Cérès et de Cybèle, contemplant un buste à tête radiée)[3]. Sur l'autel de Carthage (*Chron.*, III, 1930, p. 365), dans le bouclier posé sur un pilier et tenu par une Victoire volant qu'on voit à la main droite de Roma, il faut reconnaître le *clipeus augustus*, offert en 27 à Auguste par le Sénat et le peuple romain. Le même est représenté sur la face antérieure de l'autel « des Lares », dans la cour du Belvédère au Vatican[4]. Le revers montre la première représentation romaine d'une apothéose impériale ; ce serait, contrairement à ce qu'a pensé Miss Lily Ross Taylor (*The divinity*, p. 187), celle de César. Sur l'ouvrage de Miss Taylor, cf. aussi A. Merlin, *Journ. Sav.*, 1932, p. 179. — On se reportera désormais aux essais de M. J. Gagé pour tout ce qui touche aux matérialisations esthétiques du culte dynastique de la famille julo-claudienne : non seulement pour l'iconographie princière, mais pour les allégories complémentaires de la mystique impériale : les « divinités augustes » : la Victoire, la Paix et la Maison auguste[5].

La publication officielle d'une partie des statues de Corinthe[6] — celles qui ont été trouvées de 1896 à 1923 — permet l'étude détaillée du groupe des portraits de la Basilique julienne, découverts en 1914-1915 (*Art and archaeol.*, XIV, 1922, p. 207-209). Ils sont déjà célèbres à cause des discussions iconographiques qu'ils ont soulevées. Il y a là, selon M. F. P. Johnson, un Auguste (n° 134), un Lucius Caesar (?) et un Caius Caesar (135-136), un Néron (?) fils de Germanicus (137). — Le Musée de Cagliari (Sardaigne) a acquis d'un particulier une statue cuirassée de prince de la famille julo-claudienne (*Not. scav.*, 1908, p. 192) trouvée en 1908 à Sant'Antioco (région de l'ancienne Sulcis). M. A. Taramelli voit dans cette œuvre, d'un caractère singulièrement austère, énergique, et fermé, un Néron Drusus (frère de Tibère) ; à moins qu'il ne faille plutôt reconnaître son fils Germanicus[7]. M. C. Albizzati a commenté[8] deux portraits romains conservés au Musée de Crémone : l'un d'eux, une tête de femme, serait une effigie posthume exécutée à l'époque de Tibère.

1. *Villa dei misteri*, Roma, 1931, 2 t. in-4° ; cf. pour la Livie, p. 223 sqq (très beaux détails).
2. 1931, p. 11-41.
3. Cf. Eichler et Kris, *Die Kameen im Kunsthist. Mus. in Wien*, 1927, p. 57, n° 9, pl. V.
4. J. Gagé, *l. l. Mél. Éc. Rome*, XLIX, 1932, p. 61-92.
5. M. J. Gagé vient de publier une étude d'ensemble, *Théologie de la victoire impériale*, qui n'avait pas encore paru au moment de la composition de ce Bulletin.
6. Franklin P. Johnson, *Corinth, results of excavations ;* IX. *Sculpture* (1896-1923), 1931.
7. *Bollett. d'arte*, X, 1930, p. 272-275 (3 fig.).
8. *Historia*, 1930, p. 630-640, 9 fig.

M. J. Gagé a donné son adhésion à l'hypothèse de L. Poinssot, selon qui le panneau de la Rome nicéphore, sur l'Autel de Carthage, serait la réplique d'un des grands bas-reliefs de l'*Ara Pacis*[1]. De son côté, M. R. Paribeni a signalé l'achat d'une belle tête de Mars provenant de l'*Ara Pacis ;* elle est entrée à la Brera de Milan ; elle appartenait précédemment à une collection viennoise[2]. On a reconstitué une tête (d'Auguste?) du même groupe de bas-reliefs. — Le deuxième congrès des *Studi Romani* a fixé la cérémonie de la reconstitution de l'*Ara Pacis*, depuis quelque temps projetée, au 23 septembre 1933. M. L. Deubner attire l'attention sous le titre : *Eine unbekannte Ara Pacis*, sur un autel romain (du Ier ou IIe siècle) à Murcie[3]. A propos de la base des Augustales de Puteoli, édifiée en l'honneur de Tibère en l'an 30 et décorée de figures de cités asiatiques, on consultera les nouvelles observations de M. A. Salač[4]. Un bas-relief de l'époque d'Auguste ou datant de ses successeurs (Pollak : Ier siècle) est signalé comme entré au Musée de Cleveland : Mars, Romulus et Remus y sont représentés, d'après un camée, semble-t-il[5]. M. U. Formentini a fait connaître un buste de divinité féminine, œuvre locale du début de l'Empire, trouvée à Sarzana (ancienne Suni)[6]. Sur les sources artistiques de Virgile et les rapports de ses poèmes avec les arts de son temps, on se reportera désormais à l'étude générale de M. Fr. Weege[7]. Le riche trésor d'argenterie découvert à Pompéi dans la Maison du Ménandre a été commenté avec grande curiosité[8]. Sur celui d'Hildesheim et ses rapports avec la technique sculpturale de l'*Ara Pacis* (plat de l'Hérakliskos étouffant les serpents), de récentes remarques ont été publiées[9]. Le tome V de la publication *Die hellenistische Kunst in Pompeji*[10] donne notamment sur les autels, les coffrets, les margelles de puits, les tables, une documentation exhaustive. En ce qui concerne les coffres de Pompéi, principal mobilier des maisons hellénistiques, MM. Fr. Winter et Pernice relèvent les traces d'un style d'ornementation qui peut dériver d'une école tarentine des IVe-IIIe siècles av. J.-C. ; le célèbre coffre orné avec un relief socratique appartiendrait au IIIe-IIe siècle av. J.-C. ; deux autres pièces peuvent être encore d'époque républicaine ; le reste se signale par des rapports avec l'art du début de l'Empire. Les autels publics et privés (Forum triangulaire, temple de Jupiter Meilichius, prétendu « socle des statues » de la Palestre) constituent une riche série. Le tome IV était consacré aux vases et à la vaisselle de bronze[11].

1. *Mél. Éc. Rome*, XLIX, 1932, p. 85-87.
2. *Bollett. d'arte*, XI, 1931-1932, p. 3-7, 3 fig. Sur la vente (par C. Bolognino) des reliefs de l'Ara Pacis, en 1566, au cardinal Ricci de Montepulciano, premier constructeur de la Villa Médicis, F. Boyer, *C. R. A. I.*, 1932, p. 44 sqq.
3. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 37-42, 2 pl.
4. *Hlídka archeologická* (*Listy filologické*, LVIII, 1931), p. 373-381. Un curieux *puteal* de marbre, de Pouzzoles, avec représentations de la faune du Nil, a été publié par Olga Elia, *Not. scavi*, 1930, p. 395, pl. XVIII.
5. *Cleveland An. Repert.*, 1930, p. 39 (4 fig.) ; L. Pollak, *Oesterr. Jahresh.*, XXVI, 1930, p. 136-143 (5 fig.).
6. *Not. scavi*, 1930, p. 285-288 (3 fig.).
7. Je ne l'ai pas encore vue ; cf. *Rev. archéol.*, 1932, I, p. 171 (S. Reinach).
8. Par exemple, W. Technau, *Gnomôn*, VII, 1931, p. 290 sqq.
9. Lucia Chiovenda, *Vie d'Italia*, 1931, p. 615-622 (14 fig.).
10. Fr. Winter et E. Pernice, publ. de l'Inst. archéol. allemand, 58 pl., 1932.
11. Par E. Pernice, 1925.

A Zara (Dalmatie), sur l'emplacement de l'ancien Forum (église S. Donato), M. P. Marconi a trouvé un autel rectangulaire et deux portraits romains du Ier siècle[1]. Dans les fouilles du théâtre de Fiesole ont été découvertes des plaques de revêtement en marbre, décorées de thyrses enrubannés, et qui ont dû servir à la décoration même du théâtre, ou d'autels du voisinage. Un relief d'un grand intérêt représente un Trophée, qu'il faut probablement interpréter comme se rapportant à des victoires de terre et de mer. Sur le côté est un Barbare porteur de braies. M. A. Minto[2] pense que cette œuvre commémorait la guerre de Bretagne, où triompha Aulus Plautius en 43-47 (Arc de triomphe de Claude), et qui valut au prince héritier, né peu après, le nom de Britannicus. Le style des sculptures conviendrait à cette période. — La mise au sec du deuxième navire de Nemi a permis de nouvelles découvertes : celle notamment de deux nouveaux hermès de bronze à double visage (cf. *Chron.*, IV, 1931, p. 343)[3]. Le premier assemble deux figures masculines pastorales (nébrides) : l'une d'un vieillard barbu, l'autre d'un jeune Faune imberbe, l'un et l'autre à couronne bachique. Le second hermès, drapé d'étoffes, réunit deux têtes féminines, parées de feuillages dans leur chevelure. M. W. Technau a signalé la présence au Musée de Berlin d'un hermès (de jardin?) de même série ; cf. K. A. Neugebauer, *Bronzegeräte d. Altert.*, pl. 11, 1. — M. G. Lugli a publié[4] la tête de San Felice Circeo, déjà signalée (*Chron.*, IV, 1931, p. 343), qui provient, semble-t-il, du Sanctuaire de Circé. Il y voit le portrait même de l'Enchanteresse. La grande trouvaille de statues de Formia, produit des fouilles de la Villa Sorreca, n'a pas encore cessé d'occuper l'attention ; M. S. Aurigemma[5] a signalé là une copie acéphale de la Petite Herculanaise (arrière négligé) et une figure drapée, d'après un original du IIe siècle av. J.-C.[6]. Il y a aussi, parmi les pièces recueillies, un portrait daté de l'époque julo-claudienne.

IV. c) *De l'ère flavienne à la fin de la période antonine.* — Le portrait d'homme chauve 2814 de la Glyptothèque de Copenhague n'est pas un portrait flavien, mais date plutôt des premiers temps de l'art hellénistique, ainsi que F. Poulsen le reconnaît aujourd'hui[7].

Un important fragment nouveau des *Fasti Ostienses*, récemment découvert à Ostie, et qui, rapidement publié, a été brillamment commenté à l'Académie des Inscriptions[8], donne des dates précieuses pour l'histoire de quelques monu-

1. *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 636 (*Anzeiger*). Les documents sont au Musée de l'Église San Donato.
2. *Not. Scavi*, 1930, p. 505.
3. W. Technau, *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 648, et fig. 4-5 (p. 649-650) ; R. Pacini, *Emporium*, 1931, II, p. 250-256 (9 fig.) : objets de la deuxième galère.
4. *Not. scavi*, 1930, p. 542.
5. *Bollett. d'arte*, X, 1930, p. 216 sqq.
6. Sur les statues drapées hellénistiques, on consultera désormais l'ouvrage de R. Horn, *Stehende weibliche Gewandstatuen in der frühhellenistichen Plastik*, 1931, qui intéresse indirectement l'étude de la sculpture latine.
7. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, p. 77 sqq. (cf. pl. I).
8. R. Cagnat, *Journ. Sav.*, 1933, p. 29-32 (d'après Calza, *Bollett. Ass. Studi mediterranei*, 1932, p. 27) ; J. Carcopino, *C. R. A. I.*, 1932, p. 363 sqq. ; cf. aussi *Rev. Ét. latines*, séance du 10 décembre 1932.

ments décorés à l'époque trajane. C'est en 113, le 4 des ides de mai, que Trajan : « [aedem Ve]neris[1] in Foro Caesaris, [Columna]m in Foro suo dedicavit » (restitutions de MM. G. Calza et J. Carcopino). Il s'agit de la Colonne Trajane[2].

Sur l'étude du portrait à l'époque trajane, l'année a apporté quelques contributions intéressantes : M. C. Albizzati donne son adhésion à la date de 100 apr. J.-C., proposée par Crowfoot pour le buste d'homme, au Musée de Crémone, qui rappelle le « Marc-Antoine » du Vatican[3]. D'autres documents, du Musée de Genève, sont examinés par M. W. Deonna[4]. A l'époque de Trajan encore, M. G. A. S. Snijder[5] rapporte le portrait de femme (miniature) en pierre dure qui décore le haut de la croix, sur la reliure de l'Évangéliaire de saint Bernulphus, au Musée archiépiscopal d'Utrecht (fig. 2, 15-17, 19, 21, 22) ; il établit cette date par comparaison de la chevelure avec celle d'un buste du Capitole (Sala d. Colombe, 16 : fig. 18) ; la technique rappelle la petite tête de Trajan (chalcédoine) du Musée d'art et d'industrie de Hamburg[6]. L'auteur joint à son étude des considérations développées (p. 27-34) sur les diverses modes capillaires féminines, à Rome, en prenant encore comme base la thèse de Steininger, *Die weiblichen Haartrachten im Ien Jahrh. d. röm. Kaiserzeit*, 1909, qu'il considère comme fondamentale.

Un beau buste d'Antinoüs, couronné de pampres, est au Musée de l'École des Beaux-Arts, à Rio-de-Janeiro, où je l'ai photographié : il provient de la Campagne romaine et avait été apporté au Brésil par une impératrice ; je l'ai signalé sommairement (*Gaz. Beaux-Arts*, avril 1932). Dans une copieuse étude de M. Max Wegner, consacrée au bas-relief historique romain des I-IIe s. apr. J.-C.[7], on trouvera une étude comparative détaillée de la Colonne Trajane et de celle de Marc-Aurèle. L'auteur met en valeur, par des observations minutieuses, les différences caractéristiques qui séparent ces deux œuvres, dont l'une pourtant dérive de l'autre. Tandis qu'au jugement de M. M. Wegner, la Colonne Trajane se rattache encore à l'inspiration grecque et aux formes de l'art classique, on eût pu pressentir l'annonce de la régression du Moyen Age sur les reliefs de la Colonne Aurélienne. — La Glyptothèque Ny-Carlsberg a acquis

1. Colonnes et chapiteaux récemment retrouvés. Le même document donne la date de 109 apr. J.-C., pour l'archontat à Athènes de C. Julius Philopappus (monument sculpté de la colline du Mouseion). Pour la Basilique Ulpia (dédiée le 1er janv. 112), on a retrouvé quelques fragments décoratifs (*R. É. L.*, 1932, p. 471 : Victoire sacrifiant un taureau).

2. Sur la forme de l'arc des auxiliaires, là et sur la Colonne aurélienne, et sur certaines stèles funéraires de l'époque, cf. P. Medinger, *Rev. archéol.*, 1932, I, p. 314.

3. *Historia*, 1930, p. 630 sqq.

4. *Genava*, 1931, p. 85-115.

5. *Art Bulletin Chicago*, XIV, 1932, 1 (*Antique and mediaeval Gems on Bookcovers at Utrecht*), t. à p.

6. Sur les documents miniaturesques en pierre dure de l'époque, cf. déjà *Chron.*, IV, 1931, p. 346-347 (documentation qui a échappé à M. G. A. Snijder). Pour la petite tête de Bacchus couronné de pampre (il porte la mitré frontale), chalcédoine de l'Évangéliaire de Saint-Lebuinus (même Musée d'Utrecht), M. G. A. Snijder ne s'est pas prononcé : date incertaine, entre le Ier et le IIIe siècle après notre ère ; mais les affinités hellénistiques sont notables (p. 34 sqq.).

7. *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 61-174 (52 fig.) : *Die kunstgeschichtliche Stellung d. Marcussaüle* (abondante illustration).

à Paris une tête colossale de Faustine la Jeune, épouse de Marc-Aurèle, que M. Fr. Poulsen étudie[1], en donnant la liste des portraits assez sûrement attribués jusqu'ici à l'impératrice : le Louvre en posséderait deux, dont la tête colossale diadémée originaire de Carthage (*Catal.*, 1171) ; les deux princesses Julia Titi, puis Faustina Minor (peut-être aussi Faustine l'aînée) ont été représentées par la numismatique en Vénus[2]. — Dans la série de portraits romains récemment entrés au Musée de Berlin, il y a un buste d'époque antonine, étudié par M. C. Blümel[3]. L'intérêt des savants mérite d'être bientôt attiré vers les cinq statues de l'Ile tibérine (quatre *togati*, dont deux acéphales, et une jeune femme), découvertes l'an dernier pendant la construction de l'Hôpital des Frères de la Miséricorde[4].

M. C. Blümel a fait adapter un nouveau portrait d'Antonin le Pieux jeune dans un des médaillons circulaires (*tondi*) — le sacrifice à Hercule — de l'Arc de Constantin[5]. Ce portrait, entré récemment au Musée de Berlin, représente à nouveau, et pour la troisième fois dans la série dite maintenant des *Chasses d'Hadrien*, un personnage barbu et frisé à la mode hadrienne (cf. Sacrifice à Apollon, tête de gauche ; Sacrifice à Diane, même tête, très mutilée, qui peut être identifiée d'après le Sacrifice à Apollon). L'essai réalisé au Musée de Saint-Germain — par la mise en place sur les épaules de l'homme qui se tient derrière l'empereur, dans le Sacrifice à Hercule, — a été concluant. La tête a pu être détachée dès l'époque de la Renaissance. Il s'agit bien d'Antonin le Pieux, adopté par Hadrien le 25 février 138, et qui lui ressemblait singulièrement. Les médaillons des Chasses impériales ont dû être sculptés cette année-là, avant la mort d'Hadrien (juillet 138).

Pour la sculpture de l'Italie et des provinces, de l'ère flavienne à la fin de la période antonine, les documents d'étude se sont multipliés. M. G. Cultrera a appelé l'attention sur un relief de la Collection Boncompagni-Ludovisi ; il représente des soldats portant sur une claie un trophée triomphal, avec des armes ; ce relief proviendrait d'un monument inconnu, à dater au plus tôt du début de la période antonine ; au pied du trophée, il y a deux Barbares agenouillés à bonnets phrygiens[6]. — M. F. Cumont a consacré une étude pénétrante et richement documentée à la base de marbre du Casino de la Villa Borghèse à Rome[7]. Contrairement à P. Bienkowski, il la date de l'âge des Antonins. Deux Barbares apportent des dons précieux à une Niké placée entre eux, et qui symbolise la puissance romaine. L'œuvre n'a rien à voir avec la visite de Tiridate à Néron, quoi qu'aient cru, à la suite de P. Bienkowski,

1. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, p. 83 sqq. (pl. II).

2. Cela expliquerait l'identification donnée (Faustine) pour la tête (perdue) de la Creuzille, près Saintes, où Pajou voyait une déesse (il a restauré le nez) ; *Rev. archéol.*, 1932, I, p. 315.

3. *Berliner Museum*, 1931, p. 92-95.

4. *Messagero*, 13 mai 1931 ; cf. *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 664 (*Anzeiger*).

5. *Forsch. und Fortschritte*, 10 février 1932 ; cf. *Rev. archéol.*, 1932, I, p. 22 sqq. (avec reproduction du médaillon du Sacrifice à Hercule et de la tête d'Antonin jeune).

6. Cf. Arc de Titus, relief de la villa Albani : Zoega, *Bassirilievi antichi di Roma*, II, p. 76, etc.

7. *L'adoration des mages et l'art triomphal de Rome* (*Memorie Pontificia Accad. romana di archeologia*, III, 1932, p. 81-105, pl. I-IX).

W. Amelung et Von Sybel. Il faut rapprocher, comme pièces du même ensemble architectural, décorées aussi sur trois côtés seulement, les deux socles-piédestaux de l'église des Saints-Nérée et Achillée près des Thermes de Caracalla ; malheureusement, leurs reliefs sont en partie martelés ; on y voit des figures d'Orientaux présentant des couronnes, des vases, à des Victoires ailées ; sur l'un, il y a un trophée (cf. les socles de l'Arc de Constantin, côté de la ville). Cette décoration sculptée viendrait d'un arc triomphal de petites dimensions démoli avant la fin du XVIe siècle : peut-être l'Arc de Lucius Verus sur la Via Appia. A partir de ces recherches, M. F. Cumont a étudié sur divers monuments postérieurs — Arc de Galère[1], ivoire Barberini (VIe siècle), diptyque de la collection Trivulce à Milan (VIe siècle) — le thème des Orientaux porteurs de présents : il s'avère d'origine orientale et est passé dans l'art grec, dès le Ve siècle ; d'autres observations sont consignées, au passage, sur l'offrande des couronnes d'or, le rite des mains voilées. Il n'y a pas, comme on l'avait tenté, à vouloir établir des rapports précis avec l'adoration des mages chrétiens ; s'il y a eu emprunts de motifs, là comme ailleurs il serait dangereux de trop croire à des interférences religieuses.

M. P. Mingazzini a signalé[2] deux statues de marbre, copies romaines de statues grecques des IVe et IIe siècles. Par ailleurs, M. C. Albizzati a publié, comme copie de façon antonine, une tête de jeune homme, où il reconnaît, transposé, le modèle qui a servi aussi à l'Athlète Chiaramonti, et qui a dû être assez voisin de l'Éphèbe de Marathon (suites praxitéliennes, vers 300) ; une tête d'enfant, de même date, semble dériver de l'étude de l'Idolino de Florence[3].

A Salvore en Istrie (N.-O. de Pola), on a recueilli une statuette de bronze d'Isis-Fortuna (corne d'abondance et aviron) : c'est le type local[4]. A Altino (Vénétie), on a songé à recenser le matériel funéraire : de nombreuses stèles sculptées trouvées pendant la guerre, quelques-unes très expressives. Les plus anciennes remontent au Ier siècle de notre ère ; elles donnent des indications précieuses sur le rendu du portrait dans l'art provincial de l'Italie du Nord[5]. Une petite tête de Dionysos archaïsant, sur hermès, a été trouvée à Spezia, dans la région de l'antique Luna (Mus. civico de Spezia)[6]. C'est de la Villa Hadriana, à Tibur, que provient la petite tête de la collection Lansdowne entrée aujourd'hui au British Museum[7]. Malgré Michaelis, il ne s'agirait pas d'une œuvre de facture grecque. Sur la date de la tombe tiburtine de la Vestale Cossinia, où a été trouvée une poupée féminine en os, près de la tête de la morte, on bénéficiera des observations de M. G. Mancini[8]. Le petit théâtre de Nemi (contrada « La Valle »), qui a pu être en relations avec le culte de Diane,

1. Sur ce monument (pilier Sud-Ouest), F. Cumont cite une étude du P. de Jerphanion, imprimée à la suite de la sienne dans les *Memorie*, et que je n'ai encore pu voir.
2. *Not. scavi*, 1930, p. 544-546, 1 pl., 2 fig.
3. *Historia*, 1930, p. 218-227, 11 fig.
4. Sticcotti, *Archeografo triestino*, 3e série, IV, 1908, p. 262 (cf. *Not. scavi*, 1930, p. 429 sqq.).
5. E. Ghislanzoni, *Not.*, 1930, p. 461-484 ; cf. G. Brusin, *ibid.*, p. 434-461.
6. *Not. scavi*, 1930, p. 285.
7. H. B. W[alters], *Br. Museum*, V, 1931, p. 12 (2 fig.).
8. *Not. scavi*, 1930, p. 353 sqq.

a livré des statues, des têtes isolées, des bas-reliefs à dater de la première moitié du IIe siècle, comme l'édifice[1]. Une des deux statues cédées par le Musée de Naples (provenance campanienne) au Musée des Thermes à Rome[2] est probablement d'époque hadrienne : ce serait une réplique de l'Asclépios du Latran (Neugebauer, *Asclepios*, 78), modèle du IVe siècle.

La tradition provinciale, des Flaviens aux Antonins, s'est maintenue avec originalité dans toutes les régions bénéficiaires de la *pax romana*[3]. Les *Bonner Jahrbücher* ont étudié les monuments romains découverts sous la cathédrale de Bonn[4]. Dans la série des *Römische Denkmaeler des Mosellande, u. d. angrenzenden Gebiete*, ont paru en 1932, par les soins de M. W. von Massow, les monuments funéraires de Neumagen[5]. Il y a là des essais de reconstitution, des observations sur la technique (polychromie partiellement conservée), sur le style, sur les dates, et une très riche illustration. L'ensemble donne une idée animée de la société aux temps romains sur la Moselle : travail, vie privée, chasse et jeux (danses). Le tome XV de la *Germania*, 1931, signale, notamment, un bon relief romain de Rottenburg et les nouvelles découvertes de Caunstatt[6].

Le Musée de Leyde a acquis un masque de parade romain (en bronze) rappelant un peu le Parade-helm en argent du Musée Kam à Nimègue, publié par O. Benndorf : mais sans la couronne à médaillons saillants du masque de Nimègue (cinq bustes de femmes, drapés)[7]. Le grand sarcophage du même Musée, trouvé près de Maestricht et daté du IIe siècle de notre ère (en marbre), décoré intérieurement de reliefs représentant la morte au milieu d'un décor familier, a été consciencieusement publié[8]. M. A. Hekler[9], pour des raisons qui ne m'ont paru aucunement convaincantes — moins encore après un nouvel examen du document fait sur place — a cru devoir rapporter le Dionysos hellénistique du Musée de Leyde (Brunn-Bruckmann, pl. 155) au décor figuré des volutes des chapiteaux angulaires du Didymeion (Milet). Pour ces figures divines colossales — et le Dionysos ! — il propose une attribution au temps de Trajan. Mais ce classement chronologique est fort arbitraire, et ce que M. A. Hekler a pris pour les mortaises d'attache de la tête du Dionysos n'est rien autre que l'encastrement des pampres rapportés dans la chevelure. La tête de Leyde, qui ne vient pas de Milet et n'a pas les dimensions du Zeus, de l'Apollon trou-

1. *Not. scavi*, 1931, p. 237-305, 6 pl., 48 fig.

2. P. Mingazzini, *Not. scavi*, 1930, p. 544 sqq.

3. Il faut corriger, dans le précédent Bulletin (*Chron.*, IV, 1931, p. 347-348), l'indication fausse donnée sur un ex-voto du Yorkshire : il ne s'agit que d'un lingot de plomb.

4. H. Lehner et W. Bader, *Bonner Jahrb.*, 136/7, 1932 (*Baugeschichtliche Untersuchungen* : cf. pl. XX : reliefs du pilier quadrangulaire L. Nr. 89 : D. 326 ; XXI, frise à guirlandes ; XXII : fragments de sculptures ; XXIII, Jupiter trônant, Hercule ; XXIV, Mercurius, etc.).

5. T. II : *Die Grabmäler von Neumagen*, 68 pl., dont 4 en couleurs, un plan.

6. Goessler, *Germania, l. l.*, t. p. Cf., par ailleurs, S. Ferri, *Arte romana sul Reno*, Milan, 1931 (319 p., 221 fig.) : *Rev. arch.*, 1932, I, p. 171-172 (pas vu).

7. Sur cet usage (couronnes à portraits), cf. en dernier lieu F. Cumont, *Memorie Accad. pontificia, l. l.*, p. 82, n. 13 ; F. J. de Waele, *Bouwsteenen voor een Geschiedenis van Nijmegen :* I, *Noviomagus Batavorum*, 1931 ; gr. in-8°, 114 p., carte et 13 pl. (résumé en anglais).

8. Holwerda, *Oudheidkundige Mededeelingen;* cf. F. Cumont, *C. R. A. I.*, 6 novembre 1931 : les représentations étaient destinées à réjouir l'ombre de la morte.

9. *Oudheidkundige Mededeelingen Rijksmuseum te Leiden*, XI, 1930, p. 14-19.

vés sur place, s'ajustait sur une grande statue ; elle était indépendante ; elle n'a d'ailleurs rien à voir avec le Didymeion. — Toute une collection d'appliques de poitrail et d'ornements sculptés sur métal, pour l'équipement de parade de chevaux — repêchée au fond des eaux — est entrée au Musée de Leyde (1932).

Sur les monuments romains de Grande-Bretagne, on consultera le répertoire périodique de R. G. Collingwood et Miss M. V. Taylor[1]. En France[2], les découvertes principales intéressant la sculpture gallo-romaine sont celles encore qui se sont faites à Saint-Bertrand de Comminges, où les trophées impériaux de Lugdunum Convenarum (début du IIe siècle) ont bénéficié d'essais de reconstitution[3]. Les statues, semble-t-il, étaient adossées (plates-formes retrouvées) à la face Ouest (arrière) d'un temple impérial, dont la fondation a été dégagée. On peut répartir l'ensemble des trouvailles en plusieurs groupes, qui, d'après les monnaies, ont dû présenter une symétrie accusée. Au centre, il y aurait eu deux captifs nus, agenouillés et enchaînés, de chaque côté d'un grand arbre-support (trophée) ; à droite et à gauche, près d'autres arbres symboliques, des groupes de Captives barbares. La statue colossale de l'empereur (acéphale) a été partiellement recomposée. A une Victoire rappelant celles d'Arles, M. Sapène restitue un genou drapé, qui accentue un beau mouvement d'élan. Il y a des restes de figures marines (d'un Trophée avec avant de galère). Sur une cuirasse historiée, on voit une curieuse réplique du Trophée aux barbares enchaînés, placés dos à dos au-dessous et de chaque côté d'un arbre. On a retrouvé aussi aux abords de la plate-forme les fragments d'un aigle et d'un globe. — En 1931, le Forum de Lugdunum Convenarum a été dégagé sur toute son étendue (74 × 41 mètres), avec quelques soubassements des statues ou des colonnes honorifiques qui l'ornaient. — On se reportera désormais au récent travail de M. Claudius Vaillat pour ce qui touche aux ex-voto des divinités des sources en Gaule[4] ; la documentation archéologique y est judicieusement utilisée[5] : pour Nemausus et la région de Nîmes, on comparera l'étude de M. H. Marrou, présentée au Congrès de Nîmes[6]. — A propos des découvertes d'Alésia et de leur valeur si instructive pour l'étude de l'art gallo-romain, on relira avec fruit certaines études critiques de M. J. Toutain, recueillies en volume[7]. En 1931 a été faite à Alésia la découverte d'une statuette de pierre,

1. *Journ. Roman Stud.*, XXI, 1931, p. 215-250 (*Roman Britain in 1930*).

2. Sur la *carte archéologique de la Gaule romaine*, partie française de la *Forma orbis romani*, en cours de publication (direction de M. A. Blanchet), cf. ci-dessus, p. 221, n. 2.

3. Cf. *Chron.*, IV, 1931, p. 350 ; [A. Aymard], *Rapport 1931* (1932), et B. Sapène, *Les trophées impériaux de L. C.*, Toulouse, 1932 (*Bull. des anc. Él. de l'Univ. de Toulouse*), t. à p. — Les sculptures ont été installées dans la chapelle d'un ancien monastère, à gauche de l'entrée de la cathédrale. L'étude de M. S. Ferri, *Lugdunum Convenarum, trofeo di epoca Claudia*, 1932, sera recensée dans le prochain Bulletin.

4. *Le culte des sources dans la Gaule antique*, 1932.

5. Cf. en frontispice, Borvo, dieu des sources (p. 102) ; pl. II, la statuette de pèlerin trouvée au temple de Dea Sequana, à Saint-Germain-la-Feuille (Côte-d'Or) ; ex-voto à forme humaine du temple d'Essarois (Côte-d'Or), pl. IV, V.

6. *Actes du Congrès Budé*, 1932, p. 186 sqq.

7. *La Gaule antique vue dans Alésia*, 1932 ; cf. notamment, p. 197 sqq. ; d'un point de vue moins sceptique, et plus celtique, sur l'originalité de l'art, H. Hubert, *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène*, 1932.

haute de 0m43, figurant un dieu debout, sur les épaules duquel sont deux colombes. Il est escorté du Cerbère infernal ; on a trouvé un autre buste de personnage barbu, placé entre deux colombes. Sur un relief de bronze, accompagné d'une dédicace à la déesse Épona, est la figure d'un voyageur conduisant vers la droite un char à deux roues attelé d'un cheval[1].

M. J. Formigé a annoncé, trop sommairement, la découverte de sculptures au théâtre d'Orange : frise de centaures, frise bacchique (Ménades) ; en outre, des fragments de statues de femmes et d'hommes (une statue cuirassée)[2].

M. J. Charbonneaux a signalé et reproduit six petits bronzes gallo-romains légués au Louvre par G. Schlumberger, et pour la plupart trouvés en Gaule[3]. M. Stähelin a publié une deuxième édition très augmentée de son livre : *Die Schweiz in röm. Zeit* (1931), excellent répertoire.

M. A. Gnirs a colligé et signalé les découvertes faites entre 1899 et 1919 sur le site d'Aquileja et aux environs : fragments de sarcophages (de Parenzo), avec Pégase créant la fontaine Hippocrène, restes d'une statue d'Aphrodite, etc.[4]. M. G. I. Kazarow a commenté la curieuse stèle funéraire de Mesembria, où la morte est représentée en Hécate[5] recevant l'offrande du kykéon (et non de la corbeille : *Korb*, Kazarow) ; puis, en dessous, voyageant *en char* avec des flambeaux aux deux mains. — Les fouilles franco-suisses de Philippes n'ont livré jusqu'ici qu'un maigre butin de sculptures, d'époque antonine, souvent mutilées : une tête de marbre travaillée au foret (*B. C. H.*, LV, 1931, p. 501, fig. 22), une Athéna, une Niké, une statue féminine assise colossale (déesse de l'Abondance?). Une curieuse tête en bronze, haute de 0m15, « extrêmement plate et entourée d'un diadème dont les alvéoles contenaient peut-être jadis des portraits », a paru appartenir à une époque tout à fait tardive[6].

L'étude de M. P. Graindor, *Athènes de Tibère à Trajan* (1931), donne une juste idée des conditions déterminantes de l'art, dans un centre resté fort achalandé[7].

Une statue colossale d'Hadrien (acéphale) a été trouvée à Athènes, dans les fouilles américaines du quartier de l'Agora. Un texte de Pausanias légitime l'identification. Haute de plus de 2 mètres, elle porte une cuirasse richement historiée : au milieu, la déesse Rome en Athéna, sur la Louve allaitant Romulus et Rémus ; des deux côtés, une Niké ailée (avec couronne et rameau d'olivier) : la décoration est complétée par la tête de Zeus Ammon, et dans des médaillons symétriques, deux têtes (d'Apollon?), deux aigles, deux éléphants[8].

1. E. Espérandieu, *C. R. A. I.*, 11 décembre 1931.
2. *C. R. A. I.*, 15 janvier 1932 : cf. *Rev. archéol.*, 1932, I, p. 129, et *Ass. Budé, Congrès de Nîmes*, 1932, p. 171 sqq.
3. *Bull. Musées*, 1931, p. 168-170, 4 fig. (trois statuettes, Jupiter (seulement la tête), Hercule, Diane ; deux bronzes-appliques (Pégase, Éros), un ex-voto : aigle sur mont : Argée de Cappadoce?).
4. *Osterr. Jahresh. (Beiblatt)*, XXVI, 1930, col. 170-190, 10 fig.
5. *Osterr. Jahresh.*, XXVI, 1930, p. 111-114.
6. *B. C. H.*, LV, 1931, p. 501.
7. Le Caire, *Public. de la Fac. des lettres*, 229 p. et 32 pl.
8. *B. C. H.*, LV, 1931, p. 465 ; *Messager d'Athènes*, 9 février 1932 (sur les cuirasses historiées, cf. Mancini, *Bull. comm. arch. comun. Roma*, L, 1922).

Près de la Pnyx a été exhumée fortuitement une grande tête (h. 0m75), d'une Athéna casquée de type classique, primitivement encastrée dans une statue ; certaines parties sont inachevées ; le marbre (pentélique) est poli par places (chairs) avec un soin minutieux : l'aspect (de porcelaine) porte en lui-même sa date, l'œuvre étant, quoiqu'on ait cru, contemporaine d'Hadrien[1]. Elle peut dériver plus ou moins de l'Athéna Medici (cf. *Arch. Delt.*, IX, 1924-1925 (1927), p. 121 sqq. : Salonique).

Parmi les sculptures de Corinthe étudiées par M. F. P. Johnson[2], et qui ont été trouvées de 1896 à 1923, il y a d'intéressants portraits du IIe siècle, dont le nº 169, qui nous restitue (inscription) la vraie figure d'Hérode Atticus, vérifiée au Louvre (salle des Antonins, 1164) ; la tête du célèbre rhéteur surmonte un hermès érigé, semble-t-il, après la mort (177-178) dans un jardin des faubourgs de Corinthe, où le célèbre lettré aimait se promener (inscription de l'hermès). Les têtes 168, 182 sont aussi d'une grande valeur technique. Parmi les fragments de sculptures monumentales, on notera (p. 101 sqq.) les Phrygiens, hauts de 2m57, adossés à des pilastres corinthiens à bases sculptées (p. 101 sqq.), qui garnissaient une *stoa* au côté Nord de l'Agora, vers l'Ouest des Propylées. La restauration de Wood, avec les Colosses à l'étage, sera publiée plus tard, dans le premier volume de *Corinth*[3] ; les énigmatiques reliefs des bases (224-225) évoquent des victoires militaires remportées en Asie et Germanie (époque d'Hadrien)[4]. On croit reconnaître une Germania personnifiée. — Le sarcophage corinthien nº 241, d'époque antonine, représente — sujet unique — le départ contre Thèbes des Sept chefs ; puis la mort du jeune Opheltès ou Archémoros, survenue pendant le séjour à Némée des Sept chefs. On notera l'utilisation du fond, avec un deuxième plan garni çà ou là, soit de figures animales, soit d'accessoires.

M. J. Bayet a commenté un bas-relief (d'art médiocre) de Sour-Djouab (Rapidum), où l'on peut voir une nouvelle personnification de l'Afrique coiffée de dépouilles d'éléphant[5]. Il a pris texte de ce document, de la fin du IIe siècle, pour d'intéressantes observations sur l'iconographie des provinces romaines sous l'Empire. La discussion sur la plaque de Florence (Italia, ou Tellus), que l'on croit provenir de l'*Ara Pacis*, ne tient pas compte, à tort, des récentes observations de M. G. Méautis sur le relief de Carthage[6].

Une importante étude d'ensemble sur les sarcophages retrouvés en Cyrénaïque a été publiée par M. A. L. Pietrogrande[7]. Toutes les séries grecques y

1. *B. C. H.*, LV, 1931, p. 453 et fig. 1 (p. 452). On remarquera l'aspect fermé des narines.
2. *Corinth*, IX. *Sculpture*, 1931.
3. Il n'est donné ici, en attendant, que de trop petites figures ; cf. *A. J. A.*, VI, 1902, pl. I-IV, p. 8 sqq.
4. Cf. les piédestaux du Casino de la Villa Borghèse ; ci-dessus, p. 227 ; et dans l'article cité de Fr. Cumont, les indications données sur le costume des « Phrygiens ». Il n'eût pas fallu oublier de rapprocher les « Attis » d'un Métroôn de Cyzique ; *B. C. H.*, XLV, 1921, p. 436 sqq.
5. *Mél. Éc. Rome*, XLVIII, 1931, p. 1-35 (l'authenticité a été mise en doute).
6. *Recueil trav. Univ. Neuchâtel*, XII, 1928 : *Les bas-reliefs pittoresques de l'art alexandrin*, p. 16 sqq.
7. *Africa italiana*, III, 1930, p. 107-140, 26 fig. — M. R. Miccachi a réuni les sculptures antiques trouvées à Cyrène et à Leptis Magna : *Sculture antiche in Libia*, Bergame, 1931.

figurent, avec un certain nombre de modèles témoignant d'influences plus asiatiques ou plus romaines ; l'importance de la production grecque est mise en valeur ; entre l'Égypte tributaire de la Syrie et de l'Asie Mineure, entre l'Afrique du Nord-Ouest, qui a surtout reçu les leçons de Rome, le groupe des sarcophages cyrénéens marque assez son indépendance ; beaucoup de pièces ont pu être, pourtant, importées directement de Grèce.

Pour la Faustina junior, de la région de Smyrne, entrée à la Glyptothèque Ny-Carlsberg, cf. ci-dessus, p. 227. — Le Musée de la Fondation archéologique Allard Pierson, à Amsterdam, vient d'acquérir un magnifique portrait en bronze, de grandeur naturelle, provenant d'Aphrodisias en Carie, et qui doit dater des dernières années du IIe siècle, ou du début du IIIe. C'est la première pièce de cette technique qui soit connue pour l'école d'Aphrodisias[1]. — [On s'occupe d'assurer la publication attendue des sculptures trouvées par Gaudin.] — M. J. Donald Young a étudié un sarcophage du Musée de Providence, qui passe pour venir de Rome, mais qui appartient du moins, au point de vue stylistique, au groupe d'Asie Mineure (fin du IIes iècle apr. J.-C. [2]). Une petite tête de Barbare, provenant d'Aidin (Tralles) et qui doit dater du IIe siècle, semble à M. H. Sitte provenir d'un sarcophage de combats barbares, tel celui de la vigne Amendola, au Musée du Capitole[3]. Le Musée du Cinquantenaire à Bruxelles a inauguré une reconstruction partielle de la rue à colonnade d'Apamée, avec ses piliers sculptés[4]. A Doura-Europos, une stèle a été trouvée, figurant le dieu sémitique d'Anat (Euphrate), en costume militaire, debout sur deux animaux qui portent des clochettes au cou[5].

M. H. Ingholt, poursuivant ses recherches sur les sculptures palmyréniennes, a publié un buste de 65-66 de notre ère, le plus ancien qui soit daté, parmi les documents connus à ce jour. Les caractères de l'œuvre confirment les conclusions antérieures de l'auteur (*Studies*, 1928) [6], et permettent diverses observations sur la propagation des modes palmyréniennes. Pendant les fouilles du sanctuaire de Bel, on a trouvé un grand bas-relief à double face et à soffite sculpté, provenant de la couverture du péristyle. On y voit défiler en procession un cheval portant sur son dos trois dieux debout et un chameau chargé de la qobba (arche sacrée en cuir rouge). Devant et derrière, marchent des femmes voilées[7].

Dans l'exposition de l'art animalier à travers les âges, organisée cette année par la Galerie A. Sambon, à Paris, l'art romain impérial était représenté, grâce à quelques documents du IIe siècle, et d'autres, plus nombreux (sarcophages),

1. Renseignement de M. G. A. Snijder, qui publiera cette importante acquisition en 1933.
2. *Art. Bull.*, XIII, 1931, p. 138-159 (5 fig.).
3. *Oesterr. Jahresh.*, XXVI, 1930, p. 105-110 (6 fig.).
4. Sur le pilier d'Ambrosia et du roi Lycourgos, cf. *C. R. A. I.*, 1932, p. 126 (F. Mayence), et R. Dussaud, *Rev. hist. rel.*, CIV, 1931, p. 401 sqq.
5. *C. R. A. I.*, 1932, p. 96.
6. *Acta archeologica*, I, 1930, p. 191 sqq.
7. H. Seyrig, *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 593-594 et fig. 8, p. 591 (trois femmes voilées). Sur l'origine (grecque) de la coutume de se voiler *même la face*, cf. Caroline M. Galt, *Veiled Ladies, A. I. A*, 1931, p. 373-393 (16 fig.) : cf. aussi F. Cumont, *Memorie, l. l.* (à propos des piédestaux Borghèse), sur le rite des mains voilées, p. 93.

de la période suivante. — M. B. Schweitzer a consacré une longue étude aux représentations figurées de la Dea Nemesis Regina[1], publiant à cette occasion un intéressant relief votif de Brindisi.

V. d) *Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine.* — Pour le début du IIIe siècle — à part un portrait anonyme (de dame) de New-York (voilée, coiffée comme Julia Domna, la main enveloppée dans sa draperie)[2] — l'année n'a apporté d'autre document iconographique notable qu'un portrait présumé de Caracalla jeune (206 apr. J.-C.), trouvé à Corinthe[3]. Dans une plaquette iconographique, *Comparaison entre des sculptures et des peintures des cinq premiers siècles de notre ère*, 1932, M. A. Sambon assigne au milieu du IIIe siècle une tête de sa collection (p. IV), où il verrait « le portrait d'un chrétien d'Afrique levant les yeux vers le ciel ». C'est en tout cas un travail inspiré par l'art des Sévères (cf. la tête Cumont, Musée du Cinquantenaire).

M. C. Albizzati a réétudié après nettoyage un buste romain du Musée de Milan, qui lui semble dater des environs de 300[4].

Les portraits de Constantin ont été réexaminés par M. A. Piganiol, *L'empereur Constantin*, 1932[5]. La tête colossale du Palais des Conservateurs viendrait de la statue érigée pour la Basilique de Maxence, dédiée par le Sénat à Constantin en 313 (p. 237). Le camée du Cabinet des Médailles dit Triomphe de Licinius est reproduit, pl. IV, 1, ainsi que les monnaies impériales du temps (pl. V, p. 144 : Constance, Constance Ier, Auguste, Maxence Auguste, Fausta Augusta, Constantin Auguste). A noter le médaillon de Ticinum (V, 6) et le portrait dit de Constantin, les yeux levés au ciel (?) (médaille d'or du Cabinet des Médailles, vers 326 (V, 7). M. A. Piganiol marque justement l'origine hellénistique de ce type (cf. Delbrück, *Antike Porträts*, pl. 58, n. 6). La pl. IV reproduit le Constantin (Maximus Augustus) du Cabinet des Médailles et le Constantin casqué de la collection de Beistegui (vers 317)[6]. On verra là d'autres figurations de l'empereur diadémé ou nimbé, dont les dates peuvent être fixées approximativement (VI, 4). Sur la fille de Constantin, épouse de l'empereur Julien, et qui fut Augusta en 360, cf. VI, 5.

M. H. P. L'Orange voit dans une tête acquise chez un antiquaire de Rome, et entièrement transformée, en tout cas[7], le souvenir d'une effigie impériale : ce serait la grande statue faite en 303 en l'honneur de l'entrée à Rome de Dio-

1. *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 175-246 (cf. pl. 3 : relief de Brindisi). Il n'est sans doute pas nécessaire de dater avec l'auteur, p. 187, le relief de Brindisi du IIIe siècle : plutôt fin du IIe siècle.

2. Coll. du Baron Heyl : buste en marbre : *Bull. Metrop. Mus. New-York*, 1931, p. 62 sqq. (4 fig.).

3. Esk. Askew, *Amer. Journ. archaeol.*, 1931, p. 442-447, 4 fig. (portique hellénique voisin du temple d'Apollon). Caracalla aurait eu dix-huit ans. On n'a jamais étudié suffisamment la grande tête de Caracalla provenant de Drama, qui est au Louvre ; elle doit avoir été enlevée des ruines de Philippes. L'empereur Caracalla a eu sa porte triomphale à Thasos, comme l'on sait (*I. G.*, XII, 8, 382 (entre 213 et 217).

4. *Historia*, 1930, p. 27-31, 2 fig.

5. Cf. aussi Norman H. Baynes, *Constantine the Great, Proceedings Brit. Acad.*, XV, 1929.

6. Cf. A. Alföldi, *Journ. Rom. Studies*, XXII, 1932, p. 9 : les monnaies de l'atelier de Trèves font figurer le monogramme chrétien sur le casque de l'empereur dès le début de 313.

7. *Röm. Mitt.*, XLIV, 1929, p. 180-193, 10 pl. et 1 fig. La tête avait été volée dans le jardin de la Villa Doria Pamphili, où elle faisait partie de la statue d'un *togatus*.

clétien, alors sexagénaire. L'auteur de cette étude reconnaît aussi des portraits de Dioclétien dans une des statues de porphyre de Saint-Marc de Venise (Ch. Picard, *Sculpt. ant.*, II, p. 474, fig. 190), et dans celle de la Bibliothèque Vaticane.

Un portrait anonyme de la fin du IIIe siècle est signalé à Monza par M. L. Canesi[1].

Dans la Collection A. Sambon est un portrait « énergique, d'intention aiguë[2] », offrant probablement les traits de Constance II, fils de Constantin, prince malade et inquiet. La tête (h. 0m25) provient de Rome et rappelle la statue des Thermes (Ch. Picard, *Sculpt. ant.*, II, p. 473, fig. 189) : mais ce serait un portrait de jeunesse et non d'âge mûr. Dans la même Collection[3], il y a lieu d'appeler l'attention sur une tête de femme, replète, aux yeux saillants, au nez court, à la bouche petite, où l'on veut reconnaître Sainte Hélène (247-327), femme de Constance Chlore et mère de Constantin le Grand. Le portrait n'est pas sans ressemblance avec ceux des monnaies d'or et de bronze. La coiffure travaillée au foret, avec ses bouclettes et ses tresses, se rapproche plutôt des modes égyptiennes de la fin du IIIe siècle ou du début du IVe. — Un portrait d'homme barbu[4], de visage austère et pensif, provenant de Florence, a rappelé les traits du personnage qui se voit sur le dyptique consulaire en ivoire de Monza (vers 400) : on sait qu'on a visé à y reconnaître, mais sans preuves assurées, Stilicon, général d'Honorius : l'œuvre est belle, et l'on conçoit qu'elle ait pu faire songer par avance à l' « humanisme de Donatello ».

La publication consacrée par M. Franklin P. Johnson aux sculptures de Corinthe (1896-1923)[5] n'a pas mis en valeur, autant qu'on aurait attendu, les très précieux documents, de la fin de la sculpture antique, qui ont été recueillis dans la cité « des deux mers ». La tête barbue 321, qui est un chef-d'œuvre, postérieur à Constantin, n'a été reproduite que par une trop petite vignette. Les sept statues drapées nos 322-328, malheureusement acéphales, forment une suite sans équivalent d'ailleurs, pour l'étude de la décadence de l'anatomie et de la stylisation de la draperie. Certaines (no 325) suggèrent des rapprochements avec le piédestal de la colonne de Théodose Ier à Constantinople (Ch. Picard, *Sculpt. ant.*, II, p. 477-478). On eût pu penser à une série de gouverneurs de la province d'Achaïe, dont la capitale était à Corinthe. Du moins, il y a de grandes probabilités pour que la quatrième pièce de la série soit féminine.

M. Ch. Hülsen attribue à la fin du IIIe siècle une partie des bas-reliefs de l'arc de Constantin[6] : la construction commencée aurait été abandonnée temporairement. M. A. Piganiol pense aussi que la petite frise (siège de Turin, à

1. *Historia*, 1931, p. 236-240.
2. *L. l.*, pl. VII et notice.
3. *L. l.*, pl. IX et notice : cf. le portrait de Vienne, moins expressif : J. Banko, *Jahrb. d. Kunsth. Samml. in Wien*, N. F., I, 1926, pl. II.
4. *L. l.*, pl. XII et notice. M. A. Sambon note partout un vif contraste entre le rayonnement de l'art méditerranéen et la « force germanique » qui l'a opprimé, déterminant l'art contraint du Moyen Age.
5. Cf. ci-dessus, p. 232.
6. *Atti del Congress. di studi romani*, 7 p. Cf. A. Piganiol, *L'empereur Constantin*, 1932, p. 238. Selon M. A. Piganiol, l'Arc aurait été dédié à l'occasion des *decennalia* de Constantin en 315. Sur l'Arc de Malborghetto, *ibid.*, pl. II, 1, et p. 237.

gauche ; bataille du pont Milvius, à droite?) daterait, au vrai, de la fin du IIIe siècle ; les médaillons ronds des côtés étroits (Sol et Luna) seraient de 315. M. H. I. Marrou[1] signale que les deux Forums d'Auguste et de Trajan étaient au IVe siècle un centre d'activité scolaire et littéraire. On s'expliquerait ainsi que parmi les statues honorifiques élevées tout autour du Forum de Trajan, certaines images de poètes et de rhéteurs se soient trouvées mêlées à celles des généraux et grands fonctionnaires : base de Claudien (*C. I. L.*, VI, 1710), accordée par Honorius et Arcadius (395-408) ; base du rhéteur Mérobaude (*C. I. L.*, VI, 1724), dédiée par Théodose II et Valentinien III en 435. Les textes signalent des honneurs similaires accordés au rhéteur Marius Victorinus, vers le milieu du IVe siècle, et à Sidoine Apollinaire en 456 (Bibliothèque). Il serait tentant, selon M. H. Marrou, de faire remonter jusqu'au temps d'Hadrien[2] cette affectation littéraire des Forums.

M. B. Schweitzer, à propos du relief de Brindisi ci-dessus mentionné (p. 234, n. 1), a étudié en général les représentations figurées de la Dea Nemesis Regina : à Brindisi, elle est en Caryatide, debout sur un humain accroupi, entourée de figures ailées superposées et couronnée par des Victoires. On nous montre que le document se replace dans une très abondante série d'effigies hiératiques : il faudrait faire commencer le thème en Égypte et le retrouver jusque dans les compositions de Cimabue, de Giotto, de Duccio[3]. Au passage sont réétudiées la Némésis de Philippes et celle de Thasos (documentation incomplète)[4], les stèles votives de Smyrne, la statue de Némésis d'Olympie, la dédicace avec relief sculpté de Doura-Europos (fig. 8), la statue de Némésis d'Éphèse (fig. 9), l'autel de Némésis ailée de Milet (fig. 10). Le relief mithriaque trouvé en 1926 (Duisburg) a été reproduit à nouveau et savamment commenté par M. F. Cumont (Phaéton y figure au moment où il obtint le quadrige d'Hélios)[5].

S. Reinach[6] avait consigné d'intéressantes observations sur un camée de la fin du IIe siècle ou au début du IIIe, de l'ancienne collection Olenin à Petrograd, et qui montre un sujet rare : la réconciliation de Poséidon et d'Athéna, à l'Acropole d'Athènes, devant Apollon et Dionysos. Ce serait la copie réduite d'une œuvre de grand art.

M. A. Greifenhagen[7] a commenté les curieuses scènes de l'Enfance de Dionysos qu'assemble un bas-relief encastré à la chapelle de Corcolle (anc. Querquetula), sur la Via Prenestina. Le relief (pl. I) pourrait provenir d'un sarcophage ; le sujet se retrouve sur une série de représentations (relief de la Collection Walters à Baltimore, Vatican, Mus. Chiaramonti (pl. II), relief de Budapest (p. 31, fig. 1) : l'auteur suppose une dérivation alexandrine et montre

1. *Mél. École Rome*, XLIX, 1932, p. 93-110.
2. Sur l'Athenaeum de cet empereur, affecté à l'enseignement des belles-lettres et disposé en forme de théâtre, *ibid.*, p. 99, n. 6.
3. *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 175-246.
4. Il n'est pas même sûr qu'il s'agisse de Némésis ; cf. le document reproduit par Roscher, *Lexic.*, III, col. 157-158, qui provient bien du théâtre, et qui, lui, eût pu être allégué.
5. *Rev. hist. relig.*, janvier-juin 1931.
6. *Rev. archéol.*, 1931, II, p. 136-141.
7. *Röm. Mitt.*, XLVI, 1931, p. 27-43 (*Kindheitsmythos des Dionysos*).

la survivance curieusement transformée des thèmes antiques dans les illustrations de l'*Hypnerotomachia Poliphili*, œuvre du Dominicain Francesco Colonna, parue en 1499, à Venise). Le mythe d'Ariane, selon la tradition littéraire et l'art plastique, a fait l'objet d'un exposé (sommaire) de M. A. M. Marini[1].

M. P. Steiner publie une statuette en bronze d'un atelier local de la région de Trèves, représentant le dieu gallo-romain Lenus Mars, patron de la contrée : l'ex-voto serait de la fin de la période impériale. Sur les représentations d'Helioseiros à Chalcis du Liban, et les rapprochements possibles avec certains monuments sculptés où reparaîtrait le même dieu syrien, on consultera les récentes observations de S. Ronzevalle[2].

Le travail surtout philologique de M. J.-G. Février, sur la *Religion des Palmyréniens* (1931) (cf. *Chron.*, IV, 1931), ne fait appel qu'au passage à la documentation figurée : bas-relief palmyrénien d'Homs (p. 10 sqq.), bas-relief aux sept personnages signé du sculpteur Yarhay (213? apr. J.-C.) ; cf. p. 23 sqq. (discussion de l'interprétation d'Ingholt) ; reliefs de Bel et autres dieux (p. 58 sqq[3], p. 87, p. 113) ; autel palmyrénien du Musée du Capitole, p. 71 sqq. ; pour le relief de Némésis, cf. ci-dessus, p. 236 ; pour le culte funéraire et son rapport avec les stèles sculptées, cf. Février, *l. l.*, p. 180 sqq. — On a vendu à Paris, en décembre 1931, vingt et un bons spécimens de sculpture palmyrénienne (bustes, banquet funéraire), collectionnés par l'architecte Bertone ; un *Catalogue*, illustré, a reproduit les meilleurs pièces[4].

Aux sarcophages de la décadence latine, dont le *Corpus* est en préparation par les soins de l'Institut allemand de Rome (*Chron.*, IV, 1931, p. 354)[5], se sont ajoutés des documents nouveaux et importants. Des sarcophages de la fin du IIIe siècle ont été trouvés à Aquileja, parmi d'autres monuments funéraires[6] ; ils ont des couvercles en toit ; les acrotères d'angles reproduisent en relief les portraits des défunts. Le morceau le mieux conservé nous montre une tête d'homme barbu (fin du IIIe siècle). A Torcello, près de Venise, on avait constaté (*Chron.*, IV, 1931, p. 354) que la table de l'Autel majeur de la Basilique reposait sur un ancien sarcophage païen (IIIe siècle), devenu celui de Saint Héliodore ; il est orné sur le devant d'un grand cartouche porté par des *putti*, et aux angles de caryatides ; sur des petits côtés, on voit un lion et un sphinx. Cette cuve funéraire se distingue donc des types romains et laisse sentir des influences orientales[7]. A Ravenne, dans les travaux entrepris à San Giovanni Battista, on a retrouvé la pièce décrite par Dütschke, *Ravennatische Studien*,

1. *Atene e Roma*, XIII, 1932, pl. I-III.
2. *Aréthuse*, 1930, p. 6-16, 22 fig.
3. Cf. p. 61, pour le monument du Nemroud-Dagh.
4. *Rev. archéol.*, 1932, I, p. 146 : Catal. publié par l'Hôtel des ventes de Neuilly (4 pl. : cf. les nos 650, 659).
5. Cf. Marg. Gütschow, *Sarkophag-Studien*, I, dans *Röm. Mitt.*, XLVI, 1931, p. 90 sqq. (groupe d'Albano, étude des « Riefel-Sarkophage », etc.).
6. Brusin, *Not. scavi*, 1930, p. 434 sqq. (cf. déjà *ibid.*, 1925, p. 20 sqq.). A Aquileja est signalée aussi la découverte d'une tête colossale de Dioscure : W. Technau, *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 623 (*Anzeiger*).
7. *Bollett. d'arte*, 1930, p. 49 sqq. ; *Arch. Anz.*, XLVI, 1931, col. 623.

p. 63, n° 69, comme « fragment de sarcophage » (avec une Adoration des Mages : cf. ci-dessus, Cumont, *Memorie*). Ce relief appartenait au long côté d'un reliquaire, de 0m51 sur 0m38. Sur l'autre long côté, sont représentées les trois femmes au Saint-Sépulcre ; sur les petites faces la Traditio Legis et Daniel dans la Fosse aux lions : cette cassette, de marbre, doit dater du début du ve siècle[1]. Des fragments de sarcophage qu'on a trouvés vers S. Girolamo sont recueillis au Musée épiscopal. P. Bartoccini les a fait connaître diligemment[2].

[Un des deux reliefs de la collection Boncompagni-Ludovisi, que M. G. Cultrera avait étudiés en 1909, est un fragment de sarcophage à dater entre la deuxième moitié du IIe siècle et les trois premières décades du IIIe, selon l'auteur de la publication : on y voit une scène de lamentation funéraire (petit temple à l'arrière)[3].]

La découverte la plus curieuse de l'année est celle d'un sarcophage sculpté, très réaliste, de la Nécropole de Porto, près d'Ostie[4] : il provient d'un grand *columbarium* : c'est celui d'un archigalle de Cybèle et d'Attis ; la pièce doit être étudiée prochainement par M. G. Calza dans un article d'*Historia*[5]. Le personnage défunt est allongé sur le couvercle du sarcophage : il semble soutenir sa tête de la main gauche ; de la main droite, il tient un rameau de pin sacré et une chaînette (Kugelkette). A ses pieds a été représentée la *cista mystica*, avec le serpent. Les particularités du costume font aisément reconnaître la fonction sacerdotale, surtout par comparaison avec les reliefs de même provenance, où est représenté un prêtre métroaque sacrifiant soit à Cybèle, soit à Attis[6] : ces reliefs montrent en outre la couronne aux médaillons sculptés, disparue pour la figure du gisant du sarcophage[7]. Mais un détail très instructif est bien conservé sur la statue de Porto : c'est l'ὄκκαβος, bracelet rituel (*C. I. L.*, X, 3698 : Cumes) qui n'était encore connu par aucune représentation figurée, semble-t-il[8]. Il est ici décoré d'un très large relief (*Arch. Jahrb.*, *l. l.*, fig. 12, à la col. 657-658), qui représente la Déesse mère, assise, au centre, avec deux figures masculines de part et d'autre, debout (Attis et Hermès). Le sarcophage et les reliefs doivent dater du début du IIIe siècle de notre ère. D'autres pièces sont de décoration plus simple et montrent des influences orientales. Deux sarcophages d'enfants, de goût attique, rappellent des modèles de la catacombe de saint Pretextat (*Arch. Anz.*, 1930, p. 370).

M. A. Piganiol a reproduit, dans son livre ci-dessus signalé, le Sarcophage

1. R. Bartoccini, *Felix Ravenna*, 1930, n. 2, p. 21 sqq.
2. *Ibid.*, h. 3, p. 1 sqq. (Lämmersarkophage).
3. *Bollettino d'arte*, 1909, 1 sqq. (cette étude n'avait pas été signalée par nous jusqu'ici).
4. Cf. G. Calza, *Gaz. Beaux-Arts*, 1932, I, p. 365-374, avec de bonnes reproductions de divers sarcophages (II, IV) et de l'Archigalle ; p. 371 : les sacrifices de l'Archigalle à Attis, à Cybèle ; cf. aussi déjà *Arch. Jahrb.*, *Anz.*, 1930, p. 348. Sur l'avant d'un couvercle de sarcophage, on a trouvé un relief représentant un navire guidé vers un phare par un pilote (dans une petite barque) ; à l'arrière, une autre scène, allégorique (?)
5. Provisoirement, W. Technau, *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, p. 655 sqq. (*Anzeiger*), fig. 10-12.
6. Technau, *l. l.*, fig. 13-14 aux col. 659-660.
7. Cf. par exemple le relief du Palais des Conservateurs : Stuart Jones, 254, n° 2, pl. 100 : maintenant au Musée du Capitole.
8. H. Graillot, *Le culte de Cybèle*, p. 247. Cf. Carcopino, *Attideia : Mél. Éc. Rome.*

de porphyre du Vatican, provenant du Mausolée d'Hélène[1]. On sait qu'il est décoré de sujets militaires : ce qui a fait conjecturer qu'Hélène y aurait déposé, peu après 312, la dépouille de Constance Ier ; pour M. A. Piganiol, il ne reste pas impossible, — malgré ce qu'a dit M. Ebersolt du rôle du Sarcophage des Vendanges (fragment de Constantinople), — que les dépouilles de la mère de Constantin aient reposé dans la cuve du Vatican, l'empereur ayant fait faire la première inhumation à Rome, vers 329.

Un coffret de mariage du IVe siècle, avec un médaillon représentant la propriétaire et son époux, a été signalé et étudié[2].

Les découvertes de Tripolitaine ont enrichi notre connaissance de quelques documents nouveaux[3]. A Leptis Magna, a été poursuivi le dégagement du tracé du *decumanus* ; au Janus quadrifrons de Septime-Sévère — dont les imposants reliefs (grand sacrifice en l'honneur de Rome et de l'Empereur : *Chron.*, IV, 1931, p. 352) ont été reproduits avec soin dans une courte notice de M. A. Merlin[4] — correspondait peut-être à la suite un autre Arc à quatre côtés, de Trajan (*Arch. Anz.*, 1931, col. 691-692, fig. 25)[5], et un Arc simple de Tibère (*Ibid.*, fig. 26, col. 693-694), relativement bien conservé. L'Arc de Trajan — voisin du Chalcidicum d'Iddibal Caphada Æmilius (fig. 27, *ibid.*) — pourra être restauré lui-même avec sa décoration en calcaire, de style corinthien : l'Arc de Septime-Sévère est le plus richement sculpté ; son ensemble (cf. ci-dessus) doit être reconstitué par M. Bartoccini, qui en assurera prochainement la publication détaillée. Quelques morceaux sembleraient avoir appartenu à un fronton, non encore localisé ; il est possible, non certain, qu'il y ait eu une coupole intérieure, comme à l'Arc de Marc-Aurèle à Tripolis.

Au *Forum Novum Severianum*, on a fouillé des *favissae*. De l'élévation du Capitolium, peu de restes sont conservés : mais la fouille n'est pas terminée : on a constaté déjà la présence de grands dés sculptés — socles de colonnes — avec des scènes de Gigantomachies, trahissant, paraît-il (mais à travers combien d'intermédiaires?), l'influence pergaménienne : ce seraient, dit M. W. Technau, les socles des colonnes du pronaos : M. A. von Gerckan a rappelé l'exemple de Sardes ; on pourrait déjà en ajouter bien d'autres, attestant la vogue de ces supports de *columnae cœlatae*, dont j'ai étudié la diffusion[6].

1. Pl. VIII, 2, p. 224 ; cf. p. 241. La pl. VIII (n° 2) reproduit un autre sarcophage de porphyre de Constantinople, avec croix ansée et chrisme ; sur les influences égyptiennes subies par Constantin (?), cf. p. 241-242.

2. S. Poglayen-Neuwall, *Röm. Mitt.*, 45, 1930, p. 124-136.

3. Cf. P. Romanelli, *La vita agricola tripolitana a traverso le rappresentazioni figurate : Africa italiana*, III, 1930, p. 53 sqq.

4. *Rev. tunisienne*, N. S., n° 9, 1932, p. 57-70 ; cf. la planche I à la p. 60 et le détail du pilastre, pl. II (sujet bachique). Le prochain Bulletin recensera l'étude consacrée à l'Arc des Sévères, dans *Africa italiana*, IV, 1932, 1-2, par M. R. Bartoccini (cf. A. Merlin, *Journ. Sav.*, 1932, p. 421 sqq.) ; je ne puis encore que signaler, d'autre part, l'étude de M. G. Guidi, sur l'Aphrodite du marché romain (*ibid.*).

5. A gauche et en avant est le Chalcidicum déjà mentionné ; cf. *Chron.*, IV, 1931, p. 353. De la dédicace *Veneri Chalcidicae*, qu'il n'y avait pas à corriger, on rapprochera, à Rome, le temple romain d'*Athena Chalcidica* (Champ de Mars : fondation de Pompée en 62 av. J.-C. ; rebâti par Domitien) ; cf. L. Homo, *Rome ant.*, p. 202 ; pour le Chalcidicum du Sénat, *ibid.*, p. 107-109.

6. *R. É. A.*, XXIX, 1927, p. 241 sqq. Le Samothrakeion d'Éphèse (*Oesterr. Jahresh.*,

Dans la maison du surintendant a été organisé à Leptis un petit Musée de sculptures[1] : dans la cour sont les *togati*, les statues de femmes honorifiques, drapées, etc. ; dans la première salle, on a rassemblé les copies d'œuvres grecques du ve siècle (Doryphore, Diadumène, éphèbe (W. Amelung, *Arch. Jahrb.*, XLI, 1926, p. 252, fig. 6, *Festschrift Arndt*, p. 90 sqq.), et divers portraits romains. La principale salle (du Mars Borghèse) contient surtout les copies exécutées d'après des modèles hellénistiques et d'autres portraits romains : parmi ces documents est exposée une statue cuirassée de Constantin.

A Sabratha, la découverte des reliefs des niches du *pulpitum* du théâtre a excité une attention justifiée[2]. Le plan (scène) est, comme on l'a remarqué déjà, très analogue à celui du Septizonium de Septime-Sévère à Rome[3]. Les reliefs du *pulpitum* se réfèrent en général à des types courants de la statuaire, disposés, plus qu'assemblés, suivant les fantaisies de l'éclectisme. — Dans les Thermes, près de la côte, on a recueilli quelques pièces sculptées : une Nymphe, un Dionysos. — A Djebel Nefusa, un travail préparatoire, entrepris sur la demande de M. R. Bartoccini en vue du levé de la carte archéologique de Tripolitaine, a amené la découverte d'un site intéressant, à 300 kilomètres de Tripolis[4]. — Quelques reliefs d'ivoire ont été acquis par le British Museum[5].

Une bonne traduction française, revue et refondue, du *Guide du Musée byzantin d'Athènes* (par M. G. Sotiriou) a paru par les soins de M. A. Merlier (1932). Un petit bronze tardif de Constantinople, d'une collection privée, représentant de façon assez caricaturale un conducteur de char, a été signalé[6]. S'il n'évoque plus de très près le relief de Porphyrios, il a l'intérêt de montrer que la tradition de la représentation plastique du corps humain ne fut jamais complètement perdue à Constantinople, où des empereurs du XIIe et du XIIIe siècle faisaient encore ériger leurs statues, en bronze[7].

Ch. Picard.

XXIII, 1930, *Beibl.*, p. 263, n. 4, l. 70-71), avait aussi deux *bômospeira* à l'entrée (époque de Néron).

1. La statue de Marsyas trouvée par M. R. Bartoccini aux Thermes a été restaurée, parmi d'autres : C. Anti, *Archeologia d'oltramare* (1931), 1932, p. 1191.

2. Sur la publication de G. Guidi (*Chron.*, IV, 1931, p. 353, n. 3), cf. A. Cagnat, *Journ. Savants*, 1931, p. 193-199.

3. Hülsen, *46e Berl. Winckelmannsprogr.* ; cf. Th. Dombart, *Das palatinische Septizonium in Rom*, 1922.

4. Francesco Corò, *Vestigia di colonie agricole romane : Gebel Nefusa* (coll. des Monographies du Ministère italien des Colonies, n° 9).

5. R. H., *Brit. Mus.*, V, 1931, p. 12-13 (5 fig.).

6. F. Ebersolt, *Byzantion*, VI, II, 1931, p. 561 sqq.

7. J. Ebersolt, *Les arts somptuaires de Byzance*, 1923. Sur l'originalité relative du décor dans l'art byzantin, cf. les études critiques de M. S. Guyer, *Münchner Jahrb. d. bildend. Kunst, N. F.*, VIII, 1931, h. 2, p. 99-132, et les justes observations de M. L. Bréhier, *Rev. archéol.*, 1932, I, p. 282 sqq.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles Lettres.

Linguistique et philologie.

Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française :* Paris, Leroux, 1932, 410 pages, 65 francs.

Un pareil titre nous mène, semble-t-il, loin du latin, mais avec M. Bally il n'y a pas d'idée générale qui ne trouve d'application pratique dans toute langue donnée.

Le latiniste fera son profit de maint principe et de mainte correction à des erreurs traditionnelles : « Les vues d'ensemble sur les langues sont entachées d'erreurs plusieurs fois séculaires, alimentées non seulement par notre ignorance, mais aussi dans bien des cas par notre volonté, inconsciente ou réfléchie, de voiler ou de déformer la réalité » (p. 3). « La conception symbolique de la langue est le plus grand obstacle qui s'oppose à l'explication des faits » (ibid.); par exemple « vouloir trouver une correspondance constante entre langue et culture, surtout si l'on base l'argumentation sur la langue littéraire et le style des grands écrivains, c'est là une entreprise... qui ménage bien des désillusions » (p. 5). « Si la pensée agit sur la langue, la langue façonne, elle aussi, la pensée à sa mesure » (ibid.). « Toute énonciation de la pensée par la langue est conditionnée logiquement, psychologiquement et linguistiquement. Ces trois aspects ne se recouvrent qu'en partie; il y a avantage à les étudier séparément » (p. 31).

Ce n'est pas seulement dans les principes généraux, c'est aussi dans les cadres tracés que le latiniste trouvera son bien. Il pourra y puiser mainte orientation que ne lui fournissent pas les grammaires descriptives. Les deux chapitres « Théorie de l'énonciation » et « Rapports entre signifiants et signifiés » fournissent le point de départ pour des recherches applicables à toute langue, et dont le caractère commun est de partir du procédé pour aller à l'expression. M. Bally nous épargne le travail diffi-

cile d'interprétation des signes. Il nous propose les types linguistiques selon lesquels s'organise le matériel de la langue : jugement et assertion, actualisation et caractérisation, termes actuels et virtuels, groupement et composition, cumul, agglutination, disjonction, anticipation, supplétion... Autant de titres à retenir pour des monographies qui auraient le double avantage et d'apporter un contrôle aux théories du linguiste et d'enrichir le latin de vues nouvelles.

J. Marouzeau.

G. Kingsley Zipf, *Selected studies of the principle of relative frequency in language :* Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 1932, 51 pages et Appendices A, B, C, D.

J'ai expliqué dans un précédent compte-rendu (cf. cette *Revue*, t. VII, p. 370) ce que M. Zipf entend par le principe de la « fréquence relative ». Je suis un de ceux auxquels M. Zipf fait allusion à la page 9 de son livre, qui ont critiqué le caractère trop artificiel, trop absolu, trop mathématique de ses observations. Non pas que je méconnaisse, comme il semble le craindre, la légitimité de ses statistiques (et Dieu sait si ce second volume en est rempli !), mais je persiste à contester le parallélisme qu'il admet trop aisément entre la mathématique et la psychologie. Rien à dire contre les faits. Mais l'interprétation qui en est donnée n'emporte pas, sans plus, la conviction. Ou bien elle conduit à des observations qui ne nous apprennent rien de nouveau, comme le constate en passant M. Zipf (p. 24), ou d'essentiel.

Toute la démonstration revient en somme à dire que : 1° il y a dans toute langue une tendance à l'abrègement (par exemple pour les mots tendance à diminuer le nombre de leurs syllabes) ; 2° la tendance à l'abrégement est en raison directe de la fréquence d'emploi (ainsi chez Plaute, que M. Zipf prend comme exemple, le tableau de la p. 29 fait apparaître avec évidence que les mots les plus longs sont aussi les plus rares) ; 3° le relief (conspicuousness) est en raison inverse de la fréquence.

C'est ce troisième principe qui a le plus de portée, comme je l'ai indiqué dans le compte-rendu mentionné ci-dessus, à condition de le soumettre à maintes vérifications et restrictions. Il suffit par exemple de parcourir les listes de mots plautiniens données p. 31 et suivantes pour voir surgir les infractions à la règle : en quoi *hic*, attesté 212 fois, est-il moins notable que *huic*, qui ne l'est que 40 fois, ou que *iste*, qui ne l'est que 8 fois ? Des mots de la plus grande banalité, comme *intra*, *melior*, *ullus*, *tali*, *possem*, ne sont employés que 2 fois ; *posses*, *quali*, *quodam*, *tunc*, une seule fois ; en revanche, on trouve très souvent des mots expressifs comme *rogitas* (11 fois), *dudum* (14), *nunciam* (17), *miser* (20), *nimis* (29), *immo* (47), *uolo* (74 fois !). Tant d'autres facteurs interviennent pour

conditionner la valeur ou la qualité des mots : place, répétition, opposition, suspension, etc.

La loi de M. Zipf n'est pas inexacte; elle exprime un des aspects de la réalité, elle a peut-être le tort de dissimuler les autres aspects.

Le mérite qu'elle a, c'est d'appeler notre attention sur les faits d'habitude, le rôle de l'inattention et le mécanisme de l'usure. Je crois qu'on pourrait utilement développer dans ce sens les observations de M. Zipf, souvent fines et ingénieuses, presque toujours inspirées par un sentiment juste des faits de langue (cf. par exemple ce qui est dit, p. 10, de l'emploi de la métaphore par substitution et, p. 15, du mécanisme de l'ordre des mots).

J. Marouzeau.

A. Yon, Ratio *et les mots de la famille de* reor. *Contribution à l'étude historique du vocabulaire latin :* Thèse. Paris, Champion, 1933, xii & 290 pages.

Le sous-titre de cet ouvrage indique assez l'intention de l'auteur; l'idée qui l'a inspiré se rattache au plan général d'enquête lexicographique tel qu'il résulte de travaux récents de latinistes et de linguistes, tel que peut le suggérer en particulier le Dictionnaire étymologique de MM. Ernout et Meillet.

On trouvera peut-être insuffisante une contribution fournie par une famille de mots assez restreinte. Mais la question n'est pas de savoir ici s'il y avait dans le sujet ainsi présenté l'étoffe d'une thèse de doctorat. Ce qu'on ne peut pas nier, c'est que, par la variété des formes, des sens, des emplois, cette famille de mots se prêtait excellemment à établir la thèse de l'auteur, à savoir que l'évolution du vocabulaire se fait moins par l'action des mots les uns sur les autres dans l'intérieur d'une famille étymologique que par les influences qui agissent au hasard des rencontres, des emplois, des accidents : *reor*, *ratio*, *ratus* ne subissent pas d'actions conjointes; chacun d'eux suit sa voie, qui se rencontre pour le premier avec celle des verbes d'opinion, pour le second avec celle de *consilium*, ou de *modus*, ou de grec λόγος, etc., pour le troisième avec celle d'une part de *certus* (sens passif), d'autre part de divers participes présents. En somme le mot « famille » qui est dans le sous-titre de l'ouvrage est propre à faire illusion; il n'y a de famille de mots que pour le grammairien qui analyse les formes; pour qui regarde vivre la langue, l'histoire des mots est celle de leur libération vis-à-vis de leur « etymon » propre et celle de leurs apparentements nouveaux.

La part faite aux relevés est considérable dans l'étude de M. Yon, et ses enquêtes ont le mérite d'être exhaustives; la part faite à l'explication n'est pas moindre. On la jugera parfois excessive : M. Yon a le souci de

tout expliquer : *reor* a disparu parce que..., *opinor* pouvait se soutenir parce que..., *arbitror* a dû de survivre au fait que... (p. 56). On n'acceptera pas toutes les interprétations : si *reor* survit chez Cicéron, ce n'est pas parce qu'il est « archaïque et familier » (p. 24), car il y a antinomie entre ces deux termes, c'est plutôt, comme nous le laisse entendre Cicéron lui-même (texte cité p. 14), par un souci de ne pas laisser périmer un doublet utile; si *ratus* n'a qu'une existence réduite, sans être du reste un mot mort, comme il est dit p. 82, ce n'est pas en vertu de son caractère technique qui l'exclut de la poésie (p. 64), car si Lucrèce et Catulle l'ignorent, ne l'ignorent pas moins et César et les Césariens, et Varron et l'auteur de la Rhétorique à Herennius, et Nepos, etc.; il est d'un emploi relativement restreint parce qu'il subit la loi des participes actifs qui, en fonction transitive, sont à peine employés dans toute la première période de l'histoire du latin.

En ce qui concerne les monographies consacrées à chacun des mots dans les parties I à III, je trouve que rien ne fonde le sens de « accord » donné à *ratio* d'après un vers de Plaute (*Most.* 304) où ce sens ne résulte que du contexte. Pouvait-on remonter plus haut que les premiers textes pour reconstituer le sens de *ratio?* En tout cas M. Yon a négligé un élément d'investigation important, c'est celui que lui fournissait la forme du mot : nom d'action en *-tio,* donc primitivement transitif, donc impropre à exprimer une notion comme celle d'accord, mais propre à rendre une idée comme celle de fixation, ratification, réalisation, que certains indices nous permettent d'inférer. Fallait-il joindre à ce moyen d'investigation celui que peut fournir le rapprochement avec *reor?* Ç'eût été peut-être ajouter une inconnue à une inconnue. M. Yon n'a fait que poser les termes du problème étymologique, sans prendre parti. Puisqu'il ne s'agissait que d'aligner des hypothèses, pourquoi ne pas mentionner celle qui rattacherait *reor* à *res* (cf. *reus*) et nous ramènerait ainsi pour *ratio* à l'idée de réalisation, ratification ?

M. Yon se demande pourquoi *irritus* apparaît dans les textes avec une valeur poétique : rappel d'une certaine valeur de *ratus* (p. 103) ? Non; *irritus* n'est pas spécialement poétique, il est expressif, et comme tel propre à figurer en poésie. Expressif, parce que, comme l'a indiqué M. Yon (p. 86 et 102), mais sans tirer les conclusions que comporte son observation, à titre de mot négatif il n'exprime pas simplement la négation de son contraire *ratus;* il en exprime la dénégation, à la manière d'une litote; c'est le caractère commun de tous les mots de ce genre (cf. *inimicus*, *inutilis*... qui signifient non pas « non ami, non utile... », mais « ennemi, nuisible... »).

L'évolution du sens de *duco* embarrasse M. Yon (p. 42); pourquoi ne pas invoquer la raison qui a été fort bien alléguée pour *puto*, à savoir

l'influence des groupes dans lesquels entre le verbe : *ducere rationes* = aligner des comptes (p. 156), *ducere animo* = repasser dans son esprit (cf. p. 36 le rapprochement significatif : *ducebam animo rebarque*)?

Je ne serais pas d'accord avec M. Yon sur le sens ancien de *arbitror*. Dans le passage de l'*Aululaire*, 607, cité p. 42, *arbitrarier* signifie « épier » et non pas « voir »; s'il paraît signifier « voir » dans le passage d'Apulée cité au même endroit, c'est qu'il y est joint à *oculis*, et on notera que dans le vers *Capt.* 219 cité p. 43, il a le sens de « entendre »! L'idée commune est celle de « observer, être témoin de », et l'exemple significatif est celui de Cicéron, qu'allègue M. Yon lui-même p. 43, où *arbitrari* s'oppose à *scire* avec le sens de « savoir pour avoir vu ».

Quelle que soit l'interprétation de faits particuliers, ce qui fait l'intérêt et la valeur du travail de M. Yon, ce sont les vues qui ressortent d'une étude historique minutieuse, vues sur l'évolution du vocabulaire, sur les changements de sens, sur le rôle de la logique et du mécanisme, sur l'action des emplois occasionnels. Ainsi p. 272 : « Les mots changent de sens parce que changent nos vues sur les choses. Ils disparaissent ou ne subsistent plus que dans des expressions traditionnelles lorsqu'ils traduisent un état de pensée qui a cessé d'être »; p. 106 : « L'histoire des mots suit celle des idées. Mais notre connaissance du vocabulaire est en retard sur celle de l'évolution » des notions. « Nous croyons exprimer les mêmes idées que nos devanciers parce que nous parlons comme eux. Mais ce n'est souvent qu'une illusion...; un mot n'est qu'un signe algébrique dont la valeur est variable, et ne se définit à un moment donné que par l'ensemble de notre état de pensée et les correspondances qu'il éveille dans l'esprit de celui qui nous écoute »; enfin p. 275 : « La logique a une large part dans la transformation du vocabulaire, mais il faut faire aussi la leur au mécanisme et au hasard. C'est que, si le langage est fait de mots, il est fait surtout de formules. Un mot isolé... le plus souvent n'offre qu'une possibilité de sens, puisqu'il peut être pris indifféremment dans plusieurs acceptions. C'est la formule et c'est la phrase qui déterminent celle dans laquelle il doit être entendu momentanément... » Observation de grande conséquence, que j'aimerais présenter en disant, ce qui n'a que l'air d'un paradoxe, que le mot a moins un « sens » que des « emplois ». « L'usage, continue M. Yon, impose à la langue son mécanisme, contre lequel vient se heurter toute velléité d'énoncer une pensée neuve. Ainsi un vocabulaire abstrait ne se constitue que par une lutte incessante de la pensée contre le système conventionnel des signes, dans lequel elle cherche à introduire d'autres valeurs. C'est elle qui attache aux mots des significations nouvelles, mais la langue sur laquelle elle travaille lui est antérieure et lui impose sa forme. » Excellents et sains principes de méthode, que feront bien de méditer tous ceux qui auront à

travailler dans le domaine de la lexicographie et de la sémantique, et en particulier celui qui retiendra la suggestion présentée par M. Yon, p. 50, d'étudier en latin les verbes d'opinion; étude voisine de celle qui est présentée ici, et qui en constituerait un complément utile.

J. Marouzeau.

R. G. Kent, *The sounds of latin. A descriptive and historical phonology :* Language Monographs, published by the Linguistic Society of America, XII, Baltimore, 1932.

M. Kent en écrivant ce livre n'a pas eu d'autre intention que de fournir aux étudiants de langue anglaise un manuel pratique de phonétique latine; on n'y trouvera guère de vues nouvelles, mais un exposé, sous une forme très schématique, des connaissances actuelles, suivi d'une série d'exercices pratiques. La compétence de l'auteur est assez connue pour qu'il soit superflu de dire que la doctrine en est solide, l'exposé clair et substantiel. Chaque paragraphe est suivi d'un choix bibliographique généralement judicieux; on regrette cependant de n'y pas trouver, au § 1, le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure et, dans la liste des manuels de phonétique latine, celui de M. Juret qui, malgré ses défauts, est le plus vigoureux effort qui ait été tenté pour mettre de l'ordre dans un domaine où la complexité des faits est extrême.

Le plan adopté par M. Kent et qui consiste à suivre l'histoire de chaque phonème, séparément, de son origine indo-européenne à son aboutissement en latin classique a le grave inconvénient de masquer les grandes lignes de l'évolution; on n'a plus qu'une série de petits faits, tous sur le même pied; or, le sens de ces faits n'apparaît bien que s'ils sont mis à leur place dans l'ensemble. Par exemple, M. Kent enseigne (après beaucoup d'autres) que le groupe *-dr-* intervocalique aboutit en latin à *-tr-*, en rapprochant *taeter* de *taedet*; comme le traitement du groupe *-dr-* est séparé de celui de *-gr-*, de *-br-*, de *-bhr-*, de *-sr-*, etc. On ne remarquera pas d'emblée ce qu'un tel procès aurait de singulier; si l'on compare en particulier le procès *-*fr-* > *-br-*, on voit que, dans une position analogue, une sourde est devenue sonore, et non l'inverse; dès lors la règle *-dr-* > *-tr-* devient très suspecte et en fait elle est sans doute fausse.

M. Kent a trop de précision dans l'esprit pour n'avoir pas remarqué certaines de ces incohérences; ainsi, il est difficile d'admettre à la fois un accent intensif de la syllabe initiale et la chute de la voyelle de cette syllabe dans des cas tels que **kritos* > *certus*, **tritios* > *tertius*, etc.; mais on ne saurait guère admettre avec lui que *certus* est analogique de *incertus*, *ter* de *quater* et *testis* influencé par *ter;* il y a bien plutôt ici métathèse, comme l'a vu M. Juret. Il est également difficile d'admettre à la

fois que *w* est tombé devant *ŏ* et *u*, mais non devant *ō*, et que *ŏ* était plus ouvert que *ō*; aussi M. Kent admet-il une période ancienne ou *ŏ* était plus fermé que *ō*; en fait, *w* est tombé aussi bien devant *ō* que devant *ŏ*, dans *sōpiō* tout comme dans *somnus*. Ou encore, on ne peut à la fois croire que la syncope des voyelles brèves intérieures est due à la même cause que la fermeture de ces mêmes voyelles et n'en est que le cas extrême, et affirmer que la syncope, dans son origine, est un fait italique commun; M. Kent fait de la syncope un fait antérieur à la fermeture; mais il est plus probable que la syncope latine n'a rien de commun avec la syncope osco-ombrienne. Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à M. Kent d'avoir mis en lumière ces difficultés. D'autres lui ont échappé : on ne saurait enseigner d'une part que *ei* n'aboutit à *ī* qu'au cours du IIe siècle et d'autre part expliquer *nihīl*, de **nehīl(om)*, par une assimilation du *ĕ* au *ī*. Plaute ne connaissant que *nīl*, si *ei* n'est devenu *ī* qu'après lui, il n'a jamais pu exister de forme **nehil(om)*; personnellement, je crois que le procès **neheil(om)* > **neil(om)* > *nīl* est tout entier antérieur à Plaute et que *nihīl* est refait plus ou moins artificiellement sur *nīl*.

Il est bien difficile d'échapper à ces menues incohérences lorsqu'on suit l'ordre conventionnel des phonèmes plutôt que l'ordre réel des faits, et cela surtout dans un domaine où il y a encore tant de points obscurs; M. Kent ne laisse pas assez voir qu'à côté de faits solidement établis, il y a encore nombre d'hypothèses provisoires, de règles douteuses, de vues discutables et discutées; il ne le fait guère qu'à propos de la question de l'accent, et encore parle-t-il de « la recherche évidente, chez Plaute et Térence, de l'accord entre l'accent des mots et le temps fort du vers »; cette recherche est si peu évidente que M. E. Fraenkel n'a pas trouvé inutile de consacrer tout un livre à essayer d'en établir la réalité et que ce qui ressort le plus nettement de ce livre c'est que, pour sauver le dogme de l'accord entre l'accent et le temps fort du vers, l'auteur a dû multiplier des règles purement arbitraires puisqu'elles ne reposent que sur le dogme qu'il s'agissait de prouver. M. Kent semble ignorer le mémoire de M. Nicolau sur *l'Origine du cursus rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin* qui établit nettement que le passage de l'accent de hauteur à l'accent d'intensité s'est produit à la fin du IIe siècle de notre ère.

M. Kent accorde une grande importance à la chronologie relative et on ne saurait que l'en louer; entre l'indo-européen et le latin, il pose, autant que possible, non seulement l'intermédiaire italique commun, mais même latin commun. Malheureusement, en raison du caractère décousu de l'exposé et aussi parce que l'auteur néglige les points de repère fournis par les trop rares textes antérieurs aux premiers écrivains, on ne voit pas clairement le fait essentiel, savoir que l'évolution, relativement

lente non seulement jusqu'à la période de l'italique commun, mais même jusqu'au ve siècle, se précipite ensuite brusquement aux IVe et IIIe siècles en bouleversant le système de la langue; le fait n'a rien de surprenant si l'on songe à l'histoire politique de la même période; mais il est important de se rendre compte que le latin littéraire s'est constitué à une époque linguistiquement fort trouble.

Mais il ne serait pas très équitable de reprocher à M. Kent de n'avoir pas fait ce qu'il n'a pas eu l'intention de faire; il faut plutôt le remercier d'avoir donné aux étudiants de langue anglaise un manuel solide, au courant, et qui leur sera un guide précieux dans le labyrinthe de la phonétique latine.

A. Burger.

Éditions de textes.

I. — Collection des Universités de France Guillaume Budé.

— *Cicéron, Discours*, t. IX : *Sur la loi agraire; Pour C. Rabirius*, texte établi et traduit par A. Boulanger : 1932, deux notices de 35 et 15 pages + 152 pages doubles, 20 fr.

Latiniste en même temps qu'helléniste, M. Boulanger a pris la tâche d'éditer ces deux discours aussi difficiles qu'intéressants. Difficiles, parce qu'ils posent l'un et l'autre de multiples questions historiques, politiques, juridiques. Intéressants, parce que d'une part ils font partie de ces discours « consulaires » auxquels Cicéron a fait lui-même l'honneur d'une mention spéciale (*Ad Att.*, II, 1, 3), attachant à ce qualificatif une importance telle qu'il le reproduit comme mot de la fin dans sa péroraison du *Pro Rabirio :* « ut hanc meam defensionem... pro rei publicae salute *consularem* putetis ». Intéressants aussi, parce que Cicéron a fait en sorte que ces « consulares orationes » fussent « consule dignae » en déployant dans les unes toute sa science de sa dialectique, dans l'autre toutes les ressources de sa grandiloquence (*Orat.*, 29, 102 : omni genere amplificationis exarsimus).

M. Boulanger dans sa traduction s'est appliqué à rendre ces deux aspects de la rhétorique cicéronienne; dans les discours sur la loi agraire « c'est la vie, le caractère abrupt et tourmenté de l'argumentation et de l'expression que sa traduction s'est efforcée de sauvegarder » (p. 26); dans le *Pour Rabirius* il a tâché de suivre l'orateur dans son effort vers le genre « sublime ». On ne peut que féliciter M. Boulanger d'avoir considéré le style en même temps que le sens, changeant de ton dans la mesure du possible d'un discours à l'autre.

L'apparat critique n'est qu'un extrait de celui de Clark; il ne saurait être utilisé sans un recours permanent à une édition critique : que nous sert, par exemple, de noter que les manuscrits sont partagés au sujet de

a uobis cum (*Pro Rab.*, 1, 2) si on ne nous dit pas qu'ils le sont aussi sur *uobis a maioribus* (*Ibid.*) ? — Par ailleurs, pourquoi signaler par des italiques des formes qui reposent non sur des conjectures, mais sur d'authentiques variantes, comme *ciuium*, *nisi* (p. 137) ? Et, si on le fait parfois, pourquoi ne le faire toujours ? — Il faut regretter que les références de l'apparat renvoient non pas aux lignes du texte, mais aux paragraphes, ce qui oblige souvent à chercher à travers toute une demi-page le passage en cause. Mais il y aurait bien d'autres choses à dire sur les inconvénients auxquels conduit l'usage admis dans cette collection de ne nous donner qu'un embryon et un simulacre d'apparat.

Faut-il parler des notes ? Heureusement que nous possédons de ces discours des éditions avec commentaire, car M. Boulanger semble avoir renoncé délibérément à nous en donner un. Pas tout à fait pourtant, puisque de temps en temps apparaît en « Blattfüllsel » une observation telle que : « Développement identique dans *Pro Mur.*, 8, 17 » (p. 51), ou : « Ici et dans la suite l'orateur joue sur le sens de popularis » (p. 54) ; valait-il la peine de rompre le silence pour si peu, et mettre ce simulacre de commentaire en regard d'une ombre d'apparat ? M. Boulanger s'est dit sans doute que les notices historiques qu'il a mises en tête de ces discours pouvaient suffire à éclairer le texte. Elles sont excellentes, mais elles ne pouvaient être autre chose qu'une introduction au commentaire désirable et indispensable.

J. Marouzeau.

— *Martial, Épigrammes*, t. I (livres I-VII), texte établi et traduit par H.-J. Izaac : 1930, xxx & 271 pages doubles.

La présente édition ne prétend pas renouveler la présentation du texte de Martial ; comme les éditions récentes publiées en divers pays, elle prend pour base la vieille et excellente édition de Friedländer, avec les améliorations procurées par celles de Gilbert et de Lindsay ; l'éditeur ne s'oblige même pas à donner un apparat critique détaillé, et ne retient des variantes que « celles qui lui ont paru offrir quelque intérêt », ce qui est peu, comme on pourra en juger même par une vue rapide de cet apparat.

L'introduction est un bon résumé de ce qu'il faut savoir pour comprendre le texte de Martial ; elle a le défaut des introductions sommaires, où brièveté équivaut souvent à inexactitude. Ainsi, en ce qui concerne la facture du vers (p. xxix), on ne peut pas dire que des finales d'hexamètre, comme *Vercellas*, *pityonas*, soient irrégulières ; le nom propre et le mot grec constituent des excuses admises. Aucune irrégularité non plus dans les finales de pentamètre *et hic* (groupe de deux monosyllabes), *liber est* (monosyllabe enclitique).

Les notes reproduisent l'essentiel de ce qui a été apporté d'éclaircissements à Martial depuis l'excellent commentaire de Friedländer. De la difficulté que présente dans les éditions Budé la disposition des notes M. Izaac s'est tiré par un compromis peu élégant : trouve place dans les bas de page ce qui peut y loger, c'est-à-dire bien peu de chose, et le reste est rejeté à la fin du volume, si bien que dans une même page, par exemple p. 66, un mot (*rhytium*) est expliqué sur place, tandis qu'un autre (*mitra*) ne le sera qu'en appendice. Les trente pages de notes groupées ainsi à la fin du volume sont un secours utile pour la lecture. Secours évidemment insuffisant, mais le moyen de donner à Martial un commentaire adéquat !

Le complément à ce commentaire est fourni par la traduction. La tâche de traduire Martial comporte, on le sait, tous les genres de difficultés. La moindre est peut-être celle qu'impose une décence relative; la plus grande est de rendre les effets propres à l'épigramme, qui sont souvent de mots plus que de sens. Ce serait une facile taquinerie que de signaler les correspondances insuffisantes entre les traits brefs du poète latin et les traductions de type explicatif qu'en offre le français : *sandapila* = « civière de pauvre hère », *rasam togam* = « une toge fine et légère » (p. 78), *rumor negat esse te cinaedum* = « la rumeur publique ne veut pas que ce soit cela » (p. 106), *res non uxoris agit* = « ce n'est pas le rôle d'un homme d'affaires qu'il remplit auprès de sa femme » (p. 168). Fallait-il plutôt, pour trouver des équivalents approximatifs, faire appel à des traductions anachroniques, parler de « gros sous » et de « demi-setiers » (p. 109) ? Ou en désespoir de cause traduire le latin par le latin : *fellat* = « c'est un *fellator* » (p. 109) ? J'ai eu la curiosité de mettre aux prises pour des passages difficiles M. Izaac avec M. P. Richard, qui vient de publier aussi un Martial dans la Collection Garnier : on peut estimer que ces deux traductions, réunies et combinées, en feraient une excellente.

J. MAROUZEAU.

II. — Collection Garnier.

Virgile. Les Bucoliques et les Géorgiques, l'Énéide, traduction nouvelle par M. RAT : 3 vol., chacun 15 fr.

M. Rat, un des principaux collaborateurs de cette collection (cf. ses éditions des Élégiaques, de César et Suétone), nous donne d'un seul coup un Virgile complet. Une traduction de Virgile pose plus de questions qu'il ne semble. Je ne critiquerai pas les menus détails, comme les ruches *onctueuses* (pinguibus stabulis? *Georg.*, IV, 14), les *cris* des abeilles (*Ibid.*, 76); peut-être le traducteur aurait-il pu réviser en tout cas certaines habitudes de traduction : la *uiola* n'est pas la violette (*Georg.*, IV, 32), le *riuus* n'est pas un ruisseau (*Ibid.*, 19, et *Buc.*, 3, 111). Mais

sa traduction n'est pas sans ingéniosité, et elle a le ferme propos d'être rigoureuse.

On lui saura gré de n'avoir pas épargné les notes explicatives (près de 5,000 pour l'ensemble des trois volumes) ; on regrettera parfois leur caractère élémentaire, mais elles ne sont destinées qu'à faciliter une lecture rapide. Deux petits appendices, dont un très utile sur la nomenclature virgilienne, font regretter que l'auteur ait été si ménager de ce genre de secours.

— *Cicéron, Discours pour Sestius, contre Vatinius, pour Célius, sur les provinces consulaires*, par H. Bornecque : 1 vol., 15 fr.

— *Quintilien, Institution oratoire*, livres I-IV, traduction nouvelle par H. Bornecque : 2 vol., 15 fr. chacun.

M. Bornecque, qui a déjà édité dans cette collection plusieurs ouvrages de rhétorique (Rhétorique à Herennius, De inventione, Sénèque le rhéteur), continue la série sur un rythme accéléré : voici coup sur coup quatre discours de Cicéron et la moitié de Quintilien.

En ce qui concerne les discours de Cicéron, il ne suffisait peut-être pas de noter qu'ils appartiennent à une même période de la carrière de l'orateur; chacun d'eux aurait pu être caractérisé, au cours des brèves introductions qui leur sont consacrées, par sa forme, son style, son genre. En particulier, il convenait de signaler le caractère d'improvisation du *In Vatinium* qui donne à ce discours une place à part dans l'œuvre de Cicéron.

Il fallait être aussi familier que l'est M. Bornecque avec l'histoire de la rhétorique pour mener à bien la tâche de traduire Quintilien. Les quelques 800 notes succinctes qui accompagnent le texte disent insuffisamment tout ce qu'il a fallu de connaissances et d'ingéniosité pour donner en français l'équivalent non pas seulement de la langue, mais de la terminologie et de la technique oratoires. Si la traduction, facile et coulante, a parfois quelques-uns des inconvénients de la rapidité, en tout cas le vocabulaire scientifique sur lequel repose toute la théorie oratoire est soigneusement étudié, contrôlé, et c'est un grand service qu'a rendu M. Bornecque au public lettré en lui permettant désormais une lecture aisée d'un texte difficile et qui constitue comme la charte de l'esthétique littéraire antique.

III. — Collection Delalain : Classiques illustrés.

L. Sausy et J. Hémous, *César, Guerre des Gaules :* Paris, Delalain, 1932, xlviii + 425 pages.

MM. Sausy et Hémous déclarent dans leur Avertissement qu'ils ont

voulu répondre aux besoins de notre époque, qui « tend à substituer à la notion de densité la notion d'intensité ». On pourrait aussi bien retourner la formule, s'il est vrai qu'on apprend beaucoup plus de choses, mais souvent moins bien. Toujours est-il que les auteurs ont voulu pourvoir aux nécessités actuelles de l'enseignement du second degré en mettant à la portée des élèves l'essentiel du texte de la *Guerre des Gaules*. Leur édition contient les livres I et VII presque en entier, et des extraits des livres intermédiaires reliés par des résumés. MM. Sausy et Hémous n'ont pas prétendu apporter du nouveau pour l'établissement du texte de César ni pour son interprétation : ils ont adopté le texte de l'édition G. Budé, et, pour le commentaire, ils ont largement puisé dans les travaux antérieurs. Et ils ne craignent pas de le dire : les termes dans lesquels ils reconnaissent leur dette, la loyauté avec laquelle ils citent, tout au long du commentaire, leurs devanciers, sont dignes d'éloge; car cette forme d'honnêteté n'est pas si commune.

Aussi bien l'ambition de MM. Sausy et Hémous est-elle d'ordre pédagogique : leur livre vaut par l'utilisation intelligente et probe des plus récents travaux de philologie et d'histoire, et par la méthode d'édition qui est mise en œuvre. Cette méthode paraît, dans l'ensemble, très heureuse : le livre de MM. Sausy et Hémous est un véritable guide de la classe; le professeur qui veut faire expliquer à ses élèves un chapitre de César trouve ici le plan même de sa leçon. Indépendamment, en effet, du commentaire explicatif du bas des pages, la plupart des chapitres sont suivis de quelques lignes de commentaire littéraire ou historique; de plus, des tableaux de vocabulaire sont répartis ici et là, après les chapitres qui ont fourni pour leur composition le plus grand nombre de mots : un tableau est consacré au combat, un autre à la paix, un autre au camp, etc.; tels autres chapitres donnent l'occasion d'un exposé grammatical (concordance des temps; style indirect), tels autres d'un petit excursus archéologique, souvent présenté sous la forme d'une explication d'image. L'illustration est, par ailleurs, abondante et variée; mais la reproduction des clichés prête parfois à critique; on en dira autant du choix de certains tableaux modernes (par exemple, p. 145 : Les gardes-côtes gaulois), et d'un recours trop confiant aux restitutions du musée de Saint-Germain (par exemple, p. 290 : Travaux d'approche de César devant Avaricum).

Au total, la conception qui a présidé au plan de cet ouvrage est neuve et pleine d'avantages au point de vue scolaire. On lui reprochera seulement d'aboutir à un morcellement excessif du texte : ce n'est plus le *Bellum Gallicum*, ni même tel ou tel livre, ou seulement telle ou telle suite de chapitres du *Bellum Gallicum* qu'on nous présente, mais une série d'*heures d'explication latine*, l'unité étant le *chapitre*, correspondant à l'*heure de classe*. Mais, encore une fois, les auteurs ne se sont pas

proposé autre chose qu'une utilisation de César aux fins de l'enseignement des lycées; ils ont parfaitement réussi dans leur entreprise, et il convient de les en féliciter.

L.-A. Constans.

IV. — Collection Hatier : Les classiques pour tous.

Tacite, *De vita et moribus Julii Agricolae*, texte latin par J. Cousin : Paris, Hatier, 64 p.

Dans une petite collection de dimension et d'appareil réduits, destinée à ménager la bourse des élèves, M. Cousin a pensé qu'il ne fallait pas épargner la science. Il a fait tenir dans les soixante-quatre pages in-16 réglementaires une introduction au courant des derniers travaux concernant Tacite et dans laquelle sont envisagés successivement les points de vue historique, géographique, stylistique, bibliographique. Après tous les éditeurs de Tacite, il se pose la question du genre auquel appartient l'Agricola et tient pour le type biographie. Le texte lui-même, divisé en chapitres pourvus chacun de leur titre, est soigneusement annoté. Ce petit livre aura pour destinée de plaire aux élèves et de rendre de grands services aux professeurs.

A. Guillemin.

V. — Collection Teubner.

N° 45 : *M. Tullius Cicero, De natura deorum*, ed. O. Plasberg, ed. 2. curauit W. Ax; n° 48 : *De officiis*, ed. C. Atzert : Leipzig, Teubner, 1933, 3,60 & 3,60 Mk.

La collection Teubner souffre du malheur des temps; elle en est réduite à remplacer les éditions épuisées par des reproductions anastatiques. Ainsi, M. Ax n'a pu modifier sensiblement dans cette seconde édition du *De natura deorum* ni le texte ni l'apparat critique; il s'en console dans sa Préface en déclarant que la déférence due à son illustre prédécesseur O. Plasberg lui commandait de ne pas porter des mains sacrilèges sur son œuvre. Dangereuse sentimentalité! Surtout quand on sait que le nouvel éditeur avait la bonne fortune de posséder des notes abondantes de Plasberg lui-même sur son édition de 1911. Il est vrai que, par « une générosité exceptionnelle » du directeur de la collection, il a pu rassembler ces notes dans un Appendice de près de soixante pages; mais à quelle gymnastique cette dispersion n'oblige-t-elle pas le consultant!

Même inconvénient, quoique moindre, dans l'édition du *De officiis*. M. Atzert avait à sa disposition pour cette nouvelle édition, publiée une dizaine d'années après la première, les études critiques de Goldbacher, qui apportent une contribution notable à l'établissement du texte. La

difficulté de remanier l'apparat critique a conduit l'éditeur ici encore à se contenter d'un petit supplément de notes ajoutées en guise de préface (p. XXII-XXXIII).

Même inconvénient encore pour l'édition de :

— *Propertii Elegiarum libri*, IV, 3. ed. C. HOSIUS : 1932, 3,40 Mk.

Déjà la deuxième édition était anastatique ; cette troisième ne fait donc que reproduire la première, avec un minimum de corrections et d'additions dans l'apparat. Pour ne pas se présenter cependant les mains vides, l'éditeur nous offre dans sa Préface (p. XXIII-XXX) un relevé des correspondances entre Properce d'une part, de l'autre la tradition postovidienne et l'*Appendix Vergiliana*. Contribution intéressante à l'étude des passages parallèles, qui est une préface à l'histoire de l'imitation poétique, mais qui n'a rien à voir avec le travail de l'éditeur proprement dit, qu'on ne viendra pas chercher à cette place, et qui du reste, faute d'espace, ce dont l'éditeur s'excuse encore, ne nous donne que des références numériques sans aucune citation, et par conséquent n'est qu'un répertoire aveugle et tout au plus l'amorce d'un travail à faire.

— *P. Ovilius Naso*, vol. III, fasc. 2 : *Fastorum libri VI fragmenta*, post R. EHWALD ed. Fr. W. LENZ : 1932, 5,60 Mk.

Voilà enfin une seconde édition qui mérite ce nom. Non seulement le le nouvel éditeur, M. F. Lenz, a mis à profit, depuis sa première révision, antérieure de huit années à celle-ci, les travaux de Alton et de Landi, mais il en a fait la critique, et, reprenant par exemple les collations des manuscrits A et U, il a corrigé les erreurs de Landi, qui reproduisaient souvent celles de Ehwald. Il a recollationné le manuscrit D de Munich, il a utilisé les *recentiores* déjà réhabilités par Magnus, Vollmer, Castiglioni; il a enfin comblé plusieurs fois des lacunes imputables à Ehwald, qu'il avait dû laisser subsister dans sa révision antérieure. Le résultat, c'est que le texte diffère assez sensiblement de celui de la précédente édition, et que l'apparat critique est considérablement remanié et enrichi. Quant à la Préface, elle reprend les questions essentielles relatives aux Fastes, en utilisant toute la littérature parue depuis les dix dernières années. Ainsi cette édition se présente comme une excellente mise à jour, qui devra servir de base à tout travail ultérieur sur ce texte si important et si difficile.

J. MAROUZEAU.

VI. — Collection roumaine.

Comediile lui T. Maccus Plautus, traduction roumaine par E. CONSTANTINESCU, vol. II (*Casina*, *Cistellaria*, *Curculio*, *Epidicus*, *Menaechmi*);

vol. III (*Mercator, Miles Gloriosus, Mostellaria, Persa, Poenulus*) : Ed. Atanasiu & Petrescu, Râmnicu Vâlcea, 1933.

J'ai signalé dans un précédent Bulletin critique (t. IX, 1932, p. 258) le premier volume de cette traduction. En même temps que paraissent les tomes II et III, le volume IV et dernier est annoncé, et M. Constantinescu, travailleur infatigable, projette déjà une traduction de Térence, une édition savante de l'*Apologétique* de Tertullien et une *Histoire de la littérature latine* avec des extraits. Quoique ces ouvrages soient destinés essentiellement à un public roumain, il n'est pas sans intérêt de les signaler pour rappeler le renouveau d'activité que connaissent les études latines en Roumanie.

J. Marouzeau.

Auteurs et textes.

E. B. Jenkins, *Index verborum Terentianus :* Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1932, 187 pages, 2,50 doll.

La série des Index d'auteurs, souvent réclamés dans cette *Revue*, s'enrichit. Si l'on regrette que l'Index plautinien de Lodge avance trop lentement, on trouvera peut-être que le présent Index de Térence a été d'une confection un peu hâtive.

Sans doute il a le mérite d'être complet, d'être fait sur les plus récentes éditions, et même celui de tenir compte des variantes[1] et de signaler les restitutions conjecturales[2].

Mais il présente l'inconvénient des Index de mots isolés; il traite les mots ainsi que le ferait un dictionnaire, comme s'ils existaient en eux-mêmes et non pas en fonction du contexte. Or, que vaut, par exemple, la statistique des emplois de *haud* si nous ne savons pas à quels mots est jointe cette négation, si l'on ne nous fait pas remarquer, par exemple, qu'elle constitue souvent une locution et comme un verbe composé avec *scio?* Ce qui compte dans le vocabulaire d'un auteur, ce sont les groupes de mots, les liaisons, tout autant sinon plus que les mots isolés. Surtout chez un écrivain comme Térence, qui s'exprime beaucoup par formules et clichés. Un index de ce genre est pour nous un témoin insuffisant, à demi muet.

Il y aurait beaucoup à dire sur la disposition. Les têtes d'articles sont curieusement établies : *plus* et *plurimus* sont classés sous *multus*, alors que *multi* figure à part; *faciundo* est classé sous *fio*, mais *noui* et *noti* sont séparés de *nouus* et *notus;* nous avons une tête d'article *ociter*, alors que

1. Pas toujours : *fraudari* (*Eun.* 14) des manuscrits L et E est pas relevé, ni *animaduortite* (*Eun.* 44) de DGL et de E.

2. Pas toujours correctement : *ecca* (*Eun.* 79) n'est pas seulement le texte de Lindsay-Kauer; c'est la leçon (parfaitement défendable!) de tous les manuscrits.

Térence connaît seulement *ocius* et *ocissime*; mieux : nous avons des articles *pudeo* et *coepio!* L'ordre alphabétique ne distingue pas *i* et *j*, mais sépare *u* de *v;* pourquoi ce classement hybride, qui n'est conforme ni à l'orthographe de l'anglais ni à celle du latin? Enfin on peut reprocher à l'auteur de n'avoir pas distingué dans ses références le texte des prologues de celui des pièces : est-il indifférent que des hapax comme *conuolo* ou *condecoro* se trouvent justement dans un prologue (*Hec.*, 40 et 45) suspect de n'être pas de Térence?

Si imparfait qu'il soit, un Lexique est toujours plein d'enseignements. Rien qu'à parcourir ces listes nues, on voit apparaître le caractère du vocabulaire térentien, neutre, dépouillé, « mediocris », également éloigné de la recherche et de la vulgarité, dépourvu d'enrichissements poétiques, de contrastes, de variété. Que d'absences significatives, comme celles de *linquo*, *letum*, *lumen*, *mortalis*, *cupido*, et de tant de mots expressifs qui sont la richesse de Plaute!

Ce n'est pas seulement l'absence ou la rareté de mots expressifs ou spéciaux que révèle ce Lexique : n'est-il pas curieux que *dulcis* ne soit attesté qu'une fois, *cerno* deux fois, que *gens* le soit sous la seule forme du génitif pluriel, que de *tunc* il n'y ait qu'un exemple alors qu'il y en a 349 de *nunc!* Un pareil relevé fournirait une excellente occasion de montrer comment un vocabulaire peut être pauvre (3,439 mots au total) sans cesser pour cela d'être riche en nuances et expressif d'une fine psychologie.

J. Marouzeau.

T. Frank, *Cicero, Annual lecture on a master mind :* Proceedings of the British Academy, XVIII, 26 p.

Après une période de disgrâce, dont les responsables sont Drumann, qui ne pardonnait pas à Cicéron ses sentiments républicains, et Mommsen, le grand consul a enfin retrouvé la justice à laquelle il a droit. Actuellement il est roi dans tous les domaines qu'a atteint son effort. Politique et juriste, il ne s'égale pas à Platon, mais garde auprès de lui une place très honorable. Le stoïcisme, dont il n'a accepté que partiellement les doctrines, a ouvert son âme au besoin de la fraternité et de la justice universelles, que semblaient prévoir et encourager les institutions fondamentales de Rome. Rencontrant la philosophie désemparée et engagée dans une impasse, il est allé à la vérité par la seule voie qui restât ouverte, celle du doute. Par ses traités et ses exemples, il s'est formé un instrument de persuasion hors de pair qui n'a cessé de se perfectionner au cours de discussions portant successivement sur tous les grands problèmes de l'État. Esprit supérieur, il tient en réserve dans son œuvre abondante des leçons de toute espèce dont notre temps pourra profiter.

A. Guillemin.

H. Pötter, *Untersuchungen zum Bellum Alexandrinum und Bellum Africanum :* Leipzig, Noske, 1932, 85 p. in-8°.

Ce mémoire apporte une intéressante contribution à l'étude d'une question très controversée et probablement insoluble : celle de l'attribution des ouvrages qui forment la suite des Commentaires de César. Le point de départ de toute enquête sur ce sujet, c'est la lettre-préface qu'Hirtius a placée en tête du VIIIe livre de la *Guerre des Gaules :* il y a là une phrase qui, si elle était plus claire, nous donnerait la clef du problème; mais l'interprétation en est très malaisée, et même, sur un point, les manuscrits sont incontestablement corrompus. Ce texte est le suivant :

Caesaris nostri commentarios rerum gestarum Galliae non conparentibus superioribus atque insequentibus eius scriptis contexui nouissimumque inperfectum ab rebus gestis Alexandriae confeci usque ad exitum non quidem ciuilis dissensionis, cuius finem nullum uidemus, sed uitae Caesaris.

L'importance de cette phrase faisait un devoir à M. Pötter d'examiner avec soin toutes les solutions qui avaient été proposées, même les plus modestes. Il a bien énuméré toutes les conjectures — telles que *cohaerentibus* ou *conspirantibus* — qu'on a proposées pour remplacer *conparentibus*, et obtenir une proposition à l'ablatif absolu signifiant : « étant donné que ses écrits antérieurs et ses écrits postérieurs n'étaient pas reliés entre eux ». Mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter — tout amour-propre d'auteur mis à part — qu'il ait ignoré la correction que nous avons introduite dans nos éditions Guillaume Budé et Hachette; nous avons écrit : *non conparentibus su*ppleu*i rebus*, *atque insequentibus eius scriptis contexui :* « J'ai complété les Commentaires de la Guerre des Gaules de notre cher César en y ajoutant les faits qui n'y figuraient pas, et je les ai ainsi reliés aux écrits suivants du même auteur » (le *Bellum ciuile*).

Cette conjecture nous paraît avoir l'avantage de donner au verbe *contexui* son sens normal de « relier », au lieu que M. Pötter est obligé d'admettre le sens de « terminer », que rien n'autorise. On observera, en outre, que la corruption de *suppleuirebus* en *superioribus* a pu facilement être amenée par le voisinage de *insequentibus;* que, d'autre part, ce même voisinage a fait admettre jusqu'ici sans discussion le mot *superiobus*, l'attention des philologues se concentrant sur le mot précédent *conparentibus*, alors que *superioribus* (*eius scriptis*) devrait, en stricte logique, désigner des écrits antérieurs aux Commentaires de la Guerre des Gaules, ce qui est absurde, et rend le mot suspect.

Une deuxième observation s'impose au sujet de la longue — et incomplète — discussion que M. Pötter consacre à cette phrase. Il raisonne

constamment comme s'il fallait sous-entendre avec *nouissimumque inperfectum* le mot *commentarium :* d'où résulte la difficulté singulière qu'Hirtius aurait envisagé le récit des événements de 47 à 44 comme formant la matière d'un seul Commentaire, alors que César a régulièrement consacré un Commentaire à chaque année, et qu'en fait nous possédons, faisant suite aux trois livres du *Bellum ciuile,* un *Bellum Alexandrinum*, un *Bellum Africum*, un *Bellum Hispaniense*. Mais la difficulté à laquelle se heurte M. Pötter n'existe que dans sa pensée : il faut sous-entendre avec *nouissimum inperfectum* le mot *scriptum*, tiré de *scriptis* qui précède immédiatement.

M. Pötter n'examine pas la question du *Bellum Hispaniense,* tout le monde étant d'accord depuis Nipperdey pour considérer ce Commentaire comme très inférieur aux autres et pour l'attribuer à quelque officier de l'armée d'Espagne de culture médiocre et d'origine provinciale. Il étudie, au contraire, avec soin les deux autres Commentaires; ses conclusions, fondées d'une part sur la critique de leur contenu, d'autre part sur l'examen de la langue et du style, sont les suivantes. Le *Bellum Alexandrinum* apparaît comme un ouvrage composite. Les chapitres I à XXI seraient de César lui-même; les chapitres XXII à XXXIII, d'Hirtius; pour les chapitres XXXIV à LXIV, celui-ci aurait eu entre les mains divers rapports qu'il a largement utilisés : un rapport de Domitius pour la guerre contre Pharnace (XXXIV à XLI), un rapport de Vatinius pour la guerre d'Illyrie (XLIV à XLVII, la rédaction de XLII et XLIII appartenant en propre à Hirtius), un rapport d'auteur indéterminé pour la révolte d'Espagne (XLVIII à LXIV). Enfin les chapitres LXV à LXXVIII reproduiraient, comme ceux du début, un récit de César lui-même.

Pour le *Bellum Africum*, M. Pötter reprend et développe une idée déjà exprimée par Langhammer en 1908 : ce Commentaire serait l'œuvre de Salluste. C. Sallustius Crispus, qui y est nommé à trois reprises, est le seul personnage qui soit désigné dans le *Bellum Africum* par ses *tria nomina*; l'auteur de l'ouvrage apparaît comme un césarien, mais qui a cependant le souci d'être impartial; comme un ennemi de la noblesse; comme un admirateur de Caton; comme un bon connaisseur de l'histoire et de la législation romaines; comme un excellent écrivain, et qui rompt avec la tradition de sécheresse des Commentaires pour introduire dans le sien cinq discours au style direct, dont l'un, celui de César (ch. LIV), est « un petit chef-d'œuvre ». Cependant les différences sont grandes, au point de vue de la forme, entre le *Bellum Africum* et les ouvrages connus pour authentiquement sallustiens : on ne trouve dans le *Bellum Africum* ni la σεμνότης, ni la *breuitas* qui caractérisent l'auteur du *Catilina* et du *Jugurtha*. Mais M. Pötter s'efforce de montrer que les différences sont dues à la différence des genres : un Commentaire n'est pas

une œuvre littéraire de haut style. Par ailleurs, certaines ressemblances sont frappantes : emploi de l'infinitif de narration; asyndète; accusatif de relation; emploi des prépositions *de* et *per;* adverbes en *-im; foret* pour *esset*, etc... Quant aux imperfections du *Bellum Africum*, elles s'expliqueraient par l'hypothèse que Salluste n'y aurait pas mis la dernière main, qu'il l'aurait fourni à Hirtius, sur sa demande, pour servir à une nouvelle rédaction dont la mort ne lui laissa pas le temps.

M. Pötter a négligé un argument qui paraît difficile à réfuter : M. Marouzeau a établi (*La phrase à verbe « être » en latin*, p. 310) que Salluste, comme Pollion, n'admet pas une seule fois dans toute son œuvre l'inversion de la copule jointe à un participe, et il se fonde sur cette particularité pour contester l'attribution à ces deux auteurs du *Bellum Africum*, où précisément cette inversion est courante (elle est constante, par exemple, jusqu'au paragraphe 6).

Ce n'est pas ici le lieu de discuter à fond les thèses de M. Pötter; il nous suffira d'en avoir souligné l'intérêt. Son travail sur le *Bellum Africum* est susceptible de donner un vif élan aux études sallustiennes; la méthode — non point nouvelle, mais heureusement mise en œuvre — qu'il a appliquée aux différentes parties du *Bellum Alexandrinum* s'inspire de l'idée qu'Hirtius a eu à sa disposition des rapports de généraux dont il s'est parfois borné à donner une reproduction intégrale. Principe juste et fécond; il peut être, croyons-nous, utilement invoqué à propos des Commentaires même de César : nous avons eu l'occasion d'indiquer comment les digressions géographiques de César (description générale de la Gaule, I, 1, 5-7; la Meuse et le Rhin, IV, 10; les Bretons, V, 12-14; les Gaulois et les Germains, VI, 25-28), les descriptions techniques de travaux (pont sur le Rhin, IV, 17; murs gaulois, VII, 23) paraissaient être la reproduction de documents d'état-major[1]; comment même certains récits de campagnes semblaient s'inspirer de près du rapport du lieutenant qui avait conduit les opérations[2].

L'impression du mémoire de M. Pötter n'est pas sans reproche[3].

L.-A. Constans.

P. Sonnet, *Gaius Trebatius Testa :* Diss. Giessen, 1932, 76 p. in-8°.

Cette dissertation est consacrée au célèbre jurisconsulte qui fut un ami de Cicéron et auquel sont adressées dix-sept lettres du livre VII *ad Familiares*, la plupart écrites au cours des années 54-53, quand Trébatius, sur la recommandation de Cicéron, était en Gaule à l'état-major de César.

1. Cf. éd. G. Budé, I, p. xiv; éd. Hachette, p. xxxix-xli.
2. Cf. notre éd. Hachette, note 6 de la page 322, à propos des campagnes de Labiénus en 54 et 52.
3. P. 32, *mehr* pour *sehr;* p. 66, *ferunter;* p. 69, *excercitus*.

Étude tout à la fois minutieuse et incomplète. Minutieuse, elle l'est parfois à l'excès : de quoi sert-il, par exemple, d'épiloguer longuement sur le nom du personnage, quand il est parfaitement assuré qu'il s'appelait *C. Trebatius Testa?* et n'y a-t-il pas quelque puérilité à formuler — pour l'écarter, heureusement! — l'hypothèse que le surnom de *Testa* était approprié à la qualité de jurisconsulte de Trébatius, parce que la racine *test-* se retrouve dans *testari* et *testamentum?* Certains développements donnent l'impression que l'auteur a essayé artificiellement de grossir un sujet qui lui paraissait un peu mince. Avec cela, des lacunes certaines. M. Sonnet a fait précéder sa dissertation d'un recueil des textes sur lesquels il s'appuie : empruntés principalement, comme de juste, à la correspondance de Cicéron avec Trébatius, ils y sont assez arbitrairement découpés. Pour ne citer que deux exemples, quelle raison y a-t-il d'exclure de *Fam.*, VII, 13, 2, le passage : *et tu soles ad uim faciundam adhiberi*, etc., et de *Fam.*, VII, 18, 1, la phrase : *quoniam uestrae cautiones infirmae sunt, Graeculam tibi misi cautionem chirographi mei?* Ces textes ne nous apportent-ils pas des renseignements intéressants sur l'activité de Trébatius en Gaule et sur ses rapports avec Cicéron? A condition toutefois de les interpréter correctement, ce qui n'est pas — il faut l'avouer — chose facile. Les lettres de Cicéron à Trébatius soulèvent maintes difficultés; M. Sonnet a essayé d'en résoudre quelques-unes, il en a négligé d'autres, sans que l'on aperçoive toujours les raisons de son choix. Une édition commentée de ces lettres aurait certainement rendu de meilleurs services, et permis de mieux faire revivre le personnage. Car on reprochera aussi à M. Sonnet la sécheresse, l'aridité de son étude : alors que les lettres de Cicéron nous donnent des relations de Trébatius avec son grand aîné, de ses ambitions, de ses déceptions, de ses goûts, de son caractère une image si vivante, l'auteur du présent mémoire n'en a rien laissé paraître, et s'est borné à mettre bout à bout une série de recherches biographiques.

M. Sonnet ne veut pas que Trébatius ait été patron de la petite cité d'Ulubres, dans les marais Pontins : il lui paraît trop jeune pour cela. Mais nous voyons par la lettre *Fam.*, VII, 18, 3, que les gens d'Ulubres étaient ses clients; et quand, deux mois auparavant, Cicéron écrit, à propos du bruit qui courait que Trébatius était devenu épicurien : *Quid fiet porro populo Ulubrano, si tu statueris* πολιτεύεσθαι *non oportere?* cela ne nous invite-t-il pas à admettre soit que notre personnage était le *patronus* de cette bourgade, soit qu'il y était pourvu de quelque magistrature municipale[1]? Il n'est pas possible d'accorder à M. Sonnet (p. 38) que πολιτεύεσθαι doive s'entendre de la défense de tel ou tel habitant d'Ulubres devant les tribunaux romains.

1. Une inscription d'Ulubres, *C. I. L.*, X, 6489, nous montre un personnage qui est décurion, duovir, *quaestor rei publicae* à Ulubres.

A propos du passage de *Fam.*, VII, 8, 1 : *simul sum admiratus cur tribunatus commoda, dempto praesertim labore militiae, contempseris*, l'auteur ne veut pas que César ait offert à Trébatius le titre et les avantages du tribunat militaire sans les fonctions; Cicéron reprocherait simplement à son ami d'avoir trouvé insuffisants des privilèges d'ordre pécuniaire qui étaient pourtant dignes d'un tribun. C'est torturer inutilement un texte par lui-même assez clair.

Nous sommes disposé, par contre, à donner raison à M. Sonnet quand il nie que Trébatius soit réellement devenu en Gaule un disciple d'Épicure, et se refuse à prendre à la lettre les termes de *Fam.*, VII, 12 : *indicauit mihi Pansa meus Epicurum te esse factum.* Cette opinion ne permet pas à l'auteur d'accepter l'ingénieuse conjecture de M. Préchac, qui, dans la phrase *Iam tum mihi non placebas, cum idem tuebare quod † Zeius familiaris meus*, a proposé de lire le nom de l'épicurien *Velleius* à la place de *Zeius*[1]. Aux considérations que développe M. Sonnet, il convient d'ajouter celle-ci, contre laquelle il ne semble pas que l'habile effort dialectique de M. Préchac ait prévalu : la phrase *Iam tum mihi non placebas...* implique qu'il s'agit d'une doctrine qui n'est plus tout à fait celle de la Nouvelle Académie, à laquelle Trébatius avait d'abord adhéré[2], mais qui n'est pas encore celle d'Épicure. Dans ces conditions, nous nous demandons si l'énigmatique *Zeius* ne cache pas *l. elius : L. Aelius Tubero*, ami de Cicéron[3], était, comme lui, un adepte de la Nouvelle Académie, mais avec une tendance plus radicale : plutôt qu'au probabilisme et à l'éclectisme de Carnéade, ses sympathies allaient au scepticisme remis à la mode par Énésidème; celui-ci lui dédia son plus important ouvrage, huit livres de *Discours pyrrhoniens*[4].

L.-A. Constans.

Histoire.

J. Carcopino, *Ce que Rome et l'Empire romain doivent à la Gaule : The Zaharoff Lecture*, Oxford, Clarendon Press, 1932, 36 p.

Rien de plus aisé que de résumer cette brochure si fortement composée.

Rome doit d'abord à la Gaule, pour une large part, son hégémonie. Cette hégémonie « a débuté, au IVe siècle av. J.-C., de 395 à 338, avec l'invasion des Gaulois qui, à leur insu, en furent les artisans » : car, s'ils brûlèrent Rome, ils n'eurent pas le loisir de briser la puissance romaine; et, quand la ville se fut relevée, elle imposa aisément son joug aux Latins, ses alliés indociles, qui avaient infiniment plus souffert qu'elle-même. —

1. *Rev. de philol.*, 1913, p. 121 sqq. : *Quel fut le maître de philosophie de Trébatius ?*
2. Cf. *Fam.*, VII, 12, 2 : *si plane a nobis deficis.*
3. Cf. *Pro Ligario*, 7, 21.
4. Cf. Phot., *Bibl.*, 212.

Ce sont les Celtes transalpins qui font perdre à Hannibal la moitié de son armée; et ce sont les Cisalpins qui, par leurs atermoiements et leurs discordes, compromettent définitivement ses plans magnifiques. — Cent dix ans plus tard, c'est grâce aux Cisalpins recrutés par Sertorius que Rome réussit à mater l'Italie révoltée. — Quarante ans après, César ne vient à bout des Gaulois qu'avec le concours des six légions levées en Cisalpine; et la Ve légion, formée en Transalpine, l'aidera puissamment à parachever ses desseins. — Nombreux furent les Gaulois dans les légions qui, si longtemps, veillèrent sur le Rhin pour assurer l'intégrité des frontières de l'Empire. « Tant qu'il y eut moyen pour les Césars d'entraver la marche des barbares, ils furent le dernier instrument de leur résistance. »

M. Carcopino montre ensuite comment la conquête de la Gaule, en facilitant la liaison avec la Bretagne et les Espagnes, fit contrepoids à l'action envahissante de l'hellénisme et permit à Rome de n'être pas submergée peu à peu par ses incessantes infiltrations; comment, par la douceur de son climat, par la ressemblance physique de la Transalpine méridionale avec l'Italie, elle favorisa la colonisation extra-italienne et accoutuma les colons de Rome à des transplantations qui répugnaient à leur tempérament. — Puis il définit les apports spécifiquement gaulois dont s'est enrichie la civilisation latine : des armes de guerre, des outils agricoles, des denrées alimentaires, des vêtements, la bière, les futailles en bois douvées et cerclées, au lieu des amphores de terre cuite, et la plupart des véhicules couramment employés dans l'Empire. Sur un plan supérieur, des réalisations artistiques où la Gaule a montré son génie propre; un spiritualisme élevé, dont les sources restent encore mystérieuses; un grand respect de la femme; enfin une contribution de rare qualité à la poésie latine, surtout pendant le Ier siècle avant notre ère. Chez Virgile même, et peut-être à son insu, que d'éléments celtiques! Si Énée, au VIe livre du poème, peut avoir accès au souterrain séjour, c'est qu'il a cueilli le rameau d'or. « Or, dans l'antiquité, il n'y a que chez les Gaulois, à notre connaissance, que le gui était considéré comme la plante de salut. »

Telle est la riche et copieuse matière incluse en ces trente-six pages; et la disposition typographique de la *Clarendon Press* accentue encore — peut-être à l'excès — cette impression de « densité ». Mais ces phrases, nourries de faits, chargées de sens, n'en sont pas alourdies pour autant. Une flamme intérieure les vivifie; et un élan ininterrompu, qui ne permet pas au lecteur de se reprendre, les entraîne jusqu'au parachèvement de la démonstration[1].

P. DE LABRIOLLE.

1. P. 15 bas, corr. 172 en 122.

M. Radin, *Imperium* : Palermo, Castiglia, 1932, 22 p.

Il est un titre qui, à partir de l'année 48 avant notre ère — de par le choix de Jules César — fut en Occident plus grand que celui de roi : le titre d'*imperator*. Pourquoi César s'en décora-t-il?

M. Radin voudrait en chercher la raison dans la préhistoire romaine. Il y aurait eu, très anciennement, une coalition de communautés appelée « ligue latine », *nomen latinum*. Dans cette ligue, un des groupements affiliés devait exercer la présidence. De cette suprématie le titre était *imperium*, mot dont le sens ne différait guère de celui de *maiestas*. L'*imperium* assurait, d'une façon temporaire ou permanente, la supériorité de la tribu qui en bénéficiait sur les autres tribus. Les magistrats de la tribu maîtresse en étaient revêtus dans une cérémonie spéciale (qui plus tard serait devenue le « triomphe ») sous les auspices de *Jupiter Latiaris*, dont le prestige était seul capable d'imposer leur autorité aux éléments disparates de la « ligue latine ». Rome serait devenue à son tour membre de ladite ligue; puis, à mesure que sa primauté s'affermissait, elle en aurait accaparé la présidence.

Imperator était donc originairement le nom d'un magistrat qui, en vertu de l'*imperium*, gouvernait aussi des nations qui n'étaient point la sienne. Ce sens premier ne fut jamais oublié des Romains; et quand César chercha à nommer l'organisation nouvelle à laquelle il allait présider, il s'empara d'un titre si conforme à sa vraie pensée.

M. Max Radin ne dissimule pas qu'il hasarde une « combinaison » d'indices assez frêles[1]. C'est à quoi sont souvent obligés les historiens de l'antiquité; leur tâche consiste à lier logiquement, autant que faire se peut, un pointillé de faits isolés dont la connexion réelle n'apparaît pas toujours. M. Radin ne songe pas à pallier l'incertitude de sa thèse : mais il apporte à l'aménager la bonne humeur d'un érudit qui goûte vivement la douceur de discipliner des indications fugaces, et de les obliger à servir sa conception personnelle.

P. de Labriolle.

Aus Roms Zeitwende (*Vom Wesen und Wirken der Augusteischen Geistes*) : Leipzig, Dieterich, 1931.

Ce volume comprend quatre conférences, conçues indépendamment les unes des autres, mais convergeant vers le même sujet : l'époque

1. Éléments utilisés : une phrase de Varron, *De ling. l.*, V, 8, 7; une ancienne inscr. falisque : *C. I. L.*, XI, 3078; deux passages de Tite-Live : VI, 29; XXIV, 39, 9; un texte de Cicéron, *Verr.*, IV, 58, 129; une monnaie grecque (W. Abeken, dans *Annali dell'Ist.*, 1839, XI, 63, pl. A., I); la *cista Praenestina* (A. Michaelis, *Annali dell'Ist.*, 1876, p. 106-124).

d'Auguste, son esprit et son influence. Ouvrage très riche en idées et instructif pour le lecteur français qui verra étudier cette époque en fonction de la nationalité allemande.

Dans la première, O. Immisch considère la déification dans l'antiquité grecque et romaine en s'attachant à démontrer combien chaque cas est différent et caractéristique : Antoine-Dionysos, Octave-Apollon sont plus que des dénominations religieuses, ils incarnent toute une mentalité, toute une culture même, foncièrement opposées, de la prééminence de laquelle dépendait le sort du monde. Politique et religion se fondent intimement dans cette lutte entre l'Occident et l'Orient. De là naît une véritable croyance qui se développera sous l'influence de la rhétorique : identité Auguste-Apollon[1].

Le problème politique est traité par W. Kolbe dans *Von der Republik zur Monarchie*. La thèse de l'auteur est de faire de l'an 23 l'étape décisive vers la monarchie. Antérieurement à cette date, il pose comme principe que le pouvoir d'Auguste n'avait que des bases constitutionnelles. Ayant remarqué les inconvénients du consulat avec collégialité, il s'en démit, car la puissance tribunitienne avec ses compétences lui conférait un pouvoir extraordinaire. C'est une tendance marquée à la monarchie. Mais Auguste n'a jamais voulu de l'absolutisme. Comme d'autres, Kolbe estime qu'Auguste a subi l'influence des théories politiques sinon de Cicéron du moins de Platon.

Pour justifier son point de départ, Kolbe déclare qu'Octave avait les pouvoirs légaux du triumvirat lorsque la guerre civile éclata. Cette légalité lui permit d'agir contre Antoine au nom du peuple romain en « constitutionnel ». Continuant dans cette voie, l'auteur fait d'Auguste un magistrat de la république dont les pouvoirs ne présentent rien d'exceptionnel jusqu'en 23. L'argumentation de Kolbe est contestable; tout cela n'est qu'une question de forme. Il est vrai que les pouvoirs des triumvirs étaient ratifiés par la loi Titia, mais ils l'avaient imposée et on ne saurait parler de droit là où la force est manifeste. On ne voit pas pourquoi en 23 seulement il y aurait eu un brusque changement de politique. Auguste s'efforça toujours de garder les formes républicaines, mais l'esprit était monarchique. Son intelligence et son sens de l'opportunisme lui firent adopter un compromis entre la république et la monarchie, caractère spécifique de l'empire romain.

Les deux derniers travaux sont consacrés à Virgile. Dans *Sinn und Werden der vergilischen Dichtung*, W. Schadewaldt montre l'unité profonde qui relie les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et l'*Énéide*, la nouveauté

1. Sans doute faut-il laisser au caractère oratoire de la conclusion l'interprétation par trop libre du vers 10 de la IVe bucolique de Virgile : tuus jam regnat Apollo, Apollon-Auguste! (Im höherem Sinn war es zuletzt doch richtig auch von der Kaisersperson zu sagen : jam regnat Apollo.)

et l'humanité de l'art virgilien. Il salue en Virgile le premier classique de l'Occident. H. Heiss étudie l'influence de Virgile dans la littérature romane, spécialement dans trois de ses représentants : Dante, Camoëns et V. Hugo.

J. Béranger.

L. Homo, *Le Haut-Empire* (t. III de l'*Histoire romaine*, dans l'*Histoire générale* publiée sous la direction de G. Glotz : Paris, 1933).

L'éminent historien, auteur de nombreux travaux sur l'histoire romaine, s'est réservé dans la collection que dirige G. Glotz la période du Haut-Empire. On connaît déjà de lui un ouvrage sur l'*Empire romain* (Paris, 1925); mais, utilisant avec bonheur les cadres de la collection, l'auteur présente ici son sujet d'une manière plus approfondie et scientifique. Par l'exposé des faits — dont il n'y a rien de bien neuf à attendre — il montre avec clarté et méthode les fondements de l'empire romain et cherche à établir la courbe de son évolution. Le régime inauguré par César et par Auguste contenait en germe les formes inconciliables du dominat et du principat. Seul un compromis, dont l'instabilité sera bien vite évidente, pouvait assurer le fonctionnement de cet organisme. Aussi l'histoire de l'empire romain est celle d'une politique oscillant entre deux pôles : l'absolutisme (César) et le principat (Auguste), selon le caractère de l'homme et selon les nécessités des circonstances : telle est la leçon des faits exposés sans parti pris, car L. Homo distingue avec soin les conséquences inéluctables et ce qui a été systématiquement voulu.

Comme nous ne saurions prétendre à suivre ici tout l'exposé, nous nous bornerons à quelques remarques. Le lecteur appréciera l'excellent portrait d'Auguste, si nuancé, la clarté avec laquelle le problème successoral est posé. Les pages 173-179 seront précieuses à qui n'a vu que dédale dans les degrés de parenté de la famille julio-claudienne. Les chapitres sur la politique extérieure témoignent de connaissances sûres et étendues.

La bibliographie signale les ouvrages importants et, jusqu'en 1931, elle peut être considérée comme exhaustive. On aurait aimé cependant voir mentionné le livre de F. Stähelin : *Die Schweiz in römischer Zeit* (Bâle, 1927), un modèle du genre. L'auteur n'aura probablement pas pu utiliser l'ouvrage de Momigliano sur Claude (cf. cette *Revue*, X, p. 510). Peut-être aurait-il atténué son jugement en accordant plus de personnalité à cet empereur. Le livre de M. Rostovtzeff, « The social and economic history of the roman Empire » est dépassé par sa remarquable édition allemande : « Gesellschaft und Wirtschaft im römischen Kaiserreich » (Leipzig, 1931).

Par sa haute tenue scientifique et littéraire, le livre de L. Homo occupe dignement sa place dans la série des ouvrages consacrés à l'histoire romaine.

J. Béranger.

J. Wolf, *Die römische Kaiserzeit :* Geschichte der führenden Völker, VII, Freibourg in Brisgau, 1932.

On ne trouvera pas dans cette histoire de l'empire romain de faits nouveaux ni de jugements originaux. Mais ce livre mérite d'être lu. L'auteur s'est efforcé de suivre les grands courants (politique, intellectuel et religieux) qui traversent le monde romain d'Auguste à l'effondrement de l'empire. La succession des faits ne sert qu'à montrer comment une nouvelle notion d'état s'est formée, comment la pensée humaine, soit dans l'art, soit dans la religion, s'est manifestée. De là le plan tripartite des divisions de l'ouvrage (politique, pensée, art), chacune montrant le caractère saillant de l'époque. De là aussi un décalage des proportions. Certains chapitres paraîtront trop développés à l'égard de tels autres (huit pages sur Julien ; l'ouvrage en comprend 340). Mais c'est pour mieux souligner le rôle de la pensée dans le monde romain. Le caractère et l'influence du christianisme sont heureusement indiqués, ainsi que la place de l'empire dans l'histoire universelle, son rôle et ce qu'on peut appeler son « potentiel ».

Bon ouvrage, surtout pour les idées générales. Toutefois, si l'on peut passer sous silence des erreurs d'appréciation (Claude), des jugements peu profonds (la personnalité de Julien) ou contestables (Rome aurait tué l'individualité des provinces), on déplore une lacune grave : l'auteur ne fait, pour ainsi dire, aucune part à l'élément social. Or, si l'on se place au point de vue même de M. Wolf, il est impossible, surtout après les magistrales études de M. Rostovtzeff que j'ai mentionnées ci-dessus, de laisser dans l'ombre ce facteur dont l'importance est aussi incalculable que délicate à établir.

J. Béranger.

J. Wells & Barrow, *A short history of the roman Empire :* London, Methuen, 1931.

L'ouvrage posthume de Wells, terminé et complété par Barrow et même une collaboratrice, présente des traces de conceptions différentes. Pas de ligne générale, pas de philosophie de l'histoire proprement dite, mais une foule de renseignements utiles et exacts groupés dans de nombreux chapitres.

L'ouvrage comprend l'histoire du Haut-Empire, d'Auguste à la mort

de Marc-Aurèle. Il touche à tous les aspects de la vie romaine : politique, société, littérature, art, religion. Tout ne peut être personnel dans un livre de ce genre. Mais, en général, les auteurs évitent les lieux communs et ne craignent pas de formuler un jugement original (sur Claude, par exemple).

En appendice, un tableau chronologique, une liste des provinces avec leur qualité et leur date de création, un aperçu sur la carrière sénatoriale et la carrière équestre, un autre sur l'administration du trésor public, une liste synchronique des écrivains latins et grecs, huit cartes très pratiques, font de ce livre un précieux manuel auquel on ne pourrait reprocher que la discrétion et la partialité de la bibliographie.

J. Béranger.

G. Collingwood, *Roman Britain :* Oxford, 1932.

M. G. Collingwood avait publié une partie de ce travail en 1923 dans la collection *World Manuals*. Il l'a remanié et publié à part dans ce petit volume. On connaît les idées de M. Collingwood, archéologue réputé. La partie la plus intéressante de l'ouvrage est constituée par les chapitres sur la vie sociale, sur l'art et sur la religion. Des illustrations soignées donnent une idée claire de la civilisation romaine en Bretagne. Bon livre, pratique et bien informé.

J. Béranger.

Archéologie.

Allen Brown West, *Corinth, results of excavations conducted by the American school of classical studies at Athens*, vol. III, part. II; *Latin inscriptions* (1896-1926) : Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1931, 171 p. in-4°.

On sait que l'École américaine d'Athènes s'est consacrée aux fouilles de Corinthe. Grâce à elle et aux publications où elle consigne les résultats de son exploration archéologique, le temps est proche où l'on pourra démentir Horace et affirmer qu'*omnibus contingit adire Corinthum*. Du moins, disposons-nous, maintenant, d'un recueil où toutes les inscriptions latines trouvées de 1896 à 1926 dans la *Colonia Laudes Iulia Corinthus* sont réunies, complétées et commentées avec un soin et une érudition exemplaires. L'éditeur, M. Allen Brown West, n'a rien négligé pour que les textes nouveaux nous fussent irréprochablement présentés. Aidé d'abord par Miss Lily Ross Taylor dans leur récolement, il a dû assumer seul la responsabilité de la rédaction définitive. Celle-ci lui fait honneur; et l'on ne pouvait nous mettre en mains un instrument de travail plus ample et plus précis. 226 inscriptions ou fragments d'inscrip-

tions, allant de la fin du IIe siècle av. J.-C. à la fin du IVe siècle ap. J.-C., sont classés en deux parties inégales, selon qu'elles appartiennent à la période républicaine ou à la période impériale. La seconde partie est subdivisée par chapitres : dédicaces aux divinités; empereurs et membres de la famille impériale; ordre sénatorial; procurateurs; *archiereis* provinciaux; inscriptions municipales; fragments monumentaux; épitaphes et fragments divers. De copieux *indices* groupent les *nomina*, les *cognomina*, les termes religieux, les termes administratifs, les noms de lieu, les noms communs et, en général, tous les mots latins qui échappent aux inventaires précédents; enfin les abréviations. Pour terminer, une table de concordance a été dressée entre les numéros de la publication et ceux de l'inventaire, afin de faciliter les vérifications sur place à qui désirerait rechercher, soit au Musée de Corinthe, soit sur les chantiers de fouilles, les originaux.

Je doute, d'ailleurs, que beaucoup cèdent à cette tentation; car les curiosités les plus indiscrètes sont d'avance satisfaites par l'édition que M. West nous a mise entre les mains. Si j'avais un regret à exprimer, c'est que l'importance des textes nouveaux ne réponde pas à celle de son travail. Ils enrichissent considérablement l'histoire locale, mais ils ne modifient pas sensiblement notre connaissance de l'histoire générale. Je ne vois guère à retenir pour elle que trois documents. D'abord les distiques par lesquels a été commémoré le franchissement de l'isthme, en 102 av. J.-C., par la flotte romaine dont l'orateur Marc-Antoine devait, en qualité de proconsul, prendre le commandement contre les Pirates; ce fait d'armes accompli par le propréteur [Lucilius] Hirrus le fut, en peu de jours, sans confusion, *cum ratione atque sal*[*ute simul*], à l'hiver de 103-102 av. J.-C. : *anni e tempore*. Puis une dédicace à [Diane] appelée *Pacilucifera*, à moins qu'il ne faille, malgré l'absence de ponctuation, comprendre que c'est la Paix elle-même qui est porteuse de lumière — *Paci luciferae*. Enfin une dédicace à la Victoire sur les Bretons — *Victoriae Britannicae* —, à laquelle, si je ne me trompe, les fouilles de l'école française à Philippes viennent de donner un pendant : *Victoriae Germanicae*.

Jérôme Carcopino.

G. Lugli, *I monumenti antichi di Roma e suburbio*, vol. I : *La zona archeologica* : Roma, Libreria di Scienze e Lettere, 1931, in-16, 490 pages, 104 ill., 7 planches.

Quelques années à peine après la publication de sa *Zona archeologica di Roma*, aujourd'hui épuisée, le professeur G. Lugli s'est trouvé dans l'agréable nécessité d'en donner une nouvelle édition. Il l'a fait — pour notre plus grand bien — d'une manière qui ne saurait que réjouir tous

ceux qui, à Rome, éprouvent le besoin d'un guide à la fois commode, sûr et précis. En élargissant le cadre primitif de son ouvrage, le professeur Lugli se propose cette fois d'y faire entrer tous les monuments anciens de Rome et des environs; le tout en trois volumes, dont celui qui forme l'objet de cette notice n'est que le premier.

Les principes qui ont présidé à la préparation de la présente édition sont les mêmes qui ont assuré l'accueil si favorable que la première a rencontré auprès du public; mais elle est considérablement augmentée, par rapport à celle-ci, et entièrement revue. Cent cinquante pages nouvelles ont été consacrées aux monuments récemment mis à jour ou seulement dégagés (marché de Trajan, forum de César, théâtre de Marcellus, etc.), le nombre des figures a été sensiblement accru. Ce qui fait qu'en fin de compte c'est un travail presque nouveau qu'on a devant soi, au courant des dernières recherches de topographie romaine et richement illustré.

La réputation scientifique de M. Lugli n'est plus à faire. Depuis la mort de Thomas Ashby, ils sont nombreux ceux qui — en Italie ou ailleurs — aiment à le considérer comme la plus haute autorité qu'il y ait dans un domaine qui ne manque pourtant pas de bons connaisseurs; et je partage ce sentiment. Ce n'est donc nullement par manque de déférence pour un mérite trop certain que je vais signaler ici quelques *lapsus* rencontrés au cours de la lecture : c'est simplement dans l'espoir de les voir disparaître, lors d'une réédition qui ne saurait tarder.

Ainsi, à la page 99, à propos du *Tullianum*, je note une phrase où il est dit que *tous* les complices de Catilina y ont été enfermés et exécutés. — A la page 100, l'indication de la date de la consécration par Tibère du temple de la Concorde, restauré à ses frais (10 ap. J.-C.), est suivie d'un renvoi au chapitre xx de la *Vie* de ce prince par Suétone. Or, le biographe situe cet événement après le triomphe pannonien de Tibère, en l'an 12 au plus tôt, et ce sont les Fastes Prénestins qui nous offrent la date exacte : 16 janvier du consulat de P. Dolabella et C. Silanus (*C. I. L.*, I², p. 231 et 308). — Un peu plus loin (p. 138), l'affirmation selon laquelle ce serait le Sénat qui aurait décrété l'érection en l'honneur de César d'une colonne en marbre numidique portant l'épigraphe : *Parenti Patriae*, demande une rectification : c'est la plèbe qui a rendu au dictateur cet hommage posthume, à un moment où le Sénat, qui venait de l'assassiner, se souciait peu d'honorer sa mémoire (Suet., *Jul.*, 85). — La *Julia Augusta* mentionnée par l'inscription 4448 du IIe columbarium de Vigna Codini ne peut guère avoir été « Julie, la fille d'Auguste », comme il est écrit à la page 450, mais, sans doute, Livie, sa femme, qui prit ce nom après la mort de son mari. — Enfin, il est peut-être permis de regretter que M. Lugli n'ait pas estimé utile de rappeler — à

propos de l'arc de Drusus érigé au forum d'Auguste — l'autre arc, consacré à ce prince après sa mort, dont une inscription récemment découverte à Ostie nous a conservé la date (cf. Calza, *Not. Scavi*, 1930, p. 189 = *C. I. L.*, XIV, Suppl. 4535) et que Ashby, sur la seule foi de Tacite, *Ann.*, IV, 9, croyait pouvoir situer à l'extrémité nord des Rostres (Platner-Ashby, *A topogr. Dict. of anc. Rome.* Oxford, 1929, p. 39).

Ce ne sont là, on s'en aperçoit, que des vétilles, qui se laissent à peine noter dans un livre sous plus d'un rapport excellent, et dont la doctrine sévère s'égaie des grâces d'un style limpide et vif.

D. M. Pippidi.

Paléographie.

L. W. Jones, *The script of Cologne from Hildebald to Hermann* : Mediaeval Academy of America, X. Cambridge, Massachusetts, 1932, xii-100 pages, 100 planches.

Le disciple d'Ed. Rand, L. W. Jones, qui se consacre depuis longtemps aux études paléographiques, nous donne le résultat de ses recherches sur l'écriture de Cologne en un volume luxueusement édité.

C'est l'examen d'un manuscrit primitivement attribué à l'école calligraphique de Tours et en réalité écrit à Cologne, qui a conduit l'auteur à étudier l'écriture de ce centre pendant toute la période carolingienne : de l'épiscopat d'Hildebald (785-819) jusqu'à celui d'Hermann (890-923).

M. Jones a pris comme modèle le travail de son maître Ed. Rand sur les manuscrits de l'école de Tours; mais, nous dit-il, ayant limité son étude à une période plus courte, comprenant moins de manuscrits, il a pu faire des descriptions beaucoup plus étendues.

L'étude de M. Jones ne pèche pas, en effet, par le manque de détails, et si l'on peut lui faire un reproche c'est d'avoir été parfois d'une minutie excessive; l'école calligraphique de Cologne, M. Jones l'avoue lui-même, toute intéressante qu'elle soit, est loin d'avoir l'importance de centres comme Tours, Corbie, Fleury qui ont créé un type spécial d'écriture et qui ont eu un rayonnement considérable; Cologne n'a pas eu d'influence sur les centres voisins et on ne peut même pas dire qu'elle ait possédé un style particulier; elle s'est bornée à accueillir les types d'écriture d'écoles étrangères, Tours principalement, et c'est à peine si dans l'écriture et la décoration on peut trouver quelques caractères qui lui soient réellement propres.

Dans ces conditions, une étude sur l'écriture de Cologne devait être concise et mettre en relief les points sur lesquels cette école s'écarte des modèles qu'elle a adoptés, en un mot elle devait nous montrer d'une fa-

çon claire ce qui permet de reconnaître qu'un manuscrit a été écrit à Cologne et non ailleurs.

M. Jones, extrêmement consciencieux, n'a pas cru devoir priver le lecteur d'une foule de détails qu'il a relevés sur les manuscrits de Cologne; mais, comme nombre de ces détails ne sont pas propres à Cologne et se rencontrent sur bien d'autres manuscrits écrits dans d'autres écoles, il fallait réduire ces indications au minimum.

Un chapitre entier du travail de M. Jones, le ch. III consacré à la description des livres (feuillets, dimensions, réglure, reliure, signatures, abréviations et ponctuation), aurait gagné à être considérablement réduit. L'auteur y fait pourtant d'utiles remarques : il attire à juste titre l'attention sur la place occupée dans un feuillet par l'écriture; cette place est en général la même pour tous les folios d'un manuscrit et permet de reconnaître souvent les divers morceaux d'un exemplaire dépecé; M. Jones relève aussi les noms de copistes de Cologne qui sont restés inscrits au bas des marges de certains manuscrits, enfin il note qu'à Cologne l'abréviation *ur* est représentée d'une façon tout à fait particulière par un signe ayant la forme du chiffre 2. Des remarques semblables sont excellentes, mais le malheur est qu'elles sont noyées dans une foule de détails qui auraient pu être sacrifiés sans inconvénient.

Ce que M. Jones nous dit de la librairie de Cologne et de l'histoire de l'écriture d'Hildebald à Hermann est plus substantiel, il nous montre comment l'écriture de Cologne qui est avant l'épiscopat d'Hildebald une mérovingienne, soignée il est vrai et calligraphiée, accomplit son évolution complète sous ce prélat pour devenir une minuscule caroline large et ronde sur le modèle de celle de Tours.

Comme la minuscule, la lettre majuscule évolue; le mélange barbare de capitale et d'onciale que l'on voyait tracé sur les manuscrits mérovingiens tend à disparaître, les genres différents de lettres, capitale d'une part, onciale de l'autre, se séparent et l'onciale se fait une place privilégiée.

Dans la décoration on observe une certaine variété de tons, les couleurs employées ne sont plus uniformément le noir et le rouge : le bleu, le jaune, le vert sont employés aussi, et le fait est digne de remarque, car après Hildebald la décoration redeviendra plus sobre, et le noir et le rouge seront pour ainsi dire les seuls utilisés.

Enfin, à mesure que l'influence de Tours grandit, celle des modèles anglo-saxons et irlandais recule, il en reste quand même quelques traces, mais de moins en moins nombreuses.

C'est sous l'épiscopat de Gunther (850-863) que l'écriture de Cologne atteint sa perfection, à ce moment-là, c'est une belle écriture droite, claire et régulière, dans la tradition de celle de Tours; parmi les majus-

cules l'onciale a une place prépondérante; la décoration est sobre, distinguée, quelques lettres initiales sont ornées de volutes simples et le noir et le rouge sont les seules teintes employées.

Sous les évêques suivants et jusqu'à la fin de l'épiscopat d'Hermann, l'influence de l'école de Tours se fait toujours sentir; certes, les manuscrits présentent parfois quelques rares caractères qui décèlent une influence irlandaise ou anglo-saxonne, mais c'est peu de chose, et l'écriture de Tours règne complètement étendant son domaine partout, sur les minuscules, les majuscules, sur le système abréviatif et sur la ponctuation.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'école de Cologne ait été un simple prolongement de celle de Tours; en dépit d'un manque d'originalité, l'école de Cologne grâce à son intelligente adaptation des styles étrangers possède certains caractères intéressants et elle méritait de faire l'objet d'une étude.

Le regret que nous pouvons formuler devant le travail si consciencieux de M. Jones, c'est que ces caractères particuliers qui existent et que l'auteur a décelés çà et là n'aient pas été mis davantage en lumière; les descriptions sont abondantes et minutieuses, mais nous aurions aimé avoir un guide plus ferme, plus autoritaire même au besoin.

Nous ne voudrions pas donner l'impression, par les critiques que nous avons faites, que nous n'apprécions pas le travail de M. Jones. C'est une œuvre sérieuse, méthodiquement conduite et qui représente une somme considérable d'efforts; c'est aussi une œuvre utile : les planches judicieusement choisies que l'auteur a jointes à son livre forment un vaste tableau des écritures des copistes qui ont transcrit les manuscrits de Cologne. Grâce à M. Jones, le savant possède ainsi un solide instrument de travail et nous sommes persuadés que cette étude pourra rendre de grands services au paléographe et à l'éditeur de textes.

F. Grat.

Droit.

A. Giffard, *Leçons de procédure civile romaine :* Éditions Domat-Montchrestien, 1932, 205 pages in-8°.

Le temps n'est plus où les « humanités » permettaient de résoudre les problèmes les plus ardus et les plus techniques de l'antiquité classique. Aucun latiniste ne s'aviserait aujourd'hui d'expliquer Tite-Live sans joindre à sa culture de philologue de sérieuses connaissances historiques, et c'est devenu un lieu commun qu'il faut être juriste pour traduire Cicéron. Dans ce domaine du droit, ce ne sont pas les ouvrages de référence qui manquent, et je me plais à signaler aux latinistes le dernier manuel de procédure romaine en langue française, ces *Leçons de Procédure*

civile romaine que M. Giffard, après les avoir enseignées à la Faculté de droit de Paris, a eu l'heureuse idée de publier.

On y trouvera un exposé clair et pénétrant de la procédure romaine aux différentes époques de son histoire. M. Giffard a conservé dans ses grandes lignes — et il a eu raison à mon sens — le plan traditionnel qui consiste à étudier successivement les Actions de la Loi, la Procédure formulaire, la Procédure extraordinaire.

Naturellement M. Giffard trouvait sur son chemin un grand nombre de questions controversées. Sur toutes il prend parti, soit qu'il adopte une des théories qui se partagent l'opinion des romanistes, soit qu'il apporte une solution personnelle, et ce n'est pas là le moindre intérêt de l'ouvrage, car les idées de M. Giffard sont toujours intéressantes et ingénieuses, et certaines ont une portée considérable.

Il ne saurait être question de les exposer dans une *Revue* qui ne s'adresse pas à des techniciens. Encore moins de les discuter. Je voudrais seulement présenter deux ou trois observations sur des points où le droit touche à la philologie.

Sur l'énigme de *vindiciae*, cette *crux* des latinistes et des juristes, M. Giffard a une opinion très nette. Il estime que ce mot désigne la violence légale, la *vis civilis et festucaria* dont parle Aulu-Gelle, *N. A.* 20, 10, 10. *Vindicia* serait donc originairement l'affirmation de force. Ce sens originaire, les étymologistes paraissent disposés à l'accepter (cf. Ernout et Meillet, *s. v°.*), et pour ma part je suis d'autant plus porté à l'admettre que la *vindicatio* originaire n'est à mon avis qu'une affirmation de force. Reste à savoir si le mot n'a pas, dès une époque ancienne, changé de sens. Or, il semble bien que déjà anciennement *vindiciae* ou *vindicia* s'applique à la chose litigieuse. C'est la définition qu'en donne Festus : « res eae de quibus controversia est ». Mais surtout il nous rapporte, d'après Cincius (contemporain de Cicéron) une ancienne définition : « Vindiciae *olim* dicebantur glebae illae quae ex fundo sumptae in jus adlatae sunt. » Il paraît difficile de négliger ces textes, et je serais enclin, pour ma part, à rapporter au sens précis et matériel de *vindiciae* que donne Cincius l'énigmatique disposition des XII Tables : « Si vindiciam falsam tulit... » Elle viserait le délit de celui qui a apporté *in jus* une *falsa glaeba*, c'est-à-dire une glèbe n'appartenant pas au champ litigieux. Sans doute à nos yeux de modernes cela ne constitue pas un délit, mais les Romains des XII Tables n'étaient pas des modernes... Bref, je me représenterais l'évolution sémantique du mot de la manière suivante : 1° Très anciennement, affirmation de force (et de droit) portant sur une chose : *vindicia* = *vindicatio*. 2° La chose elle-même sur laquelle porte cette affirmation. C'est à cette seconde étape de l'histoire du mot que se rapporterait non seulement la règle des XII Tables que je viens de citer,

mais la désignation des *praedes litis et vindiciarum* (où *lis* et *vindiciae* sont à peu près synonymes). Dès lors l'expression *dicere vindicias secundum aliquem* aurait signifié donner à l'un des plaideurs la possession provisoire de la chose. 3° On comprend aisément comment cette expression a pu, par extension, signifier donner l'avantage provisoire pendant le procès, même en l'absence de *res* proprement dite, comme c'est le cas dans la *causa liberalis* où le préteur *secundum libertatem vindicias dicebat.*

En étudiant la formule, M. Giffard, partant de cette constatation que dans certains textes les formules sont rédigées à la deuxième personne et dans d'autres à la troisième personne de l'impératif, en arrive à penser que les formules figuraient dans l'Édit du préteur[1] à la troisième personne, tandis que la formule concrète, celle où les blancs du formulaire se trouvaient remplis et qui sera délivrée au juge, était rédigée à la deuxième personne. Cette conjecture se heurte au texte de Gaius IV, 46, qui porte à la fois la troisième personne pour la nomination du juge : *Recuperatores sunto*, et la deuxième pour la *condemnatio :* « condemnate... absolvite ». Il me paraît beaucoup plus simple d'admettre qu'en effet, dans tous les cas, le juge était nommé à la troisième personne, tandis que l'ordre qui lui est donné était rédigé à la deuxième personne. Et cette différence de rédaction peut s'expliquer assez aisément si l'on observe que la désignation du juge est l'œuvre des plaideurs, tandis que le pouvoir de condamner ou d'absoudre est l'effet d'une injonction impérative du magistrat.

Henry Lévy-Bruhl.

Latin médiéval.

M. Grabmann, *Eine lateinische Uebersetzung der pseudo-aristotelischen Rhetorica ad Alexandrum :* Sitzungsberichte der Bayer. Akademie der Wissenschaften, Philosoph.-histor. Abteilung, 1931-1932, n° 4, 81 pages.

Cet ouvrage contient deux parties : une étude d'histoire littéraire concernant, d'une manière générale, l'enseignement de la rhétorique au moyen âge et, plus particulièrement, les traductions de la rhétorique d'Aristote, dont l'auteur s'est déjà occupé à plusieurs reprises; enfin, une deuxième partie contenant l'édition du seul manuscrit actuellement connu de la traduction latine de la Rhétorique à Alexandre, faussement attribuée à Aristote (Cod. Vat. lat. 2995). Ce manuscrit a été copié vraisemblablement au commencement du XIVe siècle.

1. M. Giffard les appelle édictales, de même que (p. 85) il appelle les actions édictales ou décrétales selon qu'elles figurent ou non dans l'Édit. C'est une terminologie commode, bien qu'elle soit étrangère aux textes.

On se demande qui peut bien être le traducteur de la Rhétorique à Alexandre, laquelle est très probablement l'œuvre d'Anaximène de Lampsaque. Les procédés employés par le traducteur paraissent assez propres à aiguiller les recherches. La traduction est purement mécanique. On a rendu le texte grec mot à mot, sans tenir aucun compte de l'esprit de la langue latine, bien plus, sans tenir compte des règles élémentaires de la grammaire, à tel point que cette traduction latine pourrait servir excellemment à un éditeur du texte grec. Or, ces procédés particuliers de traduction se retrouvent dans la Rhétorique et la Politique d'Aristote traduites en latin par le moine dominicain Guillaume de Mœrbecke, ami de saint Thomas d'Aquin. C'est donc ce moine flamand qui est vraisemblablement l'auteur de la traduction de la Rhétorique à Alexandre. L'édition, avec un apparat critique forcément limité — puisqu'il n'y a qu'un seul manuscrit — est soignée et bien au point.

M.-G. Nicolau.

A. Blaschka, *Das Prager Universitätsprivileg Karls IV. Eine Untersuchung zur lateinischen Kunstprosa des Mittelalters :* extrait du *Jahrbuch des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen*, t. III, 1932, p. 57-102.

L'objet de cette étude est l'examen au point de vue du rythme prosaïque d'un diplôme octroyé le 13 mars 1348 à l'Université (allemande) de Prague par le roi Charles IV. Le texte avait été rédigé par Nicolas Sortes, chanoine de Laon, qui, à ce moment-là, faisait partie de la suite du roi (depuis le 25 avril 1347 jusqu'au 25 juillet 1349). La majeure partie des phrases du texte a été empruntée aux lettres de Petrus de Vineis, qui, un siècle auparavant, avait joué un rôle important dans le royaume de Sicile et dont le recueil de lettres passait pour un modèle du style épistolaire.

D'abord, le fait que le texte de ce diplôme est un véritable centon est par lui-même extrêmement significatif et témoigne de la décadence, très marquée au XIVe siècle, de la technique du rythme prosaïque. L'auteur n'a pas aperçu ce point capital, qui aurait dû dominer ses recherches et lui aurait permis de déterminer la place qui revient, dans l'histoire de la prose rythmique, au texte en question. M. Blaschka, au contraire, se livre longuement à des considérations générales et à des lieux communs sur l'universalité de la langue latine au moyen âge, sur la personnalité du scripteur (graphologie!), sur l'éclat de la culture intellectuelle à cette époque et sur la perfection qu'avait atteinte la prose rythmique, laquelle précisément touchait à son déclin et n'apparaît nullement dans le texte qu'il examine. Une bonne méthode aurait exigé, en pareil cas, de faire un examen complet des lettres de Petrus de Vineis et de comparer le ré-

sultat avec les procédés rythmiques employés par la chancellerie de Charles IV. L'auteur s'est borné à passer à la loupe uniquement les textes qui l'intéressaient directement — et encore il y a bien des inadvertances, même à ce point de vue[1] — aussi n'est-il pas étonnant de voir que des détails insignifiants, des faits courants — par exemple les interversions dans l'ordre des mots, interversions rendues nécessaires par le rythme — sont considérés comme des traits caractéristiques ou bien comme des particularités remarquables. Les interversions dans l'ordre des mots avaient déjà été signalées par Sacerdos et par saint Augustin[2]. On les voyait, mille ans auparavant, dans les actes de la chancellerie impériale romaine. L'auteur s'étonne que la construction des phrases soit plus simple chez Petrus de Vineis que chez Nicolas Sortes (p. 73). La raison en est bien simple : c'est que ce dernier n'admet, à la fin des phrases ou des membres de phrase plus importants, que le *cursus velox* et exclut absolument le *cursus planus*, tandis que son modèle était moins rigoureux sur ce point. En voici un exemple caractéristique. Sortes écrit : *ad inuestigandas gyrum terre* SCIÉNCIAS CIRCUÍRE, *naciones* EXPÉTERE PEREGRINAS, alors que son modèle portait : *ad inuestigandas scientias peregrinas* NATIÓNES EXPÉTERE (*cursus tardus*).

Cette réduction excessive du nombre de clausules admises est un signe de décadence : on essaye de donner une impression du rythme par une répétition continuelle et monotone des mêmes clausules; de la sorte, celles-ci ne risquent plus de passer inaperçues.

La décadence se manifeste encore dans le fait que le *cursus velox* est admis quelle que soit la coupe, alors que Petrus de Vineis n'admettait que le type normal, terminé par un mot de quatre syllabes. On sait, en effet, que le *cursus* est caractérisé par une distribution symétrique des syllabes atones autour de la coupe : le dernier mot a autant de syllabes atones prétoniques que le mot pénultième a de syllabes atones posttoniques. Les deux sommets rythmiques (les accents) se trouvent à égale distance de la coupe, comme je l'ai montré pour la première fois dans mon ouvrage sur l'origine du *cursus*.

Enfin, alors que l'étendue des phrases ou de membres de phrase terminés par une clausule est bien délimitée chez Petrus de Vineis, dans le diplôme royal l'étendue en est très variable.

1. Ainsi, dans le texte du diplôme donné par l'auteur, les mots *subtilitas* (l. 16) et *praecipimus* (l. 42) auraient dû être marqués de croix, d'après le système de notation — très compliqué — adopté par l'auteur, parce qu'ils ne figuraient pas sous cette forme dans le modèle. De même, pour le mot *propinacionis* (l. 15), on ne peut pas savoir s'il figurait ou non dans le modèle, et cela est important.

2. Voir mon ouvrage sur l'*Origine du Cursus rythmique*, p. 38, n. 4, et les auteurs cités. Cf. Di Capua, dans les *Miscellanea Agostiniana*, vol. II, p. 630-632 (idées extrêmement sujettes à caution).

Aucune de ces différences entre le style du modèle et celui du diplôme n'a été relevée par l'auteur. Il ne paraît pas connaître la distinction entre les types normaux et les types anormaux du *cursus*[1]. Quant à l'importante question de l'étendue des phrases, l'auteur semble ignorer les importants travaux de Fr. Blass, Ch. Graux, H. Diels, Mommsen, et n'a accordé aucune attention au chapitre, bien fait, que M. Novotný a consacré à la question de la colométrie dans son *État actuel des études sur le rythme de la prose latine*. Sans doute, il a bien compté le nombre de syllabes des phrases, mais n'en a tiré aucune conclusion. Ainsi le mot *propinacionis* (ligne 15 du texte publié par l'auteur) rend trop longue la phrase : cela n'est pas surprenant pour le texte du diplôme, mais cela l'est pour le modèle, où cependant il figure (p. 84). Est-ce une inadvertance de l'auteur, puisque, dans le texte du diplôme, il l'avait marqué d'astérisques, ce qui voudrait dire que le mot ne figurait pas dans le modèle ?

Quand l'auteur relève des différences entre le texte de Nicolas Sortes et son modèle, ce sont presque toujours des faits insignifiants, dont on aurait dû au moins, puisqu'on les signalait, en donner la raison. Ainsi, au lieu de *iussimus communiri*, le diplôme porte *praecipimus communiri* (p. 75, n. 19). Pourquoi Nicolas Sortes a fait ce changement, dans une forme sacramentelle, alors que les deux clausules sont équivalentes au point de vue rythmique (les deux appartiennent au type du *cursus velox*) ? Tout simplement parce que le mot *iussimus* figurait déjà dans la proposition précédente. On pourrait encore signaler une infinité d'autres lacunes et un bon nombre d'observations superflues.

L'ample bibliographie dont est surchargé l'ouvrage a été composée au hasard des lectures : on y trouve cité des ouvrages sur la graphologie, sur les hiéroglyphes, etc. Mais le hasard, qui est un dieu malicieux, n'a pas aidé l'auteur à découvrir les ouvrages de L. Havet, A. W. de Groot, Laurand, Collinet (qui cependant avait examiné la question du rythme dans les actes de la chancellerie impériale romaine, dont les chancelleries impériales allemandes avaient été les héritières). Après de telles lacunes, il serait presque inconvenant de relever encore l'omission de mes propres travaux. Félicitons néanmoins l'auteur — qui, peu familier à ce genre de recherches, a dû faire un gros effort — d'avoir attiré l'attention sur ce document qui est important et mérite d'être examiné de nouveau, car les problèmes que soulève, au point de vue du

1. Ce qu'il en est dit, p. 69, n. 12, d'après A. C. Clark, est parfaitement inexact, puisque l'auteur anglais lui-même ne faisait pas de discrimination entre les divers types d'une même clausule, et les admettait toutes comme également bonnes. Voir la critique dans mon ouvrage sur l'*Origine du cursus rythmique*, p. 2, n. 2; p. 110 et 145.

rythme, le texte du diplôme sont d'un réel intérêt : ce n'est rien de moins que la question de la dégénérescence et de la disparition du *cursus* accentuel au cours du XIVe siècle, question presque aussi importante sinon aussi difficile que celle des origines du *cursus*.

M.-G. Nicolau.

Saxonis Gesta Danorum, rec. J. Olrik et H. Ræder : Hauniæ, 1931, LI-609 pages in-8°.

Les *Gesta Danorum*, qui racontent l'histoire des Danois des origines à la fin du XIIe siècle, ne présentent, comme œuvre latine du moyen âge, qu'un très médiocre intérêt littéraire.

L'auteur, le chroniqueur *Saxo*, surnommé pourtant *Grammaticus* à cause de son instruction, emploie un style sans grand relief où le pastiche des modèles antiques est constamment visible; il reproduit, en les transformant à peine, des expressions et des phrases entières des auteurs classiques, en particulier de Valère-Maxime qui a été son modèle d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

Mais, si les *Gesta* sont d'un mince intérêt littéraire, il n'en est pas de même au point de vue historique; ils constituent une source capitale de l'histoire du Danemark et des pays scandinaves au moyen âge. Pour la seconde partie du XIIe siècle, où l'auteur est contemporain des événements qu'il raconte, leur importance est considérable; le chroniqueur Saxo, clerc de noble naissance, compagnon de l'évêque de Roskilde Absalon, était bien placé pour connaître et décrire les faits marquants de son époque.

Même la première partie des *Gesta*, où l'auteur raconte les origines fabuleuses des Danois et le début de leur histoire, n'est pas sans intérêt à cause des légendes danoises, norvégiennes et islandaises qui y sont rapportées; en un mot, ce texte possède, tant au point de vue de l'histoire que du folklore, une réelle valeur, et l'on doit savoir gré à MM. J. Olrik et H. Ræder de nous en avoir donné une édition qui réponde à toutes les exigences de la critique.

Dans l'introduction, M. Olrik examine avec soin toutes les questions relatives aux *Gesta* (anciennes éditions, manuscrits, sources de la chronique); la personnalité du chroniqueur et la façon dont les *Gesta* ont été rédigées font également l'objet d'une utile discussion.

Quant à l'édition du texte, elle était relativement aisée, il suffisait de prendre comme base l'édition donnée à Paris, en 1514, par Christiernus Petrus; c'est là, en effet, la seule source complète des *Gesta;* Christiernus Petrus a utilisé un bon manuscrit, aujourd'hui perdu, mais malheureusement son travail n'est pas exempt d'erreurs dues surtout à des fautes de lecture ou d'impression.

En dehors de l'ouvrage imprimé en 1514, il n'y a que fort peu de chose; le seul fragment manuscrit digne de remarque est représenté par quatre feuillets de la fin du XIIe siècle, autrefois à Angers et maintenant à Copenhague, qui ont vraisemblablement fait partie du manuscrit original; à part cela, les autres fragments et les traces des *Gesta* qu'on peut retrouver dans des œuvres postérieures sont de peu d'importance.

Si la tâche de l'éditeur était relativement aisée, il ne faut pas croire qu'elle ne présentait aucune difficulté, et MM. Olrik et Ræder ont eu le mérite de savoir mettre en œuvre tous les matériaux, tant manuscrits qu'imprimés, qui pouvaient concourir à l'établissement sérieux du texte des *Gesta Danorum*.

F. Grat.

Ouvrages scolaires.

F. Charmot, *L'art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat*, I : *Conseils généraux;* II : *Méthodes pratiques* : Paris, De Gigord, 226 + VIII pages et 204 + VIII pages.

Ces deux petits volumes reflètent à la fois l'expérience de l'éducateur et la culture de l'humaniste. A travers ces pages si denses, consacrées successivement à toutes les disciplines, on devine la connaissance des générations nouvelles, de leurs ardeurs non moins que de leurs déficiences. Aux élèves incurablement inattentifs, mobiles dans leurs intérêts et dans leurs passions, médiocrement épris de l'effort de l'esprit, sont proposées des cures physiques, morales et intellectuelles, dont il serait intéressant d'analyser les combinaisons et les chances d'efficacité. Mais je ne puis ici que considérer l'enseignement du latin.

Plusieurs chapitres sont consacrés au thème, à la version et à l'explication orale. La version surtout exigera un travail minutieux, lecture attentive, examen des articulations, vérification des formes, etc... Je relève parmi ces prescriptions d'excellents conseils : souligner les verbes au subjonctif, ce temps perfide qui occasionne aux examens tant de naufrages; rechercher le sens premier du mot; rendre fidèlement le texte sans ajouter ni retrancher, etc.

Sur l'ordre des mots et le respect qu'on doit lui conserver, il faudrait s'entendre. Les ouvrages de M. Marouzeau sur ce point ont montré que français et latin sont bien loin de concevoir l'importance des parties et surtout de la mettre en évidence de la même manière. Si la place relative des sections de la phrase exige les plus grands égards, il est fort rare que dans ces sections même l'ordre doive et même puisse être maintenu.

Ces deux petits livres nous transportent bien loin du latin récréatif, du « s'instruire en s'amusant », qui résume le programme de tant d'édu-

cateurs. Cette austérité est presque un repos après les laborieux efforts accomplis par notre génération pour en éviter à celle qui la suit. Et qui sait si les élèves n'auront pas plaisir à découvrir dans ce livre fait pour eux que le jeu et le travail appartiennent à deux compartiments distincts de l'existence?

A. GUILLEMIN.

A. WIBLÉ, *Le latin et l'éducation des jeunes filles :* Paris, Imprimerie « Je sers », 1931, 236 + IX pages.

Mme Wiblé-Gaillard a été, comme beaucoup d'autres professeurs de notre époque, saisie par la « grande pitié des petits écoliers ». Comme nous sommes loin avec elle de l'école-geôle, des maîtres tout noirs et des verges ensanglantées jonchant le sol de la classe! Mme Wiblé-Gaillard propose une remise au point de la méthode Montessori-Thibert. Au premier stade, jeux pittoresques (homme noir, loto, etc...) procurant l'acquisition de la morphologie; puis versions illustrées avec projections. Tout cela sera parfait, si l'on ne perd pas de vue qu'illustration et jeu sont le moyen, acquisition de la science grammaticale et intelligence des textes la fin; et que, faute de la surveillance du professeur, le rapport pourrait se renverser. La troisième partie de la méthode consiste en une conversation-discussion, amorcée par chaque version. On trouvera peut-être que les textes choisis sont surprenants : orientation des appartements (Vitruve); guérison des luxations (Caton); bains (Celse), etc... Ces sujets et ces auteurs sont-ils les plus propres à faire connaître la pensée latine? Si l'étude du latin se limite à celle de techniciens et de questions techniques, ne cessera-t-elle pas d'être une culture générale sans pour cela devenir une culture scientifique? L'auteur répondra que son but est avant tout de redonner de l'intérêt aux études classiques en présentant le latin comme véhicule de la civilisation et instrument de vie (p. 48 et suiv.), et il faut bien dire que tout son livre, issu d'une expérience attentive, méthodique, passionnée de l'enseignement élémentaire, a le plus souvent l'allure d'un plaidoyer convaincant.

A. GUILLEMIN.

IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1933

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1933.

Président : M. A. Ernout.

Membres présents. — MM. E. Albertini, G. Arnoux, D. Barbelenet, Mme A. Biancani, MM. J.-M. Bordenave, L. Brun, J. Carcopino, L. A. Constans, A. Dain, J. Dumoulin, R. Durand, P. Duval, Mlle S. Eisenberg, MM. A. Ernout, E. Faral, L. Ferté, W. Fitzgerald, G. François, J. François, Mlle A. Freté, M. J. Gagé, Mlle A. Guillemin, M. E. Jolivet, Mme P. Laurent-Schwob, M. J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. A. Meillet, L. Mertz, E. Michon, Pépin-Lehalleur, Mlle H. Pétré, M. l'abbé L. Pichard, MM. A. Pinaud, E. K. Rand, Ch. Samaran, W. Seston, le P. N. Twombly, M. J. Vendryes, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. A. Ernout, président, souhaite la bienvenue à M. E. K. Rand, de l'Université Harvard, professeur d'échange à la Sorbonne, présent à cette séance, et à M. J. Gagé, venu tout exprès de Strasbourg pour présenter la communication inscrite à l'ordre du jour. Le registre des séances signale, en outre, la présence de plusieurs professeurs de province ou de l'étranger, M. W. Seston, de Strasbourg, M. P. Duval, de Rouen, M. Fitzgerald, de Boston, Mlle S. Eisenberg, de Munich.

M. J. Marouzeau renseigne la Société sur les événements qui se sont passés depuis la séance de mai : mariage de notre Trésorière, Mme Laurent-Schwob, que Mlle J. Wuilleumier a bien voulu suppléer en attendant l'élection de décembre; congrès des linguistes à Rome, qui a été pour de nombreux membres de la Société venus de différents pays l'occasion de resserrer les liens qui les unissent.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. D. Barbelenet présente une observation relative à *la question de l'aspect.* Après avoir rappelé que les verbes latins expriment les uns l'action ou l'état se poursuivant d'une manière homogène, les autres l'action en tant que productrice d'un nouvel état, il montre que les exemples

de verbes construits avec *donec* donnés par le *Thesaurus* précisent cette distinction : *donec* au sens de « jusqu'à ce que » ne peut être suivi d'un verbe perfectif accompagné d'une négation, puisque la négation du changement d'état équivaudrait à l'affirmation de la continuité; deux fois seulement dans ce sens *donec* est accompagné d'une négation, mais alors le verbe est duratif. Il montre ensuite pourquoi l'imparfait ne peut s'employer après *donec* au sens de « jusqu'à ce que », non plus que le plus-que-parfait, quel que soit le sens de la conjonction. Puis il constate que le futur simple est généralement duratif, parce qu'il exprime que l'effet de l'action attendue se prolonge après sa production.

M. A. Meillet fait observer que les faits apparaissent avec plus de netteté si à l'opposition de perfectif et imperfectif on substitue celle de déterminé ou indéterminé, empruntée aux langues slaves.

II. — M. J. Gagé essaie d'élucider le *problème des jeux séculaires de l'empire romain* en établissant une distinction radicale non seulement entre deux computs, mais entre deux rituels. La plupart des érudits opposent à la série des jeux séculaires d'Auguste, de Domitien et de Septime-Sévère la série des jubilés de Rome de Claude, d'Antonin et de Philippe (en 800, 900 et 1000 *ab urbe condita*), sans d'ailleurs préciser en quoi différaient les cérémonies. En fait, une analyse attentive de tous les témoignages, sans oublier les inscriptions provenant du Tarentum et les monnaies, permet d'établir :

1° Que les jeux de Claude, jubilaires par le comput, sont, par leur forme, de très authentiques jeux séculaires;

2° Que le millénaire célébré par Philippe, au contraire, n'a rien à voir, malgré certaines apparences, avec le rituel des quindécemvirs, mais s'appuie essentiellement sur celui des *Rômaia*. Or, le rituel des *Rômaia* ne date que du règne d'Hadrien et résulte de la coïncidence, le 21 avril : *a)* des *circenses* du *natalis Urbis; b)* des rites de fondation et d'anniversaire du *templum Urbis*. Cette double institution d'Hadrien a donc eu pour effet de scinder définitivement en deux la tradition séculaire, en opposant aux prétentions des quindécemvirs non seulement un comput rival, mais un rituel concurrent. Désormais la *religio sacrae urbis*, de plus en plus puissante, tend à éclipser la religion archaïque du Tarentum, et les jeux de Philippe finissent par passer pour les *saeculares ueri*. Il est probable que les jeux d'Antonin ont bien été le premier exemple de ces nouveaux jubilés. Il n'y a pas lieu d'admettre l'existence de vrais jeux séculaires après ceux de Sévère, ni de vrais jubilés après celui de Philippe; mais on trouve encore dans la seconde moitié du IIIe siècle des allusions séculaires qui paraissent se rapporter à la fois à la religion de l'éternité de Rome et à la mystique du *saeculum* impérial.

Le président félicite vivement M. Gagé de la solidité en même temps que de l'agrément de son exposé.

D'intéressantes observations de MM. Albertini et Carcopino amènent M. Gagé à préciser plusieurs points de sa démonstration.

II.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1933.

Président : M. A. Ernout.

Membres présents. — MM. E. Albertini, G. Arnoux, D. Barbelenet, J. Bayet, H. Bernès, J. Bloch, J. M. Bordenave, abbé G. de Boussineau, J. Carcopino, P. Collinet, L. A. Constans, A. Cordier, A. Dain, J. Dumoulin, A. Ernout, L. Ferté, W. E. Fitzgerald, Mlle A. Freté, MM. E. Garreau, F. Grat, Mlle A. Guillemin, M. P. de Labriolle, Mme P. Laurent-Schwob, MM. G. Le Bras, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mgr Mayol de Lupé, MM. E. Michon, Palet, abbé L. Pichard, A. Piganiol, A. Pinaud, R. Rabouam, E. K. Rand, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, le P. J. Twombly, Mlle J. Wuilleumier.

Communications à l'ordre du jour.

I. — Mlle A. Freté, tirant parti d'un travail en cours sur saint Ambroise, indique que la *collaboration nécessaire du droit et de la philologie* trouve dans la patrologie latine un domaine fertile et encore peu exploité. Certains écrivains latins chrétiens présentent un grand nombre d'allusions juridiques, dont l'étude peut servir à faire mieux connaître l'évolution des institutions romaines dans la période préjustinienne et mieux apprécier la part de l'influence chrétienne dans cette évolution; des ouvrages récents sur Tertullien, Lactance, etc., l'ont prouvé. En outre, des recherches de ce genre ont un intérêt au moins égal du point de vue littéraire et philologique; l'influence de l'élément juridique sur la formation intellectuelle de certains Pères est à mettre en lumière, et c'est un événement à souligner que l'incorporation du droit romain à la pensée et à la langue du christianisme.

M. P. Collinet, félicitant Mlle Freté de l'exemple qu'elle donne, approuve chaleureusement le principe des recherches juridico-philologiques, et signale en particulier la nécessité d'une connaissance exacte du vocabulaire des Pères pour l'étude des interpolations du *Corpus iuris ciuilis*.

II. — M. H. Lévy-Bruhl propose une explication nouvelle du terme *paricidas*. Le texte de la loi attribué à Numa : « Si qui hominem liberum dolo sciens morti duit, parricidas esto » a fait l'objet d'un grand nombre d'interprétations, dont aucune ne paraît vraiment satisfaisante. M. Lévy-Bruhl interprète : « Celui qui tue un « homo liber » (c'est-à-dire un plébéien) est traité comme le meurtrier d'un « pater » (sc. un patricien) ».

Cette traduction se justifie par l'histoire sociale de Rome, où, à l'origine, les seuls éléments actifs de la cité étaient les *patres*, et où, par conséquent, seul le meurtre d'un *pater* était réprimé par une peine publique. A côté, ou plutôt en marge de la société, se trouvaient les *homines liberi*, qui sont pour la plupart, sinon pour la totalité, des plébéiens (le mot *homo* à cette époque ayant un caractère plutôt péjoratif et n'étant jamais appliqué aux *patres*). Le meurtre d'un *homo liber* n'est pas réprimé par l'État. Il donne peut-être lieu à des représailles, mais non à une sanction publique. Quand l'organisation sociale de Rome se modifia et que les plébéiens prirent place dans la cité, il devint nécessaire de protéger leur vie. C'est ce que fit la loi dite de Numa, en décidant que désormais le meurtre de tout *homo liber* serait puni à l'égal du meurtre d'un patricien.

Cette conjecture, qui paraît donner à la loi un sens acceptable du point de vue historique et juridique, se heurte à des objections tirées de la phonétique. Il semble difficile d'admettre que le groupe *-atr-*, si stable en latin, ait pu aboutir à *-arr-*. En tout cas, les grammairiens et historiens anciens sont tous d'accord sur le rattachement à *pater*, et c'est sans doute l'évolution sémantique des mots *homo* et *pater* qui a peu à peu rendu la loi inintelligible aux Romains comme aux interprètes modernes.

M. Ernout dit qu'il est contraint — à son corps défendant — de maintenir l'objection phonétique. On ne voit pas comment *pătri-* aurait pu aboutir à *pā(r)ri-*.

M. Marouzeau fait observer que même l'hypothèse d'un accident phonétique est à peine concevable : l'étymologie admise par les Latins pourrait être invoquée, s'il y avait lieu, pour expliquer une altération de *pari-* en *patri-*, mais elle devait prémunir le mot contre l'altération inverse.

M. Carcopino pense qu'il y a peut-être une conciliation possible entre les deux exigences, également impérieuses, de la forme et du sens, si l'on accepte le rattachement déjà proposé au sanskrit « puṛsa- » = homme; le mot, appliqué d'abord aux seuls patriciens, se serait étendu aux plébéiens quand ceux-ci devinrent des éléments actifs de la cité. D'autre part, il estime que l'interprétation proposée est de nature à jeter des doutes sur l'attribution de la loi à Numa, que M. Lévy-Bruhl reconnaît fort douteuse en effet.

M. Piganiol se demande si le parricide (meurtre d'un père) n'a pas été sinon réprimé, du moins flétri, à une époque déjà très ancienne. Il cite à l'appui des faits grecs.

M. Bayet observe, dans le même sens, le caractère fortement magique de la peine des parricides.

M. Collinet se demande si la date à laquelle M. Lévy-Bruhl fait remonter cette conquête de la plèbe n'est pas trop ancienne.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(9 décembre 1933).

Président : M. A. Ernout.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. A. Ernout, président, rend hommage à la mémoire de notre ancien président, Émile Chatelain, récemment décédé :

« Avant d'ouvrir notre assemblée générale, je me dois d'exprimer en votre nom la douleur que nous a causée la mort de M. Émile Chatelain. Les jeunes membres de la Société des Études latines ne peuvent avoir de lui qu'une image incomplète : ils ne l'ont vu que sous la forme d'un aimable vieillard, d'une modestie qui allait jusqu'à la timidité, qui présidait à nos débats avec une indulgence discrète et souriante. Pour ceux de ma génération, qui l'ont connu dans la pleine vigueur de son âge, qui l'ont suivi dans son enseignement, ils en garderont un souvenir plus riche et plus profond. Disciple et parent de Jules Quicherat, il avait acquis de ce maître une connaissance incomparable du vocabulaire et de la grammaire, et surtout une science de la métrique qu'il devait utiliser pendant toute sa vie avec un rare bonheur. Il tournait le vers latin avec une virtuosité aujourd'hui perdue — et cette seule constatation suffit à mesurer la distance qui sépare sa génération de la nôtre. Les « anciens » de l'École des Hautes-Études ont encore de ces petites plaquettes où, à propos d'un événement de la vie universitaire, Émile Chatelain avait improvisé une odelette ou une épigramme, dans une langue toute nourrie de la sève des poètes latins. Et, à ces qualités d'humaniste, il joignait la connaissance parfaite d'une discipline exacte, la paléographie. Tout jeune encore, il parcourut l'Europe pour rassembler les matériaux de sa *Paléographie des classiques latins*, ouvrage dont l'utilité n'a pas cessé d'être reconnue de tous les philologues, et qui n'a été ni remplacé, ni égalé. Puis ce furent ses contributions à l'étude des notes tironiennes, où il aborda avec maîtrise le problème de la tachygraphie antique; ses recherches sur l'écriture onciale, dont il montra l'importance historique, qu'on mésestimait avant lui. Quelle était sa maîtrise en cet art, il le prouva récemment encore, quand il démontra de manière irréfutable l'inauthenticité d'un fragment de Plaute qu'une grande Académie d'un pays voisin avait complaisamment accueilli.

« J'aime me le rappeler soit dans son cabinet de l'École des Hautes-Études, soit dans une salle de la Bibliothèque, occupé à dresser le cata-

logue des incunables, ou à publier le cartulaire de l'Université de Paris. C'est là qu'il était dans son élément, c'est là qu'il fallait l'écouter, tirant de sa mémoire infatigable tant d'anecdotes pittoresques ou malicieuses — mais jamais méchantes — sur ce monde universitaire qu'il connaissait si bien et qu'il aimait tant obliger. Car ses qualités de cœur égalaient ses qualités d'esprit. Il se plaisait à rendre service, avec un désintéressement rare, sans jamais rien demander en retour. Surtout il accueillait les jeunes avec une sympathie qui les mettait en confiance. Pour moi, dont il a guidé les débuts avec une affection qui jamais ne s'est démentie, je l'ai vu partir avec douleur, et j'en garderai toujours un souvenir attendri. »

Présentation des comptes.

M. Marouzeau présente avec les explications utiles les comptes établis par la Trésorière et approuvés par la Commission des comptes :

Recettes :

Report d'exercice	132 fr.	89
Cotisations annuelles	18,917	»»
Vente de la Revue et abonnements	8,300	40
Vente de la Collection d'études latines	4,205	50
Subvention de la Caisse des recherches scientifiques	6,000	»»
Intérêt des dépôts	262	83
Total	37,818 fr.	62

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	400 fr.	15
Poste, recouvrements, circulaires	773	05
Frais de banque, compte postal, enregistrement	66	25
Cotisations et souscriptions	126	50
Impression de la Revue (fasc. II de 1932, complément)	7,723	90
— — (fasc. I de 1933)	11,647	60
— — (fasc. II de 1933, provision)	3,500	»»
Tirages à part	1,196	70
Frais de l'éditeur	335	»»
Indemnité de rédaction	1,500	»»
Indemnité de secrétariat	2,000	»»
Indemnité et frais de trésorerie	1,200	»»
Rétribution de collaborateurs	2,794	31
Droits d'auteurs	3,209	»»
Gratifications et frais de séances	516	50
Fête du décennaire	700	»»
Total	37,688 fr.	96

Avoir :

Société générale.	81 fr.	84
Compte de chèques postaux	17	92
Caisse de la trésorière	29	90
Total	129 fr.	66

Montant égal : 37,818 fr. 62 — 37,688 fr. 96 = 129 fr. 66.

La Trésorière : Jeanne Wuilleumier.

La Commission des comptes, après examen des livres et pièces comptables, approuve les comptes ci-dessus :

R. Durand, J. Bayet, Ch. Samaran.

Rapport de l'administrateur.

Les comptes de l'exercice témoignent de l'effort que notre Société vient d'accomplir en cette dixième année de son existence et du succès qui en est le couronnement.

Privés de la subvention des Sociétés scientifiques, nous avions pris, lors de la dernière Assemblée, des mesures énergiques : relèvement de la cotisation, réduction de l'indemnité de secrétariat et des honoraires de collaboration, révision des devis d'impression en collaboration avec l'imprimeur.

Mais il faut bien dire que même ces mesures auraient été insuffisantes si, d'une part, nous n'avions enregistré une augmentation de notre chiffre de vente, due sans conteste à la valeur scientifique de nos publications, si, d'autre part, le zèle extraordinairement actif de notre Trésorière ne nous avait assuré une rentrée exceptionnelle de cotisations.

Grâce aux mesures prises, l'équilibre de notre budget se trouve maintenu.

Mais il faut souligner que l'étroitesse de nos ressources est une gêne pour notre activité scientifique. En particulier, la Société a été incapable cette année de faire les frais de sa Collection d'études. Plusieurs volumes sont prêts à être publiés; ils ne pourront l'être qu'avec l'aide financière de leurs auteurs.

Le renom de notre Société ne fait que croître : l'Administrateur a reçu au cours de l'année, en particulier à l'occasion de voyages à l'étranger, des témoignages de l'estime en laquelle on la tient. Plusieurs de ses membres ont été appelés en divers pays : elle a été représentée par son président et son administrateur au Congrès des linguistes de Rome, par M. J. Carcopino au Congrès d'études marocaines de Fez et Volubilis; M. Marouzeau a été invité par les Universités de Copenhague, Lund et Stockholm; M. Ch. Picard a été chargé de mission en Syrie. Nous avons reçu à nos séances plusieurs savants étrangers : les professeurs E. K. Rand, de Harvard; P. Faider, de Gand; S. Lambrino, de Bucarest. Le

Groupe romand, sous la présidence de M. Oltramare, constitue en Suisse un centre d'activité dont le rôle est éloquemment attesté par les comptes-rendus et articles publiés dans notre Revue. La participation à nos travaux des membres provinciaux est de plus en plus active ; nous avons eu le plaisir d'entendre aux séances de cette année MM. Durry, de Caen; Palanque, de Montpellier; Gagé, de Strasbourg; Loyen, d'Orléans.

Parallèlement à son activité scientifique, la Société a étudié et déjà fait aboutir en partie divers projets d'ordre pratique : sous l'inspiration de M. Albertini et avec le concours de nos confrères archéologues, organisation d'un service d'antiquités pour la France; sur l'initiative de professeurs de la Faculté de droit et de la Faculté des lettres, essai d'une collaboration philologico-juridique.

Enfin la commémoration au mois de mars de notre dixième anniversaire de fondation a été pour la Société l'occasion de prendre conscience à la fois de l'œuvre réalisée par elle et des tâches qu'elle doit se proposer pour l'avenir.

L'Administrateur : J. Marouzeau.

— L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de la Trésorière et le Rapport de l'Administrateur.

Élections.

Le Président devant, d'après la modification apportée l'année dernière aux statuts, être renouvelé chaque année, il y a lieu de remplacer pour l'année 1934 M. Ernout, dont la présidence énergique et vigilante a marqué heureusement l'année du plus grand développement de notre Société.

M. R. Durand a demandé instamment de faire place à un nouvel élu pour assurer un roulement dans la Commission des comptes.

La Trésorière désignée par la dernière élection, Mlle P. Laurent, devenue en cours d'année par son mariage Mme Schwob, a dû renoncer à ses fonctions et a été remplacée provisoirement par Mlle Jeanne Wuilleumier, dont le zèle et la compétence se sont révélés incomparables. Nos vœux, avec notre gratitude, sont offerts à Mme Schwob, qui doit partir pour l'Indo-Chine, où elle se propose de servir les intérêts de notre Société, comme le fait à Madrid notre précédente Trésorière, Mme Roosenburg-De Nolva.

L'Assemblée procède aux remplacements devenus ainsi nécessaires et, par un vote unanime, elle constitue ainsi le Bureau pour l'année 1934 :

Président : M. D. Barbelenet;
Vice-présidents : MM. E. Albertini et J. Bayet;
Administrateur : M. J. Marouzeau;
Trésorière : Mlle J. Wuilleumier;
Commissaires aux comptes : MM. Ch. Samaran, Ch. Picard, H. Yvon.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1933, A FRIBOURG.

Président : M. A. Oltramare.

Membres présents. — M. J. Béranger, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. L. Brutsch, A. Burger, E. Burnier, M. Chevallier, P. Collart, G. Cuendet, l'abbé E. Dutoit, P. Fabre, Ch. Favez, A. Ginnel, Mlles Y. Glardon, J. Hersch, MM. M. Jeanneret, H. Kaden, P. Meylan, A. Oltramare, G. Patois, J.-L. Perrenoud, l'abbé A. Pittet, E. Reymond, H. Stehlé, L. Stubbe.

Séance administrative.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, du rapport du président sur l'activité de la Société pendant les deux premières années de son existence et de celui du trésorier, l'Assemblée discute deux suggestions contenues dans le rapport du président.

La première concerne le deuxième millénaire d'Horace, que M. Oltramare voudrait voir célébrer par les latinistes sur l'initiative du Groupe romand ou sur celle de la Société des Études latines. L'Assemblée charge le Comité d'étudier cette idée, après avoir consulté M. Marouzeau.

Seconde suggestion : proposer au Comité de la Société, à Paris, l'organisation, en 1934 ou 1935, d'une séance commune qui pourrait avoir lieu à Alésia. L'Assemblée décide que, si la réalisation de ce projet était impossible pour le printemps 1934, la prochaine séance se tiendrait à Orbe (Vaud), où se trouvent quelques-unes des plus belles mosaïques romaines de Suisse.

Sur la proposition de MM. Stubbe et Jeanneret, elle réélit pour 1934 et 1935 le Comité, composé de MM. Oltramare, Niedermann, Fabre et Favez. Puis M. Meylan lit le rapport des vérificateurs des comptes, signé de lui-même et de M. Treyvaud, déclarant avoir trouvé les comptes en bon ordre. Sur leur proposition, décharge en est donnée au trésorier.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Collart, ancien membre étranger de l'École française d'Athènes, apporte, de son champ de travail en Grèce, une communication accompagnée de projections lumineuses sur *les fouilles de la colonie romaine de Philippes*. Cette colonie a été fondée par Antoine aussitôt

après la bataille de 42 ap. J.-C. et renforcée en 30 par Octave. Les fouilles de l'École française d'Athènes nous en font connaître les monuments : le forum, entouré d'édifices symétriquement disposés selon un plan d'ensemble tracé dans la deuxième moitié du IIe siècle, mais qui englobe quelques monuments plus anciens; les sanctuaires et reliefs rupestres de l'Acropole; le théâtre, remanié pour les jeux. De nombreuses inscriptions fournissent d'intéressants renseignements sur la vie de la colonie. Philippes apparaît comme une ville romaine, mais où les éléments thraces et grecs sont demeurés vivaces; par sa situation sur la Via Egnatia, elle était largement ouverte aux influences étrangères, surtout sensibles dans les cultes.

II. — M. l'abbé A. Pittet, professeur au collège Saint-Michel, à Fribourg, communique des *Notes sur le vocabulaire philosophique de Sénèque*. Sénèque a-t-il à sa disposition un vocabulaire assez riche et capable d'exprimer toutes les nuances de sa pensée? Non. Pour lui, le latin est pauvre, indigent même, et il peine à l'enrichir, comme si, avant lui, Cicéron n'avait pas existé. A quels moyens a-t-il recours? Aux hellénismes? Non. Il n'en use que rarement et de mauvais gré. Aux néologismes? Non plus, en principe du moins, car la pratique, sur ce point, s'écarte assez fréquemment de la théorie, encore qu'il soit dangereux d'attribuer au philosophe la paternité de certains mots dont on ne constate pas l'usage avant lui. Restent les ressources de la poésie et du langage courant : Sénèque en profite largement. Ainsi, sans être foncièrement modifiée, la langue philosophique de Cicéron a été assouplie, adaptée à des besoins nouveaux, et là où l'évolution apparaît le plus nette et l'innovation le plus orignale, c'est dans l'emploi, avec une acception nouvelle, de nombre de mots en usage déjà chez Cicéron.

Ces deux communications, d'une belle tenue scientifique et littéraire, sont suivies d'une intéressante discussion, qui donne l'occasion à MM. Collart et Pittet de préciser leur pensée sur plus d'un point.

Excursion archéologique.

Après le déjeuner, un autocar, gracieusement offert par les autorités fribourgeoises, conduit les latinistes romands à l'ancienne abbaye cistercienne de Hauterive, actuellement siège de l'École normale du canton de Fribourg, qu'ils visitent sous l'experte direction de M. Broillet, conservateur du Musée d'art et d'histoire, et où ils entendent M. G. de Reynold leur parler de Fribourg en historien et en poète. Puis ils font honneur à une collation à laquelle les a aimablement conviés M. l'abbé Frasnières, directeur de l'École normale, tandis que M. l'abbé Bovet, avec le talent qu'on lui connaît, leur fait entendre quelques beaux chœurs chantés par ses élèves.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1933-1934.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
C. S. = *Collège Sévigné*, 28, rue Pierre-Nicole.
E. Ch. = *École des Chartes*, rue de la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 45
MEILLET	Vocabulaire populaire et technique de l'indo-européen.	C. F. *salle* 4. Lundi 10 h.
—	Le participe, principalement dans les langues indo-européennes.	C. F. *salle* 4. Mardi 17 h.

Linguistique et philologie latine.

ERNOUT	Étude de textes populaires d'époque impériale.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
MAROUZEAU	Conclusions d'une étude sur le style latin.	H. E. H. Lundi 16 h.
FARAL	Introduction aux textes de latin médiéval.	H. E. H. Jeudi 11 h.

Méthodologie.

SAMARAN	Bibliographie. Histoire et technique du livre.	E. Ch. Jeudi 14 h.
J. BAYET	Introduction à la philologie latine.	E. N. S. Lundi 9 h.
MAROUZEAU	Leçons d'initiation et exercices pratiques.	F. L. *amph. Turgot.* Lundi 15 h.
—	Les tendances actuelles de la critique des textes.	H. E. H. Jeudi 15 h.
ERNOUT	Critique de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.

Histoire littéraire.

E. K. RAND	Les esprits souverains de la littérature latine.	F. L. *amph. Michelet.* Lundi 14 h.
DE LABRIOLLE	Histoire de la littérature latine aux deux premiers siècles de l'Empire.	F. L. *salle 5.* Vendredi 10 h. 15.
VALLETTE	Les historiens latins.	I. E. L. *amph. Chasles.* Vendredi 15 h. 15.
CONSTANS	Virgile, l'*Énéide.*	F. L. *amph. Descartes.* Mardi 17 h. (1er semestre).
MONCEAUX	Les polémiques de S. Jérôme à Bethléem.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
FARAL	Examen de quelques problèmes d'histoire littéraire (latin médiéval).	H. E. H. Jeudi 10 h.
—	Introduction aux textes de latin médiéval.	H. E. H. Jeudi 11 h.
—	La littérature latine au temps d'Henri Ier d'Angleterre.	C. F. *salle 4.* Vendredi 14 h.

Explication de textes et préparation aux examens.

ERNOUT	Direction d'études (réception des étudiants).	F. L. *cabinet de la salle G.* Mardi 17 h.
VALLETTE	Exercices pratiques.	F. L. *amph. Turgot.* Samedi 9 h. 30.

MAROUZEAU	Leçons et explications d'élèves, correction de versions latines pour le certificat d'études latines.	L. F. *amph. Turgot.* Lundi 15 h.
J. BAYET	Explication de textes et correction de versions latines pour la licence de philosophie.	F. L. *salle C.* Samedi 10 h. 30.
CONSTANS	Explication de textes historiques et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h.
DE LABRIOLLE	Explication de textes, leçons et correction de versions pour l'agrégation.	F. L. *salle G.* Mardi 15 h. 30.
DE PLINVAL	Version latine pour le certificat d'études littéraires classiques.	F. L. *salle H.* Vendredi 15 h. 30.
SAUZY	Version latine pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Mercredi 17 h.
RICHARDOT	Thème latin pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Jeudi 14 h.
ERNOUT	Préparation au certificat de philologie. Exercices pratiques.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 16 h.
CONSTANS	Explication d'auteurs du programme de licence (César, *Guerre des Gaules*, l. VII).	F. L. *amph. Richelieu.* Mercredi 14 h.
—	Exercices pratiques pour le diplôme d'études supérieures.	F. L. *salle G.* Mercredi 15 h. 15 (2e semestre).
DE LABRIOLLE	Explication d'auteurs du programme de licence (Cicéron, *De officiis*).	F. L. *amph. Turgot.* Mardi 11 h.
MAROUZEAU	Explication d'auteurs du programme de licence (Horace, *Odes*, I).	F. L. *amph. Turgot.* Jeudi 9 h.
VALLETTE	Explication d'auteurs du programme de licence (Tacite, *Annales*, XIII).	F. L. *salle* 7. Vendredi 16 h. 30.
E. K. RAND	Explication de textes (*Lucrèce*, l. III).	F. L. *salle C.* Vendredi 10 h.

ERNOUT	Explication de textes du programme d'agrégation de grammaire et correction de devoirs.	I. E. L. Lundi 9 h.
—	Explication de textes populaires de l'époque impériale.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
J. BAYET	Explication de textes du programme d'agrégation (Tacite, *Dialogue des orateurs*) et thème latin pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *salle D.* Samedi 8 h. 15.
CONSTANS	Explication de textes, leçons et correction de thèmes pour l'agrégation des lettres.	E. N. S. Lundi 14 h.
MAROUZEAU	Explication de textes (Cicéron, *De signis*) et version pour l'agrégation de grammaire.	I. E. L. Jeudi 10 h.
—	Étude critique du texte de Térence.	H. E. H. Jeudi 15 h.
FEDEL	Thème et version pour l'École des chartes et l'agrégation féminine; explications de textes.	C. S. Mardi 18 h. et Samedi 15 h. 30, 16 h. 30 et 17 h. 30.
JACQUIOT	Commentaire littéraire et philologique et leçons pour l'agrégation féminine.	C. S. Vendredi 18 h.
J. BAYET	Explication de textes pour l'agrégation féminine.	C. S. Mercredi 18 h. et Jeudi 8 h. 30.
MONCEAUX	Explication du 7e livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.	C. F. *salle 3 bis.* Mercredi 14 h. 15.
—	Le 8e livre des *Confessions* de saint Augustin.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
—	Les Dialogues de Sulpice-Sévère sur saint Martin et les anachorètes.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
FARAL	Explication de textes latins choisis du moyen âge.	C. F. *salle 4.* Samedi 10 h

Archéologie

ZEILLER	Questions relatives aux institutions du Bas-Empire : archéologie.	E. H. E. Lundi 9 h.

Épigraphie.

CARCOPINO	Travaux pratiques d'épigraphie romaine.	F. L. *salle d'histoire n° 4.* Mercredi 14 h. 30.
ZEILLER	Choix d'inscriptions de municipes africains et d'inscriptions chrétiennes de Gaule.	H. E. H. Mardi 9 h.
ALBERTINI	Datation d'inscriptions latines.	C. F. *salle 5.* Mercredi 14 h.

Paléographie et histoire des textes.

DE BOÜARD	Paléographie.	E. Ch. Mardi et Samedi 10 h.
GRAT	Paléographie et sciences auxiliaires de l'histoire.	F. L. *Inst. d'histoire, salle n° 3.* Mercredi 15 h.
SAMARAN	Paléographie. Direction de travaux.	H. E. H. Mardi 15 h. 30.
—	Histoire et technique du livre.	E. Ch. Jeudi 14 h.
—	Enquêtes et travaux pour le « Chartularium Universitatis Parisiensis ».	H. E. H. Mardi 17 h.
ERNOUT	Critique des textes et travaux pratiques.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Initiation à la critique et au travail de l'édition.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire.

PIGANIOL	Introduction à l'histoire romaine pour l'agrégation.	E. N. S. Mercredi 9 h. 45.
—	Le Bas-Empire romain (licence).	F. L. *Inst. d'histoire, salle 1.* Lundi 15 h.
—	L'Égypte gréco-romaine.	F. L. *Inst. d'histoire, salle 5.* Mercredi 11 h.
GUIGNEBERT	La vie religieuse dans l'empire romain, de la mort de Claude à celle de Commode.	F. L. *amph. Guizot.* Vendredi 17 h.

CONSTANS	Exercices pratiques et versions latines avec commentaire historique.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h.
CARCOPINO	Questions de licence et de diplôme.	F. L. *Inst. d'histoire, salle 4.* Mercredi 9 h. 30.
—	La Rome des Antonins.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h. (1er semestre).
ALBERTINI	L'agriculture dans l'Empire romain : condition des terres et des personnes.	C. F. *salle 5.* Mardi 14 h.
ZEILLER	Questions relatives à l'histoire de la tétrarchie et du règne de Constantin.	H. E. H. Lundi 9 h.

Droit.

LÉVY-BRUHL	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, samedi 16 h. 50.
GIFFARD	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Lundi, mardi, mercredi 11 h. 05, 14 h. 30.
FLINIAUX	Droit romain. 2e année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, samedi 10 h. (2e semestre).
COLLINET	Pandectes.	F. D. *amph. V.* Mardi, mercredi 9 h. 55.
NOAILLES	Doctorat : droit romain approfondi.	F. D. *amph. V.* Lundi et mercredi 11 h.
LE BRAS	Doctorat : histoire du droit canonique.	F. D. *amph. V.* Mercredi et vendredi 17 h. 30.
—	Les sources du droit classique de l'Église.	H. E. R. Vendredi 15 h. et 16 h. 15.
R. GRAND	Histoire du droit civil et du droit canonique.	E. Ch. Vendredi et samedi 14 h.
A. BAYET	Le christianisme et le droit romain.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Philosophie.

A. BAYET	Recherches sur le vocabulaire moral de Sidoine Apollinaire.	H. E. R. Jeudi 11 h.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

TOUTAIN	Le culte de la divinité impériale en Italie.	H. E. R. Jeudi 15 h. 15.
GUIGNEBERT	La vie religieuse dans l'empire romain, de la mort de Claude à celle de Commode.	F. L. *amph. Guizot.* Vendredi 17 h.
LE BRAS	Les sources du droit classique de l'Église. — L'excommunication.	H. E. R. Vendredi 15 h. et 16 h. 15.
GOGUEL	L'autorité religieuse dans la période post-paulinienne du christianisme primitif.	H. E. R. Mercredi 14 h.
—	Études sur l'Apocalypse johannique.	H. E. R. Vendredi 11 h.
GUIGNEBERT	Les Actes des Apôtres.	F. L. *salle D.* Mardi 15 h.
J. VITEAU	L'Évangile de S. Matthieu.	H. E. H. Mardi 17 h.
—	S. Marc. Explication littéraire; constitution du texte.	H. E. H. Vendredi 17 h. 30.
MONCEAUX	Les polémiques de S. Jérôme à Bethléem.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
—	Explication de textes de saint Augustin et Sulpice Sévère.	Cf. ci-dessus : explication de textes.
A. BAYET	Le christianisme et le droit romain au IVe et au Ve siècle.	H. E. R. Jeudi 10 h.
ZEILLER	Épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances auront lieu à l'École des Hautes-Études, Sorbonne, escalier E, le deuxième samedi de chaque mois : réunion libre à partir de 16 h. 30 et séance à 17 heures, — les 13 janvier, 10 février, 10 mars, 13 avril, 12 mai, 10 novembre, 8 décembre.

L'*Assemblée générale annuelle* précédera la séance de décembre.

A LA MÉMOIRE DE

ÉMILE CHATELAIN

1851-1933

Émile Chatelain a été président de notre Société de 1925 à 1927. En ces derniers mois encore, peu de temps avant sa fin, il faisait souvent l'effort de venir à nos séances. Nous aimions voir paraître dans notre salle de réunions sa silhouette menue, son fin visage éclairé d'un sourire silencieux. Notre président M. Ernout a dans notre séance de fin d'année adressé à sa mémoire un hommage ému, dont on trouvera le texte d'autre part[1]*. La Rédaction de la Revue ne veut ici que rappeler les principaux traits de sa biographie.*

Émile Chatelain était le philologue au sens traditionnel du mot : déchiffreur de manuscrits, dépouilleur de textes, curieux de la chose écrite, il a passé sa vie, apparition silencieuse, glissante et furetante, dans l'ombre studieuse des bibliothèques. De sa communion incessante avec les livres sortait à tout instant quelqu'une de ces publications dont la liste remplit un Répertoire de 61 pages et 342 titres[2] *: modestes manuels destinés au public des lycées, grammaires et lexiques, prosodies et Thesaurus ; ouvrages de documentation, catalogues et répertoires de bibliothèques ; études philologiques et critiques sur les auteurs les plus variés et les moins pratiqués : Sidoine Apollinaire, Symmaque, Prudence, Claudien, Marius Victor, etc. ; collations et études de manuscrits (Cicéron, Quintilien, Paulin de Nole, Virgile, Phèdre, Horace, Tite-Live, Sénèque, Plaute, Ovide) ; notices dont il faisait précéder des reproductions phototypiques de manuscrits (Parisinus de Catulle, Oblongus et Quadratus de Lucrèce) ; études historiques (par exemple sur la tachygraphie et les notes tironiennes) ; enfin, pour couronner le tout, cette monumentale Paléographie des classiques latins, publiée de 1884 à 1900, qui a con-*

1. Cf. ci-dessus au procès-verbal des séances de la Société, p. 285.
2. Cf. la *Bibliographie de M. Émile Chatelain*, Paris, Champion, 1924.

tribué puissamment à maintenir en France pendant ce dernier demi-siècle la tradition des études paléographiques.

Ses travaux ont été inspirés et orientés par les étapes de sa carrière. Successivement élève de l'École française de Rome, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (section des sciences philologiques et historiques) et secrétaire de cette section, conservateur de la bibliothèque de l'Université, chargé de conférences à la Sorbonne, directeur de la Revue de philologie, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il a accueilli, orienté, dirigé des générations d'élèves, de visiteurs, de correspondants ; lorsqu'en 1910 ses élèves et amis lui apportèrent en hommage un volume de Mélanges[1]*, il ne fallut pas moins de 670 pages in-quarto pour faire place aux 75 articles que lui dédiaient les savants de tous pays en témoignage de gratitude et d'attachement.*

Sait-on que ce grave savant s'entendait à sourire? Son austère bibliographie est toute illustrée d'humanisme, et Chatelain poète latin excellait à saluer d'une strophe saphique ou alcaïque les épisodes horatiens de la vie. Représentant dans l'histoire des études latines d'une époque et, si l'on peut dire, d'une espèce abolies, il en aura été parmi nous l'un des plus aimables et plus pittoresques survivants.

J. Marouzeau.

1. *Mélanges offerts à M. E. Chatelain par ses élèves et amis*, Paris, Champion, 1910.

CHRONIQUE
DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

I. — CONGRÈS ET SOCIÉTÉS.

Le Congrès international des linguistes annoncé dans la précédente Chronique a tenu ses séances à Rome du 19 au 26 septembre. Indépendamment des communications relatives au latin, présentées par des membres de notre Société (MM. JURET, BURGER, BARTOLI, SAFAREWICZ), les visites à la « nouvelle Rome antique » (forum d'Auguste, marché de Trajan, temples de l'Argentina, abords du Capitole) et des excursions aux environs (Ostie et Tivoli) ont donné aux congressistes l'occasion de se retremper dans l'atmosphère latine.

Il convient de signaler, à propos de ce Congrès, la brochure que vient de publier Mlle Chr. Mohrmann sur *L'organisation et l'activité du Comité permanent de linguistes* (Nimègue, Dekker, 1933). On y verra comment, par les soins de ce Comité, la linguistique dispose aujourd'hui d'une organisation que peu de sciences ont l'avantage de posséder. « Le Comité ne prend pas seulement soin que des congrès de linguistes se tiennent régulièrement (en principe tous les trois ans), mais ses membres, répandus dans le monde entier, suivent attentivement tous les grands mouvements qui se font dans la science du langage... Le Comité tient compte en particulier des désirs de tous ceux qui s'appliquent aux diverses branches, afin que soit discuté aux congrès tout ce qui est d'intérêt vital et afin que ces congrès donnent lieu à un échange d'idées vraiment fructueux... » Les linguistes peuvent aussi adresser au Comité leurs propositions en vue de faire inscrire au programme des séances plénières les questions qui leur paraissent utiles à discuter. La correspondance doit être adressée à Mgr Jos. SCHRIJNEN, secrétaire général du Comité, *17, St. Annastraat*, Nimègue, Hollande.

— Une section de philologie classique vient d'être créée au *Centro de estudios historicos* de Madrid. Avec l'assistance de M. G. Bonfante, elle projette de publier un *Bulletin* destiné à accueillir des travaux de linguistique et de philologie classique. On peut attendre de cette organisation un renouveau des études classiques en Espagne. C'est un point

sur lequel il y aura l'occasion de revenir dans cette *Revue*, à propos d'un article que vient de nous envoyer M. J. M. Pabón, membre actif de ce centre d'études, sur l'enseignement du latin en Espagne.

— J'ai signalé dans une précédente Chronique (cf. ci-dessus, p. 45) l'initiative de M. I. Wieniewski en faveur d'une utilisation du latin comme langue internationale. Il ne manque pas de latinistes qui pensent que le latin doit rester dans son rôle historique et ne pas prétendre à une nouvelle vie dans le monde moderne pour lequel il n'est pas fait ; que pour servir de langue internationale il est d'apprentissage et surtout de pratique trop difficile ; qu'on a tout avantage, théoriquement et pratiquement, à se servir dans les relations internationales ou d'une langue artificielle qu'on apprend en quelques heures ou, selon les circonstances, de telle des grandes langues d'usage, que tout homme cultivé a apprises au cours de ses études. Mais je dois dire aussi qu'en France même la remise en honneur du latin vivant ne manque pas de propagandistes. M. G. Broche a conçu le projet d'organiser une correspondance internationale en latin ; M. Nicolau s'emploie à faire du latin la langue internationale de la médecine (cf. ci-dessus, p. 23) ; M. A. Dain me dit qu'il use commodément du latin dans ses relations avec les savants étrangers. Ceux que la question intéresse trouveront dans un récent article de M. Wieniewski (*Revue universitaire*, juillet 1933, p. 145-147) des renseignements sur l'activité de diverses organisations : la *Societas linguae latinae usui internationali adaptandae* de Varsovie, que préside l'illustre Th. Zielinski, la Société de même titre de Budapest, la *Societas latina* de Munich, que préside le Dr G. Lurz, etc. Ce dernier, me dit M. M. G. Nicolau, a l'intention de fonder une *Association internationale des latinistes*, dont le but principal serait de rétablir le latin dans l'usage scientifique international.

II. — Bibliographie et documentation.

Mme G. de Grolier vient de fonder une *Revue du livre* (rédaction et administration : 30, boulevard Saint-Michel, Paris, VIe), qui, sans faire double emploi avec les périodiques spécialisés, destinés aux libraires, bibliothèques, bibliophiles, se propose de donner une information plus large et plus compréhensive. Elle sera consacrée d'une part aux problèmes d'organisation matérielle de la bibliographie : bibliothèques, lectures, prêt, références, d'autre part à la bibliographie des livres nouveaux avec extraits de comptes-rendus. L'antiquité classique aura sa place dans cette revue documentaire, et le premier numéro, paru en novembre de cette année, contient un article sur le problème de la bibliographie et de la documentation dans le domaine des études gréco-latines.

— Il n'est peut-être pas inutile de signaler ici une brochure publiée récemment par l'Imprimerie spéciale de thèses, Paris : *Pour imprimer et éditer économiquement une thèse*, où les jeunes travailleurs trouveront des indications qui leur manquent souvent sur la manière de préparer un manuscrit pour l'impression, de corriger les épreuves, de comprendre un devis d'imprimeur et la technique d'une publication, etc.

— M. G. Sanna (41, T. Angelini, Vomero, Napoli) projette la publication, à partir de 1934, sous les auspices de l' « Ente nazionale di cultura », d'une *Bibliografia dell' età romana imperiale*, fondée sur un choix pour la période antérieure à 1880, et exhaustive à partir de cette date. L'annonce détaillée en a été faite dans un article de M. G. Sanna publié par la revue *Nuova Italia*, août-septembre 1933.

— M. P. Collinet, à qui on doit une *Bibliographie des travaux de droit romain en langue française*, vient de publier dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1933, p. 324-334, un *Répertoire des bibliographies, vocabulaires, index, concordances et palingénésies du droit romain*, sorte de bibliographie à deux degrés, d'un type qu'il serait souhaitable de voir généraliser dans tous les domaines.

III. — Travaux en cours et en projet.

Dans une précédente Chronique (t. X, 1932, p. 311), je faisais appel aux spécialistes pour les inviter à reprendre certaines questions controversées d'accentuation, de métrique et de rythmique. C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance d'un projet de *métrique latine* auquel travaille M. M. Lenchantin de Gubernatis, bien préparé à une mise au point dans ce domaine par ses belles études sur l'accent latin. M. Fr. di Capua, dont M. Nicolau a présenté dans cette Revue un ouvrage sur le rythme de la prose chez saint Augustin, prépare un travail plus ample sur *le rythme de la prose latine* en général. M. Nicolau lui-même a déjà avancé sa thèse de doctorat sur *la versification latine archaïque, avec une introduction générale sur les théories métriques des anciens*. Enfin, M. A. W. de Groot achève un travail sur *les procédés d'art formels* de la langue latine, avec études connexes sur *la césure, le vers saturnien* et *la technique du vers de Virgile* comparé à celui d'Ennius.

— Mgr Jos. Schrijnen me signale qu'un de ses élèves prépare un travail sur *les jeux de mots chez Plaute.*

— M. J. D. Craig m'écrit que Miss Fl. Calvert, graduate de l'Université de Sheffield, vient en France pour étudier *l'influence de la poésie latine de l'empire sur la littérature française* du XIXe siècle.

— En même temps qu'à sa Métrique, M. Lenchantin de Guberna-

TIS travaille à une édition des *fragments de Livius Andronicus*; M. C. J. FORDYCE, fellow of Jesus College, Oxford, prépare une édition des *Controverses* de Sénèque.

— La Section de philologie classique du Centro de estudios historicos de Madrid, dont j'ai parlé ci-dessus, se propose d'une part d'encourager les études de toponymie, d'autre part d'organiser une collection d'éditions classiques ; enfin, elle projette la publication d'un *lexique des Lettres de Cicéron.*

— M. G. BONFANTE, attaché à cette Section de philologie classique, signale, au cours d'un article de l'*Archivio glottologico italiano* (1933), qu'il prépare une étude sur *la place du verbe en indo-européen ;* il se propose en même temps de reprendre le travail de M. Bourciez sur *les mots vulgaires dans Horace*, tandis que Mme BONFANTE poursuit ses études sur *le vocabulaire de César.*

— En Italie, M. N. BENAZZI inaugure une Collection, *Il pensiero antico* (Vallardi, Milan), qui comprendra des petits volumes de vulgarisation scientifique, destinés à illustrer la pensée du monde gréco-romain par l'étude des auteurs païens et chrétiens les plus représentatifs et des « valeurs spirituelles » de l'antiquité.

— L'Université catholique du Sacré-Cœur de Milan annonce dans un récent article de la Revue *Aevum* (1932, p. 201-204) un projet de publication de textes médiévaux, philosophiques, historiques, juridiques, littéraires, sous le titre de *Orbis romanus.*

— En France, M. LABORDERIE, professeur au lycée de Bordeaux, répondant à une suggestion présentée ici même (t. VI, 1928, p. 262-263), a entrepris comme thèse de doctorat une étude d'ensemble sur *le datif latin* et ses substituts syntaxiques.

— M. J.-R. PALANQUE, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, en même temps qu'il achève sa thèse sur *la préfecture du prétoire au IVe siècle*, a été amené par l'étude de saint Ambroise à envisager l'histoire des mots *nepos*, *neptis* dans leurs différentes acceptions, et se propose de provoquer sur ce point l'avis des grammairiens.

— Mlle GUILLEMIN a inauguré l'étude d'ensemble qu'elle prépare sur *le public et la vie littéraire à Rome* par un premier article relatif à l'époque cicéronienne.

— M. J. ROUAULT, nouveau membre de notre Société, vient de présenter pour le diplôme de l'École des hautes études un très volumineux mémoire qui constitue une première contribution à l'*histoire de la poésie néo-latine en France* au XVIe siècle. Il annonce son intention de pour-

suivre cette étude, s'attachant d'abord à déblayer le terrain dans un domaine qui est à peine exploré.

— M. Nicolau, historien du droit autant que philologue, qui vient de soutenir très brillamment sa thèse de doctorat à la Faculté de droit avec une étude sur *la causa liberalis et le procès de liberté dans les législations anciennes*, prépare un autre travail, de portée plus générale, sur *la technique et la méthode dans les études de droit romain.* Enfin, suivant une indication présentée par lui-même au cours d'un compte-rendu (cf. cette *Revue*, t. IX, p. 397) et relevée par moi dans une Chronique précédente (t. X, p. 311), M. Nicolau projette aussi, d'accord avec ses maîtres, une édition des *Institutes* de Gaius, dont on vient de découvrir de nouveaux fragments, et il a déjà pour cette entreprise tout un plan de travail méthodique, riche de vues nouvelles.

— M. Nicolau encore m'a écrit pour attirer mon attention sur la question, plusieurs fois soulevée dans cette Revue, d'une collaboration entre philologues et romanistes. L'idée mérite d'être accueillie avec faveur. Souvent les juristes, MM. Collinet, Giffard, Lévy-Bruhl, Le Bras, Noailles, m'ont suggéré d'organiser la liaison entre leur domaine et le nôtre. On se souvient que dès 1924 M. Lévy-Bruhl réclamait avec énergie cette collaboration dans une communication à notre Société (cf. cette *Revue*, t. II, p. 103-120). Dans un article publié en Belgique à la même date (*Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1924, p. 12-27), M. G. Cornil faisait appel à ce qu'il appelait « une entr'aide juridico-philologique ». Un peu plus tard, en Allemagne, M. E. Kalinka, présentant des remarques à propos de la méthode de Beseler, donnait à son article le titre significatif de *Digestenkritik und Philologie* (*Zeitschr. für Rechtsgesch., Roman. Abteilung*, 1927, p. 319-354). Enfin, tout récemment, M. P. A. Delvaux, dans un article intitulé *Droit romain et culture latine* (*Bulletin des Alumni*, t. III, 1932, p. 241-268), a repris la question en demandant qu'on crée en Belgique un organisme susceptible d'établir la liaison indispensable entre l'étude du droit romain et la philologie. Il fait apparaître avec évidence comment, dans une littérature tout inspirée et imprégnée de droit, l'éditeur de textes, le grammairien, le simple lecteur ont sans cesse besoin d'un commentaire juridique ; M. Lévy-Bruhl avait montré d'autre part comment ce commentaire est incertain s'il n'est pas fondé sur une connaissance exacte et approfondie de la langue et des textes. Ne serait-il pas temps d'organiser chez nous la collaboration indispensable entre deux disciplines qui sans cesse et vainement font appel l'une à l'autre?

Telles sont les réflexions qui ont conduit récemment les romanistes de la Faculté de droit et plusieurs latinistes de la Faculté des lettres à se concerter pour envisager une liaison entre leurs enseignements et leurs

travaux. Je reviendrai dans une prochaine Chronique sur cette question importante. Je me borne pour aujourd'hui à signaler deux projets de travaux qui peuvent être considérés comme une première amorce de collaboration :

— M. P. Collinet prépare une *bibliographie du droit romain dans les auteurs extra-juridiques*, et demande qu'on lui signale les travaux peu connus qui auraient pu lui échapper. — M. G. Le Bras étudie le plan d'un *index des termes et expressions juridiques* qu'on peut relever chez les auteurs latins.

IV. — Suggestions de travaux.

Il n'est pas facile de trouver des sujets nouveaux touchant la période classique du latin. Dans une précédente Chronique (1932, p. 310), je signalais, d'après M. Constans, la nécessité de reprendre certaines questions touchant *la tradition de Salluste*. Le moment ne serait-il pas venu, me demandait M. Ernout au cours d'une conversation récente, de présenter dans une étude d'ensemble les résultats acquis par de nombreuses monographies parues dans ces dernières années et de mettre au point les données de problèmes qui attendent encore une solution? Tâche difficile, pour laquelle il faut être formé aux méthodes de l'histoire, de l'histoire littéraire, de la philologie et de la critique des textes, sans compter les questions de l'influence hellénique, de l'authenticité, etc.

— Dans le même ordre d'idées, M. Ernout encore, au cours d'un compte-rendu des *Prolegomena a Terenzio* de N. Terzaghi (*Revue de philologie*, 1933, p. 128), évoquait l'idée d'une autre grande monographie, « le livre d'ensemble qui reste à écrire sur Térence ».

— M. C. Marchesi, dans la *Rivista di filologia e d'istruzione classica* (1932, p. 485-496), réclame une nouvelle édition d'Arnobe. Un nouvel examen du manuscrit unique lui suggère des restitutions qui, pense-t-il, justifieraient une révision du travail des éditeurs avec une attitude plus conservatrice. J'ajoute que l'éditeur qui entreprendrait cette tâche aurait à s'inspirer des études critiques publiées récemment par G. Wiman dans *Svensk Arkiv för human. Avhandl.* (Göteborg, Eranos, 1931), et des comptes-rendus de Kroll (*Philol. Wochenschr.*, 1932, p. 360), Souter (*Class. Rev.*, 1932, p. 140), Petersen (*Class. Philol.*, 1932, p. 211), Brakman (*Museum*, t. XXXIX, p. 176).

— M. J.-R. Palanque m'écrit à propos de saint Ambroise : « Sa correspondance pose un grand nombre de problèmes d'ordre littéraire, historique ou théologique ; mais il serait désirable avant tout d'avoir un texte sûr de ses lettres : on est réduit jusqu'ici à l'édition bénédictine

du XVIIe siècle (reproduite dans la *Patrologie* de Migne) et à la traduction, du XVIIIe siècle, du P. Duranti de Bonrecueil. L'une et l'autre mériteraient d'être refaites. »

— M. A. Dain, dans un compte-rendu présenté ici (1932, p. 515) de la publication faite par M. Devreesse d'un texte inédit de Pélage, note que l'éditeur a négligé l'examen de la langue, de la syntaxe et du style, et qu'il laisse ainsi à glaner au lecteur. Pélage ne s'embarrasse pas outre mesure des procédés de la rhétorique et de la stylistique, mais la passion qui anime tout l'ouvrage lui donne l'éloquence qui naît du fond même des choses, et qui est aussi un « style ». Il y a là une étude qui reste à faire : on devra pour la mener à bien ne pas négliger l'autre œuvre qui nous est restée de Pélage, la traduction d'une partie du Ve livre des *Vitae Patrum* (*P. L.*, LXXIII, 855-988).

— Si nous abordons le latin médiéval, nous avons depuis peu en langue française un guide qui non seulement nous conduit à travers les parties explorées du domaine, mais encore nous ouvre des voies nouvelles : c'est l'*Introduction à l'étude du latin médiéval*, de K. Strecker, traduite par P. Van de Woestijne, et publiée à Gand, 16, rue Longue-du-Marais. M. F. L. Ganshof, dans la Préface qu'il a rédigée pour cette traduction, attire avec raison l'attention du lecteur sur les renseignements concernant le vocabulaire, la prosodie, l'orthographe, la morphologie, la syntaxe, et ajoute : « En parcourant ces pages, on appelle de tous ses vœux l'histoire de la langue latine au moyen âge qui nous manque si cruellement et que M. Strecker serait si bien à même d'écrire. » Puis il fait appel à tous ceux qui pourraient collaborer à cette tâche : « En vrai savant, l'auteur n'a eu garde d'omettre les lacunes, les « trous » existant dans notre information. Puissent les jeunes érudits aider à les combler. »

Voici, glanées au passage dans cet ouvrage, quelques indications dont les chercheurs de sujets pourront faire leur profit :

P. 17 : « Il n'est pas de latin médiéval unifié. Il en résulte que chaque auteur doit être étudié en particulier et que sa langue, son style et la recherche de ses modèles doivent faire l'objet d'un examen spécial. »

P. 17-18 : « Il n'y a pas de latin du moyen âge ; il ne peut donc être question d'un dictionnaire ou d'une grammaire du latin médiéval... » A défaut d'un dictionnaire général, on sait que l'Union académique internationale a décidé de composer un nouveau Du Cange qui, malheureusement, ne s'étendra que jusqu'à l'an 1000 et ne comprendra pas les noms propres. Quand ce dictionnaire aura paru, il nous manquera toujours un « dictionnaire de la langue si complexe des années postérieures à l'an 1000 ». — Sur ce point, il est utile de signaler le projet exposé dans notre *Revue* (1931, p. 222) par M. F. Lot, qui répond pour

une part au besoin signalé par M. Strecker, et qui est propre à orienter les travailleurs dans l'étude de cette période.

P. 30 : « La question de savoir comment on prononçait le latin au moyen âge n'a pas encore été étudiée à fond ; cette étude s'impose. » — M. Strecker renvoie sur ce point à un article de M. Jellinek ; il pouvait aussi signaler l'ouvrage de M. Ch. Beaulieux, dont un chapitre a paru dans notre *Revue*, t. V, 1927, p. 68 et suiv.

Ibid. : « L'orthographe des manuscrits devrait faire, elle aussi, l'objet d'une étude systématique ; elle a varié avec le temps, la nationalité des écrivains et des copistes, et des classifications bien établies, comme celle qu'a faite Traube pour les Espagnols et les Irlandais, donneraient des indications précieuses. »

P. 38 : « C'est l'école qui a initié les auteurs du moyen âge à la littérature et aux procédés classiques ; il en résulte que l'élément formel a pris chez eux une importance capitale. Cette prédilection pour la forme, et même « le jeu de la forme », est une des caractéristiques les plus frappantes de la littérature médiévale » et des plus intéressantes à étudier.

P. 54-55 : « Il est regrettable que l'histoire de la littérature latine à la fin du moyen âge n'ait pas fait jusqu'à ce jour l'objet d'une étude approfondie... Il importerait d'entreprendre une étude d'ensemble sur la poésie et la prose des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, basée sur une connaissance approfondie des manuscrits et contenant un exposé aussi complet que possible de la tradition. » — Le travail projeté par M. Rouault (cf ci-dessus, p. 303) comportera nécessairement une étude, au moins préparatoire, de cette période.

P. 57 : « Les manuscrits recèlent encore quantité de textes inédits ; bon nombre de ceux qui ont été publiés à ce jour devraient être réédités selon de nouvelles méthodes... En particulier, en ce qui concerne la poésie lyrique profane, les recueils existants laissent beaucoup à désirer au point de vue critique ; de nouvelles éditions s'imposent. » Et M. Strecker donne une abondante bibliographie qui aidera les travailleurs à établir le départ entre ce qui est fait et ce qui reste à faire. — Un article intéressant de M. B. L. Ullman, relatif à un projet d'édition de Vincent de Beauvais (*Speculum*, VIII, p. 312-326), donnera une idée de la méthode et des précautions à envisager dans la publication de ces textes.

Ces quelques glanures donnent une idée de la richesse de vues de ce livre. On ne manquera pas du reste de compléter les indications qu'il fournit en se reportant à celles que j'ai présentées dans des Chroniques antérieures, en particulier d'après E. Faral et P. Lehmann (cf. cette *Revue*, t. V, p. 126 et suiv. ; t. VI, p. 29).

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES DANS LE MONDE

AUX ÉTATS-UNIS

(Suite[1]*)*

5. *La formation professionnelle.* — Nanti des parchemins requis, le jeune latiniste entre généralement dans l'enseignement secondaire, s'il n'y est déjà depuis le début de ses études. Mal formé lui-même dans sa jeunesse, laissé sans préparation pédagogique à l'Université, il va apprendre son métier au détriment de ses élèves. Trop de *M. A.* du reste occupent, par tolérance légale ou par absence de *Ph. D.*, la place des jeunes docteurs, accaparés par la recherche, les séjours à l'étranger ou l'assistance sous toutes ses formes, à l'Université.

Nul pays n'est plus soucieux que les États-Unis de se tenir au courant des derniers progrès pédagogiques. Les méthodes actives, les jeux, le cinéma, les représentations théâtrales, la radio, les clubs latins d'étudiants, autant de moyens que ne néglige pas un enseignement averti des plus récentes innovations.

La *Teachers'Association*, qui groupe professionnellement les maîtres de langues anciennes sous l'égide de la *Classical League*, publie deux revues : le *Classical Weekly* et les *Latin Notes*, qui contiennent d'utiles suggestions pour l'étude de tel ou tel auteur scolaire ou de tel point déterminé de la syntaxe. Des syllabus de cours, des schémas de leçons-types sont envoyés presque gratuitement à tous ceux qui en font la demande, mais les esprits sont-ils toujours préparés à recevoir et à assimiler les notions nouvelles? Il importe toutefois de reconnaître le gros effort déployé de ce côté et qui n'ira pas sans porter ses fruits à plus longue échéance, au reste, que ne le prévoit l'optimisme de rigueur. Une vaste enquête a même pris cours en ces dernières années et s'est réalisée avec une rapidité et une ampleur remarquables. L'*American Classical League*, en 1924, assume la charge d'enquêter sur l'étude des langues anciennes et surtout du latin dans l'enseignement moyen au nom du *Board of Education*. Des questions furent posées aux professeurs de collèges et de *high-schools;* des *tests*, appliqués aux élèves dans des mil-

1. Cf. cette *Revue*, t. X, 1932, p. 315 et suivantes.

liers de classes, sur toute l'étendue de l'Union, relatives à l'utilité des disciplines anciennes, à la valeur de l'enseignement reçu, à l'intérêt des manuels et des méthodes en usage. Parallèlement, en France, en Angleterre, en Allemagne, des délégués rassemblèrent les éléments d'une comparaison détaillée. Deux volumes de cette *Classical Investigation* ont paru jusqu'ici; celui contenant le rapport général et les conclusions renferme des suggestions et des critiques dont les professeurs et les auteurs de manuels ont fait leur profit. Un progrès considérable en est résulté qui s'avère à la comparaison des ouvrages et des méthodes d'avant et d'après l'enquête ordonnée.

6. *La défense des humanités.* — A cela ne se borne pas l'activité de la *Classical League.* Il s'agit non seulement d'aider et de conseiller les professeurs dans l'accomplissement de leur tâche quotidienne de latinistes et de maîtres, mais encore d'éclairer toute une opinion publique, vaste et bigarrée, assez rebelle aux pures valeurs intellectuelles et encline à n'admettre que les notions efficientes; il faut aussi pénétrer l'esprit des parents, réaliste et quelque peu indécis devant le choix libéral des cours offerts.

Aussi, pour étendre son activité, la *Classical League* s'est-elle adjoint des associations locales, réunies régulièrement par la voie de congrès et tenues au courant de l'activité centrale par le truchement d'un bulletin. Diverses brochures mises en vente à un prix minime contribuent à répandre dans les milieux scolaires la notion de l'utilité supérieure et plus bassement pratique des humanités anciennes et surtout du latin par rapport aux langues modernes. La survivance de l'antiquité, que ce soit dans la langue, les institutions ou l'histoire, est surtout mise en relief dans ces pamphlets, signés d'autorités comme A. Croiset, F. Kenyon, R. G. Kent, G. Murray et de profanes comme S. Baldwin et C. Coolidge. Quelques opuscules indiquent aux élèves les bases d'un club latin; d'autres, encore, mettent en valeur certains moyens didactiques et récréatifs. Au grand public, s'adresse le volume collectif : *Value of the Classics*, recueilli par A. F. West et qui renferme d'éloquents plaidoyers en faveur des humanités signés par des noms illustres dans la politique, le commerce, l'industrie, les arts et les sciences, le barreau, l'enseignement. Pour l'*intelligentzia* qui n'apprécie que les thèses présentées avec le minimum d'humour qui en tempère le sérieux et la passion, il y a les articles célèbres et je dirais classiques de P. Shorey, *The assault on Humanism* et *Case for the Classics*, qui ont plus fait pour la cause qu'une armée de chauds partisans. Aux professeurs va le volume de mélanges mis au point par F. W. Kelsey : *Latin and Greek in American education*, qui rassemble sous une forme plus coordonnée et plus logique, dans un cadre plus étendu et plus sévère, la matière trai-

tée dans *Value of the Classics*, reprise ici avec une richesse d'arguments pléthorique.

Faut-il, enfin, mentionner la célébration du bimillénaire de Virgile qui a remué tout le personnel enseignant des États-Unis et, par ondes concentriques, atteint la masse cultivée; rappeler les cérémonies, expositions, représentations théâtrales, cinématographiques, les congrès, les croisières plusieurs fois renouvelées?

La cause du latin, né dans la liberté, grandissant avec elle, est désormais gagnée aux États-Unis.

7. *La formation scientifique.* — Tous les étudiants, cependant, ne passent pas dans l'enseignement des collèges et des *high-schools*. Certains *M. A.* de valeur, déjà placés, en sortent pour achever leur *Ph. D.*; de jeunes *Ph. D.* ou aspirants *Ph. D.* trouvent, pendant leurs études, un poste d'assistant auprès d'un maître aimé ou d'*instructor* dans un collège annexe. Ainsi, s'ils sont doués, en dehors de leur travail quotidien, les disciples qui promettent s'initient aux travaux de leurs maîtres et se font la main pour de futures recherches. Parfois, ils accompagnent le professeur dans ses déplacements outre-Atlantique, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux champs de fouilles, aux musées, aux bibliothèques; ils suivent, avec ou sans bourses, des cours de vacances dans les universités européennes ou à l'*American Academy in Rome*. C'est que le système américain de cours, très libéral sous ce rapport, exige sans doute un certain nombre de trimestres d'assistance, mais il a prévu toute une organisation très souple qui n'a pas d'équivalent chez nous. D'abord, les *Seminars* qui permettent d'acquérir, avec un spécialiste au 2e ou 3e degré, un entraînement intensif sur tel ou tel point; ensuite les *Honors Courses* qui laissent toute liberté de se livrer à un travail déterminé dans le cadre du cours, sans être tenu d'y assister; enfin, les *Research Courses* où l'élève examine un point de détail donné par le professeur en vue d'un grand travail ultérieur qu'il poursuit. A ces trois espèces de cours, réservées aux meilleurs éléments, il faut ajouter la faculté pour un assistant de voir ses voyages et ses recherches, guidées et surveillées, compter dans l'énumération de ses « points ».

S'il me fallait trouver un point de comparaison, je prendrais volontiers l'École pratique des Hautes-Études dont le régime, libéral et ordonné cependant, a tant contribué au remarquable développement de la science française.

En Amérique, les étudiants ne sont malheureusement pas toujours prêts à recueillir tous les fruits d'une organisation aussi sage, pas plus qu'ils ne sont également *fit* à entreprendre, après leurs études, des voyages scientifiques complémentaires en Europe avec une des mul-

tiples bourses de la *Rockefeller Foundation*, de la *Carnegie Foundation*, de la *C. R B. Educational Foundation*, de la *Guggenheim Foundation*, sans compter les allocations officielles de l'*American Council of Learned Societies*, des compagnies savantes et des universités.

8. *Les bibliothèques.* — Le système un peu lâche du *graduate-work*, calqué servilement sur le *Seminar* allemand dont toute section classique aux États-Unis porte l'empreinte, n'habitue pas assez l'étudiant au travail isolé ou plutôt l'y abandonne trop vite, sans guide, avant qu'une direction ferme et adroite lui ait donné l'initiation nécessaire à tout travailleur solitaire.

Les bibliothèques américaines, dont les richesses en livres modernes et parfois anciens (très peu de manuscrits) et les commodités de toutes sortes ont fait l'admiration de nombreux savants, ne sont pas utilisées dans la mesure où on devrait s'y attendre et surtout d'une façon propre à en épuiser les trésors.

Ouvertes sans interruption de huit heures du matin à dix heures du soir (du moins dans les universités), elles offrent des collections presque complètes de textes, traductions, commentaires, études sur les auteurs, des séries sans lacunes de périodiques américains et étrangers, des suites ininterrompues de thèses et dissertations françaises, allemandes, indigènes. Un élève ou un professeur signale-t-il un « vide »? On n'a de cesse qu'il ne soit aussitôt comblé. Éventuellement, on fera photographier le livre ou l'article rare ou épuisé. Des bureaux et des pupitres spéciaux sont dispersés parmi les rayons où les étudiants avancés ont accès. Bien plus, avec une lettre de recommandation, on obtient une clé qui laisse tout loisir à son possesseur d'entrer à la bibliothèque avant ou après les heures d'ouverture. Le système du prêt des livres, la latitude de les conserver un trimestre et plus sur son bureau, après les avoir cherchés soi-même dans les *stacks*, accélèrent encore la rapidité du travail. Des catalogues des autres grandes bibliothèques sont encore en consultation et une carte postale fera revenir le livre désiré. Des salles spéciales de paléographie, d'épigraphie, d'archéologie, de linguistique rassemblent les matériaux habituellement épars sur les rayons et concentrent les étudiants et les professeurs adonnés aux mêmes recherches.

Ceci est vrai non seulement pour quelques universités privilégiées, mais pour les vingt universités environ qui offrent un enseignement sérieux du latin, c'est-à-dire pour celles de Clark, Columbia, Cornell, Harvard, Johns Hopkins, Stanford, Ohio State, Princeton, Berkeley, Chicago, Illinois, Michigan (Ann Arbor), North Carolina, Pennsylvania, Wisconsin, Yale, *Catholic University of Washington* (*D. C.*), etc..., toutes en possession d'un département de latin bien équipé et d'une bi-

bliothèque allant de 500,000 à 3,000,000 de volumes, auxquels viennent s'ajouter les ressources des bibliothèques publiques municipales, au moins aussi importantes, et les accroissements annuels de l'ordre de 10,000 à 25,000 volumes nouveaux, sans compter les périodiques.

Mêmes facilités et mêmes ressources en ce qui concerne les musées archéologiques, les collections épigraphiques et les papyrus dont Michigan détient un lot extrêmement important qui en font un centre de tout premier ordre d'études papyrologiques; mêmes musées et institutions officiels dans les villes.

9. *Les associations scientifiques.* — L'activité philologique ne reste cependant pas concentrée autour des universités. Elle se répartit en une multiplicité d'associations de toutes espèces.

Nous avons déjà mentionné celles qui concernent principalement l'enseignement secondaire, ainsi que l'*American Philological Association*, la plus ancienne de toutes et dont les réunions annuelles sont l'événement dans les milieux philologiques américains. Elle se subdivise d'ailleurs en diverses branches : *Classical Association of the Eastern Coast*, *of the Middle West and the South*, *of the Pacific Coast*, qui tiennent séance régulièrement.

A cette division territoriale et régionale, répond une classification par spécialités : à des titres divers, l'*American Archeaological Institute*, l'*American Archaeological Society*, l'*American Society of Numismatics*, le *Linguistic Institute*, la *Linguistic Society*, la *Modern Language Association*, la *Mediaeval Academy of America*, l'*American Historical Association*, l'*History of Science Society*, l'*American Philosophical Association*, la *Society of Biblical Studies*, l'*American Academy in Rome*, se rattachent aux études latines, et j'en passe sous silence.

Toutes ont leurs réunions, leurs congrès, parfois leurs instituts de vacances, toujours leurs périodiques qui témoignent d'une activité sans repos.

Groupées pour la plupart sous l'égide de l'*American Council of Learned Societies*, elles subventionnent les grandes entreprises nationales et internationales.

Le *Council*, représenté à son tour à l'*Union académique internationale*, participe à l'activité européenne sur le catalogue international de bibliographie périodique, de bibliographie de philologie classique, sur le *Thesaurus linguae latinae*, sur le nouveau *Ducange*, sur une collection de fac-similés paléographiques des auteurs latins, etc... C'est d'Amérique que vient l'initiative d'un *Bulletin Ducange* et d'un catalogue des manuscrits latins conservés aux États-Unis, dont la rédaction est confiée à M. Seymour de Ricci.

Pareille énumération ne serait pas complète si une mention n'était

faite des divers instituts privés qui portent les noms de Rockefeller et de Carnegie et qui, outre les subventions accordées à des universités, des académies, des associations et des particuliers, entretiennent de véritables instituts ou payent de leurs deniers des chercheurs patentés. Les études latines n'ont pas jusqu'ici bénéficié très largement de ces dernières libéralités.

10. *Les périodiques.* — Chaque association, chaque académie, université ou institution scientifique, se double pour ainsi dire d'un organe périodique, à parution plus ou moins régulière. L'abondance de ces publications n'est d'ailleurs pas peu faite pour dérouter celui qui cherche à s'orienter parmi cette littérature.

L'enseignement moyen dispose du *Classical Weekly* et des *Latin Notes*, déjà cités, sans compter les multiples *Bulletins* et *Leaflets* de *high-schools*, collèges et universités qui contiennent des suggestions pratiques pour l'enseignement du latin.

Les savants, outre les très accueillantes revues anglaises *Classical Review* et *Classical Quarterly*, ont à leur disposition le *Classical Journal* (Cedar Rapids) et la *Classical Review* de Boston. Mais les deux plus importants organes restent *Classical Philology* de Chicago, anciennement revue de l'Université sous le titre de *Studies in Classical Philology*, et l'*American Journal of Philology* qui concentrent toute l'activité philologique des cinquante dernières années et ont inscrit à leur sommaire tous les noms marquants de la science d'outre-Atlantique.

Les *Transactions and Proceedings* de l'*American Philological Association* servent enfin de banc d'essai aux membres pour leurs travaux souvent republiés ailleurs sous une forme définitive.

En archéologie, on a à sa disposition l'*American Journal of Archaeology*, *Art and Archaeology*, *Satyros*, les *Graeco-Roman Series* de l'Université de Berkeley, le *Bulletin*, les *Papers* et les *Classical Series* de l'*Archaeological Institute*. Restent encore les publications des grands musées nationaux : *Museum of Fine Arts* (Boston), *Metropolitan* (New-York), *Art Institute* (Chicago), etc...

L'organe des numismates est l'*American Journal of Numismatics*.

Les travaux relatifs à l'épigraphie ne possèdent pas de revue spéciale et sont contenus soit dans une revue générale, soit dans un périodique d'archéologie. Il en est de même pour la paléographie qui se rattache surtout au latin médiéval.

A côté des revues d'histoire religieuse, il convient de signaler pour la patristique la collection de Roy-Deferrari (*Patristic Studies* de la *Catholic University of Washington*).

La linguistique et la grammaire comparée font l'objet d'études dé-

taillées dans *Language* ou dans les *Linguistic Monographs* de la *Linguistic Society*.

Les travaux très nombreux et très poussés de latin médiéval sont concentrés dans *Speculum*, revue de la *Mediaeval Academy of America*. Le *Bulletin for the Progress of Mediaeval Studies*, édité par le professeur Willard (Colorado), est un annuaire très complet qui signale aux médiévistes les travaux publiés ou en cours, les thèses en voie d'achèvement, les enseignements donnés aux États-Unis.

Les revues de langues modernes comme *Modern Philology* et *Modern Language Notes* accueillent éventuellement des études médiolatines.

Les publications et séries éditées par les universités sont extrêmement nombreuses. Il suffira d'énumérer ici les plus importantes. Certaines donnent annuellement sous forme d'*Abstracts* un résumé des thèses et dissertations présentées par les *Ph. D.*, car l'impression, fort chère là-bas, en est rendue facultative. Bien rares sont les jeunes docteurs qui s'aventurent à éditer leur mémoire à leurs frais.

Il y a aussi parfois des volumes de mélanges, quoique cette mode ne sévisse guère aux États-Unis : *Harvard Essays in Classical Subjects*, *Vassar Mediaeval Studies*, *Mélanges Rand*, *Haskins*, etc...

Parmi les séries périodiques les plus marquantes, il y a lieu de citer : les *Studies in Language and Literature* (Illinois) ; les *Publications in Classical Philology* (Berkeley) ; les *Memoirs* (Berkeley) ; les *Humanistic Studies* (Michigan : Ann Arbor) ; celles d'Iowa, remplacées depuis 1918 par l'*Iowa Philological Quarterly ;* les *Studies in Language and Literature* (Wisconsin) ; les *Publications in Language and Literature* (Pennsylvania) ; les *Studies in Philology* (North Carolina) ; les *Studies in Classical Philology* (Cornell) ; les *Patristic Studies* (Washington), déjà nommées ; les *Johns Hopkins Studies in Classical Philology ;* les toutes récentes *Classical Studies* de Yale et, *last but not least*, une collection de très grande valeur : les *Harvard Studies in Classical Philology* (depuis 1890).

Il faudrait encore tenir compte d'articles sporadiques dans les grands magazines comme *Atlantic Monthly* et surtout dans les revues des multiples associations scientifiques énumérées plus haut et qui touchent par tant de points aux études latines. Une place à part doit être faite à une publication à la fois archéologique, historique, épigraphique et paléographique, les *Memoirs* (complétés par des *Bulletins*, *Papers* et *Supplementary Papers*) de l'*American Academy in Rome*.

11. *Le mouvement philologique.* — Une telle abondance est à coup sûr l'indice d'une évidente prospérité intellectuelle et d'un mouvement prononcé vers la mise en valeur systématique de la science américaine. La diffusion européenne de ces publications, les critiques soulevées ne

peuvent être que profitables à la philologie américaine en mettant en valeur les productions notables de quelques savants américains dont le nom n'est désormais plus une énigme pour leurs confrères du vieux Continent. Aux encyclopédies, aux ouvrages généraux, aux études hâtives des débuts, calqués généreusement sur des modèles européens, sont venues s'ajouter des œuvres originales et fortes qui témoignent d'une nette évolution. A côté d'un Egbert, copiste fidèle d'un Cagnat, de milliers de thèses de type germanique, de minutieuses et fastidieuses études de détail, que de noms et de travaux qui ne doivent rien à personne ! Ceux d'un Hale en syntaxe latine ; d'un Laing en histoire des religions ; d'un Olcott en épigraphie ; d'un Beeson et d'un Ullmann en paléographie ; d'un Rand, d'un Baldwin, d'un Haskins en latin médiéval ; d'un Frank, d'un de Witt, d'un Prescott, d'un Rand encore en littérature latine ; d'un Frank en histoire romaine ; d'un Buck, d'un Grandgent, d'un Kent, d'un Sturtevant en linguistique, tous hommes de premier plan, attestent la vitalité de disciplines encore jeunes, mais sur la voie d'une rapide maturité.

La part prise par les Américains à des collections comme la *Loeb Classical Library*, la série *Our debt to Greece and Rome*, leur collaboration aux collections allemandes, les entreprises du *Corpus Vasorum* et du nouveau *Ducange* au sein de l'*Union académique internationale*, montrent bien que de l'enfance ils ont résolument passé à l'adolescence. Dans deux domaines plus spécialement, ils se sont fait connaître des savants européens : la syntaxe latine et le latin médiéval. Au premier titre, il faut retenir les noms de Abbott, Hale, Bennett, Steele, Elmer et Nutting, tous préoccupés d'établir des ouvrages généraux ou d'étudier des points particuliers de la syntaxe des temps.

Au deuxième, les noms sont multiples qui mériteraient mieux qu'une mention. Haskins, Thorndike, Paetow (†), Sarton (d'origine belge) en histoire et en histoire des sciences ; Rand, Beeson, Ullmann, Harrington, Mountford, Miss Duckett pour l'influence antique ; Rand, Beeson, E. T. Merrill en paléographie médiévale ; Mountford et Laistner pour la langue des glossaires ; Beeson, Martin, Taylor, l'équipe de la *Catholic University* pour la langue ecclésiastique ; Rand, Beeson, Clark, Harington, Baldwin, Miss Duckett, Mc Keon, Paetow, Haskins, Loomis, Mozley pour l'histoire littéraire ; Krappe, Jones, Loomis, Malone, Parry, Griscom, Tatlock, Oldfather pour l'influence sur les littératures vulgaires, sont des noms que tout médiéviste connaît.

D'autres domaines des études latines ont vu naître des travaux remarquables : Wordsworth en latin archaïque, sans parler des linguistes ; Bennett, Grandgent, Mueller en latin vulgaire ; Housman, Kent, Fay, Hempl, Sturtevant, Pease, Greenough en épigraphie archaïque et vulgaire ; Ullmann et toute une pléiade autour de la *satura ;* W. A. Merrill,

et Lucrèce; Laing et Térence; Harrington et les lyriques; Frank, Shorey et d'Alton sur Horace; Frank, De Witt, Rand, Prescott, Wetmore, sur Virgile; Rand, Fairclough, Radford, Frank sur Ovide; Post et Knapp sur les auteurs de la latinité d'argent; Oldfather, Pease avec Sénèque; Waters, Baldwin, Perry, Sage avec Pétrone; Perry avec Apulée, se sont fait connaître d'un public de spécialistes.

Ullmann, Wilson, par leurs publications et corrections; Olcott, par son *Thesaurus;* Martin, Moore, Watmough, par l'examen de quelques détails de forme, se sont attiré la reconnaissance des épigraphistes.

Abbott, Botsford, Robbins et surtout Frank, sans parler de Rostovtzeff qui professe à Yale, ont illustré l'histoire romaine.

L'histoire de la religion païenne ne dispose que de l'étude d'ensemble de Carter et de quelques monographies de Hadsitzs, Ballentine et Laing. Le dernier, cependant, vient de faire paraître une *Roman Religion.*

La métrique latine est encore une discipline où les Américains ont pu exercer leur goût pour la statistique. Aussi se sont-ils surtout portés vers les monographies et l'épineux problème des rapports de l'*ictus* et de l'accent. W. A. Merrill s'est consacré à Lucrèce et à Cicéron; Prescott à Plaute. Le débat autour de l'*ictus* prend sa source dans un article de Bennett et se poursuit depuis 1898. Mentionnons simplement les noms de Greenough, Humphreys, Ullmann, Radford, Kent, Sturtevant, Harkness, Shipley, Mountford, Hendrickson, Sanders.

Avec la paléographie, nous retrouvons les fidèles disciples de Traube.

Du manuel de Johnston (1897) aux travaux récents de Rand et de Beeson, le chemin parcouru est long qui passe par Van Buren, Putnam, Jones. Webb et les manuscrits de Térence; Hale, Ullman et ceux de Catulle; Savage et les scoliastes de Virgile; Howe, Rand, Shipley, Walters et les copies de Tite-Live; la polémique de Robbins, Stout, E. T. Merrill et Rand autour de Pline le Jeune, Warren et Steele sur les manuscrits des scoliastes et des grammairiens, Beeson avec Cicéron, jalonnent une route fréquentée.

L'histoire de la philologie a retenu Peck, auteur d'un bon petit manuel, Cook, Ullmann et quelques autres.

L'archéologie et l'histoire de l'art comptent plus de « muséographes » que de chercheurs. Les papyrus, enfin, avec Boas, Winter, Van Hoesen et l'école de Ann Arbor, connaissent de beaux jours.

Reste à envisager la linguistique. Des travaux généraux d'un Bloomfield et d'un Whitney, on est passé peu à peu à la dialectologie, avec Buck, Whatmough, Robbins, Fay, Kent, et à l'étude de phénomènes particuliers, avec Grandgent et Sturtevant. Ici encore de beaux espoirs sont permis surtout depuis ces dernières années.

12. *Conclusions.* — Au terme d'une étude aussi longue, il serait nécessaire de tirer quelques conclusions et de faire quelques prédictions sur l'état et l'avenir de la philologie latine américaine. Cependant, on ne peut se dissimuler la difficulté de juger dans son ensemble une œuvre aussi variée et parfois aussi disparate. Il faut encore se demander si l'on fera crédit aux Américains de l'immense effort accompli en si peu de temps — à peine un demi-siècle — ou bien si on les jugera d'un point de vue absolu et peut-être injuste.

En somme, dans un pays très réaliste, dans un milieu défavorable à la recherche scientifique, les études latines, séparées du grec, ne se portent pas mal. Elles sont en progrès constant, tant pour le nombre d'élèves et d'étudiants que pour la qualité de l'enseignement et des professeurs. L'équipement universitaire, les locaux, les bibliothèques, les facilités de travail, les bourses de voyage compensent aisément un retard qui se comble ou l'éloignement des sources restées en Europe. Le corps professoral jouit d'une situation matérielle et morale assez médiocre sans doute, mais respectable, et connaît des facilités que lui envie maint savant européen. La science s'est organisée et groupée; on peut publier et éditer ses travaux; l'Amérique participe à la vie internationale philologique; sa place est plus qu'honorable et il est des domaines (syntaxe latine, latin médiéval, papyrologie, paléographie latine, métrique) où elle a fourni brillamment la preuve de ses capacités.

Mais, à ce tableau un peu idyllique, on peut opposer les graves défauts du système d'enseignement secondaire; l'isolement du latin d'avec le grec; le manque de culture et de préparation des étudiants actuels; leur absence d'initiative; leur pragmatisme et leur « efficiency » qui les prédisposent plus au travail de classement et de « cataloguisation » qu'à la véritable recherche; leur arrivée trop tardive en Europe qui n'est plus pour eux, comme pour les générations précédentes, l'école formatrice, mais le musée, la bibliothèque, le champ de fouilles, la curiosité. Il faut encore y joindre cette circonstance aggravante : le manque de connaissances du corps professoral secondaire en général et la trop grande spécialisation des professeurs d'université parlant à des étudiants dépourvus de culture générale et insérant leurs cours dans un programme qui n'est pas suffisamment coordonné et rationalisé.

N'importe. On ne peut trancher encore et il faut remettre le prononcé du jugement en répétant avec Fr. Cumont que, « si l'Amérique est le pays des réalisations imparfaites, elle est aussi celui de toutes les possibilités ».

Félix Peeters,
Ancien *C. R. B. Fellow.*

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

A PROPOS D'UN TEXTE PARALLÈLE DE MACROBE ET LYDUS

LA DOCTRINE ASTROLOGIQUE DE LA « COLLABORATION DES ASTRES »

Je désire présenter ici quelques observations concernant l'origine et les sources du passage de Lydus parallèle au texte de Macrobe (*Comm. in somn. Scip.*, I, 27) cité par le Père Paul Henry dans son récent article de la *Rev. des ét. lat.* (ci-dessus, p. 167 et suiv.).

1) La présence du groupe *uis* + *potestas* dans le texte de Macrobe en regard du grec δυνάμει ἢ ἐξουσίᾳ prouve, à mon avis, mieux que tous les arguments du P. Henry que l'original est latin et que c'est Lydus qui traduit, car, tandis qu'en latin les deux mots en question forment un groupe constant, en grec ces deux mots (δύναμις-ἐξουσία) ne sont accolés que rarement, le plus souvent pour rendre l'expression latine citée.

2) Le texte grec est rythmique : l'auteur observe la loi de W. Meyer. Quand les nécessités rythmiques l'y obligent, il n'hésite pas à modifier l'ordre des mots : τῇ ἀνθρωπίνῃ δοκοῦσι ζωῇ. Il est bien dommage que le P. Henry n'ait pas remarqué cette particularité; elle lui aurait permis de résoudre la question de l'authenticité du texte, qu'il soulève peut-être un peu imprudemment. D'après ce qu'on sait du grec de Planude et du grec de Lydus, j'incline pour l'attribution à ce dernier.

3) Il n'est pas prouvé, à mon sens, que le modèle de Lydus soit le texte de Macrobe : *a*) il y a des latinismes dans le texte grec, mais ces latinismes ne concordent pas absolument avec le texte de Macrobe : il y a bien καλῶς μετὰ τῶν φώτων ἑνοῖ καὶ συνάπτει qui correspond à *cum luminibus bene iungit ac sociat*, mais il y a aussi quelques lignes plus loin συμβιβάζει μετὰ τῶν φώτων que ne peut expliquer la comparaison avec le texte latin : *applicat... ad lumina*. Il s'agit, par conséquent, non d'une imitation servile, mais bien d'une particularité du style de l'auteur grec. Or Lydus, dans son ouvrage sur les magistratures romaines (le seul sur lequel je puis me prononcer en connaissance de cause pour l'avoir lu d'un bout à l'autre) a aussi pas mal de latinismes, mais là encore la ques-

tion des sources latines se pose à nouveau. — *b*) D'autre part, ὁ τοῦ Διὸς... ἀστὴρ σὺν ἡλίῳ λυσιτελέστερός εστι n'est pas un latinisme (correspondant à *accommodatior cum sole*), ainsi que le prétend le P. Henry (p. 168). En effet, pour prétendre qu'il y a latinisme, le P. Henry imagine que la construction correcte aurait dû être (avec le comparatif λυσιτελέστερος) le datif *sans préposition*. Telle est, en effet, la construction des adjectifs grecs qui indiquent l'utilité (ὠφέλιμος, etc.). Je ne l'ignore pas, mais ici le texte ne signifie pas « plus utile au soleil », comme le croit le P. Henry (car alors il eût fallu construire ἡλίῳ sans préposition).

S'il en était ainsi le texte latin correspondant serait également critiquable[1]. En réalité σὺν ἡλίῳ λυσιτελέστερος signifie : « plus propice ensemble avec le soleil » (quand l'astre est *en conjonction*[2] *avec le soleil*). Il n'est même pas nécessaire de sous-entendre ἀνθρωπίνῳ βίῳ (ou dans le texte latin *humanae uitae*), puisque cela va de soi[3]. On sait que les astres ne s'influencent pas les uns les autres, et d'ailleurs cela n'aurait pas d'intérêt, la seule question qui se pose étant relative à leur influence sur la vie humaine. La construction grecque σὺν ἡλίῳ, etc. est donc très correcte. On pourrait donner à σύν son sens fort : « avec l'aide de », cf. σὺν τοῖς θεοῖς = avec l'aide des dieux. Σύν ἡλίῳ λυσιτελέστερος n'est pas l'équivalent de ἡλίῳ λυσιτελέστερος. — *c*) Les fautes *utriusque* (pour *utrique*) et ἑκατέρων (pour ἑκατέρῳ) ne prouvent rien parce que, à mon avis, elles sont indépendantes. Elles peuvent s'expliquer séparément : ἑκατέρων est enclavé dans une série de génitifs pluriels[4].

4) Il y a des différences importantes entre le texte latin et le texte grec. Il conviendrait de les étudier une à une. J'en signale quelques-unes :

a) Dans l'énumération des nombres harmoniques, on a dans le texte latin *epogdous* $\left(\frac{9}{8}\right)$, et dans le texte grec σπονδεῖος (rapport $\frac{1}{1}$, le spondée étant le type du γένος ἴσον). La différence est très importante. Il se pose

1. En effet, *accommodatior* ne se construit pas avec *cum*, mais avec le datif (c'est le *dativus commodi*); cf. *Thesaurus l. latinae*, I, col. 335. Quand il y a une préposition (*in*, *ad* ou *cum*), il s'agit d'un complément circonstanciel : point de vue ou accompagnement (avec *cum*).

2. J'emploie ce terme dans le sens technique ancien : il s'agit d'un rapport mathématiquement défini d'après la théorie des « contre-ombres » (*antiscia*) ou plutôt des contre-radiations, et c'est justement sur cette théorie qu'était fondé le système de Ptolémée : *Ptolomaeus nullam aliam rationem sequitur nisi antisciorum* (Firmicus Maternus, *Mathesis*, 2, 29, § 2). La terminologie a changé : les anciens parlaient d'astres CONIUNCTI *trigonica uel quadata uel diametra uel exagona radiatione* (Firmicus Maternus, *Ibid.*, 2, 29, § 9); ces mêmes « aspects » sont nommés dans l'astrologie keplérienne : le trine, le quadrile, l'opposition, le sextile, et on réserva le terme *conjonction* pour le rapport (l'angle) 0°.

3. Comparer dans le texte même de Macrobe : « Iouis tamen stella *cum sole accommodatior est* et Veneria cum luna, atque ideo *uitae nostrae magis commodant.* »

4. Sur ce genre de faute, cf. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, § 497, et R. Klotz, *Grundzüge altrömischen Metrik*, p. 25-26.

à ce sujet une foule de questions. C'est toute la question des nombres ou rapports rationnels et irrationnels (μετὰ λόγου, ἄλογοι). Cette doctrine, on le sait, intéresse au même titre la métrique, l'astrologie et l'histoire des mathématiques, voire même la philosophie (distinction des « désirs » [ἐπιθυμίαι] en rationnels et irrationnels proposée par le philosophe-géomètre qu'était Platon). Le point de départ de ces distinctions est dans la géométrie euclidienne, et non dans la théorie des nombres, comme on serait tenté de le croire; sur cette dernière, cf. l'ouvrage récemment traduit en français de Tobias Dantzig, *Le nombre* (ouvrage de mathématiques, mais qui contient une intéressante partie historique).

b) Le titre de l'ouvrage de Plotin (*Ennéades*, II, 3) est rendu en latin par *si faciunt astra*, en grec par ὅπως ποιεῖ τὰ ἄστρα. Le titre latin est plus proche du vrai titre εἰ ποιεῖ τὰ ἄστρα. Cela prouve : α) que le traducteur grec a non seulement mal traduit, mais a, en outre, négligé de se reporter à l'ouvrage même de Plotin, dont il donne cependant des extraits; β) qu'il n'a pas très bien saisi la pensée de Plotin, puisque celui-ci pose la question « si les astres agissent » et répond *négativement*, tandis que le traducteur grec, en posant la question « comment agissent les astres » suppose la première question résolue affirmativement.

5) L'opinion de Plotin est rapportée en style *indirect*. Mais il y a deux indicatifs dans le texte latin comme dans le texte grec. Comment expliquer les indicatifs latins? S'agit-il de parenthèses ajoutées par l'auteur? Rien ne permet de le supposer. Autre difficulté (§ 24) : *conuersatio tamen nostra et prouentus actuum*... REFERTUR. Le texte grec : ἡ μέντοι ἡμετέρα ἀναστροφὴ καὶ αἱ τῶν πράξεων προκοπαὶ... ἀναφέρονται semble indiquer que le modèle latin portait *referuntur*.

6) Il est très exact qu'avant le dernier mot du texte grec (εἰδότες) il faut introduire une négation. Le *cursus* montre qu'à cet endroit il manque une syllabe *atone*. Par conséquent, je crois que la négation doit être οὐκ et non pas μή, comme le veut le P. Henry, p. 171. En effet, voici le sens général du passage : les oiseaux annoncent l'avenir sans le connaître (οὐκ εἰδότες, négation réelle, objective); on doit donc inférer qu'il en est de même des astres, et par conséquent on doit admettre que rien de ce qui arrive aux hommes n'est l'effet de leur pouvoir propre (μηδὲν... συμβαίνειν, négation hypothétique). C'est à peu près comme s'il y avait : ὑποκείσθω μηδὲν... συμβαίνειν. Au contraire, μὴ εἰδότες rendrait le passage tout à fait incompréhensible : cela aurait pour effet de rendre la négation conditionnelle, et il s'établirait une sorte de corrélation entre le fait d'ignorer l'avenir et celui de le prédire : les oiseaux annonceraient l'avenir toutes les fois qu'ils l'ignoreraient (μὴ εἰδότες serait à peu près l'équivalent de ὅταν μὴ εἰδῶσιν).

En bref, il me semble que l'hypothèse d'un modèle commun n'est pas exclue et que, pour la citation de Ptolémée, il n'y a aucune raison pour

douter de la véracité de Macrobe, lorsqu'il nous assure qu'il a tiré ce passage uniquement de l'ouvrage de Ptolémée (*Comm. in Somn. Scip.*, I, 20 : « in medium proferam rationem *apud unum omnino quod sciam lectam. Num Ptolomaeus in libris tribus quos de harmonia composuit...* », et plus loin *inquit* suppose une citation plus ou moins fidèle). Malheureusement le passage de Ptolémée, qui devait se trouver à la fin de son IIIe livre sur l'Harmonie, manque (voir la récente édition de Ingemar Düring, Göteborg, 1930). Mais il est très probable que Lydus connaissait les ouvrages de Ptolémée qu'il cite une seconde fois (*De mensibus, Augustus*, § 116), sans rien emprunter à Macrobe.

Quant à la citation de Plotin, je dois faire remarquer que c'est le seul endroit où Lydus le cite. Il est donc probable que c'est le texte de Macrobe qui a inspiré Lydus sur ce point.

Mathieu Nicolau.

II

QU'EST-CE QUE L'*ALBIS?*

Dans son intéressant article publié ci-dessus (p. 203 et suiv.) sur l'*Albis* chez Claudien et Sidoine Apollinaire, M. Loyen cite de Claudien :

1° Deux passages (*Carm.* VIII, 452; X, 278) où *Albis* désigne l'Elbe;

2° Un troisième passage (*Carm.* XXI, 226) où *Albis* désigne non pas l'Elbe ni un cours d'eau quelconque, mais certainement une chaîne de montagnes, qui est « l'Alpe de Souabe » pour Mommsen (cité p. 205, n. 5) et pour M. Jullian (cité p. 205 et suiv.).

Quant à Sidoine Apollinaire, il a employé *Albis* une fois pour désigner l'Elbe (*Carm.* XXIII, 244, cité par M. Loyen p. 210, n. 3) et une fois pour désigner l'Alve, sous-affluent de la Meuse :

> ... Chattumque palustri
> Alligat Albis aqua (*Carm.* VII, 390 et suiv.).

Ici, *Albis* ne désigne certainement pas une chaîne de montagnes : M. Loyen l'observe avec raison (p. 207, n° 4); il ne désigne pas non plus l'Elbe, bien que M. Loyen se croie autorisé, par une étude sagace des sources de son auteur, à lui prêter cette « ânerie géographique ». Mais, en fait, Sidoine ici parlait de son beau-père et de son pays : pour savoir derrière quelle rivière son beau-père avait arrêté les Cattes, Sidoine n'avait besoin de consulter ni Claudien, ni Tacite, ni Florus, ni aucune autre source que son beau-père lui-même; or, Avitus ne peut

certes pas être soupçonné soit d'avoir fait accroire à sa famille qu'il avait repoussé les Cattes du Rhin jusqu'à l'Elbe, soit de s'être figuré (comme les auteurs cités par M. Loyen) que l'Elbe était voisine du Rhin.

Donc, dans ce dernier passage de Sidoine, *Albis* ne peut désigner que l'Alve : telle est l'interprétation de Dubos, exposée du reste (p. 204 et suiv.) par M. Loyen, qui a eu le mérite de présenter avec précision tout ce qui se rapporte à la question.

A. Macé.

Dans la note ci-dessus, M. Macé reste fidèle à la théorie suivante :

1° *Albis* désigne généralement l'Elbe.

2° *Albis* chez Claudien (*Carm.* XXI, 226) désigne une chaîne de montagnes qui peut être l'Alpe de Souabe, alors que dans deux autres passages du même poète le même mot ne peut être traduit que par « Elbe ».

3° *Albis* chez Sidoine (*Carm.* VII, 390) ne peut désigner que l'Alve, sous-affluent de la Meuse, alors que dans un autre poème du même auteur le même mot désigne l'Elbe.

Sur le premier point (l'*Albis* chez Claudien, *Carm.* XXI, 226, est une chaîne de montagnes — interprétation de Mommsen et de M. Camille Jullian), M. Macé n'apporte qu'une affirmation. Je me contenterai donc de renvoyer le lecteur à la réfutation que j'ai tentée de cette thèse, qui n'est d'ailleurs qu'une hypothèse, dans mon article de la *Revue des Études latines* (cf. ci-dessus, p. 206).

Sur le deuxième point (l'*Albis* chez Sidoine Apollinaire, *Carm.* VII, 390, est un cours d'eau qui ne peut être que l'Alve), M. Macé apporte un solide argument : Sidoine a recueilli ce renseignement de la bouche d'Avitus lui-même, son beau-père.

Que Sidoine se soit renseigné près de son beau-père, rien n'est plus probable. Mais le poète prononce l'éloge public d'un empereur absolument inconnu des Romains devant qui il parle et il ne se fait pas faute d'amplifier considérablement le rôle de son héros. Il est facile de relever tout au long du panégyrique des exemples nombreux d'exagérations ou même de falsifications de la vérité[1]. En particulier, dans le passage qui nous occupe, Avitus est grandement loué d'avoir en trois mois à

1. V. 232, le pauvre empereur Avitus est donné comme supérieur à Aétius, qui a été pourtant pendant plus de vingt ans le seul soutien de l'empire; v. 475 sqq., Sidoine glorifie Avitus d'avoir, par ses raisonnements persuasifs, éloigné de Narbonne l'armée du roi wisigoth Théodoric Ier, alors que nous savons par Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, année 436, que c'est Litorius, lieutenant d'Aétius, qui a chassé les Goths; v. 309-310, il aurait suffi, selon Sidoine, d'une lettre d'Avitus pour arrêter Théodoric sur le chemin de la conquête, après sa victoire de Toulouse en 439; mais Prosper, une fois encore, rétablit la vérité (*Chron.*, année 439) : il a fallu un combat indécis pour décider Théodoric à la paix.

peine (v. 391 : « vix... ter menstrua... luna ») obtenu la soumission des Alamans qui venaient d'envahir l'Alsace, arrêté les attaques des Saxons dans le *tractus armoricanus* et fixé les Francs (les Chattes) dans les marais de l'*Albis*. Aucun historien moderne n'ajoute foi à ces affirmations[1].

Mais il y a plus. J'ai vainement cherché l'Alve, sous-affluent de la Meuse, sur les cartes et dans les traités de toponymie. Le seul cours d'eau, voisin de l'Ourthe, dont le nom puisse dériver du mot *Albis*, est signalé dans le dictionnaire de Jourdain et Van Stalle (Bruxelles, édité vers 1900), t. I, p. 76, à l'article *Ave* et *Auffe*, villages du canton de Rochefort, arrondissement de Dinant : « Le ruisseau d'*Ave*, dont la source est dans les bois de Frays, non loin de Romprez (province du Luxembourg), disparaît dans une montagne calcaire et n'en sort qu'après un trajet souterrain de 840 mètres environ pour traverser le vallon d'*Ave* et *Auffe* et les prairies de Han-sur-Lesse, où il se jette dans la Lesse après un parcours de quinze kilomètres dans la direction sud-est-nord-ouest[2]. » L'*Albis* ne serait-il donc que ce cours d'eau intermittent[3]?

Il paraît bien aventuré d'admettre qu'Avitus ait, en moins de trois mois, parcouru l'Alsace, le massif des Ardennes et le *tractus armoricanus*, infestés de barbares alamans, francs, saxons, et qu'il ait eu encore le loisir de se renseigner sur le nom des ruisseaux qu'il traversait.

Il faut donc bien en revenir, pour le mot *Albis*, à son sens traditionnel d'*Elbe*, et admettre dans le passage de Sidoine un souvenir littéraire et une erreur géographique. Je me suis attaché à démontrer ci-dessus, p. 204, que cette « ânerie géographique » qui consiste à placer l'Elbe près du Rhin (et même peut-être sur la rive gauche) n'avait rien d'étonnant chez un écrivain des IVe et Ve siècles. On pourrait ajouter que cette erreur a dû se produire par suite d'une confusion entre la *Germania*, telle que l'entendait par exemple Tacite, et les *provinciae Germania I et Germania II*, établies sur la rive gauche du Rhin.

Quant au souvenir littéraire, il me paraît certain : l'emploi dans le même vers du mot *Chattum* suffit à le prouver. Avitus, en effet, n'a pu se vanter près de Sidoine d'avoir vaincu les Chattes, puisque depuis deux siècles les Chattes n'existent plus, fondus qu'ils sont dans la grande confédération des *Franci*[4]. Il faut donc bien que Sidoine ait trouvé dans les livres un mot qu'on n'employait plus dans la langue parlée.

1. G. Kurth, *Clovis*, I, 196. — E. Stein (*Geschichte des spät-römischen Reiches*, t. I, p. 543) croit seulement à un renouvellement des traités.

2. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. le conservateur des Archives départementales des Ardennes.

3. C'est dans la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois, éditée à Paris en 1675, que l'abbé Dubos a trouvé mention de l'Alve, p. 8 : « Est quoque *Alba* fluviolus, *Albe* vel *Alve* nuncupatus Arduennensibus, qui in Urtam effluit. *Alba* item, *Alve* amniculus, qui in Mosellam labitur post Lesuram Ausonio memoratum. »

4. L. Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme*, II, 361-362.

J'ajoute qu'un autre poème de Sidoine fournit un cas exactement comparable : la mention du fleuve *Hypanis* et des Scythes dans le panégyrique de Majorien (*Carm.*, V, 114), contraire à toute vraisemblance historique et géographique, ne peut s'expliquer que par un souvenir littéraire et par une confusion entre *Scythia* et *provincia Scythia*.

Je demeure donc fidèle à mon interprétation. Elle a du reste l'avantage d'unifier pour toute la latinité le sens du mot *Albis*, alors que la théorie acceptée par M. Macé nécessite la croyance à une trinité de sens et à deux hypothèses incontrôlables.

A. Loyen.

III

UNE TRADUCTION LATINE DE L'*ORAISON FUNÈBRE* DE DÉMOSTHÈNE

On sait que, au cours du xve siècle, les auteurs grecs, même les plus fameux, ne furent souvent connus en Occident que par des traductions latines, imprimées ou manuscrites. Le texte de Démosthène rentre dans ce cas. Au début du xve siècle, Leonardo Bruni traduit le *discours sur la Chersonèse*, le *pour Ctésiphon* et la *3e Olynthienne*. Vers 1455, Laurent Valla traduit à nouveau le *pour Ctésiphon*. Bessarion, en 1470, donne en latin le texte de la *1re Olynthienne*, et l'Arétin, en 1588, s'attaque aux deux discours d'Eschine et de Démosthène *sur la Couronne*.

A ces textes déjà connus, il faut ajouter la traduction de l'*Oraison funèbre des morts de Chéronée*, si tant est que ce discours célèbre, dont l'attribution était déjà suspecte aux anciens, doive être retenu sous le nom de Démosthène. Cette traduction, restée manuscrite, se trouve à Venise, dans le *Marcianus lat. 339* (cote moderne *Venetus 1550*), où elle occupe les folios 67 à 73. Elle est l'œuvre d'un certain Jean Sophianos, Grec exilé de Constantinople. L'attribution n'est pas douteuse, étant fournie par la lettre, restée inédite jusqu'à ce jour, que Jean Sophianos adresse au cardinal Bessarion pour lui dédier l'ensemble du *Marcianus*, recueil des traductions qu'il avait composées, et que sans doute il a écrites de sa propre main. Divers recoupements, tirés du *Laurentianus XLV-18* et du *Marcianus* lui-même, permettent de situer cette traduction entre 1458, date de l'élection de Pie II, et 1463, année où Bessarion reçut le titre de patriarche de Constantinople.

A. Dain.

MÉMOIRES

I

STRUCTURE RYTHMIQUE DE LA PHRASE ET DU VERS LATINS

PAR J. MAROUZEAU
Professeur à la Sorbonne

A. — STRUCTURE DE LA PHRASE

La recherche du rythme dans l'énoncé, fait universel, a joué un rôle particulièrement important en latin, à toutes les époques. Outre les raisons qu'a l'écrivain ou le sujet parlant de ranger conformément aux exigences du sens et aux règles de la syntaxe les parties composantes de l'énoncé, il éprouve en outre le besoin dans certains cas de réaliser une succession de membres et d'intervalles propre à satisfaire l'oreille. Le procédé le plus commun consiste à disposer de façon symétrique dans la phrase ou la période des membres approximativement égaux.

Cicéron note que le procédé était familier aux Grecs, à Gorgias et Isocrate en particulier (*Orat.* 165 et 175); nous savons que Démétrius de Phalère après Hermogène en avait fait la théorie, et nous connaissons d'Isocrate maintes phrases qu'on peut écrire symétriquement comme des vers; ainsi *Helena*, 17 :

τοῦ μὲν ἐπίπονον καὶ φιλοκίνδυνον
τὸν βίον κατέστησε,
τῆς δὲ περίβλεπτον καὶ περιμάχητον
τὴν φύσιν ἐποίησεν.

Mais Cicéron constate aussi que le procédé est ancien à Rome et qu'il y a été employé par les écrivains les plus rudimentaires : « in illa infantia naturali illud quod aures hominum flagitabant

tenebant tamen ut et illa essent paria quae dicerent et aequalibus interspirationibus uterentur » (*De orat.* III, 198).

Il y a eu sur ce point chez les auteurs latins convergence de deux traditions, l'une nationale, l'autre empruntée; romanisants et hellénisants se sont trouvés d'accord pour développer une tendance qui leur était commune.

Cicéron formule la théorie du procédé sous le titre de la « concinnitas » : « datur enim uenia concinnitati sententiarum, et arguti certique et circumscripti uerborum ambitus conceduntur, de industriaque non ex insidiis, sed aperte ac palam elaboratur ut uerba uerbis quasi demensa et paria respondeant » (*Orat.* 12, 38).

La phrase complexe dont les parties sont ainsi mesurées s'appelle « ambitus » ou « circuitus » (grec περίοδος), ou encore « comprehensio, continuatio, circumscriptio » (*Orat.* 61, 204). Les parties composantes sont dites quelquefois « particulae », « incisiones » (*Ibid.* 61, 205 et 206); plus souvent elles sont désignées par des termes destinés à traduire les mots grecs κόμματα et κῶλα : « incisa » et « membra » (*Ibid.* 62, 211). Plus particulièrement l' « incisum » est un élément bref, constitué d'ordinaire par un mot unique, auquel en tout cas, dit Quintilien (IX, 4), ne s'appliquent pas les règles de la prose métrique; le « membrum » a plus d'étendue (*Orat.* 67, 225); quant à la période, sa mesure idéale est d'à peu près quatre vers, dit Cicéron (*Ibid.* 66, 222), mesure acceptée par Quintilien (IX, 125).

La constitution rythmique de la phrase se présente particulièrement dans ce type d'énoncé intermédiaire entre prose et poésie que l'on a désigné du nom de « carmen » (cf. P. Lejay, *Histoire de la littérature latine*, t. I, et E. Norden, *Antike Kunstprosa*, t. I, p. 157 et suiv.). Ainsi, dans l'ancienne langue, les proverbes, dictons, formules d'incantation, sont faits d'ordinaire de membres sensiblement égaux :

ap. Macr. *Sat.* V, 20, 18 : hibernod poluerid, | uernod lutod,
grandia farra, | Casmile, metes
ap. Fest. 123 : uetus nouum uinum bibo
ueteri nouo morbo medeor
ap. Varr. *R. R.* 1, 2, 27 : terra pestem teneto,
salus hic maneto.
ap. Marc. Empir. VIII, 191 : nec huic morbo caput crescat
aut si crerit tabescat.

La prière suivante, rapportée par Caton, *De agr.* 141, a l'aspect d'une strophe divisée en membres :

... uti tu morbos uisos inuisosque,
uiduertatem uastitudinemque,
calamitates intemperiasque
prohibessis defendas auerruncesque ;
ut fruges frumenta
uineta uirgultaque
grandire dueneque euenire siris,
pastores pecuaque salua seruassis...

Le nombre des membres composants n'est pas indifférent. L'auteur de la *Rhétorique* à Herennius nous dit (IV, 19, 26) : « ex duobus membris suis haec exornatio potest constare », et il donne comme exemple :

et inimico proderas
et amicum laedebas,

mais, ajoute-t-il, « commodissima et absolutissima est quae ex tribus constat, hoc pacto » :

et inimico proderas
et amicum laedebas
et tibi ipsi non consulebas.

Autre exemple :

nec rei publicae consuluisti
nec amicis profuisti
nec inimicis restitisti.

Cicéron semble avoir une préférence pour la période à quatre membres; en voici deux exemples qu'il emprunte lui-même à ses œuvres (*Orat.* 66, 221); l'un de la Milonienne :

Est enim, iudices, haec non scripta, sed nata lex,
quam non didicimus, accepimus, legimus,
uerum ex natura ipsa adripuimus, hausimus, expressimus,
ad quam non docti, sed facti, non instituti, sed imbuti sumus.

— l'autre des Verrines :

Conferte hanc pacem cum illo bello,
huius praetoris aduentum cum illius imperatoris uictoria,

huius cohortem impuram cum illius exercitu inuicto,
huius libidines cum illius continentia.

Quintilien, qui reprend la théorie de Cicéron presque dans les mêmes termes (*Inst. orat.* IX, 4, 122-130), dira que la période, qui comporte au minimum deux membres, en contient d'ordinaire quatre, parfois davantage, mais que la période idéale, c'est le τρίκωλον du type :

uicit pudorem libido,
timorem audacia,
rationem amentia.

L'égalité rigoureuse des membres (ἰσόκωλον) n'est pas donnée comme un idéal ; Quintilien remarque seulement qu'elle est parfois réalisée, comme dans cet exemple qu'il cite (IX, 3, 79), où les deux membres sont isosyllabiques, compte tenu des élisions :

si quant(um) in agro locisque desertis audacia posset,
tant(um) in for(o) atque iudiciis impudentia ualeret.

Des incises peuvent être intercalées entre les membres, comme dans cet exemple de Cicéron que cite encore Quintilien :

Domus tibi deerat (membre) :
at habebas (incise) ;
pecunia superabat (membre) :
at egebas (incise).

Un procédé couramment employé pour accuser le rythme est celui qui consiste à faire revenir les mêmes sons à la fin de chaque membre : « ut pariter extrema terminentur eumdemque referant in cadendo sonum » (*Orat.* 38), ou même à deux places, comme dans cet exemple donné par Quintilien (IX, 3, 79) :

si non praesid*io* — inter pericul*a*,
tamen solat*io* — inter aduers*a*.

ou dans celui-ci de Sénèque (*Apocol.*, 12) :

fund*ite* fle*tus*, ed*ite* planc*tus*, fing*ite* luc*tus*.

La symétrie est accentuée pour l'esprit si les membres opposés deux à deux contiennent des énoncés contraires · « crebro confe-

rantur pugnantia comparenturque contraria » (*Orat.* 38), comme dans les exemples donnés encore par Quintilien (IX, 3, 81) :

Non nostri ingenii, uestri auxilii est.
Dominetur in contionibus, iaceat in iudiciis.

Ce sera un raffinement de grouper deux à deux trois séries de termes enchevêtrés ; ainsi dans cette phrase d'Antoine (Quintilien, IX, 3, 94) :

sed neque accusatorem eum metuo | quod sum innocens,
neque competitorem uereor | quod sum Antonius,
neque consulem spero | quod est Cicero.

Cicéron pratique volontiers des combinaisons de ce genre ; ainsi dans ce passage du *De Signis* IV, 7 :

tot homines cuiusque modi ; non loquor de
integris | innocentibus | religiosis,
tot cupidi | tot improbi | tot audaces,
quorum nemo sibi
tam uehemens | tam potens | tam nobilis [uisus est
qui ex illo sacrario
quicquam poscere | aut tollere | aut attingere [auderet.

Le procédé est poussé presque jusqu'à l'outrance et presque au ridicule dans *Pro Mur.* 9 :

Quod si licet desinere,
si te auctore possum,
si — nulla inertiae infamia,
nulla superbiae turpitudo,
nulla inhumanitatis culpa — suscipitur,
ego libenter desino.
Sin autem — fuga laboris desidiam,
repudiatio supplicum superbiam,
amicorum neglectio improbitatem — coarguit,
nimirum haec causa est eius modi quam
nec industrius quisquam
nec misericors
nec officiosus
deserere possit ;
ego uero, iudices, me existimarem
nefarium si amico,

crudelem si misero,
superbum si consuli — defuissem.

Il faut un art consommé, dit Cicéron (*Orat.* 61, 205-206) pour réaliser en ce genre la perfection, et Quintilien nous donne (IX, 4, 119) un exemple curieux des exigences de l'oreille. Soit la phrase : « Nominem uestrum ignorare arbitror, iudices, hunc per hosce dies sermonem uulgi atque hanc opinionem populi Romani fuisse. » Non seulement elle paraîtra tronquée, observe Quintilien, si l'on retranche ce qui pourtant est du remplissage : « atque hanc opinionem populi Romani », mais même un minime changement, comme celui de « hosce » en « hos », détruirait, prétend-il, la perfection du rythme[1].

Plus d'une fois la tyrannie du rythme devait se satisfaire aux dépens du sens et conduire à insérer dans la phrase de véritables chevilles : Sénèque le rhéteur, citant ce beau « tetracolon » (*Controu.* II, 4, 12) :

seruiebat — forum cubiculo,
praetor meretrici,
carcer conuiuio,
dies nocti,

fait observer qu'en somme le dernier membre ne veut rien dire, et qu'il a visiblement été ajouté pour satisfaire au besoin du rythme : « nouissima pars sine sensu dicta est, ut impleretur numerus ».

Cicéron lui-même n'est pas exempt de pareils artifices. Dans la phrase :

Pro Marc. 8 : domuisti gentes
immanitate barbaras
multitudine innumerabiles
locis infinitas,

on n'a vraiment que faire des substantifs, qui semblent bien n'être là que pour remplir un moule de phrase tout préparé.

Sénèque, dans le passage cité plus haut, se plaint de l'abus du procédé, qui de son temps tourne à la manie, et réprouve les

1. Une telle casuistique ne fait-elle pas penser aux subtiles analyses que les Allemands ont récemment mises à la mode sous le nom de la « Schallanalyse » (cf. G. Ipsen et Fr. Karg, *Schallanalystische Versuche*, en particulier p. 146-174)?

« tricola quae basilicam infectant »; Aulu-Gelle (XVIII, 8) se moque des artifices qu'il désigne ironiquement de leur nom grec : πάρισα, « quae isti apirocali qui se Isocratios uideri uolunt... immodice faciunt »; enfin Quintilien, après avoir fait la théorie du procédé, conclut par cette remarque de bon sens (IX, 3, 100) : « de iis... adiciam breuiter, sicut ornant orationem opportune positae, ita ineptissimas esse, cum immodice petantur. Sunt qui neglecto rerum pondere et uiribus sententiarum, si uel inania uerba in hos modos deprauarunt, summos se iudicent artifices ideoque non desinant eas nectere, quas sine substantia sectari tam est ridiculum quam quaerere habitum gustumque sine corpore... Maior pars harum figurarum posita est in delectatione; ubi uero atrocitate inuidia miseratione pugnandum est, quis ferat contrapositis et pariter cadentibus et consimilibus irascentem flentem orantem, cum nimia in his rebus cura uerborum deroget adfectibus fidem, et, ubicumque ars ostentatur, ueritas abesse uideatur[1] ».

Ce qui n'empêche pas que le procédé vivra et même sera appelé dans la suite de la latinité à une fortune extraordinaire. Recherché par certains écrivains païens comme Apulée, admis par les polémistes chrétiens les moins suspects de frivolité littéraire, comme saint Augustin :

Ciu. dei XXI, 6 : non quia illud commisisse detegitur,
sed quia non commisisse nescitur

Solil. I, 3 : deus quem nemo amittit, nisi deceptus ;
quem nemo quaerit, nisi admonitus ;
quem nemo inuenit, nisi purgatus.

il sera l'objet d'une véritable prédilection chez certains écrivains tardifs, comme ce Ferrandus qui écrit une vie de saint Fulgence, évêque de Carthage au VIe siècle :

uita bona facit amabilem,
doctrina sana laudabilem.

Chez cet auteur on trouve même, à chaque instant, réalisée l'égalité absolue des membres; ainsi avec douze syllabes :

Inuenit exspectantes se cum gaudio

1. Visiblement Quintilien s'amuse dans ces lignes même à donner un exemple

quos reliquerat gementes in taedio.
Manibus et oculis demonstrabatur
laudibusque innumeris praedicabatur

— quatorze syllabes :

timens aut in illo loco solus remanere
aut de loco in locum frequentius transmigrare

— quinze syllabes :

quiesse nolebat humilis propter pietatem
disceret humilis esse propter hereditatem.

Même recherche au IXe siècle chez l'auteur de la Vie de saint Donat :

animus uero litteris deditus
et erga Christi cultores deuotus.
mea crimina lugere sciatis,
non in plebe docere credatis.

M. M. G. Nicolau a fait remarquer que le procédé est décrit sous le nom de « stilus Isidorianus » par Jean de Garlande au XIIIe siècle : « in stilo Ysidoriano quo utitur Augustinus... distinguuntur clausulae similem habentes finem secundum leonitatem et consonantiam, et uidentur esse clausulae pares in sillabis quamuis non sint » (éd. Mari, p. 929), et qu'il est à l'origine des proses définies ainsi d'après Bède par Jean de Blois : « prosa est longa clausula a lege metri soluta, quam nec citra pentametri uersus breuitatem precidi conuenit nec ultra heroici uersus quantitatem protelari » (V. Langlois, *Notices et extraits des ms. de la Bibl. nat.*, XXXIV, 2, p. 25).

Égalité des membres, limitation approximative à l'étendue maxima d'un hexamètre et minima d'un pentamètre, recherche de finales consonantes, nous sommes au point où la prose latine réalise, hors du domaine de la poésie et à titre de jeu, exactement le type de ce que sera l'alexandrin français. Quoi qu'on puisse penser du rapport historique possible entre ces deux formes littéraires, il est certain qu'aucun procédé du style latin n'a été appellé à une pareille fortune, puisqu'il a assuré la survivance jusque

du procédé qu'il critique, en soulignant par des retours de consonances les finales des membres : *-ibus, -ibus; -entem, -entem, -antem; -atur, -atur.*

dans un des aspects les plus évolués de la prose de ce qui avait été la caractéristique essentielle du carmen primitif.

B. — Structure du vers

La répartition des membres syntaxiques se trouve conjuguée en poésie avec la répartition des membres métriques. Les rapports de la phrase et du vers sont régis en particulier par le jeu des coupes et pauses.

Il nous est bien difficile de nous représenter l'impression que pouvait produire sur une oreille latine la répartition des membres dans une suite métrique. La comparaison avec le français ne nous éclaire guère, car notre césure, à la différence de la coupe latine, répond à une pause réelle, à un arrêt du sens, si bien qu'une infraction au rythme attendu est violemment et péniblement ressentie; ainsi dans l'alexandrin français un partage 5 + 7 ou 7 + 5 apparaît comme une gaucherie :

La terre aux vaisseaux, || l'onde aux taureaux est fermée (Chénier),

à moins que précisément cette répartition ne soit recherchée pour produire un effet :

Ladislas furtif || prend un couteau sur la nappe (Hugo).

L'absence de coupe régulière en latin est peut-être moins vivement sentie, du fait que la coupe est une séparation peu marquée, qui intervient souvent entre des mots étroitement unis par le sens et par la syntaxe, parfois même dans l'intérieur de groupes indissolubles.

Cependant le soin avec lequel les poètes évitent les vers sans coupe régulière nous avertit que l'effet n'est pas négligeable. Pour manquer à la règle, il faut par exemple au poète l'excuse d'avoir à loger dans son vers une suite de noms propres; ainsi :

Enn. *Ann.* 125 : Palatualem, Furinalem, Floralemque
Et Falacrem et Pomonalem fecit hic idem.
Pl. *Trin.* 1094 : O Callicles ! O Callicles ! O Callicles ! (iamb. sén.)

— ou le désir de réaliser un effet exceptionnel; ainsi Ennius, dans un hexamètre souvent cité :

Sat. 15 : Sparsis hastis longis campus splendet et horret

substitue aux coupes rythmiques des séparations de mots qui, tous égaux, presque tous assonancés, suggèrent par leur alignement régulier le hérissement parallèle des lances dans la plaine.

Il n'y a aucune coupe dans cet autre vers d'Ennius :

Ann. 44 : Corde ca|pessere | ; semita | nulla pe|dem stabi||libat

— et seulement une coupe au trochée troisième dans celui-ci de Virgile :

Aen. V, 591 : Falleret indeprensus et irremeabilis error.

Or, ces deux vers expriment l'idée d'une marche hésitante, hors de tout chemin tracé ou dans les détours d'un labyrinthe.

On observe un retardement de la coupe (au trochée cinquième) dans :

Aen. IV, 486 : Spargens umida mella || soporiferumque papauer
V, 856 : Tempora, cunctantique || natantia lumina soluit.

Or, dans ces deux vers est exprimé l'alanguissement du sommeil[1].

Il ne saurait être question en latin, dans les conditions ordinaires, de supprimer la coupe entre deux vers, mais on peut l'atténuer ou, au contraire, la souligner de façon à produire certains effets.

Entre le cas de certains vers strophiques, dans lesquels la finale tombe à l'intérieur d'un mot[2], et le cas du vers second du distique élégiaque, qui normalement finit avec un membre[3], tous les degrés de soudure sont attestés.

Ainsi, l'effacement de la coupe est aussi complet que possible dans le vers des comiques. D'après Fr. Leo, si dans la versification primitive le vers et la phrase coïncident, dans Plaute déjà

1. C'est par un procédé pareil que Chénier rend la même impression :

« Son regard obscurci meurt || . Sa tête pesante... »

— et par un procédé inverse, mais comparable (multiplication des coupes), que Boileau, dans le *Lutrin*, exprime aussi l'assoupissement :

« Soupire, — étend les bras, — ferme l'œil, — et s'endort. »

2. Horace, *Carm.* I, 2, 19 :

« Labitur ripa, Ioue non probante, u-
-xorius amnis. »

3. Cf. L. Havet, *Cours de métrique*, par. 134.

l'observation de cette règle est limitée au fait que des mots étroitement unis par la syntaxe ou par le sens ne sont séparés qu'exceptionnellement par la coupe finale (Fr. Leo, *Der saturnische Vers; Abhandl. d. Götting. Gesellsch.*, 1905). Et cette formule même est trop rigoureuse : une longue étude entreprise pour la confirmer (H. W. Prescott, *Some phases of the relation of thought to verse in Plautus; Univ. of Calif. public.*, I, 7, p. 205 et suiv.) fait apparaître, au contraire, que chez Plaute la liberté de la coupe est presque sans limites. Une étude de Fr. Conrad (*Versende und Sinnesabschnitt bei Plautus; Glotta*, t. XV, p. 28-45), qui prétend établir que Plaute recherche par tous les moyens la coïncidence de la fin de vers et de la pause de sens, ne tient aucun compte des faits les plus notables.

J'ai donné dans mon étude sur *La phrase à verbe « être » en latin* (p. 253 et suiv.) un relevé d'exemples où la coupe intervient chez Plaute soit dans l'intérieur du groupe nominal le plus compact, quel que soit d'ailleurs l'ordre des termes :

Most. 420 : ... iussit maxumo
Opere orare ut...
Cas. 992 : ... maxumo
Me opsecrauisti opere
Hec. 677-8 : ... tuam | Matrem ;
Amph. 133-5 : ... pater | Meus ;

— entre le verbe et le pronom sujet :

Epid. 389-90 : ... coeperam | Ego ;

— entre la préposition ou postposition et son régime :

Heaut. 546-7 : ... adulescentuli | Causa ;
And. 629-30 : ... in | Denegando ;

— entre les deux éléments d'une locution composée :

Mil. 1331-2 : ... male | Factum ;
Pers. 497-8 : ... tua re | Fert ;

On peut seulement remarquer que ces dispositions ne sont que d'une fréquence relative chez Plaute, tandis que Térence, au contraire, semble mettre sa coquetterie à les multiplier. On a même relevé chez lui une sorte de prédilection à souder étroitement

deux vers par le procédé original suivant : un monosyllabe qui constitue le début d'une phrase ou même d'une réplique se trouve suspendu en fin du vers, séparé par la coupe finale du reste de la phrase, et cela sans aucune nécessité apparente, car, ce monosyllabe étant un mot à initiale vocalique sur lequel s'élide la finale du mot précédent, le vers a son compte de pieds avec ou sans le monosyllabe. Les seuls vers 208 à 260 de l'*Eunuque* présentent jusqu'à sept exemples[1] de cette disposition. Le monologue introducteur des Adelphes en contient trois exemples :

Ego, quia non rediit filius, quae cogito *et*
Quibus nunc sollicitor rebus ! ne aut ille alserit
Aut uspiam ceciderit aut praefregerit
Aliquid ! Vah ! quemquamne hominem in animo instituere *aut*
Parare quod sit carius quam ipse est sibi !
... Qui mentiri aut fallere institerit patrem *aut*
Audebit, tanto magis audebit ceteros.

M. A. G. Harkness fait observer avec beaucoup de finesse (*American Journal of Philology*, t. XXXI, p. 154-174) que cette disposition, qui a pour effet de suspendre le vers et d'en rendre la limite indistincte, se rencontre le plus souvent dans des passages où s'exprime la réflexion, la méditation, la perplexité. Il y a donc là une recherche de style en même temps qu'un procédé métrique ; ou plutôt il y a utilisation stylistique d'une particularité de versification.

Le vers dactylique se présente en latin comme une unité métrique assez rigoureusement délimitée ; dans un texte épique, il est presque normal que la fin du vers coïncide avec une ponctuation ou du moins avec une légère suspension dans l'énoncé.

Il arrive pourtant que le poète se plaise à réaliser une sorte d'effacement de la coupe finale. Par exemple à l'aide d'artifices prosodiques : Virgile a jusqu'à seize exemples de *que* finaux élidés sur l'initiale du vers suivant (L. Havet, *Cours de métrique*, par. 118), dont trois en dépit d'une ponctuation forte. Faut-il voir là une recherche expressive? A propos du passage :

Aen. IV, 627-9 : Nunc, olim, quocumque dabunt se tempore uires,

1. Quelques-uns négligés par les éditeurs, en dépit du témoignage des manuscrits.

Litora litoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis ; pugnent ipsīquĕ nĕpōtēs *que* !

l'éditeur Wagner fait observer : « haud scio an Vergilius ipsa hypermetris ratione adiuuerit impetum irae in hanc extremam exsecrationem erumpentis ». Le vers est le dernier des imprécations de Didon, et on ne peut s'empêcher, en effet, de sentir comme une relation entre le prolongement de l'idée (*nunc*, *olim*, *quocumque... ipsique*) et le prolongement du mètre.

Procédé et effet semblables dans ce passage, où notre pensée est attirée vers une vision d'avenir :

Aen. VII, 470 : Se satis ambobus Teucrisque uenire Latinisque,

— dans cet autre où est évoquée une marche aventureuse :

Aen. I, 331-2 : ... Ignari hominumque locorumque
Erramus...

Un autre procédé conduit à ce même effacement de la coupe finale ; c'est celui qui consiste à placer dans le voisinage immédiat de la fin de vers une coupe adventice ; par exemple Virgile se permet quelquefois, contrairement à l'usage des Grecs, de faire intervenir une pause de sens dans l'intérieur du groupe formé par les deux derniers pieds :

Buc. 5, 83 : Nec percussa iuuant fluctu tam litora, | nec quae
Saxosas inter...
Georg. II, 325 : Coniugis in gremium laetae descendit, | et omnes
Magnus alit...
Aen. I, 341 : ... longa est iniuria, | longae
Ambages...

Il semble bien que là aussi l'effet produit soit celui d'une suspension, d'un prolongement, qui, dans les trois exemples cités, s'accorde heureusement avec l'idée exprimée : énumération, abondance, étendue illimitée.

D'autres fois, l'effet est de mettre en relief le mot ainsi détaché du contexte antérieur et laissé en suspens à la fin du vers ; c'est le cas pour les nombreux exemples où Virgile jette en fin de vers l'idée d'un personnage important, désigné par l'emphatique *ille :*

Aen. X, 195 : Ingentem remis Centaurum promouet : *ille*

Instat aquae...
— IX, 220 : Acceleremus, ait. Vigiles simul excitat. *Illi*
Succedunt...
— X, 348 : Vocem animamque rapit traiecto gutture ; *at ille*
Fronte ferit terram...
— 897 : ... Vbi nunc Mezentius acer, *et illa*
Effera uis animi?...
Georg. IV, 359 : ... qua iuuenis gressus inferret ; *at illum*
Curuata in montis faciem circumstetit unda.

Cf. encore : *Georg.* IV, 397 *neque illum;* 415 *at illi;* 445 *at ille;* 512 *at illa*, etc.

Une autre coupe adventice susceptible d'intervenir à proximité de la fin du vers est la coupe bucolique, qui détache tout le groupe métrique précédant la finale[1]. L'effet en est aussi d'ordinaire de souligner une opposition, de préparer un énoncé inattendu, expressif. Ainsi il y a suspension et reprise dans :

Buc. 3, 40 : In medio duo signa : Conon et... | quis fuit alter?

Le mot qui suit immédiatement la coupe est souvent un emphatique :

Aen. I, 405 : Et uera incessu patuit dea. — *Ille*, ubi matrem
Georg. I, 331 : Per gentes humilis strauit pauor. — *Ille* flagranti

— un verbe expressif :

Aen. XII, 926 : Per medium stridens transit femur. — *Incidit* ictus
Georg. I, 380 : Augustum formica terens iter ; — et *bibit* ingens
Arcus...

Il arrive enfin que le poète se plaise à ménager un arrêt du sens à une place proche du début du vers, par exemple en réalisant une ponctuation immédiatement après le mot initial.

Le mot ainsi mis en rejet est souvent encore un mot expressif, qui contient la notion dominante de l'énoncé; en particulier, chez Virgile, c'est souvent le verbe principal de la proposition qui est mis en vedette par ce procédé (vingt-cinq fois sur quarante-cinq exemples dans le 1er livre de l'*Énéide*) :

Aen. I, 331 ss. : Et quo sub caelo tandem, quibus orbis in oris

1. On sait que ce groupe métrique constitue le vers dit adonique, qui s'emploie

Iactemur | , doceas. Ignari hominumque locorumque
Erramus | , uento huc et uastis fluctibus acti.

Ce verbe est très souvent un verbe de mouvement, exprimant une action soudaine, violente :

Aen. II, 465-7 : ... (turris) elapsa repente ruinam
Cum sonitu trahit et Danaum super agmina late
Incidit
— II, 304 : In segetem ueluti cum flamma furentibus austris
Incidit
— X, 476 : Illa (hasta) uolans umeri surgunt qua tegmina summa
Incidit
— II, 531 : Vt tandem ante oculos euasit et ora parentum,
Concidit
— V, 447 : Ipse grauis grauiterque ad terram pondere uasto
Concidit
— IX, 112 : ... tum uox horrenda per auras
Excidit
Georg. I, 332-3 : Aut Athon aut Rhodopen aut alta Ceraunia telo
Deiecit.

Le rejet est peut-être plus sensible encore, du fait qu'il est plus exceptionnel, quand il se produit à la suite du second vers d'un distique élégiaque, unité métrique rigoureuse. Dans ce passage de Catulle :

LXV, 9 : Alloquar, audiero numquam tua facta loquentem,
Numquam ego te, uita frater amabilior,
Aspiciam posthac?...

le futur *aspiciam*, mis en rejet après deux autres futurs, *alloquar* et *audiero*, et deux *numquam* consécutifs, apparaît comme différé de façon à reculer pour ainsi dire dans l'avenir le rêve impossible.

Indépendamment des mises en relief qu'elle peut déterminer, la substitution de coupes exceptionnelles à la coupe finale est propre aussi à réaliser un effet d'asymétrie et de dislocation. Ainsi il y a double rupture du rythme dans cette description chaotique d'une tempête :

Georg. I, 370 : At Boreae de parte trucis cum fulminat, | et cum

en poésie lyrique comme final de strophe; le fait que la coupe bucolique isole un vers complet explique qu'elle apparaisse comme exceptionnellement forte.

Eurique Zephyrique tonat domus, | omnia plenis
Rura natant fossis...

En général, une suite de vers dans lesquels des pauses de sens interviennent à proximité de la coupe finale donnent une impression de décousu, de laisser aller, qui rappelle la prose. Aussi trouve-t-on le procédé employé dans les passages de style narratif :

Aen. I, 12 ss. : Vrbs antiqua fuit, Tyrii tenuere coloni,
Carthago, Italiam contra Tiberinaque longe
Ostia, diuis opum...

— I, 200 ss. : Vos et Scyllaeam rabiem penitusque sonantes
Accestis scopulos ; vos et Cyclopea saxa
Experti ; reuocate animos maestumque timorem
Mittite...
Tendimus in Latium sedes ubi fata quietas
Ostendunt...

I, 247 ss. : Hic tamen ille urbem Pataui sedesque locauit
Teucrorum et genti nomen dedit armaque fixit
Troia...

On relève jusqu'à huit exemples de ces enjambements sur seize vers dans un récit de Virgile riche en péripéties :

Aen. I, 341 ss. : ... Longa est iniuria, || longae
Ambages ; sed...
Huic coniunx Sychaeus erat, ditissimus agri
Phoenicum, et...
Cui pater intactam dederat primisque iugarat
Ominibus. Sed regna Tyri germanus habebat
Pygmalion,...
Clam ferro incautum superat, securus amorum
Germanae...
Ipsa sed in somnis inhumati uenit imago
Coniugis...
Crudelos aras traiectaque pectora ferre
Nudauit...
Auxiliumque uiae ueteres tellure recludit
Thensauros.

Une autre circonstance où les poètes se plaisent à rompre le rythme est celle où ils insèrent un discours dans le corps du ré-

cit; il semble que dans ce cas leur souci soit de lier étroitement le discours au reste du poème en évitant d'en faire coïncider le début et la fin avec une limite de vers (H. C. Lipscomb, *Aspects of the speech in the later roman epic*, Diss. Baltimore, 1907, p. 36); ainsi dans Lucain :

VII, 737-746 : ... « Victoria nobis
Plena, uiri, dixit ; superest pro sanguine merces.
. . . . . .
A uictis rapiuntur opes » . . . . . .

Chez Virgile, un quart des discours commencent ou finissent ainsi à l'intérieur du vers. Chez Lucain et Stace, la proportion est encore plus grande (35 et 45 % pour le début, 61 et 43 pour la fin).

Quand le poète accepte ou recherche la coïncidence de la fin de phrase et de la fin de vers, c'est que le sens l'invite à donner l'impression de la régularité et de la symétrie; ainsi, dans la présentation des différentes parties d'un tableau, d'une description, d'une énumération, il est fréquent que chaque vers réponde à une unité de notion ou de vision :

Aen. I, 466 ss. : Namque uidebat uti bellantes Pergama circum
Hac fugerent Graii, premeret Troiana iuuentus ;
Hac Phryges, instaret curru cristatus Achilles.
— II, 29 ss. : Hic Dolopum manus, hic saeuus tendebat Achilles ;
Classibus hic locus, hic acie certare solebant.
Georg. I, 377-8 : Aut arguta lacus circumuolitauit hirundo,
Et ueterum in limo ranae cecinere querelam.

De même, le poète profite volontiers de la coupe à l'hémistiche pour marquer l'articulation d'une phrase à deux membres symétriques, avec répétition de mots :

Aen. X,	14 :	*Tum certare* odiis,	*tum rapuisse* licebit
—	46-7 :	.....	*liceat dimittere* ab armis,
		.....	*liceat superesse* nepotem
—	72 :	*Quis* deus in fraudem,	*quae* dura potentia nostri
—	76 :	*Cui* Pilumnus auus,	*cui* diua Venilia mater
—	80 :	Pacem *orare* manu,	*praefigere* puppibus arma
—	176 :	*Cui* pecudum fibrae,	caeli *cui* sidera parent
—	253 :	*Turrigeraeque* urbes	*biiugique* ad frena leones
—	358 :	*Non* ipsi inter se,	*non* nubila, non mare cedit

Il est impossible de discerner dans tous les cas les raisons qui ont pu déterminer la structure du vers : négligence, hasard, facilité métrique, etc. Il faut tenir compte en particulier d'habitudes et de tendances dont la raison d'être nous échappe d'ordinaire, mais qui apparaissent comme la marque caractéristique de certains auteurs.

Ainsi Catulle aime les grands vers tout d'une pièce :

Carm. 64, 63 : Non flauo retinens subtilem uertice mitram,
Non contecta leui uelatum pectus amictu,
Non tereti strophio lactentes uincta papillas.

Lucain semble se complaire, au contraire, à rompre la monotonie des séries d'hexamètres en finissant sa phrase soit près de la fin du vers :

VII, 500 : Hac quoque peruentum est ad uiscera, | totque per arma
Extremum est quod quisque ferit. | Ciuilia bella
Una acies paritur, gerit altera. | Frigidus inde
Stat gladius...

— soit près du début :

I, 503 ss. : ... sic urbe relicta
In bellum fugitur. | Nullum iam languidus aeuo
Eualuit reuocare parens coniuxne maritum
Fletibus, | aut patrii, dubiae dum uota salutis
Conciperet, | tenuere Lares ; nec limine quisquam
Haesit, | et extremo tunc forsitan urbis amatae
Plenus abit uisu : ruit irreuocabile uulgus.
O faciles dare summa deos, eademque tueri
Difficiles ! | Vrbem, populis uictisque frequentem
Gentibus, | et generis, coeat si turba, capacem
Humani, | facilem uenturo Caesare praedam
Ignauae liquere manus.

Juvénal, peut-être pour imiter les caprices et le laisser aller du dialogue, se plaît à couper son vers à deux syllabes de la fin :

Sat. I, 87 : ... Quando uberior uitiorum copia? Quando
Maior auaritiae patuit sinus?
— III, 41 : Quid Romae faciam? mentiri nescio. Librum,
Si malus est, nequeo laudare et poscere. Motus
Astrorum ignoro...

— et surtout à laisser en suspens à la fin du vers un monosyllabe introducteur de proposition :

— III, 90 : ... qua deterius nec
Ille sonat
— 93 : ... aut cum
Vxorem comoedus agit
— 126 : ... aut quod
Pauperis hic meritum
— 171 : ... in qua
Nemo togam sumit
— 191 : ... Volsiniis aut
Simplicibus Gabiis
— 273 : ... ad cenam si
Intestatus eas
— 310 : ... ut timeas ne
Vomer deficiat.

Il semble que d'une manière générale le poète soit partagé entre deux tendances : d'une part, obéir à la tyrannie du rythme, qui est le sens même et le fondement de son art; d'autre part, s'en libérer pour éviter l'impression du mécanique et de la monotonie. L'attitude qui résulte pour chacun et dans chaque cas donné de ce conflit entre deux tendances constitue un des éléments essentiels de l'originalité du poète.

Au reste, indépendamment de la valeur propre qu'on peut reconnaître au rythme et à l'arythmie, prose et poésie se prêtent à la même observation, qui résulte des faits exposés ici : l'expressivité de la forme est, dans tous les cas, fonction de son caractère exceptionnel; la réalisation de l'asymétrie en vers et de la symétrie en prose constitue un de ces effets par opposition qui sont parmi les plus efficaces dans la pratique du style.

J. Marouzeau.

II

LA DATE ET LA COMPOSITION DU *DE CLEMENTIA*

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

(Suite et fin[1]*)*

L'effet que devra produire la troisième partie du *De Clementia*, nous le connaissons; il est défini, dans sa portée générale, par la fin de l'introduction : habituer le prince, en tant que justicier, à pencher toujours — la mesure étant difficile à observer — dans le sens de la mansuétude (I, 2, 2), maxime indispensable à qui détient un pouvoir absolu, essentielle à la philosophie humanitaire de Sénèque[2], comme au droit pénal, ultérieurement défini sous l'influence des philosophes[3]. Il n'est pas excessif de voir dans les formules juridiques elles-mêmes comme un écho de celles qui se lisent à toutes les pages dans notre troisième partie[4] et qui sont comme l'illustration des définitions et principes posés dans la deuxième (II, 3, 11). Il s'agissait aussi de prémunir le jeune empereur — et tout César — contre la tentation de se débarrasser de

1. Voir *Rev. Ét. lat.*, X, 91-114, où p. 108, n. 4 fin, on voudra bien lire : « *supra*, p. 55 », et p. 109, l. 14 : « compatible »; n. 5, l. 4, après Lepidus : « mais opposition dans le propos historique de Livie, *De Clem.*, I, 9, 6; assimilation du pardon magnanime à la pitié par la même, *ap.* Dion Cassius, 55, 16, 5 »; p. 95, n. 5 : « La comparaison entre le jeune héros et l'Octavien des guerres civiles (I, 9) vient d'être faite dans le « discours du trône », Tac., *Ann.*, 13, 4, *neque iuuentam armis ciuilibus — imbutam*, oct. 54 (2e disc. au Sénat) »; p. 104, l. 6 : « Néron (Densus vient d'être épargné, Tac., 13, 10 f.). »

2. *Ep.*, 81, 26, *Semper quidquid dubium est humanitas inclinat in melius.* Cf. *Ibid.*, 25, *Vir bonus non uertit omnia in peius — peccata hominum ad fortunam potius refert — quidquid accidit benigne interpretando leuat.*

3. *Dig.*, L, 17, 192, 1 (*Marcellus*) : « *in re dubia benigniorem interpretationem sequi non minus iustius est quam tutius*; — 17, 155, 2 (*Paulus*), *in poenalibus causis benignius interpretandum est;* — 17, 56 (*Gaius*), *semper in dubiis benigniora praeferenda sunt;* — I, 3, 18, *benignius leges interpretandae sunt;* — XLVIII, 19, 42, *interpretatione legum poenae molliendae potius quam asperandae;* — L, 17, 168 (*Paulus*), *Fere in omnibus poenalibus iudiciis et aetati et imprudentiae succurritur* (cf. *De Ir.*, II, 26, 6; *De Cl.*, I, 1, 4; II, 7, 2, et surtout I, 15).

4. *De Cl.*, I, 12, 2, *nisi plus est quod timet quam quod damnat, non accedit ad decretorium stilum;* 13, 4, *inclinatus ad mitiora;* 15, 7, *mollissimo genere poenae contentum esse debere*, etc.; 21, 1, *moderari poenam;* 21, 2, *temperet*, etc.

ses ennemis (ou rivaux), surtout à l'intérieur[1]; à cet égard on peut dire qu'il ne manque rien dans la troisième partie, pas même les souvenirs des guerres civiles et des tueries en masse.

A cette date, d'autre part, il est hors de doute que Sénèque et le Sénat voulaient lier Néron à sa propre vertu[2] (Tac., 13, 4). Or, dans la troisième partie comme dans la deuxième, comme dans le préambule, il est dit à Néron que la clémence dont il s'agit est la sienne.

A cette date encore, Néron s'est engagé à régner selon le programme d'Auguste, auquel Suétone rattache expressément la politique de clémence[3]. Il est tout naturel que la prédication du maître soit entremêlée d'allusions à la clémence du Divin Auguste (I, 9; I, 10 sq.; I, 15, 1-7), qui fut vraiment père de la patrie (I, 10, 3), comme Néron lui-même (I, 14, 2) l'est déjà (au moins dans les compliments officiels du Sénat et par sa propre conduite). Et les allusions à Auguste ne sont pas celles uniquement qu'accompagne son nom. L'histoire des esclaves de Vedius Pollion (I, 182) sous la plume de Sénèque rappelait le châtiment infligé par Auguste à ce maître odieusement cruel (*De Ir.*, III, 40, 2 et 3; Faider, éd. *De Cl.*, p. 61). Sous certaines expressions générales, on devinait des anecdotes précises : la patience d'Auguste, offensé par les quolibets ou par les médisances (I, 10, 30), devait rappeler l'aventure du caustique Timagène[4] ou encore une lettre de l'empereur à Tibère au sujet d'Aemilianus Aelianus de Cordoue[5]; sa clémence envers « les Asinii » (I, 10, 1), un trait raconté par Sénèque le Rhéteur au sujet d'Asinius Pollio[6]. Et parmi ces anecdotes, que le philosophe dut puiser dans l'histoire des guerres civiles écrite par son père[7] et dans cette autobiographie d'Auguste qui comprenait jusqu'à treize livres[8], il en était qu'il avait déjà consignées comme d'efficaces sujets de réflexion à

1. Tac., *Ann.*, 13, 4, *nulla odia... nec cupidinem ultionis adferre*. Cf. *De Cl.*, I, 11, 2, *non priorum principum exemplo corruptum;* 23, 1, *Pater tuus...*

2. Tac., 13, 11. Cf. Pline (*Ep.*, 3, 18, 2) dans le *Pan.* de Trajan.

3. Suet., *Ner.*, 10. Cf. Tillem., t. I, p. 255 (*Ner.*, art. 1er, fin).

4. *De Ir.*, III, 23, 4 sqq. et 24; Sen. Rh., *Contr.*, X, 5, 22.

5. Suet., *Aug.*, 76, *Noli nimium indignari quemquam esse qui de me male loquatur.*

6. Sen. Rh., *Excerpt. contr.*, IV, 5.

7. Albertini, p. 229 et 230.

8. Elle s'arrêtait, il est vrai, à la guerre des Cantabres, *a.* 25 (Suet., *Aug.*, 85; cf. Aug., *Op. fragm.*, ed. H. Malcovati², 1928, p. 61).

l'usage de ceux qui veulent sévir[1]. Mais, alors, il les avait écrites parmi d'autres relatives à divers souverains (cf. Philippe, *De Ir.*, III, 24) : il les citait maintenant à l'exclusion des autres. Quelques-unes étaient sans doute, dans sa pensée, inséparables d'une certaine prédication analogue à la sienne, celle qui avait servi à entretenir chez Auguste cette mansuétude tardive, mais édifiante, que le philosophe proposait en exemple à Néron : la prédication d'Areus Didymus, le conseiller et l'ami d'Auguste[2] et de Livie (Sen., *Ad Marc.*, 4, 21). Elle se laisse entrevoir en maint endroit du « livre I ». Sénèque, pour encourager Néron à la clémence, a recours aux mêmes arguments qu'emploie Livie pour apaiser Auguste, justement irrité contre Cinna[3]. Il la fait parler, ainsi qu'Auguste lui-même (I, 9), ayant peut-être leurs discours sous les yeux[4]; or, notre troisième partie ressemble fort par le ton et par le fond, sinon par le style, au discours dit « parénétique » de l'impératrice (*Intr.*, p. LVIII-LXV). Livie avait dit en substance : I, 9, 6, *Seueritate nihil profecisti. — Tempta quomodo tibi cedat clementia* (cf. Dion Cass., 55, 16, 5, καὶ γάρ μοι δοκεῖ πολλῷ πλείω φιλανθρωπίᾳ ἤ τινι ὠμότητι κατορθοῦσθαι). Sénèque dit en substance : I, 17, 5, *ne nunc quidem illi cursus tutus est*; — 24, 2, *plus — hac uia proficitur*. Et la parole d'Areus est parfois plus directement perceptible. Comme Sénèque dans le *De Clementia* propose à Néron la gloire qui s'attache à la mansuétude et à la magnanimité du prince[5], ainsi Areus dans sa prédication quotidienne faisait appel parfois à l'amour-propre de Livie, très soucieuse de sa renommée[6], et lui montrait la beauté prestigieuse de la magnanimité dans le rang souverain[7]. Aussi, après la découverte du complot de Cinna, re-

1. *De Ir.*, III, 24, 1, *Dicat — sibi quisque — : numquid in domo mea plus possum quam toto orbe terrarum diuus Augustus potuit? Ille tamen contentus fuit a conuiciatore suo* (= *Timagene*) *secedere.*

2. Suet., *Aug.*, 89, 1; Julian., *Caes.*, 326 B.

3. *Intr.*, p. LVIII-LXV.

4. Auguste avait rapporté dans ses « mémoires » (voir *supra*, p. 345) les actes importants de sa vie; il avait consigné aussi ses conversations, — voire même ses entretiens avec Livie (Suet., *Aug.*, 84), — sans compter des méditations philosophiques (Suet., 85, *hortationes ad philosophiam*).

5. Par exemple I, 20, 3, *magni animi esse iniurias in summa potentia pati nec quicquam esse gloriosius principe impune laeso;* cf. I, 8, 1, *famam;* 15, 5, *famae;* 13, 2, *famam.*

6. Sen., *Ad Marc.*, 4, 3 (*Liuiam*) *opinionis suae custodem diligentissimam.*

7. *Ibid.*, 4, 4, *nec quicquam pulchrius existimo quam in summo fastigio collocatos multarum rerum ueniam dare.*

produit-elle la leçon apprise sur la μεγάλη φρόνησις[1] et les recettes stoïciennes contre la colère[2]. Et l'autre élève d'Areus, Auguste, pour détourner Tibère de s'abandonner à la fureur sous l'insulte essuyée par sa famille, s'exprime dans la réalité comme la Livie de Sénèque[3] et comme Sénèque[4]. Et c'est peut-être sous l'influence d'Areus — et non seulement sur le modèle de quelque philosophe grec de plus grande envergure — et à l'occasion de quelque expédition militaire ou en souvenir des guerres civiles, que le champ de la clémence s'est élargi dans le traité. Grâce y est demandée, en effet, éventuellement, pour les collectivités comme pour les sujets odieux au prince. Les mots de la fin : I, 26, 5, *haec diuina potentia est gregatim ac publice seruare; multos quidem occidere et indiscretos incendi ac ruinae potentia est*[5], rappellent mieux que les exhortations d'Areus, le triomphe de sa prédication : la vie laissée, par son élève et à son instigation, aux habitants d'Alexandrie, tremblant d'effroi et prosternés devant le vainqueur, après Actium[6]. Nous comprenons mieux pourquoi, dans l'esprit des anciens, le rôle joué quelque temps par Sénèque auprès de Néron était comparable à celui d'Areus auprès d'Auguste[7]. La couronne civique promise à Néron clément (I, 26 *s. f.*) est celle qu'Auguste reçut un jour[8]. Le traitement humain et magnanime des rois vaincus (I, 21, 2 et 3) semble procéder de la même sagesse : suivant Suétone, « Auguste leur restituait » parfois « leur couronne » et il les regardait tous dans sa sollicitude comme des « membres » du corps immense de l'empire (Suet., *Aug.*, 48). Aussi la couronne civique symbolisait-elle plus que « des citoyens sauvés » : la conservation du genre humain : Plin., *N. h.*, XVI, 8, *ciuicam a genere humano accepit!* Et Néron, de même, dit à son

1. *Intr.*, p. LXIII, n. 1 (un extrait de la « parénèse » de Livie).

2. Dion Cassius, LV, 17, 2, τὰ ἰάματα (pour la colère, la prostration). Cf. *De Ir.*, II, 20, 4.

3. Suet., *Aug.*, 51 f., *satis est — si hoc habemus ne quis nobis male facere possit;* Livie *ap.* Sen., I, 9, 6, *Ignosce; — nocere tibi non potest.*

4. I, 21, 4, *a quibusdam te uindicare fastidias;* 21, 1, *Principis — manifestior — uis quam ut alieno malo opinionem sibi uirium quaerat.*

5. Cf. I, 26, 4 (*rabies*) *in exitia gentium serpit...*

6. Dion Cassius, LI, 16, 4; Plut., *M. Ant.*, 80 (cf. *Apophth. reg.*, p. 207 A; *Praec. ger. reip.*, 18); Them., *Or.*, ed. P. Petau, 1685, p. 173; cf. *Aug. Op. fr.*, ed. E. Malcovati[2], p. 53.

7. Them., *Or.*, ed. Petau, p. 173, 226 *b-c*.

8. Cf. *Res gest. D. Aug.*, ed. Peltier-Cagnat, c. 32, p. 34, *corona ciuica super ianuam meam — uirtutis clementiae iustitiae pietatis causa.*

tour dans le préambule du traité : I, 1, 4, *diis immortalibus — adnumerare genus humanum possum.* Les deux passages, l'un à la fin (I, 26, 5; cf. 11, 3), l'autre au début (I, 1, 4), se font écho.

On pourrait même dire que la troisième partie du *De Clementia* (I, 3, 2 sq...) reproduit et prolonge, outre les maximes d'Areus authentiques ou probables, une certaine éloquence pratique contemporaine du principat d'Auguste et faite d'appels à la clémence de César : l'éloquence de plaidoyers qui nous sont parvenus en substance ou intégralement : plaidoyer d'Ovide, l'exilé de Tomes[1]; plaidoyer de Sénèque, l'exilé de Corse[2], pour leur rappel; plaidoyer d'Archelaüs, roi de Cappadoce, qui fut parfois stylé par Auguste lui-même, pour le fils et le frère d'Hérode[3].

Les chapitres I, 3, 2 sq. — 26, dans la mesure où ils portent la marque d'Auguste, ont une destination pratique. Il n'est pas étonnant que les anciens les aient tenus pour les plus importants[4] : ils les jugeaient effectivement destinés et essentiellement propres à rendre les princes humains. C'est pourquoi cette partie surtout fut le bréviaire des empereurs et de leurs conseillers : ce n'est pas seulement le Sénèque d'*Octavie* qui adressera de semblables exhortations au Néron de la pièce[5], l'esprit s'en retrouve, et jusqu'aux formules, dans le langage tenu lors de l'insurrection d'Avidius Cassius par Marc-Aurèle à Faustine[6] et au Sénat[7], lorsqu'il s'encourage lui-même et se décide à des mesures de clémence; jusque dans les maximes louées chez Valentinien Ier[8] par Sym-

1. Voir *Rev. Ét. lat.*, X, 2, 1932, p. 401-403.
2. Faider, ed. du *De Clem.*, p. 22-25.
3. Voir *Rev. Ét. lat.*, ibid., p. 403-404.
4. *Ibid.*, p. 407 sqq.
5. *Intr.*, p. LXXXVI.
6. Vulc. Gall., *Av. Cass.* (à Faustine), 11, 4, *ego uero et eius liberis parcam et genero et uxori et ad senatum scribam, ne aut proscriptio grauior sit aut poena crudelior. Non enim quicquam est, quod imperatorem Romanum melius commendet gentibus quam clementia. Haec Caesarem deum fecit, haec Augustum consecrauit, haec patrem tuum specialiter Pii nomine consecrauit.* Cf. *De Clem.*, I, 14, 2.
7. (Au Sénat), 12, 3, *uos oro atque obsecro, — ut, censura uestra deposita meam pietatem clementiamque seruetis...* 5, *utinam possem multatos etiam ab inferis excitare! Non enim umquam placet in imperatore uindicta sui doloris, quae si iustior fuerit, acrior uidetur.* 6, *Quare filiis Auidii Cassii et genero et uxori ueniam dabitis...* 7, *viuant — securi scientes sub Marco uiuere. Viuant in patrimonio parentum — sint diuites — et per ora omnium ubique populorum circumferant meae — pietatis exemplum.*
8. Symm., *VIII Or. ined.* (ed. Mai) : *or. I*, c. XIII, p. 11 : ... *in casibus tuis clemens — turpe existimas Principi motus odii habere priuati. Merito ergo a nobis amplius amaris, quia pro te minus irasceris. Nescis uti regia manu contra domesticas*

maque (d'ailleurs contredit par Ammien Marcellin, XXVI, 9-10); chez Théodose surtout, par un Thémistius (*Rev. Ét. lat.*, X. 2, p. 404 sqq.), tout plein de Sénèque et peut-être de ses modèles (*Ibid.*, p. 404), pour les engager à être toujours humains. Et Théodose, prêché par le païen Thémistius (*Or.*, XV, XIX), stylé d'ailleurs par les chefs du christianisme, aboutit à des actes, — mesures de pardon et lois, — qu'on dirait être le fruit de la prédication de Sénèque[1], et que saint Ambroise loue en termes dignes du *De Clementia*[2].

Pour produire un effet décisif, comment s'exprimait Sénèque dans ses entretiens familiers avec Néron? Eut-il toujours, comme il le prétend (*De Cl.*, II, 1; Tac., 15, 61, 3), son franc-parler? Nous l'ignorons; mais il est hors de doute que notre troisième partie, pleine d'ailleurs de cette *comitas honesta* (Tac., 13, 2) propre au maître de Néron, prend place dans une littérature de prédication usitée dans les cours en ce siècle comme jadis. Alexandre s'entendait dire par Aristote : « La colère est un hommage à plus fort que soi; or, toi tu n'as point d'égal » (Aelian., *Var.*, 12, 54). Sénèque dit à Néron : « Un particulier à qui l'on fait injure craint le mépris; mais toi, tu as la vengeance sous la main; il faut user de modération : épargner les uns, dédaigner de se venger des autres » (I, 7, 3 sq., etc.). Un jour, il déclarera à Néron assoiffé de représailles : « Tu ne tueras point ton suceesseur » (Dion Cass., 61, 18, 3) : il lui dit dès le début du règne : *quis finis erit suppliciorum? quis sanguinis?* (*De Cl.*, I, 9, 5). Il y a plus ici, dira-t-on, que de simples avis : toute une méditation sur le caractère essentiellement humain et d'ailleurs royal de la clémence, sur les devoirs paternels du prince, sur le calme, la mesure, la douceur indispensables au justicier par excellence, sur les inconvénients de la rigueur excessive, sur les avantages incalculables de la mansuétude; « méditation » que nous reconnaissons pour l'avoir rencontrée dans le *De Ira*[3], — ouvrage dédié au frère de Sénèque et partant

simultates; — erubescis tuas iniurias ultum ire; c. xv fin, p. 12 : *Consilio — tui numinis factum est, ut imperio iudicaretur indignissimus* (*Procopius*) *qui ne hoc quidem meruit, ut ei uidereris infensus.*

1. Voir Tillem., V, p. 251 sq., 275, 282, 300, 368, 396 sq.

2. Id., V, p. 397 : « (S. Ambroise propose Théodose comme le modèle d'une bonté sans exemple) et comme un prince qui estoit plus relevé par sa clémence que par ses victoire sur les ennemis. » Cf. *De Clem.*, I, 26, 5.

3. II, 28, 4; 34, 2; 34, 4; 22, 1, *et haec cogitanda sunt exempla*; III, 24, 1, *Di-*

de ton un peu différent. Cependant il n'est pas téméraire de supposer que ce langage, si semblable à celui tenu par Cicéron à Quintus, gouverneur d'Asie (*Intr.*, p. LXXXVII), donc un vrai souverain, était celui des sages dans les cours. Au fond, la sagesse gréco-latine avait toujours parlé ainsi, jusque dans la comédie[1]; elle continuait dans ses rapports avec les puissants. Elle les améliorait, les apaisait en les faisant méditer philosophiquement, dans un esprit plus ou moins scolastique, sur les diverses vertus. Apprendre à régner, dit Musonius à un roi de Syrie qui lui a rendu visite[2], revient à connaître la définition du « bien » en général (pour « assurer le salut » de ses sujets et « leur faire effectivement du bien ») (Stob., *op. cit.*, l. 7 sq.), à apprendre ce que sont, en particulier, certaines vertus : la justice (pour honorer ou punir chacun selon son mérite) (l. 22 sq.); la maîtrise de soi (p. 282 sq.); le sens de la convenance et du décorum jusque dans le langage et dans les gestes extérieurs[3] (l. 7 sq.)..., afin d'être la « Loi vivante » (p. 283, l. 24 sq.) en même temps qu'un père — tel Zeus lui-même — pour ses sujets (l. 26 sq.); la « lumière », la « magnanimité » (p. 285, l. 15 sq.); la « bienfaisance », la « bonté », la « clémence » (l. 20) : connaître philosophiquement ces vertus conduit à les posséder[4], et rien n'est plus « avantageux » au roi que de les posséder (p. 286, l. 16 sq.). C'est la vieille idée grecque de la philosophie contemplative et libératrice (cf. Sen., *Ep.*, 104, 16, *inter studia uersandum; sic animus in libertatem asseritur*). Mais nous entrevoyons que dans les parénèses des philosophes, au temps de Sénèque, les définitions (*Ep.*, 95, 1 et 56; cf. Cic., *Tusc.*, 4, 9) venaient en tête.

Sénèque dut, comme Musonius, chercher son inspiration dans de récentes œuvres stoïciennes. Nous avons déjà fait allusion à diverses

cat sibi quisque; 41, *Pacem demus animo, quam dabit assidua meditatio.* Cf. *Intr.*, LXXXVIII sq.

1. Cf. Plaut., *Pseud.*, act. I, v, 445 sqq. : *Simo. — hic* (*seruos*) *mihi corrumpit filium. — Callipho. — Iam istaec insipientia est | Sic iram in promptu gerere : quanto satius est | Adire blandis uerbis atque exquirere | Sint illa necne sint, quae tibi renuntiant. | Bonus animus in mala re, dimidium est mali!* Cf. *De Ir.*, III, 41, *pacem demus animo.*

2. Stob., *Anth.*, ed. Wachsmuth-Hense, vol. IV, p. 280, l. 1 sq.

3. Cf. *De Cl.* I, 7, 4, *Regi uociferatio non ex maiestate est.*

4. P. 284, l. 14 sq., μόνη δὲ φιλοσοφία — τοῦτο μηχανᾶται πῶς ⟨ἂν⟩ ὁ ἄνθρωπος — κτήσαιτο ἀρέτην; cf. l. 4, ἐπιστήμη προσάγουσα πρὸς ἀρετὴν ἀνθρώπου φύσιν; l. 10 sq., διδασκαλίαν ἀρετῆς.

sources possibles[1]. Il en est une qui n'a pas encore été expressément signalée et qui nous paraît probable : c'est l'œuvre de Posidonius ou de quelqu'un de ses disciples. N'admet-on pas que Sénèque y a pris maints passages de son *De Ir.*[2]? Or le sujet de ce traité est étroitement apparenté au nôtre[3]. Et, comme historien au moins, Posidonius célébra l'usage de la clémence aussi bien envers les collectivités qu'envers les individus[4]. Nous avons même signalé[5] un rapport assez frappant entre le XIXe discours de Thémistius et le *De Clementia*, d'une part, et quelque texte posidonien sur la vertu de φιλανθρωπία, d'autre part. Déjà ce souci des définitions précises et des distinctions nettes (*De Cl.*, II, 3, 1; I, 2, 3; *Ep.*, 45, 7) nous paraît posidonien (v. notre éd. p. 9, n. 1), comme l'interdiction de la pitié[6]. Nous n'excluons pas, d'ailleurs, la possibilité que d'autres sources d'inspiration soient venues se fondre avec celle-là dans les cahiers de Sénèque : la condamnation du pardon et de la miséricorde par la secte était antérieure à Posidonius, comme le goût des définitions et des distinctions[7], et il se peut, de même, que l'allusion aux fureurs du sexe faible en colère fît penser les contemporains, autant qu'à quelque observation posidonienne, à la doctrine de Chrysippe[8], et le chapitre sur la compatibilité de la clémence avec la rigueur, à celle de Panétius[9]. Mais certaines théories, les unes quasi physiologiques, les autres mystiques, semblent nous ramener à Posidonius. N'est-ce pas de lui que vient indirectement (tout comme l'explication — familière à Livie[10], élève d'Areus) — de la colère, de la crainte ou du chagrin par une « tumeur » ou une dépression, une mutilation de l'âme[11], l'assimilation

1. *Intr.*, p. LXXVII. Cf. Faider, éd. du *De Cl.*, p. 65.
2. Voir l'état de la question *ap.* Albertini, p. 210 sq.
3. *De Cl.*, I, 5, 4; I, 11, 1, Auguste avant sa métamorphose *caluit-ira;* Aristote, *Eth.*, IV, 5, la mansuétude est la vertu opposée à la colère (laquelle a pour compagne — *De Ir.*, II, 12, 6 f. — la cruauté, opposée à son tour — *De Cl.*, II, 4, 1 — à la clémence).
4. Plut., *Marcell.*, 20, 10; Didot, I, p. 369.
5. *Rev. Ét. lat.*, X, 2, p. 404-408.
6. *De Cl.*, II, 6, 4 sq. Cf. Reinhardt, *Posidonius*, p. 282.
7. Pardon et pitié : Cic., *Pro Mur.*, 61 sq. (il parle de la secte en général); *Tusc.*, 3, 20; Diog. Laert., VII, 123; Stob., *op. cit.*, p. 212, l. 1 sq. — Sur définitions et distinctions dans Chrysippe, voir, par ex., Cic., *Tusc.*, 4, 5, 9.
8. I, 5, 5, *De Ir.*, I, 20, 3. Cf. Iuv., *Sat.*, 13, 191 (Chrysippe est nommé au v. 184).
9. Cic., *De Off.*, I, 88.
10. Dion Cassius, 55, 17, 1 et 2.
11. Galen., *Hipp. et Plat.*, p. 597 (Müller) ζέσις (cf. *De Ir.*, I, 20; II, 19, 3; Cic.,

de la miséricorde et d'autres sentiments ou ébauches de sentiments à des réflexes[1]? De lui, le rapprochement entre l'homme et l'animal sous le rapport des passions et du traitement des passions[2]? A lui remontent l'idée mystique de l'âge d'or revenu et de l'innocence universelle réalisée (ou presque) sous le gouvernement du sage[3]; et cette réflexion, qui sera mélancoliquement reprise un jour par Sénèque[4], qu'au temps de l'âge d'or primitif « nul n'essayait contre personne jusqu'où allait sa puissance », et cette affirmation que l'ère de l'amour des hommes les uns pour les autres, du respect du devoir, de l'union, a pris fin à cause de la convoitise (*Rev. Ét. lat.*, IX, 2, p. 231, n. 1). La clémence est définie elle-même dans les termes où l'était chez Posidonius la mansuétude des sages-rois de jadis : « elle retient le tranchant » ou « la main qui frappe » et « protège le faible contre le fort »[5]. Et dès lors le principe de l'*animal sociale* (I, 3, 2), c'est-à-dire de la bonté (II, 5, 3), pourrait bien aussi venir de là (cf. *Ep.*, 95, 52, le mot *sociabilis nos*, entre mention des « Grecs », 10, et mention de Posidonius, 65), car Lycurgue, le souverain à l'idéale mansuétude, le sage vanté de Posidonius[6], aurait inventé ce principe même d'après un discours de Thémistius où nous avons cru reconnaître l'influence du maître[7]. Et partant, du maître aussi vient peut-être le principe si humain de

Tusc., III, 19, *tumens animus in uitio*). Cf. la réprobation du *tumor* par Posidonius *ap.* Sen., *Ep.*, 87, 35. — *De Cl.*, II, 5, 5, *maeror contundit mentes, abicit, contrahit* (cf. notre éd. *De Cl.*, p. 12, n. 2), semble bien emprunté à la même psychologie.

1. II, 6, 4. Cf. *De Ir.*, II, 2, 5. Il n'y a pas en ce passage du *De Cl.* une simple réminiscence d'Horace (*Art. poét.*, 101) comme on l'a ingénieusement supposé (Albertini, p. 213, 6). Cf. Galen., *op. cit.*, p. 401.

2. Cf. Albertini, *op. cit.*, p. 135, n. 4, et *De Cl.*, effet des coups sur les bêtes de somme, les chiens de chasse (I, 16, 4 et 5); effet des procédés contraires (*De Ir.*, II, 31, 6; voir in *De Ben.*, I, 2, 5, les marques de dévouement dont l'éléphant paie quelques égards : la source principale de ce traité est Hécaton de Rhodes, un autre élève de Panétius). Voir *infra*, p. 357, n. 1. *Loci?* Certes, mais de philosophes.

3. III, 1, 3, et I, 19, 8 (cf. Calp., *Buc.*, I, 42 sq., *redit — Themis*, vers écrits peu après l'avènement de Néron). Voir *Rev. Ét. lat.*, IX, 2, p. 231, n. 1.

4. *Ep.*, 90, 5, *nemo quantum posset aduersus eos experiebatur* (*per quos esse coeperat*). Cf. *De Cl.*, I, 11, 2, *haec est clementia quam tu praestas — non — quantum in ciues suos liceat — temptare.*

5. *De Cl.*, I, 3, 2, *uirtus quae manus retinet;* 5, 2, *sustinenda acies est;* 17, 3, *maxima* (*regi gloria est*), *si uim suam continet — multos irae alienae eripuit.* Cf. *Ep.*, 90, 5 (*Posidonius*) *penes sapientes fuisse regnum iudicat. Hi continebant manus et infirmiorem a ualidioribus tuebantur.*

6. Sen., *Ep.*, 90, 6. Cf. Galen., *Protrept.*, p. 12, ed. Kaibel. Voir *Rev. Ét. lat.*, X, 2, p. 407 sq.

7. *Rev. Ét. lat.*, ibid., p. 407 et n. 7.

l'individualisation de la peine, qui se rattache naturellement à la la morale stoïcienne du Ier siècle av. J.-C.[1]. De lui, cette déclaration que nos tendances (*impetus*), lorsqu'elles sont bonnes, doivent devenir des jugements réfléchis (car il posait l'obligation de soumettre les facultés irrationnelles aux facultés supérieures[2]), et encore cette affirmation, renouvelée d'Aristote, que la vertu est juste milieu[3]. Quant au rapport indiqué entre la vertu de clémence et la fonction royale (I, 3, 3), elle porte la marque pythagoricienne, qui elle-même décèle ici peut-être l'inspiration posidonienne[4]. Il n'est pas jusqu'à la théorie naturaliste de la monarchie et au tableau de la société des abeilles[5] qui ne rappellent un passage du Protreptique de Posidonius[6], lequel d'ailleurs est à rapprocher d'un passage panétien du *De Officiis* (I, 157) sur les essaims, *con-*

1. Voir, par exemple, *De Cl.*, II, 7, 4, *uidebit quod ingenium, qua ratione ad rectum inflectatur;* I, 2, 2, *sanabilia ingenia;* I, 9, 6, *seueritate nihil — profecisti; tempta quomodo tibi cedat clementia;* I, 5, 3 sq,, l'épisode du fils de Tarius, etc. Cf. l'étude de Meylan sur Panétius in *Rev. de théol. et de philos.*, 1929, p. 12-41; surtout p. 23 sqq.; mon *Introd.* au *De Benef.* (traité inspiré d'Hécaton, autre élève de Panétius), p. XIX, n. 8, *init.*

2. Galen., *De plac. Hipp. et Plat.*, 348, 13 sq. (Müller); 405, 11 sq.; 407, 14 sq.; 392, 14; 442, 3; 445, 12 sqq.; Ueberweg-Praechter, *Hist. de la phil.*, I (1926), p. 480.

3. Galen., *op. cit.*, 446, 4 sq.; Ueberweg-Praechter, *op. cit.*, p. 480. La clémence est *moderatio* : cf. *Rev. Ét. lat.*, X, 1, p. 110 et n. 2; *De Ir.*, X, 17, 2.

4. Voir le mot d'Archytas le Pythagoricien dans Stob., *op. cit.*, p. 218 : « Le vrai chef doit non seulement posséder la science et la capacité du bien gouverner, mais aussi la clémence. Il est absurde que le berger haïsse ses brebis et qu'il soit homme à vouloir du mal à son troupeau. » Sur des emprunts de Posidonius à Pythagore, cf. Galen., *op. cit.*, 401; Carcopino, *La Basil. de la P. Maj.*, p. 268.

5. Il ne vient pas d'Aristote : le roi, dit-il (*H. a.*, V, 18; IX, 27), ne s'irrite point et ne pique pas, bien qu'il ait un aiguillon. *Rex* (*apum*), dit Sénèque, 19, 3, *sine aculeo est.*

6. I, 19, 2, *natura enim commenta est regem, quod et ex aliis animalibus licet cognoscere et ex apibus...; nec umquam* (*apes*) *plus unum* (*regem*) *patiuntur meliorem-que pugna quaerunt; praeterea insignis regi forma est dissimilisque ceteris cum magnitudine tum nitore.* Cf. *Ep.*, 90, 4 (d'après Posidonius), *naturae est enim potentioribus deteriora submittere. Mutis quidem gregibus aut maxima corpora praesunt aut uehementissima. Non praecedit armenta degener taurus, sed qui magnitudine ac toris ceteros uicit. Elephantorum gregem excelsissimus ducit : inter homines pro maximo est optimum.* La série, dans l'enseignement stoïcien du Ier siècle av. J.-C., devait comprendre non seulement le taureau et l'éléphant, mais le roi des abeilles (*De Cl.*, I, 19, 3, *sine aculeo — nec saeuum*) : cf. Hieron., *Ep. sel.*, éd. *Canisius*, Lyon, 1687, II, *Ep.*, 13, p. 223 : *Etiam muta animalia et ferarum greges ductores sequuntur suos. In apibus principes sunt. Grues unam sequuntur ordine litterato. Imperator unus, iudex unus prouinciae*, etc. Posidonius, et non Platon (*Pol.*, 520 *b*), si bref dut être la source de Sénèque et ensuite de Dion Chrysostome (*Or.*, IV, *De regno*, § 62 sq.) et de saint Jérôme. En fait, les abeilles sont dans Thémistius, *Or.*, XIX, 233 *a-b* (cf. *Rev. Ét. lat.*, X, 2, p. 407).

gregabilia natura. Enfin, les traits de clémence cités correspondent sans doute à des mots et à des actes analogues de personnages grecs. Si l'on en trouve dans le *De Ir.*[1], c'est que le stoïcisme nouveau n'avait pas été moins qne l'histoire curieux de ces anecdotes édifiantes[2] : Panétius signalait en Philippe, Antipater, Antigone[3], des modèles d'affabilité et de douceur, et Posidonius célébra même, dans sa prédication, la vertu d'un Laelius et d'un Tubéron (Sen., *Ep.*, 95, 72 sq., 104, 21 sq.; cf. Val. M., VII, 5, 1; Cic., *Mur.*, 75); dans son histoire romaine, la clémence d'un Marcellus (*supra*, p. 351, n. 4). En fait, tout comme Sénèque dans le *De Clementia* (II, 1 sq.), il aimait citer à propos des passions et des vertus les « mots des poètes »[4] et les « actions mémorables »[5]. Il n'est pas jusqu'à l'éloge paradoxal de l'enfant-justicier (I, 11, 3. cf. Them., *Or.*, I, 16 cd.) qui ne rappelle le dicton *ne puero gladium* (cf. Ath., V, 214 a) qui lui était familier[6].

Ceci posé, comment procédaient, pour acheminer une âme à la clémence (I, 3, *perducere animum...*), Posidonius et Sénèque lui-même à l'époque (celle des *Ep. ad Lucil.*) où il s'inspira le plus de lui? Comme moyen efficace d'amener un homme à la vertu, Posidonius proposait surtout la méditation, l'accoutumance de l'esprit à la notion du bien (συνεθισμός). Ce moyen indiqué, dans le *De Ir.* (voir p. 349, n. 3), est mis en œuvre dans le *De Clementia*, I, 3, 2 sq.-26, où nous avons une méditation en plusieurs points avec des exemples[7]. Sénèque raisonnait donc avec celui qu'il fallait

1. Voir *Intr.*, p. XCI.

2. Chez Polybe, l'ami de Panétius, c'est un Ptolémée épargnant tous les citoyens d'Alexandrie et comblant son frère, auteur d'un complot et d'une guerre contre lui (*Excerpt. de uirtutibus et uitiis* in *Polyb. Historia*, ed. de Vienne-Leipzig, Kraus, 1763-1764, vol. III, fin des extraits, p. 149); dans Diodore de Sicile, c'est encore un Ptolémée amnistiant et comblant Andronicos (Diod., éd. Wesseling, Amsterdam, 1745, II, p. 385).

3. Cic., *De off.*, II, 48.

4. Cf. Galen, 372, 12 sq.

5. Voir note précédente. Cf. *Ep.*, 108, 8-12, 35, *magnificas uoces et animosas*.

6. Arnim, *Stoic. fragm.*, III, 482; I, p. XXII sq. Cf. Cic., *Tusc.*, 3, 74, la *cogitatio diuturna* est le remède à la passion (ce passage est rapproché des formules « posidoniennes » par Poppelreuter, *Pos.* περὶ π; *et Cic. Tusc.*, p. 28) et tel est également l'avis de Musonius (voir *supra*, p. 350) qui s'inspirait bien peut-être aussi de Posidonius (cf. Schmekel, *Philos. der mittl. Stoa*, p. 401, 403; Praechter-Ueberweg, *op. cit.*, p. 495).

7. On trouvera le résumé de cette partie du traité dans Albertini, p. 70 sq.; dans Faider, éd. du *De Cl.*, p. 56-64; dans Vallette, *op. cit.*, p. 689, et déjà dans Tillemont, *op. cit.*, p. 263. — La colère est, entre autres choses, d'après Posido-

apaiser ou diriger? C'était précisement la tradition inaugurée par Chrysippe, dont l'enseignement moral, sans doute plus intellectualiste encore, transmettait la sagesse par des moyens intellectuels et extirpait les passions en corrigeant le jugement[1] : Cicéron nous avertit que, sur ce point, la secte en général n'avait guère changé (*Tusc.*, 4, 9). Comme le dira Musonius (voir p. 350, n. 4), Posidonius affirme que la vertu est « objet d'enseignement » (Diog. Laert., VII, 91) et, d'après lui (*Ep.*, 95, 56), *discendum est de ipsa uirtute ut ipsa discatur*. Et Sénèque, à son tour, affirme que la prédication vraiment efficace consiste à accompagner d'arguments, de raisons, ses maximes, l'argument utilitaire n'étant pas exclu (*Ep.*, 94, 4). Prédication rendue plus persuasive encore et plus touchante par l'amour du prochain et le sentiment quasi mystique dont elle est animée, mais qui vise toujours à éclairer l'âme en lui enseignant la vertu[2]. On dirait l'esquisse du plan que nous avons admis pour le *De Clementia : Pars III*[a] *... quomodo ad hanc uirtutem perducatur animus...* I, 3, 2, *nulla* (*uirtus*) *humanior* (*clementiā*)*... : hominem sociale animal communei bono genitum uolumus*, etc. Pour acquérir la hauteur d'âme (et la clémence est une forme de cette vertu, *De Cl.*, I, 5, 5; 20, 3; II, 1, 1; 5, 4), il faut, dit Sénèque, connaître la réalité (*Ep.*, 92, 3)[3]. Pour parvenir au souverain bien — dont la hauteur d'âme est un élément essentiel (Sen., *Ep.*, 87, 35) — il faut, dit Posidonius, connaître la réalité[4]! Qu'est-ce à dire? connaître « soi-même et autrui » (*Ep.*, 95, 56, d'après Posidonius). Qu'est-ce à dire? s'il s'agit de clémence, connaître le devoir d'épargner le sang d'autrui comme si c'était le nôtre et celui, qui s'impose à tout être humain, de ne pas gaspiller les vies humaines[5]. Ceci, c'est la réponse de Sénèque lui-même, et par ces mots il résume manifeste-

nius, une idée de l'esprit, aussi bien qu'une « inflammation » : Lact., *De Ir. Dei*, 17. Cf. *Tusc.*, III, 19, *a quo laesus* uideatur (*ei — dolorem inurere*); Galen., 597, 3 sq.

1. Bréhier, *Chrysippe*, p. 169, 217, 223 sq., 237, 241, 244, 247, 257, 260 sq.

2. *Ep.*, 113, 26, *Quaerimus quomodo ad uirtutes uenire possimus : Doce me — nullum animal felix esse sine fortitudine — Doce me quam sacra res sit iustitia alienum bonum spectans.*

3. Cf. *Ep.*, 95, 56, *res ad uerum redigere;* Cic., *Tusc.*, 3, 30, *haec est illa praestans et diuina sapientia, et perceptas et pertractatas res humanas habere.*

4. Clém. Alex., *Strom.*, II, p. 589, éd. Pott. (= p. 304 *c*, éd. Heins., Leyde, 1616) : πᾶσί τε ὁ Ποσειδώνιος (*summum bonum esse dixit*) τὸ ζῆν θεωροῦντα τὴν τῶν ὅλων ἀλήθειαν (voir Corssen, *De Pos. Rhod.*, Bonn, 1878, p. 27).

5. *Ep.*, 88, 30 (*clementia*) *alieno sanguini tamquam suo parcit et scit homini non esse homine prodige utendum.* [Cf. aussi 95, 31, et *De Cl.*, I, 25, 1; 26, 4.]

ment la partie capitale de son traité, donc la troisième (*De Cl.*, I, 3, 2 sq.; 7, 2; 17 sq.; cf. 11, 2). Au reste, sagesse et bonheur ne font qu'un : vérité évidente, mais qu'il faut établir plus fortement et graver en soi par une méditation quotidienne[1]. Il s'agit donc d'implanter en nous les maximes de la sagesse : elles « modèleront » notre âme et « gouverneront » nos actes (*Ep.*, 16, 3); elles fixeront nos tendances et feront précisément des impulsions d'une nature généreuse — c'est le but de Sénèque dans le *De Clementia*, ce fut aussi (v. *supra*, p. 353, n. 2) le programme de Posidonius — une disposition durable et éclairée[2].

Enfin, Posidonius, pour exhorter à la clémence, ne devait pas s'adresser seulement à la raison, λογιστίκη ἀρχή (Galen., *Hipp. et Plat.*, 445 f.), mais aux deux facultés de l'âme correspondant au θυμός et à l'ἐπιθυμία (*Ibid.*, 397, 5 sq.), l'une tendant au plaisir[3], l'autre à la force[4] et à la victoire[5], chez l'homme comme chez les

1. *Ep.*, 16, 1. Cf. *De Cl.*, I, 1, 1, *iuuat inspicere et circumire bonam conscientiam*, et 11, 3, *Praestitisti ciuitatem incruentam et — gloriatus es*, etc.; 11, 4, *clementia — ornamentum imperiorum.*

2. *Ep.*, 16, 6, *Illum* (*animum*) *constitue ut habitus animi fiat quod est impetus*. Cf. *De Cl.*, II, 2, 2, *ut quod nunc natura et impetus est fiat iudicium; De Ben.*, I, 15, 3, opposition entre la *ratio* et l'*indigens consilii impetus* dans la bienfaisance.

3. Gal. 400 sq. Cf. *De Cl.*, I, 1, 1, *ut — te tibi ostenderem, peruenturum ad uoluptatem maximam omnium... Iuuat inspicere et circumire bonam conscientiam*, etc. En revanche, 25, 2 (*dirus animi morbus ad insaniam peruenit ultimam*) *cum crudelitas uersa est in uoluptatem et — occidere hominem iuuat.*

4. Id., *Ibid.*, κράτους in *De Cl.* : I, 1, 2, *Ego — electus — qui in terris deorum uice fungerer? Ego uitae necisque arbiter*, etc.; *haec tot milia gladiorum ad nutum meum stringentur*, etc... Mais Néron dit ensuite : I, 1, 3, *conditum, immo constrictum apud me ferrum est*, car 3, 1, *magnae uires decori gloriaeque sunt, si illis salutaris potentia est*; — 7, 3, *non rettulisse* (*priuatos*) *laedentibus gratiam infirmitas uidetur, non clementia; at cui ultio in facili est, is omissa ea certam laudem — consequitur*, etc.; — 17, 3 (*regi gloria est*) *nulla — ex saeua animaduersione — quis enim dubitat posse? maxima, si uim suam continet;* — 19, 1, *eo — id* (= *clementiam praestare*) *esse — magnificentius — fatebimur, quo in maiore praestabitur potestate, quam non oportet noxiam esse;* — 21, 1, *Principis — manifestior — uis, quam ut alieno malo opinionem sibi uirium quaerat;* — 26, 5, *haec diuina potentia est gregatim ae publice seruare;* — 19, 9, *ex deorum natura — beneficus — et in melius potens;* — et sur la force et la sécurité que nous donne la clémence, 19, 6, *Vnum est inexpugnabile munimentum amor ciuium;* 13, 5, *princeps suo beneficio tutus* ; — 3, 3, *Illius — magnitudo fundata est.* Cf. 4, 3, *et illi* (= *regi*) *uiribus opus est et huic* (= *reip.*) *capite.*

5. νίκης : I, 5, 4, *ipsum sibi manum inicere;* — 5, 6, *non multum* (*rex*) — *supra eum eminet cui se irascendo exaequat;* — *si dat uitam — facit quod nulli nisi rerum potenti licet; uita enim numquam nisi inferiori datur*, etc.; — 7, 3, *is omissa ea* (= *ultione*) — *laudem mansuetudinis consequitur;* — 21, 1 (*rex*) *si quos pares aliquando habuit, infra se uidet, satis uindicatus est* — ; *seruauit* (*regem*) — *nemo nisi maior eo quem seruabat;* — 21, 2, *quisquis ex alto ad inimici pedes abiectus alienam de capite regnoque sententiam expectauit, in seruatoris sui gloriam uiuit... Adsiduum*

autres animaux[1] : il leur offrait seulement un plaisir, une force et une victoire de nature raisonnable et supérieure[2]. Ainsi procède Sénèque ici même, essayant (comme il fait parfois dans le *De Beneficiis*), non sans quelque déclamation et à la manière un peu lyrique et enthousiaste du maître grec[3], d'orienter les aspirations de son élève vers une vie de noblesse et de royale générosité[4]. Et cela devait être à ses yeux la manière « forte », nous dirions théâtrale, de prêcher, *magnis uiribus agere* (*De Ben.*, I, 4, 6; notre éd. p. XXXIX) avec un jeune souverain. Ainsi la brève leçon adressée par Posidonius à Pompée tenait en cette recommandation de Pélée à Achille : « d'être en tout et toujours le premier et le meilleur »[5]. A quoi Pompée, qui revenait de Syrie victorieux, répliqua royalement en abaissant les faisceaux devant le logis du philosophe (Plin., *H. n.*, VII, 112)[6].

enim spectaculum alienae uirtutis est; in triumpho cito transisset; — 21, 3, *ex rege uicto nihil praeter gloriam sumere. Hoc est etiam ex uictoria sua triumphare*, etc.; — 26, 5, *illa corona « ob ciues seruatos »*.

1. Galen., *Ibid.* Cf. *De Cl.*, I, 4, 5, *Elephanti leonesque transeunt quae inpulerunt.*

2. Sur la subordination nécessaire des facultés irrationnelles au λογιστικὸν, voir Ueberweg-Praechter, *op. cit.*, p. 480 (d'après Gal., *Hipp. et Plat.*, 445, 12 sqq.).

3. Strab., III, 2, 9 (147). Cf. Norden, *Kunstprosa*, I, p. 154, n. 1.

4. *De Cl.*, I, 5, 3, *magnanimitas;* — 5, 5, *magnam fortunam magnus animus decet;* — *magni — animi proprium est placidum esse — et iniurias — despicere;* — 20, 3, *magni animi esse iniurias in summa potentia pati;* — 11, 3, *hoc quod magno animo glioratus es nullum te toto orbe stillam cruoris humani misisse.* Cf. *De ben.*, I, 1, 12, *Hoc magni animi, — ipsa* (*beneficia*) *sequi;* — VII, 32 f., *hoc — magni animi, perdere et dare* (*beneficia*); — 32, *sterilitatem soli uincam;* — 31, *uincit malos pertinax bonitas*; — I, 4, 5, *obligantium obligatorumque animi certent;* — IV. 4, 3, *magnum — certamen, honestissimam contentionem.* — Il y a un passage du *De Ir.*, II, 21, 5, où sont rappelés les égards dûs à l'amour-propre (*uinci ne patiamur*) dans la cure de la colère.

5. *Il.*, XI, 784 (cf. VI, 208, Hippolochus à Glaucus), *ap.* Strab., XI, 1, 6, 492.

6. Il y a autre chose, dira-t-on, dans la méthode que recommande l'auteur du *De Ir.*, qu'une simple méditation sur des maximes ou sur des vertus : il y a tout un régime à suivre. — S'il s'agit d'un régime, d'une cure d'ordre physique, autant ils sont admissibles pour guérir la colère, définie quelquefois par Sénèque et par Posidonius en termes physiologiques, autant ils eussent été inattendus dans un ouvrage d'apparat et de circonstance, et dédié à César. Veut-on parler d'un régime psychologique? Il eût été indiscret de le publier. Le mondain Sénèque eût manqué à la *comitas honesta* (Tac., 13, 2) et peut-être à la prudence (*De Ben.*, VI, 32, 4). Le philosophe ne s'y fût pas résigné : toute indication, dans une œuvre dédiée à Néron, des terribles défauts ou des remèdes à la « maladie » du destinataire eût été une faute grave contre les règles de la bienfaisance formulées par l'école de Panétius (*De Ben.*, I, 11, 6 f.). Et ce souci est visible parfois : Sénèque, persuadé, au fond, comme en témoigne le *De Ir.*, I, 20, 3, que la colère est le fait des adolescents (ou enfants) aussi bien que des femmes, et des hommes qui leur ressemblent, se borne à dire ici (I, 5, 5) qu'elle est « naturelle aux femmes ». Aussi bien le précepteur de César n'avait-il qu'à le renvoyer aux traités indiquant les remèdes (et

Tel est ce développement semi-augustéen, semi-posidonien, qui nous paraît destiné à produire sur le nouveau César l'effet attendu. Il est dominé par la figure d'Auguste, mais aussi par l'idée de la clémence de Néron (I, 11, 2 et 3), de cette générosité dont il est dit au « livre II » qu'elle répandra la santé dans tous les membres du corps immense de l'empire, et dont le rayonnement est affirmé et magnifié dans la troisième partie (I, 3, 5; 4, 1) avec plus d'ampleur encore. Cette idée mystique a ses racines dans les formules des vœux, des éloges et des discours officiels qui affleurent dans l'ouvrage[1], et elle s'épanouit en une méditation philosophique qui représente elle-même tout ce que Sénèque pouvait offrir à ses contemporains comme échantillon des « leçons » adressées par lui à

dont l'un, au moins, était de lui). Ainsi en use Cicéron avec son frère Quintus, l'irascible gouverneur d'Asie (*Intr.*, LVI, n. 1; LXXVII); ainsi en usait Démétrius de Phalère, avec l'un des Ptolémées, quand il s'agissait de lui apprendre l'art d'être roi (Stob., *op. cit.*, p. 259, l. 27 sq.). : « Les livres sont faits pour les amis que l'on n'ose morigéner. » Au surplus, Néron devait connaître au moins en substance le traité sur la colère. N'apercevons-nous pas dans *De Ir.*, III (Albertini, p. 17) Sénèque gouverneur de l'héritier de l'empire et ses préoccupations, ses espérances, ses craintes? Connaissant l'à-propos de cet ouvrage spécial, il avait dû familiariser l'enfant avec les chapitres convenant à sa nature. La cour avait lu le traité, puisque (Suet., *Cl.*, 38, 1) un édit de Claude y faisait allusion (*De Ir.*, I, 4; Albertini, *l. l.*), comme la cour d'Auguste s'était inspirée des leçons d'Areus. En fait, l'histoire, parfois, nous montre Néron répétant la leçon apprise ou les maximes méditées (Suet., *Ner.*, 39). Enfin la recommandation des moyens spécifiques dans le cas de la haine et de la colère récentes (Néron voulait, semble-t-il, se débarrasser de Britannicus et peut-être de quelques autres), à l'heure où les passions, « la tumeur », brûlaient l'âme, était, selon l'école de Chrysippe, particulièrement inopportune (Cic., *Tusc.*, 5, 63).

1. Sur les vœux, cf. I, 4, 1; *Intr.*, p. CXX, *med.* : *Rege incolumi...* Cf. *Acta Aru.*, *C. I. L.*, IV, 2064, 39, *ex unius incolumitate omnium salus constat* (inscription gravée sous Domitien). Cf. Plin., *Ep. ad Traian.*, X, 52 (60) : *ut te generi humano cuius tutela et securitas saluti tuae innisa est incolumem florentemque praestent* (*dii*) (vœu prononcé à l'anniversaire de l'avènement de Trajan); *Ep.*, X, 44, *Solennia uota pro incolumitate tua, qua publica salus continetur.* — Sur les éloges, cf. celui de Claude à ses débuts (Suet., *Cl.*, 11, 1; Dion Cass., 60, 3, 5; *Ad Pol.*, 13). — Sur le thème des discours officiels (*corpus reip.* ou *imperii unum*), voir la profession de Tibère exposée au Sénat par Asinius Gallus *ap.* Tac., *Ann.*, 1, 12, 11, *unum esse reipublicae corpus atque unius animo regendum;* celle de Galba, *Hist.*, 1, 16, 1, *si immensum imperii corpus stare ac librari sine rectore posset...*; la conception de Tacite lui-même, *Hist.*, 1, 4 (*repetendum uidetur*) *quid in toto terrarum orbe ualidum, quid aegrum fuerit;* — la maxime d'Auguste surtout : Suet., *Aug.*, 48, *nec* (*reges socios Augustus*) *aliter uniuersos quam membra — imperii curae habuit;* cf. Flor., IV, c. 3 (*Aug.*) *ordinauit imperii corpus, quod ita haud dubie numquam coire et consentire potuisset, nisi unius praesidis nutu, quasi anima et mente regeretur* (cf. *De Cl.*, I, 3, 5). Cette idée subsistera jusqu'à la fin de l'empire : Claudian., *De b. get.*, 435 sq., *tuo — regressu! | Vt sese pariter diffudit in omnia membra uigor, uiuusque redit color urbibus aegris!*

l'empereur (Tac., 13, 11, 8), non seulement en raison de l'étiquette, mais en raison aussi de l'usage suivi alors par les stoïciens dans les cours.

Enfin, l'ordre que je suppose dans le *De Clementia* primitif me paraît lui-même posidonien : d'abord la *praeceptio*, ensuite la *suasio* et l'*exhortatio* (Sen., *Ep.*, 95, 65 sq.). La première consistant en une description technique et détaillée de la vertu (*descriptio — characterismos — signa — notas*... Cf. *De Cl.*, II, 3 sq., et dans le sommaire *pars secunda*, I, 3, 1). Elle s'adjoignait *l'aetiologia* ou dissertation sur « les causes » (*Ep.*, ibid.) : par exemple, pourquoi la sévérité est-elle compatible avec la clémence? l'indulgence, incompatible (II, 5)? D'où peut-être aussi, à la manière de Varron, la recherche des *causae* ou *etymologia*[1]. Puis venait un discours « persuasif » de caractère exhortatif, aussi bien pour encourager la vertu que pour décourager le vice[2] : par exemple, dans le *De Clementia*, l'éloquent exposé des motifs d'être clément et de n'être pas cruel, qui suit aujourd'hui le sommaire. Le tout était complété par le portrait de l'âme sage et vertueuse, celui du parfait homme de bien (*Ep.*, 95, 67 sq., *uir;* 66, *iconismos : proponamus laudanda, inuenietur imitator*) *:* ce portrait revient plusieurs fois dans la parénèse exhortative du *De Clementia :* I, 13, 4, etc., il est annexé à la figure de Néron et à celle d'Auguste, et il commence — transition heureuse — à la fin de la deuxième partie : *sapiens — uidebit — quomodo — quod ingenium in rectum inflectatur*. Les figures de l'histoire apparaissent du même coup : *Ep.*, 95, 72 sq., *non tantum quales esse soleant boni uiri dicere, — sed quales fuerint narrare : Cato, Laelius, Scipio, Tubero* (ici Auguste et Néron), — et la « gloire », l' « immortalité » en perspective, pour le dédicataire (*Ep.*, 95, 73).

En fait, la disposition des parties qui nous semble la meilleure est confirmée par le discours XIX de Thémistius, dont l'introduction rappelle celle du *De Clementia*, et où le commentaire du

1. *De Cl.*, II, 3, 1, inclinatio *animi ad lenitatem in poena exigenda* (voir Ernout, *Dictionn. étym.*, *s. v. clemens*); ibid., *erga inferiorem*, autre explication sans doute de l'*inclinatio;* cf. 13, 4, *inclinatus ad mitiora*. Voir l'explication étymologique de *portenta*, *ostenta*, *prodigia*, *De Diu.*, § 93 d, au premier livre (posidonien) : il est vrai qu'on la trouve aussi in *De Nat. d.*, 2, 7; celle de *prudentia* (*a prouidendo*) in *Hort. fr.*, 21 (Baiter-Keyser), Sen., *Ep.*, 90, 5 (mais aussi *ap.* Cic. in *De Rep.*, 6, 1).

2. Cf. Diog. Laert., VII, 84, τοπὸν — περὶ προτροπῶν καὶ ἀποτροπῶν — ὑποδιαιροῦσιν — οἱ περὶ Ποσειδώνιον.

mot : *Vellem litteras nescirem* a bien son équivalent et même, à son tour, la parénèse exhortative, si élogieuse, du *De Clementia* (*Rev. Ét. lat.*, X, 2, p. 404-407). Un rappel, jusqu'ici inaperçu, des leçons de Sénèque et de ce mot lui-même, au Sénat, en 275, par Metius Falconius Nicomachus, le premier consulaire après l'empereur (Vop., *Tac.*, 6, 5), est *suivi* de cette constatation que de tels élèves sont trop jeunes pour pouvoir se soucier de leur « réputation » : on sait que le thème *fama* revient souvent dans la troisième partie du *De Clementia*. — Dans l'œuvre même de Sénèque, cette disposition a laissé des traces. Le sage, à la fin de sa vie, ne pouvait pas ne pas songer souvent à ses espoirs d'autrefois et à ce traité. Et c'est la partie essentielle — la dernière — qui lui revient à l'esprit habituellement. Nous avons signalé (p. 355 et n. 5) que l'importance capitale, soulignée par lui dans sa correspondance, du principe de toute clémence, *hominem homini parcere*, est précisément illustrée par la troisième partie. Écrit-il ces réflexions (à propos du traitement des esclaves) : *Ep.*, 47, 18, *non potest amor cum timore misceri;* 19, *uerborum castigatione uteris : uerberibus muta admonentur?* Comme s'il lui souvenait des beaux passages de son traité, où elles furent déjà, il ramène devant l'esprit de Lucilius un autre thème, toujours de la troisième partie : 47, 20, *Regum induimus animos*, — *sic saeuiunt quasi iniuriam acciperent : a cuius rei periculo illos fortunae suae magnitudo tutissimos praestat* (cf. I, 7, 3; 21, 1 et 4). Voici *Ep.*, 114, 22, une comparaison entre l'esprit et un roi. L'ordre des réminiscences est suggestif : *illo sano ac ualente*, (*oratio quoque robusta...*); *si ille procubuit, et cetera ruinae sequuntur* = II, 2, 1, *a capite bona ualetudo ;* (*omnia*) *languore demissa, prout* — *marcet;* — 23, *Rege incolumi* = I, 3, 5; 4; 19, 2; — 24, *animus modo rex, modo tyrannus..., ubi impotens... est, tyrannus fit* = I, 11, 4-12, 5 (le roi et le tyran); — *Rex cum honesta intuetur, salutem commissi sibi corporis curat* = I, 4, 3, *reges... tutores status publici;* 5, 1 (*animus reip. tute es, illa*) *corpus tuum;* 3, 2, *magnae uires decori... sunt, si illis salutaris potentia est;* — 23, *cum ille paulum uacillauit, simul* (*cetera*) *dubitant* = I, 3, 5, *immensa haec multitudo... pressura se ac fractura... nisi consilio* (*illius*) *sustineretur*. C'est, en gros, l'ordre du traité. Nous avons signalé, dans le *De Clementia* même, la symétrie évidente entre un mot du préambule : I, 1, 4, *dis* — *adnumerare genus humanum paratus*

sum, et un « mot de la fin » : *mereri clementia ciuicam — gregatim seruare* (*supra*, p. 348). Ajoutons-y celle entre un autre mot du début : I, 1, 5, *iuuat inspicere et circumire bonam conscientiam*, et une réflexion, antithétique, de la dernière partie : I, 13, 3, *qui conscientiam suam plenam sceleribus ac tormentis adaperuit, saepe mortem timet.* La belle exhortation de la fin : *gregatim seruare*, nous rappelle une autre fin : *De Ir.*, f. *dum inter homines sumus colamus humanitatem* — plus universelle, certes, et plus humaine encore d'esprit — parce que cette fois le philosophe parle non au souverain, mais à tout le monde.

Enfin cet ordre est préparé et déjà indiqué dans quelques maximes, comme de juste, à la fin de l'introduction (I, 2, 2) : 1° il ne faut pas pardonner sans « distinction » (cf. I, 3, 1, *uitia quaedam uirtutes imitantia non possunt secerni;* II, 3, 1, *uideamus quid sit clementia*, etc.); — il faut, inspiré par la « juste mesure », faire un « départ » entre les « sujets guérissables » et ceux qui ne le sont pas (cf. II, 7, 2, *poena non adficiet, aetatem... emendabilem intuens;* 7, 4, *multos... sanabilis ingenii seruabit*) ; 2° comme la balance est difficile à réaliser [*temperamentum*], si elle doit pencher d'un côté, que ce soit du côté de la mansuétude [... *in partem humaniorem praeponderet*] : c'est l'idée (voir *supra*, p. 344) de toute la troisième partie, où la possibilité de « guérir » est étendue à beaucoup de criminels ou d'ennemis et illustrée par d'inoubliables exemples.

La conformité du développement étudié (I, 3, 2-26) avec la troisième partie du sommaire est prouvée du même coup. Cette brillante méditation était « le moyen d'amener l'âme[1] à la vertu de clémence ». *Quaerere quomodo...* c'est « aviser au moyen de... » (cf. *Intr.*, p. XCII; *De Clementia*, II, 7, 4, *uidebit* (*sapiens*) *quomodo in rectum praua inflectantur*). Formule de Musonius (*supra*, p. 350, n. 4) : τοῦτο (*philosophia*) μηχανᾶται πῶς... Formule chère à Sénèque prédicateur[2]. Quant aux mots (*quomodo*) *eam confirmet et usu suam faciat*, ils devraient s'entendre du même coup. Le sens, à vrai dire, en a été cependant discuté. *Vsus*, dit-on, doit signifier la pratique, un des moyens employés en tout temps pour fortifier

1. Il n'est pas dit « ton âme », puisque Néron est censé être déjà un modèle de clémence.

2. *Ep.*, 94, 39, ... *monitiones — dissuasiones, — adhortationes, — obiurgationes, — laudationes : per ista ad perfectum animi statum peruenitur.* Cf. 94, 49, *adhortatio, suasio, — argumentatio... : optimus animi habitus ex his est.*

en soi la vertu[1], et il ne saurait s'appliquer au « profit » qu'un prince tire de sa propre clémence. Nous reconnaissons, en effet, que c'est presser un peu trop le sens des termes que de voir dans *usus* le résumé des chapitres sur les avantages de la clémence (*Intr.*, LXXXII); et nous jugeons dès lors inutile d'invoquer la synonymie, pourtant attestée, de *usus* et de *fructus*[2]. Nous concédons même que, malgré l'importance des chapitres d'inspiration utilitaire et malgré les déclarations formelles de Sénèque sur l'à-propos de cette sorte de méditation[3], il ne peut guère être question dans un sommaire stoïcien, et encore moins dans celui-ci (puisque dans le préambule le mot et la chose sont formellement écartés[4]), de l'utilité d'une vertu; mais nous ne croyons pas, d'autre part, que le sommaire prévoie un développement aussi pauvre que celui-ci : « Cette vertu se fortifiera par la pratique[5]. » D'ailleurs, nous l'avons dit, affirmer en public la nécessité pour Néron de s'entraîner à la vertu eût été déplacé[6] (I, 1; I, 11, 2 sq.) et inconséquent. L'image de l'*usu capio*, qui illustre à première vue ces lignes du sommaire[7], est donc à écarter ici.

Si nous considérons le sujet (*animus*) des verbes *confirmet*, *suam faciat*, comme il veut dire, dans ce traité posidonien, « l'âme raisonnable » ou en voie de le devenir à fond, *confirmare* signifiera « corroborer » en soi une vertu par un système d'arguments ou s'y installer par ce moyen solidement comme en une position militaire[8], ce qui nous ramène à la méditation du « premier » livre, où d'ailleurs les facultés irrationnelles de l'âme ne sont pas oubliées. *Confirmet* et *suam faciat* s'éclairent par des formules du *De Ben.* et des *Ep.*[9], comme par le but avoué de Sénèque : il

1. Albertini, p. 153 sq. Cf. *De Br. u.*, 19, 2, *amor uirtutisque usus; Ep.*, 104, 2, *in opere esse* (d'après Chrysippe et Posidionus).

2. Cic., *Ep.*, VII, 29, 1, *sum* — χρήσει — *tuus.* — *Ergo fructu tuus.* Cf. *usus De Ben.*, VI, 5, 2; VII, 6, 1; *Ep.*, 14, 17 sq.

3. *Ep.*, 94, 44, ... *quis oboedientem* — *fructus expectet.* Cf. *Intr.*, p. LXXXII.

4. I, 1, *recte factorum uerus fructus* — *fecisse, nec ullum uirtutum pretium dignius illis extra ipsas.* Cf. notre ed., I, 1, 1, p. 2, n. 2, et *De Ben.*, IV, 1, 2.

5. Les exemples d'un semblable développement, cités par M. Albertini, p. 153 sqq., tiennent, comme de juste, en quelques lignes.

6. Voir *supra*, p. 357, n. 6.

7. Albertini, p. 154.

8. Notre trad., p. 6; Ammendola, *Della Clemenza, ad l.*

9. *De Ben.*, VII, 2, 1, *Haec* (ces maximes) *utraque manu tenere iubet* (Démétrius) *et partem sui facere eoque cottidiana meditatione perduci ut sua sponte occurrant salutaria et ubique ac statim desiderata praesto sint.* Cf. *Ep.*, 16, 1, *firmare figere in animum cotidiana meditatione; De Ben.*, VII, 1, 3, *plus prodesse, si pauca praecepta*

veut rendre le plus familière à Néron qu'il se pourra l'image d'une vertu qui se trouve être la sienne (I, 1, 1; II, 2, 2). Or, dans un fragment de son traité *Sur l'Amitié*, où il nous engage précisément à nous rendre familières et toujours présentes les vertus de l'ami absent[1], il nous dit : *in harum usu et tractatu uersemur*. Et nous voici amenés invinciblement à l'idée d'une accoutumance de l'esprit[2], d'une « cohabitation » de l'âme raisonnable avec une vertu déterminée : donc à un exercice spirituel, à une méditation[3]. Le sens du sommaire (3° fin) sera : « (Nous rechercherons un moyen) de mettre l'âme en possession de cette vertu en la lui rendant familière. » Si cette interprétation est exacte, la deuxième partie du développement, mutilée manifestement de la fin[4] (sans doute parce qu'elle terminait le codex qui servait de modèle à *N*), devait s'achever à peu près ainsi[5] :

... quomodo in rectum inflectantur ⟨ *... Haec est clementiae uis. Quomodo, inquis, ad eam uirtutem animus perueniet, quomodo eam firmabit? Si in eius usu tractatuque uersabitur, sic fere cogitans*[6].⟩

sapientiae teneas sed illa in promptu et in usu sint (*Ep.*, 94, 26, *saepe agitari — parata;* 42, *si saepe tecum sunt*).

1. Sen., *Opera*, ed. Haase, t. III, p. 436, n° XIV, 44 : *ceteras uirtutes eius pererremus, in harum usu tractatuque uersemur.* — Nous convenons d'ailleurs qu'en d'autres passages *usus* servira, au contraire, à opposer la réalité d'un bien à la pensée de ce bien : *De Br. uit.*, 4, 4, *tanta uisa est res otium ut illam, quia usu non poterat, cogitatione praesumeret.*

2. Il s'agit bien d'un συνεθισμός. L'idée de la « camaraderie » de l'esprit « avec les choses » définit pour M. Bergson la vraie science; elle définissait pour Posidonius et pour Sénèque l'acheminement authentique à la vertu : cf. *De Cl.*, II, 2, 2, et *Ep.*, 18, 8, *ne imparatos nos fortuna deprehendat, fiat nobis paupertas familiaris* (voir aussi Cic., *Tusc.*, III, 29). Et les termes *usus, tractatus, familiaritas* équivalent sensiblement à συνεθισμός : cf. Galen., *De part. philos.*, ed. Wellmann (Berlin, 1882), p. 25, l. 7 sq. : (*Dicit Plotinus :*) παραδοτέον τοῖς νέοις τὰ μαθήματα πρὸς συνεθισμὸν τῆς ἀσωμάτων φύσεως, et Sen., *Ep.*, 88, 28, *dicerem multum collaturam* (*astronomian*) *mentibus nostris, quae tractatu caelestium crescunt.*

3. Voir d'ailleurs chez Posidonius la méthode de l'ἄσκησις et de l'ἔθισμος (Arnim., *Fragm. stoic.*, I, p. XXII sq.).

4. Voir *Rev. Ét. lat.*, X, 1, p. 113, n. 1.

5. Nous reconnaissons volontiers que dans Sénèque l'amorce d'une partie du développement ne reproduit pas d'habitude les termes du sommaire qui y correspondent. Dans ce traité même le développement sur les définitions est annoncé en des termes autres que ceux du sommaire (II, 3, 1).

6. Cf. I, 5, 4, *potestate sua in melius — uti, hoc ipsum cogitantem;* 6, 1, *Cogitato in hac ciuitate;* 7, 1, *exemplum — principi constituam.* Cf. 8, 6, *Adice nunc, quod;* 9, 1, *admonere te exemplo — uolo.* — Cette leçon sous forme de méditation à deux est interrompue parfois bien naturellement par l'élève : 8, 1; 12, 1; peut-être 14, 1. Procédé de rhéteur? De « directeur » plutôt. Procédé de la diatribe, repris ici sur un ton semi-pédagogique.

Nullam ex omnibus uirtutibus homini uerius conuenire — constet necesse est non solum inter nos, etc.

Il reste à voir : 1° si la partie qui vient la première dans l'ordre que nous proposons, — à savoir les chapitres II, 1 et 2, qui précèdent les définitions, — correspond à une lecture paléographiquement vraisemblable du sommaire (premier point : † *manumissionis*) ; mais d'abord si en son exiguïté elle n'est pas choquante ; 2° par quel accident cette partie et la deuxième ont pu être placées à la fin.

1° Notre première partie peut-elle être choquante en son exiguïté ? Elle offre à Néron son image : un trait particulier de sa clémence, un mot sublime du César justicier ; suit un commentaire qui conduit assez naturellement à la deuxième partie. Malgré l'imprévu d'un exemple offert avant la leçon, cet ordre n'a rien d'insolite. Une autre fois au moins dans Sénèque des *exempla* précèdent les *praecepta :* après l'introduction de la consolation *ad Marciam* (c. 2-5)[1]. Et ce sont deux exemples empruntés à la famille impériale, comme le trait qui est magnifié *De Clementia*, II, *init.* Sénèque a d'ailleurs « pour habitude et pour système de s'élever, dans toutes les questions qu'il traite, au-dessus de l'occasion présente et des considérations personnelles[2] ».

Cette partie a beau être courte, elles est par le fond d'une grande portée : le mot de Néron qu'elle célèbre n'est pas seulement l'illustration, à l'usage de tout justicier, d'un adage de morale (ou de droit) : *De Ir.*, II, 22, 4, *poena dilata potest exigi, non potest exacta reuocari*[3]. Il souligne un pouvoir important du prince : celui de « souscrire » à un acte d'accusation[4], soit pour atténuer la peine, soit pour gracier, soit pour condamner purement et simplement. Dans toute l'antiquité, cette prérogative, autre forme du droit de vie et de mort, conféra un grand prestige au souverain ou au magistrat qui l'exerçait, et souvent on le jugeait à l'usage qu'il en faisait[5]. Et tant d'anecdotes étaient racontées à

1. Ed. de ce dialogue par Ch. Favez (Paris, 1928), p. LXV.

2. R. Waltz, ed. savante du *De Otio*, p. 1. Cf. *Ep.*, 47, 1 ; *Intr.*, p. XCIII.

3. Cf. le thème du *De Ira*, III, 12, 4, *Maximum remedium irae dilatio est* (II, 29, 1).

4. Cet acte s'appelait *subscriptio* au temps de Sénèque (cf. Suet., *Cal.*, 29 ; *Ner.*, 10) et, par la suite, il s'appellera *subscriptio* encore (cf. Vop., *Tac.*, 6, 5 ; Amm. Marc., XXX, 8, 3) ou *elogium*.

5. Cf. Amm. Marc., XXX, 8, 3 sq. (sur Valentinien et sur des chefs ou souverains de toute époque). Sénèque déjà, au sujet de Claude, magnifie l'usage humain

ce sujet qu'il devait arriver aux princes ou aux chefs, lorsqu'ils l'exerçaient, de songer à l'effet que leur acte ou leur langage produiraient devant l'histoire. On citait un mot d'une reine Bérénice en pareille circonstance : le Ptolémée d'alors, occupé à jouer aux dés, écoutait la lecture d'une liste de condamnés à mort et l'esclave porteur de la liste le priait d'indiquer en face des noms les exécutions qu'il jugeait nécessaires ; et Bérénice arrête la lecture, déclarant que la chute des dés et celle d'un sujet n'ont rien de commun (Aelian., *Var.*, 14, c. 43). Bias, le sage et le juge de Priène, au moment de punir de mort un homme, avait pleuré, disant : « Il faut bien satisfaire à la nature en payant mon tribut de sympathie, si je satisfais à la loi en déposant mon bulletin » (Lips., ad *De Cl.*, II, *init.* ; Stob., *op. cit.*, p. 220, l. 16 sq.). L'histoire enregistra les paroles sublimes de Marc-Aurèle (p. 348, n. 6 sq.), les larmes de Vespasien (Suet., *Vesp.*, 15 f.), de Caracalla adolescent (Spart., *Car.*, 1, 4 sq.), de Maximin[1], le cri de Théodose en pareille occasion (Tillem., V, p. 251 sq.) ; elle rapportait aussi les simulacres de châtiment dont s'étaient parfois contentés un Artaxerxès (Amm. Marcell., 30, 8, 4), un Lycurgue[2], un Papirius Cursor (Ibid., 30, 8, 5), mettait en parallèle ces traits avec les souscriptions « impériales », quand la clémence les inspirait (30, 8, 3 et 4), et jugeait sévèrement celles d'un Valentinien comme n'étant jamais empreintes d'humanité (30, 8, 3) malgré la coutume qui s'était dès longtemps établie, même sous les princes cruels, d'atténuer les châtiments par le libellé de la souscription (*leni elogio :* ibid.)[3].

Elle glorifia Théodose, qui ne pouvait « écrire » l'arrêt de mort de conspirateurs[4]. Était-ce l'écho prolongé des chapitres de Sénèque sur le mot de Néron (suivi ou non, en fait, d'une exécution capitale) ? C'est d'autant plus probable que les γράμματα funestes et

du droit de punir (*Ad Pol.*, 13, 2). L'éloge d'Auguste dans les vers d'Ovide exilé (*Rev. Ét. lat.*, X, 2, p. 402, n, 5, *parce uiribus use tuis*) rappelle Sen., *Ad Pol.*, 13, 2, *diuinae manus usus moderatione.*

1. Περὶ ἐλεημοσύνης, *serm.* VII, Migne, *Patr. gr.*, 91, 769.

2. Éborgné dans une réunion publique par un jeune Spartiate, qui manifestait avec les riches contre sa législation, il lui demanda simplement de panser sa blessure et de le servir (Plut., *Lyc.*, 11, 45 ; Them., *Or.*, XIX, *init.*).

3. Cf. Ov., *Trist.*, II, 130 sq. : (*edictum*) *in poenae nomine lene fuit* (*Rev. Ét. lat.*, X, 2, p. 403, n. 1).

4. Them., *Or.*, XIX, p. 228 *c* : μέλαινα ψῆφος ; p. 229 *a* : γράμματα θανατήφορα (*Rev. Ét. lat.*, p. 405).

la répugnance de Théodose à les tracer sont évoqués en un discours où le souvenir de Sénèque affleure certainement et que la maxime judaïque sur « le cœur des rois » si bien « gardé dans la main de Dieu », étant déjà familière à Thémistius (cf. *Or.*, II, *ad Valent.*, p. 89 *d*; *Or.*, X, *decenn. Valenti Imp.*, p. 147 *c*), ne suppose, pour le passage en question, nulle autre source que Sénèque ou ses mo-odèles. Il est certain que l'histoire — témoin le récit de Suétone et l'allusion (en présence de l'empereur Tacite) d'un sénateur cité par Vopiscus — enregistra le mot de Néron[1], que Sénèque avait commenté au chap. II, 1 et 2, et peut-être rappelé dans le sommaire. Est-ce un aphorisme de morale ou de droit (*De Ir.*, *l. l.*) ou la mémorable hésitation du jeune César qui sont rappelés par Juvénal dans la *Sat.* VI, où il se souvient de Sénèque pour prêter à une mégère, irritée par un esclave et décidée à le tuer, cette exclamation, contrepied manifeste des maximes du philosophe, v. 221 : *Ita seruus homo est!* (cf. *De Cl.*, I, 18; *Ep.*, 47; *De Ben.*, III, 18 sq.), et au mari cette assertion digne du philosophe ou de son élève, v. 220 : *nulla umquam de morte hominis cunctatio longa est* (cf. *De Cl.*, II, 1, 3, *inuito;* 2, 3, *inuitus* — *cum magna cuntatione* (bis) — *multis dilationibus*). Et cette maxime de la *dilatio* affleurera pendant longtemps dans la littérature latine, non seulement sous la plume des moralistes[2], mais jusque dans les lois d'un Gratien et d'un Théodose[3].

Faut-il, enfin, rappeler qu'elle était conforme à la politique de clémence, inaugurée par Auguste; combien il hésita, délibéra, consulta, pour prendre à l'égard de Cinna une mesure qui fut (9, 11) un simulacre de « châtiment »? Nous savons par Suétone (*Aug.*, 57 f.) que lorsqu'il entrait dans Rome toute exécution capitale était suspendue; par Sénèque, donc par l'histoire officielle, qu'il était visiblement puni lorsqu'il punissait » (*De Cl.*, I, 10, 3); par Suétone enfin (*Aug.*, 33), qu'en certaines causes il adjoignit aux deux tablettes *damnatoria*, *absolutoria*, la *tabella qua ignosceretur.*

Il est donc évident que cette première partie apparaissait comme

1. Suet., *Ner.*, 10; cf. Vop., *Tac.*, 6, 5.

2. Hier., *Ep.*, X, 8 (Migne) : (*Aeternitas*) *maledicti hominis distulerat elogium* (« condamnation »).

3. Gratian., *Cod. Th.*, VIII, 4, 13, *de poen.* (*a.* 382) : l'état et la fortune des condamnés demeureront en suspens pendant trente jours; Theod., *Ibid.*, IX, 35, 4, toute poursuite et toute action criminelle sont interdites durant les quarante jours du carême (Tillem, V, p. 169 et 721; p. 200).

très importante et à l'auteur du mot cité, et à son maître, et aux anciens en général. Si elle dépassait en portée le mot qui en était l'occasion, le sommaire peut viser ce mot — ou le geste qui l'accompagna; *manumissionis* ne se laisserait-il pas corriger et interpréter en ce sens technique[1]?

a) Lirons-nous *manu subscriptionis?* Ce génitif, pour marquer un point dans un sommaire ou définir quelque partie d'un tout, est assez fréquent[2]. Le mot a pu donner lieu à la mélecture *m. missionis* [= *manu missionis*] (Lindsay, *Not. lat.*, p. 441 sq.). Puisque, en effet, *man-* s'abrégeait parfois en *mn* (Id., p. 431, *mn* = *manu*) et jusque dans le *Nazarianus* et, sans doute, dans son modèle (cf. *De Cl.*, II, 2, 1, *imne N* pour *i⟨m⟩mane; De Ben.*, V, 14, 2, *quamnus N*[1] pour *quam manus*, et inversement, V, 24, 2, *manibus uolebam mani* pour *manibus uolebam ni* —), que, d'autre part, on trouve *s̄s̄* au VIIIe siècle pour *subscripsi* (Id., p. 441 sq.) et dans les inscriptions romaines pour *subscriptus* et *subscriptum* (Cagnat, *Man.*, 1914, p. 464, col. 2; Dessau, 1428, 5048), on put avoir *mnu s̄s̄ionis*, d'où le texte : *m. missionis*. Le sens serait : la première partie concernera le fait de souscrire à un acte de condamnation.

La même partie du sommaire peut avoir donné lieu à la transposition survenue. Peu avant l'époque du *Nazarianus*, quand le texte portait encore *manu subscriptionis*, soit comme leçon unique, soit comme variante interlinéaire de l'inintelligible *manu(missionis)*, un lecteur ou un copiste put être arrêté par ce mot et y voir une indication à lui destinée[3]. On avait, en effet, par l'indistinc-

1. Nous proposâmes autrefois *humanissimi Neronis* : cet éloge nous paraît trop vague pour résumer cette partie; il pourrait même correspondre, dans une certaine mesure, à la troisième. Nous avons également songé à *manu mitissimi Neronis*, mais, outre que l'expression ne se retrouve identiquement que chez saint Augustin (*Sententiae decerptae ex Aug. : sent.* 247 sur la *simulatio : manu mitis, uoluntate crudelis*. Cf. *Intr.*, p. XCVII sq.), elle prête ici à un jeu de mots, *manus* pouvant signifier le fait de frapper ou celui d'écrire. Aussi avons-nous proposé ensuite *manus emissionis* ou *manu* [pour *manu subscriptionis*] *emissionis* (*Compt.-rend. Ac. Inscr.*, 1923, p. 96-100), mais *emissio* en ce sens est de basse époque. C'est pourtant cette dernière lecture qui nous a orienté vers la conjecture que finale-nous proposerons aujourd'hui.

2. *Intr.*, p. XCIV. Cf. Cic., *De Inu.*, II, 3, 11, *partes* (*orationis*) *confirmationis et reprehensionis; De Or.*, III, 52, *partes eae — latine loquendi planeque dicendi; Top.*, 2, 6 (*partem*) *unam inueniendi, alteram iudicandi; De Off.*, 1, 44, *Alter locus erat cautionis;* 152, *quarum (partium quattuor) una sit cognitionis*, etc.

3. Cf. Marouzeau, compte-rendu de notre éd. *R. Ph.*, 1922, p. 93.

En fait, à la fin d'un *uolumen* ou livre, les manuscrits antiques portaient tout au long, aussi bien que le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur, la subscription du

tion partielle des membres de phrase : (*nunc materiam diuidam*) : *prima pars erit manu subscriptionis secundae, atque* (= *quae*) *habitum clementiae demonstre*[*n*]*t*, en somme l'avis suivant : « La première partie relèvera de la deuxième subscription », donc « du deuxième *Incipit* » ; « elle doit mettre en lumière l'attitude propre de la clémence » (donc : « avec la première partie [*Vt de clementia scriberem — una me uox*, etc.] commencera le deuxième livre »). — Le point devant *secundae* est de N^2.

La partie qui était la première put ainsi devenir le début d'un « livre II » et tout ce qui la suivait sur les définitions de la clémence, le corps de ce livre.

b) Mais la leçon des mss. : ... *manu missionis* ne serait-elle pas plus précise et plus littéraire : « la manière ⟨dont tu as⟩, en écrivant, fait quartier » ? Partant les deux brigands auraient été graciés, ou leur peine, commuée, ou ajournée (cf. I, 1, 3, *parsimonia — uilissimi sanguinis ;* 1, 4 ; II, 2, 1 ; 2, 2, *factis*)[1], ce qui équivaudrait — cf. *Rev. Ét. lat.*, 1932, I, p. 104, n. 1 — à une révélation. Nous nous tiendrons à cette leçon. Car le terme *missio* pour « quartier donné » (*De Ir.*, I, 20, 8 ; *De Ben.*, II, 20, 3 ; *Ep.*, 37, 2 ; cf. Petr., 21, 2 ; 52, 6 ; 54, 3 ; 108, 10) est familier à Sénèque, il est d'ailleurs technique (témoin la séance de justice du *Lud. in m. Cl.*, 14, 4), il est enfin préparé par la fin de l'introduction. *Manu* représente clairement la *subscriptio* (cf. τὴν δεξιάν, la main de Julien *ap.* Liban., *Or.*, XVIII, 174). Or, la main de l'empereur, c'est « la main divine » (cf. *Nov.*, Valent. III, tit. II, 1, 3 c. 7 ;

personnage qui avait relu le texte : cet usage persista dans les *codices* médiévaux (cf. Birt, *Das ant. Buchw.*, p. 293 ; Schubart, *Das Buch. b. d. Gr. und R.*, p. 103 ; Havet, *Manuel*, § 1516), où la subscription consista souvent dans le nom de l'*emendator* accompagné du mot *legi, relegi, emendaui, subscripsi* — ou *manu subscripsi*. Ainsi, dans un manuscrit de Turin du VIe siècle, la fin de l'*Augustini collatio cum Pascentio* offre ces mots : *Laurentius uir clarissimus — propria manu subscripsi* (Chatelain, *Script. Unc.*, *Explan. tab.* P. I, p. 128). Et le correcteur Laurentius, qui a souscrit là, est le même qui a mis au feuillet suivant : *Incipit prima Epistula Sancti Augustini ad eundem Pascentium* (Id., p. 129). La souscription équivalait donc à un *explicit* ou à un *incipit*, d'autant plus aisément que ces attestations étaient parfois répétées par les copistes postérieurs à côté de ces indications (Reinach, *M. de Phil.*, 2e éd., I, p. 43 ; Havet, *Man.*, § 1516). Or, comme les signes extérieurs de la révision furent pris quelquefois pour partie intégrante du texte (Lindsay-Waltzing, *Intr. à la crit.*, p. 44) ou du nom de l'auteur (Celsus Constantinus devint ainsi lieutenant de César et l'auteur des Commentaires !), inversement, dans le sommaire du *De Cl.*, le mot du texte *manu subscriptionis* aurait semblé une indication sur l'*incipit* à l'usage du copiste ou du lecteur (ainsi le philologue Ruhkopf a pris *explicitum*, *De Ir.*, I, 4, 1, pour un *explicit* marginal).

1. Le mot *aliquando*, II, 2, 3, vise des condamnations « éventuelles ».

Brisson., *De Form.*, 1583, p. 364); il en était ainsi dès le règne de Néron (*Ad Pol.*, 13, 2, *diuina manus*). Et nulle autre épithète n'était nécessaire pour désigner la main du prince. Dans la langue de la chancellerie *D*(*iuina*), à côté de *manu*, est souvent abrégé et réduit à l'initiale (Briss., 365; *G. L.* Keil, 4, 292) : *D.* ou *d.* sera aisément tombé après (*eri*)*t*. Le sens de l'expression sera : « le geste dont la divine main a fait quartier ». — Le bouleversement survenu dans l'opuscule s'expliquera de reste par l'énigme du sommaire mutilé et par l'air de recommencement de la première partie; éventuellement, aussi, par l'aspect trompeur d'une glose intruse hypothétique, mais naturelle (Briss., 363), de *diuina manu : manu* [*subscriptio*](*nis secundae*).

Je verrais un vestige de la connexion primitive entre la *subscriptio* visée par le sommaire et le développement sur *Vellem litteras nescirem*, dans la réflexion satirique faite par le sénateur Nicomachus sous l'empereur Tacite (Vop., *Tac.*, 6, 5), lorsqu'il oppose au prince âgé, qu'il vénère, « les Néron, les Héliogabal, les Commode », qu'il bafoue : (*Dii auertant principes pueros* —) *quibus ad subscribendum magistri litterarii manus teneant!* N'est-ce pas la caricature de *Vellem litteras nescirem*, mot inspiré et commenté par le maître — devenu professeur d'écriture! — qui « tenait la main » à l'auguste « souscripteur » de dix-sept ans..., et donc, en même temps, de ⟨*d.*⟩ *manu* (*missionis*)?

F. Préchac.

III

A PROPOS DES MANUSCRITS DU « DE IRA »

par A. Bourgery

Docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV

Fickert[1] a établi son édition des *Dialogues* sur un certain nombre de manuscrits non classés. Gertz, ayant cru pouvoir at-

1. Fickert, éd. des œuvres de Sénèque, Leipzig, 1842-1845; Gertz, éd. des dial., Copenhague, 1886; Hermes (dial.), Leipzig, 1905; Barriera (*de Ira*), Turin, 1919; Bourgery (*de Ira*), Paris, 1922.

tribuer au manuscrit A (Ambrosianus C 90) une valeur particulière, a basé son texte presque uniquement sur ce manuscrit, et les éditeurs qui l'ont suivi ont adopté la même méthode. Elle a eu ses détracteurs[1]; les arguments qu'ils ont apportés ne sont peut-être pas très convaincants; Rossbach, par exemple, s'est donné bien du mal pour donner une apparence de raison à une conjecture, aussi absurde qu'inutile, du Parisinus 15.086; mais, si les hérétiques ne détruisent pas nécessairement le dogme, ils l'obligent du moins à se justifier et à apporter ses preuves. Aussi Barriera n'a pas cru devoir suivre ses prédécesseurs : il est revenu aux manuscrits multiples, et il a même esquissé une classification de ceux-ci. Le principe qui a présidé à son classement était juste; je voudrais montrer qu'on peut en tirer des conséquences plus précises que ne l'a fait Barriera.

Tous les manuscrits actuellement connus du *de Ira* ont une lacune, reconnue par Muret, presque au début, entre le § 2 et le § 3 du chapitre II. Dans le plus ancien, l'Ambrosianus A (XIe siècle), tout le début du *de Ira* manque, jusqu'à ce § 3. — L'explication la plus plausible est que l'archétype (nous l'appellerons α pour la clarté de l'exposé) avait perdu le deuxième feuillet (et peut-être quelques autres[2]), avant d'avoir été copié par l'ancêtre ou les ancêtres de nos manuscrits; puis, la détérioration s'accentuant, il a perdu aussi le premier feuillet : c'est alors qu'il a été transcrit par l'ancêtre ou les ancêtres de nos manuscrits, par le modèle de A ou par A lui-même. — Il est probable, d'ailleurs, que A est une copie directe de l'archétype : d'abord la lacune y est signalée par une feuille blanche (remplie seulement au XIVe ou au XVe siècle), idée qui ne serait guère venue au copiste, s'il n'avait constaté de visu la détérioration de son modèle; d'autre part, certaines lectures fautives soit dans A, soit dans les autres manuscrits, laissent supposer que l'archétype était en écriture lombarde et qu'il n'est pas beaucoup plus ancien que A[3] : il n'y a donc pas nécessité d'imaginer un intermédiaire entre α et A. Si nous représentons par

1. Rossbach, *De Senecae philosophi recensione et emendatione* (Breslau, 1888); Marouzeau, *Ce que valent les manuscrits des dial. de Sénèque* (*Revue de philologie*, t. XXXVII (1913), p. 47-52).

2. Cf. Albertini, *La composition dans les ouvrages phil. de Sénèque* (Paris, 1923), p. 150.

3. Marouzeau, p. 47.

X une des copies faites entre la première et la deuxième mutilation, nous arrivons au schéma suivant :

α

X A

Laissons provisoirement A de côté, et voyons seulement les autres manuscrits; ils se divisent en deux groupes bien distincts :

I. Ceux qui n'ont pas de lacune, II xxviii 6-7. Ce sont : R de la bibliothèque Angelica, à Rome (début du xive siècle), étudié par Castiglioni et Barriera; il est mutilé à partir de III xxi 3; — V, manuscrit de Breslau (xive siècle); — K, le Coloniensis collationné par Jean Gruter et signalé dans ses *Animadversiones* (1594); — enfin F, le « vetustissimum exemplar coenobii divorum Facundi et Primitivi » vu par Pincianus au xvie siècle.

II. Tous les autres omettent, II xxviii 6-7, *hoc et ipse commisi. Sed ubi tam aequum iudicem invenies?*, en particulier : P, Bibl. nat. 15086 (xiie siècle); — B, ms. de Berlin (xive siècle); — G, de Wolfenbütel (xive siècle) — g, de Greifswald (xve siècle); — L, Laurentianus, de Milan (xiie ou xiiie siècle); — D et L, manuscrits de la bibliothèque Ambrosienne, étroitement apparentés.

Le groupement VRFK est justifié non seulement par l'absence de cette lacune, mais par la communauté de variantes caractéristisques; surtout dans les livres I-II, mais aussi dans plus de vingt passages du livre III, l'accord se poursuit jusqu'à la mutilation de R; enfin VRF omettent seuls, I xx 8, les mots *et quidem sine missione*.

En revanche, V, comme tous les manuscrits autres que RFK, omet, III vii 1, *tenerique iam visa cum ipso cadunt : ita fit ut frequenter inrita sit eius uoluntas*. Je ne vois pas d'autre alternative que de supposer ou qu'on a rétabli dans K et dans PBGgLDE, qui s'en distinguent nettement *et quidem sine missione*, quatre petits mots dont l'absence passe facilement inaperçue, — ou d'admettre qu'on a rétabli dans RKF une phrase importante. Cette hypothèse ne détruit pas celle d'une parenté entre V d'une part, et de RKF de l'autre ; car, si l'étude des variantes la montre encore certaine au livre III, elle révèle pourtant que le lien qui les unit

est moins étroit que dans les livres précédents. Des influences étrangères sont intervenues.

Mais il n'est même pas certain que la phrase, II XXVIII 6-7, n'ait pas été rétablie dans le groupe KRVF. En effet, tous ces manuscrits, ainsi que PBGg, omettent, I XX 2, *a severitate* (et aussi *tristitia*, sauf R qui le substitue à *crudelitas*). Or, s'il est admissible que l'on ait restitué dans le groupe LDE les trois mots manquants, il l'est tout aussi bien que la lacune, II XXVIII 6-7, ait existé dans la source de KRVF.

Il n'y a pas lieu, pour le classement des manuscrits, de faire état des deux mots « robur accipiat », qui comblent une lacune, III VIII 8. Cette lacune existe dans RFK, dans PB et dans A : elle remonte donc certainement à α. Conjecture heureuse ou emprunt à un manuscrit d'origine différente, elle a été introduite dans un manuscrit de la famille X et de là dans plusieurs autres. Du reste, non seulement les manuscrits de cette famille sont interpolés, mais les contaminations y sont fréquentes.

On pourrait donc figurer le stemme de nos manuscrits de la façon suivante :

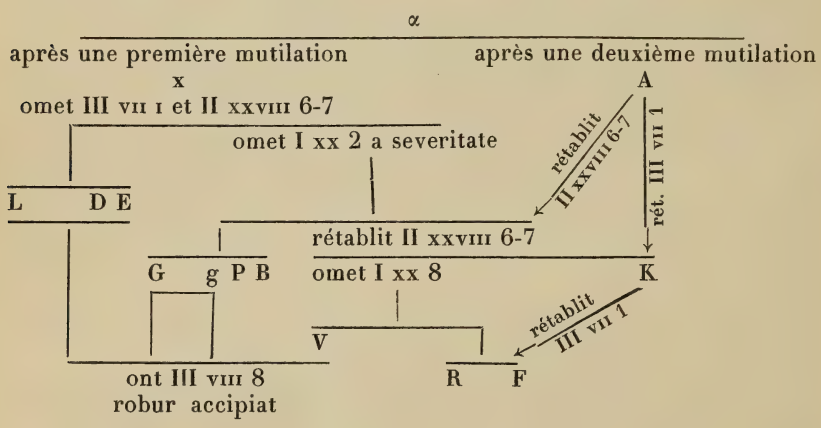

De toute façon — et c'est là l'essentiel pour l'établissement du texte — on peut admettre les trois points suivants :

1° Tous ces manuscrits (sauf A bien entendu) dérivent d'un même exemplaire différent de A.

2° Il est loin d'être prouvé que le groupe RVFK soit plus près de l'archétype que les autres manuscrits; il semble, au contraire, qu'il ait été plus ou moins complété à l'aide d'un autre manuscrit,

probablement A ou un dérivé de A; et c'est peut-être pour cette raison que R se rapproche assez souvent de ce manuscrit.

3° Aucun indice sérieux ne permet de découvrir les traces d'une troisième copie de α, encore moins d'une tradition différente de α.

*
* *

L'étude des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, permettra de contrôler et de préciser ces conclusions. A part le 15.086, vu par Rossbach et collationné par moi pour mon édition, aucun, que je sache, n'a été étudié jusqu'ici. Je crois les avoir tous vus; voici, dans tous les cas, ceux que j'ai eus entre les mains, avec, entre parenthèses, le nom de leurs possesseurs.

6627 (Pierre Baude, Colbert), de la main de plusieurs copistes, xve siècle. — 6376, écrit en 1457, à Florence, par Gérard Jean Delciriago pour Cosme de Médicis. — 6377 (Colbert), xve siècle. — 6380 (Colbert), xve siècle, n'a pas le livre II, le livre III étant considéré comme le livre II. — 6384 (Bourdelet, Mazarin, d'autres dont le nom est difficile à déchiffrer), xve siècle. — 6390, xive siècle. — 6391, fait pour le cardinal Georges d'Amboise, mort en 1510. — 6392 (Colbert), xive siècle. Après *nescit an peccet* (II xxx 1), le copiste a copié par erreur la fin du *de Providentia*, si bien que le reste du *de Ira* manque. — 6395, xive siècle. — 6395 A (Ch.-Maurice le Tellier, archevêque de Reims), xve siècle. — 7698. xive siècle. — 8542 (de Thou, Colbert), recueil de manuscrits d'époque différente, xive siècle (?). — 8550 (voir plus bas). — 8717 (de Thou, Colbert); le copiste lui-même a dédicacé son livre en tête : *Reverendo viro fratri Angelo de Castello lectori ordinis fratrum heremitarum sancti Augustini frater Juncta* (?) *de Sancto Germano ejusdem professionis sincere caritatis affectum;* mais il n'est pas sûr que tout le manuscrit (entre autres le *de Ira*) soit de la même main. — 10.196 (Nic. Charer 1676; F. Marcelier), xve siècle; semble composé de plusieurs manuscrits différents. — 11.855 (Séguier, Henri de Coislin, abbaye de Saint-Germain-des-Prés), xive siècle.

Ces manuscrits peuvent être répartis en trois groupes :

1° Sauf quatre que nous verrons plus loin, tous ont les lacunes II xxviii 6-7, et III vii 1 (6380 a la lacune III vii 1; 6392 la lacune II xxvii 6-7).

2° Ceux qui n'ont pas ces deux lacunes sont 6376, 7698, 8542, 8550.

Il faut réunir 8542 et 7698, qui omettent, I xx 8, *et quidem sine missione* (comme VRF), et, en outre, III xxvi 3, *apud Germanos virum decet;* ils écrivent, I xv 2, *apponimus* (R. *opp.*) pour *demittimus;* II x 7, *omnes istos... aspiciam* (VR); xv 1, *lenta* pour *laeta* (R); xix 4, *siccioribus* (VR); 5, *saturi* pour *saucii* (VRK); xxi 6, *unico... pupillo* (V); 10, *Platonem quam patrem* (VRK); xxv 4, *contractandus* (R); III ii 5, *legionibus* (R); xi 1, *dicti sunt eruit* (R); xviii 2, omettent *iam* devant *omne facinus* (RVK). Leur parenté avec le groupe RV n'est pas douteuse; on peut en déduire, comme pour ces manuscrits, que les lacunes ont été comblées d'après A ou sa famille (ils omettent, bien entendu, I xx 2, *tristitia a severitate*). Mais ce qui renforce mon hypothèse, c'est que, parmi les manuscrits de la première catégorie (ceux qui omettent II xxviii 6-7, et III vii 1), il y en a un, le 11.855, qui offre une grande analogie avec 8542 et 7698 : comme eux il omet I xx 2, et III xxvi 3; il écrit *apponimus, omnes istos aspiciam, saturi, invento* (sic) et *pupillo, dicti sunt, sic illum* et omet *iam;* sa leçon *siccumtoribus* est peut-être à l'origine de *siccioribus*. Toutes ces constatations aboutissent à modifier ainsi qu'il suit le stemme établi plus haut :

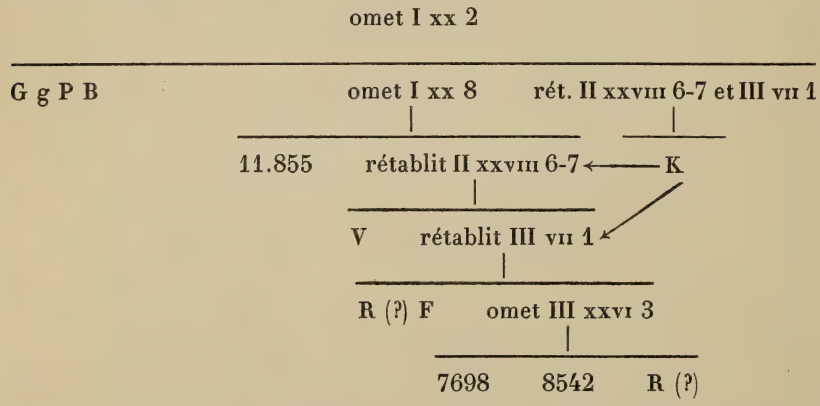

Il est un peu plus difficile de se prononcer sur 6376. Comme il omet I, xx, 2, il ne peut guère appartenir qu'au groupe ci-dessus. Certains détails l'éloignent d'ailleurs de A : il omet *iam* devant *omne facinus;* il ajoute, comme presque tous les manuscrits, III

I 4, *ceteris* devant *etiamsi*, et, III VIII 8, *robur accipiat*[1]. Tout semble indiquer que nous avons affaire à un manuscrit du groupe X, fortement corrigé d'après plusieurs autres, ce que l'on comprendra, étant le milieu lettré où il a été écrit.

Le 8550 est encore plus malaisé à classer. Sa reliure de velours rouge annonce un manuscrit particulièrement soigné, et il l'est en effet. Le copiste, qui l'a écrit à Milan en 1459-1460, nous indique en rouge, à la fin de chaque livre, et le lieu et la date exacte, à la romaine, où il a terminé sa copie. A la fin du volume, une note marginale, à l'encre noire et d'une autre main, porte « de pauye... au roys loys XII ». Il n'a d'autre omission que I XV 2, dont nous parlerons plus loin; mais il écrit, II I 7, *eis* (A *eius*); II 5, *inde est* (A *id est*); VI 2, *ipsam iram* c. LP (A *iram ipsam*); 4, *nam aut* (A *nam ut*); X 8, *nauigium* (A *naufragium*); il a *antequam robur accipiat*. III XVIII 4, il a cette leçon unique : *quis nisi catilina? nam omne facinus marius exercens*, donc, d'une part, il a probablement eu affaire au texte défectueux d'où est venue l'omission de *iam*, d'autre part c'est peut-être la leçon absurde *marius* que le copiste de 11.855 avait sous les yeux, quand il a écrit *facinus exercens* (sans *manus*). Enfin (mais cette indication est secondaire), il écrit, III XXII 1, *tam miti*[2], avec 11.855 et les quatre manuscrits qui n'ont pas les lacunes caractéristiques (II XXVIII 6-7; III VII 2). Il apparaît somme toute comme très près de la famille X, et, si l'on ne peut assurer qu'il en dérive, il a été dans tous les cas fortement influencé par elle. C'est, comme 6376 (la suscription le laissait prévoir), le résultat d'un travail d'érudit.

*
* *

Il va de soi que je ne prétends pas avoir épuisé la question : j'ai voulu seulement en déterminer la position. On peut discuter mes conclusions; on ne saurait nier que les lacunes étudiées plus haut ne soient un élément essentiel du problème.

On peut faire des recherches analogues pour les autres dia-

1. Tous les manuscrits parisiens ont cette addition, sauf 6377, 6395, 8542, 11.855, 15.086.

2. Même leçon dans 8717; dans 6627, où une partie de l'*a* et *miti* sont de la même main, mais d'une encre plus noire; dans 6390, comme correction marginale de seconde main.

logues : je serais heureux si elles donnaient des résultats concordants avec les miens; mais le groupement pourrait être tout différent, sans que celui que j'ai proposé en souffre; car les manuscrits, ne donnant pour la plupart que quelques dialogues, qui ne sont pas les mêmes chez tous ni dans le même ordre, peuvent avoir puisé à des sources différentes. Cela est trop évident pour qu'il soit utile d'y insister; j'ajouterai quelques mots toutefois, moins pour les dialogues que pour l'étude des manuscrits en général.

Lorsque j'étudiai les principaux manuscrits de Lucain, dont une bonne partie se trouve à Paris, je les comparai, à l'instigation de dom Quentin lui-même, suivant la méthode du savant bénédictin, et j'aboutis à un résultat curieux. Pendant quelques centaines de vers, le premier manuscrit se groupait avec le second contre le troisième, puis c'était le troisième qui allait avec le premier, et le second faisait cavalier seul. L'explication de ce phénomène est fort simple : des érudits du moyen âge, comme Lejay de nos jours, se sont bornés à l'étude d'une partie de l'œuvre; pour cette partie, ils ont porté sur un manuscrit de source X les leçons d'une source Y, et un copiste les a substituées aux leçons du manuscrit; la copie se rattache donc pour certaines parties à la source X, pour d'autres à la source Y. Tout ceci n'est pas très nouveau; mais on l'oublie trop souvent. Un manuscrit, pour être classé, doit être examiné d'un bout à l'autre; on ne devrait pas, dans certains cas, parler de manuscrits, mais d' « unités manuscrites »; les problèmes seraient plus complexes, mais moins confus.

*
* *

Il serait à souhaiter que les recherches fussent poursuivies dans le même sens pour les manuscrits du *de Ira* existant à l'étranger. J'en ai, pour la clarté de l'exposé, négligé ici quelques-uns qui ont été signalés ou collationnés dans les éditions. Mais il y en a certainement d'autres; le mouvement philologique, dû en partie à l'activité de la Société des Études latines, est en train d'aboutir à la constitution de catalogues ou répertoires qui aideront singulièrement les recherches. Faut-il attendre beaucoup de ces recherches pour l'amélioration du texte? c'est une autre question. La seule chose que je puis constater, c'est que, ayant con-

sulté tous les manuscrits parisiens pour les passages les plus gravement altérés, je n'en ai tiré aucune indication nouvelle vraiment intéressante. Voici, à titre de spécimens, les particularités les plus remarquables :

II, 7 fin, le 11.855 écrit *et corona pro mala datur causa et bona patroni erit voce corrupta;* évidemment l'addition de *datur* comble une lacune indiscutable; mais *et* et *erit* sont aussi inutiles que leur omission s'explique mal. La leçon *coronatus* de 8717 n'éclaircit pas le passage. — II xxxiv 6 (ou xxxv 1), certains manuscrits essaient d'expliquer l'inexplicable *hiis graves funerosos :* 8550 écrit *cum his*, qui n'améliore guère le texte; 6390 *hii* (sic) *sunt graves funerosi*, mais comment *funerosos* serait-il devenu *funerosi?* — III ii 2, au lieu de *impotentia*, qui étonne un peu, 11.855 a *imprudentia*, qui convient encore moins — ii 6, la bonne leçon *irruentibus*, qu'on lit dans 11.855, est déjà dans V; 6376, moins heureux, écrit *ineuntibus* — VIII 7, *tetrum*, donné par 6391, pourrait convenir.

On voit que c'est peu, et rien ne permet de prévoir que l'on trouvera davantage; mais l'on peut avoir une surprise. Certainement parmi les manuscrits inconnus ou négligés, plusieurs ont pu être dépouillés par Muret, par Pincianus, par Gruter, par Daléchamp; mais il est possible aussi que l'un d'eux ait échappé à l'intention des érudits. Les travaux de M. Félix Grat, surtout en ce qui concerne l'Espagne, nous vaudront peut-être de nouvelles découvertes.

Je n'insiste pas sur les enquêtes qui pourraient être faites touchant l'histoire du texte[1] et qui, pour la plupart, ont été recommandées soit dans la *Revue des Études latines*, soit au congrès de Nîmes en 1932[2]. Ce que je voudrais, c'est que ni la difficulté de pareils travaux ni l'incertitude des résultats ne découragent les chercheurs. Ne disons pas, avec un philologue éminent, qui ren-

1. Il y aurait peut-être quelque parti à tirer du passage où Sénèque dit qu'on noie ses enfants chétifs ou difformes; il a été plus ou moins supprimé ou modifié dans un certain nombre de manuscrits. Par exemple 6376 et 8550 suppriment *liberos... mergimus* et remplacent *exstinguimus* par *extrahimus;* 6798, 8542, 11.855 omettent même *portentosos fetus exstinguimus*. Comme ce texte a pu choquer les sentiments chrétiens de plusieurs commentateurs différents, je n'en ai pas fait état pour le classement, mais il peut intéresser soit l'histoire du texte, soit celle des études annéennes au moyen âge.

2. Voir *Actes du congrès*, p. 47 sqq.

dait compte de mon édition, que c'est se donner bien du mal pour un traité médiocre. Le *de Ira* contient de belles pages; il a été lu et commenté pendant des siècles; et puis ces études dépassent de beaucoup leur objet précis. Mais elles sont longues et compliquées, et, si l'on peut se consoler de ce qu'il reste à faire en songeant que la philologie, comme toute science, est en progression continuelle, il n'en faut pas moins faire appel aux efforts méthodiques et combinés de toutes les bonnes volontés.

A. Bourgery.

IV

VINDICIANI AFRI LECTIO IGNOTA

(Cod. Leninopolitanus lat. F. v. VI. 3, f. 33.)

par G. Walter
Bibliothécaire adjoint à l'Ermitage, musée d'État de Léningrad

Codex quondam monasterii S. Germani in Pratis 1038, nunc Bibliothecae Publicae Leninopoli latinus F. v. VI. 3, qui saeculo VIII exeunti forsitan potius quam IX inchoanti attribuendus sit, diversum genus argumenti medici ostendit, ut in *Analectorum medii aevi* fasciculo II (Leninop. 1927, Rossice) ab ea, quam dixi, bibliotheca curante Olga Dobiaš-Rožděstvensky edito breviter exposui. hic codex quaternionem, qui vocatur, inter alios continet, cuius paginae prima et ultima desunt quique sibi olim alienus fuisse possit. eius quaternionis in pagina nunc prima, a bibliothecario nostrae aetatis numero 33 signata, orationem scriptoris evidenter abruptam invenimus, quae hinc, a primi versus verbis *hoc nouie*[*n*]*s duplica*[*n*]*s* incipit.

illa oratio, quamquam in eiusdem paginae aversae verbis *flagrit ling*<*u*>*a* (col. I, l. 17) terminatur, tamen ab Antonio Staerk (*Byzantijskij Vremennik*, XV, Petropoli, 1908) tractatui gynaecologico, qui dicitur, consequenti (*Incipit de muliebria* <*causa*>), quem sextum in codice esse dixi, falso assignata est, ut in scripto, cuius mentionem feci, demonstravi; est autem Vin-

diciani Afri, quae feruntur, *Gynaeciorum*, quorum septem lectiones ex codicibus diversis ad litteram descriptas et continuas Valentinus Rose (*Theodori Prisciani Euporiston libri III et q. r. s.*, Lipsiis, Bibl. Teubner., 1894, p. 425-466) edidit, fragmentum, quod verbis codicis Parisini 11219 (Epternac., f. 210, saeculi IX exeuntis, v. o. c. p. 464 et sqq.) proximum est. accedit, quod huius codicis lectionem, quam VII idem auctor nominavit, sequitur, sic ut Leninopolitanam, tractatus, qui dicitur, *De muliebria causa*.

quamquam aliae omnes (I-VI) evidenter alterius familiae sunt, tamen prima earum, ut idem iam notavit (o. c. 427-8, cl. 3), propior quam reliquae codici Parisino 11219 (VII), ergo Leninopolitano quoque, exstat. tertia autem est similis posteriori lingua barbara vetustaque aliquot locis (cf. *furmatur*, *senextram*, *racione*, acc. pl. : *mensis* et q. r. s.), ubi prior et ceteri hac vacant; cuius certa ratio est in eo, quod non solum Leninopolitanus sed etiam Parisinus 11218 (S. Benigni Divionensis), quem III V. Rose nominavit, ad saeculum VIII spectare videntur, cum reliqui postea orti sint.

Sed revertamur ad Parisini 11219 lectionem (VII). quae excerpta ex Vindiciani Afri *Gynaeciis* ab editore (l. c.) vocatur, ea non omnia capita in lectionibus I-VI inclusa possidet, verum quae pars eius, quia fragmento, de quo agitur, respondet, nobis nunc certi momenti est, illa est fere his omnibus lectionibus uberior. hoc forsitan explicari possit, cum excerpta, quorum mentionem feci a quibusque et lectio VII et Leninopolitana originem trahunt, isto tempore facta sint, cum oratio *Gynaeciorum* minus corrupta locupletiorque fuit, quam nunc in codicibus I-VI apparet.

sequitur, ut lectione VII opus sit, si verba scriptoris ipsius, id quod re vera instat, recuperanda sunt. atque etiam Leninopolitanam, quamquam est huius septimae fragmentum prope ab eiusdem lectionis capitis 19 fine incipiens, notatu dignam consideremus, quia cum saeculo fere antiquiorem, tum aliquot locis meliorem quam Parisinam (VII) esse videmus. qua de re hanc cum Leninopolitana quam Rossicam (R) nominans cuiusque corruptiora aut leviora omittens conferam.

Parisini 11219 (*Rose o. c. p. 465*) § *19 l. 15* dies CCLXXX R, *al.* § *20 l. 2* generat R, I. *3* congregationis signum] congregationem san-

guinis R, *cfr.* II, V. Secundus R. *4.* exteriore*m* R, *h. e.* exterius (*cfr.* prius III)*?* inuenit R, I. *5* corpus. Tercio R, *cfr.* II, *al.* animat partus. Unguis (*h. e.* — es) R, *cfr.* II, *al.* accipiet R, *h. e* accipit IV. capillos R, *al.* *6* contertia] tunc certe R. *8* quo salitur] quos aliter R, *h. e.* quas alitur. *10* mense R, *h. e. hic et infra* mensis*?* *11* accipit R. *13* adducit.] ad lucem R, *al.* § *21 l. 1* sic in uulua R, *cfr.* in utero I, *al.* *2* uentre R. *4* faciunt R. lum̄ vel ad quorum] lumin*um* ad ̣corum R, *h. e.* luminum atque eorum? conpressionē R, *h. e.* compressione*?* *5* formatur R. nasus R. ideo q*uae* R, *h. e.* Ideoque*?* dicta R. ienua R, *h. e.* genua. quā genibus] quia. a genib*us* R, *h. e.* quia genis, *cfr.* genua propter genas IV. *6* nixe (*h. e.* nixa*?*) sunt R. quis dol*ore* R. coacta sunt] coat̄s R, *h. e.* coactus, *cfr.* dolore ... percussus V. *8* genua R. natum] natura R, *cfr.* I, *al.* *9* uoluint R, *h. e.* uoluit < cum eis (?) >, *cfr.* III. *10.* hilaritatis] ḥ... (*laes.*) R, *h. e* — em*?* *11* oculis que*m* R, *h. e.* oculisque*?* *12* parentibus] pa... bus (*laes.*) R, *h. e.* partus? effunden R, *h. e.* effundit*?* *13* sciat] senciat. R, *h. e.* sentiat,. flore] fleue R, *h. e.* flere? mens R. *15* multos R. dicentes hoc R. *16* scit] escit R, *h. e.* esset, *cfr.* I, *al.* qu[a]e R. *17* vitalis] utili R, *h. e.* mutus, *cfr.* motus III *et* multos I, *ubi Rose iam* mutos *proposuit.* § *21*[2] *l. 1* in utero habuerit] in utero ferat. cum mulier in utero habuerit (*h. e.* mulier puerum habebit*?*, *cfr.* I, *al.*) R. *2* suu*m.* R. mouet se in R. *3* oculos R. *5* parte. R. § *22 l. 1* uagitu*m* dabit certa R, *h. e.* uagit. certa (*cfr.* IV, *al.*)*?* *3* nostri R.

Scripsi Leninopoli G. Walter.

V

CICÉRON ET SAINT JÉRÔME TRADUCTEURS

PAR GEORGES CUENDET
Privat-docent à l'Université de Genève.

La littérature latine a commencé par des traductions. Livius Andronicus a transposé l'*Odyssée*, et Ennius des tragédies d'Euripide; mais il ne subsiste que des fragments de leurs œuvres. Plaute et Térence ont démarqué des pièces de Philémon, de Di-

phile et de Ménandre; par malheur, il reste trop peu de la *Comédie nouvelle* pour permettre une comparaison. Catulle a bien transposé le début d'une ode de Sappho; mais le parallèle de trois strophes ne saurait suffire. Ainsi les premières traductions latines qu'on puisse confronter avec l'original grec sont celles de Cicéron. Tout jeune, il a traduit les *Phénomènes* d'Aratus, essai que plus de 500 vers permettent de juger. Peu après, pour varier l'exercice, il avait passé de la poésie à la prose et, usant des meilleures expressions latines ou en calquant de nouvelles sur le grec, il avait rendu librement des harangues des plus grands orateurs, comme il le rappelle lui-même :

Postea mihi placuit, eoque sum usus adulescens, ut summorum oratorum graecas orationes explicarem. Quibus lectis hoc assequebar, ut, cum ea, quae legeram graece, latine redderem, non solum optimis uerbis uterer et tamen usitatis, sed etiam exprimerem quaedam uerba imitando, quae noua nostris essent, dum modo essent idonea.

(*De Orat.* I, 34, 155.)

Dans ses ouvrages de philosophie, Cicéron a souvent mis à contribution les poètes grecs et il s'en explique ainsi :

Studiose equidem utor nostris poetis ; sed, sicubi illi defecerunt, uerti etiam multa de graecis, ne quo ornamento in hoc genere disputationis careret latina oratio.

(*Tusc.* II, 11, 26.)

Il a aussi émaillé plusieurs de ses traités de citations traduites des philosophes grecs et surtout il a mis en latin le quart environ du *Timée* de Platon.

Les textes ne manquent donc pas pour étudier la technique de Cicéron traducteur. C'est là un cas exceptionnel dans la littérature latine profane à la réserve du *De mundo* d'Apulée qui répond à un περὶ κόσμου aristotélicien, puisque les Latins ont beaucoup plus adapté ou paraphrasé qu'ils n'ont vraiment traduit.

Tout change avec le christianisme; la littérature de traduction prend un développement extraordinaire et chacun se met à interpréter les écrits canoniques à tel point que saint Augustin se récrie :

Qui scripturas ex hebraea lingua in graecam uerterunt numerari pos-

sunt, latini autem interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus uenit codex graecus et aliquantulum facultatis sibi utriusque linguae habere uidebatur, ausus est interpretari.

(*De Doct. christ.* II, 11.)

La plupart de ces versions sont anonymes et ne présentent donc pas le même intérêt que l'œuvre de saint Jérôme, qui a revisé la Bible latine, devenue la Vulgate, et traduit d'autres ouvrages tels que des *Homélies* d'Origène.

Au reste, les desseins de Cicéron et de saint Jérôme sont tout différents et leurs procédés s'en ressentent. Cicéron ne vise pas seulement à faire connaître les écrits des Grecs ; il considère avant tout la traduction comme un excellent exercice que recommandera Quintilien :

Vertere graeca in latinum ueteres nostri oratores optimum iudicabant... et manifesta est exercitationis huiusce ratio ; nam et rerum copia graeci autores abundant, et plurimum artis in eloquentiam intulerunt, et hos transferentibus, uerbis uti optimis licet : omnibus enim utimur nostris : figuras uero, quibus maxime ornatur oratio, multas ac uarias excogitandi etiam necessitas quaedam est, quia plerumque a graecis romana dissentiunt.

(*Inst. orat.* X, 5, 2-3.)

et que Pline le Jeune estimera propre à développer l'intelligence et à former le jugement :

Vtile in primis, et multi praecipiunt, uel ex graeco in latinum uel ex latino uertere in graecum. Quo genere exercitationis proprietas splendorque uerborum, copia figurarum, uis explicandi, praeterea imitatione optimorum similia inueniendi facultas paratur simul quae legentem fefellissent transferentem fugere non possunt. Intelligentia ex hoc et iudicium acquiritur.

(*Ep.* VII, 9, 2.)

Cicéron se vante de respecter la pensée et le ton de l'original :

Nec conuerti ut interpres, sed ut orator, sententiis isdem et earum formis tamquam figuris, uerbis ad nostram consuetudinem aptis. In quibus non uerbum pro uerbo necesse habui reddere, sed genus omne uerborum uimque seruaui. Non enim ea me annumerare lectori putaui oportere, sed tamquam appendere.

(*De opt. gen. orat.*, 5, 14.)

plutôt que de s'en tenir au mot à mot dont il se défend encore ailleurs :

Nec tamen exprimi uerbum e uerbo necesse erit, ut interpretes indiserti solent.

(*De Fin.* III, 4, 15.)

et qu'Horace condamne :

Nec uerbo uerbum curabis reddere fidus interpres.

(*Ars poet.*, 133.)

Quant aux traducteurs chrétiens, leur seul but était de rendre accessibles à tous les Écritures et leurs commentaires. Négligeant les préoccupations d'ordre littéraire, ils s'appliquent à calquer leurs modèles grecs. Saint Jérôme lui-même entend distinguer; transpose-t-il la *Chronique* d'Eusèbe ou les *Homélies* d'Origène, il se réclame de l'exemple de Cicéron et écrit :

Ego enim non solum fateor, sed libera uoce profiteor me in interpretatione graecorum absque scripturis sanctis ubi et uerborum ordo mysterium est, non uerbum e uerbo, sed sensum de sensu. Habeoque huius rei magistrum Tullium.

(*Ep.*, 57, 5.)

ou

... hanc esse regulam boni interpretis, ut ἰδιώματα linguae alterius suae linguae exprimat proprietate. Quod et Tullium... fecisse conuincimus. Nec ex eo quis latinam linguam angustissimam putet, quod non possit uerbum transferre de uerbo, cum etiam graeci pleraque nostra circuitu transferant.

(*Ep.*, 106, 3.)

Par contre, il reconnaît que la précision doit être absolue quand il s'agit des textes sacrés :

Nouum testamentum graecae fidei reddidi.

(*De uir. ill.*, 135.)

et

Nouum testamentum graecae reddidi auctoritati.

(*Ep.*, 71, 5.)

En outre, il est obligé de tenir compte de versions latines déjà en usage alors et survivant aujourd'hui dans l'Itala; il les corrige, les

retouche où cela lui paraît nécessaire, mais il se montre un reviseur discret et le proclame dans sa dédicace à Damase :

Quae ne multum a lectionis latinae consuetudine discreparent, ita calamo temperauimus, ut his tantum quae sensum uidebantur mutare, correctis, reliqua manere pateremur ut fuerant.

(*Praef. in quatt. euang.*)

Ainsi Cicéron et saint Jérôme n'adoptent ni la même attitude vis-à-vis des originaux grecs ni la même méthode de traduction.

Le désir d'imiter le ton de son modèle et d'adapter la forme au fond amène Cicéron à rendre les hexamètres grecs par des hexamètres :

Z 201 : ἤτοι ὁ κἀπ πεδίον τὸ Ἀλήϊον οἶος ἀλᾶτο,
ὃν θυμὸν κατέδων, πάτον ἀνθρώπων ἀλεείνων.
Tusc. III, 26, 63 : qui miser in campis maerens errabat Aleis,
ipse suum cor edens, hominum uestigia uitans,

les distiques élégiaques par des distiques :

Solon 19, 5 : μηδέ μοι ἄκλαυστος θάνατος μόλοι, ἀλλὰ φίλοισι
καλλείποιμι θανὼν ἄλγεα καὶ στοναχάς.
Tusc. I, 49, 117 : mors mea ne careat lacrimis ; linquamus amicis
maerorem, ut celebrent funera cum gemitu.

et les trimètres iambiques par des sénaires iambiques :

Esch. *Prom.* 377 : οὔκουν, Προμηθεῦ, τοῦτο γιγνώσκεις, ὅτι
ὀργῆς νοσούσης εἰσὶν ἰατροὶ λόγοι ;
Tusc. III, 31, 76 : atqui, Prometheu, te hoc tenere existimo,
mederi posse rationem iracundiae.

Pareil scrupule est inconnu à saint Jérôme qui traduit les trois vers cités dans le Nouveau Testament sans se soucier de leur forme métrique :

Actes 17, 28 = Arat. *Phén.* 5 : τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν.
ipsius enim et genus sumus.
I Cor. 15, 33 = Mén. *Thaïs* : φθείρουσιν ἤθη χρηστὰ ὁμιλίαι κακαί.
corrumpunt mores bonos conloquia mala.
Tite 1, 12 = Epim. : Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, κακὰ θηρία, γαστέρες ἀργαί.
Cretenses semper mendaces, malae bestiae, uentres pigri,

mais qui ne proscrira plus une clausule telle que

Mt. 26, 11 : ἐμὲ δὲ οὐ πάντοτε ἔχετε.
me autem non semper habetis.

Lc. 3, 13 : διδάσκαλε, τί ποιήσωμεν;
magister, quid faciemus?

D'autre part, Cicéron ne se gêne pas d'abréger ou d'allonger, de laisser tomber quelques mots ou d'ajouter des développements. Ainsi, deux vers de Cicéron répondent à un seul d'Aratus :

Phén. 529 : οὔ κεν Ἀθηναίης χειρῶν δεδιδαγμένος ἀνήρ
302 : ut nemo, cui sancta manu doctissima Pallas
sollertem ipsa dedit fabricae rationibus artem,

puis c'est l'inverse qui se produit :

530 : ἄλλῃ κολλήσαιτο κυλινδόμενα τροχάλεια
τοῖά τε καὶ τόσα πάντα περισφαιρηδὸν ἑλίσσων,
304 : tam tornare cate contortos possiet orbes,

et vice versa :

532 : ὡς τὰγ' ἐναιθέρια πλαγίῳ συναρηρότα κύκλῳ,
ἐξ ἠοῦς ἐπὶ νύκτα διώκεται ἤματα πάντα.
305 : quam sunt in caelo diuino numine flexi,
terram cingentes, ornantes lumine mundum,
culmine transuerso retinentes sidera fulta.

jusqu'à ce que trois vers d'Aratus soient condensés en un seul par Cicéron :

534 : καὶ τὰ μὲν ἀντέλλει καὶ ἀντία νειόθι δύνει
πάντα παραβλήδην · μία δὲ σφεῶν ἐστιν ἑκάστου
ἑξείης ἑκάτερθε κατηλυσίη τ' ἄνοδός τε.
308 : quattuor hi motu cuncti uoluuntur eodem.

Les exigences de la métrique ne sont pas seules responsables de ces divergences; il en existe aussi, plus rares et moins étendues il est vrai, dans les textes en prose :

Tim. 29 b : τούτων δὲ ὑπαρχόντων αὖ πᾶσα ἀνάγκη τόνδε τὸν κόσμον εἰκόνα τινὸς εἶναι.
2, 7 : ex quo efficitur ut sit necesse hunc quem cernimus mundum simulacrum aeternum esse alicuius aeterni.

Tim. 40 e : Γῆς τε καὶ Οὐρανοῦ παῖδες Ὠκεανός τε καὶ Τηθὺς ἐγενέσθην.
11, 39 : ut Oceanum Salaciamque Caeli satu Terraeque conceptu generatos editosque memoremus.
Tim. 41 b : θνητὰ ἔτι γένη λοιπὰ τρία ἀγέννητα.
11, 41 : tria genera nobis reliqua sunt eaque mortalia.

Pour trouver des exemples parallèles chez saint Jérôme, il faut les chercher dans une traduction comme celle des *Homélies* d'Origène sur Jérémie :

9, 4 : λέγει· πρὸ δέ πάντων βουνῶν γεννᾷ με· οὐχὶ δέ· πρὸ δὲ πάντων βουνῶν γεγέννηκέ με.
dicit : ante omnes colles generat me, non, ut quidam male legunt, generauit.
14, 17 : ὁ δικαστὴς καθέζεται δικάζων καὶ τρυφῶν ἐν τῷ δικαστηρίῳ.
iudex in altis tribunalibus sedet ad ructum et ad delicias sententias promens.
16, 5 : μετὰ τὸ πιστεῦσαι καὶ λαβεῖν ἄφεσιν ἁμαρτημάτων.
post credulitatem et baptismum,

car la Vulgate ne présente rien de semblable puisqu'elle reflète, peut-on dire, chaque mot de l'original.

Cicéron ne se départit jamais de ses préoccupations littéraires ; il professe un respect scrupuleux pour sa langue maternelle et maintient toute son indépendance à l'égard de son modèle tandis que saint Jérôme ne vise qu'à l'exactitude littéraire et traduit bien plus mécaniquement, asservi qu'il est à la Bible grecque. Il en résulte que, dans la syntaxe de Cicéron, le contresens seul décèle l'influence du grec ; il est incorrect de rendre ὑπο par *subter* dans

Phén. 338 : ποσσὶν δ' Ὠρίωνος ὑπ' ἀμφοτέροισι Λαγωὸς
ἐμμενὲς ἤματα πάντα διώκεται.
107 : hunc propter subterque pedes, quos diximus ante,
Orionis iacet leuipes Lepus ;

mal compris, le duel ἐκείνω est traité comme un singulier[1] en

Tim. 31 a : πάλιν γὰρ ἂν ἕτερον εἶναι τὸ περὶ ἐκείνω δέοι ζῷον.
4, 12 : rursus enim alius animans qui eum contineat sit necesse est.

1. Cicéron partage cette erreur avec des copistes de Platon ; celui du manuscrit A lit ἐκείνῳ et ceux de W, Y, 1812 ἐκεῖνο.

et *Mercuri* dépend de *stella*, bien qu'il remonte à Ἑρμοῦ régi par ἱερόν :

Tim. 38 d : καὶ τὸν ἱερὸν Ἑρμοῦ λεγόμενον.
9, 29 : et sancta Mercuri stella.

Au contraire, les hellénismes, d'habitude hérités de l'Itala, abondent dans la Vulgate, où ils frappent d'autant plus qu'ils coexistent souvent avec la tournure propre au latin : *benedicere* et *maledicere* sont suivis du datif en

Lc. 2, 34 : καὶ εὐλόγησεν αὐτοὺς Συμεών.
et benedixit illis Symeon.
In. 9, 28 : καὶ ἐλοιδόρησαν αὐτόν.
maledixerunt ei,

mais de l'accusatif en

Lc. 2, 28 : καὶ εὐλόγησε τὸν Θεόν.
et benedixit Deum.
Actes 23, 4 : τὸν ἀρχιερέα τοῦ Θεοῦ λοιδορεῖς;
summum sacerdotem Dei maledicis?

dominari se construit avec *in* et l'ablatif en

Rom. 7, 1 : ὁ νόμος κυριεύει τοῦ ἀνθρώπου.
lex in homine dominatur,

avec le datif en

Rom. 6, 14 : ἁμαρτία γὰρ ὑμῶν οὐ κυριεύσει.
peccatum enim uobis non dominabitur,

mais avec le génitif en

Lc. 22, 25 : οἱ βασιλεῖς τῶν ἐθνῶν κυριεύουσιν αὐτῶν.
reges gentium dominantur eorum ;

l'ablatif de comparaison est employé en

In. 5, 20 : καὶ μείζονα τούτων δείξει αὐτῳ ἔργα.
et maiora his demonstrabit ei opera,

mais le génitif le remplace en

In. 14, 12 : καὶ μείζονα τούτων ποιήσει.
et maiora horum faciet ;

le but est exprimé par *ut* et le subjonctif en

Mc. 13, 15 : μὴ... εἰσελθέτω ἆραί τι ἐκ τῆς οἰκίας αὐτοῦ.
ne... introeat ut tollat quid de domo sua,

mais par l'infinitif en

Mc. 13, 16 : μὴ ἐπιστρεψάτω εἰς τὰ ὀπίσω ἆραι τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ.
non reuertatur retro tollere uestimentum suum ;

le verbe *dicere* est construit avec la proposition infinitive ;

Mt. 16, 13 : τίνα λέγουσιν οἱ ἄνθρωποι εἶναι τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου;
quem dicunt homines esse filium hominis?

mais aussi avec *quia* :

Mt. 16, 18 : κἀγὼ δέ σοι λέγω ὅτι σὺ εἶ Πέτρος.
et ego dico tibi quia tu es Petrus.

et surtout avec *quod :*

Lc. 10, 24 : λέγω γὰρ ὑμῖν ὅτι πολλοὶ προφῆται καὶ βασιλεῖς ἠθέλησαν ἰδεῖν ἃ ὑμεῖς βλέπετε.
dico enim uobis quod multi prophetae et reges uoluerunt uidere quae uos uidetis ;

dans l'interrogation indirecte, on rencontre bien *an* et le subjonctif :

Mt. 27, 49 : ἄφες ἴδωμεν εἰ ἔρχεται Ἠλίας σώσων αὐτόν.
sine uideamus an ueniat Helias liberans eum,

mais encore *si* avec le subjonctif :

Mc. 15, 36 : ἄφετε ἴδωμεν εἰ ἔρχεται Ἠλίας καθελεῖν αὐτόν.
sinite uideamus si ueniat Helias ad deponendum eum.

ou même l'indicatif :

Mt. 26, 63 : ἐξορκίζω σε... ἵνα ἡμῖν εἴπῃς εἰ σὺ εἶ ὁ Χριστός.
adiuro te... ut dicas nobis si tu es Christus.

Ces exemples prouvent combien saint Jérôme subit, du moins par intermittence, l'ascendant de la syntaxe grecque auquel Cicéron a échappé.

D'ailleurs, les traducteurs latins se heurtent tous à certaines difficultés qu'ils doivent tourner.

S'il ne peut l'omettre, Cicéron rend l'article grec par le relatif :

Tim. 32 a : τὸ μέσον.
5, 14 : id quod medium est.
Tim. 36 d : πᾶν τὸ σωματοειδές.
8, 26 : omne quod erat concretum atque corporeum ;

saint Jérôme fait de même :

In. 9, 13 : ἄγουσιν αὐτὸν πρὸς τοὺς Φαρισαίους, τόν ποτε τυφλόν.
adducunt eum ad Pharisaeos, qui caecus fuerat.
I Tim. 5, 3 : χήρας τίμα τὰς ὄντως χήρας.
uiduas honora, quae uere uiduae sunt.

ou recourt à *ille :*

In. 14, 22 : λέγει αὐτῷ Ἰούδας, οὐχ ὁ Ἰσκαριώτης.
dicit ei Iudas, non ille Scariotis.
In. 20, 3 : ἐξῆλθεν οὖν ὁ Πέτρος καὶ ὁ ἄλλος μαθητής.
exiit ergo Petrus et ille alius discipulus.

Comme les participes grecs n'ont pas tous d'équivalents en latin, Cicéron est amené à leur substituer une proposition subordonnée introduite par *cum :*

Tim. 30 a : βουληθεὶς γὰρ ὁ θεός.
3, 9 : nam cum constituisset deus.
Tim. 35 b : καὶ ἐκ τριῶν ποιησάμενος ἕν.
7, 22 : cum ex tribus effecisset unum.
Tim. 42 e : καὶ λαβόντες ἀθάνατον ἀρχήν.
13, 47 : itaque cum accepissent immortale principium,

une proposition relative :

Tim. 40 b : ζῷα θεῖα ὄντα.
10, 36 : quae sunt animantia eaque diuina.
Tim. 42 e : καὶ ὁ μὲν δὴ ἅπαντα ταῦτα διατάξας.
13, 47 : atque is quidem qui cuncta composuit.

ou un ablatif absolu qui lui permet de sauver le participe en changeant de voix :

Tim. 39 c : ἐπειδὰν σελήνη περιελθοῦσα τὸν ἑαυτῆς κύκλον ἥλιον ἐπικαταλάβῃ.

9, 32 : quando luna, lustrato suo cursu, solem consecuta est.
Tim. 41 d : συστήσας δὲ τὸ πᾶν.
12, 43 : toto igitur omni constituto.

En pareille circonstance, saint Jérôme se sert aussi d'une subordonnée introduite par *cum :*

In. 11, 51 : ἀρχιερεὺς ὢν τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐκείνου προεφήτευσεν.
cum esset pontifex anni illius prophetauit,

d'une proposition relative :

Mt. 27, 16 : εἶχον δὲ τότε δέσμιον ἐπίσημον λεγόμενον Βαραββᾶν.
habebat autem tunc uinctum insignem qui dicebatur Barabbas,

ou d'un ablatif absolu :

Lc. 10, 30 : καὶ πληγὰς ἐπιθέντες ἀπῆλθον ἀφέντες ἡμιθανῆ.
et plagis impositis abierunt semiuiuo relicto ;

mais il préfère de beaucoup conserver le participe, quitte à sacrifier sa valeur temporelle :

Mc. 15, 36 : δραμὼν δέ τις, γεμίσας σπόγγον ὄξους, περιθεὶς καλάμῳ, ἐπότιζεν αὐτόν.
currens autem unus, et implens spongiam aceto, circumponensque calamo, potum dabat ei,

ou à modifier la voix :

Mt. 21, 39 : καὶ λαβόντες αὐτὸν ἐξέβαλον ἔξω τοῦ ἀμπελῶνος.
et adprehensum eum eiecerunt extra uineam.

Cicéron ne rend pas automatiquement εἰς par *in* suivi de l'accusatif, comme cela paraît tentant ; il emploie l'ablatif si l'usage latin le réclame :

Tim. 34 b : ψυχὴν δὲ εἰς τὸ μέσον αὐτοῦ θείς.
6, 20 : animum autem ut in eo medio conlocauit.
Tim. 36 a : καὶ τιθεὶς εἰς τὸ μεταξὺ τούτων ὥστε...
7, 23 : quas in interuallis ita locabat ut...

Saint Jérôme agit de même en

Lc. 9, 44 : θέσθε ὑμεῖς εἰς τὰ ὦτα ὑμῶν τοὺς λόγους τούτους.
ponite uos in cordibus uestris sermones istos.

Actes 13, 29 : ἔθηκαν εἰς μνημεῖον.
posuerunt in monumento ;

mais la comparaison de

Actes 4, 3 : ἔθεντο εἰς τήρησιν (ἔθεντο αὐτούς : H$^{\delta 3 \delta 4}$...).
posuerunt eos in custodiam.

et de

Actes 5, 18 : ἔθεντο αὐτοὺς ἐν τηρήσει δημοσίᾳ.
posuerunt illos in custodia publica.

atteste sa timidité.

Quant à l'optatif de possibilité, Cicéron le supplée au moyen d'une périphrase contenant *posse :*

Tim. 30 c : οὐδέν ποτ' ἂν γένοιτο καλόν.
4, 11 : pulchrum esse nihil potest.
Tim. 31 b : χωρισθὲν δὲ πυρὸς οὐδὲν ἄν ποτε ὁρατὸν γένοιτο.
4, 13 : nihil porro igni uacuum aspici ac uideri potest.
Tim. 41 c : θεοῖς ἰσάζοιτ' ἄν.
11, 41 : deorum uitam possint adaequare,

tandis que saint Jérôme ne se préoccupe pas d'une forme aussi rare dans la Κοινή du Nouveau Testament et la laisse évincer par un simple indicatif :

Actes 8, 31 : πῶς γὰρ ἂν δυναίμην ;
et quomodo possum?

D'autres transformations, qui, sans être indispensables, confèrent au style un caractère latin, sont propres à Cicéron. C'est ainsi que le supin en *-u* apparaît ici et là :

Tim. 29 a : ὃ μηδ' εἰπεῖν τινι θεμίς.
2, 6 : quod ne dictu quidem fas est.
Tim. 31 a : ἢ πολλοὺς καὶ ἀπείρους λέγειν ἦν ὀρθότερον ;
4, 12 : an fuit pluris aut innumerabiles dictu melius et uerius?

et qu'un superlatif grec est remplacé par un comparatif accompagné d'une négation :

Tim. 29 a : ὁ μὲν γὰρ κάλλιστος τῶν γεγονότων, ὁ δ' ἄριστος τῶν αἰτίων.

2, 7 : quando quidem neque mundo quicquam pulchrius neque eius aedificatore praestantius.
Tim. 33 b : κυκλοτερὲς αὐτὸ ἐτορνεύσατο πάντων τελεώτατον.
6, 17 : idque ita tornauit ut nihil efficere posset rotundius.
Tim. 37 a : ὑπὸ τοῦ ἀρίστου ἀρίστη γενομένη τῶν γεννηθέντων.
8, 27 : quo nihil est ab optimo et praestantissimo genitore melius procreatum.

L'ordre des mots révèle également des tendances communes aux traducteurs latins, quoique sujettes à varier au cours des siècles. En désaccord avec le grec, il arrive que le possessif soit postposé par Cicéron :

Tim. 40 d : σαφῶς δέ που τούς γε αὑτῶν προγόνους εἰδόσιν.
11, 38 : nosse autem generatores suos optime poterant.
Tim. 41 c : μιμούμενοι τὴν ἐμὴν δύναμιν.
11, 41 : imiteminique uim meam,

comme par saint Jérôme :

Mt. 9, 1 : ἦλθεν εἰς τὴν ἰδίαν πόλιν.
uenit in ciuitatem suam.
Lc. 12, 18 : καθελῶ μου τὰς ἀποθήκας.
destruam horrea mea,

mais que le démonstratif et l'indéfini précèdent le nom, aussi bien chez Cicéron :

Tim. 34 a : ἐπὶ δὲ τὴν περίοδον ταύτην.
6, 19 : ad hanc igitur conuersionem.
Tim. 39 c : οὕτως καὶ διὰ ταῦτα.
9, 32 : ad hunc modum et ob has... causas.
Tim. 28 a : ὑπ' αἰτίου τινός.
2, 3 : ex aliqua causa.
Tim. 28 b : ἀπ' ἀρχῆς τινος ἀρξάμενος.
2, 5 : ab aliquo temporis principatu.

que dans la Vulgate :

Lc. 1, 29 : διελογίζετο ποταπός εἴη ὁ ἀσπασμὸς οὗτος.
cogitabat qualis esset ista salutatio.
Lc. 4, 23 : πάντως ἐρεῖτέ μοι τὴν παραβολὴν ταύτην.
utique dicetis mihi hanc similitudinem.
Lc. 7, 41 : δύο χρεωφειλέται ἦσαν δανειστῇ τινι.
duo debitores erant cuidam faeneratori.

Lc. 10, 38 : αὐτὸς εἰσῆλθεν εἰς κώμην τινά.
ipse intrauit in quoddam castellum.

Ailleurs, Cicéron va plus loin que Jérôme. Il réserve volontiers au verbe la dernière place dans la phrase :

Tim. 35 a : συνεκεράσατο εἰς μίαν πάντα ἰδέαν.
7, 21 : in unam speciem temperauit.
Tim. 36 c : κατέκαμψεν εἰς κύκλον.
7, 24 : in orbem intorsit.
Tim. 37 b : δόξαι καὶ πίστεις γίγνονται βέβαιοι καὶ ἀληθεῖς.
8, 28 : tum opiniones adsensionesque firmae ueraeque gignuntur.

Il intervertit parfois deux mots pour obtenir un ordre plus logique :

Tim. 40 c : φύλακα καὶ δημιουργόν.
10, 37 : effectricem eandemque custodem.
Tim. 40 d : εἰπεῖν καὶ γνῶναι τὴν γένεσιν.
11, 38 : et nosse et nuntiare ortum,

puisqu'il faut créer avant de conserver et connaître avant de raconter. D'autres facteurs jouent encore un rôle et la longueur des termes, le rythme, le *naturalis ordo* (cf. Quintilien, *Inst. Orat.*, IX, 4, 23) expliquent sans doute certaines interversions :

Tim. 30 a : εἰς τάξιν αὐτὸ ἤγαγεν ἐκ τῆς ἀταξίας.
3, 9 : idque ex inordinato in ordinem adduxit.
Tim. 39 e : τοιαύτας καὶ τοσαύτας διενοήθη δεῖν καὶ τόδε σχεῖν.
10, 34 : totidem et tales in hoc mundo secum cogitauit effingere.
Tim. 40 c : νυκτός τε καὶ ἡμέρας.
10, 37 : diei noctisque.
Tim. 41 c : σπείρας καὶ ὑπαρξάμενος ἐγὼ παραδώσω.
11, 41 : initium satusque tradetur a me.
Tim. 42 a : φόβον καὶ θυμόν.
12, 44 : iram et metum.

A côté de la syntaxe, l'influence du grec pourrait se manifester dans le vocabulaire, sous forme de traduction mécanique, de calque ou d'emprunt. Avec beaucoup d'habileté, Cicéron échappe au danger de rendre un mot grec toujours de la même manière. Il

recourt à *aeternitas* ou à *materia* selon que οὐσία signifie *Être :*

Tim. 29 c : ὅτι περ πρὸς γένεσιν οὐσία, τοῦτο πρὸς πίστιν ἀλήθεια.
3, 8 : quantum enim ad id quod ortum est aeternitas ualet, tantum ad fidem ueritas.

ou *substance :*

Tim. 35 a : τῆς ἀμερίστου... οὐσίας καὶ τῆς... γιγνομένης μεριστῆς τρίτον... συνεκεράσατο οὐσίας εἶδος.
7, 21 : ex ea materia quae indiuidua est... et ex ea quae... diuidua gignitur tertium materiae genus... admiscuit.

A quelques lignes d'intervalle, ἀρχή est traduit de quatre façons différentes :

Tim. 28 b : ἐν ἀρχῇ.
2, 5 : principio.
Tim. 28 b : ἀπ' ἀρχῆς τινος ἀρξάμενος.
2, 5 : ab aliquo temporis principatu.
Tim. 29 b : μέγιστον δὴ παντὸς ἄρξασθαι κατὰ φύσιν ἀρχήν.
2, 7 : difficillimum autem est in omni conquisitione ⟨o⟩rationis exordium.
Tim. 29 e : ταύτην δὴ γενέσεως καὶ κόσμου μάλιστ' ἄν τις ἀρχὴν κυριωτάτην... ὀρθότατα ἀποδέχοιτο.
3, 9 : haec nimirum gignendi mundi causa iustissima ;

quatre verbes correspondent tour à tour à συνίστημι :

Tim. 29 d : ὁ συνιστάς.
3, 9 : qui... machinatus sit.
Tim. 30 c : ὁ συνιστάς.
4, 11 : deus in fingendo mundo.
Tim. 30 d : ζῷον ἓν ὁρατὸν... συνέστησε.
4, 12 : animal unum aspectabile... effecit.
Tim. 41 d : συστήσας δὲ τὸ πᾶν.
12, 43 : toto igitur omni constituto,

et συνίσταμαι a deux équivalents :

Tim. 31 b : δύο δὲ μόνω καλῶς συνίστασθαι τρίτου χωρὶς οὐ δυνατόν.
4, 13 : omnia autem duo ad cohaerendum tertium aliquid anquirunt.
Tim. 34 c : ὁ δὲ... ψυχὴν... συνεστήσατο.
7, 21 : deus autem... genuit animum.

Voilà qui est bien éloigné d'une traduction mécanique. En outre, Cicéron redouble volontiers l'expression :

Tim. 31 c : δεσμῶν δὲ κάλλιστος.
4, 13 : sed uinculorum id est aptissimum atque pulcherrumum.
Tim. 39 c : ὁπόταν ἥλιος τὸν ἑαυτοῦ περιέλθῃ κύκλον.
9, 32 : ubi sol suum totum confecit et peragrauit orbem.
Tim. 39 d : ὡς ὅ γε τέλεος ἀριθμὸς χρόνου τὸν τέλεον ἐνιαυτὸν πληροῖ τότε.
9, 33 : absoluto perfectoque numero temporis absolutum annum perfectumque tunc compleri,

et, une fois engagé dans cette voie, il se lance dans de longues périphrases :

Tim. 30 c : τὰ γὰρ δὴ νοητὰ ζῷα πάντα.
4, 11 : omnes igitur qui animo cernuntur et ratione intelleguntur animantes.
Tim. 32 c : φιλίαν τε ἔσχεν ἐκ τούτων.
5, 15 : ex quo ipse se concordi quadam amicitia et caritate complectitur.
Tim. 41 e : ζῴων τὸ θεοσεβέστατον.
12, 43 : animal quod esset ad cultum deorum aptissumum.
Tim. 46 c : ταῦτ' οὖν πάντα ἐστὶν τῶν συναιτίων.
14, 50 : atque haec omnia ex eo genere sunt quae rerum adiuuant causas.

Par contre, s'il calque ici et là des termes grecs :

Tim. 31 b : εἷς ὅδε μονογενὴς οὐρανὸς γεγονὼς ἔστιν.
4, 12 : singularem deus hunc mundum atque unigenam procreauit.
Tim. 41 a : ἃ... ἄλυτα ἐμοῦ γε μὴ ἐθέλοντος.
11, 40 : haec sunt indissoluta me inuito.
Tim. 41 b : ἀθάνατοι μὲν οὐκ ἐστὲ οὐδ' ἄλυτοι τὸ πάμπαν.
11, 40 : immortalis uos quidem esse et indissolubiles non potestis,

il évite d'en employer seuls, sans leur adjoindre une expression latine qu'il propose comme synonyme :

Tim. 31 c : τοῦτο δὲ πέφυκεν ἀναλογία κάλλιστα ἀποτελεῖν.
4, 13 : id optime adsequitur quae graece ἀναλογία, latine — audendum est enim, quoniam haec primum a

nobis nouantur — comparatio pro portione dici potest.

Tim. 33 b : διὸ καὶ σφαιροειδές.

6, 17 : et globosum est fabricatus, quod σφαιροειδὲς Graeci uocant.

Tim. 36 a : ὥστε... δύο εἶναι μεσότητας.

7, 23 : ut... essent bina media — uix enim audeo dicere medietates, quas Graeci μεσότητας appellant, sed quasi ita dixerim intellegatur, erit enim planius.

Tim. 40 d : περὶ δὲ τῶν ἄλλων δαιμόνων.

11, 38 : reliquorum autem, quos Gracei δαίμονας appellant, nostri opinor lares, si modo hoc recte conuersum uideri potest.

Cicéron s'efforce donc de ne pas surcharger d'hellénismes le lexique précis et riche de ses traductions. Cette préoccupation demeure étrangère à saint Jérôme. Ce n'est pas qu'il se croie tenu de tout uniformiser et de rendre constamment un mot grec par le même mot latin, puisqu'il varie l'expression, contre toute attente, dans des formules :

Mt. 3, 7 = Mt. 12, 34 : γεννήματα ἐχιδνῶν.
progenies uiperarum.

Mt. 23, 33 = Lc. 3, 7 : γεννήματα ἐχιδνῶν.
genimina uiperarum.

ou qu'il distingue à propos entre les différents sens d'un mot grec ; suivant que ἱκανός s'applique à des personnes ou à des choses, la Vulgate offre *dignus :*

Lc. 7, 6 : οὐ γὰρ ἱκανός εἰμι ἵνα ὑπὸ τὴν στέγην μου εἰσέλθῃς.
non enim dignus sum ut sub tectum meum intres (cf. Mt. 3, 11 ; 8, 8 ; Mc. 1, 7 ; Lc. 3, 16).

ou *copiosus*, *multus*, *plurimus :*

Mt. 28, 12 : ἀργύρια ἱκανὰ ἔδωκαν τοῖς στρατιώταις.
pecuniam copiosam dederunt militibus (cf. Lc. 7, 11 ; *Actes*, 20, 8 ; 22, 6).

Lc. 23, 9 : ἐπηρώτα δὲ αὐτὸν ἐν λόγοις ἱκανοῖς.
interrogabat autem illum multis sermonibus (cf. Lc. 7, 12 ; 8, 27 ; 8, 32 ; 20, 9 ; *Actes*, 8, 11,...).

Mc. 10, 46 : ἐκπορευομένου αὐτοῦ... καὶ ὄχλου ἱκανοῦ.
proficiscente eo... et plurima multitudine ;

mais saint Jérôme ne se risque pas à transposer au moyen d'un groupe de mots latins un mot de l'original; il n'excepte que les composés :

Mt. 6, 30 :	πολλῷ μᾶλλον ὑμᾶς, ὀλιγόπιστοι;
	quanto magis uos, minimae fidei?
Mt. 8, 26 :	τί δειλοί ἐστε, ὀλιγόπιστοι;
	quid timidi estis, modicae fidei? (cf. Mt. 14, 31 ; 16, 8).
Lc. 12, 28 :	πόσῳ μᾶλλον ὑμᾶς, ὀλιγόπιστοι;
	quanto magis uos, pusillae fidei?
Actes 13, 11 :	ἐζήτει χειραγωγούς.
	quaerebat qui eum manum daret,

et encore préfère-t-il souvent les conserver en les calquant :

Mt. 6, 7 :	δοκοῦσι γὰρ ὅτι ἐν τῇ πολυλογίᾳ αὐτῶν εἰσακουσθήσονται.
	putant enim quia in multiloquio suo exaudiantur.
Actes 17, 18 :	τί ἂν θέλοι ὁ σπερμολόγος οὗτος λέγειν;
	quid uult seminiuerbius hic dicere?
	(seminator uerborum FV, disseminator uerborum C).
Eph. 5, 4 :	μηδὲ ὀνομαζέσθω... μωρολογία.
	nec nominetur... stultiloquium.
I Tim. 1, 6 :	ἐξετράπησαν εἰς ματαιολογίαν.
	conuersi sunt in uaniloquium.
II Tim. 2, 16 :	τὰς δὲ βεβήλους κενοφωνίας περιΐστασο.
	profana autem inaniloquia deuita.
Tite 1, 10 :	εἰσὶ γὰρ πολλοὶ... ματαιολόγοι.
	sunt enim multi... uaniloqui.

Enfin, beaucoup d'emprunts, accueillis dans la Vulgate, en rappellent sans cesse l'origine étrangère; ils surgissent partout, à chaque page. Par exemple, le *Sermon sur la montagne* contient non seulement des mots ayant déjà plus ou moins acquis droit de cité :

Mt. 5, 27, 28 et 32 :	μοιχεύω	moechor
5, 34 :	θρόνος	thronus
6, 2, 5 et 16 ; 7, 5 :	ὑποκριτής	hypocrita
6, 19, 20 et 21 :	θησαυρός	thesaurus
6, 30 :	κλίβανος	clibanus
7, 6 :	μαργαρίτης	margarita
7, 16 :	τρίβολος	tribulus
7, 24 et 25 :	πέτρα	petra,

mais encore des créations récentes :

Mt. 5, 12 et 17 ; 7, 12 et 15 :	προφήτης	propheta
5, 18 :	ἰῶτα	iota
5, 29 et 30 :	σκανδαλίζω	scandalizo
5, 41 :	ἀγγαρεύω	angario
5, 47 ; 6, 7 :	ἐθνικός	ethnicus
6, 2, 3 et 4 :	ἐλεημοσύνη	elemosyna
6, 2 et 5 :	συναγωγή	synagoga
6, 19 et 20 :	θησαυρίζω	thesaurizo
7, 22 :	προφητεύω	propheto
7, 22 :	δαιμόνιον	daemonium,

et même des transcriptions du sémitique :

Mt. 5, 22 :	ῥακά	racha
5, 18 et 26 ; 6, 2, 5 et 16 :	ἀμήν	amen
5, 22, 29 et 30 :	γέεννα	gehenna
6, 24 :	μαμωνᾶς	mamona,

soit vingt-deux mots et quarante-cinq formes répartis entre trois chapitres.

Au lieu d'être isolés, la plupart de ces faits de syntaxe et de vocabulaire constituent des séries; ils ne proviennent donc pas du hasard; mais ils correspondent à des tendances du latin; ils attestent des habitudes et des préférences d'écrivain; ils reflètent un parti pris, une volonté.

Cicéron entend rester lui-même et ne porter aucune atteinte à la pureté de sa langue. Sa traduction a toujours quelque chose d'imprévu, de personnel. Il se joue des difficultés avec une aisance souveraine. Du reste, peu lui importe la lettre de l'original pourvu qu'il en respecte l'esprit; il sait rendre les nuances d'une phrase grecque, quitte à lui faire subir une métamorphose complète; les exemples abondent dès le début du *Timée :*

28 a : παντὶ γὰρ ἀδύνατον χωρὶς αἰτίου γένεσιν σχεῖν.
2, 3 : nullius enim rei causa remota reperiri origo potest.
28 a : καλὸν ἐξ ἀνάγκης οὕτως ἀποτελεῖσθαι πᾶν.
2, 4 : praeclarum opus efficiat necesse est.
29 a : δῆλον ὡς πρὸς τὸ αἴδιον ἔβλεπεν.
2, 6 : profecto speciem aeternitatis imitari maluit.
29 a : παντὶ δὲ σαφὲς ὅτι πρὸς τὸ αἴδιον.
2, 7 : non igitur dubium quin aeternitatem maluerit exsequi.

Cette habileté et cette indépendance ont leur revers. Il est exceptionnel que la traduction de Cicéron puisse contribuer à l'établissement du texte grec ; tout au plus a-t-elle suggéré une correction en

Tim. 40 c : καὶ περὶ τὰς τῶν κύκλων πρὸς ἑαυτοὺς ἐπανακυκλήσεις καὶ προχωρήσεις.
(προσχωρήσεις AFPWY 1812)
10, 37 : quaeque in orbibus eorum conuersiones quaeque antecessiones eueniant,

où *antecessiones* doit remonter à προχωρήσεις plutôt qu'à προσχωρήσεις, et corrobore-t-elle l'ancienneté de quelques leçons :

Tim. 28 a : καὶ τί τὸ γιγνόμενον μὲν ἀεί, ὂν δὲ οὐδέποτε;
ἀεί AP : *om. FWY.*
2, 3 : et quod gignatur nec unquam sit?
Tim. 29 b : καὶ ἀνελέγκτοις προσήκει λόγοις εἶναι καὶ ἀνικήτοις.
ἀνικήτοις *A* : ἀκινήτοις FWY 1812 -τους P.
3, 8 : neque redargui neque conuinci possunt.
Tim. 29 c : ὁ λέγων ἐγώ.
ἐγώ *AFP* : om. WY 1812.
3, 8 : me qui disseram.
Tim. 36 c : κατέκαμψεν εἰς ἓν κύκλῳ.
εἰς ἓν κύκλῳ AF : εἰς κύκλον *WY 1812.*
7, 24 : in orbem intorsit.
Tim. 40 b : καὶ κατὰ ταὐτά.
κατὰ ταὐτά AFP : διὰ ταῦτα *WY 1812.*
10, 36 : ob eamque causam.
(cf. 39 c διὰ ταῦτα = 9, 32 : ob has causas).
Tim. 40 d : τοῖς οὐ δυναμένοις λογίζεσθαι.
οὐ *A* : om. FPWY 1812.
10, 37 : rationis expertibus.
Tim. 41 a : ἐμοῦ γε μὴ ἐθέλοντος.
μὴ *A 1812* : om. A²FPWY.
11, 40 : me inuito.

Cicéron va donc de pair tantôt avec A (*Parisinus graecus 1807*, IXe siècle), le meilleur manuscrit de Platon pour le *Timée*, tantôt avec W (*Vindobonensis 54*, XIIe siècle?), Y (*Vindobonensis 21*, XIVe siècle) ou 1812 (*Parisinus graecus 1812*, XVe siècle).

En revanche, saint Jérôme ne vise qu'au calque ; il abdique sa personnalité et, dégagé de tout purisme, il prétend reproduire

chaque détail de son modèle ; il y réussit si bien que le grec perce partout sous le latin. Aussi la Vulgate vaut-elle autant que les plus anciens manuscrits grecs pour établir le texte du Nouveau Testament et les éditeurs en ont largement profité.

Somme toute, Cicéron et saint Jérôme ont atteint le but qu'ils s'étaient assignés : l'un a donné à la traduction l'éclat d'une œuvre originale, l'autre a réalisé une copie fidèle.

G. Cuendet.

VI

RECHERCHES SUR LES JEUX SÉCULAIRES

par J. Gagé

Chargé de cours à la Faculté des lettres de Strasbourg.

(Suite[1]*)*

III. — Jeux séculaires et jubilés de la fondation de Rome

Rome a célébré sous l'empire deux séries de cérémonies séculaires : l'une est la série canonique définie par Auguste et fondée sur le siècle rituel de cent dix ans ; les jeux de Domitien et de Septime Sévère s'y rattachent expressément, avec quelque liberté dans la détermination de leur date. L'autre se règle sur un comput différent, qui prend pour point de départ la date même de la fondation de Rome et attribue au siècle une durée normale de cent ans : c'est à elle qu'appartient de toute évidence la fête du millénaire célébrée par l'empereur Philippe, apparemment aussi, dans la mesure où son existence nous est garantie, la fête du neuvième centenaire célébrée par Antonin, pour ne rien dire encore des jeux de Claude, qui coïncidèrent en fait avec l'an 800. De même que les jeux d'Auguste, de Domitien et de Septime Sévère, ceux de Philippe prétendent, les monnaies en font foi, au titre de

1. Cf. cette *Revue*, 1932, p. 441 ; 1933, p. 172. La substance de la présente étude a été communiquée à la Société des Études latines, dans sa séance du 18 novembre 1933.

jeux séculaires et sont même dits ailleurs « les vrais » : *saeculares ueros*[1].

La coexistence de ces deux séries qui chevauchent pose un problème embarrassant aux historiens des jeux séculaires. Pour les uns la seule différence est dans le principe du calcul — point de départ et durée des siècles — les rites étant identiques. D'autres soupçonnent une opposition plus profonde, et réservent le nom de *ludi saeculares* aux jeux de la première série. L'opinion la plus répandue et, à première vue, la plus raisonnable est bien exprimée par Wissowa, qui ne doute point que les deux séries aient été comptées officiellement à part, range dans la seconde les jeux de Claude et, pour le reste, s'avoue incapable de dire s'il y avait entre elles une différence *rituelle*[2].

L'objet de cette étude est précisément d'essayer d'établir une différence de cette nature, et d'en faire le principe d'une distinction radicale entre deux sortes de cérémonies. A titre provisoire, la théorie courante offrira à notre recherche un point de départ acceptable et commode. Nous la ferons donc nôtre, mais en y introduisant dès le début un élément supplémentaire. Nous appellerons jeux séculaires les jeux qui, par leurs rites comme par leur comput, suivent le canon augustéen; et nous appellerons jubilés de la fondation de Rome les jeux — car ce sont aussi des jeux — qui s'écartent de ce canon par leurs rites comme par leur comput.

*
* *

Il est clair, en effet, que les jeux séculaires proprement dits n'ont rien à voir avec la date de fondation de Rome, puisque les jeux les plus anciens qu'ait su imaginer une tradition intéressée

1. *Chron. urb.* de 354, p. 647, éd. Mommsen.

2. Wissowa, *Relig. u. Kult. d. Römer*[2], p. 432 : « ... ob die Jahrhundertfeiern der Stadt einen anderen Festritus zugrunde legten, wissen wir nicht, jedenfalls wurden offiziell die beiden Reihen jede für sich gezählt. » Cette opinion est, pour le fond, celle de Mommsen, qui le premier, dans sa *Röm. Chronologie*[2], p. 192-194, a nettement distingué les deux computs; elle demeure celle de Nilsson, art. *saeculares* (*ludi*), in P. W., *R. E.*, c. 1717 et suiv.; Hild, art. *saeculum*, in *Dict. des Antiq.*, p. 996-997, ne marque pas clairement la différence. L'assimilation complète entre les deux séries n'a guère été soutenue que par Basiner, *Ludi saeculares* (en russe) : E. von Stern a fait justice de cette opinion insoutenable dans son compte-rendu de l'ouvrage, in *Berliner philol. Wochenschrift*, 23 (1903), c. 999-1000.

ne remontent pas eux-mêmes au delà du milieu du ve siècle av. J.-C. Historiquement les jeux d'Auguste, qui ont servi de point de départ et de modèle à ceux de Domitien et de Septime Sévère, ne dérivent que des jeux institués en 249 avant notre ère. Or, ces jeux, s'ils prennent la suite d'un vieux culte du Champ de Mars, apparaissent sans aucun rapport avec l'histoire antérieure de Rome. En fait, des deux séries de jeux inventées par deux traditions rivales, les uns, ceux de la tradition valérienne, partent du consulat de Valérius Poplicola, 245 ans après la fondation de la ville; les autres, ceux de la tradition quindécemvirale, spécialement chargés de justifier à une année près la date adoptée par Auguste, prennent leur point de départ un peu moins haut, en l'an 298 de Rome. Ni l'une ni l'autre date ne trahit la moindre préoccupation d'établir un rapport direct entre le déroulement des siècles de l'*Urbs* et les célébrations successives des jeux[1].

Ce qui ne veut pas dire que l'idée du destin de Rome, de son éternité ou de ses cycles, en soit restée tout à fait absente. Elle a dû s'y introduire de bonne heure et n'a fait ensuite que s'y accuser. Il est évident, en particulier, que cette grande pensée a joué un rôle considérable dans la préparation morale des jeux d'Auguste. Mais son rapport avec les jeux séculaires n'est ni étroit ni primitif, et cette constatation peut présentement nous suffire.

Au contraire, il est manifeste que l'idée des siècles de Rome, comptés du jour de sa naissance, est la raison d'être même des cérémonies célébrées par Philippe. Il y a donc, de part et d'autre, deux conceptions bien différentes. Mais le problème qui nous occupe est plus précisément celui-ci : cette différence se traduit-elle dans la forme des jeux, et comment?

I. — Les données de la tradition antique

Il ne sera pas inutile de commencer notre enquête par l'examen de tous les témoignages antiques, fussent-ils sommaires ou de basse époque. Il est d'usage de n'en faire cas que pour relever leurs contradictions. Nous verrons cependant qu'ils sont les pre-

1. Le fait a été nettement souligné par Mommsen, *Chronol.*, p. 182 et surtout p. 186, n. 365. Il est d'autant plus significatif que le calcul des siècles *ab urbe condita*, Mommsen aussi le montre, p. 191, n'était pas inconnu aux annalistes de la République; cf. *infra*.

miers à nous offrir les éléments d'une discrimination fondamentale entre deux sortes de cérémonies.

A. *La tradition authentique.* — Ce qu'on peut appeler la tradition authentique des jeux séculaires, j'entends celle qui émane, directement ou indirectement, du collège des quindécemvirs « sacris faciundis » chargés du dépôt séculaire, nous est connu dans son ensemble par deux ordres de documents ; interrogeons-les tour à tour.

a) *Les inscriptions du Tarentum.* — Nous avons la chance de posséder sur les jeux séculaires de l'époque impériale des documents officiels gravés sur marbre, dont la trouvaille récente vient encore d'augmenter l'étendue et l'importance. Les inscriptions sorties du sol romain en 1890 et en 1930 se rapportent, on le sait, aux jeux d'Auguste et à ceux de Sévère. Il se trouve qu'aucun de leurs fragments n'est relatif aux jeux de Domitien ; mais cette lacune est sans conséquence, car d'une part la numismatique de ce règne, particulièrement riche en commémorations séculaires, nous assure que les rites de 88 furent identiques à ceux de 17 av. J.-C., et d'autre part le numéro d'ordre que s'assignent les jeux sévériens, *ludi septimi*, confirme que ceux de Domitien ont bien été comptés comme sixièmes. De ce que les inscriptions ne nous ont rien rendu sur les « jeux séculaires » d'Antonin et de Philippe, nous nous garderons de tirer une conclusion trop hâtive : l'omission, comme la précédente, peut tenir au simple hasard. Mais, en revanche, nous observerons dès à présent que du même endroit du Champ de Mars, qui fut certainement le *Tarentum* antique[1], sont sortis à deux reprises, et la seconde fois mêlés aux *Acta* d'Auguste et de Sévère, quelques fragments qui ne semblent pouvoir appartenir qu'à des *Acta* de Claude[2]. Tout se passe donc comme si ces *Acta* avaient été accueillis à côté des autres dans les archives monumentales du Tarentum.

1. Voir notre première *Recherche*.

2. Ces fragments sont publiés au *C. I. L.*, VI, 32324 (le plus ancien) et 32325 (fragments trouvés en 1890). Sur l'un d'eux (32325 *c*), Claude lui-même paraît bien être nommé. Il est singulier que l'existence de ces débris, déjà jugés claudiens par Mommsen, ne soit jamais appelée à éclairer le problème des jeux de 47. Elle fournit cependant un argument d'autant plus sérieux que le fragment 32324 se réfère explicitement à un sénatus-consulte voté pour l'organisation des jeux d'Auguste. Claude aurait-il pu en faire l'application s'il avait donné aux siens une forme différente ?

b) *Censorinus et Zosime.* — La tradition littéraire est naturellement plus sujette à caution, mais aussi plus circonstanciée. Deux textes surtout sont ici à considérer : le chapitre du *liber de die natali* où Censorinus, vers 240, c'est-à-dire entre les jeux de Septime Sévère et ceux de Philippe, a réuni les éléments d'une histoire de la théorie séculaire, et le passage de l'Ἱστορία νέα où Zosime, dévot attardé et nostalgique du paganisme, a décrit les rites dont la célébration correcte au début du IVe siècle eût, selon lui, sauvé l'empire romain de la ruine[1]. Censorinus écrit d'après des traditions de première main, et il est trop rapproché des jeux de Septime Sévère pour avoir pu commettre des erreurs grossières. Zosime est beaucoup plus éloigné dans le temps et probablement aussi moins bien informé; mais les détails précis et souvent exacts de son récit donnent une assez bonne idée des sources où il a puisé.

Censorinus distingue fort bien les trois sortes de *saecula :* siècle civil de cent ans, siècle rituel de cent dix ans, siècle naturel des devins étrusques, de durée variable. C'est à lui surtout que nous devons la connaissance des deux séries parallèles de l'époque républicaine, dressées respectivement par les Valerii et par les quindécemvirs. Prêtons donc attention à ce qu'il dit des jeux de l'empire : après ceux d'Auguste, les cinquièmes, Claude donne les sixièmes sous son consulat et celui de Vitellius en l'an 800 de Rome, Domitien les septièmes sous son consulat et celui de Minucius Rufus en l'an 841, Septime Sévère et Caracalla les huitièmes sous le consulat de Cilon et de Libon en l'an 947[2]. Par la place qu'il attribue aux jeux sévériens, Censorinus se montre mal informé du calcul des quindécemvirs; car, si l'on a pu supposer que la série préaugustéenne n'avait pas été fixée par le collège avant ces jeux de 204[3], et si l'on peut hésiter sur le moment où les jeux

1. Zosime, II, 1-7. On s'accorde à penser que cette longue digression se rattachait précisément, dans l'ouvrage de Zosime, au récit du règne de Dioclétien, qui nous est perdu (fin du livre I-début du livre II); d'où la conclusion, II, 7 : ἀμεληθείσης δὲ τῆς ἑορτῆς ἀποθεμένου Διοκλητιανοῦ τὴν βασιλείαν, ὑπερῤύη κατὰ βραχύ, καὶ ἔλαθε κατὰ τὸ πλέον βαρβαρωθεῖσα (ἡ Ῥωμαίων ἀρχή); sur le problème de ces jeux de 304 ou 314, cf. *infra*, p. 430.

2. Censorinus, *De die natali*, XVII, 11 : « ... sextos autem fecit Ti. Claudius Caesar se IIII et L. Vitellio III cons. anno DCCC, septimos Domitianus se XIIII et Minucio Rufo cons. anno DCCCXLI, octauos imperatores Septimius et M. Aurelius Antoninus Cilone et Libone cons. anno DCCCCLVII. »

3. Hirschfeld, in *Wiener Studien*, 1881, p. 99 et suiv., d'après Bergck, éd. des *Res gestae diui Augusti*, p. 75.

de Domitien prirent dans la liste le numéro de ceux de Claude, du moins est-il certain que les jeux de Sévère furent du premier jour comptés comme les septièmes, puisque tel est le chiffre qu'indiquent aussitôt les procès-verbaux officiels[1]. Il n'en est que plus remarquable de voir Censorinus mentionner les jeux de Claude, sans même s'arrêter sur la singularité de leur date, et passer au contraire sous silence les jeux d'Antonin, plus proches cependant de lui. Cette omission s'expliquerait bien mal si les uns et les autres avaient passé de son temps pour se succéder dans une même série. Il va de soi, d'autre part, qu'elle ne se justifie pas par le scrupule d'observer le canon du siècle de cent ans, puisque les jeux de Claude sont, à cet égard, tout aussi irréguliers que ceux d'Antonin.

Or, le point de vue de Censorinus est aussi celui de Zosime. Ce Byzantin, qui aurait eu tant d'excuses pour confondre deux séries que le temps avait rapprochées, ne dit pas un mot des jeux d'Antonin ni même de ceux de Philippe. Il ne connaît que la série régulière d'Auguste à Septime Sévère; et, comme Censorinus, il y range les jeux de Claude[2].

B. *La tradition profane.* — L'examen des témoignages profanes va nous servir de contre-épreuve; j'entends par là les allusions rapides qu'ont pu faire aux jeux séculaires, sans s'intéresser du tout à leur histoire, les médiocres compilateurs du Bas-Empire qui nous ont laissé le récit plus ou moins abrégé, toujours sec et pauvre, des règnes d'Auguste à Dioclétien : auteurs de l'*Histoire Auguste*, Aurélius Victor, Eutrope, auteur de l'*Epitome;* tous postérieurs aux dernières fêtes séculaires qui nous soient connues.

L'*Histoire Auguste*, commençant avec Hadrien, ne rencontrait qu'un seul exemple de jeux de la tradition authentique, ceux de 204 ap. J.-C. : la *Vita Severi*, pourtant assez étendue, n'en dit pas

1. Titre des *Acta* sévériens : « [Comme]ntarium [ludorum saecu]lar[iu]m [se]ptim[orum]. » Domitien ayant fondé ses jeux sur le calcul d'Auguste, sans tenir compte des jeux de Claude (Suét., *Domit.*, IV, 7; Zosime, cité à la note suivante), le plus probable est que c'est lui qui raya les jeux de 47 de la liste officielle et confisqua leur numéro.

2. Zosime, II, 4-5 : μετὰ δὲ τὸν Σεβαστὸν Κλαύδιος ἤγαγε τὴν ἑορτὴν, οὐ φυλάξας τὸν τῶν ὡρισμένων ἐτῶν ἀριθμὸν, μεθ'ὃν Δομετιανὸς τὸν Κλαυδιὸν παραπεμψάμενος. Zosime indique plus nettement que Suétone la condamnation portée par Domitien. Son silence sur les jeux de Philippe est d'autant plus significatif qu'on l'observe aussi au livre I, dans le récit même du règne dont le millénaire avait été un des actes essentiels.

un mot. De la seconde série elle omet pareillement les jeux d'Antonin. Elle rappelle, au contraire, explicitement les jeux de Philippe, qu'elle nomme jeux séculaires, non dans la vie de cet empereur, qui manque à notre recueil, mais dans celle des Gordiens[1].

Aurélius Victor et les abréviateurs s'accordent aussi pour mentionner les fêtes du millénaire[2]; on croit d'ailleurs savoir qu'ils dérivent tous d'une même « chronique impériale ». Mais Aurélius Victor est seul à signaler les jeux d'Antonin, et seul aussi à rappeler ceux de Claude, qu'il entend comme la fête de l'an 800 de Rome[3]. Aucun d'eux n'accorde un mot aux jeux d'Auguste, de Domitien ni de Septime Sévère; c'est-à-dire qu'ils sont restés tout à fait indifférents à la véritable tradition séculaire, et leur accord dans ce silence prouve assez qu'au IVe siècle elle éveillait peu d'échos. Par contre, ils ont tous gardé le souvenir des cérémonies de l'an 1000, et Aurélius Victor paraît bien avoir eu l'idée d'une série séculaire marquée successivement en 800, 900 et 1000 de Rome par les jeux de Claude, d'Antonin et de Philippe.

A deux siècles environ de distance, Aurélius Victor et Zosime représentent deux traditions opposées sur les jeux séculaires, et deux traditions qui semblent s'ignorer l'une l'autre. Ils témoignent d'ailleurs, chacun à la sienne, le même attachement littéral : à Zosime qui déplore l'omission des jeux séculaires en 314, responsable des maux de l'empire, répond d'avance et très exactement Aurélius Victor, lorsqu'il constate avec amertume que l'an 1100 de Rome a passé, de son temps, sans aucune des célébrations d'usage : *adeo in dies cura minima Romanae urbis*[4]*!* Ainsi les inscriptions provenant du Tarentum, les textes de Censorinus et de Zosime, et les résumés du Bas-Empire concourent, par ce qu'ils taisent autant que par ce qu'ils disent, à dresser face à face deux séries irréductibles de cérémonies séculaires. Un point, cependant, fait difficulté : les jeux de Claude, à la différence des autres, sont revendiqués des deux côtés. Peut-on résoudre cette difficulté?

1. *Hist. Aug.*, *Vita Gord.*, 32 : *Saecularibus ludis.* Cf. *infra*, III.
2. Aur. Vict., *Caes.*, 28; *Epit.*, 28 (*ludis saecularibus*); Eutrope, IX, 3.
3. Vict., *ibid.*, 15 (Antonin) et 4, 14 (Claude); on notera la ressemblance des formules : « octingentesimus urbis (annus) mire celebratus » (Claude); « celebrato magnifice urbis nongentesimo » (Antonin).
4. *Ibid.*, 28 : « Et quoniam nomen admonuit, mea quoque aetate post mille centesimus consule Philippo excessit nullis, ut solet, sollemnibus frequentatus : adeo..., etc. »

II. — Les jeux de Claude

On sait qu'aucune monnaie du règne ne les commémore; et c'est précisément ce fait — joint à la date, an 800 de Rome — qui porte beaucoup d'érudits à n'y voir que la commémoration, à peine religieuse, du huitième centenaire de l'*Urbs*.

A vrai dire, Hirschfeld a fait un effort ingénieux pour échapper à cette conclusion, en admettant tout à la fois que Claude a voulu expressément cette coïncidence, mais qu'il l'a justifiée par un comput de même principe que celui d'Auguste et tout à fait indépendant de la date de fondation de Rome[1]. Hirschfeld raisonne ainsi : nous savons par Suétone que Claude, dans ses *Histoires*, faisait honneur à Auguste d'avoir rétabli les jeux séculaires « après avoir fait très exactement le compte des années » : *diligentissime annorum ratione subducta*[2]. Il ne pouvait donc, sous peine de se contredire, répudier ce calcul pour ses propres jeux. Mais, en comptant à reculons cinq siècles corrects de cent dix ans depuis l'année 800, il pouvait trouver un nouveau point de départ très propre à justifier son caprice : c'étaient les ἀγῶνες célébrés par Valérius Poplicola dans son quatrième consulat, en 250 de Rome, souvenir naturellement cher à la tradition gentilice des Valerii, et qui devait plaire aussi au savant empereur, issu des Claudii sabins.

L'hypothèse de Hirschfeld n'a guère trouvé d'adeptes, et il faut convenir qu'elle est plus spécieuse que solide. Le fait certain, dont Hirschfeld a bien senti la nécessité de tenir compte, c'est que la coïncidence avec l'an 800 a bien été voulue par Claude, qu'il est parti de là; bien avant Aurélius Victor, Tacite la relevait déjà. Mais faut-il en conclure, avec von Stern et Nilsson, que ces jeux n'ont eu de séculaire que le nom, et qu'ils appartiennent effectivement à la série des jubilés de Rome[3]? — Voici, à notre sens, des raisons décisives de s'y refuser :

1° Tacite, en rappelant dans les *Annales* la célébration des jeux

1. Hirschfeld, *Das Neujahr des tribunic. Kaiserjahres*, in *Wiener Studien*, *loc. cit.*; étude reprise dans les *Kleine Schriften*, p. 438-448.

2. Suét., *Claud.*, 21.

3. Mommsen, *Chronol.*, p. 192, considère les jeux de Claude comme le premier exemple des jeux calculés *ab urbe condita*, mais ne leur conteste pas la qualité de jeux séculaires. Au contraire, von Stern, in *Berl. phil. Woch.*, *loc. cit.*, les raye de la série authentique, et de même Nilsson, *art. cit.*, c. 1718, tout en admettant

claudiens, les rapproche expressément de ceux de Domitien, au point qu'il s'excuse de ne pas s'y arrêter sur ce que, dans ses *Histoires*, il a parlé en détail des jeux séculaires, à propos de ceux de 88 auxquels il est fier d'avoir pris part tout à la fois comme préteur et *comme quindécemvir*[1]. Ce n'est donc point ici un simple laïque qui parle, mais, en même temps qu'un historien assez scrupuleux, un prêtre, membre du collège qui conserve la tradition séculaire authentique. Or, rien n'indique qu'il fasse entre les deux cérémonies une autre différence que celle du calcul, *rationes*. Si les jeux de Claude n'avaient pas appartenu de plein droit à cette tradition sacerdotale, le quindécemvir Tacite aurait-il pu se contenter de nous renvoyer à ceux de Domitien? Aurait-il pu rappeler, dans le même passage, que de tout temps le collège des quindécemvirs a eu le soin de ces jeux — *collegio quindecemuirum antiquitus ea cura?* Les inscriptions du Tarentum, d'autre part, auraient-elles accueilli leurs Actes? Ce double témoignage nous oblige à croire que les jeux de 47 ont été régulièrement dirigés par le collège *sacris faciundis*, et cette première conclusion nous engage à son tour à vérifier si la ressemblance avec les autres jeux ne vaut pas pour tout le rituel.

2° De fait, il apparaît aussitôt que l'identité est réalisée au moins en ce qui concerne le lieu de culte : au témoignage indirect des découvertes épigraphiques s'ajoute, en effet, ici, le vers bien connu de Martial : *bis mea Romano spectata est uita Tarento*[2]..., qui n'est pas seulement une façon poétique de dire que la morte, qui parle dans cette épigramme funéraire, a assisté deux fois à des jeux séculaires, mais qui nous assure aussi très précisément que les deux cérémonies, celle de 47 et celle de 88, ont eu lieu au *Tarentum*. Or, qui dit *Tarentum* évoque du même coup les rites particuliers des *ludi Tarentini*, partie essentielle des vrais jeux séculaires.

que le public ne pouvait saisir la différence : mais cela n'est possible que si les jeux de Claude étaient en eux-mêmes semblables aux autres, et toute la question est là.

1. *Ann.*, XI, 11 : noter l'expression de Tacite : « utriusque principis *rationes* praetermitto... ». Il s'agit du *calcul* plutôt que des *raisons*.

2. Martial, X, 63, v. 3 : Friedländer, dans son édition, II, p. 144, conclut de ce vers que la défunte a *participé* aux jeux séculaires en qualité de matrone, dans le chœur du deuxième jour, et cela peut-être déjà aux jeux de 47. Le vers apporterait alors un nouvel indice de la conformité de ces jeux au rituel quindécemviral. La supposition nous paraît probable, mais, par prudence, nous ne retenons ici que l'argument topographique.

3° La ressemblance s'étend, en effet, à l'organisation des jeux : d'une part, un fragment des Actes claudiens applique formellement la procédure suivie pour les jeux d'Auguste[1]; d'autre part, les jeux de Claude, comme ceux d'Auguste, comme en général les jeux séculaires, sont annoncés par le *praeco* suivant la formule traditionnelle : *quos nec spectasset quisquam nec spectaturus esset*[2].

4° Les jeux de Claude ont comporté parmi leurs spectacles des *ludi circenses* et un *ludus Troiae*[3]. Certains savants en ont tiré argument pour relever leur caractère plus « spectaculaire » que religieux[4]. Mais, en fait, les *ludi circenses*, qui conservent d'ailleurs toujours, quelque éclat qu'on leur donne, le caractère d'un rite, font partie intégrante du rituel séculaire des quindécemvirs et occupent une place importante aux jeux d'Auguste et à ceux de Sévère. Quant au *ludus Troiae*, dont le sens religieux est plus contestable[5], l'objection que sa présence aux jeux de Claude pouvait faire naître tombe devant la révélation des nouveaux *Acta* sévériens : le *lusus Troiae* y figure expressément parmi les spectacles du troisième jour, et s'y trouvait très probablement répété tout à la fin des jeux. Partant de ces données, nous avons montré dans notre précédente *Recherche* quelles raisons sérieuses il y avait maintenant de le restituer aussi à la fin des Actes d'Auguste. Dès lors, si le *lusus Troiae* n'a point de rapport direct avec les rites séculaires, il est cependant prouvé qu'il y a trouvé place, et, en cela encore, les jeux de Claude ne se distinguent aucunement des autres.

5° Reste la question de la date : c'est-à-dire, non point du comput de Claude, qui n'est assurément pas régulier, mais, l'année étant donnée, du *jour* choisi par Claude pour la célébration de ses jeux. Les jeux séculaires authentiques se déroulent de la nuit du 31 mai à la fin du 3 juin, et il n'est guère douteux que ce *triduum*,

1. Cf. *supra*, p. 403, n. 2; il s'agit du fragment *C. I. L.*, VI, 32324; Mommsen, *Gesamm. Schrift.*, VI, p. 589, hésite, il est vrai, entre Claude et Domitien.

2. Suét., *Claud.*, 21; l'usage est attesté par Zosime, II, 5, 1.

3. Tac., *Ann.*, XI, 11 : « sedente Claudio *circensibus ludis*, cum pueri nobiles equis *ludicrum Troiae* inirent... »; il suit de là que ce *lusus Troiae* eut lieu au cirque même.

4. Par exemple von Stern, in *Berl. phil. Woch.*, *loc. cit.* : « das religiöse Moment, das bei der Feier des Augustus eine so hervorragende Rolle spielt, wesentlich hinter den Schaustellungen und Spielen zurücktritt. »

5. Toutain, s. v. *Troia*, in *Dict. des Antiq.*; Schneider, s. v. *lusus Troiae*, in P. W. *RE*.

quelle que soit d'ailleurs son origine précise, ait une valeur rituelle[1]. Il est donc à priori peu probable que Claude s'en soit écarté. Pourtant, plusieurs savants préfèrent fixer ses jeux au 21 avril 47[2], estimant apparemment qu'une fête du huit-centième anniversaire de Rome se devait de coïncider avec le jour même du *Natalis*. Il y a là un raisonnement excellent en soi, et dont nous nous réservons de faire l'application plus loin. Pour les jeux de Claude, toutefois, l'hypothèse n'est appuyée par aucun témoignage positif[3], et se heurte même, en dehors de l'objection préalable qui vient d'être énoncée, à deux difficultés : d'abord, si les jeux de Claude s'étaient célébrés à un autre moment de l'année que ceux de Domitien, nous serions à nouveau en droit de nous étonner que Tacite, en les comparant, n'ait pas noté cette différence : insignifiante peut-être pour le public, elle ne pouvait l'être aux yeux d'un quindécemvir. Mais, surtout, n'est-ce pas un peu un anachronisme que de prêter à Claude le souci d'une coïncidence aussi précise, au prix d'une infraction supplémentaire au canon séculaire, à une époque où le 21 avril est certes déjà fêté, au titre des *Parilia*, comme le jour anniversaire de la fondation, mais sans avoir nullement la signification officielle et rituelle que nous lui verrons prendre au siècle suivant. Dans le calcul usuel, l'année *ab urbe condita* se confondait avec l'année consulaire, cou-

1. Cf. Wuilleumier, in *Rev. Ét. lat.*, 1932, fasc. 1, p. 135, qui suggère un rapport avec le culte de *Maia*, hypostase de la Terre-Mère et patronne du mois de mai. De toute façon, certains traits du rituel séculaire, notamment l'offrande des *fruges*, supposent une saison assez nettement déterminée.

2. Goyau, *Chron. de l'emp. rom.*, p. 97; Toutain, *loc. cit.*; Groag, art. *Claudius*, in P. W., *R. E.*, c. 2802.

3. Je renonce, en effet, à tirer argument de la chronologie de la censure de Claude. Claude était-il censeur au moment des jeux? C'est l'avis de Herzog, *Gesch. d. röm. Staatsverf.*, t. II, p. 268, n. 2; Groag, *art. cit.*, croit plutôt qu'il le devint aussitôt après, d'après la formule de Tacite, au chapitre XIII : « at Claudius... *munia censoria usurpans* ». Mais cette formule marque-t-elle plus que le commencement *effectif* des opérations censoriales? Tout ce que nous croyons savoir, c'est que la censure, pour laquelle Claude était *désigné* dès janvier 47, commençait légalement vers le 15 mars, comme l'ancienne année consulaire, et qu'elle ne durait que dix-huit mois; celle de Claude paraissant avoir pris fin vers octobre 48, on peut admettre qu'elle avait dû commencer au plus tard en avril 47, encore que Claude, ainsi que nous l'a suggéré M. Carcopino, ait pu vouloir se conformer à l'habitude républicaine, selon laquelle les fonctions censoriales ne commençaient effectivement qu'en juillet; mais rien ne nous invite à penser que Claude ait voulu la revêtir le lendemain même des jeux séculaires. Il nous paraît probable qu'il était censeur lorsqu'il les donna, que ce fût le 21 avril ou le 31 mai. On sait d'ailleurs que nous avons perdu le début du livre XI des *Annales*, où Tacite insistait sans doute sur les conditions de la censure de Claude.

rant comme elle du 1er janvier au 31 décembre; l'année 47 de notre ère coïncidait donc dans son ensemble avec l'an 800 de Rome; et précisément nous arrivons par là à une observation peut-être décisive pour le problème que nous étudions : si Claude avait voulu que ses jeux marquassent très rigoureusement le huitième centenaire de Rome, il est légitime de penser que, comme Philippe, dont les jeux, ainsi que nous le verrons, eurent lieu le 21 avril 248 et non 247, à la fin de la millième année, il aurait choisi non le 21 avril 47, qui n'était que le début de l'an 800, mais bien le 21 avril 48, véritable échéance du VIIIe siècle. Mais Claude n'a point poussé si loin son calcul; il lui a suffi que ses jeux tombassent dans le cours de l'an 800; et Tacite ne dit rien de plus[1].

Résumons-nous. Les jeux de Claude ont été dirigés par les quindécemvirs; ils ont eu lieu au Tarentum, où leurs *Acta* ont laissé quelques traces; ils ne se sont distingués des jeux d'Auguste, de Domitien et de Septime Sévère ni par leur organisation, ni par leurs spectacles, ni vraisembablement par la place de leur *triduum* dans l'année de leur célébration. Il faut bien conclure qu'*au point de vue rituel*, et quel que soit le sentiment dans lequel on les a fêtés, ils appartiennent à la tradition séculaire authentique, où Censorinus et Zosime les ont comptés à très bon escient.

Il reste que cette tradition, sous sa forme la plus officielle, a fini par les condamner, jugeant qu'ils étaient fondés sur un comput incorrect; que, d'autre part, la tradition profane, trompée par ce comput même, en est venue à les considérer comme le premier exemple des jubilés de la fondation de Rome, précurseur des fêtes d'Antonin et de Philippe. Ces deux attitudes s'expliquent par le double visage des jeux claudiens, fidèles à la tradition sacrée par leur rituel, mais infidèles par le calcul chronologique qui leur sert de base.

Calcul nouveau pour la tradition séculaire romaine. Mais Rome n'ignorait pas, dès l'époque républicaine, un calcul des siècles partant de ses propres origines; il y en a des traces chez les annalistes, et peut-être aussi au fond des superstitions millénaristes qui semblent avoir agité Rome à plusieurs reprises à l'approche

1. *Ann.*, *loc. cit.* : « isdem consulibus ludi saeculares, *octingentesimo post Romam conditam...* »

de l'anniversaire fatidique[1]. D'autre part, la notion d'un nombre déterminé de siècles dévolu à un peuple et marqué par des dates critiques était familière aux Étrusques. Or, Claude est un étrusquisant notoire. Son initiative ne s'explique-t-elle pas par là? C'était déjà l'avis de Mommsen[2]. Esprit aussi logique que pédant, Claude devait regretter dans les deux traditions séculaires qu'il rencontrait, celle des Valerii et celle des quindécemvirs augustéens, l'absence de tout rapport sensible avec la durée de l'*Urbs* et de son peuple. En essayant de l'y introduire, ne méritait-il que les moqueries de ses contemporains? On peut se demander si les jeux séculaires n'auraient pas été les premiers à gagner à lier ouvertement leur sort avec l'histoire de Rome. Quoi qu'il en soit, imposés bon gré mal gré aux quindécemvirs de 47, rayés de la liste par Domitien, les jeux de Claude ont cependant fait souche d'une autre manière.

III. — Le millénaire de Rome sous Philippe

Laissons provisoirement de côté les jeux d'Antonin, dont le caractère et l'existence même ne sont pas évidents, et considérons d'abord les jeux célébrés par Philippe à l'occasion du millénaire de Rome, jeux qui nous sont connus par d'assez nombreux témoignages. Que ces jeux aient été célébrés expressément pour marquer l'accomplissement du cycle de mille ans, c'est ce qui ressort de toutes nos sources : *miliarium saeculum*, « siècle de mille années » disent les monnaies commémoratives[3]; *pro conclusione millesimi anni*, dit un texte chrétien[4]. Il ne s'agit plus d'une « coïncidence », mais d'une intention évidente. Les jeux de Philippe se rangent donc de prime abord dans la seconde catégorie des cérémonies séculaires, celle des jubilés de la fondation de Rome. Cependant, il n'est pas moins certain qu'ils ont porté officiellement le nom de *ludi saeculares*, voire de *saeculares ueri;* et pourtant ils sont ignorés, nous l'avons vu, de la tradition authen-

1. Cf. Zielinski, *La Sibylle*, p. 100 et suiv. On notera toutefois que le point de départ de ce calcul millénariste semble avoir été non la date de la fondation de l'*Urbs*, mais la date de la chute de Troie, première origine du peuple romain.

2. *Chronol.*, p. 188-192.

3. Cohen², V, p. 103, n° 95; p. 146, n° 25 (Otacilie); p. 163, n° 20 (Philippe fils).

4. Actes de Pontius; cf. *Acta Sanct.*, 14 mai, III, 272-279; cités par Neumann, *Der röm. Staat u. die Kirche*, I, p. 330; cf. *infra*.

tique représentée par Zosime. Pour essayer d'échapper à ces contradictions, appliquons à ces jeux la même méthode qu'à ceux de Claude : cherchons, en premier lieu, à bien définir leur rituel.

Le premier mouvement est de l'identifier avec celui des *ludi saeculares*, non point seulement à cause du nom que les jeux se donnent, mais à cause de certains traits précis rapportés par les chroniqueurs : « Des bêtes furent tuées dans le grand cirque, et des *jeux théâtraux* furent célébrés *au Champ de Mars*, *la nuit*, pendant *trois jours*, le peuple veillant d'un bout à l'autre[1]. » Je souligne à dessein les mots qui semblent évoquer nécessairement le *triduum* des rites séculaires, avec les jeux nocturnes du Tarentum.

Allons cependant au delà de ces apparences, quitte à y revenir plus tard pour en rendre compte. Une assimilation pure et simple des jeux de Philippe aux jeux séculaires se heurte à ces raisons, négatives ou positives :

1° Aucun texte ne nous laisse à entendre que la fête ait été dirigée par les quindécemvirs, et la chose est douteuse à priori, le collège ayant dû considérer ces jeux, de par leur date, comme incorrects, et désavouer leur concurrence. Zosime aussi bien les ignore.

2° Aucune des représentations monétaires de Philippe ne peut être rapportée aux rites spéciaux du Tarentum[2].

1. Eusèbe, *Chron.* (vers. armén.), II, 180, éd. Schöne : « in principio regni Philippi cum filio millesimus annus Romae completus est et bestiae in circo magno interfectae ludique theatrales in campo Martio per noctem tribus diebus celebrati sunt, peragebant autem tres dies per noctem »; Cassiodore, *Chron.* (Migne, *P. L.*, 69, c. 1257) : « ... His coss. millesimus annus urbis Romae expletus est, ob quam sollemnitatem innumerabiles Philippus cum filio suo bestias in circo magno interfecit, ludosque in campo Martio theatrales tribus diebus ac noctibus populo pervigilante celebravit, quadraginta etiam missus natali Romanae urbis concurrerunt, et agon mille annorum actus. »

2. Je dois cependant signaler l'hypothèse de Mlle Bieber, dans les *Röm. Mitteil.*, XXVI, 1911, p. 233-236, d'après laquelle, sur les médaillons circulaires ou « tondi » insérés dans l'arc de Constantin, et qui paraissent bien dater du IIe siècle, la tête de Philippe aurait été substituée à celle d'Hadrien. Comme deux de ces reliefs représentent des scènes de sacrifice à Apollon et Diane, dieux des jeux séculaires, l'auteur suppose que la substitution fut faite à l'occasion des fêtes du millénaire. Mais il devient tout à fait impossible de le suivre lorsque, plus loin, il rapporte à ces « jeux séculaires » la monnaie de Philippe où l'on voit les deux empereurs (père et fils) sacrifier sur un autel rond « devant la porte d'un temple (ou plutôt d'une enceinte) au-dessus duquel sont huit petits portiques ornés chacun d'une statue de divinité » (Cohen, V, p. 137). Autel et enceinte pourraient à la rigueur

3° Ces représentations, qui sont nombreuses, se distribuent d'après leur sujet entre trois catégories principales : les unes figurent, sous la légende *saeculares Augg.*, le cirque avec des quadriges au galop, allusion aux *ludi circenses* qui firent partie de la fête. D'autres montrent, sous la même légende, des animaux divers, lions, hippopotames, antilopes (?), etc.; ce sont ceux que Gordien III avait rassemblés à Rome en vue de son triomphe persique et qui furent tués aux jeux de l'an 1000 *in circo magno*, dans une *venatio* de grand style[1]. Enfin, un troisième groupe de monnaies, les plus nombreuses, représentent un temple avec la légende *Saeculum nouum :* ce temple est figuré le plus souvent assez sommairement au milieu du champ, parfois avec plus de soin, *derrière une scène de sacrifice*[2].

Des scènes de *ludi circenses* et de *venatio* peuvent fort bien se rapporter à de vrais jeux séculaires, puisque les deux spectacles sont attestés aux jeux de Septime Sévère comme à ceux d'Auguste; encore peut-on noter que ces *circenses* sont ici probablement les *quadraginta missus* que Cassiodore met en rapport avec une autre date et un autre rite[3]. En tout cas, elles sont incapables par elles-mêmes de désigner un rituel précis, car, à mesure surtout qu'on avance dans l'empire, il n'est guère de solennité qui n'en régale le peuple romain. En revanche, une scène de sacrifice comporte un sens certain. Notre devoir est donc de regarder de près les monnaies qui la présentent, et de les comparer aux fameuses séries qui commémorent les jeux de Domitien.

Tout d'abord remarquons que, bien que le temple ait sur telle monnaie six colonnes, huit sur telle autre, et qu'il y ait quelques variantes dans la représentation de sa façade, il s'agit vraisemblablement du même édifice. On sait quelles libertés prennent les

faire penser au *Tarentum*. Mais la monnaie est datée avec précision de l'année 246; tout rapport avec les fêtes de 248 est donc absolument exclu.

1. Cf. *Hist. Aug.*, *Vita Gord.*, 33 : « Fuerunt sub Gordiano Romae elefanti triginta et duo..., alces decem, tigres decem, leones mansueti sexaginta, leopardi mansueti triginta, belbi, id est yaenae, decem... hippopotami sex, rinoceros unus, arcoleontes decem, etc... Has autem omnes feras mansuetas et praeterea efferatas parabat ad triumphum Persicum. Quod votum publicum nihil valuit. Nam omnia haec Philippus exhibuit saecularibus ludis et muneribus atque circensibus, cum millesimum annum in consulatu suo et filii sui celebravit. » Cf. les chroniques déjà citées d'Eusèbe et de Cassiodore.

2. Cf. Cohen, V, Philippe père et fils et Otacilie, sous ces diverses légendes; en particulier, pour le sacrifice devant le temple, p. 139, n° 14, et p. 170, n° 82.

3. Cassiod., *Chron.*, *loc. cit.;* cf. *infra*.

graveurs monétaires romains avec les monuments qu'ils reproduisent. Ils se soucient peu d'être exacts et, suivant les éléments qu'ils soulignent, un même édifice prend des aspects bien différents. Le temple des revers de Philippe est d'un décor un peu indécis; cependant, une statue assise apparaît parfois dans l'entrecolonnement du milieu. De quelle divinité s'agit-il? Dans la plupart des cas, Cohen suggère le nom de Jupiter; mais ailleurs, mieux avisé, il a reconnu *Roma*[1].

A la vérité, le temple de Rome et Vénus sur la Vélia, le seul temple de Rome qu'il y eût dans l'*Urbs*, et que, d'ailleurs, on appelait couramment *templum Urbis*, était décastyle, et le front de ses dix colonnes est bien lisible sur des monnaies d'Antonin. Mais nous avons une série d'autres monnaies où il apparaît sous une forme simplifiée tout à fait analogue à celle des revers de Philippe, sans qu'on puisse aucunement douter de son identité : ce sont, d'une part, des pièces de Septime Sévère, de Sévère Alexandre, de Claude le Gothique et de Probus portant la légende *Romae aeternae*[2], d'autre part, des pièces de Maximien et de Maxence, *Conserv(ator) urb(is) suae*[3]. Même hésitation sur le chiffre des colonnes, qui sont généralement six, parfois quatre, parfois même deux; même statue assise au milieu.

Que le *templum Urbis* figure sur les monnaies séculaires de Philippe, il n'y a là rien de surprenant, la fête du millénaire étant bien celle de l'*Urbs*. Mais sa présence est précieuse pour nous, car nous allons pouvoir conclure du temple au rituel. Il est pour le moins singulier, en effet, que le seul temple représenté sur les revers commémoratifs soit celui d'une divinité qui n'est l'objet d'aucun culte dans le rituel séculaire des quindécemvirs. Là où il paraît sous une forme schématique, nous pouvons, à la rigueur, admettre une allusion purement symbolique; mais là où le premier plan est occupé par une scène de sacrifice, nous sommes bien forcés de croire que le temple a joué un rôle précis, et, à en juger par l'insistance de l'image, un rôle important dans les rites

1. Cohen, V, p. 114, n° 198 (statue de Jupiter?); p. 115, n° 201 (Jupiter et Rome?); p. 150, n° 71 (Rome assise de face); p. 170, n° 81 (Rome? assise). Il est clair que, sur toutes ces médailles, l'image du temple et de la statue est toujours la même.

2. Cohen, IV, p. 64, n° 619 (Septime Sévère); p. 485, n°s 20-21 (Sévère Alexandre); VI, p. 154, n° 248 (Claude); p. 307, n° 528 (Probus).

3. Cohen, VI, p. 499-500, n°s 63-64 (Maximien); VII, p. 168-170, n°s 20-45 (Maxence).

mêmes du millénaire. Du même coup, les jeux de Philippe nous apparaissent avec au moins un trait qui les distingue irréductiblement des vrais jeux séculaires.

4° Ajoutons-en aussitôt un second : la date. L'année de la célébration est parfaitement assurée par l'accord de nos témoignages : ce fut 248 de notre ère[1]. On parle souvent, à ce propos, d'un « ajournement » d'un an, comme si les fêtes du millénaire eussent dû tomber en 247[2]. C'est là une méprise, provoquée précisément par la date des jeux de Claude, en lesquels on voit, non sans quelque raison, un antécédent[3] : or, ces jeux, nous l'avons vu, avaient eu lieu en 47. Mais nous avons vu aussi pour quelles raisons particulières, et ces raisons ne valent certainement pas pour Philippe. Claude ne célébrait que l'an 800 de Rome. Philippe entendait saluer l'accomplissement total des dix siècles de Rome, ou, pour emprunter sa formule, qui exprime une pensée un peu différente, du siècle de mille ans : comptés depuis le 21 avril 753 av. J.-C., date traditionnelle de la fondation, ces mille ans nous amènent au 21 avril 248. Il tombe, en effet, sous le sens que pour une cérémonie de cette sorte Philippe n'avait pu compter par année consulaire, mais bien par année de Rome, d'avril en avril. Sans quoi il n'eût point marqué si nettement que ses jeux célébraient l'*achèvement* de la millième année[4].

Aussi bien avons-nous la preuve qu'ils eurent lieu, au moins en partie, le 21 avril. Cassiodore d'une part, les Actes de Pontius d'autre part parlent en toutes lettres du *Natalis Urbis :* le premier dit : « quadraginta etiam missus *natali Romanae urbis* concurrerunt, et agon mille annorum actus », et le second : « pro conclusione millesimi anni, *quo natalem Urbis celebrabant*[5] ».

La certitude est donc acquise que les fêtes du millénaire ont eu lieu, en particulier, le 21 avril de l'année 248. Cette date marque une nouvelle infraction aux règles du rituel quindécemviral, qui

1. Voir les diverses chroniques; Cassiodore donne le nom des consuls de l'année.

2. Cf. Wissowa, *Relig. u. Kult.*², p. 432 (« mit einjähriger Verspätung »), et Nilsson, *art. cit.*, c. 1719 : « mit einjähriger Verschiebung » ; de même Stern, art. *Julius (Philippus)*, in P. W., *R. E.*, c. 763.

3. Pour la même raison, et sans doute pareillement à tort, on date les jeux d'Antonin de 147 au lieu de 148 ; cf. *infra*.

4. Voir les textes formels cités plus haut, p. 413, n. 1 : « millesimus annus Romae *completus* est » (Eusèbe); « millesimus annus urbis Romae *expletus* » (Cassiodore); « pro *conclusione* millesimi anni » (*Actes* de Pontius).

5. Cassiod. et *Actes* de Pontius, *loc. cit.*

non seulement n'eussent point autorisé de célébration entre 204 et 314, mais encore lui eussent de toute façon imposé le *triduum* sacré du 31 mai au 3 juin. Infidèles à la tradition authentique par leur comput des siècles, par certains de leurs rites et par leur date au calendrier de l'année, les jeux de Philippe ne sont évidemment pas, malgré leur prétention, de vrais jeux séculaires. Que peuvent-ils être?

Nous tenons les éléments d'une réponse positive : d'une part, les monnaies nous assurent que des rites ont eu lieu au *templum Urbis;* d'autre part, les jeux de cirque au moins sont datés du 21 avril, jour du *Natalis Urbis*. Or, ces deux rites, sacrifice au *templum Urbis* et jeux de cirque du *Natalis*, définissent précisément la liturgie du 21 avril dans le calendrier romain du temps.

IV. — Le « Natalis Urbis » et le « Templum Urbis »

Cette liturgie date du règne d'Hadrien. La fondation du *templum Urbis* et l'institution des *circenses* annuels du *Natalis Urbis* sont, dans l'histoire de cet empereur, deux actes parallèles. L'analyse du rituel des fêtes du millénaire va nous permettre de les éclairer d'un jour un peu nouveau ; inversement, l'institution d'Hadrien jettera beaucoup de lumière sur le problème des deux séries séculaires.

a) *Le « Natalis Urbis Romae »*. — Depuis longtemps, le 21 avril était considéré par les Romains comme le jour anniversaire de la fondation romuléenne et, à ce titre, baptisé *Parilia*. Mais, en fait, jusqu'au IIe siècle de notre ère, ce jour ne connaissait, au point de vue liturgique, que la fête de la déesse pastorale Palès, et le nom même de *Parilia* n'est qu'une forme dérivée du vrai nom de *Palilia*. Le premier mérite d'Hadrien fut de mettre d'accord la tradition nationale et le rituel. Une précieuse monnaie, qui porte expressément la date de l'an 874 de Rome, commémore les jeux de cirque établis cette année-là par le prince au jour des *Parilia : ann(o) D CCC LXXIIII nat(ali) urb(is) P(arilibus) cir(censes) con(stituti)*[1]. En même temps que le 21 avril recevait ainsi son

1. Cohen, II, Hadrien, nos 161 et 164 = Mattingly-Sydenham, II, p. 357 et 419 : la monnaie représente un jeune homme (Eckel reconnaît une femme, certainement à tort), sans doute le génie du cirque — à moins qu'il ne s'agisse du génie de la Ville ou du *Natalis* lui-même — tenant dans sa main droite une roue, dans sa

rite propre, il changeait de nom officiel : au terme de *Parilia*, qui se rencontre sur les calendriers du début de l'empire, se substitue sur ceux du Bas-Empire celui de *Natalis Urbis*. Il y a toutes raisons de mettre ce changement en relation directe avec l'institution du rite[1].

b) *Le « templum Urbis »*. — A cette religion de l'*Urbs*, qui prenait désormais sa place officielle dans le calendrier, il restait à donner un sanctuaire. C'est encore Hadrien qui le construisit. On connaît par des anecdotes, d'ailleurs un peu suspectes, sur les plaisanteries et la mort d'Apollodore de Damas[2], l'histoire de la genèse du grand temple double de Rome et de Vénus sur la Vélia, où Hadrien avait déployé ses talents capricieux d'architecte. Officiellement, Rome et Vénus y étaient associées à rang égal, leurs deux statues régnant symétriquement au fond des deux absides opposées dos à dos. En fait, la religion de Rome y était si prépondérante que tout le temple finit par prendre le nom de *templum Urbis*. Suivant Athénée, c'est plus précisément à la Fortune de la Ville qu'il était dédié[3]; c'est-à-dire que la religion composite de ce sanctuaire, très moderne dans sa volonté d'archaïsme, comme l'époque même d'Hadrien, combinait avec le souvenir des légendes nationales de la fondation la notion tout hellénistique, tout orientale de la Τυχὴ πόλεως[4]; à travers la Fortune d'ailleurs, c'est l'Éternité de Rome qu'on y vénérait, croyance répandue dans l'empire par des légendes monétaires toujours plus nombreuses[5]. Sans parler de sa place dans l'histoire édilitaire du règne d'Hadrien et dans l'histoire de l'architecture religieuse de Rome, le *templum Urbis*, j'essaierai de le montrer ailleurs, a joué jusqu'au IVe siècle un rôle considérable dans la vie spirituelle et religieuse des Romains. Il a abrité l'idée romaine pendant ces deux siècles, en contribuant par son iconographie à entretenir la popularité

main gauche trois obélisques. On lisait autrefois *p(rimum)*. Mommsen a corrigé en *P(arilibus)*, lecture excellente. Cf. *C. I. L.*, I, p. 391.

1. Cf. Dürr, *Die Reisen des Kaisers Hadrian*, p. 25.

2. Cf. Dion Cassius-Xiphilin, LXIX, 4 (éd. Boissevain, III, p. 225).

3. Voir le texte cité plus loin, p. 419, n. 2.

4. Sur la Τυχὴ πόλεως, voir en dernier lieu les remarques de M. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, p. 110 et suiv. Avant que la Fortune de Constantinople eût sa statue et son culte, la Fortune de Rome a été plus ou moins expressément vénérée.

5. Cf. l'index du recueil de Cohen, à la légende *Romae aeternae;* Cumont, in *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1896, p. 449.

des vieilles légendes nationales. Il a trouvé en la plupart des empereurs des fidèles attentifs, et en quelques-uns, comme Maxence[1], des dévots presque fanatiques.

Cette fondation est donc, dans l'œuvre d'Hadrien, un acte qui compte à tous égards, quoique les historiens s'y arrêtent à peine. Mais, pour bien mesurer sa portée, il ne faut pas la séparer de l'institution du *Natalis*.

Connexes, les deux institutions ne le sont pas seulement par l'intention commune qui les inspire de réveiller à Rome même l'idée de la divinité et de l'éternité de Rome, au moment où Hadrien encourage d'autre part dans l'empire certain renouveau des individualités locales : au-dessus du concert harmonieux des provinces, il est opportun de dresser bien haut l'image sacrée de l'*Urbs*. Elles le sont aussi par la liturgie : Athénée, qui nous a décrit vers le milieu du IIIe siècle le tumulte de la fête du 21 avril, rattache explicitement le rite à la fondation du *templum Urbis* : « La conversation continuait bon train, quand on se mit à entendre par toute la ville le bourdonnement des flûtes et le bruit des cymbales, en même temps que les coups de tambourin accompagnés de chant. C'était la fête appelée autrefois *Parilia*, maintenant Ῥωμαΐα, à cause de la fondation par Hadrien, l'empereur excellent et très lettré, du temple de la Fortune de la Ville. Ce jour est fêté chaque année par tous les habitants de Rome et par les étrangers qui s'y trouvent[2]. »

Le passage d'Athénée soulève d'ailleurs une difficulté, qui a été parfois grossie plus que de raison. Nous venons de voir que l'institution officielle du *Natalis Urbis* datait du 21 avril 121. Or, il est impossible de faire remonter aussi haut le *Natalis* du temple, si l'on admet, suivant l'usage antique, que ce *Natalis* était celui

1. D'où le sens précis des nombreuses monnaies, déjà citées, au type de ce temple, avec la légende *Conserv. urb. suae*. On sait combien Maxence a cultivé les traditions nationales de Rome, au moment où l'*Urbs* perdait définitivement sa primauté dans l'empire (cf. son dernier historien, Groag, art. *Maxentius*, in P. W., *R. E.*, c. 2457-2459) ; il me paraît certain qu'il a vu dans le *fanum Urbis*, précisément reconstruit par lui, le symbole même de ces traditions.

2. Athénée, *Deipnosoph.*, VIII, 361 : Τοιούτων οὖν ἔτι πολλῶν λεγομένων τότ' ἐξακουστος ἐγένετο κατὰ πᾶσαν τὴν πόλιν αὐλῶν τε βόμβος καὶ κυμβάλων ἦχος ἔτι τε τυμπάνων κτύπος μετὰ ᾠδῆς ἅμα γινόμενος · ἔτυχε δὲ οὖσα ἑορτὴ τὰ Παρίλια μὲν πάλαι καλούμενα νῦν δὲ Ῥωμαΐα, τῇ τῆς πόλεως Τύχῃ ναοῦ καθιδρυμένου ὑπὸ τοῦ παντ' ἀρίστου καὶ μουσικωτάτου βασιλέως Ἁδριανοῦ. Ἐκείνην τὴν ἡμέραν κατ' ἐνιαυτὸν ἐπίσημον ἄγουσι πάντες οἱ τὴν Ῥώμην κατοικοῦντες καὶ οἱ ἐνεπιδημοῦντες τῇ πόλει.

du jour de la dédicace. Même à supposer que la *Chronique* de Cassiodore se trompe, ce qui est probable, en fixant l'événement à l'année 135, des estampilles de briques trouvées dans les substructions extérieures nous assurent qu'en 123 le temple n'était qu'en construction[1]. D'ailleurs, où Hadrien aurait-il pris le temps de mener à terme pareille entreprise dans le court *triennium* de 118 à 121? Forcés de rejeter cette interprétation du texte d'Athénée, la plupart des historiens tournent l'obstacle en admettant que le 21 avril 121 est le jour non de la dédicace, mais de la pose de la première pierre, et cette date leur sert aussitôt de jalon pour établir la chronologie des séjours d'Hadrien à Rome et de ses voyages[2]. En effet, cette hypothèse a pour elle toutes les vraisemblances; comment Hadrien, qui allait quitter Rome pour plusieurs années, aurait-il laissé échapper l'occasion de marquer le 21 avril 121 par deux gestes symboliques et solidaires? Mais le problème posé est dans une certaine mesure illusoire, car pourquoi la dédicace elle-même n'aurait-elle pas eu lieu le 21 avril d'une autre année postérieure à 121?

Dans la religion gréco-romaine, le *natalis* d'un temple est assimilé à celui du dieu[3]. Mais, dans le cas de Roma, cette équivalence est particulièrement naturelle et nécessaire, puisqu'il s'agit, par exception, d'une divinité pourvue d'un *natalis* historique. La logique et le bon sens commandaient à Hadrien de choisir pour *natalis* du *templum Urbis* le *natalis* de Rome même, qu'il venait justement d'instituer. Le texte d'Athénée, à la réflexion, n'a pas d'autre sens : la fête qu'il appelle Ῥωμαῖα, équivalent probable de *Natalis Romae*, est tout à la fois l'anniversaire de la déesse Roma et celui du temple qu'Hadrien lui a voué.

L'existence d'un lien précis entre les deux institutions d'Hadrien ne fait donc aucun doute, et nous pouvons imaginer comment elle a dû se traduire. A partir du moment où le *templum Urbis* a été inauguré, chaque année, à Rome, le 21 avril a donné lieu à deux rites essentiels : 1° des jeux de cirque en commémoration de la fondation de Rome et pour l' « éternité » de l'*Urbs;*

1. Cf. Dürr, *op. cit.*, p. 27.
2. Ainsi Dürr, *ibid.*; W. Weber, *Untersuch. zur Gesch. des Kais. Hadrianus*, p. 104 et note.
3. Cf. Pottier, art. *Dedicatio*, in *Dict. des Antiq.*, p. 44; W. Schmidt, *Geburtstag im Altertum*, p. 80-81.

2° des sacrifices au *templum Urbis* en commémoration de sa propre fondation. Il est clair que ces deux rites s'adressent à la même divinité, Roma, et dans le même esprit. Ils ne sont d'ailleurs, à en juger par la description d'Athénée, que les éléments d'une fête plus ample, qui répand le tumulte de ses cortèges dans toute la ville.

Il nous est désormais facile de les reconnaître au fond des fêtes du millénaire. Nous y retrouvons les jeux de cirque, sous la forme développée des *quadraginta missus* et de l'*agon* des mille ans; nous y retrouvons le sacrifice devant le *templum Urbis*. En substance, et réserve faite de spectacles accessoires sur lesquels nous devrons revenir, les jeux de Philippe apparaissent comme le couronnement logique et brillant de la pensée d'Hadrien. Ce sont les rites annuels du *natalis Urbis*, les Ῥωμαῖα, agrandis à l'échelle d'un millième anniversaire.

V. — Les jeux d'Antonin

Appuyé sur ces donnés nouvelles, nous sommes maintenant en mesure d'aborder le problème obscur des jeux d'Antonin avec l'espoir d'y apporter quelques clartés.

Les jeux d'Antonin prennent place, chronologiquement, entre ceux de Claude en l'an 800 et ceux de Philippe à la fin de l'an 1000, comme la fête de l'an 900; c'est ainsi que les désigne l'unique texte qui nous les fait connaître : *celebrato magnifice urbis nongentesimo (anno)*[1]. Il semble que nous soyons autorisés par là-même à les compter en dehors de la vraie série séculaire, parmi les jubilés de la fondation de Rome, comme l'ont fait sans hésiter la plupart de nos devanciers[2]. Mais, au point où nous a conduit notre étude, nous apercevons une difficulté : sous l'apparence de fêtes jubilaires de Rome, Claude et Philippe, à deux siècles d'intervalle, ont célébré, en fait, des cérémonies assez différentes : vrais *ludi Terentini* pour le premier, liturgie des Ῥωμαῖα pour le second. Auquel de ces deux rituels rattacherons-nous les jeux d'Antonin?

1. Aur. Victor, *Caes.*, 15.

2. Mommsen, *Chronol.*, p. 193; Wissowa, *Relig. u. Kult.*, p. 432; Nilsson, *art. cit.*, c. 1718. E. von Stern s'est prononcé avec une netteté particulière contre l'assimilation pure et simple avec les jeux séculaires, soutenue paradoxalement par Basiner; cf. *Berl. phil. Woch.*, 1903, c. 999.

Il ne nous est guère permis d'hésiter longtemps. D'une part, en effet, la tradition séculaire, représentée par Censorinus et Zosime, ignore absolument les jeux d'Antonin, et les ignore — circonstance aggravante — alors qu'elle connaît ceux de Claude[1]; aussi Mommsen a-t-il observé, sans d'ailleurs soupçonner une différence d'ordre rituel, qu'Antonin « évita de désigner d'aucune manière la fête comme *séculaire*[2] ». D'autre part, pour trouver en dehors de la tradition quindécemvirale une forme religieuse qui convînt à ses jeux, Antonin, vers le milieu du IIe siècle, n'avait pas à chercher bien loin : les Ῥωμαῖα créées par Hadrien s'offraient d'elles-mêmes à une célébration du centenaire, comme elles s'offriront un siècle plus tard à celle du millénaire.

C'est pourquoi c'est faire fausse route que de prétendre chercher dans la numismatique d'Antonin une confirmation de ses jeux sous la forme de représentations séculaires analogues à celles des revers de Domitien ou de Septime Sévère : sacrifice aux divinités des *ludi saeculares*, rites térentins des quindécemvirs. A priori on ne peut s'attendre à en rencontrer de cette sorte et, en effet, on n'en a point trouvé.

Ce que nous sommes plutôt en droit de demander aux séries monétaires d'Antonin, c'est une allusion aux Ῥωμαῖα exceptionnelles de l'an 900. Or, il faut avouer que la réponse n'est guère moins décevante : aucune légende, aucune figuration monétaire du règne ne paraît au premier abord se rapporter à une telle fête, ni par l'évocation des *circenses* du *Natalis*, comme sur la monnaie d'Hadrien, ni par celle du sacrifice au *templum Urbis*, comme sur les monnaies de Philippe. Chose curieuse même, les années 147-148 paraissent plutôt moins riches que les autres en revers à sujet religieux, comme si la commémoration des antiquités nationales, si pressante de 140 à 144, se ralentissait justement au seuil de l'année jubilaire[3]. Ce paradoxe n'a pas manqué de frapper les observateurs; il les a parfois conduits, par un scrupule excessif,

1. Cf. *supra*, I.

2. *Loc. cit.* : « Antoninus Pius beging mit glänzenden Festen das Jahr 900 der Stadt, aber er vermied es die Feier irgendwie als saeculare zu bezeichnen. » *Ibid.*, n. 381, Mommsen suggère que certaines monnaies « célébrant les souvenirs de l'époque royale » (?) pourraient se rapporter à la fête.

3. Les représentations les plus caractéristiques portent l'indication du troisième consulat d'Antonin et vont, par suite, de 140 à 144; à partir de 145, Antonin est *cos.* IIII.

à révoquer en doute l'existence même des jeux d'Antonin. Un des plus attentifs d'entre eux, Miss Toynbee, sans contester le fait de la célébration, a bien senti la difficulté; et elle a pensé en sortir en admettant que les revers monétaires d'Antonin ont copieusement *préparé* le jubilé de l'an 900, plusieurs années à l'avance, par leur propagande patriotique, mais ne l'ont pas *commémoré*[1]; solution élégante, mais qui ne satisfait qu'à moitié.

Ce qui nous engage cependant à l'accepter comme la meilleure, c'est l'impossibilité où nous sommes d'admettre une solution purement négative. On peut dire des jeux d'Antonin que, si aucun texte ne nous parlait d'eux — et nous avons, en fait, celui d'Aurélius Victor, tardif et isolé, mais formel — il faudrait les restituer comme une conjecture quasi nécessaire. Représentons-nous bien, en effet, dans quel sentiment les Romains devaient aborder l'an 900 : rien de plus attendu, de plus visible longtemps d'avance à l'horizon. Nous ne sommes plus au temps où le 21 avril, réduit aux rites des *Palilia*, ne parlait avec précision qu'aux antiquaires et aux savants. Depuis 121, année de la réforme d'Hadrien, ce jour amène régulièrement les Romains à réfléchir sur la destinée miraculeuse de leur ville et, du même coup, à dénombrer exactement ses années. Point d'hésitation d'ailleurs sur le calcul, puisqu'en instituant le rite du *Natalis*, Hadrien, sur sa monnaie, a gravé la date de l'an 874. Dès lors, on voit, d'année en année, approcher l'an 900. Il serait inconcevable qu'Antonin l'eût franchi sans y faire attention, alors que déjà Claude, qui n'avait pas ces raisons instantes, s'était arrêté sur l'an 800. Et, à défaut d'une liturgie spéciale, comment l'idée ne lui serait-elle pas venue de donner cette année-là un éclat particulier aux Ῥωμαῖα?

Le choix de l'année est, d'ailleurs, sujet à discussion; la plupart des savants admettent la date de 147; quelques-uns, sans donner leurs preuves, 146 ou 148[2]. Il est certain que, si l'on compte par années consulaires, 147 s'impose, d'autant que l'année répond exactement, à un siècle de distance, à celle qu'avait

1. Toynbee, *Some « programme » coin-types of Antoninus Pius*, in *Classical Review*, 1925, p. 170-173; opinion suivie par Mattingly-Sydenham, *Rom. imp. coinage*, III, p. 6.

2. Mommsen, Wissowa, Nilsson datent la fête de 147; Hild., s. v° *saeculum*, in *Dict. des Antiq.*, de 146, sans doute par simple inadvertance; Mattingly-Sydenham, *loc. cit.*, de 148.

choisie Claude. Mais ce qui vaut pour Claude ne vaut pas pour Antonin. Nous avons vu pour quelles raisons Claude avait pu s'accommoder de l'année 47, ne cherchant pas une coïncidence exacte avec le terme de l'an 800, et respectant d'ailleurs le *triduum* du rituel séculaire. Mais nous avons vu aussi pourquoi Philippe, nécessairement plus rigoureux dans son calcul, et moins respectueux de la tradition sacerdotale, avait choisi le 21 avril 248 pour que ses jeux marquassent vraiment l'accomplissement des mille années. Antonin ayant suivi, selon toute vraisemblance, non le rituel des *ludi saeculares* comme Claude, mais, comme Philippe, celui des Ῥωμαΐα, nous devons admettre aussi qu'il a dû choisir le 21 avril; et dès lors il faut bien rejeter ses jeux en 148, le 21 avril 147 n'étant rien que le début de la neuf centième année.

Quoi qu'on pense d'ailleurs de ce calcul, l'existence même du jubilé, la forme religieuse qu'il a dû revêtir, ne nous paraissent guère contestables. Son omission devrait d'autant plus nous surprendre qu'Antonin recherchait avec un zèle tout particulier toutes les occasions de mettre en honneur les légendes des origines romaines; c'est un fait dont ses médailles témoignent avec éloquence. Or, si ces médailles nous refusent une allusion formelle aux fêtes du neuvième centenaire, il ne sera pas inutile à notre propos de montrer du moins comment s'y reflète la religion du *templum Urbis*. Le temple lui-même, légué par Hadrien, figure sur une monnaie du début du règne, avec la légende *Roma aeterna*[1]; il rayonne alors de tout l'éclat du neuf. En même temps, de nombreux thèmes iconographiques apparaissent, ou reparaissent, qui tous, par leur sujet ou par leur légende, concourent à illustrer les légendes de la fondation : par exemple celui de *Romulus Augustus*, déjà frappé par Hadrien avec la variante *Conditor*, allusion plus directe encore à la fondation de l'*Urbs;* celui d'Énée portant Anchise et tirant par la main Ascagne. Ces deux représentations remontent au couple si populaire dans l'iconographie du temps d'Auguste; on les avait vues d'abord sur le forum d'Auguste, autour du temple de Mars Ultor, puis au sommet du temple du *divus Augustus*, temple qui sera précisément, rappelons-le, rebâti par Antonin. D'autres types figurent avec constance sur les revers, en particulier ceux du cycle national de

1. Cohen, II, Antonin, n° 698 = Mattingly-Sydenham, III, p. 100 (de 139).

Mars, et aussi l'image sacrée de la Louve aux jumeaux. Or, s'il est évident que cette riche imagerie s'inspire du goût personnel d'Antonin pour un passé qu'embellit une sorte de romantisme historique, il me paraît, d'autre part, extrêmement probable qu'elle émane en grande partie, de la façon la plus directe, du foyer idéal de traditions nationales que le *Templum Urbis* représente depuis Hadrien. Un temple comme celui-là ne se contente pas d'exprimer et d'abriter une religion; dans une large mesure c'est lui qui la nourrit. Nous savons précisément de façon à peu près certaine que plusieurs des images chères à Antonin entraient dans la décoration du temple, soit comme reliefs sur le tympan du fronton, soit comme acrotères, soit comme statues; et la chose est possible pour d'autres[1]. Il y avait là une encyclopédie iconographique de la religion nationale, moins remarquable sans doute par la nouveauté de ses éléments que par la forte unité qu'y mettait le culte de Roma. C'est pourquoi je serais tenté d'admettre que le *templum Urbis*, comme le *templum divi Augusti*, dont l'influence a été parallèle, non seulement a inspiré dans le détail les graveurs monétaires du règne, mais a directement agi sur l'imagination même d'Antonin.

Si l'on se place à ce point de vue, les séries monétaires des années 147-148, pour être moins parlantes que celles du troisième consulat d'Antonin, ne paraîtront plus si insignifiantes. On y rencontre d'abord quelques représentations, telles que la truie de Lavinium, la Louve allaitant les jumeaux, qui prouvent que les légendes de la fondation jouissent alors de leur plein crédit[2]. On y remarque surtout une fort curieuse image, dont M. Piganiol a déjà relevé l'intérêt pour l'archéologie religieuse de Rome, mais qui n'en a pas moins, je crois, pour l'histoire des jeux d'Antonin : je veux parler de la *tensa* de la déesse Rome qui figure sur un

1. Cf. le bas-relief étudié par Petersen, in *Röm. Mitteil.*, X, 1895, p. 248-251. M. J. Aymard a bien voulu me communiquer à ce propos les résultats précis de son étude, encore inédite, sur les *Revers monétaires d'Antonin à sujet religieux*.

2. Cf. Mattingly-Sydenham, III, p. 9; ces deux auteurs rapportent aussi au jubilé les types et légendes de Munificentia, Felicitas, Fortuna, etc., gravés sur des pièces de 148-149; ce qui ne serait guère possible, d'ailleurs, si le jubilé datait de 147. 148 est pour Antonin l'année de ses *primi decennales*. Si le jubilé a coïncidé avec eux, il est possible qu'il en soit résulté quelque confusion dans la tradition historique. D'autre part, si le *templum Urbis* a été dédié en 128, comme beaucoup de savants le pensent, le jubilé aurait aussi coïncidé, comme nous l'a fait observer M. Carcopino, avec l'anniversaire vicennal du temple.

bronze moyen daté de 148[1]. Cette représentation n'aurait eu aucun sens si elle ne se rapportait à une cérémonie précise, probablement à une *pompa circensis* solennelle en l'honneur de Rome. N'est-ce pas là le souvenir immédiat du jubilé?

Ainsi nous paraît se résoudre le problème des jeux d'Antonin. Il n'y a pas eu de jeux séculaires d'Antonin, car sa fête n'a rien emprunté au rituel des quindécemvirs. Mais il y a bien eu, et il ne pouvait pas ne pas y avoir, un jubilé des 900 ans de Rome, qui a dû consister principalement en une amplification exceptionnelle des rites annuels des Ῥωμαῖα; qui par suite a dû avoir lieu en avril 148, avec le *templum Urbis* pour foyer. Un siècle avant les fêtes du millénaire, qui porteront les Ῥωμαῖα à la signification la plus grandiose, les jeux d'Antonin sont le développement naturel et immédiat de la double institution d'Hadrien.

VI. — La concurrence des deux rituels

Il nous semble que ces analyses nous permettront maintenant, si nous reprenons la liste de toutes les fêtes séculaires de l'empire romain, de nous faire une idée plus nette et plus cohérente des deux séries entre lesquelles elles se partagent. Nous tenons, en effet, un critère plus sûr que celui du comput chronologique : celui du rituel même. Les jeux séculaires de la tradition quindécemvirale et les jubilés de la fondation de Rome ne s'opposent plus seulement en ce que leurs dates résultent de deux calculs différents, mais, différence plus radicale, en ce qu'ils suivent deux rituels distincts : le premier, dominé par l'idée de lustration propitiatoire, inspiré ou du moins interprété par des spéculations d'ordre cosmologique, s'adresse à un cercle de dieux nettement défini, à travers des sacrifices et des jeux non moins rigoureusement déterminés. Le second n'est à l'origine qu'un *rite d'anniversaire*, lié de façon exclusive au culte de la « dea Roma ».

En même temps d'ailleurs que ce nouveau critère nous permet

1. Cohen, II, Antonin, n° 1186 : « Quadrige à droite, surmonté de la statue de Rome entre deux palmes, au-dessus d'un petit fronton sur lequel est un globe; sur les côtés, ornés de guirlandes, on voit, à gauche, la louve dans son antre allaitant Romulus et Rémus et, à droite, on lit Roma. » Cf. Piganiol, *Jeux romains*, p. 148 et n. 3. La pièce est, par bonheur, exactement datée grâce à l'indication de la puissance tribunicienne d'Antonin.

de donner définitivement raison à ceux qui ont soutenu l'opposition irréductible de deux séries de jeux, il nous amène à introduire dans la seconde des nuances qu'on n'y avait pas soupçonnées. Vus du dehors, et du point de vue de leur comput, les jeux de Claude, d'Antonin et de Philippe, paraissent former une série homogène, qui justifie la triple allusion d'Aurélius Victor. Mais, vus du dedans, dans leurs rites, ces trois cérémonies se révèlent assez dissemblables. Toutes les trois prétendent bien fêter des années jubilaires de l'*Urbs;* mais elles la fêtent de façon différente.

Claude reste fidèle au rituel térentin des quindécemvirs. Ce sont bien des jeux séculaires qu'il célèbre, mais il y introduit une idée nouvelle, et partant un comput nouveau, qui, reniés par ses successeurs, ont amené les quindécemvirs à rayer cette célébration de leur liste officielle. Antonin, cent ans après, reprend l'idée de Claude, mais se place résolument à l'écart de la tradition sacerdotale; pour fêter les 900 ans de Rome il lui suffit de s'appuyer sur le rituel tout neuf des Ῥωμαῖα. Vient enfin Philippe, dont le cas est plus compliqué. Car, si, pour l'essentiel, il a suivi la même liturgie qu'Antonin et si, à cet égard, ses fêtes sont la forme la plus développée des Ῥωμαῖα, il n'est guère contestable, à en juger d'après l'accord des chroniques, qu'il n'ait voulu leur donner aussi l'apparence au moins des jeux séculaires. Je dis l'apparence, car les détails qui nous sont donnés : jeux théâtraux au Champ de Mars pendant trois jours, la nuit, nous forcent d'évoquer les grandes lignes des *ludi saeculares*, mais non point d'admettre que leur rituel ait été exactement suivi : à cela s'opposent toutes les vraisemblances et le silence absolu de Zosime[1].

L'histoire de ces trois jubilés nous laisse entrevoir la concurrence de nos deux rituels. Après avoir dû défendre contre la tradition rivale et d'ailleurs, à certains égards, plus authentique des Valerii leur liste artificielle des jeux séculaires d'époque républicaine, les quindécemvirs ont vu poindre au 1er siècle de l'empire le péril d'une sorte de schisme.

Ce schisme s'annonce au temps de Claude; il est déclaré au temps d'Antonin; et les efforts de Philippe pour conjuguer les

1. Cf. les textes cités *supra*, III. Ces témoignages ne désignent pas nommément le *Tarentum* et, en fait, tous les théâtres de Rome se trouvent au Champ de Mars.

deux traditions dans la fête du millénaire ne l'ont pas supprimé, puisque les témoignages les plus tardifs se divisent encore en deux camps. L'événement qui l'a consommé, ce fut la création par Hadrien des rites spéciaux du culte de Rome. Il est probable que, sans elle, l'opposition se fût réduite à celle de deux computs. Ainsi l'institution a porté des conséquences précises sur l'histoire de l'idée séculaire romaine.

Il n'y a pas lieu d'instituer ici une comparaison entre les deux rituels que nous avons essayé de distinguer. On nous permettra seulement d'insister sur ce fait que les jubilés de la fondation de Rome, tout comme les jeux séculaires, sont des actes religieux, et non pas seulement de brillants spectacles[1]. Certes, si l'on se place au point de vue de la beauté et de la profondeur des rites, en un mot du style liturgique, il n'est guère contestable que le rituel séculaire ne l'emporte de beaucoup sur celui des Ῥωμαῖα. C'est un des plus beaux ensembles liturgiques que nous ayons du paganisme. Il unit la gravité et la sobriété du rite latin à la richesse symbolique et à l'ampleur cérémonielle du rite grec. Mais sachons distinguer entre la qualité intrinsèque des rites et l'émotion qu'y mettent les célébrants. Dans l'histoire des jeux séculaires, les jeux d'Auguste représentent une réussite exceptionnelle : un sentiment religieux et national profond y a donné toute leur résonance aux formes de la liturgie. Mais les jeux de Claude n'ont guère trouvé que des rieurs; de ceux de Domitien nous n'avons pas d'écho; quant à ceux de Septime Sévère, leur souci d'archaïsme dissimule mal l'absence d'un grand mouvement de foi. Appauvris de leur mystique, les jeux séculaires tendent au fond à devenir une curiosité liturgique à laquelle s'intéressent les prêtres et les savants.

La religion de la fortune et de l'éternité de Rome, qui anime les cérémonies jubilaires d'Antonin et de Philippe, représente probablement à cette époque quelque chose de plus vivant. Comme elle unit d'ailleurs le culte des vieilles légendes indigènes à une dévotion fataliste venue d'Orient, elle satisfait sans doute des esprits très divers. Elle dispose d'un beau sanctuaire et de rites an-

1. Contre l'assertion de certains savants, notamment de von Stern, in *Berl. phil. Woch.*, *loc. cit.* On notera d'ailleurs que, dans les jeux séculaires eux-mêmes, la part du *spectacle* tend à s'accroître; elle est plus développée aux jeux de Septime Sévère qu'à ceux d'Auguste.

nuels. Elle a toute l'attention des empereurs, qui sont les grands prêtres naturels de cette religion de l'*Urbs*[1]. Il n'est pas étonnant qu'elle n'ait cessé de grandir, jusqu'à devenir au milieu du IIIe siècle une des grandes ressources morales de l'empire en désarroi[2].

En tout cas, elle a presque réussi à confisquer l'idée séculaire. Ces jubilés qui marquaient tous les cent ans le renouvellement du miracle romain, et surtout celui de 248, où l'idée séculaire et l'idée millénariste firent une rencontre unique, parlaient plus fort à l'imagination que les vieux rites du Tarentum. Aussi voyons-nous la mystique séculaire tendre d'abord, depuis Claude, à se confondre avec l'idée de la perpétuité de Rome, puis, plus précisément, à partir du IIe siècle, avec le dogme de son éternité. Aux derniers siècles de l'empire, il est visible que cette confusion est achevée dans beaucoup de consciences. Quand une chronique du IVe siècle qualifie les jeux de Philippe de vrais jeux séculaires, *saeculares ueros*, elle n'entend certainement pas souligner la conformité de ces jeux au rituel des quindécemvirs, encore que Philippe, on l'a vu, ait essayé d'en donner l'apparence; mais elle traduit le sentiment du temps, qui veut qu'une fête des mille ans de Rome — du siècle de mille ans — mérite par excellence le nom de séculaire; et peut-être même contient-elle l'écho d'une sorte de polémique dirigée, de ce point de vue, contre les prétentions surannées des quindécemvirs.

VII. — La mystique séculaire de l'empire romain

La concurrence des deux rituels séculaires s'arrête au milieu du IIIe siècle, s'il est vrai du moins que les jeux de Septime-Sévère en 204 et ceux de Philippe en 248 soient respectivement le dernier exemple historique de jeux séculaires et de jubilés de Rome.

1. C'est ce que je tâcherai de montrer ailleurs; je signale dès maintenant la curieuse légende monétaire de Sévère-Alexandre, *sacerdos Urbis*, illustrée par une scène de sacrifice devant le *templum Urbis!*

2. Cf. les pages de C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. IV, p. 556-558. On sait combien la légende *Roma aeterna* est fréquente sur les revers monétaires du IIIe siècle, et particulièrement sur ceux des empereurs qui n'ont pas régné à Rome même, tels les empereurs de Gaule. Au IVe siècle le 21 avril est une date à laquelle on s'arrête toujours, même loin de Rome, pour réfléchir sur le destin de l'*Urbs* : cf. le Panégyrique prononcé à Trèves le 21 avril 289, devant Maximien, et le commentaire de M. Jullian, *op. cit.*, VII, p. 59 et notes.

C'est bien ce que donnent à penser les témoignages déjà étudiés de Zosime et d'Aurélius Victor, qui constatent et déplorent, chacun à sa façon, l'un l'omission des jeux séculaires au début du IVe siècle, l'autre l'absence de toute fête en l'an 1100 de Rome. Cependant, on rencontre encore des légendes séculaires après les jeux de Philippe; sans parler de celles des années immédiatement postérieures, qui se réfèrent encore de toute évidence à la fête du millénaire et ne prouvent que l'ampleur de son retentissement, on lit la formule *saeculares Aug.*, ou *Augg.*, sur des monnaies de Gallien, de Carausius et de Maximien[1]. Comment faut-il l'entendre?

On est d'abord tenté d'en inférer l'existence de *jeux* séculaires de ces empereurs, restant d'ailleurs à déterminer s'il s'agit des jeux des quindécemvirs ou seulement de jubilés de Rome. Eckhel et Marquardt ont rapproché les *saeculares* de Gallien des remèdes religieux auxquels recourut ce prince dans la grande crise de 262[2]. Quant aux *saeculares* de Maximien, Eckhel a voulu y voir la célébration, en 297, d'un demi-centenaire de Rome, compté depuis le millénaire, Marquardt le renouvellement des vrais jeux séculaires cent ans — au lieu de cent dix — après ceux de Septime-Sévère. Mais ces explications ne résistent guère à l'analyse : les rites célébrés par Gallien vers 262 n'ont rien de séculaire, et d'ailleurs il faudrait commencer par prouver que notre monnaie est de cette année, preuve impossible à faire, faute de toute indication précise. D'autre part, un jubilé de Maximien en 297 — ou plutôt en 298, cinquante ans après les jeux de Philippe — n'aurait point permis à Carausius de s'y associer, puisque ce dernier est mort en 293. Quant à penser que Maximien a célébré, ou seulement projeté, de vrais jeux séculaires en 304, c'est une ressource que nous interdit la réflexion amère et formelle de Zosime[3].

1. Cf. Cohen², V, p. 431 (Gallien); VI, p. 546 (Maximien Hercule); VII, p. 31 (Carausius).

2. *Hist. Aug.*, *Vita Gallieni*, 5; cf. Eckhel, *Doctr. numm.*, VIII, p. 23; Marquardt, *Le culte chez les Romains*, p. 95; Nilsson, *art. cit.*, c. 1719.

3. *Supra*, I. Aussi est-ce sans doute par simple inadvertance que le dernier historien de Maximien (Ensslin, art. *Maximianus (Herculius)*, in P. W. *R. E.*, c. 2509) parle encore des jeux séculaires de 304 comme d'un événement certain, en proposant de les fixer au 21 avril. En fait, les témoignages invoqués, notamment la *Passio S. Sabini*, 1, prouvent seulement que Maximien était à Rome en avril 304. Il est très probable qu'il en a profité pour célébrer avec éclat le *Natalis Urbis*, auquel, nous l'avons vu, il s'intéressait même à Trèves. Plus tard, rappelé de sa

Une hypothèse plus ingénieuse a été émise : selon von Stern, ces dernières cérémonies séculaires se partagent, comme les précédentes, en deux séries rivales, fondées sur les deux computs différents qui ont été définis plus haut, mais avec cette particularité nouvelle que le siècle, dans les deux cas, a été divisé en deux. Gallien célèbre ses jeux cinquante-cinq ans après ceux de Septime Sévère, Maximien les siens cinquante ans après ceux de Philippe[1] : ici l'auteur rejoint Eckhel et Marquardt. Mais les difficultés ne sont pas moindres. D'abord, celle de la date demeure : rien ne prouve que la monnaie de Gallien soit de 259, comme cette hypothèse le requiert; il est même à peu près impossible de le supposer, car en 259, Valérien régnant encore, des jeux séculaires n'eussent pu être le fait que des deux Augustes : *Augg.* et non *Aug.* D'autre part, de quel droit admettre une division du siècle en deux, surtout du siècle des quindécemvirs, qui a une valeur rituelle, et peut bien être à la rigueur ramené au chiffre de cent ans, mais non à moins, puisqu'il prétend correspondre à la plus longue durée de la vie humaine? Enfin, l'hypothèse de von Stern comporte une conséquence par trop paradoxale : des jeux de Gallien et de Maximien, les plus *séculaires* seraient les premiers. Or, à en juger par les monnaies, les *saeculares* de Gallien s'apparentent au contraire étroitement à ceux de Philippe : c'est la même légende, illustrée par des images semblables. Deux animaux au moins y figurent, un cerf et une antilope (?), qui évoquent la grande *venatio* des jeux de 248. Sur la monnaie de Carausius, la même légende accompagne un lion; sur celle de Maximien, un éléphant monté par un cornac. Mettons à part cette dernière figure, qui n'a sans doute qu'un sens symbolique, étant donné les rapports de l'éléphant avec la notion d'*aeternitas*. Les autres revers invitent à penser que ces fêtes tardives ont pris comme modèle, si tant est qu'elles aient eu lieu, non les *ludi terentini*, mais bien les jeux de 248. C'est d'ailleurs à priori l'hypothèse la plus probable, non seulement parce que cette nouvelle tradition l'emporte de plus en plus sur l'autre en popularité, mais surtout parce

retraite par Maxence, il se dira sur ses monnaies, comme son fils, *conserv(ator) urbis suae* (cf. *supra*). Mais il n'y a rien dans tout cela qui permette de parler de vrais jeux séculaires, et la monnaie à la légende *sæculares*, si elle date, comme il est possible, du même temps que celle de Carausius, est sensiblement antérieure à 304.

1. Von Stern, im *Berl. phil. Woch.*, 1903, *loc. cit.*

qu'elle n'oppose pas aux caprices des empereurs des règles de comput et de rituel aussi inflexibles que les vrais jeux séculaires.

L'analogie des revers de Gallien avec ceux de Philippe invite même à se demander si, comme Nilsson le propose[1], il n'y a pas lieu d'admettre que Gallien, sans célébrer de nouveaux jeux, a voulu tout simplement rappeler la fête du millénaire. Sans doute plusieurs années l'en séparent. Mais les monnaies nous assurent que l'événement a été rappelé à plusieurs reprises par les successeurs de Philippe. Non seulement l'usurpateur Marinus Pacatianus grave la légende *Romae aeter(nae) an(no) mill(esimo) et primo* sur une pièce de 249[2], mais, au moins trois ans après la fête et peut-être davantage, Trébonianus Gallus et Volusianus célèbrent encore le *saeculum nouum*, en reprenant la légende et l'image de temple des revers de Philippe[3]. N'oublions pas, en effet, que les jeux de 248, en marquant l'heureuse échéance du premier millénaire de Rome, en inauguraient du même coup un second, qu'on voulait espérer égal. On était persuadé d'entrer véritablement dans une nouvelle ère, un nouveau siècle, en donnant peut-être au mot *saeculum* la même valeur que Philippe, de siècle de mille ans. La fête de 248 avait ainsi de quelque manière le sens d'une nouvelle fondation. En tout cas, l'idée d'une sorte de résurrection de Rome, d'un nouveau cycle de son éternité, inspire clairement sous Aemilianus la représentation de Rome tenant un globe *surmonté d'un phénix*, avec la légende *Romae aetern(ae)*[4]. L'élan donné en 248 à la religion de l'*Urbs* est donc encore très vif lorsque Gallien arrive à l'empire.

Mais cette explication, qui nous paraît acceptable pour Gallien, peut difficilement valoir pour Carausius et Maximien. Ces deux empereurs célèbrent encore, et à l'envi, l'éternité de Rome. Maximien témoigne même une grande dévotion au *templum Urbis*[5]. Mais le millénaire est trop loin pour que leur légende *saeculares Augg.* suffise à l'évoquer. Si l'on tient à admettre de vraies céré-

1. Nilsson, *loc. cit.*

2. Cohen, V, p. 182; même l'usurpateur d'Hémèse, Uranius Antoninus, essaie d'exploiter l'événement; cf. les intéressantes remarques de O. Th. Schulz, *Das Wesen des röm. Kaisert. im 3. Jh* (Studien v. Drerup), p. 98 et suiv., à propos des « tendances universalistes des usurpateurs ».

3. Cohen, *ibid.*, p. 251 (Trébonien) et p. 277 (Volusien).

4. *Ibid.*, p. 291, n° 41.

5. Cf. Cohen, VI, p. 499-500 (*Conserv. urb. suae*) : même image du temple que sur les revers déjà cités de Maxence.

monies, il faudra du moins les apparenter aux jeux de Philippe plus qu'à tous les autres, et l'on pourra au besoin hasarder pour Maximien l'hypothèse d'une fête de l'an 1050, sans pouvoir en ce cas y associer Carausius. Il est certain, nous l'avons vu, que le nom de *saeculares* s'appliquait sans scrupule depuis Philippe à de simples jeux de jubilé. Mais il est bon de dire un mot d'une autre hypothèse, d'après laquelle il n'y aurait pas eu de véritables jeux. C'était déjà l'opinion de Basiner, qui ne voulait voir dans ces légendes monétaires que l'annonce par les empereurs de l'heureuse ère de leur avènement[1]. Von Stern lui a objecté qu'elles ne datent pas forcément du début de leurs règnes, et que tous les empereurs n'en ont pas frappé[2]. Pourtant, la suggestion a ceci de bon qu'elle attire l'attention sur un aspect intéressant des cérémonies séculaires. Ces cérémonies deviennent de plus en plus des fêtes impériales, non seulement en ce que les empereurs jouent dans leur organisation et leur célébration un rôle de premier plan, qui déborde largement leurs attributions de quindécemvirs, mais en ce que la mystique impériale s'est emparée peu à peu de l'idée séculaire et a prétendu en réaliser les espoirs.

Ce trait est déjà très sensible dans les jeux d'Auguste : le siècle nouveau qu'ils inauguraient était, dans toute la force du terme, le siècle d'Auguste. Mais le *saeculum*, ainsi entendu, n'a proprement que la durée d'un règne; et, s'il se rapproche par là de la conception primitive qui lui donnait pour limites celles d'une génération humaine, il se dérobe du même coup aux calculs rigoureux des quindécemvirs. En fait, les princes qui, après Auguste, ont eu l'occasion de célébrer de vrais jeux séculaires, c'est-à-dire, Claude mis à part, Domitien et Septime Sévère, en ont certainement profité pour faire ressortir les grâces particulières de leur empire. C'est ainsi qu'il y a quelque rapport entre la légende *sae-*

1. En ce sens, remarquons que l'éléphant qui figure sur le revers monétaire de Maximien est parfois le symbole de l'*Aeternitas Aug(usti)*, laquelle, M. Cumont l'a montré (*Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1896, *loc. cit.*), a pour pendant la notion de *Roma aeterna*. Il est significatif que l'*Aeternitas Aug.* emprunte de plus en plus ses symboles, à la fin du IIIe siècle et au début du IVe, à la religion de l'*Urbs* : cf. les revers à cette légende de Gallien, d'Aurélien, de Probus et de Maxence, avec l'image de la louve allaitant les jumeaux. Le *natalis* des empereurs et le *natalis Urbis* sont fêtés au IVe siècle dans le même esprit (Cumont, *ibid.*), et, d'une manière générale, le mot du panégyriste de Maximien : ... *veneratio numinis tui cum sollemni sacrae urbis religione jungenda est*... (*Paneg. lat.*, X[II], 1), répond à une réalité profonde.

2. Von Stern, *loc. cit.*

culum frugiferum frappée par Septime Sévère sur des monnaies du début de son règne, en concurrence avec Niger et Albinus, et les *ludi saeculares* qu'il lui a été donné de célébrer dix ans après[1] : aux jeux de 204 l'empereur africain fonde définitivement, suivant la loi du rituel, ce « siècle fécond » qu'il a promis dès son avènement.

Mais la mystique séculaire des empereurs ne s'enferme pas dans le cadre des deux traditions rituelles, celle des *ludi saeculares* et celle des Ῥωμαΐα. A une époque où aucun comput ne fixe un tournant des temps, Hadrien annonce le règne du *saeculum aureum*, et la monnaie chargée de répandre ce message porte une curieuse image : ce « génie de l'âge d'or » (?), tenant un phénix sur un globe, a nettement les traits d'Hadrien[2]. L'empereur ne se contente plus, comme au temps d'Auguste, de fonder le nouveau siècle ; il l'incarne. Hadrien a d'ailleurs prétendu rendre au monde les heureux temps d'Auguste, et plusieurs témoignages prouvent que le monde l'a cru[3]. Il est possible que cette mystique séculaire l'ait porté, entre autres raisons, à développer le culte de l'éternité de Rome.

C'est au IIIe siècle que l'annonce impériale du *saeculum* est la plus fréquente. Jamais, d'ailleurs, on n'a tant joué des espérances séculaires qu'en ce siècle de détresse matérielle et morale[4]. Nous n'avons pas à revenir sur la valeur symbolique des fêtes du millénaire de Rome. Mais parcourons les légendes monétaires des empereurs de la seconde moitié du siècle. Presque tous ces princes ont vanté la félicité de leur temps, *felicitas temporum*, ou, plus précisément, *saeculi felicitas*[5]. Et quelques-uns ont bien marqué que ce bonheur était leur bienfait : une monnaie de Postumus porte la légende *saeculum Augg.*[6], illustrée, remarquons-le, du même lion

1. Cf. la précédente *Recherche*, p. 184; voir dans Cohen, III, les légendes séculaires de Sévère, de Niger et d'Albinus.

2. Cf. Cohen, II, p. 216, n° 1321 : « SAEC. AVR. : Homme à demi nu debout à droite (Adrien? avec les attributs de l'Éternité) dans une auréole ovale, tenant un phénix sur un globe »; Mattingly-Sydenham, II, p. 356 : « Hadrian, as the spirit of the Golden Age, standing r., holding phoenix on globe. »

3. Voir en particulier, sans parler des pages de Renan dans l'*Église chrétienne*, les observations pénétrantes de W. Weber, *Untersuch. zur Gesch. des Kais. Hadrianus*, p. 86-89.

4. Il suffit de jeter un coup d'œil à l'index alphabétique des légendes de Cohen, VIII, p. 429-430.

5. *Ibid.*

6. Cohen, VI, p. 52, n° 335.

que la légende *saeculares* de Carausius. Aurélien, Florien, Probus, Carausius se sont proclamés *Restitutor saeculi*[1]. Ces prétentions expliquent que, depuis Philippe, les jeux séculaires, ou ce qu'on prend pour tels, soient dits les jeux séculaires *des Augustes*, *saeculares Aug.* ou *Augg.*, formule tout à fait nouvelle. Les jeux séculaires et, d'une manière générale, les cérémonies séculaires de l'empire romain n'ont donc pas seulement été de plus en plus pénétrées par la religion de l'éternité de Rome; elles se sont largement ouvertes à la mystique impériale.

J. Gagé.

LA DATE DE L'*ARA NUMINIS AUGUSTI* DE ROME

par D. M. Pippidi
Membre de l'École roumaine de Rome

Un fragment mutilé des *Fastes Prénestins* nous a conservé, à la date du 17 janvier, le souvenir d'un autel dédié par Tibère, à Rome, en ce jour d'une année inconnue, au *numen* de son père adoptif. Le texte, fortement endommagé, a été restitué par Mommsen d'une manière qui peut sembler certaine : *Pontifices a[ugures XV-viri s(acris) f(aciundis) VII] vir(i) epulonum victumas | inm[ol]lant n[umini Augusti ad aram q]uam dedicavit Ti. Caesar. | Fe[licitat]i, q[uod Ti. Caesar aram] Aug(usto) patri dedicavit*[2].

1. Cohen, p. 196 (Aurélien), 247 (Florien), 305 (Probus). On notera que la monnaie de Florien porte à l'exergue *Vota X*, c'est-à-dire que les vœux décennaux, rite impérial, sont unis à l'espérance séculaire.

2. *C. I. L.*, I², p. 231, cf. p. 308. Un examen attentif de l'original, dans le Museo Nazionale delle Terme de Rome, m'a permis d'observer que, du premier mot de la seconde ligne, il ne reste plus que les deux dernières lettres : ... NT; correctement il aurait donc dû être écrit : [*inmolla*]*nt*. De même, dans la troisième ligne, qui semble être plus récente que les premières et qui s'en distingue par la petitesse des caractères, la lacune s'étend depuis FE... jusqu'à AUG...; tous les mots intermédiaires devraient, par conséquent, figurer entre crochets. Je ne pense pas qu'on puisse hésiter, comme l'a fait Mommsen (*loc. cit.*, p. 308), entre les restitutions *numini Augusti* et *numini Augusto*. Même si la seconde formule était autre chose qu'un *hapax*, dans l'inscription de l'autel de Forum Clodi (*C. I. L.*, XI, 3303. Cf. mon étude *Le « numen Augusti ». Observations sur une forme occidentale du culte impérial*, *Revue des Études latines*, 1931, p. 100 et suiv.), la modération dont Tibère a toujours fait preuve dans ce domaine devrait nous décider pour la première.

Qu'il s'agisse là d'un événement antérieur à la mort d'Auguste, personne, à ma connaissance, ne l'a jamais mis en doute; à commencer par Mommsen, qui, « propter nomen Augusti in Tiberio omissum », estimait le fait probable, jusqu'au dernier savant qui a touché à la question, M. Frederick W. Shipley[1]. Il restait cependant à fixer avec plus ou moins de vraisemblance l'année de la consécration, et ceci a fourni le point de départ d'une discussion qui n'est pas près de finir.

C'est que, par un hasard dont ce cas n'est pas le seul à donner l'exemple, la notice des *Fastes* de Verrius Flaccus est l'unique information que nous possédions sur l'autel en question, et que, si, pour en saisir le sens religieux, nous avons l'analogie de plus d'un monument du même genre, d'Italie ou d'ailleurs, pour établir un fait aussi épineux que sa date, nous sommes réduits à de simples conjectures. Il est dès lors naturel que, depuis qu'on s'en occupe, on ait cherché à rattacher cette manifestation de Tibère — politique autant que religieuse — à quelque autre événement de sa vie, susceptible de l'éclairer d'un jour plus complet. D'autant plus que, ainsi qu'on en pourra juger, il n'était guère nécessaire d'aller chercher cet événement trop loin.

On lit, en effet, dans les mêmes *Fastes*, à la date du 16 janvier, immédiatement au-dessus de la notice qui a retenu notre attention, une indication où le premier éditeur du calendrier prénestin, le savant Pier Francesco Foggini, avait déjà déchiffré le sens que, pour son compte, Mommsen n'a fait que compléter : *Ti. Caesar ex Pa*[*nnonia et Dalmatia triumph*]*avit*[2]. L'habitude des généraux victorieux de rehausser l'éclat de leur triomphe par la consécration d'un monument public édifié — ou seulement restauré — sur leur part de butin étant des plus répandues, la tentation était grande d'établir un rapport de cette sorte entre deux événements dont la proximité dans le temps pouvait difficilement passer pour l'effet du hasard. C'est ce que n'ont pas hésité à faire tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont été amenés à exprimer leur opinion sur ce sujet, essayant, d'après les règles d'une

1. *Chronology of the building operations in Rome from the death of Caesar to the death of Augustus, Memoirs of the Amer. Academy in Rome*, IX, 1931, p. 57 : « ... possibly in the lifetime of Augustus. »

2. *C. I. L.*, I², p. 231, cf. p. 308. — Foggini, *Fastorum anni Romani a Verrio Flacco ordinatorum reliquiae...*, Romae, 1779, p. 14, avait suppléé simplement : *... ex Pa*[*nnoniis triumph*]*avit.*

méthode devenue classique, de substituer à un problème insoluble un autre qui le fût moins.

Restait, il est vrai, la difficulté de fixer avec précision l'année du triomphe pannonien de Tibère. Mais, d'une part, malgré la confusion des textes, pareille tâche n'avait en soi rien d'excessif, et, ensuite, la discussion n'ayant jamais porté que sur deux dates possibles, 16 janvier 12 et 16 janvier 13 ap. J.-C., le risque d'une erreur éventuelle était réduit à une année. Il faut ajouter cependant que même cette faible chance d'erreur semblait exclue depuis qu'entraîné par la démonstration de Schulz[1], Mommsen avait opté résolument pour la dernière date[2]. Imitant son exemple, les autres historiens d'Auguste ont fait de même et, à leur suite, les historiens du culte impérial, obligés de prendre position sur ce point, pour pouvoir assigner une date à l'*ara* dédiée par Tibère au *numen* de son bienfaiteur[3].

Les choses semblaient donc s'arranger, tant bien que mal, et nous en serions encore à cette conclusion optimiste, sans la découverte inattendue d'un nouveau morceau des *Fastes Prénestins*, venu, un peu à l'improviste, brouiller nos calculs et bouleverser la chronologie bâtie avec tant de peine.

1. *Quaestiones Ovidianae*, Greifswald, 1883, p. 15 et suiv.

2. *Röm. Gesch.*, V (1885), p. 45, n. 1. Toutefois, il est à observer que la date du 16 janvier 12, admise par Mommsen dans le *C. I. L.*, I², p. 181 et 308, avant l'apparition du livre de Schulz (1883), se retrouve encore dans la troisième édition de son *Röm. Staatsrecht*, I (1887), p. 136, n. 1, parue deux ans après le tome V de l'*Histoire*.

3. La date du 16 janvier 12, presque unanimement adoptée au cours du siècle dernier (cf. H. F. Clinton, *Fasti Hellenici*, Oxford, III (1834), p. 278; S. Peine, *De ornamentis triumphalibus*, Berolini, 1885, p. 4, n. 2; et surtout K. Schrader, *Das Datum des pannonischen Triumphes des Tiberius*, *N. Jbb. f. Philol. u. Paed.*, t. CXXXIX, 1889, p. 213-232), n'était guère maintenue, que je sache, avant la découverte de l'inscription dont il sera question plus loin, que par Pais, *Fasti triumphales p. R.*, Roma, 1920, I, p. 321, et par Fitzler-Seeck in *R. E.* s. v. *Julius* (*Augustus*), vol. X, col. 378. Les autres historiens de l'époque penchent en général pour l'année 13 : cf. notamment Gardthausen, *Aug. u. seine Zeit*, I, 3, Leipzig, 1904, p. 1228 et II, 3, p. 834-837; Gelzer in *R. E.* s. v. *Julius* (*Tiberius*), vol. X, col. 494-495; Mattingly-Sydenham, *The Roman imperial coinage*, I (1923), p. 48; Mattingly, *Coins of the Roman Empire in the Brit. Museum*, I (1923), p. CXVII (où l'on doit corriger l'affirmation selon laquelle le triomphe aurait été célébré « for successes in Germany in the preceding year »); Fr. W. Shipley, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 41-42. De même les historiens du culte impérial qui, sans exception, datent l'autel mentionné par les *Fastes Prénestins* du 17 janvier 13. Voir, entre autres, H. Heinen, *Zur Begründung des röm. Kaiserkultes*, *Klio*, 1911, p. 173; J. Wilhelm, *Das röm. Sakralwesen unter Augustus als Pontifex Maximus*, Strasbourg, 1915, p. 97-98; J. Gagé, *La Victoria Augusti et les auspices de Tibère*, *Rev. arch.*, t. XXXII, 1930, p. 31; Id., *Divus Augustus*, *Rev. arch.*, t. XXXIV, 1931, p. 14-15.

Le fragment, signalé à l'attention du monde savant depuis 1918 par M. Alessandro Sbardella[1], n'a été publié qu'en 1921, par le regretté Marucchi[2]. Il contient, avec deux autres indications qui ne présentent pas d'intérêt pour la question qui nous préoccupe, mais qui ont permis à l'ingéniosité de M. Hülsen de l'assigner, avec certitude, à la seconde moitié du mois d'octobre, cette notice que l'on pourrait appeler sensationnelle, si elle avait encore besoin d'un qualificatif : [*Imp. Caesa*]*r Augustus vicit Philippis posteriore proelio* | *Bruto occiso. Ti. Caesar curru triumphavit* | *ex Ilurico* (lignes 5-7).

« En dies hactenus ignotus, quo Tiberius in urbem reversus egit triumphum ! » pourrait-on s'exclamer, comme Foggini à propos de l'indication du 16 janvier, mais avec plus de certitude cette fois. Le jour, que la logique irréfutable de M. Hülsen indique comme étant le 23 octobre[3], confirme pleinement ce que par ailleurs nous savions déjà sur la date de la bataille de Philippes[4], mais rend intenable la restitution de la notice du 16 janvier : *ex Pa*[*nnonia et Dalmatia triumph*]*avit*, remet en discussion l'année du triomphe pannonien de Tibère et, du même coup, la date de l'autel qui nous intéresse. Autant de questions qui n'ont point retenu l'attention de l'éditeur du fragment, qui continuent à recevoir des réponses vagues ou embarrassées[5], et sur lesquelles il ne serait pas vain de revenir, ne fût-ce que brièvement.

1. *Disert. della Pontificia Accad. Rom. di Archeologia*, série II, t. XIII, 1918, p. 299-300.

2. *Di un nuovo frammento del Calendario prenestino di Verrio Flacco, Diss. d. Pont. Accad. Rom. di Arch.*, série II, t. XV, 1921, p. 313-322; *Un nuovo frammento del Calendario prenestino di Verrio Flacco, Not. degli Scavi*, t. XVIII, 1921, p. 277-283.

3. *Sopra alcuni frammenti dei Fasti Arvalici e Prenestini, Diss. Pont. Accad. Rom. di Arch.*, série II, t. XV, 1921, p. 323-330; *Zum Kalender der Arvalbruder*; *Das Datum der Schlacht bei Philippi, Strena Buliciana*, Zagrebiae-Aspalathi, 1924, p. 193-197.

4. Appien, *B. C.*, IV, 122 : ... τὸν χειμῶνα προσίοντα... Cf. Plut., *Brut.*, ch. 47. — Je ne crois pas que le témoignage des *Fastes* soit contredit, en quoi que ce soit, par le passage de Suétone, *Tib.*, 5, où il est dit que ce prince était né : « Romae... XVI. Kal. Dec... per bellum Philippense. » Wissowa, qui s'en est prévalu pour en faire un grief au biographe (*Hermes*, t. LVIII, 1923, p. 374 et suiv.) a pris l'expression dans un sens plus étroit que celui que l'écrivain lui accorde d'ordinaire. Cf., du reste, la réfutation de O. Leuze, *Bericht über d. Lit. zur Röm. Chronologie in den Jahren 1901-1928, Jahresb. üb. die Fortschritte der kl. Altwiss.*, vol. CCXXVII, 1930, p. 99-100.

5. Dessau, *Gesch. der röm. Kaiserzeit*, Berlin, 1924, I, p. 448 et 476, fait dater le triomphe pannonien de Tibère : « Herbst 11 n. Chr. »; par contre, selon G.

Tout d'abord, une récapitulation s'impose des gestes de Tibère au cours des dernières années qui ont précédé la mort d'Auguste. Nous prendrons notre point de départ au moment de son adoption, en juin 4 de notre ère, parce que c'est ainsi que procèdent nos sources, Velleius Paterculus notamment, qui nous a laissé le récit le plus suivi de cette période; mais je ne ferai qu'indiquer des événements qui nécessiteraient des développements d'une autre ampleur, en limitant mes préoccupations, ainsi que l'exige l'objet de cette étude, uniquement à la chronologie.

A cet égard, le texte qui domine la question et qui, on pourrait dire, la résume est le passage où Velleius, préludant à la narration des campagnes de Germanie et d'Illyrie, qui culmineront avec le triomphe de Tibère sur les peuples de cette dernière contrée, nous renseigne sur le rôle détenu par lui-même pendant tout ce laps de temps, aux côtés du prince : *Hoc tempus me, functum ante tribunatu, castrorum Ti. Caesaris militem fecit : quippe protinus ab adoptione missus cum eo praefectus equitum in Germaniam, successor officii patris mei, caelestissimorum eius operum per annos continuos VIIII, praefectus aut legatus spectatus, pro captu mediocritatis meae adiutor fui*[1].

Ce qui se dégage à première vue de ce texte, c'est l'affirmation que Tibère est parti en campagne peu de temps après son adoption[2], et l'indication du nombre d'années passées à guerroyer, à partir de ce moment jusqu'au triomphe final. Malheureusement, cette dernière information n'est pas aussi sûre qu'on le souhaiterait; le chiffre ne nous a pas été transmis uniformément et, à la place du *VIIII* que donne l'édition princeps, la transcription

F. Baker, *Tib. Caesar*, New-York, 1928, p. 125, il aurait eu lieu : « ... during the year of the first consulship of Germanicus » (c'est-à-dire 12 ap. J.-C.). Enfin, plus près de nous, à propos du même événement, Mlle Lily Ross Taylor s'exprime prudemment : « Either in 12 or in 13 A. D. » (*The divinity of the Roman Emperor*, Middletown, 1931, p. 226).

1. II, 104, 3. — Je lis : *VIIII*, avec Beatus Rhenanus et Halm, non *VIII*, comme Ellis et Bolaffi. On verra mes raisons plus loin.

2. Cf. Vell., II, 104, 2 : « Non diu vindicem custodemque imperii sui morata in urbe patria protinus in Germaniam misit. » Le fait est, du reste, confirmé par la lettre de Tibère aux habitants d'Aizanoi, en Phrygie, répondant aux félicitations que la ville, soucieuse de se ménager la protection du prince, lui avait adressées à l'occasion de son adoption par Auguste. La lettre, écrite de Boulogne-sur-Mer (ἀπὸ Β]ονωνίας τῆς ἐν Γαλλίαι), doit être à peine plus récente que l'événement auquel elle se réfère. A ce propos, cf. Kornemann, *Zu den Germanenkriegen unter Augustus*, Klio, t. IX, 1909, p. 422 et suiv.

d'Amerbach présente *VIII*[1]. Au point de vue paléographique, les deux leçons se valent; la situation serait donc sans issue et nous dans l'impossibité d'en tirer un renseignement exact, s'il n'y avait, dans le texte même de Velleius, de quoi trancher la dispute.

L'on doit observer, en effet, que le récit des exploits du prince, qui remplit les chapitres CIV à CXXII du IIe livre, finit, comme on pouvait s'y attendre, au moment de son retour à Rome, après la pacification de la Germanie, un moment soustraite à la domination de l'empire par l'intrépidité d'Arminius et la défaite de Varus. Ce retour, qui coïncide avec le triomphe dalmato-pannonien de Tibère, différé à cause du deuil jeté sur Rome par les pertes de la forêt de Teutoburg, marque ainsi, à la fois, un temps d'arrêt dans la narration de Velleius, qui aussitôt après s'appliquera à dépeindre la mort d'Auguste et l'avènement de son successeur, et un *terminus ad quem* pour le nombre d'années énoncé dans le passage que je viens de reproduire. La vérification du chiffre serait donc à notre portée et la possibilité d'une lecture certaine assurée, si nous pouvions établir, ne fût-ce que d'une manière conjecturale, l'année de cet événement. Or, précisément sur ce point, le fragment le plus récent des *Fastes Prénestins* nous est aussi utile que possible. Nous savons, par plus d'un témoignage, que Germanicus, qui, pendant les années qu'avait duré la guerre d'Illyrie, et ensuite en Germanie, avait été l'aide le plus précieux de Tibère, méritant de la sorte les insignes triomphaux dont Auguste le gratifia au moment des récompenses finales[2], a dû participer au triomphe de son père adoptif, comme tous les officiers qui s'étaient distingués au cours de cette campagne[3]. Et nous savons

1. Voir Fechter, *Die amerbachsche Abschrift des Velleius und ihr Verhältnis zum murbach. codex und zur edit. princeps*, Bâle, 1844, et les observations de Halm, *Rhein. Mus.*, XXX, 1875, p. 545.

2. Dion, LVI, 17, 2; LVI, 26. — Suet., *Calig.*, 3. Cf. Peine, *op. cit.*, p. 37-38.

3. Suét., *Tib.*, 20 : « A Germania in urbem... regressus triumphum... egit prosequentibus etiam legatis, quibus triumphalia ornamenta impetrarat... »; Vell., II, 121, 3 : « ... omnes eminentissimos hostium duces... vinctos triumphus ostendit; quem mihi fratrique meo inter praecipuos praecipuisque donis adornatos viros comitari contigit. » — Sur les officiers honorés en cette occasion par l'attribution des insignes triomphaux, cf. Peine, *op. cit.*, p. 34 et suiv. — Si, comme j'estime probable et comme il est presque généralement admis, la scène représentée par le Camée de Vienne est celle décrite par Suétone, *Tib.*, 20 (ainsi J. J. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, II, 1 (1886), p. 262 et suiv.; Ad. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, Leipzig-Berlin, 1900, II, p. 257-258; Eug. Strong, *La Scultura romana*,

également, par l'affirmation réitérée de Suétone, qu'au commencement de l'année 13 il a été envoyé prendre le commandement des forces du Rhin, poste où la mort d'Auguste allait le surprendre, sans qu'entre temps il ait jamais eu l'occasion de retourner en Italie[1]. Aussi longtemps que la notice du 16 janvier était la seule indication susceptible d'être mise en rapport avec le triomphe pannonien de Tibère, l'hésitation quant à l'année dans laquelle cet événement aurait eu lieu était parfaitement justifiée : puisqu'aussi bien en janvier 12 qu'à la même époque de l'année 13, Germanicus pouvait se trouver encore à Rome, quitte à supposer qu'il ait dû partir pour la Gaule peu de temps après. Mais si, en octobre 13 de notre ère, Germanicus se trouvait loin de la Cité, dans l'impossibilité d'assister à une cérémonie à laquelle tout s'accorde à nous faire croire qu'il a dû prendre part, force nous est de conclure que celle-ci n'a pu avoir lieu qu'une année plutôt, à un moment où nous savons pertinemment que le jeune prince habitait la Capitale, occupé à gérer son premier consulat[2].

Firenze, 1923, t. I, p. 84 et suiv.; J. Gagé, *La Victoria Augusti et les auspices de Tibère*, *Rev. arch.*, t. XXXII, 1930, p. 89-90; Lily Ross Taylor, *op. cit.*, p. 226 et suiv.), la participation de Germanicus — identifié avec le guerrier adolescent du centre du tableau — au triomphe pannonien de Tibère recevrait de ce fait une preuve éclatante. Voir cependant les réserves de Willers, *Gesch. der röm. Kupferprägung*, 1909, p. 176 et suiv.; R. Hartmann, *Zwei Familienbilder des julisch-claudischen Hauses, -Karlsgymnasium Heilbronn, Wiss. Beilage zum Jahresber. 1913-1914*, p. 18 et suiv.; Ém. Loewy, *Intorno alla Gemma Augustea di Vienna*, *Rendic. della Pont. Accad. Rom. di Archeol.*, série III, vol. III, 1924-1925, p. 49-59. Cf. également les objections de M. Hugh Last dans T. Rice Holmes, *The Architect of the Roman Empire 27 B C.-14 A. D.*, Oxford, 1931, p. 181, et la réfutation judicieuse de ce dernier savant.

1. *Cal.*, 1, 1 : « ... consulatum... gessit, missusque ad exercitum in Germaniam, excessu Augusti nuntiato, legiones universas imperatorem Tiberium pertinacissime recusantis... compescuit... » — *Cal.*, 8, 3 : « ... qui res Augusti memoriae mandarunt, Germanicum exacto consulatu in Galliam missum consentiunt... »

2. Dion, LVI, 26-27. — Je voudrais reconnaître, dans la mention faite à la fin du chapitre 27 de certains jeux extraordinaires (ἔξω τῶν νενομισμένων), organisés à un moment de l'an 12 qui, à en juger d'après le détail de l'inondation du Champ de Mars par suite de la crue du Tibre, ne saurait être que l'automne, c'est-à-dire précisément l'époque où a dû être célébré le triomphe de Tibère — une nouvelle preuve de la relation de cet événement avec le consulat de Germanicus. Les jeux, dont la magnificence a dû impressionner beaucoup les contemporains (καὶ λέοντάς γε ἐς αὐτὰ ἐν τῷ ἱπποδρόμῳ διακοσίους ὁ [τε] Γερμανικὸς ἀπέκτεινεν — écrit l'historien), sont peut-être les mêmes que rappellent, pour des raisons diverses, Pline, *N. H.*, II, 25, 1, et Elien, *De nat. animal.*, II, 11. Cette hypothèse expliquerait, par surcroît, le choix du moment de la consécration du Portique de Gaius et Lucius, mentionnée par Dion en connection avec les réjouissances dont il vient d'être question : ἥ τε στὸα ἡ Ἰουλία καλουμένη ᾠκοδομήθη τε ἐς τιμὴν

Il s'ensuivrait que les années de service de Velleius dans l'état-major de Tibère auraient duré de l'été de l'an 4 à l'automne de l'an 12 ap. J.-C., et que, de ce fait, le calcul le plus simple nous autoriserait à lire, dans le passage en question, *per annos continuos VIII*, ainsi que l'a fait, tout récemment, le dernier éditeur de l'historien-soldat[1].

Je ne crois pas, néanmoins, qu'il faille désormais abandonner la leçon « VIIII », que l'édition princeps nous a transmise, que Halm a cru devoir conserver et qui, à bien considérer les choses, ne me paraît pas contredire la conclusion à laquelle nous nous sommes arrêtés, quant à l'année du triomphe. Il s'agit seulement de bien comprendre ce que notre auteur aura voulu exprimer quand il écrivait : *per annos continuos*... Entendait-il parler d'années solaires? La discussion n'est, évidemment, plus possible. Mais il a pu également avoir en vue une autre unité de temps, *l'année militaire;* et c'est précisément vers ce sens que semble nous convier l'analogie d'un passage auquel on n'a pas jusqu'ici accordé l'attention qu'il méritait.

Lorsque, dans un chapitre qui est un dithyrambe en l'honneur de son ancien chef, Velleius écrit : ... *fractis... continua triennii militia Germaniae viribus*[2], notre première impression est qu'il s'agit là d'une guerre qui a dû durer trois ans : tant il est vrai que nous penchons à accorder au mot *triennium* le sens qui lui est ordinaire. En fait, si les hostilités se sont étendues sur trois ans successifs, de l'été de l'an 4 à l'été de l'an 6 ap. J.-C., elles n'ont duré exactement que deux années de calendrier. Dans l'esprit de l'historien, *triennium* équivaut donc ici à « trois campagnes[3] » ; et c'est dans ce même sens, à mon avis, que nous devons interpréter la phrase qui a fourni notre premier point de départ. On pour-

τοῦ τε Γαΐου καὶ τοῦ Λουκίου τῶν Καισάρων, καὶ τότε καθιερώθη. — Sur l'emplacement du Portique, cf. E. B. Van Deman, *The Porticus of Gaius and Lucius*, *Amer. Journ. of Archaeology*, XVII, 1913, p. 14-28 et G. Lugli, *I monumenti antichi di Roma e suburbio*, I : *La Zona archeologica*, Roma, 1931, p. 106.

1. M. Ezio Bolaffi, *Vellei Paterculi ad Vinicium libri duo*, dans le *Corpus scriptorum Latinorum Paravianum*, Turin, 1930.

2. Vell., II, 122, 2.

3. Si bien que, dans la seule traduction que j'aie sous la main en ce moment, celle de F. Eyssenhardt (Vell. Pat., *Römische Geschichte*, Zweite Auflage. — *Langenscheidtsche Bibliothek sämmtlicher griech. u. röm. Klassiker*, Bd. 109), le souci de l'exactitude a obligé ce savant à rendre « continua triennii militia » par : « ... in drei aufeinanderstehenden *Kriegsjahren* ».

rait, dès lors, concilier aisément les données de la paléographie avec celles de l'histoire et, tout en conservant la leçon de l'édition princeps, tenir l'année 12 comme la date probable du triomphe pannonien de Tibère.

D'autres raisons nous y aideront. Le témoignage de Suétone, notamment, qui, bien que d'une manière indirecte, nous permet d'atteindre à une conclusion identique. On lit, en effet, dans le récit qu'il donne des événements auxquels je viens de faire allusion, cette notice (confirmée, du reste, par Velleius, avec plus de précision) selon laquelle la soumission définitive des rebelles dalmates et pannoniens aurait eu lieu vers la même époque où, en Germanie, Varus subissait l'effroyable défaite : *sub id fere tempus Quintilius Varus cum tribus legionibus in Germania periit*[1]. Le chapitre immédiatement suivant s'ouvre sur le départ de Tibère pour la frontière menacée (*proximo anno repetita Germania*[2]) et, un peu plus loin, la mention de son retour triomphal est accompagnée d'un autre renseignement chronologique : *a Germania in urbem post biennium regressus triumphum, quem distulerat, egit*[3]... Nous tenons ainsi trois points de repère sûrs, trois dates qui nous permettront de calculer la date du triomphe, qui nous manque. Car, bien que la datation de la victoire d'Arminius n'ait pas été sans soulever des discussions assez vives jusqu'au tout dernier temps, il semble désormais établi avec toutes les chances de probabilité qu'elle est du commencement de l'automne 9 ap. J.-C.[4]. Le *proximus annus* dont parle Suétone indiquerait dès lors

1. *Tib.*, 17, 1. — Vell., II, 117, 1 : « Tantum quod ultimam inposuerat Pannonico ac Dalmatico bello Caesar manum, cum *intra quinque consummati tanti operis dies* funestae ex Germania epistulae caesi Vari trucidatarumque legionum trium totidemque alarum et sex cohortium... » (suit une lacune). Cf. Dion, LVI, 18.

2. *Tib.*, 18, 1.

3. *Tib.*, 20.

4. Voir notamment : G. Hertzberg, *Die Feldzüge der Römer in Deutschland unter den Kaisern Augustus u. Tiberius*, Halle, 1872. — A. F. Abraham, *Zur Geschichte der germ. u. pannon. Kriege unter Aug.*, *Jahresber. über die Sophien-Realschule*, Berlin, 1875. — V. Gardthausen, *Das Jahr der Varrusschlacht*, *N. Jbb. f. Phil. u. Paed.*, vol. CXIII, 1876, p. 245-248. — A. Schaefer, *Das Jahr der Varusschlacht*, *ibid.*, p. 248-250. — G. Lüttgert, *Noch einmal das Jahr der Varusschlacht*, *ibid.*, p. 541-544. — Zangemeister, *Zu der Frage nach der Ortlichkeit der Varusschlacht*, *Westd. Ztschr.*, VI, 1887, p. 234-252 ; 335-354. — Mommsen, *Die Ortlichkeit der Varusschlacht*, *Ges. Schriften*, IV, p. 200-246. — Id., *Röm. Gesch.*, V, 1885, p. 43, note 1. — A. Deppe, *Der Tag der Varusschlacht*, *Rhein. Jb.*, 1889, p. 53-59 ; Id. *Westd. Ztschr.*, XI, 1892, p. 33-39. — P. Höfer, *Die Varusschlacht*, *ihr Verlauf und ihr Schauplatz*, Leipzig, 1888. — O. Hirschfeld, *Zur Geschichte des pann.-*

le printemps ou le commencement de l'été 10, et le *biennium* révolu[1], écoulé jusqu'au retour de Tibère à Rome, nous mènerait jusqu'à l'été de l'an 12. Rien ne s'oppose, par conséquent, à ce que son triomphe ait eu lieu pendant l'automne de cette même année, le 23 octobre exactement; et la concordance sur ce point de Velleius et de Suétone, ainsi que des autres sources à notre disposition[2], est faite pour enlever notre dernière hésitation.

S'il en est ainsi, toutefois, il est à peine nécessaire d'ajouter que le lien hypothétique qui rattachait à cet événement la consécration de l'*ara numinis Augusti* semble définitivement brisé[3]. On ne peut sérieusement continuer à voir un rapport de cause à effet entre deux événements distants de quelques mois et, d'autre part, pour autant qu'il faille reconnaître dans l'acte pieux de Tibère la conséquence d'un succès militaire reporté sous les auspices d'Auguste[4], il est évident qu'on doit chercher ce succès dans la notice mutilée du 16 janvier[5].

Cette fois encore, les informations ne nous font pas défaut. Le

dalmat. Krieges, *Hermes*, XXV, 1890, p. 351-362. — Edm. Meyer, *Unters. über die Schlacht im Teutob. Walde*, 1893. — P. von Rohden in *R.-E.* s. v. *Arminius*, vol. II, col. 1194. — Gardthausen, *Aug. u. seine Zeit*, II, 3, p. 815-818. — Oldfather et Canter, *The defeat of Varus and the German frontier policy of Augustus*, *Univ. of Illinois Stud.*, IV, 2, 1915. — Kornemann, *P. Quintilius Varus*, *N. Jbb. f. kl. Altert.*, 1922, p. 42-62. — Dessau, *op. cit.*, I, p. 445. — T. Rice Holmes, *op. cit.*, p. 174-176.

1. Sur le sens attribué par Suétone au mot *biennium* dans le passage reproduit plus haut, cf. *Tit.*, 11 : « Excessit... post biennium ac menses duos diesque XX quam successerat patri... »

2. Ovide notamment. Bien que la chronologie des *Pontiques* ait besoin d'être réexaminée à la lumière des précisions fournies par le plus récent fragment des *Fastes Prénestins* — ce que je me propose de faire ailleurs prochainement — il est facile de se rendre compte que l'épître II, 1, contenant la description du triomphe de Tibère et suivant de près deux indications chronologiques explicites (« Hic me... quarta fatigat hiemps », *Ex Ponto*, I, 2, 28; « Ut careo vobis... quattuor autumnos Pleias orta facit », *Ex Ponto*, I, 8, 27-28), ne peut guère dater que de l'hiver 12-13 ap. J.-C. Cf. Joannes Masson in P. Ovidii Nasonis, *Opera*, éd. P. Burmann, t. IV (Amstelodami, 1727), p. 103; Henry Fynes Clinton, *Fasti Hellenici*, p. 279.

3. C'est ce dont ne semble pas s'être aperçue Mlle Lily Ross Taylor, qui, dans un livre récent, déjà cité, tout en connaissant le changement produit dans la chronologie des gestes de Tibère par la découverte du dernier fragment des *Fastes Prénestins*, n'en date pas moins la consécration de l'autel qui nous intéresse : « ... soon after his triumph » (*The divinity of the Roman Emperor*, p. 227; cf. p. 193, n. 25).

4. Cf. J. Gagé, *La Victoria Augusti et les auspices de Tibère*, p. 31; Id., *Divus Augustus*, p. 14-15; Id., *La Victoire d'Auguste*, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XLIX, 1932, p. 89-90.

5. J'ai exprimé brièvement cette idée dans un compte-rendu du livre de Mlle Taylor. Voir *Revue des Études latines*, t. X, 1932, p. 510, n. 1.

même Suétone nous a conservé le souvenir d'un événement qui pourrait avoir quelque rapport avec le texte des *Fastes;* et, déjà, lors de la publication du dernier fragment, Marucchi envisageait cette relation comme certaine[1].

Je veux parler du passage de la vie de Tibère dans lequel, après avoir rappelé l'enthousiasme suscité à Rome par la soumission des rebelles illyriens et les honneurs inaccoutumés décrétés en cette occasion à leur vainqueur, le biographe poursuit : ... *triumphum ipse distulit maesta civitate clade Variana; nihilo minus urbem praetextatus et laurea coronatus intravit positumque in Saeptis tribunal senatu astante conscendit ac medius inter duos consules cum Augusto simul sedit; unde populo consalutato circum templa deductus est*[2].

L'exactitude d'une partie au moins des affirmations de Suétone, celle relative à l'ajournement du triomphe, semble hors de doute : elle est tout à fait conforme à la nature de Tibère et, du reste, pleinement confirmée par Velleius[3]. L'entrée solennelle dont il offre la description peut donc avoir eu lieu réellement et le rapprochement proposé par Marucchi sembler plausible, s'il n'y avait, entre cet événement et la circonstance dans laquelle le biographe le situe, des invraisemblances assez fortes.

Il me paraît difficile à admettre, par exemple, que les considérations qui ont décidé Tibère à différer son triomphe ne l'aient pas empêché également de rentrer à Rome avec un éclat exceptionnel; et j'estime encore moins possible qu'Auguste, dont les historiens sont unanimes à relever la douleur causée par la perte des légions de Varus, ait, peu de temps après, consenti à paraître en public dans les conditions décrites par Suétone[4].

Serait-on tenté de le croire, d'ailleurs, qu'on se heurterait immédiatement à des difficultés chronologiques insurmontables. Et,

1. *Not. Scavi*, t. XVIII, 1921, p. 283; *Diss. Pont. Accad. Rom. di Arch.*, série II, t. XV, 1921, p. 321.

2. Suét., *Tib.*, 17, 2.

3. Vell., II, 121, 2 : « ... in urbem reversus iam pridem debitum, sed continuatione bellorum dilatum ex Pannoniis Dalmatisque egit triumphum. » — Dion, LVI, 18, 1. Sur les circonstances de l'ajournement, voir plus haut, p. 5 et suiv.

4. Suét. Aug., 23, 2, rapporte à ce sujet : « ... adeo denique consternatum ferunt, ut per continuos menses barba capilloque summisso caput interdum foribus illideret vociferans : Quintili Vare, legiones redde! diemque cladis quotannis maestum habuerit ac lugubrem. » Et Dion, LVI, 24, 1, ajoute : τότε μὲν ταῦτ' ἔπραξε, καὶ οὔτ' ἄλλο τι τῶν νομιζομένων ἐγένετο οὔθ' αἱ πανηγύρεις ἑωρτάσθησαν...

d'abord, à celle d'expliquer d'une manière convenable le grand intervalle qui sépare, dans cette hypothèse, la fin de la campagne dalmate et l'entrée supposée de Tibère à Rome. En assignant, comme il est généralement admis, la défaite de Varus à la fin septembre de l'an 9 et en tenant compte de sa presque-simultanéité avec la victoire décisive de Tibère sur les Dalmates[1], il reste à établir l'emploi du temps du prince à partir de ce moment jusqu'au 16 janvier de l'année suivante. Question à laquelle ni Marucchi, ni Wissova, qui avait adopté ses conclusions[2], n'ont pas cru devoir accorder leur attention, mais qui néanmoins exige une réponse précise, puisque nous savons de source certaine qu'aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la catastrophe de Teutoburg Tibère s'est empressé de rejoindre Auguste (*his auditis revolat ad patrem Caesar*, écrit Velleius[3]), et puisque, aussi bien, nous ne pouvons guère supposer qu'après avoir passé à Rome plusieurs mois il en soit sorti pour y faire une rentrée solennelle!

Nous touchons ici à un problème particulièrement délicat, qu'il est de règle aujourd'hui d'esquiver, après lui avoir consacré jadis des discussions passionnées. J'entends la question de savoir si dans les derniers mois de l'an 9 Tibère s'est hâté de faire une première apparition sur le Rhin, ou s'il a attendu pour cela le printemps de l'an 10. Les textes ne sont pas clairs à cet égard[4], et les historiens en ont profité pour soutenir les deux alternatives éga-

1. Vell., II, 115, 4 : « Illa aestas maximi belli consummavit effectus : quippe Perustae ac Desitiates Dalmatae situ locorum ac montium, ingeniorum ferocia, mira etiam pugnandi scientia et praecipue augustiis saltuum paene inexpugnabiles, non iam ductu, sed manibus atque armis ipsius Caesaris tum demum pacati sunt, cum paene funditus eversi forent. » Cf. Dion, LVI, 16-17. — Pendant longtemps on a cru que la notice des *Fasti Antiates* à la date du 3 août : « Ti. Aug(ustus) in [Il]-lyrico vic(it) » (*C. I. L.*, I², p. 248), se rapportait à cette victoire; ce qui, en fixant d'une manière précise la fin de la guerre d'Illyrie, rendait également possible la datation de la défaite de Teutoburg (ainsi encore Mommsen, *Die Ortlichkeit der Varusschlacht* — *Ges. Schriften*, IV, p. 204, n. 1). Depuis, Hischfeld ayant démontré que l'indication en question concerne la capitulation des Pannoniens sur les bords de la rivière Bathinus, au cours de la campagne de l'an 8 ap. J.-C. (*Zur Gesch. des pann.-dalmat. Krieges*, *Hermes*, XXV, 1890, p. 351 et suiv. Cf. R. Rau, *Zur Gesch. des pann.-dalmat. Krieges*, *Klio*, XIX, 1925, p. 330-335), il a bien fallu renoncer à en tirer le renseignement dont nous avions besoin. On risque à peine de se tromper, cependant, en admettant que la victoire de l'an 9 — celle qui mit fin à la guerre — a dû avoir lieu vers la même époque de l'année que la victoire précédente. Cf. Mommsen, *C. I. L.*, I², p. 323-324.

2. *Neue Bruchstücke des röm. Festkalenders*, *Hermes*, LVIII, 1923, p. 372-378.

3. II, 120, 1.

4. Vell., II, 120. — Suét., *Tib.*, 17-18. — Dion, LVI, 18 et suiv.

lement[1]. Si, néanmoins, je crois devoir m'y attarder encore, c'est qu'une conclusion plausible sur ce point ne saurait manquer, à mon avis, d'éclaircir sensiblement le problème qui nous intéresse.

A quoi donc Tibère aurait-il employé son temps pendant les trois ou quatre mois qui séparent la date probable de sa victoire dalmate et celle de son entrée supposée à Rome? Malgré le silence de Suétone, malgré le vague de Velleius, malgré une fâcheuse lacune dans le texte de Dion, je ne pense pas qu'on puisse hésiter : il s'est hâté de courir à la frontière menacée, d'y porter des secours, d'y relever le courage des troupes. La phrase où Dion nous a rapporté les mesures prises par Auguste dans cette circonstance : ἀποκληρώσας δὲ ἔκ τε τῶν ἐστρατευμένων ἤδη καὶ ἐκ τῶν ἐξελευθέρων ὅσους ἠδυνήθη, κατέλεξε, καὶ εὐθὺς σπουδῇ μετὰ τοῦ Τιβερίου ἐς τὴν Γερμανίαν ἔπεμψεν... s'accorde difficilement avec un délai de plusieurs mois; et le *mittitur ad Germaniam* du récit de Velleius n'est guère susceptible d'une interprétation différente[2].

Nous avons du reste sur ce point un autre témoignage — de Tacite cette fois — un peu laconique, il faut bien le dire, mais qui, dans le manque d'informations où nous nous débattons, n'en garde pas moins une importance singulière. Je veux parler de cette phrase de la lettre de Tibère à Germanicus, dans le IIe livre des *Annales*, dans laquelle, pour amener le jeune prince à abandonner sa politique guerrière, l'empereur lui rappelle ses propres exploits : *se novies a divo Augusto in Germaniam missum plura consilio quam vi perfecisse*[3]. La lecture en est certaine et, quoi que l'on puisse penser de l'authenticité de la lettre, on peut, je crois, considérer l'indication comme exacte : Tibère aurait donc fait neuf campagnes en Germanie — chacune d'elles constituant, dans son opinion, une mission spéciale.

Or, il se trouve que nos informations sur ce point confirment assez bien les dires de Tacite — à une unité près. Nous sommes plus ou moins bien renseignés sur *huit* campagnes du prince (an-

1. Pour la première hypothèse, voir K. Schrader, *Noch einmal das Jahr der Varusschlacht, N. Jbb. f. Phil. u. Paed.*, CXIII, 1876, p. 545; Id., *Das Datum des pannon. Triumphes des Tiberius, Ibid.*, CXXXIX, 1889, p. 226, n. 20. Pour la seconde, Gardthausen, *Augustus. u. seine Zeit.*, t. I, 3, p. 1222; Fitzler-Seeck in *R.-E.* s. v., *Iulius* (*Augustus*), vol. X, col. 378; Gelzer, *Ibid.*, s. v., *Iulius* (*Tiberius*), vol. X, col. 494. — Mommsen, *Röm. Gesch.*, t. V, p. 44, et Dessau, *Gesch. der röm. Kaiserzeit*, t. I, p. 448 (cf. p. 476), évitent toute précision à ce propos.

2. Dion, LVI, 23, 3; Vell., II, 120, 1.

3. Tac., *Ann.*, II, 26.

nées 8 et 7 av. J.-C.; 4, 5, 6, 10, 11 et 12 ap. J.-C.[1]), ce qui fait que, pour mettre d'accord l'affirmation de Tacite et les sources ordinaires pour cette période, des savants très estimables ont dû ajouter à la liste des expéditions militaires le voyage — on serait tenté de dire : privé — accompli par Tibère en l'an 9 avant notre ère, à l'occasion de l'accident et de la mort de son frère Drusus. La seule lecture de la phrase que je viens de reproduire aurait dû les avertir cependant que, dans l'esprit de la lettre de Tibère, il n'y peut être question que de missions guerrières : ce que le voyage occasionnel de l'an 9 av. J.-C. ne pouvait être, et ce que les circonstances dans lesquelles il fut accompli excluent catégoriquement[2]. L'idée d'une campagne en l'an 9 ap. J.-C. se présente dès lors comme l'unique solution d'un désaccord sans cela inexplicable, et, à cette fin, je crois avoir fourni tous les arguments que l'état actuel de la documentation nous permet d'invoquer.

Ceci dit, je n'ignore nullement les objections que de longue date on n'a pas manqué de présenter contre cette hypothèse[3]. Ni la prétendue impossibilité matérielle où Tibère se serait trouvé de faire un si long voyage en un si bref délai cependant, ni la nécessité d'admettre qu'il a dû être de retour à Rome avant le 16 janvier 10, date à laquelle les *Fastes Prénestins* mentionnent la consécration du temple de la Concorde restauré à ses frais[4], ne

1. Voir les références chez K. Schrader, *Zu Tacitus Annalen* [II, 26], *N. Jbb. f. Phil. u. Paed.*, CXXXV, 1887, p. 863 et suiv.

2. Le récit le plus circonstancié est celui de Val. Max., V, 5, 3 : « ... tantum enim amorem princeps parensque noster insitum animo fratris Drusi habuit, ut cum Ticini, quo victor hostium ad conplectendos parentes venerat, gravi illum et periculosa valitudine in Germania fluctuare cognosset, protinus inde metu attonitus erumperet. iter quoque quam rapidum et praeceps velut uno spiritu corripuerit eo patet, quod Alpes Rhenumque transgressus die ac nocte mutato subinde equo CC milia passuum per modo devictam barbariam Namantabagio duce solo comite contentus evasit. » Auquel il faut ajouter Suétone, *Tib.*, 7, 3 : « Drusum fratrem in Germania amisit, cuius corpus pedibus tote itinere praegrediens Romam usque peruexit. » Cf. également Dion, LV, 2 et Plin., *N. H.*, VII, 84.

3. Cf. notamment Gardthausen, *Aug. u. seine Zeit*, II, 3, p. 827-828.

4. *C. I. L.*, I², p. 231 : « Concordiae Au[g(ustae) aedis dedicat]a est P. Dolabella C. Silano co[s]. » Le même jour est donné par le calendrier récemment trouvé à Veroli. Cf. Carcopino, *C.-R. Ac. Inscr.*, 1923, p. 65. — La tentative de Gardthausen (*Augustus u. seine Zeit*, II, 3, p. 833-834) de reporter la consécration du temple de la Concorde au 16 janvier 13 ap. J.-C., en dépit du texte explicite des *Fastes Prénestins*, n'a convaincu personne. Cf. Aust., s. v. *Concordia* in *R.-E.*, vol. IV, col. 832-833; Platner-Ashby, *A topographical Dictionary of Ancient Rome*, Oxford, 1929, p. 139; Shipley, *Chronology...*, p. 39, n. 6.

Pour ce qui concerne la restauration de Tibère, voir, outre les études que je viens de citer : T. Frank, *Roman buildings of the Republic* (*Papers and monographs*

peuvent prévaloir contre l'enchaînement logique des faits que j'ai présentés. Une telle prouesse n'a rien d'extraordinaire de la part d'un homme dont l'endurance physique faisait l'émerveillement de son temps[1], et les trois mois qui séparent la date probable où il aura appris la nouvelle de la défaite du jour de la consécration du temple suffisaient à l'accomplissement d'une mission aussi limitée que la sienne[2].

Plutôt que ces observations sans portée, c'est une question différente qui devrait retenir notre attention à ce point de la démonstration. Si, comme j'ai essayé de le prouver dans les pages qui précèdent, on peut considérer comme certain que l'entrée solennelle mentionnée par Suétone à l'occasion du retour de Tibère de la campagne dalmate n'a pu avoir lieu au moment indiqué par le biographe, n'est-il pas permis de penser qu'elle puisse dater de trois mois plus tard, plus précisément du jour de la rentrée du prince dans la Capitale, au bout de cette randonnée rhénane dont je viens d'exposer les circonstances exceptionnelles? Elle aurait précédé de quelques heures la consécration du temple de la Concorde, et la date commune des deux événements — 16 janvier 10 — nous autoriserait dans ce cas à assigner la dédicace de l'autel mystérieux au lendemain de cette journée mémorable[3]. Le petit

of the Amer. Acad. in Rome, III), Rome, 1924, p. 47-49; H. F. Rebert et H. Marceau, *The Temple of Concord in the Roman Forum*, *Memoirs of the Amer. Acad. in Rome*, V, 1925, p. 53-77; Viedebant in *R.-E.* s. v. *Forum Romanum* (*Bauten*), Suppbd. IV, col. 492-494.

1. Voir plus haut, p. 12, n. 2.

2. Tout ce que nous connaissons des conditions de locomotion sous l'Empire, spécialement en ce qui concerne les relations avec la frontière germanique, confirme pleinement cette assertion. Cf. les exemples cités par W. Riepl, *Das Nachrichtenwesen des Altertums*, Leipzig-Berlin, 1913, p. 222 et suiv.

Sur le temps nécessaire pour le parcours de l'Illyrie, où Tibère se trouvait au moment de la défaite de Varus, à Rome, où il s'est empressé de rejoindre Auguste immédiatement après en avoir reçu la nouvelle, un passage de Velleius — à propos de la révolte dalmato-pannonienne — peut fournir quelque lumière : « Audita in senatu vox principis, decimo die, ni caveretur, posse hostem in urbis Romae venire conspectum » (II, 111, 1).

3. On risquerait sans doute de se tromper en considérant la date du 16 janvier comme accidentelle ou simplement imposée par les circonstances. C'était — il ne faut pas l'oublier — le jour où Octavien était devenu *Augustus* (*C. I. L.*, I², p. 229 et 231; cf. Mommsen, *ibid.*, p. 307-308; *Mon. Ancyr.*, 6, 14; Censorin, *De die nat.*, 21, 8; Vell., II, 91), et tout ce que nous savons de son attachement aux dates heureuses de sa vie (Suét., *Aug.*, 31, 2, cf. 92, 2) nous porte à croire qu'il a dû y entrer de la délibération dans le choix de ce jour pour la célébration d'événements aussi solennels que le retour de Tibère d'une campagne victorieuse et la consécration d'un temple dédié précisément à la Concordia *Augusta*.

problème chronologique que nous nous sommes posé au début de cette étude serait ainsi résolu et, sur un point au moins, l'histoire de Tibère gagnerait une précision nouvelle.

Malgré tout ce que cette hypothèse pourrait avoir de tentant, malgré son apparente vraisemblance, une fois de plus, je ne pense pas que les choses se soient passées ainsi. Le concours de circonstances qui aurait préparé le triple événement semble, à bien considérer les faits, par trop favorable; il n'aurait pas manqué d'être relevé par les sources, ne fût-ce que par une allusion, et de cela il n'y a dans nos auteurs aucune trace. Bien plus, s'il est indiscutable que dans l'opinion de Suétone l'entrée solennelle dont il offre la description reste liée aux succès illyriens de Tibère, il est tout aussi certain que dans les vers où le poète des *Fastes* a rappelé la consécration du temple de la Concorde il n'est question que des exploits germaniques du prince :

Causa recens melior : passos Germania crines
  Porrigit auspiciis, dux venerande, tuis.
Inde triumphatae libasti munera gentis,
  Templaque fecisti, quam colis ipse, deae[1]...

Le son différent de leurs témoignages suffirait déjà à nous persuader qu'ils ne peuvent concerner le même événement; et il y a encore Dion.

On trouve, en effet, dans les premières lignes de son LVIe livre — événement initial d'une année riche en événements de toute sorte — la mention d'une rentrée de Tibère à Rome, pendant un répit de la guerre pannonienne, peu après le commencement de l'an 9 ap. J.-C. Les derniers chapitres du livre LV, défigurés par une lacune qui a enlevé à notre manuscrit quatre feuillets des plus intéressants, semblent avoir raconté les péripéties guerrières de l'année 8, combats acharnés qui devaient être couronnés par la capitulation des rebelles sur les bords du fleuve Bathinus, décrite par Velleius dans une page aussi rapide que saisissante[2]. L'hiver qui suivit cette victoire, la province paraissant pacifiée, Tibère pouvait penser à rentrer à Rome, où, plus d'une fois, Auguste

1. Ov., *Fast.*, I, v. 645 et suiv. (Frazer).
2. Vell., II, 114, 4. — Sur l'importance de cette victoire, voir Hirschfeld, art. cité plus haut, p. 446, n. 1.

l'avait invité à venir prendre du repos[1]. C'est à ce point de son récit — tout au début de l'an 9 — que Dion écrit alors ce qui suit : ... καὶ ταῦτα μὲν ἄλλοι καθῆρουν, ὁ δὲ δὴ Τιβέριος ἐς τὴν Ῥώμην, μετὰ τὸν χειμῶνα ἐν ᾧ Κύιντος Σουλπίκιος καὶ Γάιος Σαβῖνος ὑπάτευσαν, ἀνεκομίσθη· καί αὐτῷ και ὁ Αὔγουστος ἐς τὸ προάστειον ἀπαντήσας ἦλθέ τε μετ' αὐτοῦ ἐς τὰ Σέπτα, κἀνταῦθα ἀπὸ βήματος τὸν δῆμον ἠσπάσατο, καὶ μετὰ τοῦτο τά τε ἄλλα τα προσήκοντα ἐπὶ τοῖς τοιούτοις ἐποίησε καὶ θέας ἐπινικίους δὶα τῶν ὑπάτων[2].

Le grand intérêt de ce passage ne saurait échapper à personne. Et d'abord sa parfaite concordance — pour l'essentiel — avec la description de Suétone, reproduite par moi à son temps[3], de cette entrée de Tibère à Rome, destinée à remplacer le triomphe ajourné dans les conditions bien connues. Dans les deux textes, il est question d'un retour du prince de la guerre d'Illyrie; dans les deux textes, Auguste et les consuls s'en vont attendre le vainqueur au Champ de Mars et la solennité a lieu dans les *Saepta*[4]; enfin, dans les deux textes, les moments principaux de la cérémonie sont la salutation du peuple du haut d'une estrade érigée à cette fin et les actions de grâce dans les sanctuaires de la Capitale.

En face de ces indiscutables points communs — une seule différence. C'est que Dion situe l'événement, avec précision, dans les premiers jours du consulat de Q. Sulpicius Camerinus et de C. Poppaeus Sabinus, soit l'an 9 ap. J.-C., tandis que Suétone le place approximativement vers la fin de la même année, durant les mois de deuil causé par la perte des légions de l'armée germanique.

La question qui se pose dès lors pour quiconque a suivi les phases successives du problème, c'est de savoir si les deux notices concernent, ou non, le même événement; ensuite, le cas échéant, si c'est Dion qui nous a conservé sa date exacte, ou bien Suétone.

1. Suét., *Tib.*, 16, 2 : « ... quamquam saepius reuocaretur, tamen perseuerauit, metuens ne uicinus et praeualens hostis instaret ultro cedentibus. »
2. Dion, LVI, 1, 1.
3. Voir plus haut, p. 445.
4. Cf. Platner-Ashby, *A topographical Dictionary of Ancient Rome...*, p. 460; Rosenberg s. v. *Saepta* in *R.-E.*, Zweite Reihe, vol. I, col. 1726. — A noter, cependant, que ces auteurs citent Dion et Suétone, à propos de la réception de Tibère, sans se douter qu'il y ait de contradiction entre eux quant à la date de l'événement.

Sur un, au moins, de ces deux points, nous savons déjà à quoi nous en tenir. J'ai essayé de montrer, plus haut, l'impossibilité qu'il y a d'accepter la chronologie de Suétone, impossibilité que des preuves manifestes de la connaissance imparfaite qu'il avait de cette période ne font qu'accroître[1]. Et j'ai noté, par contre, combien l'information de Dion se recommandait par son souci d'exactitude[2]. J'ajouterai qu'un autre détail fourni par l'historien grec, à savoir la mention des fêtes organisées en cette circonstance, pendant lesquelles une manifestation des chevaliers aurait inspiré à Auguste l'idée de la loi Pappia-Poppaea, promulguée quelques mois plus tard, semble confirmer ses dires[3]; et que la parfaite concordance de son indication — μετὰ τὸν χειμῶνα — avec la date des *Fastes* — 16 janvier — suffit, à mon avis, pour emporter la conviction.

D'ici à supposer que les deux historiens n'ont eu en vue qu'un seul et même événement, la distance est petite. Et je la franchirai en soutenant que seule une inadvertance de la part des critiques a pu laisser croire pendant si longtemps que Tibère aurait fait, au cours de l'année 9 et à quelques mois de distance, deux entrées à Rome, également pompeuses et également solennelles. En plaçant ce qu'il considérait comme un succédané du triomphe pannonien ajourné immédiatement après la défaite de Varus, Suétone a été victime de la même erreur qui l'a fait dater la consécration des temples restaurés par le prince du jour de son triomphe[4] : apparemment parce que cet ordre chronologique lui

1. Il n'est pas sans intérêt de signaler, par exemple, que les consécrations des temples des Dioscures et de la Concorde, mises par Suétone en relation avec le triomphe pannonien de Tibère (*Tib.*, 20), datent, selon des attestations qui ne souffrent point de discussion, la première de l'an 6 et la seconde de l'an 10 ap. J.-C. Cf. Dion, LVI, 27, 4; Ov., *Fast.*, I, 705-708. — Dion, LVI, 24; *C. I. L.*, I², p. 231.

2. A cet égard, la concordance de Dion et des *Fastes Prénestins* sur la date de la consécration du temple de la Concorde est significative. Voir la note précédente.

3. Dion, LVI, 1, 2 : ἐπειδή τε οἱ ἱππῆς πολλῇ ἐν αὐταῖς σπουδῇ τὸν νόμον τὸν περὶ τῶν μήτε γαμούντων μήτε τεκνούντων καταλυθῆναι ἠξίουν, ἤθροισεν ἐς τὴν ἀγορὰν χωρὶς μὲν τοὺς ἀγύνους σφῶν, χωρὶς δὲ τοὺς γεγαμηκότας ἢ καὶ τέκνα ἔχοντας, καὶ ἰδὼν πολὺ τούτους ἐκείνων ἐλάττους ἤλγησε τε καὶ διελέξατο αὐτοῖς τοιάδε. — De même, Isid., *Etymol.*, V, 15 (Lindsay). Cf. Karlowa, *Röm. Rechtgeschichte*, I (1885), p. 616 et suiv.; E. Weiss, s. v. *leges Juliae* in *R.-E.*, vol. XII, col. 2363, et surtout P. Jörs, *Die Ehegesetze des Augustus* in *Festschrift Th. Mommsen... überreicht*, Marburg, 1893, p. 52-53.

4. Voir *supra*, n. 1.

paraissait tout naturel. La connaissance vague qu'il avait de la guerre illyrienne ne pouvait que favoriser cette confusion; et la manière résumée dont il en parle — la parachever.

Du moins, son laconisme ne l'a-t-il pas empêché de fixer de cette entrée un détail que le récit plus circonstancié de Dion a omis de nous transmettre. L'indication selon laquelle Tibère se serait montré en ce jour *praetextatus et laurea coronatus* est, en vérité, des plus précieuses. Non seulement elle nous aide à déterminer le caractère de la cérémonie — qui ne peut guère avoir été une *ovatio* ou un « piccolo trionfo », comme le pensait Marucchi[1], mais une distinction d'un genre spécial, comme l'a judicieusement remarqué Wissowa[2] — mais aussi, et surtout, elle nous permet de comprendre la notice du 16 janvier des *Fastes Prénestins*.

La ligne où Foggini avait cru déchiffrer jadis le souvenir du triomphe pannonien de Tibère, et que Marucchi pour la première fois a eu le mérite de mettre en relation avec l'événement dont il vient d'être question, requiert, cela va de soi, une restitution nouvelle. Mais celle-ci aurait pu être fantaisiste, que personne n'en

1. *Di un nuovo frammento del Calendario prenestino di Verrio Flacco*, *Diss. Pont. Accad. Rom. di Arch.*, série II, t. XV, 1921, p. 321 : « Celebro adunque allora Tiberio il piccolo trionfo, cioè la così detta *ovatio*, e questo è senza dubbio il trionfo registrato da Verrio Flacco alla data del 16 gennaio, insieme al ricordo della dedica del tempio della Concordia nell'anno 763 di Roma, e no già il trionfo solenne, comme credè il Foggini e come ammisè anche il Mommsen. »

2. *Hermes*, LVIII, 1923, p. 377. — Une véritable *ovatio* n'aurait pas manqué d'être enregistrée comme telle dans la liste des triomphes de Tibère dressée par Velleius, II, 122, 1. D'autre part, dans cette hypothèse, le prince aurait dû porter non pas une couronne de laurier, comme nous renseigne Suétone, mais, comme c'était l'usage en une telle occasion, une couronne de myrte (Plut., *Marcell.*, 22; Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, V, 6, 20) ou d'olivier (Plin., *N. H.*, XV, 19). Cf. Cagnat in *Dict. des antiquités* de Daremberg-Saglio, s. v. *triumphus*, vol. V, p. 488 et suiv. — Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, I, p. 426-427. — Pais, *Fasti triumphales...*, I, p. LXVI et suiv. — Noack, *Triumph und Triumphbogen*, *Vorträge der Bibliothek Warburg 1925-1926*, Leipzig, 1928, p. 147 et suiv.

La faveur consentie par le Sénat à Crassus, à l'occasion de son ovation sur Spartacus, en l'autorisant par un sénatus-consulte spécial *ut lauro, non murto, coronaretur* (A. Gell., *Noct. Att.*, V, 6, 23; cf. Gelzer in *R.-E.*, s. v. *Licinius* (*Crassus*), vol. XIII, col. 307), a eu aux yeux des Romains un caractère tellement exceptionnel que, même s'il se fut agi, lors de la cérémonie du 16 janvier 9, d'un véritable « petit triomphe », des traditionnalistes aussi convaincus comme l'étaient Auguste et Tibère se seraient gardé d'en suivre l'exemple. Je dois le rappel de l'*ovatio* insolite de Crassus à mon maître, M. Jérôme Carcopino, qui a bien voulu prendre la peine de lire les épreuves de cet article, et à qui je suis heureux d'exprimer ici mes plus vifs remercîments.

aurait rien su. Et c'est l'indication de Suétone seule, qui permet d'entrevoir le trait essentiel d'une information dont, à titre d'exemple, on pourrait reconstituer la teneur comme il suit : *Ti. Caesar ex Pa*[*nnonia laureatus urbem intr*]*avit :* à savoir, le participe *laureatus* qui, en précisant la tenue du héros de la journée, achève de la caractériser[1].

Il achève aussi d'éclaicir le problème intéressant qu'à peine posé, nous avons été obligés de laisser de côté, tout le long d'une interminable digression. Du laurier qui ceignait le front du vainqueur pendant ce jour mémorable à la consécration de l'*ara numinis Augusti*, vingt-quatre heures plus tard, le lien n'est pas seu-

1. Ainsi Wissowa, *loc. cit.*, p. 377. — Cette lecture ne satisfait pas M. Rau, qui propose plutôt : *Ti. Caesar ex Pa*[*nnonia imp*(*erator*) *rediens urbem intr*]*avit* (*loc. cit.*, p. 346). Ni l'un ni l'autre, cependant, de ces deux savants ne semble pas avoir examiné l'inscription de près. Car leurs restitutions comptent, pour la partie perdue, respectivement vingt-quatre et vingt-cinq lettres, tandis que la longueur de la lacune, comparée à l'écriture identique de la ligne immédiatement supérieure, ne saurait en compter plus de vingt. Toute tentative de restitution devant se circonscrire dans ces limites, celles que je viens de reproduire exigeraient naturellement à être resserrées. (Peut-être devrait-on amender celle de Wissowa, que j'estime la plus vraisemblable, en : *Ti. Caesar ex Pa*[*nn*(*onia*) *laureatus urbem intr*]*avit* — qui serait parfaitement acceptable, ou en : *Ti. Caesar ex Pa*[*nnonia laur*(*eatus*) *urbem intr*]*avit* — qui pourrait être également possible, bien que, à en croire M. Cagnat, l'abréviation *laur.* ne soit pas usuelle avec ce sens : *Cours d'épigraphie*[4], p. 440.)

Toujours dans cet ordre d'idées, on pourrait se demander si la manière dont se succèdent les deux dernières notices rapportées par les *Fastes* à la date du 16 janvier n'est pas de nature à contredire les conclusions auxquelles j'ai cru devoir m'arrêter quant à la date des événements qu'elles concernent. Autrement dit, si la mention de la consécration du temple de la Concorde (en l'an 10 ap. J.-C.) *précédant* celle de l'entrée solennelle de Tibère à Rome, assignée par moi à l'an 9 ap. J.-C., n'impliquerait pas nécessairement une datation plus récente pour ce dernier événement ? A quoi il faut répondre d'abord que les deux lignes, gravées de la même écriture et probablement par la même main (l'examen de l'inscription ne laisse subsister sur ce point aucun doute), ne font pas partie de la rédaction primitive des *Fastes*, à laquelle seule remonte l'information contenue dans la première ligne : *Imp. Caesar*, etc... (cf. Mommsen, *C. I. L.*, I[2], p. 206); ensuite, qu'étant obligés de postuler, pour les expliquer (et pour expliquer également les nombreuses informations concernant des événements plus ou moins importants de la vie de Tibère), une addition postérieure (apparemment du règne de ce prince et peut-être non sans rapport avec la faveur constante témoignée par lui aux habitants de Préneste, à en croire Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XVI, 13, 5; cf. Em. Fernique, *Étude sur Préneste, ville du Latium, Bibl. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome*, f. XVII, Paris, 1880, p. 63-64; Ralph Van Deman Magoffin, *A study on the topography and municipal history of Praeneste, Johns Hopkins Univ. Studies in histor. and polit. science*, series XXVI, n°s 9-10, Baltimore, 1908, p. 74-76), il n'est que naturel de supposer que, des deux notices, la première ait été gravée celle dont l'importance et le caractère officiel étaient exprimés par sa datation (voir Rau, *op. cit.*, p. 346).

lement chronologique. Comme la prosternation du prince aux pieds de l'empereur, le jour de son triomphe pannonien, en une scène dont Suétone nous a laissé la description et le Camée de Vienne a perpétué l'image[1], comme toutes les manifestations de piété que, jusqu'à la fin de sa vie, Tibère n'a cessé de prodiguer à Auguste, l'autel dédié à la divinité tutélaire de celui de qui le pouvoir bénéfique assurait également la prospérité paisible et les succès guerriers exprime un aspect frappant de cette théologie de la Victoire impériale dont M. Gagé s'est fait l'ingénieux exégète[2]. En honorant son père adoptif de la seule manière compatible avec la religion de Rome et son propre caractère — par l'hommage rendu à la souveraineté de son génie — Tibère entendait, sans doute, célébrer sa prééminence politique et familiale, mais aussi, et peut-être plus encore, proclamer publiquement la reconnaissance qu'il devait éprouver à l'égard des auspices qui avaient favorisé ses plus belles victoires.

Le manque d'informations ne nous permet pas d'en dire plus. Nous ne connaissons, malheureusement, ni ce qu'a pu être l'aspect extérieur de l'autel[3], ni son emplacement[4]. A peine si les inscriptions votives des *arae numinis Augusti* de Narbonne et de Forum-Clodi, perpétuant à travers les siècles le souvenir du culte

1. A titre d'information seulement, je dois rappeler l'hypothèse de R. Hartmann, *Zwei Familienbilder des julisch-klaudischen Hauses*, p. 18, selon laquelle la scène représentée par le Camée de Vienne serait précisément l'entrée décrite par Suétone, *Tib.*, 17.

2. Outre les études citées plus haut, voir *La théologie de la Victoire impériale*, *Revue historique*, t. CLXXI, 1933, p. 1-44.

1. Peut-être la ressemblance frappante de plusieurs monuments de ce genre, à peu près de la même époque et inspirés par des formes apparentées de la religion impériale (autel de la *Gens Augusta* de Carthage, autels des *Lares Augusti* conservés aux Offices, au Palais des Conservateurs de Rome, au Vatican) nous autorise-t-elle à supposer que l'autel de Tibère n'a pas dû en différer beaucoup. Cf. L. Poinssot, *L'autel de la Gens Augusta à Carthage — Notes et documents publiés par la Direction des antiquités et arts de Tunisie*, t. X, 1929, p. 36-38.

2. Cf. Platner-Ashby, *op. cit.* s. v. *Augustus, ara*, p. 62. — Plus décidée que nous, Mlle Lily Ross Taylor, *op. cit.*, p. 193, n. 25 (cf. p. 227-228), estime possible de l'identifier avec l'*ara gentis Iuliae*, érigée sur le Capitole à un moment difficile à déterminer et dans des circonstances plutôt obscures (voir Mommsen, *Bull. dell'Ist. di Corr. Arch.*, 1845, p. 123; Platner-Ashby, *op. cit.* s. v. *Gens Iulia, ara*, p. 247; H. Smith, *Journal of Rom. Stud.*, XVI, 1926, p. 100-101). Cependant, la savante américaine elle-même avait jugé autrefois préférable d'assigner à ce dernier monument la date de 12 av. J.-C. (*The mother of the Lares*, *Amer. Journ. of Arch.*, XXIX, 1925, p. 307, n. 2); et l'hypothèse conciliatrice selon laquelle l'*ara numinis Augusti* aurait été bâtie « on the site of a temporary altar which had been in use since 12 B. C. » me semble trop ingénieuse pour être vraie.

qui s'y célébrait, suggèrent à notre esprit une analogie possible; encore, pour pousser plus loin le rapprochement, devrions-nous disposer de plus de points de comparaison que nous n'en avons[1].

Il est toutefois un fait que je ne saurais omettre de relever avant de mettre fin à mon exposé : le renversement produit par la conclusion à laquelle nous nous sommes arrêtés quant à la consécration de l'*ara numinis Augusti* de Rome dans la datation traditionnelle des trois autels de ce genre que le monde romain nous a légués. Avant que la découverte du dernier fragment des *Fastes Prénestins* ne nous ait révélé la date véritable de l'*ara* de Tibère, c'est l'autel de Narbonne, dédié le 22 septembre de l'an 11 ap. J.-C., qu'on tenait pour le plus ancien; ce qui, en attribuant à l'humble cité provinciale l'initiative de cette forme intéressante d'adoration impériale, conférait à ses habitants un honneur qui ne laissait pas de surprendre. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur l'initiative. Mais le geste de Tibère, si réfractaire à tout ce qui aurait conféré à son règne un prestige surnaturel, créant par son exemple la forme la plus familière du culte de l'empereur dans les provinces occidentales, pendant près de trois siècles, n'est pas ce qui fait le moins réfléchir dans cette captivante personnalité[2].

D. M. Pippidi.

1. *C. I. L.*, XII, 4333 (Narbo); XI, 3303 (Forum Clodi). Cf. mon étude déjà citée, *Le numen Augusti*, p. 105 et suiv.

2. Cf. Tac., *Ann.*, IV, 38; Suét., *Tib.*, 26, 1, et surtout ses propres déclarations dans la lettre-réponse aux habitants de Gythion, en Laconie : αὐτὸς δὲ ἀρκοῦμαι ταῖς μετριωτέραις τε καὶ ἀνθρωπείοις...

De la riche littérature suscitée par cette inscription, publiée avec plusieurs autres textes du même endroit, intéressant le culte impérial, par S. B. Kougéas (Ἑλληνικά, I, 1928, p. 7-44, cf. p. 152-157), voir notamment E. Kornemann, *Neue Dokumente zum lakonischen Kaiserkult, Abhdl. d. Schles. Gesell. für vaterl. Kultur*, I (Breslau, 1929); H. Seyrig, *Inscriptions de Gythion, Rev. arch.*, t. XXIX, 1929, p. 84 et suiv.; L. Wenger, *Ztschr. der Savigny-Stiftung f. Rechtsgesch. Röm. Abt.*, 1926, p. 308 et suiv.; L. R. Taylor, *Tiberius' refusal of divine honors, Trans. and Proceedings...*, LX, 1929, p. 87 et suiv.; M. Rostovtzeff, *L'empereur Tibère et le culte impérial, Rev. hist.*, t. CLXIII, 1930, p. 1 et suiv. Cf. aussi Kenneth Scott, *Tiberius' refusal of the title Augustus, Class. Philology*, XXVII, 1932, p. 43-50.

VIII

LA DESTRUCTION D'HISTRIA ET SA RECONSTRUCTION AU IIIe SIÈCLE AP. J.-C.

PAR Sc. LAMBRINO
Professeur à l'Université de Bucarest.

J'ai déjà eu le plaisir d'entretenir les lecteurs de la *Revue des Études latines* des monuments que les fouilles pratiquées à Histria (Roumanie) ont mis au jour[1]. Certains de ces monuments, dont un que j'ai récemment découvert, me permettent aujourd'hui de préciser la date à laquelle la ville a été détruite au IIIe siècle de notre ère et l'époque où elle a pu être reconstruite.

Je pensais alors que la destruction a eu lieu en 238 ap. J.-C. En effet, dans les *Scriptores Historiae Augustae*, il est dit que, sous Maximus et Balbinus, a commencé la guerre des Goths (*Scythicum bellum*) et que Histria a été détruite à cette époque[2]. Comme ces empereurs ont régné vers le milieu de l'année 238[3], la date de l'événement était déterminée avec une rare précision et ainsi elle fut admise par tous les savants qui se sont occupés de la question[4]. Restait à fixer l'époque de la reconstruction. Frappé par la beauté des fortes murailles de la ville qui est sortie des fouilles, Vasile Pârvan a été d'avis qu'elle a été refaite peu de temps après le désastre[5].

Je dois remarquer que Rappaport, tout en mentionnant l'événement de 238, constate que la ville, malgré la destruction dont

1. *Revue des Études latines*, 1931, p. 77-83.

2. *Vita Maximi et Balbini*, 16, 3.

3. Klebs, *Pros. Imp. Rom.*, I, p. 260. Ils ont régné pendant quatre-vingt-dix-neuf jours (Mommsen, *Chron. Minora*, I, 147) : Stein, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, III, col. 1261 (au plus tard, à partir du 21 mai); Rappaport, *Die Einfälle der Goten*, p. 28 (avril-juillet); P. W. Townsend, *Amer. Journ. of Philol.*, 1930, p. 62 et suiv. (du 27 mai au 9 juillet).

4. Rappaport, *ouvr. cité*, p. 28; V. Pârvan, *Histria*, VII (*Anal. Acad. Rom.*, *Mem. Sect. Ist.*, 3e sér., t. II), p. 105 et 132; Id., *Cetatea Tropaeum*, p. 44; Id., *Municipium Aurelium Durostorum* (extrait de la *Riv. di Fil.*, 1924), p. 18; Id., *Dacia*, II (1925), p. 212 et 245; Schönfeld, art. *Goti*, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, Suppl.-Band, III, col. 802.

5. V. Pârvan, *Les commencements de la vie romaine aux bouches du Danube* (en roumain), Bucarest, 1923, p. 76.

parle l'Histoire Auguste, a continué à vivre puisqu'elle frappe monnaie sous Gordien, qui règne de 238 à 244[1]. Il faut ajouter aussi que les fouilles ont mis au jour jusqu'à présent deux dédicaces à Gordien. L'une nous est connue par un fragment qui ne contient que les mots : *Imp(eratori) Cae(sari) M. Antonio Gor-[d]i[ano]*[2]; la qualité de la pierre et de la gravure nous font croire que ce n'est pas la ville d'Histria qui a élevé le monument, mais un *vicus* rural situé sur son territoire. L'autre dédicace est l'œuvre du *vicus Secundini*[3]. En voici le texte : *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Iunoni Regine, c(ives) R(omani) et Lai consistentes vico Secundini posuerunt pro salute Imp(eratoris) M. Antonius Gordianus* (sic !) *cura agentibus mag(istris duobus) Bonoso Bonunis et Iusto Iustini, Pio et Proculo co(n)s(ulibus).*

Elle date de l'année 238, comme l'indiquent les noms des consuls. De toute manière, il nous faut admettre que le règne de Maximus et de Balbinus a passé et que le territoire d'Histria n'a pas souffert des Goths, puisque le *vicus Secundini* a pu se permettre le luxe d'élever un monument au nouvel empereur.

Voici maintenant une nouvelle inscription qui est apparue récemment dans les fouilles et qui nous permettra, avec l'autre, de mieux comprendre la situation d'Histria et celle de la Scythie Mineure pendant les premières invasions des Goths.

Inventaire, n° 93. — Bloc de pierre calcaire. Hauteur : 1m40 ; largeur : 0m57 ; épaisseur : 0m48.

I(*ovi*) O(*ptimo*) M(*aximo*)
ET IVNONI REGINE,
C(*ives*) R(*omani*) ET LAI CONSISTENTES
VICO SECVNDINI POSVER-
5 V(*n*)T PRO SALVTE IMP(*eratoris*) CAI IVLI
MARCI PHILIPPI PII AVG(*usti*)
ET IVLI PHILIPPI, NOB-
ILISSIMI CAESARIS,
CVRA AGENTIBVS M-
10 AGISTRATIS CLAVDI-
VM ANTONINVM ET
COCCEIVM IVSTV-
M PRES-
ENTI ET ALBINO
15 CO(*n*)S(*ulibus*).

1. Rappaport, *ouvr. cité*, p. 28, n. 1 ; cf. Vulič, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, IX, col. 2269.
2. S. Lambrino, *Dacia*, III-IV (1927-1932), p. 409, n° 7.
3. V. Pârvan, *Dacia*, II (1925), p. 246, n° 43.

Je laisse de côté les fautes grammaticales de notre inscription : elles apparaissent souvent dans les inscriptions d'Histria et de la Scythie Mineure[1]. Nous avons là un monument élevé par les Romains et les *Lai*[2] qui habitaient le *vicus Secundini*[3]. Il est dédié à l'empereur Philippe l'Arabe, qui règne de 244 à 249, et à son fils, le César Julius. Leurs noms sont martelés, mais on les lit facilement sur la pierre. La date est précisée par les noms de Praesens et d'Albinus, qui furent consuls en 246. Comme le monument était encastré dans la première assise du mur d'enceinte, au-dessus du soubassement, il s'ensuit que ce mur a été construit *après 246*.

Nous voyons donc le *vicus Secundini*, qui est situé sur le territoire d'Histria, en état d'élever un monument en l'honneur de Gordien en 238 et un autre à Philippe en 246. D'autre part, la ville frappe monnaie sous Gordien et, de plus, la série des monnaies attribuée au règne de cet empereur est relativement riche. Pour cinq années de règne, nous possédons vingt-deux catégories[4], tandis que les treize années de Sévère-Alexandre ne sont représentées que par treize catégories connues[5]. Sous Gordien, Histria

1. On retrouve *cura agentibus* à Histria : V. Pârvan, *Dacia*, II (1925), p. 216 et 247; *Histria*. VII, p. 56. — *Magistratus* remplace *magister* dans : Cagnat, *I. G. R.*, I, n° 596 (μαγίστρατος; Tropaeum Traiani); V. Pârvan, *Anal. Acad. Rom.*, *Mem. Sect. Ist.*, XXXVI (1913-1914), p. 370 (*magistratus vici;* Ulmetum), *Histria*, IV, p. 617 (*curagentibus... magistratis*) et le commentaire, p. 619 et suiv. — Accusatif employé à la place d'un ablatif : V. Pârvan, *Histria*, VII, p. 79, n° 53 : *cura agente Ulpium Ulpianu(m)*; *Dacia*, II (1925), p. 215, n° 18, et p. 241, n° 41 : *pro salutem;* cf. aussi *Histria*, VII, p. 56, n° 46 : *cura agentibus mag(istris) Cla(udio) Gaius.*

2. V. Pârvan, *Dacia*, II (1925), p. 243, a identifié ce peuple avec les Λαιαῖοι de la Péonie (Thuc., II, 96, 3, et 97, 2); la même interprétation a été donnée, peu après, par S. Casson, *Journ. of Roman Studies*, 1927, p. 99 et suiv.; J. Carcopino, *Revue des Études latines*, 1933, p. 25, met les *Lai* en rapport avec les Λάοι celtiques de la vallée du Pô (Polybe, II, 17, 4).

3. Nous possédons jusqu'à présent six monuments que le *vicus Secundini* a élevés en l'honneur des empereurs et que nous avons découverts dans les fouilles d'Histria. Trois sont déjà publiés : V. Pârvan, *Dacia*, II (1925), p. 241, n° 41 (Septime-Sévère); *Histria*, VII, p. 97, n° 61 (Maximin, 237 ap. J.-C.); *Dacia*, II (1925), p. 246 (reproduit plus haut : Gordien, 238 ap. J.-C.). Trois autres sont encore inédits : *Inventaire n° 21* (Septime-Sévère, année 202); *Inventaire n° 22* (Elagabal, année 220); *Inventaire n° 93* (il fait l'objet de la présente étude).

4. B. Pick, *Die ant. Münzen von Dacien and Mösien*, I, p. 178-179, n°s 521-530 (dix catégories); M. Soutzo, *Anal. Acad. Rom.*, *Mem. Sect. Ist.*, XXXV (1912-1913), p. 370-371, n°s 47-50 (quatre catégories); L. Ruzicka, *Inedita aus Moesia Inferior*, extrait de la *Num. Zeitschr.*, L (1917), p. 109-110, n°s 520 *y*-529 *b* (huit catégories).

5. B. Pick, *ouvr. cité*, p. 177-179, n°s 516-520 (cinq catégories); M. Soutzo, *ouvr. cité*, p. 370, n°s 44-46 (trois catégories); L. Ruzicka, *ouvr. cité*, p. 108-109, n°s 516 *a*-519 *b* (cinq catégories).

semble avoir eu une vie prospère et active. Les monuments du *vicus Secundini* et les monnaies de Gordien nous forcent à admettre que l'invasion des Goths de 238 n'a pas détruit complètement la ville. Peut-être même serais-je tenté de croire qu'elle n'a pas été détruite du tout. Lisons avec attention l'Histoire Auguste et nous verrons que, s'il y a eu un désastre pareil à Histria, il ne doit pas se placer en 238 :

Sub his pugnatum est a Carpis contra Moesos. Fuit et Scythici belli principium, fuit et Histriae excidium eo tempore, ut autem Dexippus dicit, Histricae civitatis[1].

Que nous dit ce texte, en somme? Sous Maximus et Balbinus, entre les mois de mai et de juillet 238[2], a eu lieu une invasion des Carpes en Mésie. Ensuite sont mentionnés deux événements : le commencement de la guerre des Goths (*bellum Scythicum*) et la destruction d'Histria. Le premier est mis en relation étroite avec le précédent par *fuit et* : toujours *sub his*, « a eu lieu aussi... ». Le troisième, celui qui nous intéresse, est relié de même par *fuit et* avec ce qui précède, mais les mots *eo tempore* tempèrent la précision de la date : « à cette époque-là », ce qui fait intervenir un certain vague. L'écrivain a noté avec précision l'invasion des Carpes et a ajouté immédiatement le « commencement » de la guerre des Goths, qui semble avoir eu lieu sous les mêmes empereurs ; mais le *bellum Scythicum* introduisait un fait qui a duré longtemps et sur ce fait est venue se greffer, dans sa pensée, la destruction d'Histria, qui a eu lieu « à la même époque », c'est-à-dire pendant le long *bellum Scythicum*.

Notre manière de voir, à savoir que l'*Histriae excidium* ne semble pas être à sa place dans l'Histoire Auguste, est confirmée par les faits que nous avons énumérés plus haut. D'abord, la ville a frappé vingt-deux séries de monnaies sous Gordien. Immédiatement après cet empereur, Histria cesse de frapper monnaie. D'autre part, le *vicus Secundini* a le loisir d'élever des monuments à Gordien et à Philippe. Comme ce dernier est honoré en 246, il semble bien que la ville d'Histria et son territoire n'ont pas été touchés pendant l'invasion de 238 et que, sous Gordien et même dans les premières années du règne de Philippe, la population du territoire menait une vie paisible. Respectueux de la tradition, les villages

1. *Vita Max. et Balb.*, 16, 3.
2. Voir plus haut, p. 000, n. 3.

trouvaient le temps et les moyens d'honorer les empereurs comme par le passé[1].

Les choses ont dû se passer ainsi, car le désastre qui à cette époque a frappé Histria s'est révélé terrible par les fouilles. En effet, la ville qui a été exhumée avec son mur d'enceinte, large parfois de trois mètres et haut de six mètres à certains endroits, avec ses thermes et ses basiliques, a été élevée de toutes pièces *après* cette dure épreuve. Elle repose sur une couche de cendres et sur les débris des anciennes constructions calcinées par un grand incendie. Dans l'appareil des murs, nous avons trouvé les restes des anciens édifices, tambours de colonne, architraves, corniches[2], et les monuments — statues ou inscriptions — des époques antérieures, qui étaient encore utilisables[3]. Parmi eux, le plus récent est la dédicace à Philippe de 246, encastrée dans le mur d'enceinte, immédiatement au-dessus du soubassement. Et ce ne sont pas les seuls monuments de la ville qui aient été utilisés à cette fin, mais aussi ceux des *vici* situés sur le territoire de la ville. C'est donc une immense catastrophe qui s'est abattue sur la région et qui a balayé toutes les constructions de la ville même d'Histria et de ses alentours. Ammianus Marcellinus, qui écrit vers 390 ap. J.-C.[4], s'exprime avec une certaine mélancolie au sujet de notre ville : *Histros quondam potentissima civitas*[5], faisant allusion à la vie prospère qu'elle avait menée jusqu'au moment de l'épreuve. Le désastre qui l'a frappée ne lui aurait plus donné la possibilité de frapper vingt-deux séries de monnaies

1. Voir p. 458 les monuments élevés par le *vicus Secundini*. Le *vicus Quintionis* nous a fait connaître sept autres dédicaces aux empereurs, trouvées dans les fouilles d'Histria : V. Pârvan, *Histria*, IV, p. 617, n° 24 (139-161 ap. J.-C.); *Dacia*, II, p. 215, n° 18 (144 ap. J.-C.); *Histria*, VII, p. 56, n° 46 (144 ap. J.-C.), p. 63, n° 49 (169 ap. J.-C.), p. 67, n° 50 (175 ap. J.-C.), p. 71, n° 51 (176 ap. J.-C.), p. 74, n° 52 (177 ap. J.-C.).

2. Cf. les photographies des murs dans V. Pârvan, *Jahrbuch*, 1915, *Anzeiger*, p. 259 et suiv. (surtout la fig. 11 : un bloc avec *tabula ansata* et une statue, et la fig. 15 : tambours de colonne servant de soubassement).

3. V. Pârvan, *Histria*, IV, pl. I, IV, VI, IX, et *Dacia*, II (1925), p. 202, fig. 8, où sont figurées des inscriptions fixées dans le mur d'enceinte. D'ailleurs, la plupart des inscriptions découvertes jusqu'à présent (V. Pârvan, *Histria*, IV, VII, et *Dacia*, II (1925), p. 198-248; S. Lambrino, *Dacia*, III-IV (1926-1932), p. 378-410) ont été trouvées encastrées dans le mur d'enceinte ou bien dans l'amas de décombres, près de ce mur, où elles étaient tombées après l'abandon définitif de la ville.

4. Teuffel-Kroll-Skutsch, *Gesch. der röm. Literatur*, III (1913), p. 298, n° 3; H. Peter, *Wahrheit und Kunst*, p. 401.

5. XXII, 8, 43.

sous Gordien, ni aux *vici* voisins d'élever des monuments en l'honneur des empereurs, s'il avait eu lieu sous Maximus et Balbinus, en 238.

En somme, ce n'est que le texte, analysé plus haut, de l'Histoire Auguste qui nous parle d'un pareil événement à cette date. D'autre part, nous ne sommes renseignés d'aucune manière sur les proportions qu'a prises cette première invasion des Goths. Indirectement, nous savons de Petrus Patricius qu'ils ont respecté la Mésie pendant un certain temps en échange d'un subside annuel que leur payaient les Romains[1]. Ménophilus a pu gouverner tranquillement la province de 238 à 241, réorganiser son armée et fortifier Marcianopolis[2].

Après Ménophilus, les Goths ont continué à se tenir tranquilles, contents de la situation obtenue sous Gordien. Par contre, les Carpes, jaloux de la situation privilégiée des Goths, envahissent la Mésie en 242 et seront vaincus par Gordien. Philippe l'Arabe aura lui aussi à les combattre en 245 et 246. Les succès obtenus lui vaudront le titre de *Carpicus* et lui donneront assez de confiance pour couper les subsides aux Goths. En réponse à cette mesure, une immense vague barbare envahit la Scythie Mineure en 248. Ce sont les Taïfales, les Asdinges, les Peucins, alliés aux Carpes, qui viennent dévaster la province et assiéger Marcianopolis. L'année suivante, les barbares passent l'Hémus et s'emparent de Philippopolis et, lorsque l'empereur Decius, en 251, voudra leur couper la retraite, il sera vaincu et tué à Abrittus, dans le sud de la Scythie Mineure[3].

Il est très probable que la ville d'Histria a été détruite pendant ces années dures pour la province, et peut-être déjà en 248. Au cours de cette année, les barbares arrivent au pied de l'Hémus. L'autorité romaine ne peut se maintenir que derrière les murailles de Marcianopolis, fortifiée par Ménophilus. Le reste du pays est aux mains des barbares, qui ont dû raser Histria dans leur passage vers le sud.

1. Petrus Patricius, fr. 8 (Müller, *FHG*, IV, p. 186); cf. Rappaport, *ouvr. cité*, p. 30 et suiv.; Schönfeld, *ouvr. cité*, col. 802.

2. Rappaport, *lieu cité;* V. Pârvan, *Cetatea Tropaeum*, p. 45; Stout, *Governors of Moesia*, p. 238.

3. Pour tous ces événements voir Rappaport, *ouvr. cité*, p. 31 et suiv.; Schiller, *Gesch. der röm. Kaiserzeit*, I, p. 796, 799, 804 et suiv.; Schönfeld, *ouvr. cité*, col. 802-803; Patsch, art. *Carpi*, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, III, col. 1608-1609.

*
* *

Si la ville a été détruite en 248, à quelle époque ont pu être construites les belles murailles qui sont sorties des fouilles? Il n'y a que les monnaies découvertes dans les ruines qui peuvent nous fournir quelques indications. Parmi celles qui sont postérieures à la destruction, nous possédons un groupe de monnaies de Probus et un autre de Dioclétien. Celles du IVe siècle sont beaucoup plus nombreuses. Comme les empereurs antérieurs à Probus ne figurent pas jusqu'à présent dans nos séries, il semble bien que la vie a repris à Histria sous ce dernier empereur. En effet, nous savons qu'il a eu le mérite d'avoir assuré la sécurité sur la frontière du Danube après les grandes invasions des Goths qui ont troublé la région au milieu du IIIe siècle[1]. On ne peut cependant pas affirmer que c'est Probus qui a fait reconstruire la ville. D'autres empereurs, avant lui, ont contribué à la réorganisation de l'empire du côté du Danube, en commençant par Gallienus. L'Histoire Auguste[2] nous apprend que, en 267, celui-ci appela de Byzance en Mésie deux architectes, Cléodamos et Athénaios, qui furent chargés de reconstruire des villes détruites pendant les invasions. C'est donc entre 267 et le règne de Probus (276-282) que doit se placer la reconstruction d'Histria. Relevée de ses cendres et entourée de fortes murailles qui reposent sur les restes des constructions brûlées en 248, elle durera encore au moins jusqu'au temps de Justinien.

Scarlat Lambrino.

1. Il s'appelle *restit(utor) Illyrici* sur les monnaies : Lépaulle, *Étude historique sur M. Aurelius Probus*, 1884, p. 73; cf. Henze, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, II, col. 2521; E. Dannhäuser, *Unters. zur Gesch. des Kaisers Probers*, Iéna, 1909, p. 61.

2. *Vita Gallieni*, 13, 6 : *Gallienus Cleodamum et Athenaeum Byzantios instaurandis urbitus muniendisque praefecit.* — Cf. P. v. Rohden, art. *Athenaios*, n° 14, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, II, col. 2024; Stein, art. *Kleodamos*, *ibid.*, XI, col. 674; A. Blanchet, *Les villes fortifiées de la péninsule balkanique*, dans *Buletinul Soc. Num. Rom.*, XVIII (1923), p. 8-9.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées ou analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles Lettres.

Linguistique et philologie.

J. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique* : Paris, Geuthner, 1933, 206 pages, 30 francs.

Je m'excuse de présenter en tête de ce Bulletin un ouvrage qui n'a droit à cette place qu'en raison de sa généralité. Mais il convient d'en signaler l'apparition aux lecteurs de cette Revue, puisqu'il est la réalisation d'un projet dont je les ai entretenus plusieurs fois ici même (1926, p. 29 ; 1927, p. 17 et 124 ; 1928, p. 133). Ce lexique est destiné d'une part à faciliter l'intelligence des ouvrages de linguistique, d'autre part à préparer la coordination et l'unification de la terminologie non seulement française mais internationale en fournissant une base aux travaux de la Commission déléguée par les Congrès internationaux de linguistes, avant que ne paraisse le Dictionnaire beaucoup plus considérable que préparent MM. A. Schmitt et L. Weisgerber.

J. Marouzeau.

M. Grammont, *Traité de phonétique* : Paris, Delagrave, 1933, 480 pages, avec 179 figures dans le texte, 60 francs.

Ce livre est un de ceux qui font date dans l'histoire d'une discipline. Et son importance est d'autant plus considérable qu'il s'agit d'une discipline jeune, au sujet de laquelle règnent encore beaucoup d'erreurs et de malentendus. Discipline souvent même mal définie, puisqu'elle inclut des parties profondément distinctes : phonétique d'observation courante et phonétique expérimentale (que M. Grammont préférerait appeler instrumentale), phonétique évolutive et phonétique statique, phonétique proprement dite et phonologie, phonétique de telle langue déterminée et phonétique générale. L'introduction de M. Grammont précise le sens, la valeur et la portée de tous ces termes de façon à prévenir toute confusion, et aborde ensuite son objet propre, qui est la phonétique générale.

Entreprise que seul sans doute pouvait réaliser celui qui au cours de sa carrière a réalisé cet « adunaton » de pénétrer d'une part jusqu'au plus infime détail des langues, dialectes et patois, et d'autre part de préparer les généralisations les plus indépendantes de toute contingence.

Cette méthode a conduit M. Grammont à préciser d'abord le concept de « loi phonétique », qui a tant divisé, inspiré et égaré les linguistes. Il y est parvenu, d'une part, par une discrimination rigoureuse de l'élément soumis aux changements phonétiques, qui est non pas la lettre, non pas même le phonème, mais l'articulation et plus proprement encore le mode articulatoire (p. 166) ; ensuite, par une définition de ce qui est le système articulatoire d'une langue, c'est-à-dire de l'ensemble des principes qui régissent d'une façon cohérente la prononciation d'un ensemble de sujets parlants donné sur un domaine et en un temps donné (p. 144, 154, 167, etc.) ; puis par une détermination des forces et actions auxquelles obéit l'évolution phonétique d'une langue : influence de la race, de l'état politique et social, de l'habitat, sol et climat, de l'imitation et de la mode, de l'analogie, de la faute et de la prononciation enfantine, enfin de la loi du moindre effort, dont il faut observer le conflit avec la tendance à la précision et à l'insistance (p. 175 et suiv.). A ces notions, qui font appel surtout à l'observation de telle langue donnée, il faut ajouter la notion plus générale et plus intime de la « force ». On sait que cette considération a amené M. Grammont depuis longtemps à donner des phénomènes si importants de dissimilation et d'assimilation l'explication la plus scientifique qui en ait jamais été proposée. La difficulté était de déterminer ce qui est « le plus fort » ; et c'est ici que joue la finesse d'observation de l'auteur : à côté de la force entendue mécaniquement, il considère la force définie « psychiquement » (p. 269), c'est-à-dire fonction de l'attention, de la conscience, de la mise en valeur dans l'énoncé. Précaution indispensable, propre à rendre compte d'anomalies qui ont fait souvent mettre en doute la rigueur des lois phonétiques.

Je laisse aux spécialistes le soin de montrer ce que ce livre fait réaliser de progrès à la linguistique ; quel en est le profit pour le latiniste?

Il suffit pour s'en rendre compte de se rappeler la tentative si intéressante de M. Juret pour expliquer la phonétique latine par les notions de dominance et résistance ; ce sont là des idées que l'ouvrage de M. Grammont met au point d'une façon que l'on peut considérer comme définitive. Puis, qu'on se représente la multitude de faits latins qui tiennent en échec les phonéticiens les plus avertis : anomalies, exceptions, exceptions aux exceptions, impuissance des lois les mieux fondées à expliquer les faits les plus patents... Après comme avant le livre de M. Grammont, la phonétique latine résistera aux explications simplistes, mais

M. Grammont nous indique au moins dans quel sens et par quel biais on peut tenter de justifier les exceptions sans renoncer aux lois : un exemple en est fourni par le cas des diphtongues, dont le problème est posé (trop brièvement) p. 224 ; un autre est celui de l'influence du ton, qu'on a souvent voulu considérer comme nulle en latin, par peur d'être amené à la confondre avec celle de l'accent d'intensité, et que M. Grammont (trop brièvement encore, car il s'agit d'un phénomène délicat et mal observé) montre liée à une augmentation d'effort dans l'articulation (p. 269).

D'une façon générale, les problèmes latins bénéficieront grâce à M. Grammont d'un principe d'explication qu'on est trop porté à méconnaître ; c'est le rôle des tendances qui déterminent le système articulatoire d'une langue donnée : en latin, rôle de l'harmonie vocalique, réduction des groupes consonantiques, tendance à la fermeture vocalique, etc. Et la phonétique latine aura gagné beaucoup le jour où, suivant la voie déjà tracée par M. Juret, éclairée par M. Grammont, on aura défini avec rigueur le système articulatoire de la langue, non seulement dans l'état où nous le fait connaître l'époque classique, mais dans sa délicate évolution.

J. Marouzeau.

V. Bröndal, *Morfologi og Syntax. Nye bidrag til sprogets theori* : Copenhague, Gad, 1932, xvi & 108 pages.

La thèse exposée dans cet ouvrage a été présentée au *Congrès des linguistes* de Genève en 1931 et résumée dans un article du *Journal de psychologie*, 1933, p. 217 et suiv. Elle a reçu ici un développement tel que seule la bibliographie des ouvrages qui s'y rapportent occupe douze pages compactes. Elle répond à la même préoccupation qui a conduit M. Bröndal à publier l'ouvrage recensé ici même (t. VI, p. 236) : *Les parties du discours*.

Dans une Revue consacrée spécialement au latin, il est impossible de faire plus que d'en donner la signification essentielle : nous sommes amenés à confondre morphologie et syntaxe parce que nous définissons volontiers le mot par sa fonction et inversement le rôle dans la phrase par la catégorie du mot, identifiant adjectif et épithète, substantif et sujet, verbe et prédicat... Il s'ensuit non seulement un mélange des chapitres dans les grammaires en usage, mais une méconnaissance des notions dans le cadre de la grammaire générale. Il s'ensuit aussi que nous manquons d'une terminologie adéquate pour l'analyse syntaxique, et ne parvenons pas à définir les membres et sous-membres sans préjuger de l'aspect morphologique qu'ils revêtent. Si M. Bröndal en écrivant son livre avait eu spécialement en vue le latin, il aurait trouvé une justification éclatante de la distinction qu'il réclame dans la fâcheuse dis-

position des chapitres adoptée plus d'une fois par la grammaire, excellente pourtant, surtout depuis sa révision, de Stolz-Schmalz.

Mais surtout, ce que fait apparaître avec éclat l'ouvrage de M. Bröndal, bien que, sauf erreur possible de ma part (car l'ouvrage est écrit en danois), il n'en soit pas explicitement question, c'est la nécessité de sauvegarder l'autonomie de la syntaxe dans une autre direction, vis-à-vis d'une autre intruse, à savoir la stylistique. Il y a là une discrimination indispensable, faute de laquelle l'un au moins de ces deux domaines de la grammaire est complètement méconnu. Qu'en pense M. Bröndal?

J. Marouzeau.

C. D. Buck, *Comparative grammar of greck and latin* : University of Chicago Press, 1932, 405 pages, 5 sh.

« Histoire du grec et du latin du point de vue de la grammaire comparée, considérant sous trois titres, phonétique, morphologie flexionnelle, formation des mots, les faits essentiels et les mieux attestés. Sur les questions controversées, l'auteur présente ce qu'il considère comme la doctrine la plus vraisemblable, sans renouveler la discussion. Aucun ouvrage appliqué au même domaine n'a paru en anglais pendant le siècle présent. Il y a là le résultat de quarante années d'expérience, présenté par un homme qui a fait de cette discipline la matière de son enseignement et qui en a suivi le progrès en esprit critique. » Telle est la modeste présentation de cet ouvrage remarquable, appelé à rendre des services comparables à ceux que nous a assurés en France le *Traité de grammaire comparée des langues classiques* de Meillet-Vendryes.

L'auteur est celui à qui nous devons une *Introduction à l'étude des dialectes grecs*, une *Grammaire de l'osco-ombrien* et, en collaboration avec M. Hale, une excellente *Grammaire latine*, donc le mieux préparé et à l'étude de l'une et l'autre langue et à la comparaison entre l'une et l'autre. Son livre a pour caractéristique d'avoir été conçu et réalisé avec la préoccupation de mettre au point pour ceux qui ont à apprendre ou à enseigner le latin les questions que pose l'étude parallèle du grec.

Il va sans dire que M. Buck n'échappe pas à la difficulté d'un pareil dessein, à laquelle n'ont pas échappé autrefois Riemann et Goelzer, non plus que Victor Henry (qui peut-être méritaient une mention à l'Index bibliographique, p. 365), et qu'ont résolue Meillet-Vendryes en se préoccupant moins de faire une grammaire comparée des deux langues que de réunir sous un même titre une grammaire comparée du grec et une grammaire comparée du latin. M. Buck ne cherche pas d'autre excuse au rapprochement des deux langues que la commodité de l'exposé et l'avantage pour celui qui est amené par ses études à pratiquer l'une et l'autre langue.

Peut-être y avait-il tout de même une autre façon de justifier l'étude

comparative de deux langues qui ne sont ni les plus proches parentes dans la famille ni suffisantes à elles deux à fonder une étude comparative. C'eût été justement de se servir de la comparaison pour faire apparaître les divergences, sur lesquelles on s'aveugle d'ordinaire. Divergences dans la phonétique, qui tiennent à la différence des modes d'articulation et du système articulatoire tout entier, différences dans la morphologie, qui tiennent à un mécanisme très différent de l'analogie, différences dans la formation des mots, qui sont dues soit à une notion différente du mot, soit aux conditions très différentes dans lesquelles s'est constituée ici et là la langue commune... Tout ceci apparaît à qui regarde de près le détail des explications[1], et même à qui compare seulement l'étendue des paragraphes relatifs à l'une et l'autre langue. Et il va de soi que la comparaison serait encore bien plus révélatrice des différences si l'ouvrage faisait une part à la syntaxe, qui en est exclue. Plutôt que d'examiner dans le détail un ouvrage dont il suffit de dire qu'il est fait de main de maître, qu'il répond aux besoins de l'enseignement et qu'il représente rigoureusement l'état actuel de la science, j'aime mieux léguer ici cette réflexion à ceux qu'attirera dans l'avenir la comparaison du grec et du latin : cette comparaison sera féconde dans la mesure où elle fera apparaître la dissemblance entre deux sœurs lointaines, simplement rapprochées par la vie et par l'histoire. J'ajoute que l'introduction à une comparaison de ce genre est déjà sinon écrite, du moins amorcée dans le bel article qu'a donné M. J. Vendryes dans cette *Revue* même, 1924, p. 90 et suiv.

J. Marouzeau.

O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, avec la collaboration de W. von Wartburg, préface de A. Meillet : Paris, Presses universitaires, 2 vol. de 405 et 406 pages, 200 francs.

« Un dictionnaire étymologique du français est prématuré », déclare M. Meillet dans la préface qu'il a écrite pour cet ouvrage[2] : « il faudrait d'abord un dépouillement des textes français médiévaux et modernes... ; de plus, un dépouillement complet des textes latins du moyen âge, de la Renaissance et même du XVIIe siècle... ; enfin, un relevé de tous les termes de civilisation européenne, avec les formes particulières prises

1. Apparaîtrait tout de même d'une façon plus instructive si l'auteur y mettait quelque complaisance ; le meilleur exemple qu'on en puisse donner dans le chapitre Dérivation est celui que fournissent les adjectifs en *-ικός -ĭcus :* très nombreux en grec, à peine attestés en latin, sauf une longue liste d'emprunts au grec : *patricus, nauticus, basilicus, barbaricus...*

2. Corriger dans cette Préface une faute d'impression qui rend tout un passage incompréhensible : p. XVI, le mot *mal* de la ligne 22 est à remonter après le mot *serait* de la ligne 21.

dans chaque langue ». Sans attendre l'achèvement de ces tâches, dont plusieurs ne sont même pas commencées, sans attendre même que soit avancé le grand *Etymologisches Wörterbuch* entrepris par M. von Wartburg, mais désireux de ne pas laisser le consultant aux prises avec le Littré et le Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, dont l'objet est autre que proprement étymologique, ou avec le Clédat, dont le matériel est insuffisant et la méthode discutable, M. O. Bloch a entrepris la tâche difficile de nous donner un dictionnaire qui résume l'état actuel de la science.

Nous, latinistes, trouverons dans cet ouvrage le pendant du *Dictionnaire étymologique latin* de Ernout-Meillet. Les deux ouvrages, issus du même milieu linguistique, sont inspirés du même esprit et font apparaître cette même conception de la science étymologique, à la fois hardie et rassurante, que j'ai tâché de définir ici même dans un compte-rendu (cf. cette *Revue*, 1931, p. 370 et suiv.).

Laissant de côté tout ce qui ne touche pas essentiellement au latin, je voudrais cependant signaler l'un des mérites essentiels du livre de M. O. Bloch ; c'est de faire apparaître sous un jour quelque peu nouveau la filiation du latin au français.

Cette filiation est en un sens aussi directe et certaine qu'il est possible, puisque le français non seulement dérive d'ordinaire en ligne droite du latin, mais encore a refait à plusieurs reprises le chemin en arrière pour se retremper à sa source, et de ce fait n'est souvent autre chose que du latin à divers stades d'une restauration obstinée (cas de *sire*, *sieur* et *seigneur ; maire*, *majeur* et *major*, etc.). Mais le rattachement d'une langue à l'autre est encore bien plus étroit qu'il ne semble d'abord, puisqu'il est autant morphologique que lexicologique : c'est au latin que le français fait appel pour sa dérivation, donnant par exemple pour adjectifs à des mots tels que *mère*, *jour*, *soir*, *esclave*, des mots latins à peine déguisés : *maternel*, *diurne*, *vespéral*, *servile*. Le procédé est si répandu, si accepté, que nous sursautons quand il nous arrive d'entendre un mot français fait sur un mot français, comme *réceptionner* sur *réception*, ou *amateurisme* sur *amateur* !

Mais, inversement, le Dictionnaire de M. O. Bloch nous fait à chaque instant toucher du doigt les barrières et les obstacles jetés par l'histoire entre la langue mère et la langue fille. Car la science étymologique de l'auteur, inspirée des idées de Gilliéron, vise à autre chose qu'à établir un parallélisme satisfaisant pour l'esprit entre deux états de langue. Maints exemples, qu'il serait amusant de relever, font apparaître les accidents, les anomalies, les actions historiques de toute sorte qui sont intervenues au cours des siècles pour faire dévier le cours théorique de l'évolution linguistique ; il apparaît dans ce livre, où sont condensées, latentes, tant de lois linguistiques, que la loi est sans cesse mise en échec

par l'accident ; que, en matière étymologique surtout, il y a une science de l'individuel, du particulier ; que le mot échappe à chaque instant à l'observation linguistique, qu'il glisse pour ainsi dire entre les mains du savant pour s'exposer à tous les avatars que lui réserve l'histoire à travers des générations d'usagers. Indépendamment des apports considérables que le français au cours des âges a reçus de sources non latines, je crois bien qu'à un regard attentif ce que fera apparaître surtout cet inventaire, c'est l'extraordinaire somme d'accidents intervenus au cours du développement du latin, et la nécessité, pour qui veut suivre l'histoire de la langue, de se persuader que l'étymologie est une discipline autant historique que linguistique, et par là une science moins du normal et du simple que du compliqué et de l'imprévisible.

J. MAROUZEAU.

A. BLINKENBERG, *L'ordre des mots en français moderne*, 2e partie : Det kgl. Danske Vidensk. Selskab., Histor.-filol. Meddel., XX, 1 : Copenhague, Levin, 1933, 241 pages, 7,60 couronnes.

J'ai signalé dans cette *Revue*, t. IX, p. 144, la première partie de cet ouvrage. La portée en est considérable, et quiconque étudiera l'ordre des mots en latin devra se référer aux idées et méthodes de M. Blinkenberg. Ce tome a trait aux groupes de subordination (type essentiel adjectif-substantif) ; on y trouvera, mis au point et renouvelés pour une bonne part à la lumière des conceptions modernes de la psychologie linguistique, les principes posés par Diez, Tobler, Meyer-Lübke, qui m'ont à moi-même plus d'une fois fourni la clef des interprétations que j'ai données de l'ordre latin. On y appréciera surtout ce qui est dit des dégradations insensibles qui font passer d'un type à un autre type, de la nécessité de classifications à compartiments communiquants, des zones d'incertitude entre les usages fixes ; observations qui conduisent à enregistrer pour l'ordre des mots des tendances plus que des règles, si bien que ce domaine nous apparaît comme le plus délicat à explorer, mais aussi le plus riche et le mieux fait pour exercer la sagacité des chercheurs.

Je regrettais dans le premier volume que l'auteur cédât à la pratique traditionnelle d'opposer un peu schématiquement les notions de logique et de grammatical. Je note avec satisfaction dans cette seconde partie la distinction bien plus juste et plus féconde entre les trois facteurs essentiels qui régissent la construction comme l'expression linguistique dans son ensemble : l'automatisme, qui représente l'habitude et la tradition ; le processus psychologique du moment ; l'art, qui représente la liberté.

Une étude générale devrait reprendre ces principes et observer les rapports de l'ordre des mots avec les autres parties de la linguistique : M. Blinkenberg a déjà conçu le projet de cette étude.

Un autre travail devrait consister à rechercher les fondements historiques de l'usage moderne pour faire apparaître le sens et le rôle de la tradition : c'est encore un projet de M. Blinkenberg.

Souhaitons-lui de mener à bien cette grande tâche ; en attendant nous ne manquerons pas d'utiliser pour le latin cette étude du français, menée avec les préoccupations d'un linguiste averti.

J. Marouzeau.

Sophie Ramondt, *Illustratieve woordschikking* (*bij Vergilius*) : Wageningen, Veenman, 1932, 231 pages, 4,75 florins.

Cet ouvrage, écrit en hollandais, est heureusement pourvu d'un résumé assez étendu (plus de 30 pages) en anglais. Excellente pratique, car la lecture du résumé, abordable à tous, peut être à chaque instant complétée par des appels aux exemples que fournit la rédaction intégrale.

La lecture de cet ouvrage m'a amené à un retour sur moi-même et à un scrupule que je tiens à expliquer d'abord. Dans mes diverses études sur l'ordre des mots, je me suis imposé comme une règle de méthode de ne considérer chaque mot que par rapport à son appartenant syntaxique, sans m'inquiéter de sa position par rapport aux autres termes de la phrase. Ainsi j'ai cherché à déterminer la place de *ego* par rapport au verbe dont il est le sujet sans m'inquiéter de savoir si sa nature de mot accessoire ne le prédestine pas à la seconde place dans l'énoncé ; j'ai observé la position de l'adjectif par rapport à son substantif sans me demander s'il est rapproché de tel autre adjectif, etc. Dans une matière où tout est nuances et où les principes étaient jusqu'ici mal établis, il fallait sérier les difficultés et isoler les facteurs. Mais, ces précautions prises et la méthode assurée, rien n'empêche maintenant d'observer dans la phrase les divers jeux d'influences[1], et l'auteur du présent travail a su le faire excellemment.

Son principe est celui que peuvent illustrer à merveille les fameux vers d'Horace :

Rusticus urbanum murem mus paupere fertur
Accepisse cauo ueterem uetus hospes amicum.

J'observe dans ces vers le jeu des disjonctions d'appartenants : *rusticus-mus*, *paupere-cauo*, *ueterem-amicum*, et les mises en relief qui en résultent ; Mlle Ramondt y remarque les rapprochements d'adjectifs et de substantifs accouplés : *rusticus urbanum*, *murem mus*, *ueterem uetus*,

1. Sans compter les considérations d'un autre ordre, comme celle du rythme, dont je signalais l'intérêt dans un compte-rendu récent (cf. cette *Revue*, 1932, p. 312).

hospes amicum, d'où résultent des effets divers. Ces effets, qu'elle observe très finement, sont classés par elle en effets de mise en relief, effets de nuance, effets explicatifs.

Telle est la partie la plus originale de cet ouvrage. Pour le reste, l'auteur observe encore la valeur de certains adjectifs qui, indépendamment de leur voisinage, servent dans le vers pour ainsi dire d'illustration (d'où le titre de l'ouvrage), c'est-à-dire aident à comprendre tout ou partie de l'énoncé en vertu du raisonnement implicite qu'ils contiennent. Cette observation se rattache à la théorie des mots dits « prégnants », dont l'interprétation est un des éléments les plus essentiels du commentaire stylistique.

J. Marouzeau.

Language Dissertations, publ. by the Linguistic Society of America, Univ. of Pennsylvania, Philadelphie.

De cette série de dissertations, qui sont souvent relatives à des domaines étrangers au nôtre, je retiens, dans cette seule année 1933, deux études qui portent sur le latin :

— N° XIII : Ch. Fr. Bauer, *The latin perfect endings* -ere *and* -erunt : 79 pages.

Cette étude, inspirée par M. Roland G. Kent, répond à une observation de la grammaire de Stolz-Leumann sur l'incertitude où nous sommes des rapports qu'il faut établir entre les deux désinences.

Ce n'est pas que les études fassent défaut sur ce sujet : M. Bauer ne manque pas de signaler celle de M. F. Muller, *Mnemosyne*, 1928, et il mentionne, mais sans avoir pu l'utiliser, celle de M. Hagendahl, publiée à Upsal en 1923. Il est vrai que l'une a trait surtout à l'usage classique et l'autre à l'usage tardif ; au contraire, M. Bauer, réduisant au minimum ce qui concerne l'histoire et l'emploi des suffixes, cherche surtout, comme il convient dans une collection d'études spécialement linguistique, à fixer l'origine des formes.

A cet effet, il s'attache à définir, avec un grand luxe de statistiques, l'état de choses chez Plaute et Térence. La comparaison des exemples de *-ēre*, *-ērunt*, *-ĕrunt* l'amène à cette conclusion que la première de ces formes est ancienne, conservée assez généralement dans la langue aristocratique de Térence, maintenue par Plaute à titre d'archaïsme dans certaines conditions, que la seconde, issue d'une contamination de la première avec les autres désinences en *-ont* > *-unt*, est la forme en usage dans la conversation au temps des comiques, que la troisième est issue des formes contractes du type *amārunt* par analogie avec la série du type *-auĕrant*.

Toutes ces interprétations sont assez vraisemblables. J'observerai

seulement que M. Bauer se libère avec un peu trop de désinvolture de la difficulté qu'il y a à ne pas dériver *-ĕrunt* d'un ancien *-isunt/-esunt* (son embarras apparaît pourtant tout près de la fin de son étude, p. 59).

D'autre part, je me demande pourquoi il s'est embarrassé de la considération de l'accent et de l'ictus (cf., par exemple, p. 12), et surtout de leur prétendue coïncidence, qu'on admet quand elle est favorable à la thèse, et dont on se passe, à la faveur de prétendues exceptions, quand elle est gênante.

Et enfin pourquoi M. Bauer n'a-t-il pas utilisé la remarquable découverte de M. Burger (cf. cette *Revue*, t. IV, p. 115 et 212), sur l'origine des formes prétendues contractes en *-ārunt*, qui serait venue si fort à point étayer son explication de l'origine de *-ĕrunt*? Ignorance des publications récentes? Bibliographie mal faite? On est inexcusable, dans l'état actuel de la documentation, d'aborder un sujet aussi délimité avec une bibliographie insuffisante.

Ce qu'il faut louer sans réserve, c'est l'interprétation des exemples à la lumière de la stylistique. Les observations présentées p. 33 et suiv. sur l'usage que fait Plaute de certaines formes dans les passages de langue savante, poétique, parodique, comme celles qui touchent à la langue conservatrice de Térence, sont du plus vif intérêt.

— N° XIV : G. Kl. Strodach, *Latin diminutives in* -ello/a- *and* -illo/a- ; *a study in diminutive formation* : 98 pages.

C'est sur un terrain bien peu sûr que s'aventure ici M. Strodach : l'analyse des suffixes de diminutifs, pour peu qu'on invoque des doublements, des accidents phonétiques et des actions analogiques, prête à toutes les hypothèses qu'on voudra touchant l'origine de ces suffixes. Entre les théories proposées, M. Strodach choisit celle qui a pour patrons, avec quelques variantes, Sommer, Leumann et Niedermann, partant d'une forme de diminutif *-elo/a-* qui s'attache à des suffixes *-no-*, *-ni-* et *-l-*.

Il est impossible d'aborder ici la discussion des exemples, mais j'avoue n'être pas toujours convaincu par les arguments opposés à certaines explications de Stolz ou Brugmann (cf., en particulier, p. 19 et suiv.) ; en revanche, je trouve que M. Strodach fait beaucoup d'honneur à celles de Paucker, médiocre lexicographe dont il ne faut pas faire un linguiste.

M. Strodach estime que, même dans une étude morphologique, le point de vue sémantique ne doit pas être négligé (p. 11). Pourquoi alors s'empresse-t-il de n'en pas tenir compte? Tout au plus relève-t-il, p. 12, trois formations de non-diminutifs (n'y en a-t-il pas d'autres dans les listes données plus loin? Cf. des mots comme *Couella*, *sauillum*, *rauillae*,

et en particulier maints termes techniques), et il relègue en note de bas de page (p. 11) une remarque de F. Conrad qu'on aimerait bien voir illustrer : « Das Deminutifsuffix ist das Zeichen eines Affekts, mag dieser auch so geringfügig sein. » De quelle nature est cet « Affekt »? La réponse aux questions que pose la sémantique n'est pas sans répercussion sur la répartition des mots dans les différentes listes et par suite sur l'explication morphologique des suffixes.

J. Marouzeau.

G. L. Trager, *The use of the latin demonstratives* (*especially* ille *and* ipse), *up to 600 A. D., as the source of the romance article* : New-York, Inst. of french studies, 1932, 198 pages, 1,50 Doll.

Quelques-unes des conclusions de cette étude vont réjouir Mgr Schrijnen, dont on sait les efforts pour reconnaître et définir un « latin chrétien ». M. Trager reconnaît une influence du christianisme sur le développement des démonstratifs : « Le christianisme, avec sa démocratisation de la langue et de la littérature, a déterminé d'une façon générale un mode d'expression plus emphatique, l'adoption de certaines manières populaires de s'exprimer, et on peut trouver là le facteur déterminant des changements observés » dans l'évolution des démonstratifs latins.

Je fais toutes réserves sur la part du christianisme instrument de « démocratisation linguistique » ; il est contemporain d'une évolution certaine, ce qui ne prouve pas qu'il l'ait déterminée. Lorsque, par exemple, M. Trager fait observer à propos de *iste* (p. 185) : « On le trouve beaucoup plus fréquemment chez les écrivains chrétiens que chez les écrivains païens antérieurs », la différence est-elle entre écrivains chrétiens et écrivains païens, ou n'est-elle pas plus simplement entre écrivains récents et écrivains anciens? Des raisons qui expliquent le processus de vulgarisation, Dieu sait qu'on en trouverait aisément dans ces siècles de barbarie sans invoquer à chaque instant « la religion des pauvres ».

Quoi qu'il en soit, l'évolution, en ce qui concerne les démonstratifs (M. Trager range *is* parmi les démonstratifs !), serait la suivante : *is*, pronom commun de la 3e personne, est de plus en plus rare en fonction d'adjectif ; *iste* perd sa valeur personnelle et devient un simple intensif à partir du ve siècle ; *ille* et *ipse* se développent aussi comme intensifs, sans qu'on puisse admettre avant le viiie siècle une tendance de *ille* à devenir article par affaiblissement de sa valeur déictique.

Le point capital de la démonstration de M. Trager est ce qui regarde l'évolution de *ille* et l'origine de l'article. Sur ce point, l'auteur croit pouvoir réfuter la doctrine généralement adoptée, qui fait remonter au

ve siècle (Meyer-Lübke), au IIe (Schmalz), ou même jusqu'à Plaute (Meader) l'affaiblissement de *ille*. Je crains que la réfutation de M. Trager ne soit fondée sur des interprétations discutables et ne fasse parfois l'effet d'un tour de passe-passe : quand il trouve un *ille* présentant des allures d'article, il n'a de cesse qu'il ne lui ait rendu une valeur emphatique, prêtant un peu généreusement et parfois peut-être gratuitement à l'écrivain le besoin d'être exact et expressif et le souci de ne pas laisser affaiblir la valeur du mot : « *ille* se prétend article? je le baptise emphatique ».

Je sais bien qu'il est infiniment délicat dans certains cas de décider si c'est le mot qui est affaibli ou le sens qui est renforcé ; cependant, sans pouvoir entrer ici dans le détail des faits, il y a une observation générale qui me paraît inquiétante pour la théorie de M. Trager : il observe lui-même, mais sans mettre en rapport les deux ordres de faits, que, pendant la période considérée, en fonction d'adjectif, *is* devient de plus en plus rare et *ille* de plus en plus fréquent (p. 184 et 185) ; ne s'ensuit-il pas, les choses restant à peu près en l'état pour *hic* et *iste*, que c'est *ille* qui peu à peu prend la place de *is*, et donc s'affaiblit jusqu'à ne plus être très loin de l'article?

Et, pour finir, tout autre chose : comment l'auteur peut-il dire (p. 5) : « Les études de phénomènes syntaxiques sont rares, et la remarque de Max Bonnet, que la syntaxe est un domaine à peine abordé par la linguistique, est encore valable après quarante ans? » A moins que M. Trager ne donne toute sa force au mot « linguistique », et ne veuille dire que les études de syntaxe ont été jusqu'ici trop exclusivement « philologiques »? Auquel cas je souscrirais volontiers au regret qu'il exprime : de récentes autorités en matière de syntaxe : Wackernagel, Löfstedt, Leumann, Juret, ont montré tout ce que peuvent apporter de nouveauté aux études de syntaxe les vues des linguistes, et il y a là une indication qui mérite d'être méditée par les jeunes latinistes.

J. Marouzeau.

Éditions de textes.

Ovidii *Fastorum Libri sex*, edited with a translation and a commentary by Sir James George Frazer : London, Macmillan, 1929. Vol. I : Text and translation, XXIX-357 pages ; vol. II : Commentary on books I and II, 512 pages ; vol. III : C. on books III and IV, 421 pages ; vol. IV : C. on books V and VI, 353 pages ; vol. V : Indices, Illustrations, Plans, XII-212 pages, 88 planches, 7 cartes. Prix : 6 Livres 6 Sh.

Après avoir édité Pausanias, Sir James Frazer a donné, il y a quelques années, chez Macmillan, une édition des *Fastes* d'Ovide, destinée à faire en quelque sorte le pendant latin au texte du Périégète.

On trouvera dans la collection Loeb une sorte d'*editio minor*, signée du même nom, et qui permettra au lecteur pressé de connaître la substance de l'ouvrage que nous analysons ici.

Il n'est pas sans doute trop tard pour en parler, puisqu'il semble avoir, par un de ses côtés, et non des moins intéressants, passé inaperçu du public savant français. A. Ernout l'a rapidement signalé dans la *Revue de Philologie* et J. Toutain a fait une longue et élogieuse analyse du commentaire dans le *Journal des Savants*.

La même conception qui a guidé Sir James dans l'élaboration de sa *Description of Greece* a présidé au travail gigantesque que représentent l'étude, l'analyse, la traduction, l'édition et la critique d'un texte mal établi, difficile et bourré de matière, travail qui s'accroît de la mise en œuvre d'un commentaire où interviennent des domaines aussi variés que l'histoire, les institutions religieuses et politiques, la mythologie, l'astronomie, la topographie, l'architecture et la sculpture, l'épigraphie, l'onomastique, l'étymologie, la lexicographie, etc...

Sur tous ces points, la littérature ancienne parvenue jusqu'à nous est immense et d'une interprétation difficile. Il faut la bien connaître pour pouvoir répondre aux multiples problèmes qu'Ovide soulève à chaque instant. Sir Frazer a joué la difficulté et enrichi le sujet en éclairant à chaque pas la religion romaine par le témoignage des religions étrangères et en particulier par les survivances du folklore et par les superstitions primitives.

De ce point de vue, l'auteur n'a eu qu'à puiser, dans ses ouvrages antérieurs et surtout dans le *Golden Bough*, une riche substance dont les éléments épars constituaient depuis longtemps une source de références pour les éditeurs des *Fastes*. G. H. Hallam, notamment (éd. Macmillan, 1920), ne trouvait déjà rien de mieux que de renvoyer ses lecteurs au *Rameau d'or*.

Cette fois, nous trouvons réunis dans le même ouvrage et les textes anciens et les rapprochements souvent suggestifs avec les croyances modernes ou primitives, Sir James Frazer ayant ainsi concentré autour des *Fastes* les résultats dispersés de multiples années de labeur consacré à la religion romaine.

Trois caractéristiques de la nouvelle édition attirent particulièrement l'attention et doivent être mises en valeur : l'intérêt et le caractère exhaustif du commentaire ; l'importance et la profondeur des sources mises en œuvre ; le soin apporté à l'établissement du texte. Nous nous étendrons plus longuement sur ce dernier point, qui nous paraît constituer le trait saillant de l'ouvrage et le plus inattendu peut-être surtout chez un folkloriste.

Le commentaire, qui occupe trois gros volumes, suit le texte pas à pas

et se rapproche du type du commentaire perpétuel, en ce sens que rien n'y est omis et que les notes se relient aisément les unes aux autres. Mais il se transforme de temps en temps en une suite de petites dissertations sur un certain nombre de questions abordées par Ovide. La grande liberté laissée à l'auteur par la maison Macmillan est certainement pour quelque chose dans l'ampleur et l'étendue que revêtent certaines notes, devenues de véritables mémoires que l'on pourrait aisément détacher du volume.

C'est ainsi que le volume II, à propos du Ier chant, contient de longs chapitres consacrés à l'année chez les Romains, à l'année de dix mois, au culte de Janus, aux jeux séculaires, au lac de Juturne, à la légende de Cacus. Partout une abondante documentation est à la base, qui ne néglige rien des ouvrages les plus récents, tandis qu'un apparat de notes fait défiler les textes anciens in extenso.

Il ne s'agit pas cependant d'un travail d'heureuse compilation, car l'auteur cite tout de première main, commente d'une façon originale les documents anciens et y joint sa profonde connaissance des folklores modernes et primitifs. Les conclusions sont parfois nouvelles et les commentateurs de la IVe *Bucolique* trouveront pour le *decem menses* une série de textes à méditer.

Que ce soit au sujet des temples, des institutions civiles ou religieuses, à propos des loups-garous, de Romulus, du *Regifugium* ou des Lares, l'érudition du savant anglais est rarement en défaut. Tout au plus, à propos des loups-garous, oublie-t-il le texte de Pétrone (*Satir.*, 62), pour Lucina, perd-il de vue la IVe *Bucolique*, et passe-t-il sous silence, au chapitre du *Regifugium*, les travaux de G. Glotz.

Aux autres volumes du commentaire s'appliquent les mêmes remarques. Tous sont admirables par la maîtrise dans le maniement des sources et des ouvrages modernes.

Quelques oublis très rares sont à signaler. A propos de Némi, Renan et son *Prêtre de Némi* ne reçoivent même pas une mention. Lorsqu'il parle des mystères d'Éleusis, M. Frazer ne semble connaître ni Foucart, ni Brillant. Sur *Fortuna*, il existe une excellente petite revue des textes anciens dans H. V. Canter (*Fortuna in Latin poetry. North Carol. Studies in Philol.*, XIX, p. 64 et suiv.), et l'histoire du thème a été reprise par H. R. Patch (*Goddess Fortuna in Mediaeval Literature*, Harvard Univ. Press, 1927), sans parler des utiles indications d'E. Faral (*Recherches sur les sources latines...* Paris, 1913, p. 99, 312, 674, *passim*). Glotz encore mérite d'être nommé à la longue note sur les ordalies des *Argei* et il y a d'utiles indications à glaner sur Horace dans Walckenaer et dans Boissier.

Le tome V comporte d'abord un double index : l'un se rapportant à la

traduction et au texte, consacré surtout aux noms propres, aux coutumes, aux institutions, ainsi qu'aux *notabilia varia ;* l'autre, d'un caractère analytique, pour le commentaire, portant principalement sur les noms anciens de fêtes et de personnages à propos desquels Frazer a rédigé une véritable notice systématique.

Les illustrations qui suivent reproduisent luxueusement et abondamment les manuscrits principaux, des faces de monnaies et de camées, des statues et des monuments. Elles sont complétées par sept plans de Rome, de ses Forums et du Latium.

Un seul regret est à formuler. L'index ne s'applique pas à l'apparat critique et une bibliographie méthodique et alphabétique (ou, à son défaut, un index des commentateurs modernes) ne figure pas en tête du commentaire. Ceci aurait évité au lecteur bien des difficultés dans l'orientation au milieu d'une matière aussi touffue et aussi abondamment développée.

La traduction, dont il est difficile à un étranger d'apprécier la valeur, reste toujours rigoureusement exacte, en conservant cependant à l'anglais un peu archaïque, dont Sir James, en bon disciple de Jebb, se sert élégamment, une allure poétique et expressive.

Venons-en maintenant au texte, qui a fait, nous l'avons dit, l'objet de tous les soins du grand folkloriste.

Résumant et dépassant même les travaux antérieurs, supérieure parfois aux éditions venues depuis, celle de Sir Frazer nous paraît constituer l'instrument le plus complet et surtout le plus sûr pour les principaux manuscrits, depuis le travail jamais encore remplacé de R. Merkel (Berlin, Reimer, 1841). Mieux encore : si les éditions hollandaises des XVIIe et XVIIIe siècles ont été pour la première fois utilisées d'une façon avouée (tant d'éditeurs y ont puisé sans remords et ont truffé de leur pillage sans vergogne leurs *Kommentierte Ausgaben*), Sir Frazer s'est astreint par surcroît à la collation d'un certain nombre de manuscrits, mal ou peu connus.

Le résultat de ses recherches apparaît à une lecture attentive de l'apparat critique, modèle de clarté et de précision. L'on verra que, si l'auteur, avec le signataire de ces lignes, s'y est trompé sur la dénomination d'un ou deux manuscrits, il est arrivé à modifier sensiblement les rapports de valeurs entre les principaux *codices*, au grand bénéfice du texte des *Fastes.*

Pour le démontrer, il importe de remonter quelque peu en arrière et d'esquisser sommairement l'histoire du texte des *Fastes* depuis le milieu du siècle dernier. R. Merkel, dans son édition de 1841, qui est la première et la plus importante des recensions critiques du XIXe siècle, constatait la très grande corruption de la plupart des manuscrits, plaçait cepen-

dant loin au-dessus des autres le *Reginensis* ou *Petavianus* 1709 (xe siècle) (R ou A) et s'en servait comme base constante pour l'établissement de son texte. Merkel ne s'en écartait qu'en cas de corruption évidente et il avait alors recours à quelques manuscrits, d'une valeur très inférieure à ses yeux, à savoir B (*Arundelianus* 87, xiie siècle), C (*Vossianus Leidensis*, connu par une collation), D (*Monacensis* 8122 ou *Mallersdorfiensis*, xiie siècle), appuyés à leur tour par I (*Fragm. Ilfeldense*, xiie siècle), Z (*Zulichemianus*, connu par une collation d'un ms. G (*Gemblacensis*) perdu) et m (ou M, *Mazarinianus*, collationné par Heinsius). Merkel reconnaissait la valeur insigne d'un certain nombre de leçons des trois derniers manuscrits en rapports étroits avec la tradition indirecte. Quelques *deteriores* accompagnaient encore ce groupe, tel le ms. 8 (ou U(*rsinianus*) ou *Vaticanus* 3262, xie siècle, du Mont-Cassin) que Merkel considérait comme interpolé et corrompu dans une très large mesure et dont il ne soupçonnait pas la très grande valeur ; tels aussi M, N, O, mss. de Plantin, connus de Heinsius.

Cette valeur prépondérante de A (R) était encore accentuée par Riese (éd. Leipzig, 1874) et par Krueger, qui, étudiant les rapports de A (R), U (8), D (M) (*De Ovidii Fastis recensendis*. Diss. Rostock, 1887), remettait U à sa vraie place, mais concluait à la grande fidélité du témoignage de A, exempt de corrections. U et D remontaient par l'intermédiaire d'une copie perdue à l'archétype de A, mais, dans leur effort pour fournir un texte intelligible, corrigeaient avec une dangereuse facilité.

Passant à la tradition indirecte, Krueger constatait, comme Merkel, ses relations avec Z et M(m) qui devaient dériver d'un archétype commun, inspiré à la fois par celui de UD et par une source différente du groupe AUD.

Dans les éditions postérieures à 1841, Merkel (et Ehwald. Teubner, 1884 et 1904-1907) accentuait encore sa position intransigeante et revenait avec plus de fréquence à A (R).

Ehwald-Levy, encore en 1924 (*Teubneriana*), abondent dans le sens de Merkel et de Krueger et ne font appel à U et à D qu'avec circonspection, en dépit de leurs relations avec A (R). C. Bailey (éd. livre III. Oxford, 1921) se rattache à la même attitude, tout en élevant U d'un degré.

Quant à B, C, Z, M(m), on consent à les faire remonter à un archétype commun, mais on s'obstine à nier leurs relations avec UD et on les rattache uniquement à Lactance ou à son archétype.

En face de cette école se dresse, dès le début, H. Peter.

Peter, et dans ses dissertations (*De P. O. N. Fastis recensendis disputatio critica.* Progr. Meissen, 1877 ; *De P. O. N. Fastorum locis quibusdam epistula critica.* Leipzig, 1874), et dans son édition (Teubner, *Schulausgabe*, 1889, 4e édition, 1907), ne pense pas que A (R) représente la seule

bonne tradition et qu'il ne faille user que par intervalles de UD. Il croit reconnaître l'existence d'une deuxième famille B, C, Z, M(m), auxquels viennent s'adjoindre I et quelques autres, et parmi lesquels brillent d'un éclat particulier Z et M(m), en rapports avec la tradition indirecte.

A contient de multiples interpolations, et son archétype, manuscrit à variantes et à scolies[1], a contribué à troubler la tradition. U représente l'œuvre d'un audacieux correcteur et D est d'un type intermédiaire. Dans l'ensemble, si Peter adopte un arbre généalogique assez semblable à celui de Krueger, mais plus précis, il insiste sur l'existence d'une deuxième famille de valeur aussi grande que AUD. Il distingue, dans la deuxième recension, le groupe Z, M(m) sans relations ou presque avec l'archétype de AUD et le groupe B, C (+ H, L, V, T) influencé, lui, par cet archétype.

L'archétype ZM(m), connu par des manuscrits récents[2], lui paraît cependant moins interpolé que celui d'AUD dont les témoins sont plus anciens.

A son tour, Samter (*Zur Kritik von Ovids Fasten. Neue Jahrb. f. kl. Phil.*, 151, 1895, p. 563-570) signale, après Peter, le grand nombre d'erreurs contenues dans A, critique la trop grande confiance de Krueger et marque la nécessité d'élargir les bases du texte.

G. J. Laing (*The three principal mss. of the Fasti of Ovid. Amer. J. of archaeol.*, 2e sér., III, 1899, fasc. 3) collationne à nouveau les trois mss. AUD et caractérise brièvement chacun d'eux. A est écrit sans soin, contient de nombreuses fautes corrigées de deuxième main. D semble avoir été bien connu de Merkel, dont la recension est exacte. Quant à U, il a bien plus de valeur qu'on ne l'a dit jusqu'ici. U1 *sub ras.* est un excellent témoin, mais U3 a souvent effacé l'œuvre des deux premières mains. Laing, convaincu de l'importance de UD, se range, pour les autres manuscrits, à l'avis de Peter et de Samter.

R. Wuensch (*Zu Ovids Fasten I und II. Rh. M.*, 56, 1901, p. 392-403) adopte les vues de Laing et apporte quelques détails complémentaires.

L'édition italienne de R. Cornali (Turin, Chiantore, 4 fasc., LL. I-IV, 2e éd., 1926 ; LL. V-VI, 1931) en reste encore à H. Peter et tient fort peu compte des éditions antérieures de C. Landi (Paravia, 1928) et d'Ehwald-Levy (Teubner, 1924), ainsi que des travaux de Frazer et d'Alton dont nous allons bientôt parler.

Cornali reconnaît cependant la grande importance de la deuxième famille de Peter et l'accentue même en quelques points.

C. Landi, dans son édition, procède à une revision systématique du

1. G dont nous parlons plus bas est le seul à avoir gardé la trace de ces scolies.
2. Peter ne connaît G que par sa collation Z et ignore son âge (xe-xie siècle). Voir *infra*.

procès. Il a pris soin de revoir personnellement A (R), U (V) (en corrigeant Laing de-ci de-là), et de collationner une copie textuelle de ce dernier, un *Laurentianus* du xve siècle. Il y a ajouté l'examen de divers manuscrits italiens, notamment un *Ambrosianus*, déjà signalé par A. Castiglioni (*I codici Ambrosiani e la recensione critica dei Fasti d'Ovidio. Rendic. R. Ist. Lomb.*, LX, 1927, p. 409-427), un *Laurentianus Ashburnh.*, auxquels il a joint deux autres *Laur.* et un *Neapol. Farn.*, ainsi qu'un *Parisinus*, déjà connu, mais mal, de Levy.

Parmi les *recentiores*, Landi insiste sur la très grande valeur de G (Z) et de M. Malheureusement, il n'a pris connaissance des travaux d'Alton que lorsque son propre livre était déjà en grande partie composé. Il ne cite nulle part l'édition Frazer.

F. W. Lenz, dans la réédition des *Fastes* d'Ehwald (*Teubneriana*, 1932), est mieux au courant des études d'Alton, mais persiste à ignorer l'édition Frazer, ce qui l'amène, avec sa source d'ailleurs, à négliger nombre de leçons importantes de G (Z), dont il aurait pu faire son profit, et qu'Alton, dont l'examen a été assez bref, n'a pas non plus signalées.

Lenz, cependant, est en progrès très net sur Ehwald et sur Ehwald-Levy en ce sens qu'il admet l'existence d'une deuxième famille, I, G, M, d'importance au moins égale à celle des mss. A (R), U (V), D (M). Devant la bigarrure du texte des *Fastes* et en présence de tant de leçons bivalentes (G2, par exemple, dans ses grattages et retouches, rejoint toujours la famille AUD), il est le premier à émettre l'hypothèse d'un manuscrit à variantes[1] sur la date duquel il ne se prononce point.

Ainsi, soit dit en passant, se trouvent confirmés, à propos des *Fastes*, deux résultats très importants auxquels est arrivée la critique moderne : la démonstration de l'existence, dès l'antiquité semble-t-il, d'une tradition flottante, tradition dont les papyrologues, les premiers, on retrouvé les traces ; la preuve de l'importance très réelle des manuscrits autrefois qualifiés dédaigneusement du nom de *deteriores* pour la recherche de l'archétype et sa reconstitution, importance soulignée tout récemment encore par G. Pasquali, dans un article au titre suggestif : *Recentiores, non deteriores* (p. 53-84 des *Annali d. R. Sc. Norm. Sup. di Pisa*, ser. II, I, 1, 1932).

Faut-il dire que cette dernière remarque ne s'applique pas au cas de G (Z), qui remonte, selon nous, au xe-xie siècle.

L'évolution que nous venons de constater dans l'attitude des critiques en face du problème textuel des *Fastes* et qui est due à l'examen approfondi de certains représentants de la *vulgate* a été, pour les dernières années, largement encouragée par les recherches que, depuis plus de

1. G offre en quelques endroits cet aspect.

vingt ans, M. E. H. Alton poursuit sur le texte des *Fastes* et qui se traduiront, il faut l'espérer, par une édition critique qu'il veut bien nous promettre.

Cependant, une bonne part du mérite revient encore à M. M.-A. Kugener, professeur à l'Université de Bruxelles. Dès 1922, ce dernier attirait l'attention d'un de ses élèves sur l'intérêt d'un manuscrit des *Fastes*, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous la cote 5369-5373. Cet exemplaire, connu dès le début du XIXe siècle des Allemands, qui l'avaient utilisé pour diverses recensions d'Ausone (dont ce manuscrit est un des bons témoins), est connu également pour contenir l'autographe du *Tancrède* de Raoul de Caen. Dès le début, les recherches et vérifications entreprises permirent de dater le manuscrit du Xe-XIe siècle et d'y reconnaître un texte différent de la vulgate des éditeurs d'avant 1924, et très proche de la tradition indirecte et encore de divers manuscrits tels que I, Z (G), M. La découverte ayant été signalée à Sir James Frazer, qui préparait alors (1924) son édition, celui-ci s'empressa d'accourir à Bruxelles et fut immédiatement frappé de la grande valeur du nouveau témoignage. Il décida, en conséquence, de l'incorporer à son appareil critique et d'y faire figurer ses variantes à côté et sur le même pied que celles de AUD. Sur ces entrefaites, M. Alton eut vent de l'existence du manuscrit et, après un rapide et consciencieux examen, publia, à son sujet et sur d'autres manuscrits italiens et anglais des *Fastes*, une série d'articles dans *Hermathena* (*The Zulichemianus, Mazarinianus and other mss of the Fasti of Ovid*, nº XLIV, 1926, p. 101-118 ; *The mediaeval commentators on Ovid's Fasti*, nº XLIV, 1926, p. 119-151 ; *The wanderings of a ms. of Ovid's Fasti*, nº XLV, 1927, p. 371-385). Il y étudiait notamment le *Gemblacensis*, en analysait les scolies de source antique ou médiévale, en comparait les leçons avec celles du *Zulichemianus*, conservé à Leyde dans une *Aldine*, et concluait à l'identité des deux témoins. Il signalait en terminant quelques variantes intéressantes. La démonstration restait cependant assez superficielle, puisque W. Weinberger, dans son rapport du *Bursian*, se refusait encore à admettre la réelle valeur de G (Z). De son côté, M. Kugener, ayant fait revenir l'*Aldine* de Leyde, se ralliait à la thèse de l'identité (voir *Revue belge de phil. et d'hist.*, VII, 1928, p. 312-313 et rectification ; *Ibid.*, VII, 1928, p. 766-767). Il apportait sur l'histoire du manuscrit des précisions curieuses. Le *Gemblacensis*, collationné au XVIe siècle par le philologue anversois Th. Poelman (M. Alton croit identifier l'écriture des variantes de G dans l'*Aldine* avec celle de Poelman), sur un exemplaire interfolié de la 3e *Aldine*, aurait passé entre les mains de Juste Lipse, puis dans celles de son neveu, et serait finalement arrivé en possession de C. Huyghens, seigneur de Zuli-

chem. Le manuscrit aurait été vu alors, vers 1657, par N. Heinsius. Les différences constatées entre le texte actuel de G et les notes de Z provenaient (Alton l'a reconnu également) du fait qu'Heinsius a remplacé les places grattées de Z par les leçons de M, très voisin du texte. Ce faisant, il a confondu deux manuscrits sous le même sigle M.

Lors de la parution de son texte, Sir James Frazer venait à peine de prendre connaissance des articles d'Alton. C'est ce qui explique qu'il ait persisté, en signalant une série de différences (toutes expliquées par Alton), à faire du *Gemblacensis* un manuscrit différent de Z.

Cette légère erreur n'ôte toutefois rien à l'importance de son apport critique et l'on doit s'étonner que les éditeurs allemands et italiens n'aient pas tenu compte de son édition, alors qu'ils sont unanimes à rendre hommage à Alton et qu'ils abondent dans le sens d'une revision du texte, revision amorcée simplement par Alton, mais appliquée systématiquement par Frazer.

Si besoin en était encore, une preuve de plus de l'identité des deux manuscrits a été publiée depuis par F. Prims (*Brieven aan Gaspar Gevartius. De Gulden Passer. Le Compas d'Or. Bull. trim. de la Soc. des Bibliophiles anversois*, VI, 1928, p. 204-210), sous les espèces d'une lettre de N. Heinsius à Gevartius, datée d'Amsterdam, 5 décembre 1657, où le premier explique au second l'origine du *Zulichemianus* (G) contenant les *Fastos cum veterrimo exemplari commissos* et en donne une leçon qui ne se trouve plus que dans G et dans M. Ainsi se trouve confirmée l'absolue identité de G et de Z, d'autant plus qu'Heinsius parle de l'origine brabançonne de son *Aldine* : *Vir illustris Constantinus Hugenius Zulichemius, quem nosti, ex Brabantia non ita nuper advexit secum codices nonnullos manu exaratos, qui Justi Lipsii fuisse dicebantur, una cum variis ipsius Lipsii schedis. Inter illos... Fastos praeterea Aldinae editionis cum veterrimo exemplari diligenter commissos...*

C'est la même conclusion que développe encore M. Kugener, traitant du *Séjour de l'humaniste N. Heinsius en Belgique (mai-octobre 1614)* (*Ibid.*, VI, 1928, p. 225-238, cf. p. 234).

A part cette observation, qui porte sur l'identité plus que sur la valeur du manuscrit G, Sir James s'est très clairement expliqué sur les rapports des manuscrits qu'il a examinés soit directement, soit sur « rotographes ». Il en a retenu principalement six : AUD, X (Z ou G, ou *Bruxellensis* 5369-73), M (*Mazarinianus Paris.* 7992) et m (*Mazar. Oxon. Auct. F. 4, 25*). Le reste a été rangé sous le sigle *vulgate*, à l'exception des manuscrits occasionnels F (Cambridge), G (*Gottingensis*), B et C (deux *Vossiani* de Leyde).

Ici encore, à en croire Alton, une légère erreur d'identification se serait produite. Le ms. M ne serait pas le *Mazarinianus alter* de Merkel,

mais son *Sarravianus*. Quant à C, il n'est pas perdu, comme le croit Frazer, mais il se retrouve dans le *Bodl. F. 4, 29*.

C'est dire combien il reste encore à faire du côté des manuscrits anglais et comme il serait heureux de voir disparaître la notion de *vulgate* qui recouvre tant de témoins intéressants, soit insulaires, soit italiens, du texte des *Fastes*. En ce sens, l'apparat critique de Sir James Frazer reste incomplet et doit être élargi par les apports de Landi et des Allemands. Pour notre part, signalons seulement l'intérêt que présenterait une collation des mss. M, N, O de Merkel, dont le dernier a été retrouvé en Angleterre par M. Alton en même temps qu'une copie de M et dont les deux premiers sont actuellement conservés au musée Plantin, à Anvers. Ces manuscrits, connus de Heinsius, méritent mieux que l'oubli où ils sont tombés et nous leur consacrerons bientôt une notice, en même temps que nous ferons mieux connaître le *Bruxellensis* 5369-73. C'est au point de vue de ce dernier que l'édition Frazer présente surtout une très grande valeur.

Appliquant les principes mis en avant par la critique allemande, mais d'une façon plus systématique que ses devanciers et que ses successeurs, Sir James a eu constamment recours au témoignage de la deuxième famille et de G (Z, X) en particulier, qui en est le plus ancien témoin. Le texte s'en trouve dès lors et amélioré et enrichi.

Alton s'était borné à collationner deux passages et à démontrer que les erreurs de G ne sont pas plus graves que celles attribuées aux autres témoins manuscrits. Il avait, dans ce but, réuni trois exemples. Les deux derniers (IV, 557, et VI, 807) ne servaient qu'à introduire des corrections assez arbitraires d'Alton. Le premier (III, 659, *Azanida*, donné par G seul sous la forme *Azamnida*, en face d'*Atlantida*) a seul une force probante. Frazer ne l'a pas retenu, tout en accordant un grand degré de probabilité à cette leçon.

Le savant folkloriste anglais a surtout introduit dans le texte, à partir de I, 505, endroit où commence X (G, Z), une série de leçons qui, avec ce manuscrit comme principal témoin, ont une grande chance de remonter à l'archétype. Nous ne pouvons songer ici à les citer. Il y en a plus de 200.

Peut-être cependant pouvait-on s'engager, plus résolument encore que le savant anglais ne l'a fait, dans la voie d'une mise en valeur systématique de G et de la deuxième recension. Sir James néglige parfois la mention importante de la tradition indirecte, toujours d'accord avec notre manuscrit ; parfois aussi, il reste trop prudent dans l'évaluation des leçons de G^1 *sub rasura*, ou il oublie de mentionner les variantes qui y figurent. Avec beaucoup d'honnêteté, il hésite encore sur l'adoption d'une leçon de G qui renverse le texte de tous les autres éditeurs et

marque seulement en note la bivalence des variantes de G et de la première famille.

Ainsi :

I, 604 : *nomine major* (Frazer) semble cependant avoir été amené par *nomen* du vers précédent, par *cognominis* (v. 605) et par le sens des vv. 605-606. Heinsius, dans la lettre à Gevartius, citée plus haut, défend *te quoque*, donné par G.

II, 587 : *latebat* (Frazer, Levy, Landi) est moins bon que *jacebat* (G, Lenz).

III, 64 : *acer* (Frazer, Levy, Lenz, Landi) ; *asper* de G est attesté par Virg., *En.*, VIII, 764. A donne ici *sacer* et non *acer*, comme le croit Frazer.

III, 199 : *parat*, leçon de tous les éditeurs, se trouve dans A (R), mais aussi dans G, *sub ras.*, ce que Frazer n'a pas vu.

III, 378 : *quemque* (Frazer) a moins de support manuscrit que *quaque* (Lenz, Levy, Landi).

III, 430 : G porte ici *u..jovis* et non *utjovis*, comme tous les éditeurs le signalent. Les deux lettres, illisibles ou recopiées maladroitement, peuvent ainsi apporter une base à la lecture *vedijovis* de Frazer, fondée sur les inscriptions.

III, 529 : *pars ubi* n'est pas une correction de Heinsius, mais une leçon de G. G2 donne *sibi in ras.*, que Frazer attribue à G1. Sur ce point, G est seul à donner la lecture correcte.

III, 662 : *veri* (Frazer, Lenz, Levy, Landi). *Vera* (adopté par Heinsius) complète mieux *fide*.

III, 669 : *incincta* (Frazer, Levy, Lenz, Landi) *redimita* (G), cf. *Met.*, XIV, 654.

762 : *candida, splendida* (Levy, Lenz, Landi). Frazer ne note pas que G1 a *candida sub ras.*

766 : *amans* (Landi) est meilleur que *amat* (Frazer, Lenz, Levy).

846 : *reperta, recepta* (Levy, Lenz, Landi). G1 a visiblement *reperta*.

IV, 805 : Frazer omet la note critique, nécessaire pour justifier le choix de *saluisse*, confirmé par Prisc., *G. L. Keil.*, V, 641, 16 notamment.

V, 274 : *vigent* n'est pas la leçon de G1. GM donnent *virent*, *vigent* (Frazer, Lenz, Landi, Levy).

V, 309 : *coluisse Dionen* (Frazer). *Caluisse Dione* (GM) s'appuie cependant sur Hor., *Od.*, IV, 11, 33.

371 : Frazer et Landi oublient la mention de Prisc., *G. L. Keil*, V, 332, 10, confirmant *clauduntur*, mais donnant le fautif *leones* (cf. *Fast.*, II, 202).

525 : *primae mihi cura juventae* (GM) rend inutile la conjecture de

Bentley (suivi par Frazer : *primae mihi flore juventae*) et les variantes de Levy, Lenz, Landi.

632 : Frazer a omis une note critique sur *jaci* (Frazer, Levy, Lenz, Landi), *jace*. G donne *jaci* avec la variante *jace; jace* est attesté par Lact., *Inst. Div.*, I, 21, 8.

VI, 176 : *avem* (Frazer, Levy, Landi d'après U) contre *avis* (Lenz, d'après DGM), mieux attesté cependant.

346 : *fata* (Madvig, Frazer) est moins exact que *apta* (Levy, Lenz, Landi).

483 : *redimite* (Frazer, Levy, Lenz) ; *distincte* (Landi), donné par GM, s'appuie encore sur la tradition indir. Lact. Plac., *Schol. ad Theb.*, VII, 150. Cf. *Fast.*, III, 669.

587 : *parato* (Frazer) a moins d'autorité que *peracto* (Levy, Lenz, Landi, après Heinsius).

662 : *gratae* (Frazer, Lenz, Levy) est moins bon que *Graiae* (GM., Landi).

Signalons, pour terminer, une heureuse suggestion de Frazer en II, 575, où il propose de remplacer l'universel *cum*($\overline{cu}$) par *tria*($\overline{ui}$) en renvoyant à Virgile, *Ecl.*, VIII, 73-74, et *Ciris*, 371-372.

Nous croyons en avoir dit assez pour donner au lecteur l'impression que l'édition de Sir James Frazer marque, dans l'utilisation des manuscrits, le triomphe d'une attitude nouvelle, et que le texte sorti de ses mains est en progrès très notable sur les autres éditions antérieures, contemporaines ou postérieures. A Sir James revient le mérite d'avoir, le premier, mis en pratique le *stemma* binaire des manuscrits des *Fastes*. A lui aussi l'avantage d'avoir utilisé très complètement, et sous sa forme originale, un témoin ancien, perdu ou peu s'en faut.

Aboutissement logique d'une évolution commencée avec Peter, l'édition Frazer marque, dans l'histoire textuelle des *Fastes*, la fin définitive du règne du *bon manuscrit*. Elle indique et prépare la voie où sont entrés et Alton et Landi : la recension systématique des moindres manuscrits, injustement qualifiés de *deteriores*. Puisse M. Alton faire paraître un jour son édition et nous donner, dans d'importants prolégomènes, l'histoire du texte des *Fastes* à travers la tradition indirecte, les manuscrits et les éditions, prolégomènes et histoire dont, depuis Merkel, le besoin s'est fait de plus en plus sentir. Ce jour-là, la féconde leçon de critique que nous donne aujourd'hui Sir James aura été comprise de tous ceux que préoccupe le problème sans cesse posé et jamais résolu de la recension textuelle.

F. Peeters.

Collectio scriptorum ueterum Upsaliensis :

M. Tulli Ciceronis ad Atticum epistularum libri sedecim, rec. H. Sjögren,

fasc. 1 (l. I-IV), 1916 ; fasc. 2 (l. V-VIII), 1929 ; fasc. 3 (l. IX-XII), 1932.

On sait que pendant longtemps le *Mediceus 49, 18* a été considéré comme le manuscrit de beaucoup le plus important des lettres à Quintus, Brutus et Atticus. Les recherches d'A. Lehmann, exposées en 1882 dans son célèbre mémoire *De Ciceronis ad Atticum epistulis recensendis et emendandis*, ont abouti à distinguer deux classes de manuscrits italiens, Δ et Σ, dérivées d'un archétype commun, Ω, le *Mediceus* n'étant que le meilleur manuscrit de la première classe. Ces conclusions ont été vivement combattues par O. E. Schmidt, qui a essayé de maintenir la primauté du *Mediceus*[1]. En 1898, C. F. W. Müller publiait dans la collection Teubner son édition des Lettres à Atticus ; il reconnaissait que la thèse de O. E. Schmidt n'était guère soutenable, mais déclarait que seules les collations de manuscrits qui restaient encore à faire pourraient éclaircir la question ; en attendant, il donnait une édition éclectique où une large part était réservée à la conjecture. Lehmann, qui se proposait de publier une édition critique où l'on aurait trouvé la meilleure justification de ses idées, mourut prématurément après avoir ordonné que ses notes fussent brûlées.

Il fallait, pour reprendre son œuvre, un grand courage, une ténacité exemplaire, une grande sûreté de méthode. Toutes ces qualités se sont trouvées réunies en M. Sjögren, qui s'est assuré, par l'utilité et la valeur de son travail, la reconnaissance durable des philologues et des humanistes.

Son apparat critique utilise cinq manuscrits de la classe Δ, sept de la classe Σ, et quatre éditions anciennes ; en outre, il reproduit toutes les leçons attribuables à la tradition — incomplètement représentée — des manuscrits français et allemands. Les collations sont, dans l'ensemble, d'une exactitude remarquable, et l'impression, si délicate pour un apparat critique de cette ampleur, peut être dite parfaite ; la part d'erreur que comporte nécessairement un travail à la fois aussi étendu et aussi minutieux est vraiment réduite au minimum. Ayant eu l'occasion d'étudier nous-même un certain nombre des manuscrits utilisés par M. Sjögren, nous noterons ici quelques leçons pour lesquelles ses collations nous ont paru en défaut ; le petit nombre de nos remarques est le meilleur éloge que l'on puisse faire du soin scrupuleux avec lequel le savant éditeur d'Upsal a fait ses relevés[2].

Att. I, 1, 2 (p. 3, l. 2 Sjögren) « *carum* M[1] » : nous lisons *curum* M[1]. —

1. *Der Briefwechsel des M. Tullius Cicero*, 1893, p. 437 et suiv.

2. Nous laissons de côté les mots grecs, pour lesquels un assez grand nombre de lectures seraient à revoir. Il s'agit d'ailleurs le plus souvent de leçons fautives dues à des scribes ignorant le grec, leçons dont le relevé est sans importance pour l'établissement du texte et même pour le classement des manuscrits.

2, 1 (p. 6, l. 9) « *illum* om. EIA² » : G omet aussi *illum*. — 4, 1 (p. 8, l. 8) « *ac ipilianam* M¹ (*i-* in *o-* corr.) » : nous lisons *ac opilianam* M¹. — 9, 2 (p. 15, l. 2) « *Chusillus P* » : lire *Chisillus P.* — 10, 2 (p. 15, l. 16) « *uoluntatem* Σ *uoluptatem* Δ » : M¹ porte *uoluntatem*, corrigé en *uoluptatem*. — 10, 6 (p. 16, l. 15) *arcessi a me*] « *arcessam* Ω » : G porte *arcessiam*. — 19, 2 (p. 50, l. 8) « *dilectus* EO *delectus* rell. » : P a aussi *dilectus*. — II, 12, 1 (p. 82, l. 20) *potest*] « *potes* Ω » : G et P ont *potest*. — 22, 2 (p. 103, l. 5) « *sibi* om. A² c » : également omis par G. — III, 18, 1 (p. 132, l. 10) « *autorem* EP » : même leçon dans M. — 19, 2 (p. 133, l. 11) « *ac tamen* Wesenberg *attamen* ΔG » : G porte *ac tamen*. — 20, 3 (p. 135, l. 25) *data IIII*] M¹, GP ont *data iii*. — 23, 4 (p. 140, l. 8) « *C. Visellius* coni. Manutius » : la leçon est dans G². — IV, 1, 7 (p. 148, l. 16) « *eram* M²al. P » : la seconde main de M et P donnent *meram*. — 3, 4 (p. 157, l. 14) « *turpique* IA² c » : c'est également la leçon de P. — 8, 2 (p. 166, l. 11) et] « *ut* P » : le mot est omis par P. — 18, 2 (p. 191, l. 12) *sopolidis*] « *solidis* P » : P a *insolidis*. — V, 1, 3 (fasc. 2, p. 2, l. 17) « *uero* om. M¹ add. M² (sed post eras.) » : *uero* n'a pas été effacé. — 21, 12 (p. 48, l. 17) « *sed* om. PI » : P a bien *dicere sed*. — VI, 2, 8 (p. 73, l. 14) « *non fecissent autem* P » : P porte *non fecissent aut*. — VII, 3, 7 (p. 107, l. 5) « *esse ibi* P » : P porte *esse tibi*. — 4, 3 (p. 111, l. 5) « *fortunam* P » : P a *fortũa* (= *fortuna*). — 8, 2 (p. 118, 1) nihil] « *noui non* P » : P a *nihil* ; c'est à la ligne précédente que P écrit *noui non incommode* au lieu de *non incommode*. — 12, 5 (p. 126, l. 22) *causae*] « *scio* P » : P a *magno usui scio nostre cause*. — 14, 2 (p. 131, l. 19) « *falsum* om. O¹P » : P a omis *ad te falsum*. — 15, 2 (p. 133 l. 11) « *quam* om. E, del Manutius » : également omis par P. — 18, 3 (p. 138, l. 16) « *accersendus* P » : P a *accersendis*. — VIII, 10 (p. 168, l. 7) « *docui* P » : lire *docui te* P. — IX, 7 A (fasc. 3, p. 19, l. 4) « *conficeretur* P » : P a *conficeret*. — 7 B, 2 (p. 21, l. 1) « *desperantissimam* MP » : P a *desperatissimam*. — 15, 4 (p. 48, l. 20) « *impetratis* PR » : R a *impetrantis*. — 17, 1 (p. 51, l. 20) « *malique* M¹OR : R a *malimque*.

Les recherches de M. Sjögren, menées dans la voie ouverte par Lehmann, l'ont conduit à confirmer entièrement les conclusions de son devancier : deux classes de manuscrits italiens, Σ et Δ, Σ étant plus près de l'archétype commun et ayant une légère supériorité sur la classe rivale ; l'accord de M¹ avec Σ fournit la leçon de l'archétype Ω, ce qui ne signifie pas, naturellement, que cette leçon soit dans tous les cas celle qu'il convient d'adopter : il peut y avoir assez loin de l'archétype des manuscrits existant à la version primitive et authentique. M. Sjögren est un philologue trop averti pour méconnaître cette vérité ; peut-être cependant, ici et là, sa très sage défiance des corrections paraîtra-t-elle à quelques-uns timidité excessive.

La tradition des manuscrits français et allemands, distincte de celle

des manuscrits italiens, nous est mal connue : Bosius et Lambin nous ont conservé un certain nombre de leçons d'un manuscrit (Z) ayant appartenu à l'imprimeur lyonnais Jean de Tournes ; Cratander a mis en marge de son édition de 1528 des leçons empruntées à un manuscrit de ce groupe ; enfin, un manuscrit de Würzbourg (W), qui contient quelques lettres des livres VI, X et XI, se rattache à la même tradition. M. Sjögren pense que cette tradition est supérieure à celle de Ω, et sans doute a-t-il raison ; on ne peut malheureusement s'y référer que pour un petit nombre de cas.

A partir du livre IX, d'abord exceptionnellement, puis de façon régulière, M. Sjögren a utilisé un manuscrit de la classe Σ, le ms. 8538 de la Bibliothèque nationale (R), dont nous avons signalé l'intérêt ici même[1]. Ce manuscrit avait été décrit par Lehmann, qui l'avait déclaré *plane gemellus* du ms. 8536 (P) ; en réalité, ils procèdent d'une source commune, mais ne sont nullement jumeaux, et R est de beaucoup supérieur à P. Nous ne reviendrons pas sur la démonstration que nous avons faite de cette supériorité à l'aide d'exemples empruntés aux Lettres à Quintus et aux quatre premiers livres des Lettres à Atticus[2]. La valeur du manuscrit R a d'ailleurs été reconnue, à la suite de notre article, par M. Sjögren[3], et nous sommes particulièrement heureux d'avoir attiré sur lui l'attention de l'éminent philologue suédois, puisqu'il aura pu ainsi en faire profiter la seconde moitié de sa monumentale édition.

On ne saisit pas bien, à vrai dire, pourquoi les leçons du manuscrit R n'apparaissent pas avant la lettre 2 a, § 2, du IXe livre, et pourquoi il n'est utilisé de façon régulière qu'à partir du milieu du livre. Cela ne va pas sans inconvénients. Dans la lettre, 2, 1 (p. 3, l. 12), M. Sjögren note : *a te*] *ante* M ; mais il n'était pas sans intérêt de relever que R, lui aussi, a la faute *ante*. — 2 a, 1 (p. 4, l. 8), au mot *auerruncent*, M. Sjögren note : *annerruncent* M, *annerruntcent* E, *anni erunt centum* P ; mais ne convenait-il pas d'insérer entre la leçon de E et celle de P la leçon de R *annoerunt centum*? — 3, 2 (p. 6, l. 19) « *post(h)umum* M^1 V IA^2 c *postumium* M *corr.*, *rell.* » ; la mention *reliqui* n'est plus exacte, du moment que R a

1. *Sur deux nouveaux manuscrits des Lettres de Cicéron* (*Rev. des Études latines*, 1930, p. 341 et suiv.).

2. Les livres suivants fournissent en abondance des faits aussi probants. Il est fréquent, par exemple, que R donne le même texte que M^1, tandis que P offre une correction, heureuse ou malheureuse. Cf. V, 10, 5, *si quidem est in Aristo*] *si quidem est in aris tu* M^1, *si quidem est maristu* R *si quidem marsicum* P.

3. Cf. Sjögren, *Ad Cic. epist. ad Att. libros IX-XII adnotationes*, dans *Symbolae philologicae O. A. Danielsson dicatae*, Upsal, 1932, p. 318. M. Sjögren écrit : *P et R gemelli sunt, hic tamen paulo melior uidetur*. Les deux manuscrits, nous l'avons dit, ne sont pas « jumeaux », mais « cousins germains », et c'est *multo melior* qu'il faut écrire.

déjà été cité dans l'apparat : car R a ici *postumum.* — 5, 1 (p. 9, l. 12) « *Postumus* M[1] *Post(h)umius* rell. » ; même observation : R a *postumus.* — 5, 1 (p. 9, l. 16) *Curtium* : M. Sjögren note que certains manuscrits ont *cur tum*, d'autres *cur eum ;* mais ne fallait-il pas signaler que R a *curtum*? — 7, 1 (p. 15, l. 8) *sed eo die is* : M. Sjögren note la faute *sed eos dies* de Δ ; mais ne convenait-il pas de noter celle de R, *sedeo dies*, qui se situe à mi-chemin entre le texte exact et la corruption de Δ?

Il serait vain d'allonger la liste des observations de ce genre, et nous risquerions, en insistant trop sur cette critique, de lui donner une importance qu'elle n'a pas dans notre pensée. L'œuvre de M. Sjögren demeure magistrale, elle marquera une date dans l'histoire de la philologie latine, et nous n'entendons pas lui ménager notre admiration.

L.-A. Constans.

Collection des Universités de France G. Budé :

— *Cicéron, Traité du Destin*, texte établi et traduit par Albert Yon : Thèse complémentaire, Paris, Les Belles Lettres, 1933, lxiv & 47 pages.

Entre les traités philosophiques de Cicéron, le *De fato* est certainement le plus difficile et peut-être l'un des plus importants pour l'historien de la philosophie. Il est, en effet, une de nos principales sources d'information sur le débat entre le Stoïcisme (Chrysippe), qui tentait contre le fatalisme nécessitaire des Mégariques (notamment du fameux Diodore Cronos) de sauver un semblant de liberté, et, d'autre part, la Nouvelle Académie (Carnéade), qui dénonçait la fragilité de cette prétendue conciliation. La polémique des écoles sur le problème de la contingence des futurs remontait d'ailleurs à Aristote, et les Épicuriens n'avaient pas été les derniers à s'y mêler. La question traitée ici par Cicéron est donc particulièrement délicate et de celles où cet amateur devait se trouver mal à l'aise. Les conditions hâtives de la composition contribuent d'ailleurs à l'embarras de l'exposé. Enfin, l'écrit nous est parvenu considérablement mutilé. Autant de raisons pour expliquer que le *De fato* ait rarement suscité le zèle des éditeurs. Aussi saura-t-on à M. A. Yon un gré extrême de son excellente publication. Peut-être aurait-on souhaité qu'il montrât mieux les origines du débat ; il en a du moins très exactement saisi l'intérêt et précisé les données, de façon à satisfaire les historiens de la philosophie par un travail qui ne veut cependant se réclamer que de la pure philologie. Entreprendre dans le même esprit d'éditer d'autres ouvrages philosophiques de Cicéron est une tâche à laquelle M. Yon entend se consacrer ; on peut être assuré dès à présent qu'il fera œuvre utile, et pour laquelle certaines parties de sa thèse principale (*Ratio*, etc., IIIe partie, chap. v) le montrent remarquablement qualifié. Un deside-

ratum doit être, il est vrai, formulé pour l'avenir : c'est que l'apparat critique soit rédigé d'une façon vraiment instructive et plus méthodique. La traduction atteste un effort méritoire de précision, bien que parfois le sens de quelques termes eût pu être plus exactement fixé : ainsi *percepta* rendu par « vérités d'expérience », alors que θεωρήματα, dont *percepta* est explicitement (6, 11) l'équivalent latin, est traduit par « axiomes fondamentaux » (p. XIX) ; 8, 15 : *infinitae coniunctiones* est un terme technique dont la valeur précise doit être conservée (cf. Arnim, *S. V. F.* II, n. 203) ; 18, 42 : « image » traduit *uisum*, alors que ce même mot, 19, 43, sert à rendre *species* et que *uisum obiectum* est traduit par « la perception qui se présente ». Mais on s'en voudrait d'insister sur ces très légères réserves.

L. ROBIN.

— *Rutilius Namatianus. Sur son retour*, texte établi et traduit par J. VESSEREAU et F. PRÉCHAC : XXVII & 50 pages, 12 francs.

Ce travail avait été commencé par le regretté Jules Vessereau, qui était si bien préparé à le mener à bonne fin par les amples recherches qu'il avait jadis présentées dans sa thèse de doctorat[1]. Après la mort de Vessereau, M. François Préchac s'est chargé de parachever l'opuscule ; et il s'est acquitté de sa tâche avec autant de soin que d'érudition. Il a incorporé à l'*Introduction* non seulement les résultats d'études récentes que Vessereau n'avait pas connues, mais de nombreuses observations de détail qui y apportent plus de précision. C'est ainsi que le paragraphe relatif à la date du voyage de Rutilius a été refait d'après les calculs de Tillemont, si habilement mis au point par M. Carcopino. Pareillement, l'indication relative à la valeur propre de nos deux manuscrits, le *Romanus* — découvert par Elter en 1890 — et le *Vindobonensis* 277, l'un et l'autre du XVIe siècle, ainsi que la liste des éditions récentes, appartiennent à M. Préchac.

Celui-ci a pris soin également de reviser la traduction française de Vessereau. A comparer cette nouvelle interprétation à celle de 1904, le progrès apparaît sensible en plus d'un passage.

Deux leçons, dues à M. Préchac, ont été introduites dans le texte : 1, 421 *vehĕres* (V donne *veneris*), et 1, 461 (ulvam : viam V). Au vers 1, 227, le mot omis dans les manuscrits a été laissé en blanc ; les conjectures des éditeurs sont indiquées dans l'apparat critique.

Quelques notes fort utiles, empruntées partiellement à la thèse de Vessereau et à l'édition de Ch. H. Keene, illustrent le texte. Il en est une

1. *Rutilius Namatianus*, édition critique accompagnée d'une traduction française et d'un Index, et suivie d'une étude historique et littéraire sur l'œuvre et l'auteur, thèse de Bordeaux, Paris, 1904.

(p. 4 et suiv.) qui se développe sur plusieurs pages et fournit une sorte de commentaire historique et littéraire au fameux Éloge de Rome (v. 47 et suiv.).

C'est dans l'édition de MM. Vessereau et Préchac qu'on relira désormais le *De Reditu Suo*. Le pittoresque y est un peu terne ; de fâcheux clichés s'y développent inopportunément ; mais la vivacité du sentiment — amour de Rome, haine de Stilicon, mépris à l'égard des Juifs et des chrétiens — y met de l'accent et de la vie.

P. DE LABRIOLLE.

Collection de l'Université de Strasbourg :

— *Tertullien, De spectaculis*, suivi de : *Pseudo-Cyprien, De spectaculis*, texte établi par A. BOULANGER : Paris, Les Belles Lettres, 1933.

Cette édition d'une des œuvres les plus intéressantes de Tertullien inaugure une série de textes d'étude éditée par la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. C'est une bonne idée de fournir de cette manière à un prix modéré aux étudiants des textes critiques soigneusement établis d'œuvres difficiles à obtenir. Par ce premier fascicule, M. Boulanger nous présente une édition qui se prête parfaitement au but qu'on s'est proposé. L'Introduction qui précède le texte donne d'abord un précis succinct de la vie et des œuvres de Tertullien. A la p. 6, M. Boulanger affirme qu' « il n'y a nulle raison de douter que, comme l'affirme saint Jérôme, Tertullien ait été prêtre de l'Église de Carthage ». C'est trop dire. M. Teeuwen n'a-t-il pas dans son *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, p. 35, rendu au moins très probable le contraire par une argumentation très fine tout en se basant sur des faits exclusivement linguistiques? — Suivent des observations instructives sur l'intention du *De Spectaculis*, sur ses sources et ses précédents, et en général sur le caractère du traité. Un troisième chapitre traite les sources de notre texte. Les remarques succinctes sur les citations bibliques de Tertullien, que l'auteur a jointes à ce chapitre, me paraissent justes et bien formulées. Notons que M. G. Aalders, après un examen très approfondi des textes des évangiles cités par Tertullien[1], arrive à une conclusion presque complètement identique à celle de M. Boulanger. — Le dernier chapitre de l'Introduction donne une bibliographie restreinte des œuvres ayant quelque importance pour l'étude du *De spectaculis*. — On se serait attendu à quelques remarques sur la langue de Tertullien, phénomène si intéressant et en même temps si complexe, mais M. Boulanger se borne à citer dans sa bibliographie les principaux travaux sur la langue et le style de Tertullien ; cependant, nous y cherchons en vain les *Studia*

1. *Tertullianus' Citaten uit de Evangeliën en de Oud Latijnsche Bijbelvertalingen*, Amsterdam, 1932 (avec résumé anglais).

Tertullianea I-IV de G. Thörnell (Uppsala, 1918-1926) et surtout la récente étude de M. H. Hoppe, intitulée : *Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians* (Lund, 1932).

L'établissement du texte me paraît très réussi. Là où l'éditeur avait le choix parmi les différentes lections, une connaissance très profonde de la langue et du style de Tertullien s'est montrée pour lui un guide assuré.

Le traité du Pseudo-Cyprien, joint comme appendice, fournit au lecteur des matériaux de comparaison très intéressants.

Christine MOHRMANN.

Collection Garnier :

— *Cicéron. De la république, Des lois,* traduction nouvelle par Ch. APPUHN : 430 pages, 18 francs.

— *De la vieillesse, De l'amitié, Des devoirs,* par le même : 517 pages, 15 francs.

M. Appuhn s'excuse — ou se flatte — d'avoir traduit Cicéron « en professeur de philosophie plutôt que de latin » (Notice sur la République, p. 4). Je ne suis pas sûr que ce soit le bon moyen d'interpréter même Cicéron philosophe ; il ne faut pas aller bien loin dans cette traduction pour trouver des insuffisances fâcheuses, même en ce qui touche au domaine de la philosophie : est-il admissible (p. 9) de rendre *honeste* par « en bons moralistes » et quelques lignes plus bas *honestas* par « ce qui fait la beauté de la vie »?

Il est vrai que le traducteur dit encore que ce qu'il a surtout cherché à bien marquer, c'est l'enchaînement des idées ; ne suffisait-il pas pour cela de faire confiance à Cicéron? Et comment se fait-il alors que dès le début du *De amicitia*, dans le seul paragraphe 4, nous trouvions justement omises coup sur coup les quatre particules essentielles qui marquent la suite du raisonnement : *enim*, — *sed*, — *itaque*, — *sed*...?

Ceci dit, je ne voudrais pas pousser plus loin la taquinerie et critiquer par exemple le type de traduction trop répandu qui conduit à rendre « fieri studebam eius prudentia doctior » par « je faisais de mon mieux pour que la science qu'il avait de la vie servît à ma propre formation » ; ou « amicitiae gloria excellens » par « occupant un des premiers rangs dans les fastes de l'amitié... » !

Parlerai-je du commentaire destiné à éclairer la traduction? Ce n'est pas préciser le sens de *ars* que de dire : « Le mot s'applique aux aptitudes corporelles ou intellectuelles, à l'art au sens large du terme et aussi à la science. » Et réjouissons-nous quand le commentateur ne se croit pas obligé de nous donner des explications étymologiques, disant, par exemple, de *flamen* que le mot « signifie quelque chose comme inspiré » (de *flare* !) ; s'autorisant de Mommsen pour expliquer *consul* par le geste

du sauteur (*salio* !) ; conférant à *lar*, qui est étrusque, une parenté avec le grec ἥρως, et cherchant « dans un vieux langage italiote » (?) le mot *rumon*, qui permettrait de dériver *Roma* d'un terme signifiant « rivière » !

C'est une erreur de croire qu'une édition, même de vulgarisation, se fait avec de la bonne volonté. Le travail s'y voit moins que dans une édition savante, mais je ne suis pas bien sûr qu'il n'en faille pas autant, et autant de compétence.

— *Salluste. Conjuration de Catilina, Guerre de Jugurtha, Fragments des Histoires*, trad. par Fr. Richard : 383 pages, 15 francs.

La préface de cette traduction est du type que j'appellerais « balancé » : « On a reproché à Salluste ses préfaces et le désaccord entre ses actes et ses paroles... A vrai dire, ce qui nous importe, ce n'est pas sa vie, c'est son œuvre... » — « Si chez Salluste l'homme mérite souvent la critique, ... il suffit que l'écrivain nous ait donné... » — « Ses préfaces sont d'une longueur excessive ; ... mais elles ont le mérite... » — « Les vulgarismes sont chez Salluste un effet non de négligence, ... mais d'art. » — « La concision de Salluste est clarté, ... non obscurité. »

A propos de cette dernière affirmation en particulier, il y aurait bien à dire. Si peu claire est la pensée ou du moins l'expression chez Salluste qu'une partie du commentaire est consacrée à l'expliquer, et que la traduction, si soignée qu'elle soit, est insuffisante à la rendre. Dans le début du Catilina, où le raisonnement porte sur le rôle de la *uirtus*, ce mot est rendu tantôt par « la vertu », tantôt par « les qualités d'esprit », et même « de cœur » quand y est joint le mot « animi » ; il faut une note pour nous expliquer que *optumus* et *bonus* désignent non des vertus, mais des qualités d'esprit ; au par. 2, *imperium* n'est-il que « le gouvernement » et *nomen* que « la forme »? l'*imperator* n'est-il qu'un « chef d'État »? la *superbia* que « la volonté de dominer »? N'est-ce pas prêter à Salluste une faute de raisonnement que de traduire *etiam tum* par « dès lors », alors que, précédant « postea uero quam », il doit avoir le sens contraire de « alors encore »? N'est-ce pas une autre erreur de raisonnement que de prendre pour le terme essentiel dans la dernière phrase le mot *natura*, traduit avec emphase : « c'est la nature qui... », alors que tout le sens réside dans l'opposition « aliud alii » (« tel suit un chemin, tel en suit un autre »), qui n'est pas rendue?

Ces quelques sondages suffisent à montrer que le lecteur attentif ne sera pas toujours d'accord avec le traducteur et que le lecteur innocent sera parfois trompé sur la nature de la marchandise.

Du commentaire, je ne dirai rien, sinon qu'il est à peu près exclusivement historique, ce qui est peut-être insuffisant quand il s'agit d'un écrivain aussi original et aussi difficile que Salluste. Mais ce que nous

dit l'auteur dans son Introduction sur la langue nous empêche de regretter qu'il n'ait pas poussé dans ce sens son commentaire, car les deux principes avancés ne se soutiennent pas : M. Richard parle de « l'orthographe de Salluste » sans la distinguer de l'orthographe de ses éditeurs et copistes, dont nous savons à quel point elle est artificielle et refaite ; d'autre part, il met sur le même pied les archaïsmes et les prétendus vulgarismes de Salluste, « car dans l'évolution des langues le peuple reste plus que les habiles attaché aux expressions qui se modifient, et tour vulgaire signifie souvent terme vieilli » ! Il est fâcheux que des éditions de vulgarisation perpétuent ainsi des erreurs dont philologues et historiens de la langue ont depuis longtemps fait justice.

— *Ovide. Les Héroïdes*, par E. Ripert : xxv & 320 pages, 15 francs.

M. Ripert est l'auteur de l'agréable livre sur *Ovide poète de l'amour, des dieux et de l'exil.* Il apporte de sa longue fréquentation avec le poète une complaisance qui prépare peut-être au lecteur des désillusions : celui qui, suivant le conseil de M. Ripert, ira lire les *Héroïdes* sur une plage méditerranéenne aura sans doute de la peine à trouver dans ces vers « l'évocation du paysage » ; le « charme vivant » de cette poésie est bien gâté par ce que M. Ripert appelle lui-même la « préciosité troubadouresque » et les procédés « mécaniques » de cette poésie de rhéteur. Ce n'est pas non plus la disposition à moderniser Ovide qui rendra vie à son œuvre ; au reste, est-il permis vraiment, à propos des *Métamorphoses*, d'évoquer la *Légende dorée*, de voir dans les *Fastes* un pendant au *Génie du christianisme*, de comparer les *Remèdes d'amour* aux *Liaisons dangereuses* et de trouver chez Ovide une psychologie stendhalienne !

Je sais bien que la traduction de M. Ripert peut parfois faire illusion ; elle ajoute généreusement au texte : « signa relinquere », c'est « laisser *choir* les drapeaux » ; « addere precibus lacrimas », c'est « *arroser* les prières de ses larmes » ; le banal « Venus plurima mecum est » devient le racinien : « Vénus m'envahit toute ! » Le souci de faire plus poétique ou plus pittoresque conduit parfois à des interprétations douteuses ; j'ai bien peur qu'il n'y ait deux erreurs coup sur coup dans les vers IV, 158-160 : « fulmina torta » n'est pas une « foudre zigzagante » (on sait que *torquere* signifie proprement lancer avec une rotation du bras ; cf. *Métam.*, II, 308, uibrata fulmina) ; « mouet axe diem » ne peut pas signifier « il conduit (mouet !) le jour sur son char » (*axe*, l'ablatif de moyen, désigne l'axe du monde ; cf. *Métam.*, II, 59, 75, 297). Je sais bien que les deux erreurs sont dans la traduction (d'ailleurs excellente) de M. Marcel Prévost parue dans la Collection G. Budé ; mais l'occasion était bonne de les rectifier.

Je ne dis rien du Commentaire, dont les notes sont réduites à un mini-

mum tel qu'elles échappent à la prise de la critique ; pourquoi faut-il cependant que mes yeux s'arrêtent à la note 353, qui fait de Scylla un « gouffre », comme Charybde, alors qu'Ovide lui-même la dresse en « écueil » au livre XIV de ses *Métamorphoses*?

L'Introduction est de forme agréable et offre aux profanes une bonne préparation à la lecture d'Ovide ; je ferais bien quelques réserves sur des points de détail, comme le qualificatif de « très latin » appliqué au milieu pélignien d'où est sorti Ovide, ou l'interprétation donnée de « fasti dies » = les jours où il est permis de « plaider »...

M. Ripert a cru devoir donner une bibliographie, qu'il appelle sommaire, qui l'est en effet, mais où il trouve moyen de faire figurer l'*Histoire de la littérature* de Pichon (pourquoi, mon Dieu, à propos d'Ovide?).

— *Apulée. L'âne d'or ou Les métamorphoses*, par H. Clouard : 476 pages, 18 francs.

Faut-il signaler cette traduction, qui n'a pas d'autre prétention, dit l'auteur, que de « se faire lire avec agrément par le grand public »? Elle s'efforce de rendre avec exactitude une langue que le traducteur déclare à la fois « intéressante et insupportable » (ce qui est vrai, mais a besoin d'être expliqué), et qui de plus, paraît-il, manque « de pureté, même quelquefois de correction » (et voilà Apulée jugé au nom de la grammaire cicéronienne, comme Corneille l'était par Voltaire au nom de la grammaire voltairienne !). Cette traduction accompagne un texte établi par résistance aux interprétations « inutilement pédantes » des éditeurs, et par recours « aux suggestions de l'évidence et du bon sens » (le bon billet !). Le commentaire, pour une œuvre et un écrivain dont on commence par nous dire qu'ils sont « un mystère », tient en quinze pages, dont plusieurs sont remplies de citations de La Fontaine ! Quant aux moyens de nous informer par nous-mêmes de ce que l'on ne nous apprend pas, bernique ! Pas l'ombre d'une bibliographie.

J'aurais les mêmes choses à dire du second volume :

— *Apologie, Florides, Traités philosophiques* : 488 pages, 18 francs.

J. Marouzeau.

Collection Teubner :

— *Apuleius*, I : *Metamorphoseon libri XI*, 3e éd. par R. Helm : 1931, 296 pages ; 4,30 Mk.

Cette troisième édition reproduit pour l'essentiel les deux précédentes, auxquelles elle correspond ligne par ligne, du moins en ce qui concerne le texte, car l'apparat critique a été remanié avec soin, corrigé et enrichi. L'auteur n'a pas manqué de tenir compte, sans accepter toujours leurs suggestions, des travaux critiques récents, en particulier de Bernhard,

sur le style d'Apulée, de Birt, Blümner, Castiglioni, Damsté, Robertson, Wiman ; il a même utilisé des observations qui lui ont été communiquées à titre privé par Leo, Kroll, Lindsay, Plasberg, Wissowa (n'a-t-il rien tiré de l'ouvrage de M. Médan sur la latinité d'Apulée dans les *Métamorphoses*, qu'il ne cite même pas dans sa bibliographie?)

C'est le type de la bonne édition, tenue à jour, sur laquelle on peut faire fond, et ce n'est pas moi qui reprocherais à M. Helm l' « inutile pédantisme » que lui attribue M. Clouard dans l'édition recensée ci-dessus.

— *Vellei Paterculi ex Historiae romanae libris duobus quae supersunt*, post C. Halm 2. ed. C. Stegmann von Pritzwald : 1932, xx & 176 pages, 5,80 Mk.

La maison Teubner a bien fait de mettre à jour l'édition Halm, vieille de soixante ans. Pour peu lu que soit Velleius Paterculus, son texte est si plein de difficultés que le travail de la critique a eu beau jeu de s'exercer sur lui à la suite du travail de Halm : M. Stegmann von Pritzwald a relevé plus de 1,500 conjectures proposées depuis l'édition précédente ! De ce fatras, souvent inutilisable, il n'a pas voulu encombrer son édition, d'autant plus que celle de M. Bolaffi, parue peu avant la sienne, le dispensait d'un apparat exhaustif ; il a même rejeté dans un bref Appendice un certain nombre de remarques qui ne lui ont sans doute pas paru dignes de figurer en bas de page.

L'apparat est du type critique, c'est-à-dire qu'il contient les indications ou justifications de conjectures, de sorte qu'il constitue dans la plupart des cas une mise au point et une base solide au travail ultérieur.

On ne peut pas attendre d'un éditeur de Velleius qu'il apporte beaucoup de nouveau : que faire d'un texte très corrompu, dont la tradition se fonde sur un manuscrit unique perdu presque aussitôt que découvert? La critique doit s'appliquer ici non pas à reconstituer une généalogie de manuscrits, ni à suivre une filiation, mais à comparer entre eux, d'une part, un manuscrit dont on ne sait même pas s'il est la copie directe du manuscrit perdu et, d'autre part, une édition ancienne dont les divers exemplaires ne concordent même pas exactement entre eux. La difficulté est aggravée du fait que copie et édition sont à peu près contemporains et que des collations de l'une sur l'autre ont embrouillé les fils de la tradition. Après plus d'un demi-siècle de discussions sur le problème ainsi posé, l'éditeur actuel estime devoir s'en tenir encore aux conclusions de Halm, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles manquent de netteté.

— *Ciceronis Scripta quae manserunt omnia*, vol. VI, 1 : *Oratio de imperio Cn. Pompei*, rec. P. Reis, *Orationes Pro Cluentio*, *De lege agraria*, *Pro*

Rabirio, rec. L. Fruechtel : 1933, xiv & 247 p., 8 Mk. ; vol. VI, 2 : *Orationes in Catilinam*, *Pro Archia*, rec. P. Reis ; *Pro Murena*, *Pro Sulla*, rec. H. Kasten ; *Pro Flacco*, rec. L. Fruechtel : 1933, xxx & 256 pages, 8,40 Mk.

Peu à peu se complète le Cicéron de la Collection Teubner, commencé depuis bien longtemps. Les volumes ne se suivent pas dans l'ordre des numéros ; XI et XIII ont déjà paru, alors que VI restait encore à procurer. Ce volume contient neuf discours, dont les éditeurs sont des cicéronisants éprouvés. Leur tâche n'était pas facile, vu l'énorme production qui s'accumule d'année en année sur Cicéron, mais il faut dire qu'ils ont été grandement aidés par le travail patient de ceux qui tiennent au courant dans les Revues la bibliographie cicéronienne : Luterbacher, Tolkieln, Schönberger en Allemagne, P. Laurand chez nous. Chacun de ces discours est accompagné d'une préface brève, mais « sachlich », comme disent les Allemands, et destinée strictement aux usagers du texte, sans aucun souci de présentation. Ne nous plaignons pas de cette austérité rébarbative. De telles éditions sont travaux d'ouvriers qui apportent les matériaux à pied d'œuvre, préparation ingrate sans laquelle toute étude sérieuse serait impossible. Il faut rendre hommage aux savants qui, par ces ouvrages modestes et presque anonymes, maintiennent la tradition de la méthode, de la rigueur, de la minutie, et assurent à l'étude de l'antiquité une base scientifique.

La préface à chacun des discours expose l'état de la tradition manuscrite, sans oublier les enrichissements récents ; ainsi, pour les Catilinaires, M. Kasten n'a pas manqué de mentionner les feuillets palimpsestes découverts par M. Reitzenstein. Chacun des auteurs s'efforce d'apporter sa contribution personnelle à l'établissement du texte ; ainsi M. Kasten signale dans la préface du *Pro Murena* un certain nombre de points sur lesquels il est en désaccord avec l'excellente édition de Clark. Parfois, tout le problème de la tradition manuscrite est repris, comme c'est le cas pour le *Pro Sulla* de M. Kasten. Les conclusions n'emportent pas toujours la conviction absolue, mais on sait comme il est difficile pour la tradition cicéronienne de débrouiller l'enchevêtrement des leçons fournies par des manuscrits récents, souvent surchargés d'interpolations ou corrections dissimulées.

Une lacune me frappe néanmoins : alors que les éditeurs font état plus d'une fois des « testimonia », je ne vois pas en général qu'ils s'aident pour établir le texte du secours que fournit la prose métrique : à la page 114 du *Pro Murena*, je vois bien invoqué un argument de Zielinski pour la fin de phrase « sustinendum » (l. 19), mais à la page suivante (l. 28) aucune règle de clausule n'est invoquée pour préférer « conprimentur » à « confir mentur ».

Autre lacune fâcheuse : une liste d'abréviations nous donne la clé des sigles qui, dans l'apparat, représentent des noms de commentateurs ou de savants modernes ; mais cela ne fait qu'un bien petit nombre de références ; pourquoi ne pas ajouter à la préface une bibliographie sommaire? Par définition, les éditions Teubner sont et ne veulent être que des éditions critiques ; mais pourquoi ceux qui ont dû tant travailler pour les établir ne nous font-ils pas participer aux secours dont ils se sont servis? Et s'il est admissible que dans la pratique le travail du critique et celui du commentateur soient présentés séparément, c'est à la condition que chacun des deux nous fournisse au moins sous forme d'index les moyens de compléter son œuvre. Les éditions Teubner donnent quelquefois l'impression agaçante de ces cartes muettes qu'on propose aux écoliers, et c'est ce qui leur fait préférer parfois des éditions moins scientifiques peut-être, mais plus parlantes.

J. Marouzeau.

Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique :

Pachomiana latina,... texte latin de S. Jérôme, édité par Dom Amand Boon. Appendice : *la Règle de S. Pachôme*, fragments coptes et excerpta grecs, édités par L.-Th. Lefort : Louvain, Bibl. de la Revue, fasc. VII, 1932, lx & 210 pages.

Nous possédons une documentation suffisante pour nous représenter le développement du monachisme primitif. En sa forme première, avec les saint Antoine et les Paul de Thèbes, il n'était autre chose que l'anachorétisme. Le moine vivait dans le désert ; et, même quand il se rapprochait d'autres moines, il habitait une cellule séparée et ne s'assujettissait à aucune règle commune. C'est seulement en 320 que Pachôme fonda à Tabennési, dans la Thébaïde, le premier monastère, inaugurant ainsi la vie « cénobitique ». Les moines y étaient astreints à une discipline régulière et se livraient au travail manuel et à l'étude de la Bible. C'est pour eux que Pachôme écrivit sa fameuse Règle, dont s'inspirèrent dans la suite nombre de législateurs fameux, — et saint Benoît lui-même.

Rédigée en copte, cette Règle pachômienne fut de bonne heure traduite en grec. Saint Jérôme entreprit de la transposer en latin, sur la prière du prêtre Silvanus, qui lui affirmait que, dans les monastères de la Thébaïde, on rencontrait beaucoup de moines d'origine latine, qui ne savaient ni le copte, ni le grec. Il y joignit onze lettres de Pachôme et un ou deux opuscules d'autres abbés, ses successeurs. Dans sa Préface, il expliquait le régime de vie de ces communautés pachômiennes. Une allusion à la mort récente de Paule, la patricienne romaine, sa collaboratrice et son amie, permet de rapporter ce travail à l'année 404.

Ce précieux dossier nous est parvenu en deux recensions, que Dom Amand Boon étudie pour la première fois avec tout le soin requis. 1° *Une recension longue*, la seule authentique, qui s'est conservée dans dix-huit manuscrits. Six de ces manuscrits dérivent d'un même archétype et doivent être pris comme base du texte. Seul, un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Munich, *Clm* 22118, s. IX., a conservé quelques leçons d'une tradition différente, dont nous ne possédons plus aucun témoin direct. 2° *Une recension brève*, qui modifie l'ordonnance générale des paragraphes et en supprime un certain nombre. Elle représente un essai d'adaptation de la Règle à un milieu nouveau et efface les traits spécifiquement égyptiens : par exemple, la culture de la vigne y remplace celle du palmier. Il paraît probable que cette appropriation était destinée à la péninsule italique, d'où viennent nos douze manuscrits.

En 1919, le professeur Th. Lefort a découvert dans un manuscrit du ve-vi^e^ siècle des fragments coptes de la Règle, conformes à la recension longue, dont ils garantissent la valeur (cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1919, p. 341-348).

Or, jusqu'en 1661, on ne connaissait que la recension brève. A cette date, L. Holstenius édita le texte complet, mais avec beaucoup de bévues qui le rendaient parfois inintelligible. En 1735, Vallarsi reprit l'édition d'Holstenius, en la corrigeant d'après les éditions de la recension brève. Galland la reproduisit également, avec quelques améliorations dues à Vallarsi : son texte a passé dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XXIII, 65-90. En 1924, B. Albers a publié dans le *Florilegium Patristicum*, fasc. XVI, une fâcheuse édition de la Règle, d'après le manuscrit le moins bon de la recension brève, et la collation (en note) d'un manuscrit de Würzbourg, appartenant au groupe le plus médiocre de la recension longue.

On voit donc combien il était nécessaire de reprendre toute la tâche à pied d'œuvre. A l'édition critique du texte latin de saint Jérôme s'ajoutent, par les soins de L.-Th. Lefort, les fragments coptes (un peu moins que le quart de la version hiéronymienne) et des *excerpta* grecs (un tiers de cette même version). Notons que, pour les opuscules des deux abbés, Théodore et Orsiesius, et pour les Lettres de Pachôme, nous n'avons rien en grec, rien en copte.

Cette traduction latine, due au labeur de saint Jérôme, est intéressante à plus d'un titre. Elle l'est par un certain nombre d'expressions curieuses et rares — dont plusieurs manquent dans le lexique de Georges[1]. Par exemple, *ascella*, l'aisselle (au lieu d'*axilla*) ; *clibanus*, le four ; *corrigia*, la courroie ; *doma*, la maison ; **embrimium*, coussin en fibres de papyrus ; *lapsania* (au pluriel), la sanve, ou moutarde des

1. Je les ai marquées d'un astérisque.

champs ; **lebitonarium*, tunique égyptienne, sans manches (*quod genus absque manicis aegyptii vestimenti est*, explique saint Jérôme) ; *matta*, natte tressée ; **myrmicoleon*, fourmi-lion ; *orgia*, corbeille (acception non signalée dans Georges) ; *perstillare*, laisser passer l'eau ; *psiathium*, comme *matta ; *recrastinatio*, acte de séjourner ; *tragematia*, dessert (*tragemata* est dans Pline l'ancien) ; *xenodochium*, hospice pour les pèlerins. — Elle l'est aussi pour le fond même, où se décèle beaucoup de sagesse pratique et une grande défiance de l'humaine nature. Saint Basile améliorera sur plus d'un point la règle pachômienne. Il centralisera davantage l'organisation monastique et ne voudra plus de cette juxtaposition de phalanstères conduits chacun par un *praepositus*, subordonné lui-même à un supérieur général. Il interdira les austérités extraordinaires, suggérées souvent par une surenchère d'amour-propre. Il adoucira la rigueur des sanctions. Mais ces retouches, dictées par l'expérience, laissent intacte l'estime que mérite Pachôme, le puissant organisateur qui sut créer de toutes pièces une si complexe discipline[1].

P. de Labriolle.

Histoire littéraire et études de textes.

J. F. d'Alton, *Roman literary theory and criticism, a study in tendencies* : London, Longmans, Green and Co, 1931, 608 pages.

Ce livre marquera une date dans l'histoire de la philologie. Pour la première fois le développement de la critique littéraire antique est envisagé en lui-même et dans les caractères *sui generis* qui la distinguent. Non pas qu'il ouvre la voie dans un terrain complètement neuf et inexploré : depuis longtemps, des travaux multiples et multiformes préparent le domaine sur lequel vient aujourd'hui bâtir M. d'Alton : études d'ensemble sur certaines périodes de la production littéraire grecque et romaine, parmi lesquelles celles de Blass, Susemihl, Navarre, Egger, etc..., sont de premier ordre ; études de certains mouvements littéraires, dont l'Atticisme de Schmid est le modèle ; études des genres, très fouillées depuis quelque temps et qui évoquent les noms de Peter, Rhode, Hirzel, Martin, Lejay, Oltramare, etc... ; études de certains aspects ou notions spécifiques propres à l'antiquité, l'éthos (Süss), le plagiat (Stemplinger), la prose d'art (Norden), la plaisanterie (M. Grant), etc... Les remarques et commentaires sur les rhétoriques et les poétiques pullulent depuis la Renaissance.

Mais ce qui est nouveau dans l'œuvre de M. d'Alton, c'est qu'elle répond à un besoin récent de nos curiosités ; l'antiquité a-t-elle connu nos tendances modernes, ou tout au moins qu'en a-t-elle connu? Dans le

1. P. 29, l. 5, écrire *propinquis ;* p. 32, l. 8, *palliolum ;* p. 100, l. 6, *patris ;* p. 123, l. 17, *desideretis ;* p. 145, l. 21, *sanctorum*.

cas présent, les Grecs et les Romains ont-ils pratiqué ce que nous appelons « critique littéraire »? La difficulté du travail consistait à dégager ce qui est proprement critique littéraire de la gangue des rhétoriques et des poétiques, des grammaires et des scolies, dans laquelle les anciens ont pris plaisir à la noyer, à découvrir qu'à côté de notions juridiques, philosophiques, morales, on trouve dans la rhétorique une théorie de la prose, et que la poétique, outre des préceptes enseignant à mettre sur pied une tragédie ou une comédie, renferme des jugements de goût.

Le premier travail d'un historien de la critique littéraire consistait donc à connaître tout ce qui a été écrit sur la question et la documentation de M. d'Alton est mieux qu'irréprochable, on peut la dire luxueuse. Il annonce une étude sur la critique littéraire romaine ; mais on s'aperçoit bien vite que la critique grecque lui a livré tous ses secrets et qu'elle lui sert à éclairer les origines et les obscurités de l'époque postérieure. La critique alexandrine, à laquelle il ne manque pas de recourir, aurait pu lui offrir des points de comparaison plus nombreux : peut-être l'étude des grands scoliastes lui aurait-elle fourni l'occasion de rapprochements intéressants.

Aucune hypothèse nouvelle ne lui a échappé. On lui saura gré d'avoir tenu compte de la suggestion de Stroux, qui jette un si grand jour sur la transformation brusque qui s'est opérée à l'époque romaine dans la théorie de l'imitation, d'attribuer avec lui la doctrine des *genera* à une époque postérieure, ne conservant à Aristote et à Théophraste que l'invention des *uirtutes*. Outre qu'aucune preuve décisive ne nous permet de leur attribuer celle des *genera*, la minutie curieuse qui a présidé à l'établissement de la théorie des *genera* fleure bien plutôt les subtilités tardives que les franches et nettes conceptions du VIe siècle grec.

L'exposition de M. d'Alton est surtout descriptive. Cependant la nécessité d'éclaircir certaines questions l'a obligé à des retours, à des rappels qui ne sont pas innocents d'une certaine gaucherie. Le lecteur est surpris de voir reparaître des idées semblables ou analogues dans plusieurs chapitres successifs ; il l'est aussi de ne pas trouver suffisamment distinguées et opposées les théories d'époques assez distantes par le temps. Par exemple, l'apparition du quatrième genre de style est signalée trop incidemment et l'étude de la δεινότης n'a pas reçu l'approfondissement qu'on pourrait souhaiter ; cependant, sans la connaissance de ce quatrième *genus*, si fortement caractéristique du premier siècle après J.-C., il est malaisé de comprendre le style de Tacite, de Pline le Jeune et de leurs contemporains. Signalons aussi l'omission d'une étude concernant les écoles d'Apollodore et de Théodore, qui ont exercé une si grande influence à la même époque.

Ajoutons qu'il reste à révéler, à poser et à résoudre, si on le peut, une foule de problèmes plus ou moins ignorés. Pour n'en citer qu'un, remar-

quons que chacun parle avec assurance de la querelle de l'asianisme et de l'atticisme comme d'un incident connu et élucidé. Cependant, quiconque y regardera de près s'apercevra que nous ne savons ni l'origine du différend, ni la véritable substance de ce style asianiste, condamné sur la parole de Cicéron. S'enquiert-on d'un écrivain asianiste? la critique cite Coelius Antipater et Hortensius, dont pas une page n'est venue jusqu'à nous. E. Norden a longuement attesté la longévité parallèle des deux styles : ce n'est pas résoudre la question, et Wilamowitz a établi que le terme « asianiste » a deux significations, l'une littéraire, l'autre géographique, dont les points de contact sont rares. La question de l'asianisme et de l'atticisme est donc encore une question non pas inconnue, mais en l'air, sans autre fondement que des affirmations complaisamment répétées. Et bien d'autres restent aussi béantes, appelant les recherches.

Si je le signale, ce n'est pas pour faire grief à M. d'Alton de ne pas en avoir fini avec nos ignorances. C'est pour noter en passant que son travail n'épuise pas l'intérêt du sujet qu'il traite. Il a le mérite d'en avoir inauguré l'étude par une œuvre de science et de conscience qui sera désormais le livre de chevet de ses successeurs et auquel chacun d'eux, s'il y apporte quelque complément, devra commencer par rendre grâces.

A. Guillemin.

G. Kowalski, *De artis rhetoricae originibus quaestiones selectae* : Lwow, Gubrynowicz i Syn, 1923, 168 pages.

L'histoire de la rhétorique grecque dans les ouvrages les plus récents, ceux de Volkmann, Blass, Chaignet, Navarre, Norden, Ludwig, etc..., n'a guère pénétré dans le passé au delà de Corax, ce rhéteur sicilien auquel, dit M. Kowalski, l'antiquité attribuait d'office toutes les particularités qu'elle estimait antérieures à l'âge de la sophistique. C'est à dépasser cette limite que vise la présente étude. Pour cette période primitive, le secours des documents positifs fait défaut : aucun traité entier n'est parvenu jusqu'à nous, qui fût antérieur à cette rhétorique d'Anaximène dont le monde savant cherche encore l'exact point d'attache dans la chronologie ; l'histoire des εὑρήματα, si longue qu'en soit la liste chez Platon et Aristote, est sèche et vraisemblablement légendaire, les inscriptions et monuments muets en cette matière. Il ne reste donc à l'historien que les poèmes homériques et hésiodiques, les recoupements critiques et sa propre perspicacité.

M. Kowalski entreprend de prouver que l'éloquence judiciaire, l'aboutissant final et réussi dont l'antiquité a été si glorieuse, est l'œuvre d'agents fort divers et souvent imprévus. Deux études remplissent les 168 pages du volume, la première sur l'éloquence non judiciaire naturelle et artistique, la seconde sur l'éloquence judiciaire naturelle et

artistique. Ces études forment un ensemble touffu, à travers lequel court une argumentation ne perdant jamais de vue son objet et qu'appuient d'innombrables références. On ne saurait en distraire un résumé qui, pour être exact, devrait avoir presque l'étendue du livre. Bornons-nous à relever les détails les plus curieux.

Il faut distinguer dans la rhétorique ancienne la théorie générale de la prose et la théorie spéciale de l'éloquence. Les anciens ne l'ont pas fait et les modernes ont eu le tort de ne pas s'en être encore avisés. La discrimination une fois opérée, non seulement les faits sont d'une observation plus facile, mais certains n'apparaissent plus sous le même angle. C'est ainsi que la théorie de la prose se montre la première formée et qu'on la voit non seulement devancer, mais encore préparer celle de l'éloquence.

Les jeux et distractions populaires ont donné naissance aux procédés primitifs de l'art littéraire. De l'énigme, si chère aux Grecs anciens et dont Lobeck a montré que dérivait la métaphore, est venue aussi la λέξις εἰρομένη, cette rivale de la « période », qui a traversé, depuis celui de Gorgias, tous les âges de la littérature antique pour venir s'épanouir dans la prose asianiste et peut-être dans la poésie du moyen âge. Du proverbe est né l'oxymore, de l'aetiologie, florissante dès les poèmes homériques, l'histoire ; l'ironie et le jeu de mots sont déjà à la disposition de l'éloquence, assez mûrs pour que Gorgias recommande de recourir au rire pour détruire les arguments sérieux de l'adversaire et au sérieux pour réparer les dommages qu'il a causés par le rire.

Le genre démonstratif — souvent appelé épidictique — a été le premier, quoi qu'on en ait pensé, en possession de tous ses moyens. « Les anciens, est-il dit p. 14, l'ont regardé à tort comme une section de l'art oratoire faisant équilibre au judiciaire et au délibératif ; il est antérieur à l'invention de la rhétorique et, celle-ci une fois inventée, il étend encore son domaine bien au delà des limites que lui assignent les rhétoriciens. » Sa véritable caractéristique est moins l'ornementation somptueuse du style que l'inattendu de la pensée. Le « paradoxe » est son luxe par excellence ; aussi l'épidictique triomphe-t-il dans le παίγνιον du genre de l'Hélène de Gorgias, et de ce goût du paradoxe est sorti le premier et le plus important des *status* oratoires, le *coniecturalis*. La *dispositio* fait aussi partie de la postérité de l'épidictique. M. Kowalski en signale deux : celles qu'inspirent les circonstances, *ad casum temporis*, qu'influence fortement la doctrine du καιρός : Platon l'a attaquée avec violence et a fait ainsi triompher l'ordonnance des parties devenue traditionnelle dans la rhétorique, ordonnance dont la fixité a privé les anciens d'une composition plus souple et mieux adaptée à chaque genre, qui est une découverte moderne.

Que dire de la doctrine de l'εὕρεσις ou invention des arguments?

L'éloquence primitive semble l'avoir connue, mais le genre épidictique de l'âge des sophistes l'a refoulée au profit de la psychagogia, de l'ἦθος et du πάθος. Sur ce point encore, il a fallu les colères de Platon et le labeur d'Aristote pour cantonner les *affectus* dans les parties brillantes du discours, exorde, narration et péroraison, apparentées de plus près à l'épidictique. Ce rappel à l'ordre des *affectus* n'est d'ailleurs qu'un épisode dans la guerre qui se déroula avec tant d'acharnement au IVe siècle entre le « vraisemblable », objet de l'éloquence sophistique, et le « vrai », que les grands philosophes de cet âge travaillèrent à lui substituer.

Ici entrent en scène des puissances inattendues. La musique d'abord. Quand M. Kowalski lui prête une influence sur le prooemion, sur la recherche des rythmes, et même sur la célèbre doctrine du καιρός ou *momentum*, nous n'en sommes pas surpris. Nous le somme davantage quand il lui attribue la naissance ou le développement de l'αὔξησις, ce procédé par excellence de l'encomion et du psogos, qui s'est déversé avec abondance dans le judiciaire. L'amplification ramenée à une « sonate-variation sur un thème connu » ! En dépit de la comparaison célèbre de Cicéron, nous resterions sceptique si l'argumentation, poussée jusqu'au paradoxe, n'ébranlait par son audace notre incrédulité : ce n'est pas seulement la musique qui a fourni à l'éloquence, c'est la musique magique, le *carmen* de la sorcellerie. Iunx, selon certaines théogonies, n'est-elle pas la fille de Peitho? Et, présenté sous cette forme, l'argument évoque immédiatement les épithètes aigres-douces de Platon à l'adresse des sophistes, ces mages, ces enchanteurs, ces charlatans. Puis une autre pratique magique a retenti sur l'éloquence : la palinodie, qui évoque invinciblement les noms de Stésichore et d'Horace : ce sont ses procédés qu'a empruntés et perfectionnés la réfutation.

Nous sommes prêts à présent à apprendre sans surprise que la scène n'a pas été sans influence sur le barreau antique, qu'elle lui a prêté ses appels à la mémoire, ses découvertes dans le domaine de l'action, ses curiosités psychologiques et son goût pour l'attendrissement.

Tous ces rapprochements sont ingénieux ; certains sont probants ; d'autres sont probables. Mais une conclusion est hors de doute, c'est que cette thèse savante, abondamment documentée, jette un jour sur une partie, jusqu'ici restée obscure, de l'histoire de l'éloquence.

A. Guillemin.

Zum Problem der Foruminschrift unter dem Lapis Niger. — I. Franz Leifer, *Zwei neuere Lösungsvorschläge;* — II. Emil Goldmann, *Deutungsversuch*, dans *Klio*, N. F. XIV : Leipzig, 1932, 90 pages in-8°.

Sans doute le problème de l'Inscription du Forum est-il si passion-

nant que tout travail à son sujet ne saurait passer inaperçu. Mais ce supplément est composé de façon quelque peu surprenante.

Dans la première partie, M. Leifer étudie deux essais de lecture antérieurs, l'un inédit de P. Graffunder, qui fut enlevé prématurément à la science ; l'autre, celui de M. J. Stroux, paru dans le *Philologus* (86, 1931, p. 460-491). Le travail de Graffunder, préparé il y a une vingtaine d'années, débutait par une étude approfondie des données archéologiques de la question ; ensuite, s'appuyant sur un texte de Cicéron (*Rep.*, 2, 20, 35), il tentait d'établir que l'inscription mystérieuse consignait la réforme par laquelle Tarquin l'Ancien doubla les centuries équestres. Graffunder croyait retrouver des saturniens qu'il lisait dans l'ordre suivant : lignes 15-5 ; les lignes 1-3 auraient contenu la sanction de la loi :

1 QUOI HO[M IQUOM (M)ALOD
2 QOISASED] SAKROS ES-
3 ED SORD[IS QONVIKTOS].

La dernière ligne aurait indiqué la date sous la forme :

16 LOUQUIOD [TARQUINIOD REGE LEX STATA].

M. Leifer conclut lui-même que ni le latiniste, ni l'épigraphiste, ni l'historien ne peuvent accepter les conjectures de Graffunder ; alors, pourquoi avoir tenu à sauver cette tentative de l'oubli? — M. Stroux est exécuté avec plus de ménagement ; on reconnaît au moins qu'il a ouvert la voie ; mais on le condamne surtout au nom de l'épigraphie. Par contre, M. Leifer est en plein accord avec le travail de M. E. Goldmann, qui aboutit à la restitution suivante :

1 QUOI HOD[KE SAXOM VIO
2 LASE(D), DIOVEI S]AKROS ES-
3 ED. SORD[ES QUOI FAXE-
4 D PE(R) ANOV]A(S) SA[K]RAS,
5 REGEI L]EGE(D) DATOD OV(EM) M-
6 ASEM HA(U) VELOD N]EQUAM, etc.

— cette fin de phrase devant s'entendre : « einen Widder, der hinsichtlich des Wollhaares nicht schlecht ist ». Il est trop clair qu'après cette tentative (assez « strouxienne », du reste) le jeu peut continuer, tant il est fait de place — et c'est inévitable — à la conjecture. Pour les restitutions, notons qu'elles se fondent au point de vue morphologique sur l'autorité incontestée de M. J. B. Hofmann.

M. DURRY.

C. M. Kurrelmeyer, *The economy of actors in Plautus* : Dissert. Johns Hopkins University, printed in Austria, 1932, 103 pages in-8°.

Les conditions matérielles du théâtre au temps de Plaute sont assez mal connues. L'examen des témoignages antiques suggère à Mme Kurrelmeyer l'hypothèse que les premiers dramaturges romains ne devaient pas avoir à leur disposition de troupes nombreuses et devaient être « aussi économes que Ménandre quant au nombre des acteurs employés » (p. 5). La structure même des comédies conservées sous le nom de Plaute prouverait l'exactitude de cette hypothèse, en révélant l'usage du cumul des rôles et de leur partage entre un nombre restreint d'acteurs. La démonstration s'appuie : 1° sur la fréquence des « sorties de scène prématurées et entrées en scène tardives » plus ou moins injustifiées ; 2° sur le fait que des scènes importantes sont parfois remplacées par des récits. Le silence anormal de certains personnages au cours de certaines scènes semble indiquer aussi que l'acteur titulaire du rôle est à ce moment remplacé par un figurant, parce qu'il est occupé à jouer un autre rôle, actif celui-là, dans la même partie de la pièce. Plaute, pour s'accommoder de l'exiguïté des troupes de théâtre, aurait donc été obligé à des habiletés, à des sacrifices, dont les traces sont visibles dans le texte de ses pièces ; ce qui permet à Mme Kurrelmeyer de reconstituer la distribution des rôles, dans chacune des comédies, entre un nombre restreint d'acteurs, cinq au plus (seule la *Casina* semblerait en exiger six), parfois trois seulement.

Cette démonstration est-elle convaincante? Je ne le crois pas. Le critère des « sorties prématurées et entrées tardives » me paraît illusoire. Selon Mme Kurrelmeyer, les monologues ou dialogues, sans intérêt pour la marche de l'action, qui suivent une sortie prématurée ou précèdent une entrée tardive, seraient le signe d'une manœuvre nécessaire au changement de costume d'un acteur, le personnage qui vient de quitter le théâtre et l'un de ceux qui vont y revenir devant être joués par le même artiste. Tous les exemples de cet état de chose sdans le théâtre de Plaute sont examinés avec beaucoup de minutie et de sagacité ; mais partout, semble-t-il, les démarches des personnages peuvent se justifier par une raison autre que celle d'un changement de rôle à ménager. D'abord, en quelques-uns des passages où est signalée un « unmotivated early exit », il y a vraiment un *motif* plausible d'après la donnée même (c'est le cas *Capt.* 191, où Ergasile, sur le conseil même d'Hégion 184, va chercher à la Place une invitation à dîner plus tentante ; de même *Miles* 1353, il est utile, en même temps que plaisant, que Philocomasium et Pleusicles gagnent le large au plus vite, tandis que Palestrion occupe le *miles*). Mais, surtout, il me semble que les dialogues et monologues d'attente, qui sont bien des transitions ménagées par l'auteur,

servent à réaliser ce rythme dramatique dont Plaute a un sens si net et si juste. Tout, dans une bonne pièce de théâtre, est fonction de l'effet à produire. On ne fait pas sortir de scène à la fois des personnages dont les démarches seront diverses, mais on règle leurs disparitions successives de façon que tout soit clair pour le spectateur. De même, une « entrée tardive » est en général une entrée à effet, qu'on prend soin d'isoler et de rehausser en la faisant précéder de quelques « mesures pour rien ». Le rôle des dialogues et monologues d'attente est important chez Plaute et chez Térence ; sans doute l'est-il dans toute œuvre dramatique ; car les différentes phases de l'action gagnent à être encadrées de brèves pauses où le spectateur reprend haleine, se rend compte du chemin parcouru et se prépare à un nouveau départ[1]. Bien entendu, la pause constituée par la scène d'attente *peut* servir les nécessités matérielles du théâtre et être utilisée pour un changement de costume. Mais la présence de la pause ne saurait suffire à prouver l'existence d'un cumul de rôles.

De même, le critère des scènes « importantes » remplacées par des récits plus ou moins brefs ne paraît pas décisif. Car une scène « importante » au point de vue des événements supposés (reconnaissance d'une jeune fille esclave, rentrée en grâce d'un fils auprès du père escroqué) peut n'être pas *dramatiquement* importante ; elle semblerait peut-être froide et longue au public, tandis que tel hors-d'œuvre brillamment traité intéresse et amuse. L'important, pour l'auteur comique, n'est-il pas de trouver l'imprévu qui fait rire? Quant au prévu, il s'en débarrasse avec désinvolture. Pourquoi Plaute, au dénouement des *Bacchides*, mettrait-il sur le théâtre la réconciliation des pères et des fils, au lieu de la scène si bouffonne et si réussie des deux vieillards séduits?

Si donc les deux sortes de particularités scéniques indiquées par Mme Kurrelmeyer ne révèlent pas nécessairement des cumuls de rôles, il s'ensuit que la distribution des diverses pièces, établie pages 52 à 84, n'apparaît pas comme obligatoire, moins encore comme voulue et préparée par Plaute. Certains cumuls seraient d'ailleurs difficiles à admettre : on voit mal un acteur jouant, dans *Pseudolus*, les rôles de Simia, Harpax et Charinus, et en outre le rôle du très jeune *puer*, v. 767 ; il paraît gênant que l'acteur dont on fournit un signalement précis joue plusieurs rôles dans la même pièce (dans les *Capt.*, Aristophonte, qui fait au v. 647 le portrait de Philocrate, serait justement joué par le même acteur) ; la substitution en scène d'un figurant à l'acteur titulaire est une manœuvre bien risquée, surtout si le figurant doit pro-

1. Une remarque de Mme Kurrelmeyer (p. 45) illustre bien cette nécessité dramatique : l'*Asinaria* est la seule pièce, conservée sous le nom de Plaute, où il n'y ait pas de sorties prématurées et entrées tardives injustifiées. Or, l'*Asinaria* est de facture particulièrement gauche, et le manque de liaison dramatique y est remarquable. L'absence des scènes d'attente coïncide avec celle des transitions.

noncer quelques paroles ; dans la *Mostellaria*, l'acteur qui joue le rôle écrasant de Tranion peut-il assumer encore celui de Philématium? etc... Mais il suffit d'écarter ce qu'il y a de trop systématique dans la thèse pour donner sa pleine valeur à l'analyse sérieuse et pénétrante des *possibilités* de cumul. En effet, le cumul des rôles a dû être pratiqué, sans qu'on puisse savoir dans quelle mesure. Peut-être a-t-il provoqué certains accidents comme la disparition en cours de pièce du personnage de Mégadore, dans l'*Aulularia*, ou la brièveté dérisoire du rôle de Démiphon au dénouement brusqué de la *Cistellaria* ; et sans doute les metteurs en scène ont-ils profité, pour « économiser » les acteurs, des opportunités offertes par les pièces. C'est justement l'examen rigoureux et complet de ces opportunités que présente Mme Kurrelmeyer.

A. Freté.

Nino Salanitro, *Lucio Sergio Catilina* : Catania, La Vittoria, 1932, 28 p. in-8o ; *Questioni Tibulliane* : Ibid., 1933, 51 p. in-8o.

Ces deux opuscules sont destinés, semble-t-il, à donner au lecteur un avant-goût de deux ouvrages en préparation, l'un sur Catilina, l'autre sur Tibulle, son œuvre et son temps. Il conviendra donc d'attendre ces ouvrages pour porter un jugement d'ensemble sur les travaux de M. Salanitro. D'ores et déjà, il n'est pas malaisé d'apercevoir que son *Catilina* sera une tentative de réhabilitation du personnage et de l'entreprise révolutionnaire à laquelle il a attaché son nom. Que le témoignage de Cicéron ne puisse être accepté sans contrôle, que les *Catilinaires* n'aient pas le caractère d'un document historique, ce sont choses tellement évidentes que M. Salanitro paraît un peu, en y consacrant tout un chapitre, enfoncer une porte ouverte ; par contre, le deuxième chapitre, destiné à montrer que Salluste, bien qu'exempt de mauvaise foi, doit être suspect au critique parce qu'il mêle la morale à l'histoire, semble bien sommaire : car le témoignage sévère de cet historien, soucieux d'impartialité, et d'ailleurs favorable à la cause démocratique, est beaucoup plus gênant pour qui veut réhabiliter Catilina que les harangues passionnées du consul de 63. Souhaitons que M. Salanitro pousse plus avant, dans l'ouvrage annoncé, la critique du témoignage de Salluste. Il est de poids, en effet, et l'auteur a bien raison de déclarer inadmissible le classement de la *Conjuration de Catilina* parmi les sources « mineures » : mais quel historien sérieux a jamais prôné pareil classement? M. Salanitro ne nous le dit pas ; aussi bien son opuscule ne comporte-t-il aucune référence : ici encore, attendons l'ouvrage annoncé. Mais, dès maintenant, on peut craindre qu'il n'y ait dans la thèse de l'auteur quelque chose d'absolu et de tendancieux : l'histoire ne gagnerait rien à ce qu'aux invectives cicéroniennes vînt répondre un plaidoyer non moins passionné.

Il y a plus de sérénité dans les « Questions tibulliennes », quoique l'auteur adopte volontiers un ton quelque peu tranchant à l'égard des critiques antérieurs. Son opuscule, qui porte les traces d'une impression hâtive, est formé du recueil de quatre études. La première présente des conjectures sur quelques passages controversés des Élégies de Tibulle ; les discussions sont intéressantes, les résultats auxquels elles aboutissent restent douteux. II, 1, 58, il ne semble pas opportun de reprendre la leçon des *deteriores*, *duxerat hircus oues*, paraphrase peu admissible de *dux pecoris hircus*, qui forme le premier hémistiche ; II, 2, 21, le texte proposé, *Huc ueniat Natalis aui*, suppose un sens « prégnant » de *aui* = *aui secunda*, dont nous ne croyons pas qu'on puisse citer un seul exemple. La deuxième étude est consacrée à la première strophe de l'ode I, 33 d'Horace :

Albi ne doleas plus nimio memor
Immítis Glycerae...

M. Salanitro estime, avec vraisemblance, qu'Albius ne peut être que Tibulle et que Glycère n'est autre que Délie. La troisième étude, plus courte, est intitulée : « Valeur et importance de la *Vita Tibulli* » ; elle conclut, après examen des diverses opinions émises, par l'hypothèse prudemment formulée que l'auteur pourrait en être Domitius Marsus, contemporain de Tibulle et auteur d'une épigramme à laquelle renvoie la biographie. Le dernier chapitre traite des rapports de Tibulle et de la poétesse Sulpicia : c'est à elle, et non à Glycère comme on le croit généralement, que serait adressée l'élégie 19 du IIIe livre ; il y avait autour de Tibulle un cercle poétique dont faisaient partie Lygdamus et Sulpicia ; c'est dans la maison de Tibulle, plutôt que dans celle de Messala, que s'est constitué le *Corpus Tibullianum*, à mesure qu'on y donnait lecture des poèmes qui le composent ; après la mort de Tibulle, Lygdamus, aidé de Sulpicia, aurait réuni tous les poèmes en une édition unique.

L.-A. Constans.

K. Witte, *Die Geschichte der römischen Dichtung im Zeitalter des Augustus*, II : *Horaz*, 2 : *Horazens Lyrik* : Erlangen, chez l'auteur, 1931, 92 pages.

M. K. Witte continue par les Épodes le commentaire d'Horace, dont la première partie, consacrée aux Satires et aux Épîtres, a paru en 1931. Le système reste le même : de fines remarques concernant la pensée et le style voisinant avec d'autres, plus banales et dont l'utilité ne semble pas évidente ; rapprochements avec des auteurs contemporains, dont la portée serait plus grande si les besoins du système y étaient moins intéressés ; *responsiones* réparties en diptyques et triptyques dont la déter-

mination ne va pas sans beaucoup d'arbitraire. Je n'ai donc rien à ajouter aux réflexions qui m'ont été inspirées par la première partie de l'ouvrage (cf. le tome IX, p. 388, de la *Revue des Études latines*).

A. Guillemin.

F. Peeters, *A bibliography of Vergil* : The service bureau for classical teachers, New-York University, Bulletin XXVIII, avril 1933, 92 pages.

Ceux que leurs études ont conduits à des recherches analogues à celles dont ces pages contiennent le fruit évalueront avec reconnaissance le labeur de leur auteur. Savoir tout ce qui s'est publié sur Virgile, non pas pendant un an — l'enquête serait déjà longue — mais pendant plus d'un demi-siècle, est presque un travail surhumain. Aussi M. Peeters s'excuse-t-il de ne pas prétendre à être exhaustif et, en effet, plusieurs études lui ont échappé, quelques-unes importantes. On regrette de ne pas voir figurer sur la liste des exégètes de Virgile les noms de Klausen et de Bethe, de n'y pas trouver Ritter représenté par son étude concernant les légendes de Timée transmises à Virgile par Varron, Belling par ses intéressantes considérations sur l'art de la composition dans Virgile, etc...

Cependant, même avec ces lacunes, ce catalogue de 92 pages est si plein qu'il sera facile de le compléter au cours des lectures qu'il suggère : l'important pour qui veut constituer une bibliographie est de posséder un certain nombre de points fixes auxquels viennent s'attacher les chaînons successivement découverts. D'ailleurs, la présentation de l'ouvrage est un modèle d'arrangement méthodique : l'histoire de « Virgile à travers les âges » y apparaît au premier coup d'œil dans ses lignes essentielles, depuis celle de ses biographies jusqu'à celle de son second millénaire. Un petit volume de ce genre concernant les principaux écrivains de l'antiquité et mettant immédiatement sous les yeux du lecteur ce qu'il doit aujourd'hui chercher laborieusement dans les bibliographies générales serait un intermédiaire apprécié entre celles-ci et le travailleur individuel qui y puiserait des inspirations et des encouragements.

A. Guillemin.

Estudios virgilianos : Quito, Editorial ecuatoriana, 1931, 245 pages.

A. E. Polit, *Virgilio el poeta y su mision providencial* : Quito, Editorial ecuatoriana, 1932, xlviii + 547 pages.

En 1931, l'Amérique espagnole signalait son entrée dans la lice des travaux philologiques en consacrant à Virgile un des volumes d'études que, cette année-là, le monde entier lui apportait en hommage. En 1932 suivait, non plus un recueil occasionnel, mais un ouvrage longuement préparé, révélant dans les régions de l'Équateur l'existence d'un centre

solide et durable d'études virgiliennes. « Virgile et sa mission providentielle » met une fois de plus en lumière l'originalité du poète à l'égard de laquelle un culte peut être excessif pour Homère a rendu injustes V. Bérard et son école. Mais c'est surtout dans la seconde partie de l'ouvrage qu'apparaissent des idées intéressantes, encore un peu superficielles sans doute, parce que l'auteur vise à donner un aperçu d'ensemble de la question, un travail en étendue qui réclame et promet sans doute une reprise en profondeur de ce qui est, surtout, cette fois, une mise en place. Il s'applique à dégager l'atmosphère messianique que respire le lecteur de Virgile, cette attente universelle qui, de l'orient à l'occident, excitait l'angoisse des peuples, murmurait à leur oreille de mystérieuses promesses de vertu et de bonheur, *teste David cum Sibylla*, dira le moyen âge, qui aimait à se croire chez lui dans cette époque si originale et, à quelques égards, si troublante. Nous la connaissons encore imparfaitement et l'étude en est si complexe qu'aucun travailleur et aucune discipline n'y sera jamais inutile.

A. Guillemin.

G. E. Duckworth, *Foreshadowing and suspense in the epics of Homer, Apollonius, and Vergil* : Princeton Univ. Press, 1933, 135 pages, 1,50 Doll.

M. Duckworth nous avait donné un avant-goût de cette étude dans un article des *Transactions of the American philological association* (1931, p. 124-140), spécialement consacré au IIIe chant de l'Énéide. Ici, la comparaison entre les trois poètes épiques lui permet de définir une attitude originale de Virgile : le poète latin, tout en retenant le procédé homérique qui consiste à annoncer les événements futurs, fait servir cette annonce, soit par l'état d'âme qu'elle suppose chez le personnage intéressé, soit par le vague et l'incertitude qu'elle laisse subsister, à aviver l'émotion du lecteur ; d'autre part, quand il lui arrive de renoncer au procédé homérique, c'est non pas par négligence comme chez Apollonius de Rhodes, mais par une disposition d'esprit comparable à celle de l'écrivain moderne, qui cherche à tenir en haleine son lecteur et à jouer des effets de surprise. Il y a donc là chez Virgile le point de départ de ce qui sera une pratique à peu près constante après lui.

Les interprétations de M. Duckworth tendent surtout à définir l'état d'esprit du lecteur en présence des procédés du poète. C'est là matière à jugements personnels. L'intéressant, ce sont les répercussions que peuvent avoir ces divers procédés sur l'esthétique de l'œuvre, et en particulier leurs rapports avec le souci de la forme. La littérature formelle des anciens appelle toute l'attention du lecteur sur les qualités de présentation et s'embarrasse peu du fond ; la littérature plus réaliste des mo-

dernes est plus attentive à tirer parti des choses dites et de l'action. Principe à garder sans cesse présent à l'esprit quand on veut comprendre et expliquer non seulement la littérature, mais toutes les formes d'art de l'antiquité.

J. Marouzeau.

B. Axelson, *Senecastudien. Kritische Bemerkungen zu Senecas Naturales quaestiones* : Lund, Ohlsson, 1933, 119 pages.

Ces études sur Sénèque consistent principalement en notes critiques sur le texte des *Questions naturelles*, suivies d'un bref appendice sur quelques passages des Lettres.

Après avoir constaté que les *Questions naturelles* sont une des œuvres de l'antiquité dont la tradition a été le plus défectueuse, au moins dans le détail, et donné un classement et une brève description des principaux manuscrits, en particulier du Parisinus 8624 et du Genevensis utilisé récemment par M. P. Oltramare dans son édition, l'auteur passe en revue les principaux travaux critiques et les principales éditions, notamment celle de Gercke (Leipzig, 1907) et celle de M. Oltramare (Paris, collection Guillaume Budé, 1929).

A la première, dont il reconnaît par ailleurs tout le mérite, M. Axelson reproche d'avoir introduit un certain nombre de corrections peu indispensables ou même peu compréhensibles [1] et aussi, en d'autres passages, d'avoir négligé à tort des leçons de manuscrits [2] et des corrections dues à des critiques antérieurs [3].

L'édition de M. Oltramare, qui, comme nous venons de le dire, a eu le mérite de reconnaître la valeur du Genevensis, est plus favorablement traitée, ce qui n'exclut pas d'ailleurs les critiques de détail : « Il faut la saluer comme un progrès. »

Enfin, M. Axelson termine la partie générale de son étude par l'exposé de sa théorie personnelle des clausules métriques chez Sénèque. Celles-ci se présentent, selon lui, sous quatre formes principales :

1° Dipodie crétique-trochaïque -⏑--⏑̄.

2° Double crétique -⏑--⏑⏑̄.

1. Ainsi IV a, 2, 22, *strix patuit* à la place de *mox potuit*.

2. IV *a*, praef. 5, Gercke garde le texte peu compréhensible : cum omnia caueris, per ornamenta *fiet;* alors que Z donne *fieris* d'où M. Oltramare a tiré *ferieris*.

3. Dans la description du déluge qui doit détruire le monde, III, 29, 6, nous en avons deux exemples : 1° *aura tacta manabunt* n'offre guère de sens : on ne voit pas bien ce que l'air vient faire ici. Mais Fickert (1842-1845) adoptait déjà la conjecture *arua*, qu'il empruntait lui-même à Köler (1819). 2° A la fin du § 7 du même passage, les pluriels *salient* et *component* que défend M. Axelson, au lieu des singuliers *saliet* et *componet*, se trouvaient déjà eux aussi dans le texte de Fickert.

3° Double trochée, précédé le plus souvent d'un crétique -⏑--⏑-⏓.

4° Hypodochmiaque -⏑-⏑⏓.

Réciproquement, certains groupes sont interdits, tout spécialement les fins d'hexamètres et de pentamètres, mais aussi l'ensemble choriambe + crétique et choriambe + trochée. Le tritrochée est également très rare.

Ces indications métriques non seulement serviront d'un bout à l'autre de l'étude de M. Axelson à confirmer ou à infirmer le texte des manuscrits, mais aussi elles joueront le même rôle de discrimination par rapport aux conjectures des philologues. Ainsi la fameuse conjecture de Madvig : *Dial.* VII, 20, 3 : « ego mortem eodem uoltu *comoediamque* uidebo » (mss : *cum audiam quo*) est rejetée uniquement parce qu'elle introduit une fin d'hexamètre dans le texte.

Fort heureusement, M. Axelson n'applique pas en aveugle ce critérium de la métrique : lui-même, il reconnaît (page 10) que ce n'est qu'un élément d'appréciation entre beaucoup d'autres (sens, langue, etc...). Quand tous ces critériums coïncident, le critérium métrique a la valeur d'une confirmation. Quand ils ne coïncident pas, il y aura lieu d'examiner dans chaque cas particulier lequel doit avoir la préférence.

Dans plus d'un passage, M. Axelson substitue avec bonheur à la vulgate le texte du Genevensis ; ainsi il restitue I, 1, 6 *lumina* à la place de *fulmina ;* III, 10, 5 *inferni* à la place de *hiberni ;* III, 18, 3 *pereuntis* à la place de *pereunt his* (*pereunt is* Genev.) ; VI, 32, 5 *facere* à la place de *agere ;* il omet, avec le Genevensis I, praef., 11 *modico* (en ajoutant *se* devant *contentus*), IV b, 11, 4 *citius.*

Je ne suivrais pas volontiers M. Axelson dans toutes ses tentatives de correction (II, 26, 5 *altitudini* : *latitudini ;* II, 32, 8 *rem* : *seriem ;* II, 42, 3 *iudicauerunt* : *indicauerunt ;* II, 54, 3 *ferri* : *feriri ;* II, 57, 3 *mittitur* : *intenditur*). Mais il faut reconnaître que plus d'une fois il réalise d'heureuses améliorations du texte par des moyens élémentaires ; ainsi, par une simple interversion dans II, 10, 4 hae tot partes eius (hae partes eius tot) ; VII, 23, 3 nullis ignibus nisi (nullis nisi ignibus), par un changement de cas : V, 12, 5 conglobationem illam : conglobatio illam.

Dans l'ensemble, le travail de M. Axelson constitue une collaboration précieuse à l'établissement d'un texte difficile et devra être mis à profit par les éditeurs de Sénèque.

P. Péguy.

Johanna Schmidt, *Minucius Felix oder Tertullian? Philologisch-historische Untersuchung der Prioritätsfrage des Octavius und des Apologeticum unter « physiognomischer Universalperspektive »* : Borna-Leipzig, Noske, 1932, 122 pages.

Cette thèse traite une fois de plus de la question tant controversée des

rapports chronologiques entre l'*Octavius* de Minucius Felix et l'*Apologeticum* de Tertullien. L'auteur constate que la méthode philologique, qui cherche à établir des parallèles et des différences entre les deux traités, ne saurait décider la question. Car, dit Mlle Schmidt, et je crois qu'elle a raison, les parallèles qu'on peut constater ne sont, règle générale, que des éléments traditionnels de l'apologie chrétienne, qui n'ont aucune force démonstrative. C'est pourquoi l'auteur a suivi la méthode qui se base sur des données relatives à l'histoire de la civilisation. Elle s'astreint donc à tracer l'image de la vie politique, littéraire, philosophique et religieuse des trois premiers siècles de notre ère ; et, après avoir obtenu de la sorte une image globale de l'évolution culturelle et spirituelle de cette période et, d'autre part, une reconstruction du caractère et de la personnalité des deux auteurs et de leurs œuvres, elle se pose la question suivante : à quelle époque répond la mentalité que respire l'*Octavius*? Mlle Schmidt n'hésite pas à répondre : c'est vers l'an 150 que l'*Octavius* doit avoir paru, car la mentalité qui s'en dégage cadre exclusivement avec la vie spirituelle de cette époque. Je dois avouer que l'argumentation de Mlle Schmidt n'a pu me convaincre. D'abord, la caractérisation des deux œuvres sous le rapport de la langue et du style (comp. surtout p. 53) me paraît être en défaut à plusieurs égards. Puis, outre les facteurs relatifs à l'histoire de la civilisation et les données que fournissent le caractère et la mentalité de l'auteur, il y a tant d'autres éléments qui déterminent l'individualité d'une œuvre littéraire, et qui se dérobent le plus souvent à notre observation, qu'il me semble trop hardi de prendre ces facteurs et ces données comme base d'une fixation chronologique.

Christine Mohrmann.

K. Svoboda, *L'esthétique de saint Augustin et ses sources* : Brno, 1933. Commissionnaire pour l'étranger : Les Belles Lettres, 205 pages.

L'esthétique de saint Augustin n'est devenue qu'assez tard objet de recherches scientifiques, les principaux commentateurs anciens d'Augustin s'intéressant plus à sa philosophie et à sa théologie qu'à ses opinions sur l'art et le beau. Depuis 1891, quelques auteurs se sont occupés des doctrines esthétiques du grand docteur africain, mais ces ouvrages laissent encore matière à beaucoup d'autres travaux. Les sources de l'esthétique augustinienne n'ont pas été suffisamment étudiées, l'évolution possible de la doctrine est restée négligée. Ce sont ces lacunes que M. Svoboda désirerait travailler à combler par une analyse minutieuse de tous les textes augustiniens et une comparaison avec les passages similaires des auteurs antérieurs. Son travail consciencieux restera la base de toute recherche future et les matériaux qu'il a amassés aideront ses successeurs à nous donner une image exacte du système augustinien.

La partie la plus importante de l'ouvrage est consacrée à une étude attentive de tous les textes concernant les arts. M. Svoboda examine successivement tous les écrits d'Augustin, depuis le premier traité, aujourd'hui perdu, *De pulchro et apto*, jusqu'aux *Retractationes*, dans lesquelles le vieil évêque ne corrige aucune de ses doctrines esthétiques, regrettant tout au plus d'avoir parfois donné trop d'éloges aux arts libéraux. L'analyse de chaque passage est suivie de rapprochements avec les sources. Ces sources sont principalement Plotin, qu'Augustin lisait dans la traduction latine de Victorinus, Platon, qu'il connaissait à travers Cicéron, et Posidonius à travers Varron. L'esthétique d'Augustin ne doit guère à l'influence chrétienne ; il reste sur ce point fidèle aux idées antiques ; peu soucieux d'originalité, il aurait réalisé « la synthèse et le couronnement de l'esthétique ancienne » (p. 199). Les grandes vues qui président à cette synthèse sont indiquées par M. Svoboda à mesure qu'il les rencontre au cours de son analyse ; elles sont ensuite rassemblées dans la conclusion. On peut regretter la brièveté de cette dernière par rapport au reste de l'ouvrage ; l'intérêt du sujet traité aurait demandé, semble-t-il, un exposé plus largement construit. Voici les principaux traits indiqués par M. Svoboda :

La beauté spirituelle est supérieure à la beauté sensible. C'est à la forme, non à la matière, qu'est due la beauté des corps, beauté qui consiste essentiellement dans le rapport des parties entre elles, dans l'harmonie et l'ordre qui règnent dans leur union. La beauté réside avant tout dans la nature. Augustin ne se lasse pas de chanter la beauté du monde créé, il admire la campagne, la mer et la montagne, il est charmé par les couleurs éclatantes et surtout par la lumière. Ces louanges ne lui sont pas inspirées seulement par ses goûts d'artiste ; elles tendent à un but apologétique et sont dirigées contre les manichéens. Ce que nous appelons mal ou laideur ne gâte pas plus la création que quelques touches de couleur noire n'enlaidissent un tableau, et l'âme pécheresse elle-même n'est pas soustraite à l'universelle harmonie. A un degré moindre que dans la nature, on trouve le beau dans l'art ; de l'art, Augustin se fait une conception qui n'est pas romantique : c'est une activité réglée par la raison. De tous les arts, c'est la musique qu'il préfère, et ensuite la poésie, car il est surtout sensible aux sons et aux rythmes. Toutefois, il souscrit volontiers aux condamnations portées par Platon contre la poésie et le théâtre, parce qu'ils engendrent l'illusion. Il s'y ajoute le poids des anathèmes chrétiens, de sorte qu'en certains passages Augustin se présente comme un adversaire de la culture antique. J'aurais aimé que M. Svoboda marquât mieux ici que nous avons affaire à un lieu commun développé par la plupart des écrivains chrétiens, car, en fait, Augustin est resté toujours fidèle à l'humanisme antique, admirateur du beau langage et fervent de Virgile.

Rien de bien nouveau donc dans l'esthétique d'Augustin ; ce n'est point comme théoricien de l'art qu'il est original. Mais il a su goûter de façon personnelle les manifestations de la beauté. Quelques fines remarques laissent entendre que M. Svoboda a su deviner ce tempérament d'artiste aux sens si déliés, aux impressions si fortes, à l'imagination si vive, et l'intime désaccord entre cette nature ardente et une doctrine si spiritualisée de l'art, alors que les exigences de l'ascèse chrétienne creusaient encore le fossé. N'y aurait-il pas là matière à d'intéressantes études? Ainsi l'ouvrage de M. Svoboda laisse le champ libre à qui veut encore explorer dans cette direction l'œuvre augustinienne ; s'il n'en épuise pas les richesses, il reste un guide indispensable et sûr.

M. Comeau.

Walter Matzkow, *De vocabulis quibusdam Italae et Vulgatae christianis :* Berlin, Pilz & Noack, 1933, 54 pages.

Le titre de cette thèse, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Berlin, fait preuve d'une meilleure intelligence du problème de la langue de la Bible latine qu'on ne la rencontre généralement. En effet, le plus souvent on parle de latin biblique, de mots bibliques, etc., dans des cas où il s'agit en réalité de la langue des chrétiens en général. Les mots que M. Matzkow a choisis comme objet de son enquête appartiennent à la langue spéciale du groupe chrétien : formés par elle ou bien qui par elle ont adopté un nouveau sens, chrétien, spécifique. C'est donc à bon droit que l'auteur parle de « vocabula christiana » dans la Bible latine.

M. Matzkow traite dix groupes de mots grecs, tous désignant une notion chrétienne spéciale, comme les groupes ἀποκαλύπτειν, ἀποκάλυψις, σωτήρ, σώζειν, εὐαγγέλιον, εὐαγγελιστής, εὐαγγελίζεσθαι, etc., et il examine les termes que les Latins ont choisis ou formés pour traduire ces notions. Ce sont donc en premier lieu les Livres saints que l'auteur a pris comme objet de son enquête. Mais il ne se borne pas à l'Écriture sainte, et les auteurs chrétiens jusqu'au temps de saint Jérôme lui fournissent des matériaux complémentaires, comme des témoins indispensables de l'histoire des mots jusqu'à la Vulgate.

Je considère comme un grand avantage de cette thèse que M. Matzkow ne se soit pas contenté des données, bien souvent insuffisantes (surtout pour les auteurs chrétiens), que nous fournissent les lexiques existants, mais qu'il a consulté la collection unique des matériaux encore inédits du *Thesaurus Linguae Latinae* à Munich. Cependant, si grands que soient les services que cette collection peut nous rendre, il ne faut pas oublier qu'elle ne nous donne pas une orientation complète sur chacun des mots traités et qu'elle ne dispense pas d'un examen personnel de

la littérature moderne existante. C'est donc, à mon avis, un défaut considérable du travail de M. Matzkow de s'être borné trop aux matériaux fournis par le *Thesaurus* et par quelques publications de vieille date, et de n'avoir pas assez tenu compte des publications modernes sur le sujet qu'il traite ; telle, en premier lieu, la thèse de M. St. Teeuwen : *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, Paderborn, 1926 (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, XIV, 1), qui donne des renseignements extrêmement précieux sur les groupes *baptisma*, *paenitentia*, *revelatio*, etc., non seulement en ce qui concerne l'usage de ces mots chez Tertullien, mais encore dans l'Itala, la Vulgate, etc. Pour le groupe *paenitentia*, je renvoie, en outre, à un article du même auteur, intitulé : *De voce « paenitentia » apud Tertullianum* (Mnemosyne, LV, p. 410 et suiv.). C'est aussi en vain que j'ai cherché : P. W. Hoogterp, *Étude sur le latin du Codex Bobiensis (k) des Évangiles*, Wageningen, 1930 ; livre de grande importance pour la langue de l'Itala.

Il est également regrettable que l'auteur n'ait pas toujours suffisamment profité des matériaux du *Thesaurus*, surtout là où il s'agit de problèmes sémasiologiques. Je cite quelques exemples. Aux p. 37 et suiv., l'auteur parle des diverses traductions latines du terme grec ἁγιασμός, pour lequel les mots *sanctificatio*, *sanctimonium*, *sanctimonia*, *sanctitas* sont les plus usités, et il constate que c'est *sanctificatio* qui est devenu l'expression la plus en usage. Quoique *sanctificatio* l'emporte sur *sanctimonium*, M. Matzkow constate que celui-ci n'a pas disparu complètement. Il cite Cypr., *Epist.*, 2, 14, avec la remarque que le mot avait ici la signification de « martyrium », et il énumère, sans aucune observation, Cypr., *Epist.* 75, 12 ; Ambrosiast., *In ep. Cor.* 1, 7, 35, et *In ep. Tim.* 2, 3, 6. Quand on examine ces passages de près, on constate qu'il y a une grande différence sémasiologique. Chez Cypr., *Epist.* 75, 12, *sanctimonium* a réellement le sens de « sanctification », mais dans les autres passages le mot a une tout autre signification, à savoir celle de « virginité pour des motifs religieux ». Nous rencontrons le mot dans ce même sens aussi chez saint Augustin, *In Ps.* 99, 13, et *Serm.* 188, 4. On constatera donc une différenciation de sens : tandis que *sanctimonium*, dans le sens de « sanctification », est refoulé peu à peu par le terme *sanctificatio*, le mot devient un terme technique pour indiquer la virginité des religieuses. Et que le mot, dans ce sens, appartenait vraiment au parler courant des chrétiens est attesté par le fait que, à la fin du quatrième siècle, on créa un substantif *sanctimonialis* « religieuse », que l'on rencontre très souvent dans les inscriptions chrétiennes. — En parlant du mot *tinctio*, à côté de *baptisma*, M. Matzkow aurait également pu observer le sens des mots de plus près. Il est illicite de citer saint Augustin, *Serm.* 210, 2, 3, ou *In ev. Joh.* 62, 3, pour un emploi de *tinctio* au lieu de

baptisma, parce que dans ces passages *tinctio* n'a pas le sens spécial de « baptême », mais la notion plus générale de « submersion, immersion ».

Christine MOHRMANN.

Wilhelm SÜSS, *Studien zur lateinischen Bibel I; Augustins Locutiones und das Problem der lateinischen Bibelsprache* : Tartu, 1932, 144 pages.

Tandis que M. Matzkow avait voulu nous donner une étude sur quelques mots du latin chrétien dans la Bible latine, M. Süss a choisi comme objet de son essai le latin biblique comme tel. Il examine les facteurs divers qui ont collaboré à la formation de ce composé linguistique particulier qu'on désigne sous le nom de « latin de la Bible ». Cependant, ce n'est pas directement que M. Süss examine la langue des livres saints ; il préfère un examen par la voie indirecte des *Locutiones in Heptateuchum* de saint Augustin. C'est dans ces sept livres que l'évêque d'Hippone, s'appuyant sur la théorie antique des *idiomata*, a recherché et examiné certaines particularités de la langue de la Bible latine.

Quoique partant des *Locutiones* de saint Augustin, M. Süss garde un jugement personnel et indépendant sur la nature et l'origine des particularités linguistiques de la langue biblique. Et cette indépendance est tout à fait justifiable, même nécessaire. Car, quand saint Augustin caractérise tel ou tel phénomène linguistique comme étranger ou comme ne rentrant pas dans le cadre du latin des cultivés (car c'est ce latin qu'il prend comme point de départ[1]), nous nous fions aisément à son sentiment intime de la langue. Mais, pour ce qui regarde l'explication de la nature des phénomènes, il est indispensable de maintenir un jugement indépendant, parce que notre savoir actuel et les données dont nous disposons nous permettent bien souvent un jugement plus compétent et plus juste. Or, le jugement de M. Süss sur la nature des particularités de la langue biblique fait foi d'une connaissance profonde du latin de la Bible, et le plus souvent il est bien documenté et pondéré. En cette matière, on a jugé presque toujours d'une manière trop exclusive : ou bien on a voulu expliquer chaque particularité par des influences étrangères, ou bien on a cru apercevoir partout des éléments de la langue vulgaire. Ni l'une ni l'autre attitude n'est juste dans sa généralité et c'est le mérite réel de M. Süss d'avoir recherché le juste milieu et d'avoir tâché de tenir compte des divers facteurs coopérants.

A côté de tous ces avantages, il faut signaler cependant aussi des défauts. Ils proviennent, à mon avis, du fait que l'auteur a étudié le latin

1. Ainsi il s'explique que saint Augustin emploie dans ses sermons (dans lesquels il parle un latin vraiment vulgaire) très souvent des constructions qu'il rejette dans ses *Locutiones*.

de la Bible comme un phénomène isolé. M. Süss a parfaitement raison quand il dénonce l'existence de bien des éléments étrangers dans ce latin. Mais la question se pose de savoir comment il a été possible aux chrétiens latins de comprendre ce composé hétérogène et bien différent du latin courant. La solution du problème se trouve dans le fait que le latin biblique n'est pas une *creatio ex nihilo*, pas un phénomène isolé, surtout pas un « papierenes Latein » (terme dont M. Süss aime à se servir), mais qu'il est basé sur le latin chrétien, langue vivante et parlée par la communauté des chrétiens. Depuis que la religion chrétienne s'est répandue dans le monde occidental, elle n'a pas manqué d'exercer une influence notable sur la langue de ses adeptes et dès ce moment l'évolution de la langue chrétienne a pris naissance. C'est de cette langue que les traducteurs de la Bible se sont servis en premier lieu. Il va sans dire que, d'un autre côté, les traductions de la Bible une fois créées, la langue chrétienne a subi l'influence de la langue de la Bible ; il y a eu lieu une action réciproque constante, mais cela ne porte aucun préjudice au fait de la priorité de la langue parlée chrétienne. Par conséquent, pour comprendre le phénomène du latin biblique, il ne suffit pas de caractériser les divers éléments de cette langue comme hébraïsmes, grécismes, vulgarismes, etc., il faut la placer dans le cadre de la langue spéciale des chrétiens. Quand M. Süss veut examiner si telle particularité a vraiment vécu en latin ou si elle est seulement caractéristique du latin des traducteurs (Uebersetzerlatein), il s'informe si ce phénomène se trouve aussi hors de la Bible. C'est une méthode excellente. Mais il ne suffit pas de savoir s'il se trouve ailleurs ; il faut encore savoir où. S'il se trouve chez les auteurs profanes, il faut en conclure qu'il appartient au latin commun, latin des cultivés ou latin vulgaire. Mais, si, hors de la Bible, il se rencontre exclusivement chez des auteurs chrétiens, le phénomène fait partie du latin chrétien d'où il est entré dans le latin biblique, ou *vice versa*.

Par la voie de la langue chrétienne, certaines particularités linguistiques peuvent pénétrer dans les langues romanes. J'appelle l'attention sur *quia* introduisant l'*oratio recta*. M. Süss, après avoir montré que cette particularité se trouve souvent dans la Vulgate, où l'on doit tenir compte d'influences étrangères, dit à la p. 45 : « Dann müsste das garnicht unbeachtliche Weiterleben des Brauchs im Romanischen... entweder neuentwickelt sein oder gar letzten Endes der Vulgata entstammen. » Mais, du fait que cette construction se trouve aussi chez Pétrone, M. Süss hésite à la regarder comme grécisme. Je préfère l'explication que voici : la construction qui nous occupe, en somme vulgarisme de par sa nature, était propre au latin vulgaire et de là elle est entrée dans le parler des chrétiens où le vulgarisme était en faveur (on en trouve bien

des exemples) ; son usage dans le latin biblique a favorisé cet emploi ; et c'est surtout par la voie de la langue chrétienne que cette particularité est entrée dans les langues romanes.

Autre exemple : quand M. Süss traite de la particule *et* introduisant l'apodose, particularité qui se trouve chez plusieurs auteurs chrétiens, il dit à la p. 78 : « Es handelt sich um Stilisten tiefen Ranges, zumeist um Verfasser von Pilgerberichten, Itinerarien, Legenden, Predigten usw., überdies meistens um Schriftsteller, die selbst unter dem direkten oder indirekten Einfluss des Uebersetzergriechisch und des Uebersetzerlateins stehen. » Et : « Das Gesamturteil darf vielleicht dahin zusammengefasst werden, dass wir es in der Mehrzahl der von Augustin besprochenen Fälle mit einem papierenen Uebersetzerlatein zu tun haben, das, vom Standpunkt der schulmässigen Korrektheit ganz abgesehen, nicht einmal mit irgendeiner familiären oder volkstümlichen Stilisierung gerechtfertigt werden kann. » Ici encore, il s'agit d'une construction de caractère vulgaire et qui, par conséquent, coïncidait avec les tendances de la langue chrétienne ; de plus, l'usage du latin biblique, influencé par des éléments étrangers, en a favorisé l'emploi chez les auteurs chrétiens.

Ces deux exemples, auxquels on en pourrait ajouter bien d'autres, suffiront, je pense, pour montrer l'interrelation entre le latin biblique et le latin chrétien. Tout en rendant hommage au jugement bien équilibré de M. Süss et à sa connaissance profonde des différents facteurs qui se sont manifestés dans la formation du latin biblique, je suis cependant d'avis qu'un élargissement de l'horizon par une étude du latin biblique dans le cadre de la langue chrétienne vivante eût beaucoup simplifié et éclairci plusieurs problèmes.

Christine Mohrmann.

Sciences historiques.

L'art antique : Orient, Grèce, Rome, par G. Contenau & V. Chapot (Histoire universelle des arts, publiée sous la direction de L. Réau) : Paris, Colin, 1930, 418 pages, 60 francs.

Dans cette histoire de l'art antique, Rome et l'Italie occupent les chapitres viii et ix, soit environ 70 pages, portion congrue, que réduit encore la place laissée aux illustrations. C'est dire que la revue est rapide et ne permet ni analyses minutieuses, ni examen du détail, ni exposé de vues personnelles. M. V. Chapot, l'auteur de cette partie romaine, à qui nous devons, en collaboration avec M. Cagnat, le fameux *Manuel d'archéologie romaine* en deux volumes, nous entraîne ici comme à vol d'oiseau, en brûlant un peu les étapes : République, Art augustéen, Tibère à Trajan, Hadrien aux Sévères, Fin de l'art antique, sans du

reste prétendre nous proposer d'autres principes de classement que ces découpages un peu artificiels.

Sans doute, la tâche est difficile, sinon insurmontable, de proposer une vue d'ensemble de l'art romain : l'expression « art romain », dit avec quelque raison M. Chapot (p. 328), est une des plus trompeuses qu'ait consacrées l'usage ; « ce qu'on nomme art romain n'est pas l'art d'un peuple ni d'une race ; c'est, avec variantes locales, celui d'une époque, dans les limites géographiques très larges que l'empire lui-même s'est assurées ». Et toute l'histoire de l'art à Rome n'est en conséquence qu'une énumération ou tout au plus une systématisation d'apports étrangers, depuis la Louve du Capitole jusqu'à la mosaïque de Sainte-Pudentienne.

Le lecteur sera parfois tenté de protester et de rendre à César ce qu'il estime appartenir à César : pour ne citer que quelques aspects de la production dite romaine, le monument civil, le portrait, le bas-relief offrent des réussites telles qu'on ne peut guère se défendre de parler d'un art national, et M. Chapot veut bien reconnaître par moments à cet art « des titres appréciables » (p. 386), comme il accorde à l'artiste romain « un génie étonnant d'amalgame et d'adaptation » (p. 387).

Je crois bien que si l'auteur en avait eu le loisir, dans une publication plus étendue et plus personnelle, il aurait été amené, par une attentive discrimination entre ce qui est apport et ce qui est, sinon invention, du moins élaboration, à nous donner une image plus individuelle, plus saisissante, de ce qu'il y a tout de même de national dans cet art composite. Ne sommes-nous pas habitués par la littérature ou par la philosophie à voir en Rome un creuset où se sont fondus des apports divers, où ont pris leur empreinte les formes qui devaient se perpétuer à travers les siècles? N'eût-on sous les yeux que les illustrations, si judicieusement choisies, du recueil de M. Chapot, que l'on emporterait une image assez nette de ce que fut cette forme d'art que l'on peut appeler sinon « romaine », du moins « romanisée ». N'y a-t-il pas unité d'impression depuis le groupe italo-romain de la ciste Ficoroni ou la figure étrusco-romaine de l'Arringatore (p. 326), en passant par le Brutus (p. 336) et les époux du Vatican (p. 337), les Auguste des p. 347 et 348, le buste de Caecilius Jucundus (p. 359), et surtout les extraordinaires statues d'empereurs du musée du Vatican (qu'on s'étonne de ne pas trouver dans ce recueil), jusqu'au portrait de tel consul du Bas-Empire (p. 383) et aux gaucheries mêmes de l'arc de Constantin (p. 380 et 381)? N'y a-t-il pas dans toutes ces œuvres si diverses des traits communs et originaux, qui peut-être méritaient mieux qu'une estime un peu condescendante?

J'ajoute que l'aspect romain de la production artistique apparaîtrait plus nettement encore si plus de place eût été donnée d'une part à l'art du bas-relief, si réaliste, d'autre part aux arts mineurs ou utilitaires, si

abondamment étudiés dans le second volume du *Manuel d'archéologie romaine* ; car c'est surtout dans le domaine des arts proches de la vie que s'est affirmée l'originalité de Rome.

On objectera peut-être que le danger, en l'absence d'œuvres signées, est de prendre pour indigène une production d'apport, ou de copie, ou d'imitation. Bien sûr, il faut s'en garder et ne pas céder à la tentation commune de parer Rome des beautés helléniques. Mais l'effort d'un historien de l'art romain ne doit-il pas tendre justement à réaliser une discrimination entre ce que Rome a reçu et ce qu'elle a fait de ses acquêts? Les éléments de cette discrimination sont naturellement fournis par l'ouvrage de M. Chapot ; peut-être l'auteur eût-il pu venir en aide au lecteur d'une façon plus efficace pour lui permettre de les dégager.

J. Marouzeau.

W. Hoffmann, *Wandel und Herkunft der Sibyllinischen Bücher in Rom* : Diss. Leipzig, 1933, 38 pages.

Dissertation brève, mais dense et d'un haut intérêt. Il ne peut s'agir ici que d'un compte-rendu provisoire ; en effet, ce travail, nous dit l'Avant-propos, est sorti d'une étude « sur les relations entre Rome et le monde grec au IVe siècle avant J.-C. », étude volumineuse qui paraîtra sous peu comme *Beiheft* au *Philologus*.

Dans l'antiquité, la question avait été traitée par Varron ; si son ouvrage sur les *res divinae* est perdu, du moins a-t-on plusieurs textes qui s'en sont inspirés, les *Antiquités romaines* (4, 62) de Denys d'Halicarnasse, les *Institutions divines* (1, 6) de Lactance, le commentaire de Servius (*ad Aen.* 3, 445 ; 6, 36 ; 6, 72). M. Hoffmann analyse et confronte ces sources avec plus de minutie qu'il n'avait été fait jusqu'ici et l'on peut dire (en simplifiant) qu'il conclut à l'existence de deux versions : l'une, représentée par Varron, fait venir les livres offerts à Tarquin d'une γυνή τις οὐκ ἐπιχωρία, selon le mot de Denys ; l'autre, représentée par Virgile, les attribue à la Sibylle de Cumes.

L'auteur nous démontre que la conception varronienne est la plus ancienne. Sans entrer dans le détail, qu'il suffise de noter que M. Hoffmann insiste sur le fait que les Grecs n'ont pas connu de prophétie sibylline avant le second siècle avant J.-C. Dans ces conditions, le dogme qui attribuait pour origine aux livres l'Italie grecque du Sud est profondément ébranlé. A vrai dire, et c'est le principal reproche que je ferais au travail, on ne voit pas quelle hypothèse remplace dans l'esprit de M. Hoffmann l'explication habituellement reçue ; pense-t-il à l'Asie Mineure? C'est possible, mais il ne le dit pas nettement et ne le prouve en rien.

Quant à l'anachronisme virgilien, il suggère à M. Hoffmann sa

deuxième proposition : si le poète a pu établir un lien entre la prophétesse de Cumes et les *libri fatales*, c'est que l'idée que l'on se faisait de ceux-ci avait évolué au cours de l'histoire romaine. On en trouve un indice dans la deuxième décade de Tite-Live. Il n'est que de comparer la consultation de 217 (22, 9, 7 et suiv.) après la défaite de Trasimène et celle de 205 (29, 10, 4 et suiv.) qui décidera du transfert à Rome de la *Mater Idaea* de Pessinonte. Dans le premier cas, les *decemviri* demandent seulement aux livres ce qu'il convient de faire pour conjurer les mauvais présages ; dans le second, ils y découvrent une prophétie : *eum pelli Italia vincique posse.* Jusque-là, on ne cherchait dans les livres que des *piacula*, des règles religieuses permettant par des cérémonies et des sacrifices appropriés de conjurer le sort et de rallier au moment des grandes crises les dieux à la cause nationale. Désormais, on exigera des livres des *oracula*, des vaticinations sur les *fata*, sur les destins que l'avenir réserve à Rome. On sait combien ce goût des prophéties s'est répandu dans le monde romain durant les deux derniers siècles de la république. Au terme de cette évolution, Auguste (Suet., 31) fera quitter aux livres sibyllins leur séjour traditionnel dans le temple de Jupiter Capitolin ; il les transportera dans le nouveau sanctuaire du Palatin ; ils seront désormais confiés à la garde d'Apollon, dieu des oracles, — et à l'exégèse de Jean Gagé !

M. Durry.

Dr W. G. J. R. Vermeulen, S. J., *Een Romeinsch Grafveld op den Hunnerberg te Nijmegen* (Une nécropole romaine sur le Hunnerberg à Nimègue) : Bouwsteenen voor een Geschiedenis van Nijmegen II : Amsterdam, H. J. Paris, 1932, xiv-274 pages et 21 planches.

Le premier volume de cette collection, paru en 1931 et dû au prof. de Waele, était une *Vue d'ensemble de Nimègue romaine.* Ici, on a le commentaire exhaustif d'un *instrumentum.* Des fouilles pratiquées en 1906-1907 par le P. Leydekkers dans une partie du collège Saint-Canisius avaient mis au jour une nécropole romaine dont on s'est servi du règne de Tibère à la fin de celui de Néron ; on y avait recueilli un matériel archéologique très considérable. Le P. Vermeulen, après avoir fait l'historique des fouilles, examine les différentes classes de documents : *terra sigillata*, vaisselle variée, lampes, verre, objets de bronze et monnaies ; il ne manque pas de faire sans cesse des rapprochements avec les trouvailles provenant de toute la région rhénane. Un catalogue de 73 pages, illustré par un *Bilderatlas* de 21 planches avec plans, schémas, photographies et reproduction de plus de 150 marques de potier, révèle de quelle façon consciencieuse l'étude et le classement ont été faits.

Parmi les conclusions de l'auteur, nous attirons l'attention des historiens et des philologues sur le point suivant. On se rappelle que Tacite

fait par deux fois mention d'une digue en bordure du Rhin, dont Drusus commença la construction en 9 av. J.-C. et que le légat de Néron, Paulinus Pompeius, acheva en 55 : *Hist.* 5, 19, (*Civilis*) *diruit molem a Druso Germanico factam...* ; — *Ann.* 13, 53, *Paulinus Pompeius inchoatum ante tres et sexaginta annos a Druso aggerem coercendo Rheno absolvit.* Le P. Vermeulen placerait cette digue à Nimègue, et pense que la nécropole étudiée serait celle du détachement romain qui aurait été établi sur le Hunnerberg pour la garder. C'est à l'est de ce cimetière que devait être peu après tracé le camp de la *leg.* X^a *gemina* dont les limites et le *praetorium* sont connus depuis longtemps.

M. Durry.

A. G. Drachmann, *Ancient oil mills and presses* : Copenhague, Lwin & Munksgaard, 1932, 181 pages et 41 figures.

Dans cette dissertation de Copenhague, rédigée en anglais, on trouvera une étude détaillée du moulin (*trapetum*) et de la presse (*torcular*) à huile dans l'antiquité romaine. L'auteur réunit toutes les sources d'information : d'abord les textes, ceux de Caton et de Pline qu'il complète grâce à celui d'Héron d'Alexandrie, qui ne nous a été, comme on sait, conservé que dans des traductions arabes ; — les restes qui nous ont été rendus par les fouilles, en Campanie surtout, à Salone, en Algérie, en Tripolitaine ; — les représentations des monuments figurés : relief Rondanini et relief de la Villa Albani ; — les instruments primitifs encore en service dans certaines campagnes : un rapprochement saisissant est fait entre le schéma de la presse décrite par Pline et la photographie d'une presse de Bosco Tre Case encore utilisée vers 1900. L'auteur arrive à cette conclusion que les hommes du XVIIIe siècle (cf. La Vega, *Descrizione... di un antico molino da olio*, dans *Mem. sulla econ. olear. antica*, Naples, 1783, p. 53-71) ont bien mieux jugé de ces questions que les modernes (ainsi H. Blümner, J. Brönsted), car ils avaient l'habitude de voir autour d'eux des instruments comparables. D'autre part, M. Drachmann remarque qu'on a eu tort de s'étonner des différences existant entre la description de Caton et les vestiges dus aux fouilles ; on oublie trop que plus de deux siècles séparent l'époque où a vécu l'auteur du *De agricultura* de celle où le Vésuve a enseveli Pompeï et Herculanum ; les différences, légères d'ailleurs, permettent au contraire, d'éclairer les progrès de la fabrication. Ceux qui souhaiteront plus de détails, en particulier sur le sens exact des termes techniques désignant les différentes pièces des instruments décrits par les auteurs, n'auront qu'à se reporter aux figures (entre autres fig. 7) nombreuses et claires qui terminent ce volume, moins neuf peut-être que ne le veut son auteur, mais bien informé et qui se distingue par un bon sens tout pratique.

M. Durry.

G. Serra, *Contributo toponomastico alla teoria della continuità nel medioevo delle comunità rurali romane e preromane dell'Italia Superiore* : Cluj, 1931, 325 pages.

Le titre de l'ouvrage est si long qu'il pourrait tenir lieu de compte-rendu ! Encore est-il juste de souligner l'intérêt de semblables recherches. L'origine des communes rurales italiennes est un vieux sujet. Parmi les travaux récents, il faut faire une place à part à ceux de MM. Schneider et Bognetti. M. Schneider (*Die Enstehung von Burg-u. Landgemeinde in Italien*, Berlin, 1924) avait repris la thèse de l'influence exercée par les formations militaires des barbares envahisseurs. La contre-attaque ne pouvait tarder, et peu après M. Bognetti (*Sulle origini dei comuni rurali del Medioevo*, Pavie, 1927) avait répliqué ; pour lui, la *vicinia* du moyen âge était la continuation de la commune rurale romaine, et même préromaine.

M. Serra s'est entièrement rallié à cette conception. Mais, tandis que M. Bognetti s'était contenté de faire appel aux preuves tirées des textes juridiques, M. Serra apporte tout un faisceau de nouvelles preuves, empruntées cette fois à la toponomastique. Son livre établit à nouveau que la commune rurale de l'Italie du Nord est l'héritière de la propriété collective du *vicus* ; il le démontre grâce à la permanence de noms antiques — noms de localités ou, plus fréquemment encore, noms de *gentes* — sur les cartes ou dans les actes du moyen âge et jusque dans les noms modernes. Chaque règle ou remarque d'ordre général fait l'objet d'un paragraphe numéroté, qui est suivi, en petits caractères, de tous les *testimonia*. Sur 325 pages, la moitié est consacrée à des appendices, des corrections, et surtout des *indices* fort curieux ; entre autres, un *index* des *notabilia* touchant l'onomastique apporte une contribution importante à l'évolution du nom romain en nom de l'époque médiévale.

M. Durry.

Inscriptiones Italiae, volumen XI, regio xi, Fasciculus I : *Augusta Praetoria*, cur. P. Barocelli, 68 pages in-4°. — Fasciculus II : *Eporedia*, cur. I. Corradi, 33 pages in-4°, Roma, Libreria dello Stato, 1931-1932.

L' « Unione Accademica Nazionale » d'Italie entreprend la publication d'un nouveau *Corpus* sous le titre : *Inscriptiones Italiae*. Les deux fascicules d'inauguration appartiennent au tome XI, où figureront (fort logiquement !) les documents de la région xi, de la Transpadane. Le fascicule I, dû à P. Barocelli, est consacré à Augusta Praetoria ; il contient une introduction géographique et historique avec plan et carte, une bibliographie, les inscriptions d'Aoste et des vallées voisines, soit 152 nu-

méros, y compris l'*instrumentum* (les *falsae vel alienae* forment un § séparé), des *indices* sur le modèle de ceux du *C. I. L.*, enfin les tables de concordance indispensables en pareil cas. Le fascicule II, dû à I. Corradi, est consacré à Eporedia (Ivrea) ; disposé de manière identique, il contient 66 numéros.

Cette solide et belle publication pose un gros problème bibliographique. Il existe un *Corpus Inscriptionum Latinarum*, parfaitement conçu et qui constitue un ensemble achevé, bible de tous les travailleurs : est-il souhaitable que pour ainsi dire il s'émiette?

Voyons ce qu'apporte de neuf notre fascicule I, par exemple. Comme depuis un demi-siècle le matériel épigraphique s'est enrichi de façon considérable, 62 inscriptions prises aux *Notizie* sont venues s'ajouter au *C. I. L.*, V, *pars post.* (1877) et au *Supplément Pais* (1888) ; nous avons en outre la bonne fortune de trouver 19 textes inédits (dont 11 marques de brique). Les commentaires qui entourent chaque inscription sont un peu plus développés que dans le *C. I. L.* et ne craignent pas d'indiquer la date vraisemblable du document. Il y a surtout la nouveauté de la présentation ; les pierres sont souvent reproduites en photogravure et de belles planches groupent les textes brefs, comme les *bolli ;* l'intérêt et l'agrément de cette illustration sont évidents. Tant et si bien que pour Aoste les *I. I.* ont besoin de 68 pages (le format est, il est vrai, plus petit : $0^{m}34 \times 0^{m}26$), alors que 11 pages du *C. I. L* suffisaient à Mommsen. La nécessité d'une telle réédition, sa supériorité sur le *C. I. L.* sont incontestables.

On se demande seulement dans quelle mesure cette réédition n'aurait pas pu prendre place dans le cadre du respectable recueil mommsénien. Le maniement du *C. I. L.* exige un apprentissage qui ne laisse pas d'embarrasser les débutants ; il en faudra désormais, et pour la seule Italie, un autre. Le *C. I. L.* se trouve dans toutes les bibliothèques, entre autres dans les bibliothèques universitaires ; la dureté des temps ne permettra peut-être pas d'acquérir une nouvelle collection, ou de la tenir à jour. Car une telle publication ne peut paraître que lentement ; sans doute — je n'ai pas en mains de programme d'ensemble [1] — va-t-on s'attaquer à plusieurs régions à la fois ; il sera donc souvent malaisé de savoir où l'on en est.

Conclusion. Tout en reconnaissant le puissant intérêt des deux fascicules qui « lancent » le nouveau recueil, on regrette que ces *I. I.* n'aient pas été conçues comme des suppléments aux divers tomes du *C. I. L.* (ainsi ce tome XI aurait été un supplément au *C. I. L.*, V), dans le même format, venant s'intercaler sur les rayons entre les anciens vo-

1. Il vient, paraît-il, d'être publié dans *Boll. fil. class.*, III, 1932, p. 169 et dans *Gnomon*, 1933, p. 222.

lumes. Je ne crois pas que l'on doive revenir à l'époque d'avant le *Corpus*, à l'époque du Letronne, du Brambach, de l'Allmer et Terrebasse. Et, pour finir, je tiens à rappeler ce quatrième supplément du *C. I. LVIII*, où H. Dessau rendait hommage à nos Africains, S. Gsell, le P. Delattre, P. Gauckler, à MM. Merlin et Poinssot, et surtout à notre maître commun M. Cagnat, dont il disait : *iure praecipuus auctor huius voluminis existimandus est.* Et pourtant on ne parlait pas encore de l'Union de Bruxelles ; on était en juillet 1916, en pleine guerre. Nos épigraphistes avaient donné un bel exemple de dévouement à la discipline scientifique.

M. DURRY.

Mlle Hélène WUILLEUMIER, *Étude historique sur l'emploi et la signification des signa* : Mém. prés. à l'Ac. des Inscr., t. XIII, IIe partie, Paris, Impr. nat., 1932, 137 pages in-4°.

L'autrice, comme disait Salomon Reinach, est la sœur de la trésorière des *Études latines* et de notre collègue de Lyon. Son nom est un drapeau, un *signum* de latinistes ! Mais ce n'est pas de cette sorte de *signa* qu'il s'agit ici : il s'agit de sobriquets. Cette curieuse question d'onomastique avait fait déjà l'objet de nombreux articles ; Mlle Wuilleumier cite et analyse ceux de Rossi, Lejay, Wilhelm, Mommsen, Diehl, Lambertz, Kubitschek, et elle rend hommage aux deux maîtres entre qui elle partage une égale reconnaissance, MM. Cagnat et Carcopino. Mais jusqu'ici on n'avait pas consacré un livre entier à ce problème : la preuve est faite qu'il en valait la peine.

La définition même du mot *signum* a prêté à discussion. Voici celle que pose Mlle Wuilleumier : « J'appelle... sobriquet tout mot qui, tirant de l'étymologie un sens particulier, est attribué à une personne quelconque avec l'idée de préciser son individualité, et qui est mentionné en dehors des noms traditionnels et légaux. C'est ainsi d'après sa place que je distinguerai le sobriquet sur les inscriptions : encore cette localisation n'est-elle pas fixe ; ce surnom peut : 1° être lié aux autres noms ; 2° être employé seulement dans une phrase acclamative ; 3° enfin être séparé du reste de l'inscription, placé en vedette en haut ou en bas, ou sur le côté » (p. 6-7).

Après avoir cité divers exemples et montré que toutes les formes de *signa* se rencontrent du IIe au IVe siècle et en toutes régions, Mlle Wuilleumier a su néanmoins dégager des règles générales et écrire, dans une des meilleures pages de son travail, un historique du *signum.* Venu du bassin oriental de la Méditerranée, le *signum* se raréfie à mesure qu'on va vers le nord et l'ouest. D'abord, le sobriquet est introduit par une formule (*signo, qui et*, etc...) ; — puis il est seul en vedette ; — puis il prend place parmi les *cognomina ;* — enfin, il reste seul *cognomen.*

Le gros effort de Mlle Wuilleumier a porté sur la signification des sobriquets, effort le plus souvent très heureux. L'influence des études pythagoriciennes se fait peut-être trop sentir et il est clair que plusieurs explications prêteront à controverse. Mlle Wuilleumier a plus suggéré que prouvé ; qui voudrait, en une matière aussi délicate, lui en faire grief?

Je crois qu'elle aurait dû moins sacrifier les surnoms collectifs, réservés à tous les membres d'un même collège. Je crois surtout qu'une classification plus simple aurait pu être adoptée. Une des remarques essentielles de l'ouvrage est rejetée à la fin de l'*index* : « Les *signa* les plus fréquents sont *Eusebius* (20 fois), *Gregorius*, *Leontius* (14 fois), *Constantius*, *Simplicius* (11 fois), *Euhodus*, *Gaudentius* (8 fois), *Asellus*, *Pancratius* (7 fois). Il n'échappera à personne qu'ils sont tous susceptibles d'une interprétation mystique » (p. 157). C'est de cette statistique que l'on pouvait partir pour établir, en réalité, deux grandes catégories : 1° les sobriquets à caractère, si je puis dire, matériel (*Africanus*, *Crispus*, etc...) ; 2° les sobriquets à caractère religieux (*vid. supr.*). Inutile d'ajouter que ces derniers sont les plus intéressants, mais le fait qu'ils sont les plus nombreux aurait dû être souligné avec insistance.

Ce livre, luxueusement présenté et complété par un *index* de tous les *signa* (plus de 1150 !) connus par l'épigraphie, a non seulement réuni toutes les données du sujet, mais encore s'est attaqué avec courage aux problèmes difficiles qu'il soulevait. Nous saluons donc ce début plein de promesses, qui fait grand honneur à la jeune spécialiste.

Marcel Durry.

Ouvrages scolaires.

H. Bornecque, *Précis de prosodie et métrique grecque et latine*, 2e édition : Paris, De Boccard, 1933, 160 pages.

Le *Précis* de M. Bornecque a rendu bien des services à des générations d'étudiants. On lui reprochait parfois son caractère empirique ; les règles qu'il donnait, par exemple, pour retenir la prosodie n'avaient pas la prétention de se référer toujours à des lois phonétiques ou morphologiques (ex. : *-us* est bref aux nom. sing. et dat. abl. pl. de la 4e décl., long aux autres cas ; *e* final est bref, sauf à l'abl. sg. de la 5e décl. et dans *fame*) ; l'inconvénient n'est pas niable, mais l'avantage de la brièveté excusait la méthode, outre que l'apprentissage des règles ainsi présentées ne supposait chez les usagers aucune formation linguistique préalable ; aussi le livre avait-il la clientèle des débutants ; quant aux étudiants plus avancés, car M. Bornecque le destinait aussi aux candidats à l'agrégation (et je sais maints jeunes professeurs qui en font encore un usage courant), il se recommandait à eux comme un aide-mémoire utile.

M. Bornecque n'a pas cru devoir remanier son *Précis*, et la pagination même est demeurée intacte. Il s'est borné à mettre la biographie au courant (comment se fait-il que ne soient pas mentionnés les *Principes de métrique grecque et latine* de M. Juret?) et à corriger quelques lapsus, relevés déjà à l'*Errata* de la première édition (il subsiste quelques vétilles : p. 38, par. 71, la virgule devant le mot « qui » donne à la phrase un sens que n'a pas voulu l'auteur ; p. 67, par. 122, au lieu de « la syllabe finale », il faut lire « cette syllabe », c'est-à-dire l'avant-dernière ; par. 123, ligne 5, au lieu de « la pénultième », il faut lire « l'antépénultième » ; par. 124, que veut dire la phrase : « La place de l'accent dépend donc de la quantité de la dernière dans les monosyllabes? »).

Ce n'est certainement pas sans scrupule que M. Bornecque s'est résigné, après trente-trois ans, à se répéter mot pour mot dans un ouvrage consacré à un domaine aussi peu fixé que la métrique. Il a soulagé sa conscience de savant en ajoutant à cette réédition un bref *Addenda*. — Je ne sais pas si dans la remarque au par. 140 (p. 157) la raison indiquée pour expliquer le spondée final de l'hexamètre est convaincante, ni même si l'excuse cherchée est nécessaire. — Dans la remarque au par. 141 (p. 158), il n'était peut-être pas bien utile de rappeler et, par conséquent, de perpétuer un emploi malheureux des mots « césure » et « diérèse ». — A propos du par. 189 (p. 159-160), je poserais à M. Bornecque une question à laquelle l'examen des textes fournit une réponse sinon certaine, du moins vraisemblable : ne croit-il pas que, chez Plaute et Térence du moins, à l'inverse de ce qu'on enseigne généralement, il faut admettre en principe, et sauf indication contraire, que la loi des mots iambiques est appliquée, le lecteur étant prévenu par quelque indice dans le cas seulement où l'abrègement ne doit pas jouer?

J. Marouzeau.

A. Bourgery et H. Yvon, *Grammaire latine complète, classe de cinquième et classes supérieures* : Paris, Belin, 1933, 216 pages.

Après la grammaire accompagnée d'exercices destinée aux élèves de de sixième, MM. Bourgery et Yvon donnent aujourd'hui un manuel destiné à la classe de cinquième et aux classes supérieures. Ce manuel contient donc la totalité de ce que doit savoir un élève, lorsqu'il se présente à l'examen du baccalauréat. La ligne de conduite des deux auteurs, comme ils le disent dans un court avertissement, est restée la même : « Introduire dans l'enseignement élémentaire du latin les données sûres de la linguistique moderne, dans la mesure compatible avec les nécessités de cet enseignement (p. 5). » Et tout de suite, tenant cette promesse, le volume s'ouvre par les règles des deux prononciations latines, la prononciation « traditionnelle » et la prononciation « plus exacte ». Les au-

teurs ont-ils voulu faire de ce rapprochement une satire? Quelle qu'ait été leur intention, ils y ont réussi en dressant, en regard des règles si simples de la prononciation « plus exacte », la liste compliquée et illogique des conditions exigées par la prononciation traditionnelle : 1° des voyelles ; 2° des consonnes ; 3° des diphtongues.

Toutes les heureuses innovations du précédent manuel ont été conservées. Certains regretteront peut-être qu'elles n'aient pas été plus hardies et que nous ne possédions pas encore une théorie à la fois simple et exacte de la troisième déclinaison et des conjugaisons à voyelle brève. Celle du verbe *capere* offre même quelques indications déconcertantes dans la notation des quantités. Cette notation semble avoir partout pour objet d'aider l'élève à trouver la place de l'accent. Mais pourquoi l'*i* bref de *capit* porte-t-il une indication de quantité, tandis que celui de *audit*, qui est long, mais abrégé, n'en porte pas? Le contraire aurait semblé plus logique. Peut-être aurait-il été plus exact, après avoir rapproché la conjugaison de *capio* de celle de *audio*, de signaler la différence de quantité dans les formes semblables, sinon partout, *audis* et *capis*. On ne saurait oublier que les élèves doivent être en mesure de scander au moins Virgile. Je me permets de rappeler les desiderata que j'ai déjà exprimés à ce sujet dans la *Revue des Études latines* de 1932 (p. 521-522).

Le livre II, consacré à la syntaxe, est un chef-d'œuvre de condensation et de clarté à la fois. Sur ce terrain, MM. Bourgery et Yvon ont été tout à fait révolutionnaires, rayant jusqu'aux exemples qui, depuis Lhomond, si je ne me trompe, illustraient les règles. En retour, ils nous offrent une étude raisonnée de la pensée latine, concise, puisqu'elle couvre à peine 100 pages, mais dans laquelle rien d'essentiel ne manque. On y perçoit l'influence de l'ouvrage qui, depuis quelques années, a transformé l'esprit des études grammaticales, *La pensée et la langue* de F. Brunot, venue peut-être à travers la *Syntaxe latine* de A. Juret, et les plus heureuses innovations y trouvent place. Indiquons-les, en feuilletant le livre, à mesure qu'elle se présentent.

Une première section donne pour chacun des six cas la synthèse de ses emplois. Dans la notice consacrée à l'accusatif, je relève avec plaisir une amélioration depuis longtemps souhaitée. Disparaissent enfin les inextricables chinoiseries de la distinction entre « le lieu où l'on marche sans en sortir » et celui « vers lequel on marche pour s'y diriger ». Le complément mystérieux et rébarbatif est devenu enfin un complément de « but ». La rapidité de l'énoncé y gagne et l'idée d'un complément de but a l'avantage de projeter la plus vive lumière sur certains emplois figurés de l'accusatif. Je regrette, en revanche, que l'usage si général et si fréquent du datif accompagnant le verbe à préverbe ne soit donné qu'en petits caractères dans une partie du texte qui, par sa disposition même, risque de paraître surérogatoire à l'élève.

La section suivante, d'une allure toute moderne, groupe les moyens d'expression dont dispose la langue pour les diverses catégories de la pensée : quantité, qualité, possession, etc...

La syntaxe des verbes reste conforme à la tradition de l'enseignement supérieur, mais avec des allégements et une netteté d'exposition qui la met au niveau de l'enseignement secondaire.

Le chapitre qui suit est nouveau, au moins par sa précision et son ampleur : ordre des mots dans les groupes, ordre des mots dans la proposition, modifications de l'ordre des mots, structure de la phrase, liaison de la phrase. Cette étude occupe une étendue suffisante pour attirer l'attention des élèves. Peut-être se décideront-ils à y découvrir l'une des clés les plus efficaces de l'explication du latin. Que de fois, après la lecture à haute voix d'une phrase dont Tite-Live et Cicéron ont fait un chef-d'œuvre de logique et d'art lumineux, où les groupes se succèdent dans leur ordre naturel selon les habitudes de la langue, où les parties se renvoient l'une à l'autre, s'éclairent par les correspondances de leur parallélisme ou de leur opposition, le professeur n'est-il pas déconcerté de voir tout cet ordre mis au pillage, tous ces éléments saisis à l'aventure et rapprochés au hasard, comme si, en vérité, le texte ne parlait pas par sa seule structure ! Il se pourrait que l'usage exclusif jusqu'à l'abus qui a été fait de l'analyse logique pendant ces dernières années ne fût pas étranger à cette barbarie, et cet excellent chapitre v est bien fait pour y remédier.

Le volume se clôt par d'intéressantes considérations sur la formation des mots composés et par des principes de phonétique très propres à éveiller, s'il s'en trouve dans la classe, la vocation des futurs linguistes.

En résumé, dans ce livre, tout est propre à donner confiance : l'érudition partout présente des deux philologues éminents qui le signent et leur prudence de professeurs avertis par l'expérience.

A. Guillemin.

P. Chevalier, *Cahier de vocabulaire des mots latins classés par familles* : Paris, Vuibert, 1933, viii-256 pages, 14 francs.

Ce Cahier de Vocabulaire latin, publié pour la première fois en 1924, vient d'avoir sa deuxième édition épuisée. Un tel succès prouve que cet ouvrage, si modeste dans ses prétentions, répond à un besoin. Le principe dont il dérive est celui qui a été formulé en 1914 par M. Bezard dans son livre *Comment apprendre le latin à nos fils*, et auquel le programme de la classe de sixième du 3 août 1923, en prescrivant « l'acquisition du vocabulaire à l'aide d'un cahier où les mots seront, autant que possible, classés par familles », n'a fait qu'ajouter la consécration de l'autorité officielle.

L'ouvrage n'est pas conçu comme un simple « cahier de mots », ne contenant qu'une collection de termes. La place y a été ménagée pour qu'on y joigne une série d'expressions, soigneusement traduites. Ce qui importe, en effet, au moins autant que le groupement des mots par familles, c'est leur groupement par idiotismes, latinismes et gallicismes, soudés par couples les uns aux autres. Par une série d'expression ainsi recueillies dans les textes et jointes à chaque famille, on se pénétrera du génie des deux langues ; le vocabulaire seul n'y suffirait pas.

L'auteur a pris soin de marquer sur les mots les quantités nécessaires ; excellente pratique, qu'ont adoptée également dans leur grammaire MM. Bourgery et Yvon, et qui, généralisée, préparerait les élèves sans qu'ils s'en aperçoivent à l'acquisition de la métrique.

J. Marouzeau.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XI

(11e ANNÉE)

Documents relatifs à la Société des Études latines :

Pages

Programme de la Société des Études latines . . . 5
Liste des membres de la Société 7
Comptes-rendus des séances de la Société en 1932 :
Séance du 14 janvier 1933 23
Séance du 11 février 1933 25
Séance du 11 mars 1933 28
Séance du 13 mai 1933 28
Séance du 18 novembre 1933 281
Séance du 9 décembre 1933. 283
Assemblée générale annuelle. 285
Comptes-rendus des séances du Groupe romand :
Séance du 28 mai 1933 31
Séance du 26 novembre 1933 289
Séance commémorative : Dix années de la Société des Études latines (1923-1933) 33
Une démarche de la Société pour l'organisation d'un service d'antiquités 54
A la mémoire d'Émile Chatelain 289

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 291

Chronique, par J. Marouzeau :

Vie de la Société 42
Congrès, cours et voyages 43, 300
Périodiques et Sociétés 44, 300
Travaux en cours et en projet 45, 302
Suggestions de travaux 46, 305
Organisation du travail scientifique, bibliographie et documentation 301, 304

Pages

Les études latines dans le monde :

Aux États-Unis (*suite*), par F. Peeters 308

Notes et communications :

F. Grat, Une enquête sur les manuscrits latins d'Espagne 62
J. Marouzeau, Quelques interprétations de Virgile . 64
R. Bailleux, Les sentiments familiaux de Cicéron d'après le vocabulaire de ses lettres 66
M. G. Nicolau, A propos d'un texte parallèle de Macrobe et Lydus 318
A. Macé et A. Loyen, Qu'est-ce que l'*Albis* ? . . . 321
A. Dain, Une traduction latine de *l'Oraison funèbre* de Démosthène 324

Mémoires :

K. van der Heyde, L'aspect verbal en latin (*suite*). . 69
J. Marouzeau, Groupes de mots, formules et clichés. 85
— Structure rythmique de la phrase et du vers latins 325
L. Laurand, Les manuscrits de Cicéron 92
L.-A. Constans, Tulliana. Observations critiques sur quelques lettres de Cicéron 129
J. R. Palanque, Deux correspondants de saint Ambroise : Orontien et Irénée 152
Paul Henry, Une traduction grecque de Macrobe dans Lydus 164
— Note additionnelle de Ch. Picard . . . 171
J. Gagé, Recherches sur les jeux séculaires. . . . 172, 400
A. Loyen, L'*Albis* chez Claudien et chez Sidoine Apollinaire. 203
F. Préchac, La date et la composition du *De Clementia*. 344
A. Bourgery, A propos des manuscrits du *De Ira*. . 369
G. Walter, Vindiciani Afri lectio ignota 378
G. Cuendet, Cicéron et saint Jérôme traducteurs . . 380
D. M. Pippidi, La date de l'*Ara numinis Augusti* de Rome 435
Sc. Lambrino, La destruction d'Histria et sa reconstruction au iiie siècle 457

Bulletin archéologique :

Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard 212

Pages

Bulletin critique :

Linguistique et philologie :

Ch. Bally, Linguistique générale et linguistique française; G. K. Zipf, Selected studies on the principle of relative frequency in language; A. Yon, *Ratio* et les mots de la famille de *reor* [J. Marouzeau]; R. G. Kent, The sounds of latin [A. Burger]; M. Grammont, Traité de phonétique; V. Brøndal, Morfologi og syntax; C. D. Buck, Comparative grammar of greek and latin; O. Bloch, Dictionnaire étymologique de la langue française; A. Blinkenberg, L'ordre des mots; S. Ramondt, Woordschikking bij Vergilius; Fr. Bauer, The latin perfect endings -ere and -erunt; Kl. Strodach, Latin diminutives; G. L. Trager, The use of the latin demonstratives [J. Marouzeau] . . . . . 241 et 465

Éditions de textes : Ovide, Fastes, éd. J. G. Frazer [F. Peeters] 475

Collection des Universités de France G. Budé : Cicéron, Discours, IX, par A. Boulanger; Martial, Épigrammes, par H. J. Izaac [J. Marouzeau]; Cicéron, Traité du destin, par A. Yon [L. Robin]; Rutilius Namatianus, Sur son retour, par J. Vessereau et F. Préchac [P. de Labriolle]. . . . . 248 et 490

Collection de l'Université de Strasbourg : Tertullien et Pseudo-Cyprien, De Spectaculis, par A. Boulanger. 492

Collection Garnier : Virgile, par M. Rat; Cicéron, De la république, Des lois, par Ch. Appuhn, De la vieillesse, De l'amitié, Des devoirs, par Ch. Appuhn; Salluste, par F. Richard; Ovides, Héroïdes, par E. Ripert; Apulée, Métamorphoses, par H. Clouard [J. Marouzeau] . . . . . 250 et 493

Collection Delalain : César, B. G., par L. Sausy et J. Hémous [L.-A. Constans] 251

Collection Hatier : Tacite, Agricola, par J. Cousin [A. Guillemin] 253

Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique : Pachomiana latina [de Labriolle] 499

Collection Teubner : Cicéron, De nat. deorum, éd. O. Plasberg et W. Ax., De officiis, éd. C. Atzert;

Pages

Properce, Élégies, par C. Hosius; Ovide, Fastes, par R. Ehwald et F. W. Lenz; Apulée, Métamorphoses, par R. Helm; Velleius Paterculus, par C. Halm; Cicéron, Discours, VI, 1 et 2 [J. Marouzeau] . . . . . 253 et 496

Collection d'Upsal : Ciceronis ad Atticum, rec. H. Sjögren [L.-A. Constans] 486

Collection roumaine : Plaute, vol. II et III, par E. Constantinescu [J. Marouzeau] 255

Histoire littéraire et études de textes :

E. B. Jenkins, Index verborum Terentianus [J. Marouzeau]; T. Frank, Cicero [A. Guillemin]; H. Pötter, Zum Bellum Alexandrinum und Bellum Africanum; P. Sonnet, Gaius Trebatius Testa [L.-A. Constans]; Fr. Leifer et E. Goldmann, Zum Problem der Foruminschrift [M. Durry]; C. M. Kurrelmeyer, The economy of actors in Plautus [A. Freté]; N. Salanitro, Catilina [L.-A. Constans]; K. Witte, Horazens Lyrik; F. Peeters, A bibliography of Vergil; A. E. Polit, Virgilio el poeta [A. Guillemin]; G. E. Duckworth, Foreshadowing and suspense in Homer and Vergil [J. Marouzeau]; B. Axelson, Senecastudien [P. Péguy]; J. Schmidt, Minucius Felix oder Tertullian? [Chr. Mohrmann]; K. Svoboda, L'esthétique de S. Augustin [M. Comeau]; W. Matzkow, De vocabulis Italae et Vulgatae christianis; W. Süss, Augustins Locutiones [Chr. Mohrmann] . . . . . 255 et 501

Histoire :

J. Carcopino, Ce que Rome et l'empire romain doivent à la Gaule; M. Radin, Imperium [P. de Labriolle]; Aus Roms Zeitwende; L. Homo, Le haut-empire; J. Wolf, Die römische Kaiserzeit; J. Wells et Barrow, A short history of the roman empire; G. Collingwood, Roman Britain [J. Béranger]; W. Hoffmann, Wandel der Sibyllinischen Bücher [M. Durry] 261

Sciences auxiliaires :

A. B. West, Corinth [J. Carcopino]; G. Lugli, I monumenti antichi di Roma [D. M. Pippidi]; G. Contenau et V. Chapot, L'art antique [J. Marouzeau];

Pages

J. R. Vermeulen, Een romeinsch Grafveld te Nijmegen; A. G. Drachmann, Ancient oil mills; G. Serra, Contributo toponomastico; Inscriptiones Italiae [M. Durry]; L. W. Jones, The script of Cologne [F. Grat]; Inscriptiones Italiae; Wuilleumier, Étude sur les signa [M. Durry]. . . . . 267 et 521

Droit :

A. Giffard, Leçons de procédure romaine [H. Lévy-Bruhl] 272

Latin médiéval :

M. Grabmann, Eine lateinische Uebersetzung der Rhetorica ad Alexandrum; A. Blaschka, Das Prager Universitätsprivileg Karls IV [M. G. Nicolau]; Saxonis Gesta Danorum, rec. J. Olrik et H. Raeder [F. Grat] 274

Ouvrages scolaires :

F. Charmot, L'art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat; A. Wiblé, Le latin et l'éducation des jeunes filles [A. Guillemin]; H. Bornecque, Prosodie et métrique grecque et latine [J. Marouzeau); A. Bourgery et H. Yvon, Grammaire latine complète [A. Guillemin]; Chevalier, Cahier de latin [J. Marouzeau] . . . . . 279 et 529

IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1933

PA
2002
R4
année 11

Revue des études latines

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO